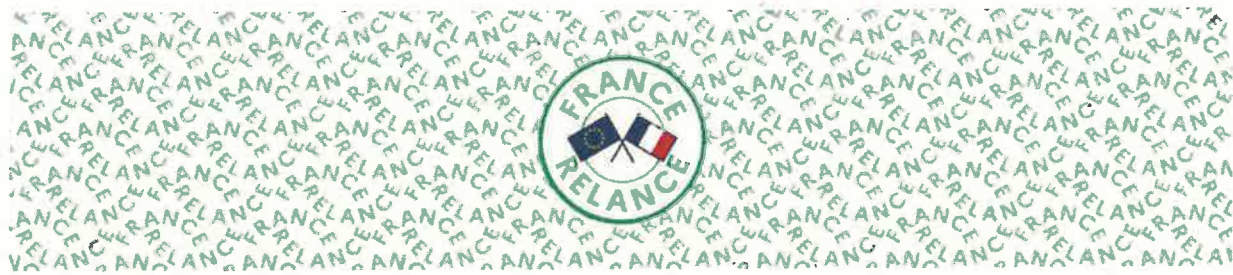


**CONTRAT TERRITORIAL DE  
RELANCE ET DE  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE**  
pour le territoire de la Communauté de  
Communes du Pays de La Châtaigneraie  
2021-2026



# **CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE**

## **pour le territoire de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie**

### **ENTRE**

- **La Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie,**

représentée par son Président, M. Valentin JOSSE, son Président en exercice, dûment autorisé à l'effet des présentes suivant délibération du Conseil communautaire n° C140/2021 en date du 17 juin 2021,

Ci-après désignée par « l'EPCI » ;

- **L'État,**

représenté par M. Grégory LECRU, Sous-Préfet du Département de la Vendée,

Ci-après désigné par « l'État » ;

- **La Région des Pays de La Loire,**

représentée par Mme Christelle MORANÇAIS, autorisé(e) à l'effet des présentes suivant ..... en date du .....

Ci-après désignée par « la Région » ;

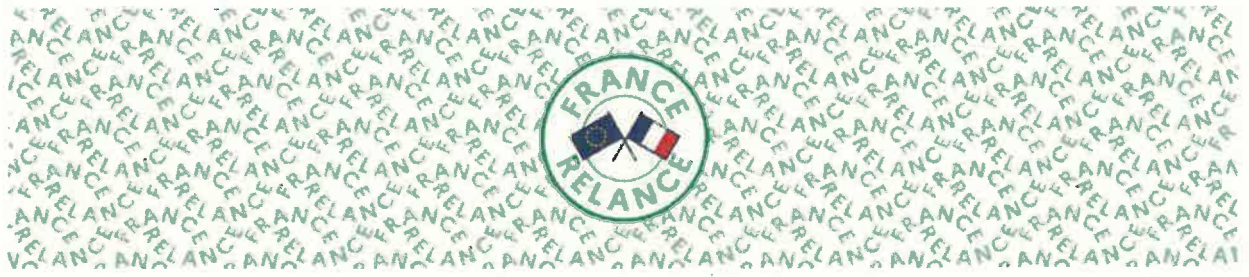
- **Le Département de la Vendée,**

représenté par M. Alain LEOEUF, autorisé(e) à l'effet des présentes suivant ..... en date du .....

Ci-après désigné par « le Département » ;

en présence de Mesdames et Messieurs les maires des communes membres de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie.

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**



## Préambule

Dans le prolongement des nouveaux contrats de plan Etat-région (CPER), le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État.

Les contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) constituent une nouvelle génération de démarche de partenariat entre l'État et les collectivités locales. Ces contrats doivent traduire de manière transversale et opérationnelle les ambitions d'un territoire en matière de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale. Ces contrats doivent répondre à trois enjeux.

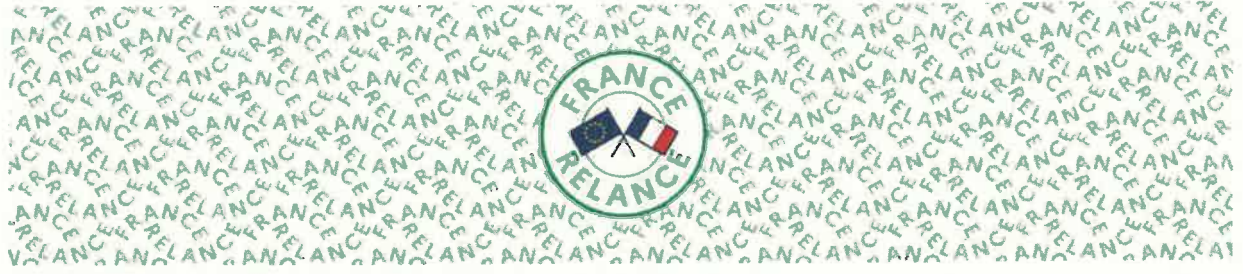
1 - A court terme, il s'agit d'associer les territoires au plan de relance. Ces nouveaux contrats seront un vecteur de la relance 2021-2022 et ils favoriseront l'investissement public et privé dans tous les territoires.

2 - Dans la durée du mandat municipal 2020-2026, il s'agit d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement résilient sur les plans écologique, productif et sanitaire. Le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilité, d'accès au service, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique, d'accessibilité des services et des soins, d'attractivité, de stimulation de l'activité des bourgs-centres et d'amélioration de la mobilité.

Les projets portés dans le cadre de ce contrat devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux de la stratégie bas carbone et de préservation de la biodiversité.

3 - Le CRTE constitue l'outil privilégié de contractualisation entre l'État et un territoire. Le CRTE regroupe les démarches contractuelles existantes. À l'échelle du territoire de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie, le CRTE regroupe les contrats et labels suivants :

- le programme d'appui Petites Villes de Demain passé entre l'État, la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie, et les communes de La Châtaigneraie et de Mouilleron-Saint-Germain le 3 mai 2021 ;
- le dispositif France services déployé sur la Commune de La Châtaigneraie ;
- le contrat local de santé (CLS) et la convention territoriale globale (CTG) fusionnés sous la forme d'une convention de « Plan d'actions Unique Santé Social Famille » (PLUSSF) signée le



3 décembre 2019 entre la Communauté de communes, l'ARS des Pays de la Loire et la CAF de Vendée : l'objectif est d'impulser une dynamique d'efficacité, d'innovation et de renforcement de la cohérence de leurs dispositifs de contractualisation ainsi mutualisés pour la première fois en France ;

- la labellisation « villages étoilés » résultant de la charte de l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN) ratifiée en 2010 par les communes du territoire ;
- la convention « Vendée, terre de sports » 2021-2024 signée le 11 juillet 2021 avec le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) de la Vendée, et faisant suite à la labellisation de la Communauté de communes « Terre de Jeux 2024 » en novembre 2019 ;
- la charte pour une gestion économe de l'espace encadrant la déclinaison locale de la trame verte et bleue issue du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) ;
- la Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique (PTRE) issue de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, et assurée par l'ADILE à l'échelle de la Communauté de communes.

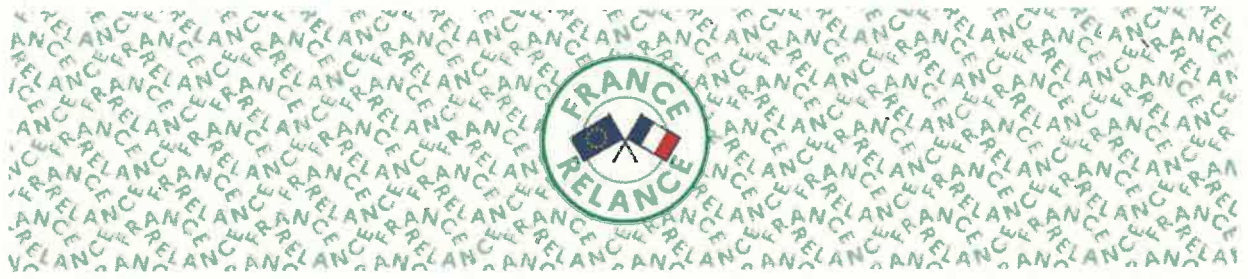
Le CRTE reprend également :

- les actions prévues dans le plan climat air-énergie territorial de la Communauté de communes de La Châtaigneraie (en cours d'élaboration),
- le projet alimentaire territorial (PAT) en cours d'élaboration avec les EPCI du Sud Vendée sous le portage du Syndicat mixte Fontenay Sud Vendée Développement,
- l'agenda rural 2020-2022,
- ainsi que le programme territoire d'industries.

Dès lors qu'un axe stratégique du projet de territoire correspond à un contrat passé avec l'État, ce contrat a vocation à être inclus dans le CRTE. Cette logique intégratrice vise à simplifier l'accès des porteurs de projets aux crédits de l'État et de ses opérateurs.

Le CRTE est un contrat évolutif qui s'échelonne sur six années.

La Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie et l'ensemble de ses communes membres ont souhaité s'engager dans cette démarche.



## **Projet de territoire**

Le projet de territoire exprime une vision stratégique, qui précise la manière dont les signataires s'inscrivent dans les grandes transitions (démographique, écologique, numérique et productive) à l'œuvre dans le territoire sous contrat.

Il repose sur un diagnostic de la situation au moment de la signature du CRTE permettant d'identifier des enjeux partagés puis un fil rouge de transformation avec des orientations stratégiques qui feront sens pour l'ensemble des partenaires autour du CRTE.

Cette ambition et les actions qui en découleront devront nécessairement être en cohérence avec les orientations stratégiques des documents de planification de référence (SRADDET, SRDEII, ScoT, PLUi(H), PLH, SDAASAP, ...) existants.

Le diagnostic du territoire figure en annexe 1 du CRTE.

## **Article 1<sup>er</sup> – Objet du CRTE de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie**

L'objet du présent document est de définir un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre opérationnelle pour réussir collectivement la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie et de ses communes membres autour de projets concrets.

## **Article 2 – Stratégies du territoire**

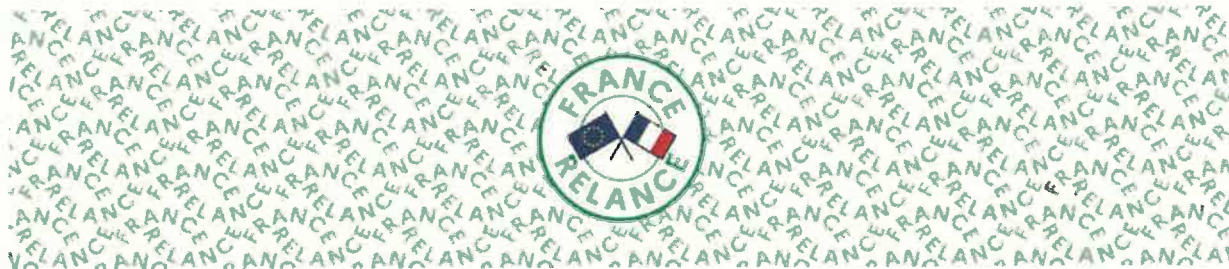
### **2.1 Stratégie de transition écologique**

La stratégie de transition écologique du territoire s'articule autour de 4 objectifs :

- **Favoriser des mobilités durables**

La Communauté de communes devrait adopter en 2021 la compétence mobilité qui pourra être mise en œuvre sur le fondement d'un PDMS mis en cohérence avec un schéma de mobilités élaboré au niveau du Syndicat mixte Fontenay Sud Vendée Développement.

L'une des ambitions du territoire est de promouvoir une flotte décarbonnée impliquant son maillage en bornes de recharges des véhicules mais aussi de développer des mobilités collaboratives, alternatives et même sociales : covoiturage, transports en commun (lignes régulières, navettes), mobilités douces (pistes équestres, cyclables, piétonnes), plateforme mobilité et garage solidaire.



- **Conduire un aménagement et un renouvellement urbain limitant la pression anthropique sur les espaces agricoles ou naturels**

Il s'agit de planifier et de mettre en œuvre des politiques environnementales et urbanistiques cohérentes entre elles, en compatibilité avec les orientations du SCoT du Sud-Est Vendée et du SRADDET en cours d'élaboration, mais également avec le SRCE (trame verte et bleue) adopté en 2015. Sur la base de ces documents de planification, la Communauté de communes finalisera, entre 2022 et 2023, son PCAET volontaire ainsi que son PLUI doté d'un volet habitat et de plusieurs OAP.

En parallèle, deux communes du territoire (La Châtaigneraie et Mouilleron-Saint-Germain) viennent d'être labellisées Petite Ville de Demain (PVD) et pourront à ce titre porter des politiques de revitalisation centres-bourgs au moyen d'outils spécifiques (ORT).

Plus globalement, la Communauté de communes s'engage dans la lutte contre l'artificialisation des sols en requalifiant certaines friches bâties et en encourageant l'optimisation parcellaire de l'habitat et des emprises économiques.

Avec les communes, elle projette de soutenir une revitalisation qualitative des centres-bourgs (éco-quartiers, espaces partagés, liaisons douces, jardins...) et de résorber la vacance des logements et des commerces, pour renforcer la proximité des services privés et des services publics à la population. Dans la même logique, il s'agit de mettre en œuvre un parcours résidentiel (habitat locatif, hébergement provisoire...) pour les actifs en réponse aux attentes des employeurs du territoire.

L'attractivité des cœurs de bourgs passera aussi par un effort de renouvellement urbain engagé par les communes avec des embellissements, de la végétalisation, des effacements de réseaux, des réaménagements d'espaces publics tout en privilégiant la sécurité des usagers sur les voies publiques.

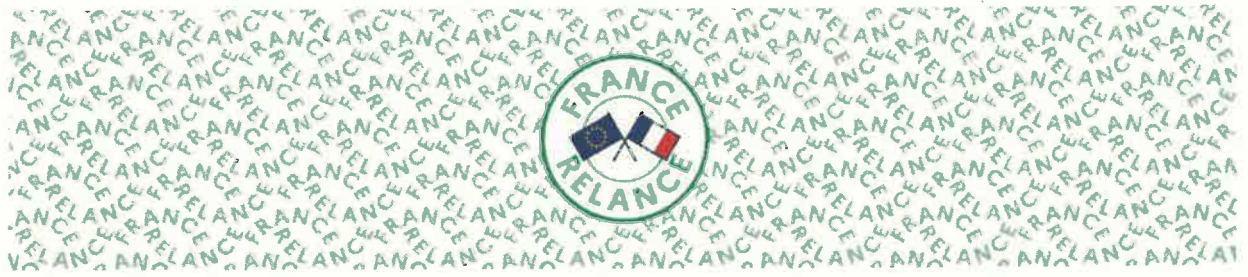
- **Préserver l'environnement et la biodiversité**

La politique environnementale du territoire répond d'abord aux exigences de captation carbone par le développement d'initiatives économiques, agricoles ou paysagères autour de l'arbre ou de la haie bocagère valorisant les espaces herbagers, les haies et les arbres. En particulier, la haie bocagère et sa gestion seront au cœur d'une nouvelle démarche de préservation, de développement et d'exploitation.

Les collectivités s'impliqueront également dans la transition énergétique éco-exemplaire des équipements et des véhicules, dans la suite de l'étude réalisée par le SYDEV sur les bâtiments publics du territoire (programme PILE). Il s'agira non seulement d'en limiter la consommation énergétique (fournisseur d'électricité verte, isolation, construction de projets passifs, matériaux bio-sourcés...) mais aussi de produire de l'énergie renouvelable, notamment en partenariat avec Vendée Energie, et d'encourager l'autoconsommation.

La préservation de l'environnement suppose également une démarche en faveur de la réduction des déchets et de leur recyclage, voire l'émergence d'une véritable économie circulaire avec les acteurs locaux.

L'action concerne aussi la prévention des risques environnementaux avec l'amélioration de la qualité de l'air (lutte contre le radon) et la prévention des inondations.



#### - **Intervenir sur les milieux aquatiques**

Dans le cadre de la politique gémapienne confiée au Syndicat gestionnaire de ses trois bassins versant (Sèvre Nantaise, Vendée et Lay), la Communauté de communes s'est notamment engagée dans un CTMA avec l'AELB sur son secteur sud (Vendée Sèvre-Autise) et dans la reconquête de la qualité écologique du Petit-Fougeray.

L'un des enjeux est de pouvoir concilier les différents usages des eaux de surface que constituent l'irrigation, la protection contre l'incendie et les activités de loisirs.

Elle étendra son action, actuellement limitée à la gestion de l'assainissement non collectif, à celle de l'assainissement collectif et, le cas échéant, des eaux pluviales. La mise en œuvre de cette compétence permettra de garantir la qualité des rejets en milieux naturels.

## **2.2 Stratégie de développement économique**

#### - **Encourager un développement durable de l'agriculture**

L'agriculture, et en particulier l'élevage, constitue un enjeu fort du territoire marqué par une forte vigilance sur le foncier, la viabilité et la transmission des exploitations.

Il s'agit donc de s'engager dans une approche durable et de développer les circuits courts (magasins de producteurs locaux, PAT...), la montée en qualité de la production (labels, filières bio...) et l'acceptation sociale d'une juste rémunération des agriculteurs locaux.

Il est aussi nécessaire d'encourager les filières à être plus respectueuses de l'environnement et plus innovantes (conservation des sols, méthanisation...).

#### - **Proposer une stratégie économique efficace et résiliente**

La réussite économique du territoire passe nécessairement par son marketing destiné à la fois à sa reconnaissance sur le marché (tissu industriel...) mais aussi à résoudre ses difficultés (main d'œuvre...). La transition écologique est, de ce point de vue, un levier pour encourager à de nouvelles pratiques : optimisation foncière, aires de covoiturage, process écologique...

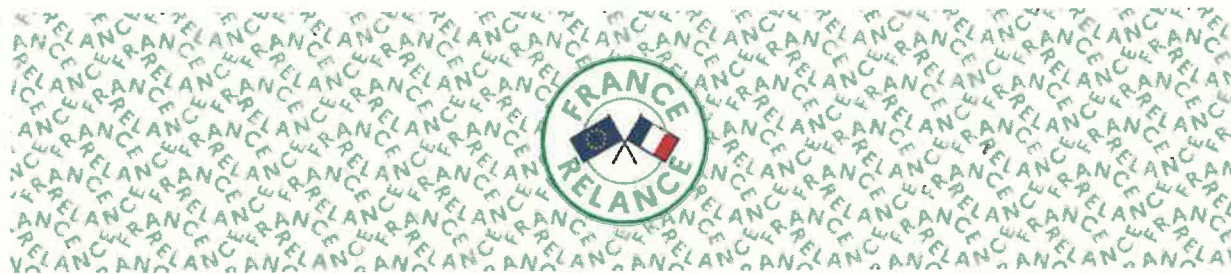
Le rapprochement des commerces et des populations est également vertueux en vue de limiter les déplacements et de renforcer la cohésion sociale au cœur des centres-bourgs. A ce titre, la stratégie économique sera de lutter contre l'évasion commerciale et d'encourager au « consommer local ».

Des filières émergentes pourront également être soutenues pour favoriser une véritable économie circulaire en matière de conception, consommation et recyclage des biens et des marchandises.

#### - **Favoriser la solidarité face aux besoins d'emplois du territoire**

Pour répondre au niveau particulièrement faible des revenus des ménages mais aussi aux besoins cruciaux des entreprises, la politique de l'emploi devra se diversifier et s'adapter à tous ces publics.

Il s'agira d'imaginer des solutions multiples allant de l'insertion sociale à l'insertion professionnelle : développement d'un atelier social et solidaire, de tremplins pour les jeunes



(VTA, VTE, apprentissage...) mais aussi de formations qualifiantes (plateforme organisée avec les entreprises locales) et de tiers-lieux pour concilier l'emploi indépendant en secteur rural et les réseaux professionnels.

L'une des ambitions du territoire est aussi de favoriser l'innovation en proposant une fabrique de talents (accueil de start-up...).

- **Intégrer le patrimoine et l'activité touristique dans le développement économique**

L'un des projets de la Communauté de communes est de soutenir la montée en gamme des hébergeurs touristiques pour répondre aux attentes des clients et gagner en lisibilité commerciale (labels). La thématique de l'astronomie, présente avec l'observatoire de La Chapelle-aux-Lys, mais aussi l'émergence du tourisme économique et du tourisme vert, encouragent le territoire à devenir une destination d'expérience plutôt qu'un simple lieu de passage touristique capté par le Donjon de Bazoges-en-Pareds et le musée Clémenceau - De Lattre. Le camping-carisme représente aussi une opportunité locale.

La préservation du cadre de vie implique de préserver le patrimoine local qu'il soit culturel, religieux ou vernaculaire, avec de nombreux projets communaux.

## **2.3 Stratégie de cohésion du territoire**

- **Le défi du maintien et du développement de l'habitat**

L'un des axes majeurs en matière de cohésion du territoire est le logement au vu des dernières tendances démographiques et du solde migratoire positif.

La stratégie de l'habitat se conformera aux objectifs de densification des centres-bourgs et/ou des villages mais aussi à ceux de la production et de la rénovation des logements : constructions neuves, performance thermique des maisons anciennes, maintien des personnes vieillissantes à domicile...

L'une des préoccupations est, en outre, de garantir une bonne mixité sociale notamment entre les générations.

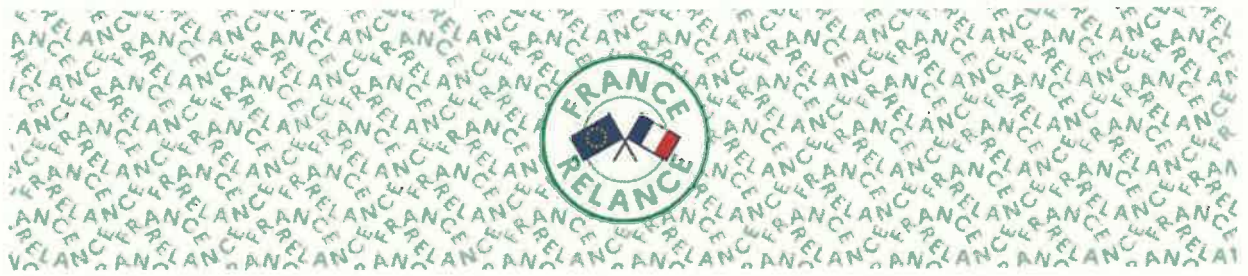
- **La promotion du sport, de la culture et des loisirs**

L'amélioration de la vie quotidienne suppose de maintenir et de développer une offre de qualité en matière sportive, culturelle et de loisirs, majoritairement soutenue par les associations du territoire.

Les collectivités pourront favoriser l'accès de la population aux sports et aux loisirs avec la promotion des équipements, le transport des usagers, le soutien aux initiatives telles que les pratiques sport-santé (fitness...).

Plus spécifiquement, il est envisagé de soutenir le sport de haut niveau (encadrement, dynamique JO 2024 avec la labellisation « Terre de Jeux »).





Le soutien du bénévolat reste un enjeu primordial de cohésion entre les populations et d'implication des habitants dans les projets, avec le soutien du Département (opération « Tous bénévoles ») et de l'Etat (Fonds pour le développement de la vie associative).

L'action culturelle se déploie autour du réseau de lectures publiques et d'un projet de ludothèque, mais aussi autour de la musique et du cinéma. L'éducation artistique, déjà engagée par la Communauté de communes au sein des écoles, pourrait se développer avec un CLEA.

De nombreux partenaires sont à l'origine d'une production événementielle riche dans laquelle le concept de « micro-folies » pourrait s'intégrer.

#### - **L'innovation en matière sociale et de santé**

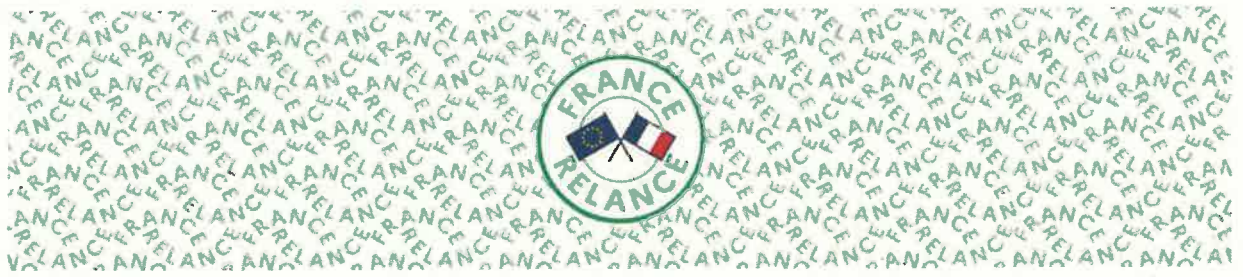
L'action santé-social consiste à mettre en œuvre le deuxième contrat local de santé du territoire mais aussi le Contrat enfance jeunesse. L'un des objectifs est d'améliorer l'accès aux droits et aux informations relatives à la santé en pérennisant la présence particulièrement importante de France services et les collaborations entre les professionnels de santé.

Il est aussi envisagé d'améliorer l'offre de soins et des services relatifs à la santé par l'innovation : nouveau parcours patient dans le cadre de la médecine de ville (assistants médicaux, infirmiers en pratique avancée), réagencement ergonomique des pôles santé communautaires, projets de santé connectée...

Le soutien à la parentalité reste prioritaire ainsi que celui en faveur du handicap, de la vieillesse et de la prévention en général.

#### - **Le maintien de services publics de proximité et le développement de services numériques**

Le service aux publics devra répondre aux enjeux du numérique mais aussi aux besoins de proximité. Les priorités sont de pérenniser une offre scolaire et périscolaire dans chaque commune, de promouvoir le très haut débit numérique et lutter contre la fracture numérique et téléphonique en milieu rural, de pérenniser un guichet d'accueil des populations en réponse aux besoins de la vie quotidienne, de soutenir l'organisation des services de secours et de proposer des solutions funéraires plurielles avec le projet d'un crématorium intercommunal.



## Article 3 – Priorités d'action et mise en œuvre

Les stratégies du territoire sont déclinées en actions à conduire sur le territoire. Ces actions seront concrétisées sous forme de projets ou d'opérations cofinancés par l'État.

Chaque année la liste de ces projets/opérations est susceptible d'être actualisée sous forme d'un avenant au CRTE. Les stratégies et actions prioritaires du territoire de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie sont présentées en annexe 2. Si leur contenu devait être modifié pendant la durée de vie du contrat, il conviendrait alors de modifier cette annexe 2.

Les priorités d'actions retenues pour le CRTE, ainsi que les projets structurants du territoire pour conduire sa transformation à moyen et long terme sont les suivants :

| <b>Orientation stratégique n° 1</b> | <b>Mobilité : Favoriser des mobilités durables</b>                    |
|-------------------------------------|---|
| Action n° 1.1                       | Plan mobilité   |
| Action n° 1.2                       | Promouvoir une flotte "décarbonnée"                                   |
| Action n° 1.3                       | Développer les mobilités collaboratives et alternatives               |
| Action n° 1.4                       | Participer à l'émergence de lignes régulières de transports en commun |

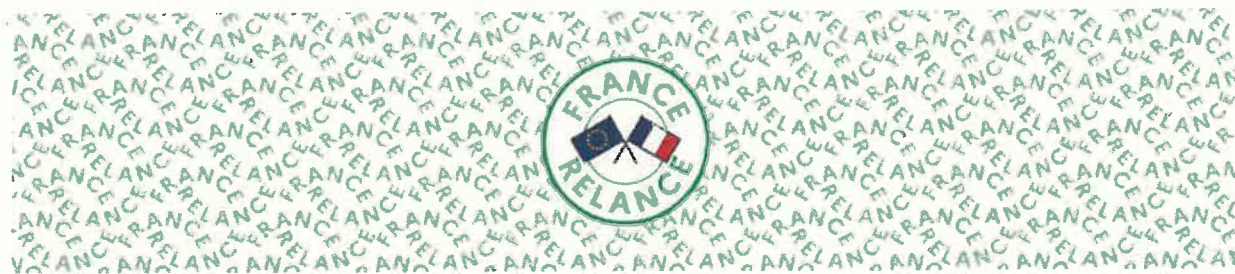
| <b>Orientation stratégique n° 2</b> | <b>Aménager le territoire et soutenir sa revitalisation</b>   |
|-------------------------------------|---|
| Action n° 2.1                       | Planification et mise en œuvre d'une politique environnementale et urbanistique cohérente                                   |
| Action n° 2.2                       | Lutte contre l'artificialisation des sols et maîtrise de la « forme urbaine »   |
| Action n° 2.3                       | Revitaliser les centres-bourgs par le maintien et le développement des services et commerces de proximité sur le territoire |
| Action n° 2.4                       | Assurer une cohérence entre habitat et aménagement économique du territoire   |
| Action n° 2.5                       | Promouvoir les cœurs de bourg par le renouvellement urbain  |

| <b>Orientation stratégique n° 3</b> | <b>Préserver l'environnement et la biodiversité</b>                                |
|-------------------------------------|--|
| Action n° 3.1                       | Captation carbone  |
| Action n° 3.2                       | Transition énergétique des bâtiments et des véhicules                              |
| Action n° 3.3                       | Promotion de la production d'énergies renouvelables                                |
| Action n° 3.4                       | Prévention des risques environnementaux et engagement en faveur de la biodiversité |
| Action n° 3.5                       | Actions en faveur du recyclage et surcyclage                                       |

| <b>Orientation stratégique n° 4</b> | <b>Soutenir l'agriculture</b>                                    |
|-------------------------------------|--|
| Action n° 4.1                       | Encourager les initiatives et le développement durable agricoles |
| Action n° 4.2                       | Développer les circuits courts agricoles                         |
| Action n° 4.3                       | Réduire l'impact environnemental de l'agriculture                |



|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| Action n° 4.4                        | Développer la filière économique autour de la haie   |
| <b>Orientation stratégique n° 5</b>  | <b>Améliorer la qualité des eaux</b>   |
| Action n° 5.1                        | Qualité et préservation des espaces naturels / GeMAPI  |
| Action n° 5.2                        | Assainissement (non) collectif et eaux pluviales   |
| Action n° 5.3                        | Consommation en eau potable  |
| <b>Orientation stratégique n° 6</b>  | <b>Développer l'offre de logements</b>   |
| Action n° 6.1                        | OPAH, volet H du PLUI et ORT   |
| Action n° 6.2                        | Réhabilitation et lutte contre la vacance  |
| Action n° 6.3                        | Tendre à la satisfaction des besoins en logement   |
| Action n° 6.4                        | Mixité sociale   |
| <b>Orientation stratégique n° 7</b>  | <b>Innover en matière d'économie et d'emploi</b>   |
| Action n° 7.1                        | Soutenir les initiatives et le marketing territorial   |
| Action n° 7.2                        | Coworking et tiers-lieux   |
| Action n° 7.3                        | Soutien du commerce, de l'artisanat et de l'industrie  |
| Action n° 7.4                        | Développer la proximité entre la population et les commerces   |
| Action n° 7.5                        | Développer l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire                                      |
| Action n° 7.6                        | Emploi et formation pour tous les publics  |
| <b>Orientation stratégique n° 8</b>  | <b>Accompagner les pratiques sportives et de loisirs</b>   |
| Action n° 8.1                        | Favoriser la performance de la pratique sportive   |
| Action n° 8.2                        | Permettre l'accès de la population aux sports et aux loisirs   |
| Action n° 8.3                        | Education sportive et bénévolat  |
| <b>Orientation stratégique n° 9</b>  | <b>Agir pour la culture</b>  |
| Action n° 9.1                        | Animer le réseau lecture publique et le développement intellectuel par le jeu                            |
| Action n° 9.2                        | Favoriser le partage, l'apprentissage et l'animation autour de la musique                                |
| Action n° 9.3                        | Soutenir l'évènementiel et la production artistique  |
| Action n° 9.4                        | Politiques artistiques et cinéma   |
| <b>Orientation stratégique n° 10</b> | <b>Se démarquer avec le patrimoine et le tourisme</b>  |
| Action n° 10.1                       | Soutenir la montée en gamme des hébergeurs et l'adaptation aux attentes des touristes                    |
| Action n° 10.2                       | Favoriser l'attractivité touristique par la singularité et la communication                              |
| Action n° 10.3                       | Encourager la visibilité par la labellisation et la création d'une identité culturelle et patrimoniale   |
| Action n° 10.4                       | Encourager un tourisme en adéquation avec l'identité naturelle et économique du Pays de La Châtaigneraie |
| Action n° 10.5                       | Préserver, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel et religieux                                  |
| Action n° 10.6                       | Créer un observatoire touristique  |



| <b>Orientation stratégique n° 11</b> | <b>Promouvoir la santé et l'action sociale</b>                      |
|--------------------------------------|---|
| Action n° 11.1                       | Améliorer l'accès aux droits, aux informations relatives à la santé |
| Action n° 11.2                       | Améliorer l'offre de soins et de services relatifs à la santé       |
| Action n° 11.3                       | Prévention jeunesse-parentalité                                     |
| Action n° 11.4                       | Prévention handicap et autonomie                                    |
| Action n° 11.5                       | Promotion de la santé et prévention générale                        |

| <b>Orientation stratégique n° 12</b> | <b>Garantir les services aux publics</b>  |
|--------------------------------------|---|
| Action n° 12.1                       | Pérenniser une offre scolaire et périscolaire dans chaque commune                   |
| Action n° 12.2                       | Promouvoir le très haut débit numérique   |
| Action n° 12.3                       | Garantir un guichet de services à la population engagé dans la transition numérique |
| Action n° 12.4                       | Soutenir l'organisation des services de secours à la population                     |
| Action n° 12.5                       | Participer à la préservation de la sécurité sur le territoire                       |
| Action n° 12.6                       | Garantir un service funéraire pluriel à la population                               |

Chaque année, sera ajoutée au contrat, une annexe financière (annexe 4) listant les projets permettant de mettre en œuvre les actions conduites et précisant le montant de l'aide financière apportée par l'État pour chacun d'eux.

## **Article 4 – Résultats attendus du CRTE**

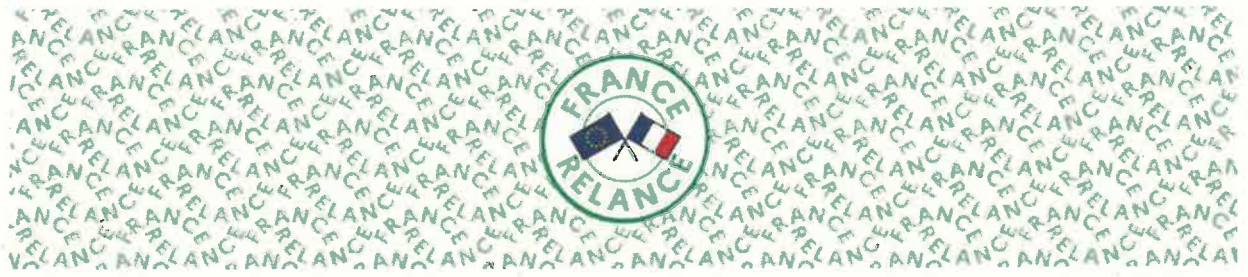
Les résultats du CRTE seront suivis et évalués.

les actions ainsi que leurs indicateurs d'évaluation sont repris dans une fiche de suivi qui présente en quoi chaque projet réalisé concourt à la mise en œuvre d'une stratégie.

Les indicateurs seront intégrés aux fiches actions dans le cadre de l'exécution du CRTE.

Une présentation annuelle sera effectuée en comité de suivi et de programmation au moyen de la fiche de suivi figurant en annexe 5, qui vise à obtenir une vision synthétique des résultats obtenus par la mise en œuvre du CRTE.

Chaque projet cofinancé par l'État comportera notamment un indicateur relatif à l'efficacité de la gestion, afin de s'assurer d'une consommation fluide des crédits et en phase avec le niveau d'avancement de l'opération.



## **Article 5 – Engagements des partenaires**

Les partenaires du CRTE s'engagent à tout mettre en œuvre pour assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### **5.1. Dispositions générales concernant les financements**

Les crédits mobilisables pour les opérations des CRTE sont ceux de la DSIL relance, la DSIL de droit commun, de la DETR, du FNADT, des ministères concernés par les contrats ou les axes thématiques intégrés dans le CRTE, des opérateurs partenaires notamment dans le cadre du comité régional des financeurs, des collectivités partenaires.

Le contrat est mis en œuvre annuellement par un avenant d'application qui décline les financements des différents partenaires pour les opérations prêtes à démarrer. Un protocole de préfiguration a été signé entre les parties le 3 mai 2021 (annexe 3). Un nouvel avenant de programmation listant les nouvelles opérations à financer sera ensuite signé chaque année, conformément à l'annexe 3. En fin d'année, une annexe financière arrête la liste des projets effectivement cofinancés par l'État (annexe 4).

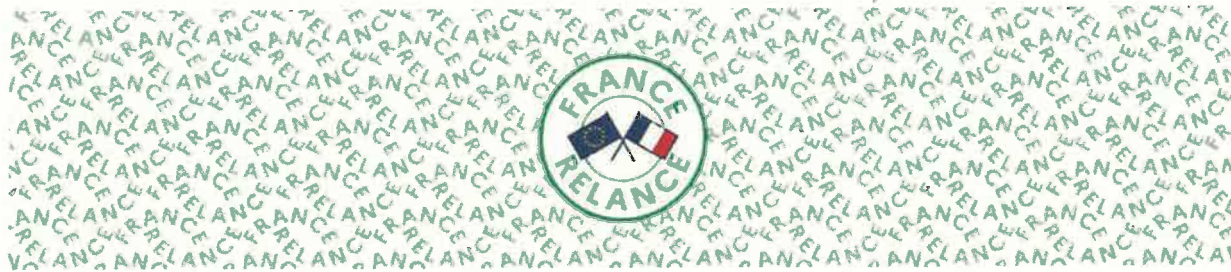
### **5.2. La Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie et ses communes membres**

En signant ce CRTE, la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie et ses communes membres assument le rôle d'entraîneur et d'animateur de la transition écologique, du développement économique et de la cohésion de son territoire. Elles portent la démarche et l'intègrent dans ses politiques publiques.

### **5.3. L'État, les établissements et opérateurs publics**

L'État mobilise sous l'égide de la Préfecture une équipe composée des services départementaux et régionaux de l'État et des délégations régionales des établissements et opérateurs publics impliqués.

L'aide de l'État peut également consister, dans le respect du droit de la concurrence, en un appui en ingénierie (assistance à maîtrise d'ouvrage, aide au montage de projet, assistance technique, mécénat de compétences, échanges d'expériences et formation notamment au travers de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires), subventions en fonctionnement et en investissement, participations en fonds propres, avances...



A ce titre, la Communauté de communes et ses communes membres ont été attributaires par engagement de l'Etat du 12 mai 2021 d'une aide forfaitaire de 20 000 € émanant de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT).

L'Etat s'engage à travers ses services et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets. L'appui de l'Etat portera en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

Des données d'observation et d'analyse territoriale avec la mise à disposition immédiate par l'ANCT d'un portrait du territoire sur lequel le périmètre du contrat est assis sont mobilisables par les collectivités. Il comprend les principales données et cartographies issues de l'Observatoire des territoires, à mettre en perspective pour le projet de territoire pour lui permettre de se situer dans son environnement (comparaison au sein du bassin de vie, du département, de la région, au niveau national...).

L'Etat s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRTE qui soit l'interlocuteur des services de la collectivité pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

#### **5.4. La Région Pays de la Loire**

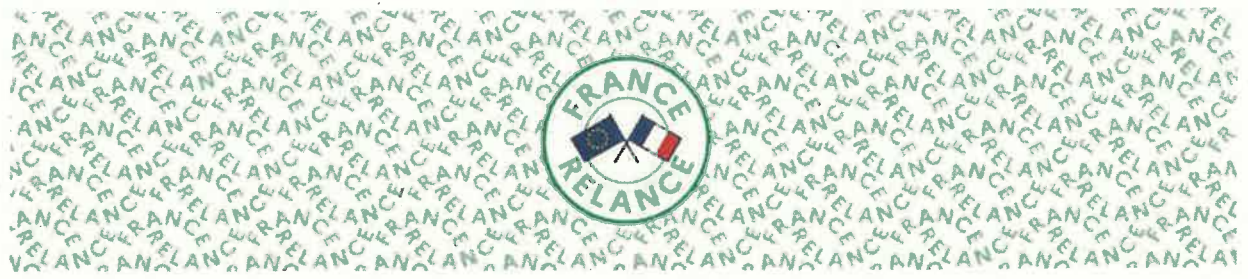
Le CRTE étant une déclinaison directe du volet territorial du CPER, la Région des Pays de la Loire, cosignataire des contrats, assurera le déploiement de ses politiques régionales en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du territoire, avec lesquelles les engagements de l'Etat, des opérateurs et des autres acteurs feront levier.

Les opérations concernées devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération régionale.

La Région apportera son ingénierie aux territoires via l'appui de ses services ainsi que par la fourniture d'éléments de contexte issus du SRADDET.

#### **5.5. Le Département de la Vendée**

Le Conseil départemental de la Vendée pourra accompagner certains projets des collectivités territoriales.



## **Article 6 – Gouvernance du CRTE - Comité de suivi et de programmation**

Les représentants de l'État et de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Un comité de suivi et de programmation est créé à cet effet. Il est présidé par le Préfet de la Vendée ou son représentant et par le Président de l'EPCI ou son représentant.

Il est composé de représentants des signataires et des partenaires du contrat.

Il se réunira au moins 1 fois par an pour :

- présenter les propositions de projets à conduire au cours des douze mois suivants ;
- examiner les modalités d'un cofinancement de ces actions par une subvention de l'État ;
- examiner l'avancement et la programmation des actions engagées depuis l'entrée en vigueur du contrat ;
- étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...).

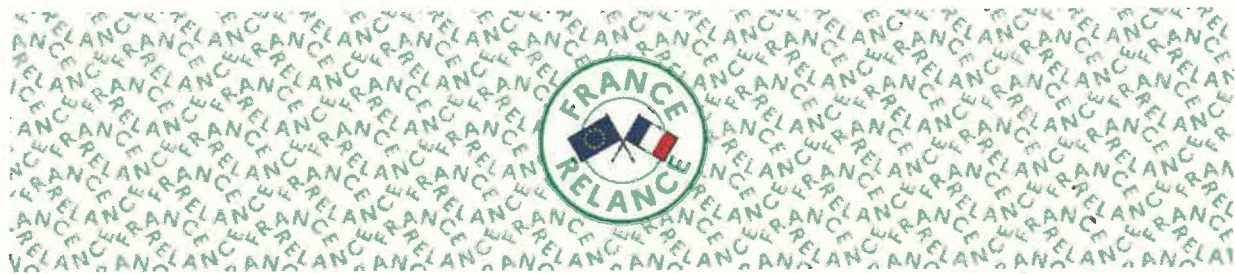
Avant chaque comité, sera établi un tableau de suivi de l'exécution du CRTE, sur le modèle de l'annexe 5. La réunion du comité de suivi et de programmation pourra également constituer l'occasion de signer l'annexe financière (annexe 4) fixant la liste des opérations financées au titre de l'année écoulée.

## **Article 7 – Suivi et évaluation du CRTE**

Le tableau de suivi du CRTE (sur le modèle de l'annexe 5) est établi et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement dans la mise en œuvre des stratégies et actions du CRTE (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie.

Chaque action fait l'objet d'un ou plusieurs indicateurs permettant de mesurer en quoi la mise en œuvre du CRTE permet de réaliser la stratégie.

Le dispositif d'évaluation fera l'objet d'une présentation annuelle devant le comité de suivi et de programmation. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.



## **Article 8 – Entrée en vigueur et durée du CRTE**

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.  
Le contrat s'achève lors du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats.

## **Article 9 – Evolution et mise à jour du CRTE**

Le CRTE n'est pas figé, il est évolutif.

Les coûts, calendriers et indicateurs des fiches actions seront précisés par voie d'avenants.

Les annexes 2, 3, 4 et 5 sont mises à jour autant que besoin, après examen et avis du comité de suivi et de programmation.

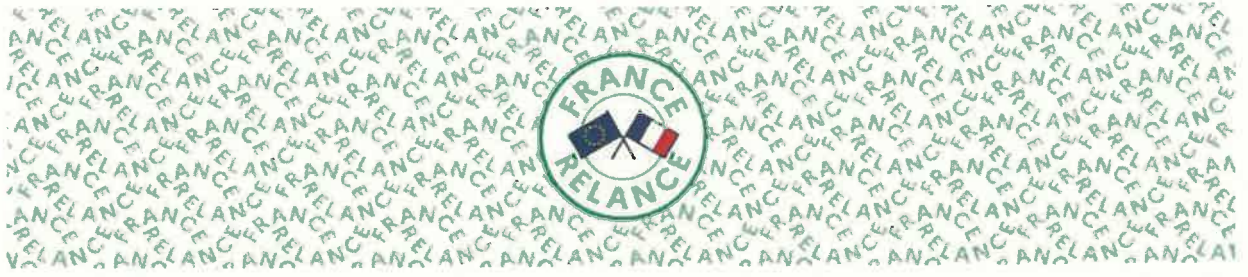
## **Article 10 – Résiliation du CRTE**

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE, après avis favorable du comité de suivi et de programmation, il peut être mis fin au présent contrat.

## **Article 11 – Traitement des litiges**

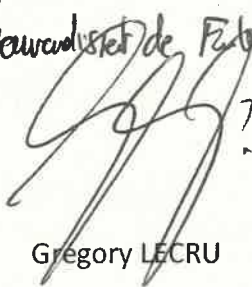
Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le Tribunal administratif de Nantes.





Signé le 13 juillet 2021,

Pour le Préfet,  
Le Sous-Préfet de la Vendée  
de l'arrondissement de Fontenay-le-Comte



Gregory LECRU

Le Président de la Communauté de  
communes du Pays de La Châtaigneraie



Valentin JOSSE

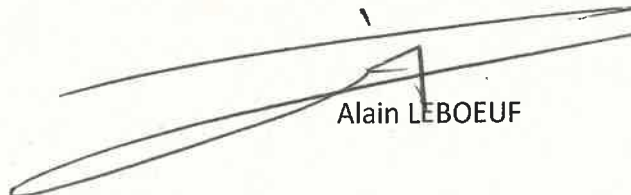
La Présidente  
de la Région des Pays de la Loire

Pour la Présidente  
Christelle MORANÇAIS  
P. BARRÉ



Le Président  
du Département de la Vendée

Pour le Président, le Vice-Président  
V. JOSSE



Alain LEBOEUF



## **Annexes**

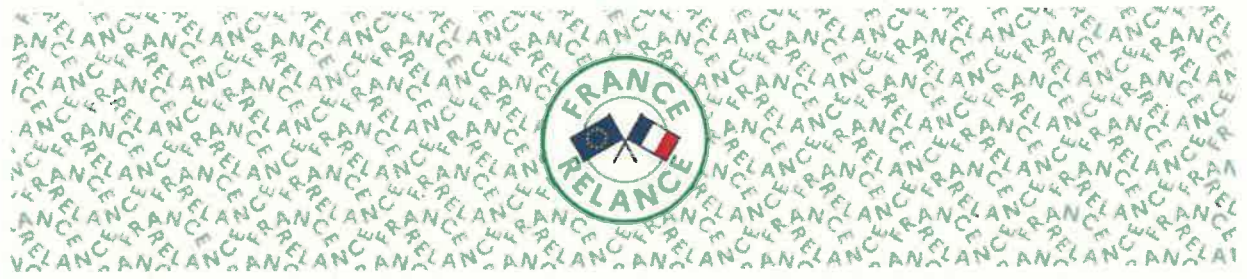
### **Annexe 1 – Diagnostic du territoire**

### **Annexe 2 – Stratégies et actions prioritaires**

### **Annexe 3 – Protocole de préfiguration du CRTE et avenant de programmation**

### **Annexe 4 – Annexe financière**

### **Annexe 5 – Indicateurs de suivi du CRTE**



## Annexe 1 – Diagnostic du territoire



### I. PRESENTATION GENERALE

« La prospective a changé de nature, il y a 30-40 ans, on faisait de la prospective prédictive, on savait, on était dans un avenir certain. On écoutait les techniciens... Aujourd'hui, on est dans un avenir qui est incertain. On va écouter les visionnaires » : Valérie JOUSSEAUME, restitution des travaux Vendée 2040.

**Avertissement** : les données chiffrées du présent diagnostic sont parfois anciennes. Elles seront mises à jour au stade de la première année d'exécution du CRTE avec l'appui prévu en ingénierie, et intégrées par voie d'avenant.

## 1. Une réflexion ambitieuse et concertée pour agir à court, moyen et long terme au profit du territoire

### A. La question du récit et de la prospective

Dans ses politiques publiques communales ou intercommunales, jusqu'à ce jour, le Pays de La Châtaigneraie s'est plus attaché à être un territoire de projets, nombreux, variés, parfois innovants, qu'à se doter d'un « projet de territoire » formel et stratégique d'anticipation.

Son action s'est en effet souvent adaptée, au fil des années, à un contexte plutôt évolutif, peu propice à se projeter (recompositions territoriales, réformes fiscales, transferts de compétences imposés – ADS, GEMAPI, etc...).

Le développement local est resté proche des besoins concrets du « terrain » : en construisant, par exemple, un vrai maillage de zones d'activités économiques (15 zones), en accompagnant de très nombreuses initiatives privées dans le domaine artisanal, commercial, agricole, résidentiel, sportif, culturel, environnemental (PCAT), en encourageant les professionnels de santé à s'installer (quatre pôles santé, une pharmacie) et à se rapprocher (CLS 1, CLS 2...), en construisant une offre de loisirs riche et variée (12 terrains de sport et un terrain synthétique, 1 piscine saisonnière, 7 salles omnisports, des salles polyvalentes ou de spectacle, une médiathèque, une école de musique...), en enrichissant les services à la population (France services, gardes d'enfants...) en revitalisant les commerces de la ville centre (création de 9 boxes à La Châtaigneraie), en anticipant les évolutions de l'aménagement du territoire et du développement durable par l'élaboration d'un PLUI-H, ou en rejoignant certaines dynamiques vendéennes (THD, PCAET volontaire...).

Mais aujourd'hui, l'acte III de la décentralisation (loi NOTRe du 7 août 2015), le retrait de l'action et des moyens du Département au profit de la Région (développement économique, collèges, transports...), le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) de 2016, et **la nécessité grandissante d'entretenir une culture de l'initiative, de la coopération et de la maîtrise des moyens humains ou financiers oblige le territoire à refonder son projet commun** malgré toutes les imprévisions que génèrent la survenance des crises économiques, sanitaires ou sociales.

### B. La volonté d'un projet avec une vision commune

La méthode d'un projet de territoire passe usuellement par un diagnostic, des enjeux, puis des objectifs et des actions plus ou moins prioritaires. Elle permettra d'identifier ensuite les porteurs de ces actions (communauté de communes, communes, partenaires...).

Pour y parvenir, l'échange, la connaissance des indicateurs de territoire, mais aussi de leur compréhension partagée et critique, permettront **une vision collective et concertée** des élus locaux, des acteurs socio-économiques, des associations, voire des habitants... avec **une ambition dépassant le court terme** (2021-2026) pour rejoindre, au-delà du présent mandat, des logiques d'avenir (DATAR ou Vendée 2040).

Depuis le renouvellement des élus municipaux et communautaires en 2020, la démarche a été engagée au sein des communes et de la Communauté de communes (« 30 élus pour 30 projets » élaborés en décembre 2020) et par la rédaction du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) de l'Etat 2021-2026.

## 2. Premiers repères

### A. Aires d'influences et bassin de vie

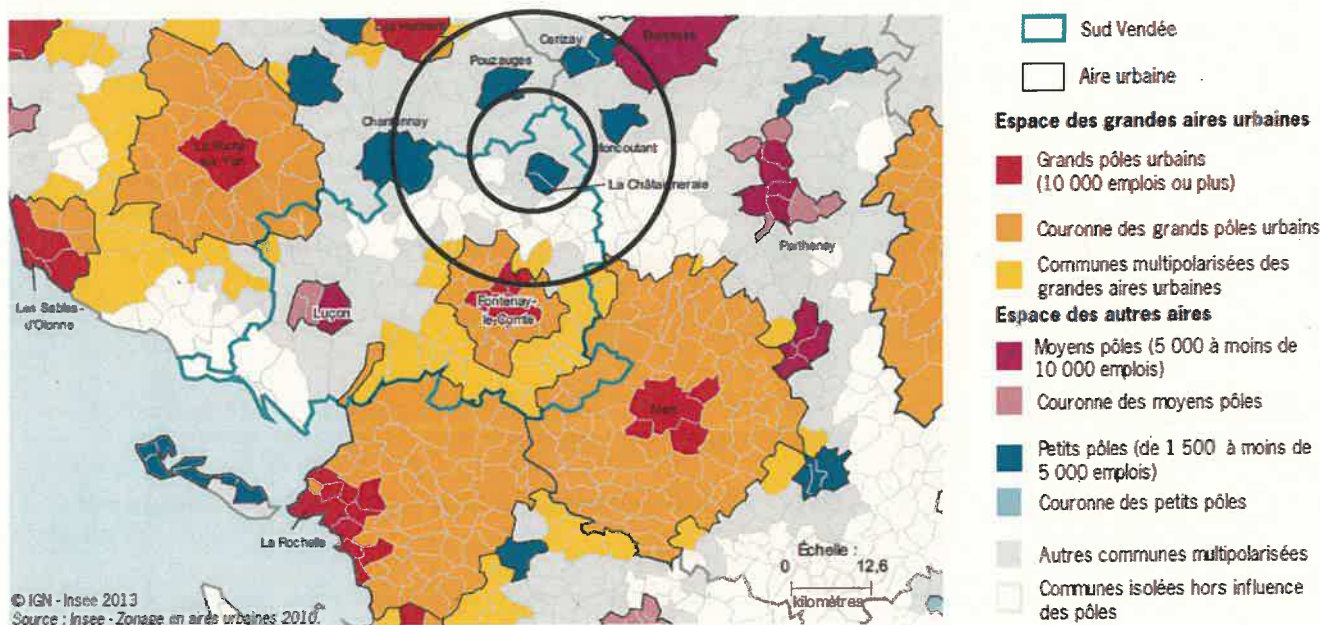
#### ➤ Une population isolée ou multipolarisée

##### ▪ Un territoire hors de l'influence directe des pôles urbains

Selon l'INSEE (étude publiée fin 2013)<sup>1</sup>, l'aire de La Châtaigneraie est placée entre deux réalités différentes :

#### ■ Deux points de centralité : Fontenay-le-Comte et Luçon

Situation selon le zonage en aires urbaines



- Au Sud, elle borde avec ses « communes [paradoxalement] isolées hors d'influence des pôles » de grands ensembles communaux plutôt « multipolarisés » par trois aires urbaines concentrant plus de 10 000 emplois chacune et fonctionnant en continuité autour de la dynamique émergente d'un « pôle métropolitain »<sup>2</sup>, sur une façade atlantique allant de Saint-Maixent / Coulonges-sur-l'Autize à Rochefort-sur-mer :

<sup>1</sup> Source : Insee Pays de la Loire - étude n° 125 « Le Sud Vendée : relever le défi de l'attractivité », décembre 2013. [http://www.insee.fr/fr/insee\\_regions/pays-de-la-loire/themes/etudes/etude125/etude125.pdf](http://www.insee.fr/fr/insee_regions/pays-de-la-loire/themes/etudes/etude125/etude125.pdf) - décembre 2013

<sup>2</sup> Le Pôle métropolitain Centre-Atlantique est né en 2015 sous la forme d'un partenariat ayant pour ambition de fédérer, entre Nantes et Bordeaux, un territoire intermédiaire de 518 822 habitants, au 1er janvier 2020, formé de 9 intercommunalités entre Niort et La Rochelle avec une volonté d'être représenté à l'échelle des deux régions, et des projets communs :

- promouvoir les filières d'excellence et les pépites économiques,
- favoriser l'innovation, le transfert de technologies, la recherche et leur développement par les filières d'enseignement supérieur territoriales,
- garantir l'accès aux territoires (multimodes, passagers et fret),
- élaborer un schéma territorial de l'intermodalité,
- partager les stratégies de planification et contribuer aux documents régionaux,
- proposer un modèle de développement économe en énergie

- Fontenay le Comte,
  - Niort,
  - et La Rochelle.
- Au Nord, elle partage le sort d'un archipel de « petits pôles » rassemblant entre 1500 et 5000 emplois, éloignés des couronnes urbaines de La Roche-sur-Yon / Les Sables d'Olonne, Les Herbiers, et Bressuire, et qui ont naturellement développé, à ce titre, une culture du développement local et de la proximité :
- Moncutant,
  - Cerizay,
  - Pouzauges,
  - et Chantonay.

Ces territoires, situés au cœur du triangle formé par les agglomérations de Nantes, Cholet et La Roche-sur-Yon, ont quant à eux l'ambition de s'inscrire dans les coopérations et le développement du Sud-Loire<sup>3</sup>.

L'enjeu crucial est de ce fait **la question du développement d'un écosystème rural assumé et coopératif, face au modèle dominant d'influence des villes et de leurs couronnes.**

Le territoire de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie partage en effet le sort marginal d'environ 15 % de la population française, isolée dans 7 400 communes rurales ou petites villes (5 % de population), ou, au mieux, multipolarisée en dehors des aires urbaines sans qu'aucune ne prédomine (10 % de population)<sup>4</sup>.

▪ Un territoire relativement accessible et distribué

La question de l'enclavement et de la mobilité semble devoir toujours plus se repenser en **récusant la vision d'un territoire situé en angle mort, fermé et ilotier.**

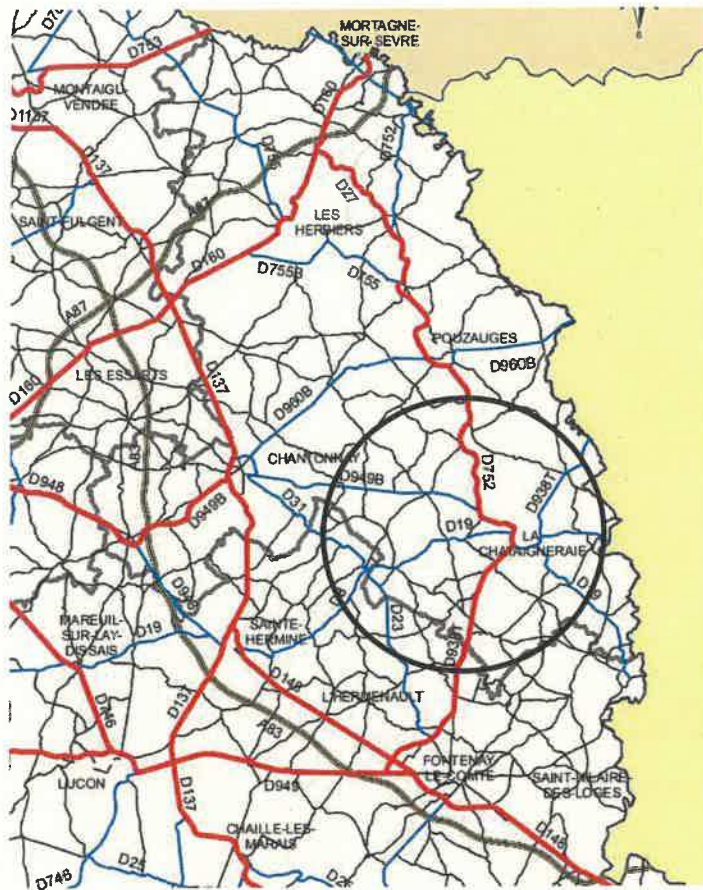
Il s'agit au contraire de considérer la **situation intermédiaire d'un territoire plutôt « ouvert » et « accessible »** du fait :

- de son réseau structurant (la « rocade du bocage » Fontenay / La Châtaigneraie / Pouzauges / Les Herbiers / Mortagne-sur-Sèvre), primaire et secondaire de voiries départementales :

- 
- préserver pour le valoriser le patrimoine naturel,
  - construire une destination touristique nouvelle en favorisant les itinérances (cyclotourisme, tourisme fluvial et le nautisme) ;
  - proposer un territoire attractif pour les personnes en formation post-bac.

<sup>3</sup> L'association interterritoriale articule le « pays du Bocage vendéen » (un quart de la population départementale : Les Essarts, Saint-Fulgent, Pouzauges, Chantonay, Les Herbiers, Mortagne-sur-Sèvre, Montaigu et Rocheservière) avec les dynamiques de Bressuire, Cholet et Nantes.

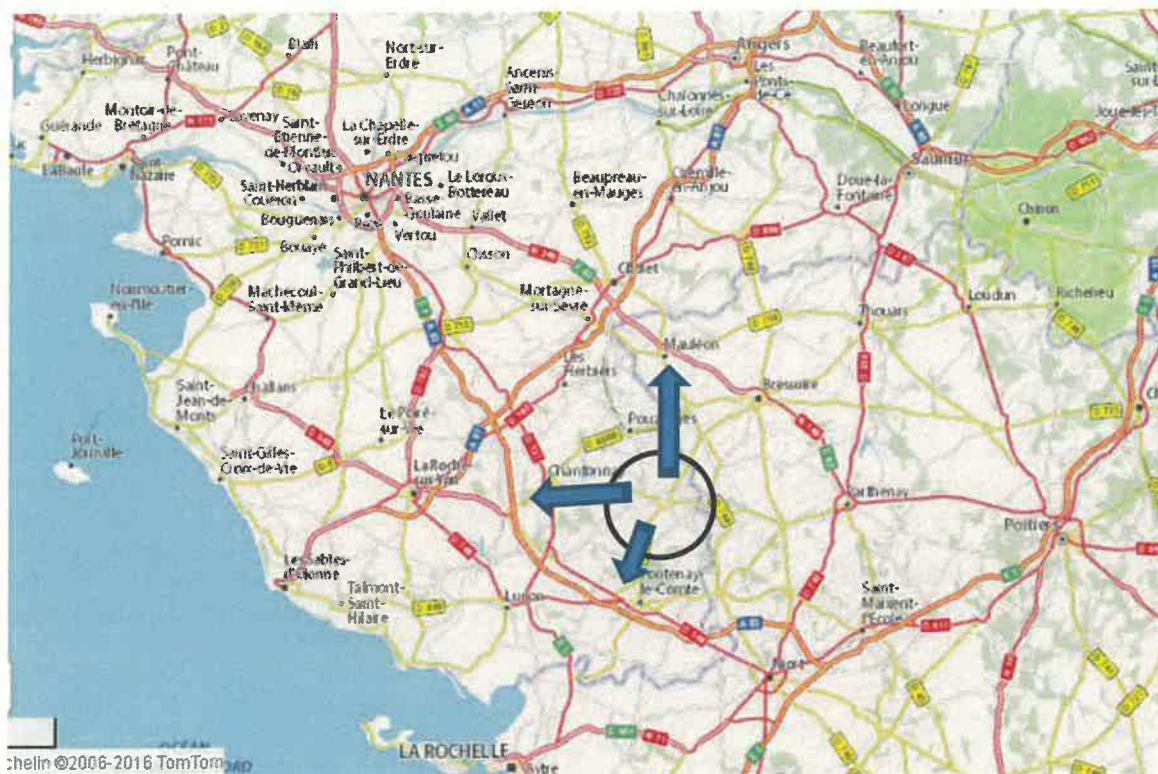
<sup>4</sup> « 61 millions de personnes, soit 95 % de la population, vivent sous l'influence de la ville. Pour l'essentiel, il s'agit de personnes résidant dans des aires, zones d'échanges intensifs entre les lieux de domicile et de travail. Les aires sont composées d'un pôle, ville concentrant au moins 1 500 emplois, et le plus souvent d'une couronne. Ces aires structurent le territoire français et englobent la moitié des communes : 85 % de la population y réside. 60 % de la population, soit 37,8 millions d'habitants, réside au sein même des pôles des grandes aires urbaines. Ces grands pôles constituent le cœur de l'urbain, avec plus de 800 habitants par km<sup>2</sup>, soit huit fois plus que la moyenne nationale. En dehors des aires, 11 000 communes sont multipolarisées, sous l'influence de plusieurs aires sans qu'aucune ne prédomine : 10 % de la population y réside. Signe des nombreuses interactions entre villes et campagnes, les trois quarts des communes rurales sont sous influence des villes, dans lesquelles réside un habitant sur cinq. Hors influence des villes, on trouve 5 % de la population dans 7 400 communes rurales ou petites villes », Insee Pays de la Loire - étude n° 125, op. cit.



### Légende

- Structurant
- Primaire
- Secondaire
- Autoroutes

- et de ses accès multiples aux infrastructures autoroutières (20 mn) et ferroviaires (50 mn), en lisière Ouest et Sud :

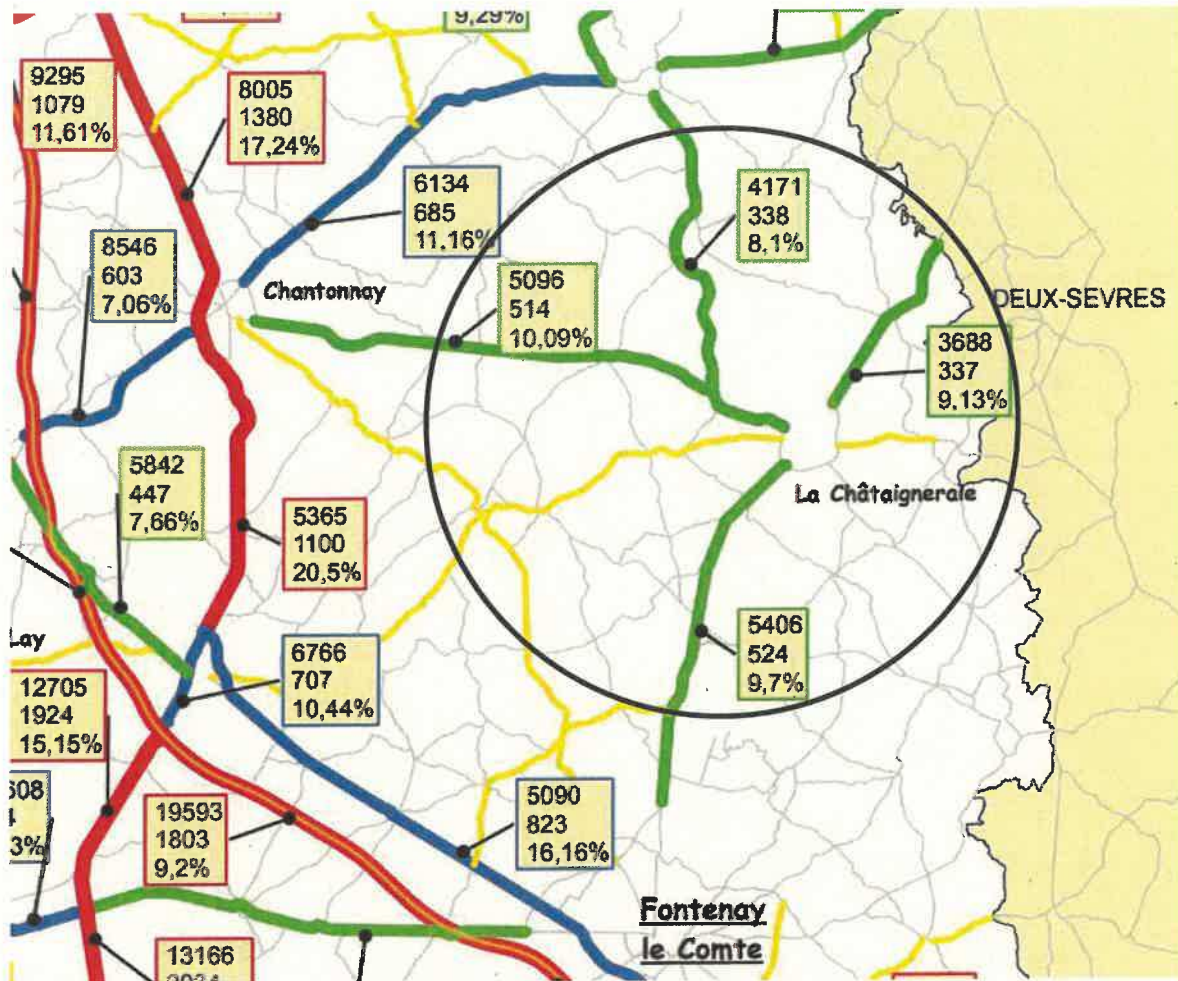


Carte des accès à l'A83 (Nantes / Niort / Bordeaux) et à la 2 x 2 et A87 (La Roche-sur-Yon / Angers / Paris).

| Désignation           | Kms de voirie |
|-----------------------|---------------|
| RD 949Bis             | 21            |
| RD 19                 | 27            |
| RD 938ter au Nord Est | 11,5          |
| Voies communales      | 700           |

La moyenne journalière de circulation des véhicules sur les RD du territoire reste modérée et équilibrée, avec une plus grande fréquentation Sud (vers Fontenay : 5400) et Ouest (vers Chantonnay : 5100 et vers Pouzauges 4200), en comparaison de l'axe Nord (vers Cerizay 3700). Les poids lourds représentent environ 10 % des véhicules (entre 300 et 600 PL / jour).





### Légende

| Circulation poids lourds |      | Moyenne Journalière |                |
|--------------------------|------|---------------------|----------------|
| Moins de 300 v/j         | 9700 | 570                 | Moyenne PL     |
| de 300 à 600 v/j         | 570  | 5,9 %               | % Poids Lourds |
| de 600 à 900 v/j         |      |                     |                |
| Plus de 900 v/j          |      |                     |                |

2017



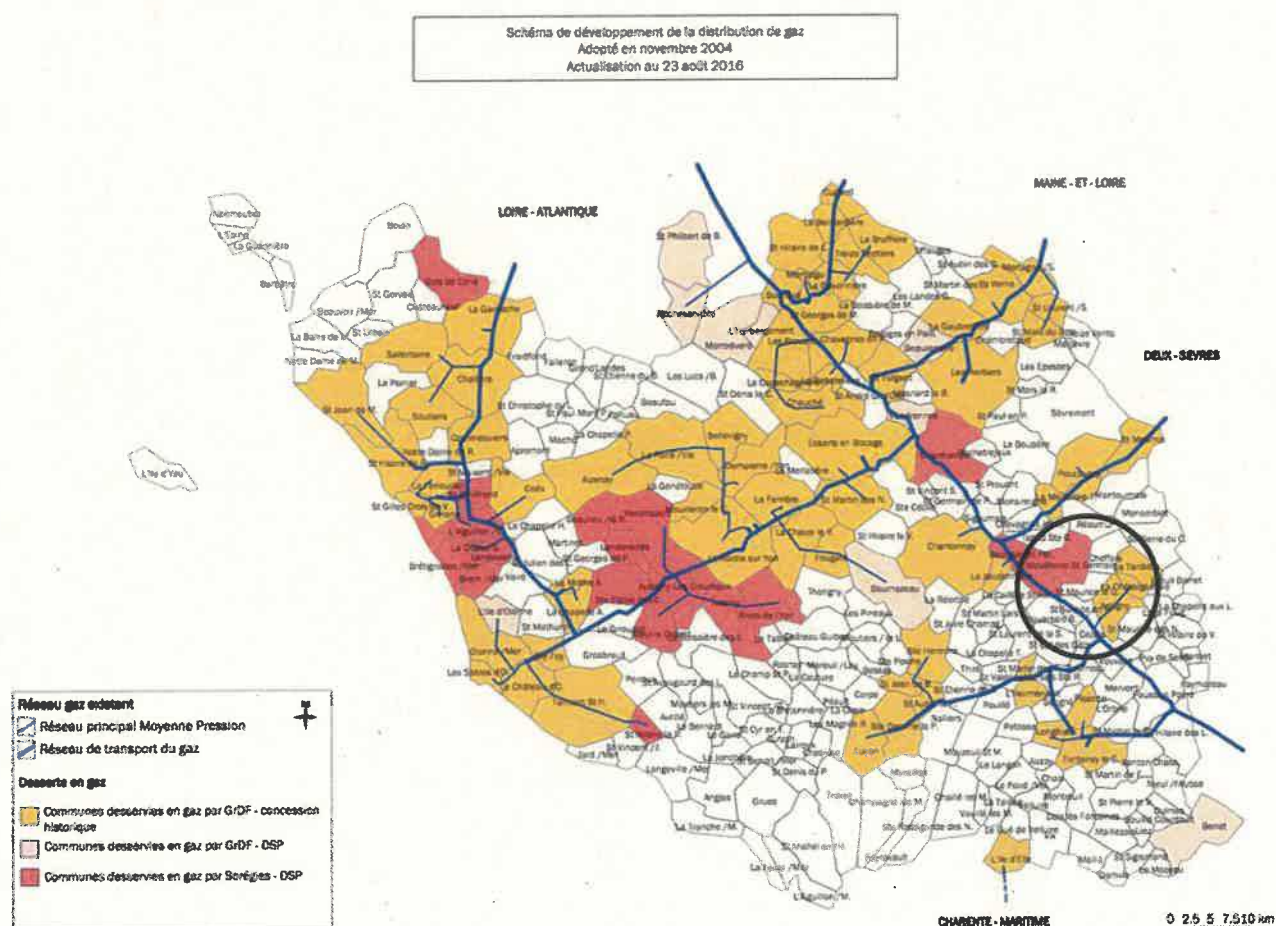
Cette accessibilité s'est encore améliorée en direction de La Roche-sur-Yon depuis la création sur 8 kms, fin 2017, de la voie express 2 x 2 Chantonay / Bournezeau.

Le transport en commun est résiduel (ligne de car départementale n° 290 La Châtaigneraie - Chantonnay - Montaigu - Nantes), et le transport alternatif (initiative solidaire depuis 2017) encore émergent.

La question des infrastructures routières, et de la mobilité des personnes et des marchandises, reste, en matière d'attractivité de territoire, indissociable de celle des infrastructures de réseaux en eau, énergie et télécommunication :

- En matière d'alimentation d'eau potable : la départementalisation, parachevée depuis 1961 jusqu'en 2018 (La Roche-sur-Yon), du captage, du stockage, du traitement et de la distribution de l'eau potable apporte une meilleure sécurité d'approvisionnement pour :

- les besoins en eau potable<sup>5</sup>,
  - et les besoins en protection incendie.
- En matière de distribution d'électricité, 45 % du réseau est souterrain (contre 62 % en Vendée). Les 8 676 clients du territoire (1,85 % de la consommation vendéenne) sont plutôt consommateurs de haute tension (HTA : 3,72 % de la consommation vendéenne). Paradoxalement, la durée moyenne annuelle des coupures électriques est de 195 mn sur le territoire (dont 110 mn en HTA dues, pour moitié, à des travaux) contre 80 mn en Vendée (dont 41 mn en HTA)<sup>6</sup>.
  - En matière de gaz naturel : le réseau est présent, mais avec un potentiel limité, à partir des possibilités de raccordement à 35 m de la canalisation existante en réseau de transport sur l'axe Cezais / Bazoges-en-Pareds, décliné en moyenne pression sur l'axe Fontenay / La Châtaigneraie.



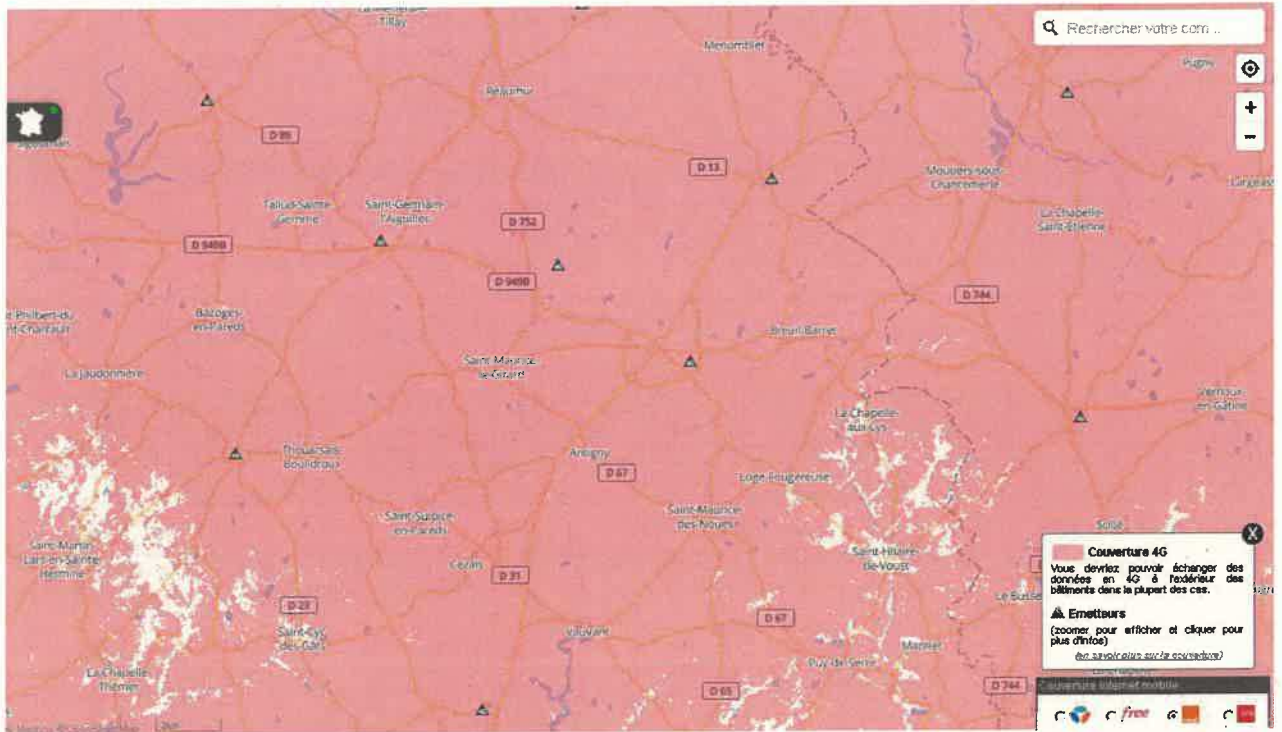
- En matière de distribution des télécommunications
  - Les réseaux filaires seront affectés d'ici à 2023 au passage de la fibre optique (très haut débit pour tous les habitants) autour de la desserte de 62 sites prioritaires (zones d'activités, mairies, écoles...), après la réalisation récente (2016-2017) de la montée en débit des secteurs de Thouarsais-Bouildroux,

<sup>5</sup> Informations manquantes sur le territoire. La consommation Vendée est de 101 m<sup>3</sup> / abonné de tout type (particuliers, entreprises...) / an.

<sup>6</sup> Données SyDEV (rencontre du 26 mars 2021).

Menomblat, Saint-Maurice-le-Girard, Saint-Maurice-des-Noues, La Chapelle-aux-Lys.

- o Le réseau de téléphonie mobile, en nette amélioration depuis 3 ans, connaît encore parfois des zones blanches en 4G, différentes selon les opérateurs : celles de Bouygues et SFR concernent Cheffois / La Chapelle-aux-Lys / Saint-Hilaire-de-Voust ; celles de Free sont les mêmes avec, en plus, le bourg d'Antigny. Celles d'Orange épargnent Cheffois et Antigny, mais impactent aussi la Loge-Fougereuse :



**TERRITOIRE DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE**  
Débit internet en MAI VS prévision arrivée de la fibre optique



**Tests débit réalisés en MAI 2021**

toutes les communes sauf La Chataigneraie / Moiré ayant la fibre

| Commune               | débit descendant | débit montant |
|-----------------------|------------------|---------------|
| ANTIGNY               | 17,60            | 0,81          |
| BAZOGES EN PAREDS     | 75,83            | 19,74         |
| BREUIL BARRET         |                  |               |
| CEZAIS                | 1,60             | 0,71          |
| CHEFFOIS              | 88,39            | 24,69         |
| LA CHAPPELLE AUX LYS  | 8,41             | 0,81          |
| LA TARDIERE           | 10,13            | 0,81          |
| LOGE-FOUGEREUSE       | 65,50            | 16,19         |
| MARILLET              | 16,70            | 0,81          |
| MENOMBLAT             | 62,16            | 13,71         |
| MOUILLERON ST GERMAIN | 94,81            | 16,39         |
| ST HILAIRE DE VOUST   |                  |               |
| ST MAURICE DES NOUES  | 19,61            | 0,81          |
| ST MAURICE LE GIRARD  | 62,89            | 18,21         |
| ST PIERRE DU CHERMIN  | 18,16            | 0,81          |
| ST SULPICE EN PAREDS  | 7,81             | 0,71          |
| THOUARSAIS BOULDRONX  | 4,18             | 4,21          |

**A NOTER**

Coût d'un lien fibre 10 Mo = 320 € HT / mois  
(marché LINKT / E Collectivités  
Pour un lien FFTE (entreprise))

**Attention :**

- Lien fibre FFTH (comme pour le particulier) :
- Moins cher
- Moins fiable car pas de dépannage garanti (FFTE = dépannage en 4h)
- Pas de garantie des débits

Les dessertes en moyenne tension électrique (HTA), en gaz naturel et en télécommunication restent de qualité moyenne, et globalement peu satisfaisantes à ce jour pour structurer le développement du territoire.

## ➤ Des fonctions de centralité dans un contexte de ressources limitées

### ▪ Une offre équilibrée au cœur d'un bassin de vie assez homogène

Du fait de son isolement et de son enclavement, et malgré la faible densité de sa population et l'absence d'une véritable ville centre (La Châtaigneraie compte moins de 2600 habitants – soit 16,3 % de la population du territoire), et le fait que 12 communes sur 18 ont moins de 1000 habitants, **le territoire s'est construit comme un pôle de centralité pour une population parfois extraterritoriale, sur un giron (« bassin de vie ») d'environ 20 000 habitants.**

On y observe notamment :

- Un cadre de vie environnemental, patrimonial et paysager de qualité (bocage), avec 20 édifices protégés et 72 entités archéologiques, des surfaces naturelles protégées (11 ZNIEFF, 3 ENS), 12 stations d'épuration des eaux usées (traitant la moitié des habitants), une politique incitative de gestion des déchets (par le SCOM-Est Vendée), une préservation des haies face aux tendances de céréalisation,
- un véritable esprit entrepreneurial : autour d'un tissu industriel, artisanal et agricole,
- de nombreux services de proximité :
  - o en matière d'éducation : 21 écoles primaires publiques et privées (1460 élèves), 2 collèges (public / privé) avec un ramassage scolaire pour 550 élèves, 1 MFR (CFA), une association L'outil en main...
  - o en matière de santé : un hôpital (332 lits), 4 pôles santé (professions médicales – 7 médecins libéraux, et para-médicales), 6 pharmacies, 6 dentistes, 4 EHPAD (332 places, 3 cantous), 2 MARPA (48 places), 3 unités Alzheimer, un foyer de personnes handicapées vieillissantes...
  - o en matière sociale : Maison de l'emploi, service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), ESAT (La Largère), organismes d'insertion (SEVE, Atout linge)...
  - o en matière familiale : Centre de protection maternelle et infantile, RAMIPE, structure multi-accueil, MAM, 2 micro-crèches, 120 assistantes maternelles, 4 accueils de loisirs
  - o en matière de services à la population : 18 mairies, 1 espace France services, 1 centre des finances publiques, 2 bureaux de poste, 6 agences postales ou points Poste
  - o en matière de sécurité et de prévention : 1 gendarmerie, 4 centres de secours (SDIS)
  - o en matière commerciale : 3 GMS, des commerces de proximité
  - o en matière de culture, de sport, de loisirs, de tourisme : des équipements nombreux (médiathèque, piscine saisonnière, école de musique, salle de gymnastique, office du tourisme, donjon et jardin médiéval, musée national Clémenceau - de Lattre...)
- des liens forts de cohésion et de sociabilité :
  - o Une Communauté de communes s'est construite depuis 20 ans (2001) sur les bases du district issu d'un SIVU de 11 communes (1971 : pour la construction et gestion d'un bassin de la piscine) puis d'un SIVOM aux compétences et au périmètre élargi (entre 1974 et 1989), avec les moyens d'une taxe

professionnelle unique (1999) dynamique jusqu'à la réforme fiscale de 2003 (FPU). Cet établissement, aujourd'hui doté d'une représentativité directe (élections 2014), reste le plus petit EPCI de Vendée mais gère, avec un budget de fonctionnement de 9 M €, des compétences relativement nombreuses comme le montre son coefficient d'intégration fiscale (CIF) de 0,39 :

|  | 2020       | National                         |
|--|------------|----------------------------------|
| Potentiel fiscal par habitant CC             | 276.32     |                                  |
| Potentiel fiscal Intercommunal Agrégé (PFIA) | 11 268 794 |                                  |
| PFIA / hab. de la CC                         | 566,30     | 628,99                           |
| Revenu / hab. moyen de la CC                 | 11 400,90  | 14 707,05                        |
| Effort Fiscal Agrégé (EFA)                   | 1,1792305  | 1,127849                         |
| Coefficient d'intégration fiscale (CIF)      | 0,395731   | 0,372909 (moyen de la catégorie) |

- le tissu associatif / familial : des parentés de proximité, plus de 300 associations actives dans les domaines les plus variés (un quart d'entre elles sont « sports et loisirs »).

▪ **Des dispositifs de revitalisation face à certaines fragilités**

Chiffre confirmé en 2018 comme en 2013, le Pays de La Châtaigneraie est **le seul territoire vendéen à se situer en bas de l'échelle « médiane du revenu disponible des ménages par unité de consommation »**.

Sa médiane est située entre 12 926 € et 18 920 € / an, alors qu'en France, l'immense majorité des intercommunalités rurales disposent d'un revenu médian par unité de consommation proche de 20 000 € (trois quarts des intercommunalités entrent dans une fourchette 18 000 - 22 000 €)<sup>7</sup>.

<sup>7</sup> Observatoire de l'AdCF : « Mesurer les disparités territoriales à l'aune des revenus des ménages », 06/03/2020. Le Pays de La Châtaigneraie partage ici le sort des arrière-pays languedociens comme le Minervois, les Pyrénées audoises, certaines communautés des Cévennes, des communautés des Ardennes ou de Thiérache dans l'Aisne... ou encore de la partie orientale de la Corse ou de collectivités ultra-marines, comme Mayotte et La Guyane. Le revenu médian correspond au revenu qui sépare les 50 % des ménages les moins favorisés des 50 % les plus favorisés. L'INSEE a recours à la notion d'unité de consommation (UC) pour pondérer la composition du foyer, un adulte comptant double par rapport à un enfant : <https://www.adcf.org/articles-observatoire-de-l-adcf-mesurer-les-disparites-territoriales-a-l-aune-des-revenus-des-menages-5151>

## Médiane du revenu disponible des intercommunalités par unité de consommation (2018)

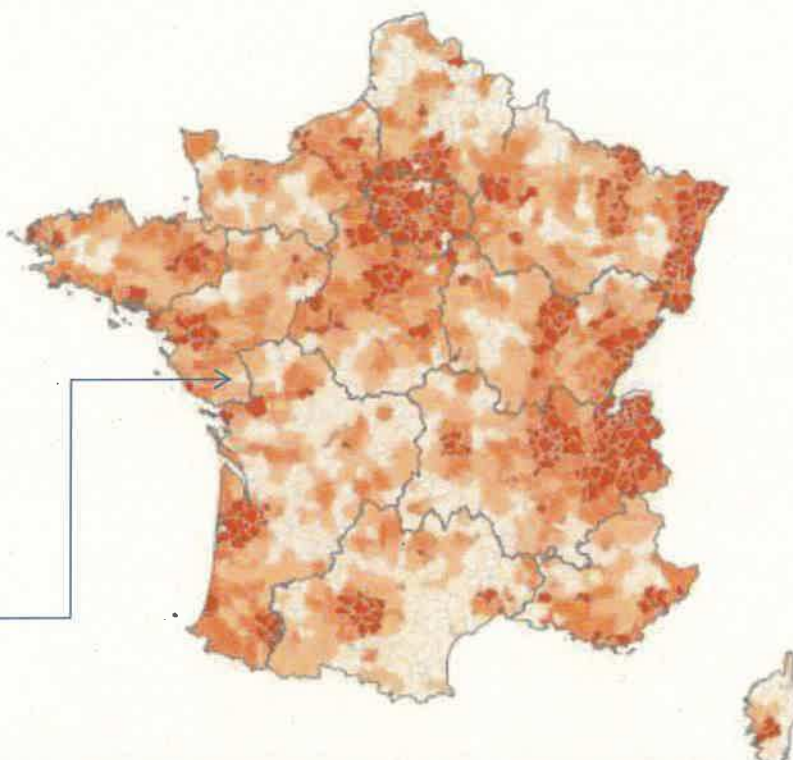
○ En savoir plus

- Guadeloupe
- Guyane
- Martinique
- Mayotte
- Réunion

Médiane du revenu disponible des intercommunalités par unité de consommation (2018) (en €) :

- 12 826 - 16 820
- 16 820 - 19 806
- 19 806 - 20 983
- 20 983 - 36 499

Yves, Été 2015, OIGT



En revanche, le Pays de La Châtaigneraie connaît les mêmes (faibles) disparités de revenus internes (indice compris entre 2,2 et 2,7) que les territoires des Pays de la Loire et de la Bretagne en zone rurale, comparé au reste de la France et aux métropoles (où les disparités se creusent).

## Rapport interdécile du revenu disponible des intercommunalités par unité de consommation (2018)

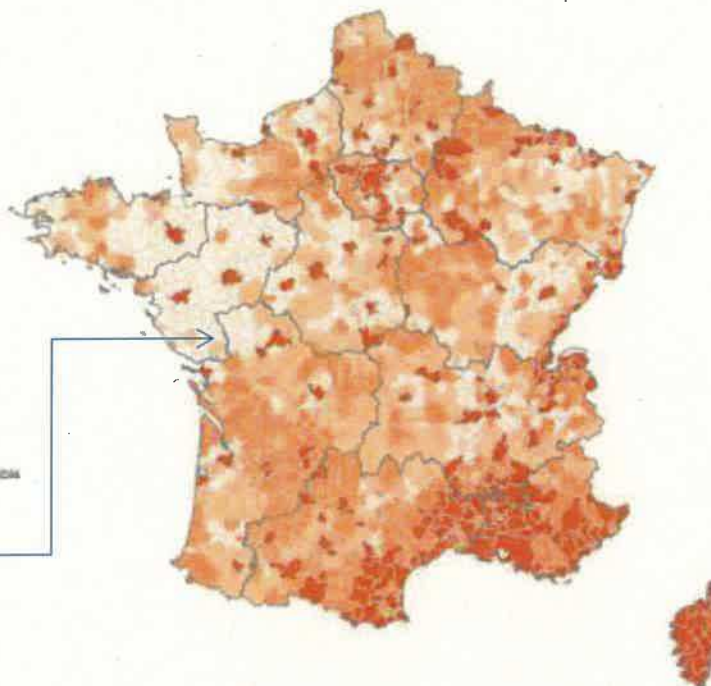
En savoir plus

- Guadeloupe
- Guyane
- Martinique
- Mayotte
- Réunion

Rapport interdécile du revenu disponible des intercommunalités par unité de consommation (2018) :

- 2.2 - 2.7
- 2.7 - 2.9
- 2.9 - 3.2
- 3.2 - 7.4

Inter. Prosol 2019, CGET



La faible densité de la population (15 604 habitants pour 316,6 km<sup>2</sup>, soit 50 habitants/km<sup>2</sup> contre 98 hab./km<sup>2</sup> en Vendée et 114 en Pays de la Loire), sa stagnation, son vieillissement, et le niveau modéré de ses revenus ont provoqué le classement du territoire en **Zone de Revitalisation Rurale (ZRR)** à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017, à l'instar de deux autres EPCI du Sud Vendée :



Sur les 1000 communes françaises de moins de 2 000 habitants concernées par le programme 2020-2026 « **Petite ville de Demain** » (PVD), 2 des 20 communes labellisées en Vendée relèvent du territoire : La Châtaigneraie et Mouilleron-Saint-Germain.

Elles pourront ainsi assumer davantage leurs fonctions de « centres bourgs » (commerces, patrimoine, services...) en bénéficiant, du fait de leurs vulnérabilités<sup>8</sup>, d'une opération de revitalisation du territoire (ORT).



### ■ Une remédiation financière aux limites de la fiscalité municipale

Aux côtés de l'Etat, la Région, le Département et l'intercommunalité s'intéressent également de près à l'investissement municipal avec des synergies et des péréquations financières renforcées depuis 2014 (la « contractualisation », le fonds de péréquation intercommunal et communal - FPIC)<sup>9</sup>.

- En fonctionnement courant, la fiscalité (hors redevances, taxe GeMAPI ou taxe de séjour) et les dotations de l'Etat, classiquement divisées par deux pour le secteur rural (DGF)<sup>10</sup>, sont distribuées comme suit :

<sup>8</sup> Comme l'a observé la Mission Bur/Richard dans sa note thématique de cadrage relative « aux enjeux d'une refonte de la fiscalité locale » en janvier 2018 : « ce sont souvent les collectivités les plus pauvres qui font face aux charges objectives les plus élevées ».

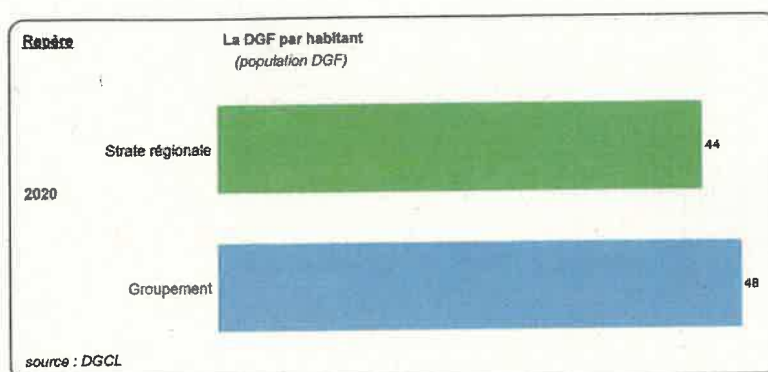
<sup>9</sup> La dynamique de la fiscalité municipale est en effet impactée à la fois dans son assiette (bases) et dans son pouvoir de taux (réforme de la taxe d'habitation 2018-2023). Les valeurs locatives cadastrales servant de bases d'imposition aux divers impôts locaux (et d'abord à la TH) n'ont pu être actualisées depuis les années 1970. Les ressources induites par la suppression quasi-totale de la TH (maintenue sur les résidences secondaires et sur les locaux meublés non affectés à l'habitation principale, ainsi que sur les locaux vacants) seront notamment remplacées par le transfert aux communes de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue par les départements, et par une fraction du produit net de la TVA pour les EPCI. Seul le pouvoir de taux sur le foncier bâti persiste. De même, la réforme des impôts de production génère une division par deux des valeurs cadastrales des établissements industriels compensée, avec remplacement de la CVAE régionale par une fraction de TVA à partir de 2021 et compensation du bloc local par un nouveau prélèvement sur les recettes de l'Etat qui évoluera chaque année en fonction des bases imposables localement et de leur évolution.

<sup>10</sup> Sur la partie forfaitaire de la DGF : « La population prise en compte, la population dite DGF, est pondérée par un coefficient qui croît selon une progression logarithmique, de sorte que, en schématisant, un habitant d'une commune de 200 000 habitants « pèse » deux fois plus que celui d'une commune de 500 habitants » (Mission Bur/Richard).



| Nature              | Dispositif                    | Données 2020           |  |
|---------------------|-------------------------------|------------------------|--|
|                     |                               | Au profit des communes | Au profit de la Communauté de communes |
| Fiscalité           | TH (produit global : 3,4 M)   | 2,1 M €                | 1,3 M €                                |
|                     | TFB (produit global : 2,4 M)  | 2,3 M €                | 0,2 M €                                |
|                     | TFNB (produit global : 0,8 M) | 0,794 M €              | 0,006 M €                              |
|                     | TAFNB                         |                        | 0,0009 M €                             |
|                     | CFE                           |                        | 1,5 M €                                |
|                     | CVAE                          |                        | 0,9 M €                                |
|                     | TASCOM                        |                        | 0,17 M €                               |
|                     | IFER                          |                        | 0,006 M €                              |
| DGF                 | DGF des communes              |                        |  |
|                     | DGF bonifiée de la CC         |                        | 0,8 M €                                |
|                     | Allocations compensatrices    |                        | 0,2 M €                                |
| FNGIR (reversement) |                               |                        | - 0,35 M €                             |
| <b>TOTAL</b>        |                               |                        | <b>4,73 M €</b>                        |

Source : analyse consolidée 2021 de la DDFIP



- Concernant les arbitrages au sein du bloc local, les choix de solidarité entre communes et Communauté de communes se sont illustrés comme suit :

| Nature   | Dispositif   | Moyenne annuelle                 |  |
|--|--|----------------------------------|--|
|  |  | Au profit des communes           | Au profit de la Communauté de communes |
| Compensations liées aux compétences                    | Attributions de Compensation   | 1 173 000 €                      | 88 000 €                               |
|  | FPIC (part « enfance »)  | 53 773 €                         | 70 000 €                               |
|  | Charges non compensées (THD, SDIS, santé...)   |                                  |  |
|  | Charges partiellement compensées (instruction des ADS : 50 %, ...)   | 30 000 €<br>+ taxe d'aménagement |  |
| Solidarité liée à la fiscalité et aux dotations d'Etat | FPIC restant   | 119 000 €                        | 225 000 €                              |
|  | DSC pour les communes dont le potentiel financier est inférieur à la moyenne du territoire   | 100 000 €                        |  |
|  | Fonds de concours pour certaines communes aux ressources inférieures (communes sans équipements communautaires + potentiel financier inférieur à 500 € par habitant) | 100 000 €                        |  |
|  | DGF et accessoires   | 2 700 000 €                      | 800 000 €                              |
|  | Fiscalité (incluant fiscalité de zones, allocations compensatrices...)   | 5 400 000 €                      | 4 000 000 €                            |

| Nature                             | Dispositif   | Moyenne annuelle       |  |
|------------------------------------|--|------------------------|--|
|                                    |  | Au profit des communes | Au profit de la Communauté de communes |
| Solidarité liée à l'investissement | Fonds de concours pour toutes les communes (échus en 2020) en fonction des kms de voirie, de l'effort fiscal et du potentiel financier inversé | 125 000 €              |  |
|                                    | Répartition des enveloppes des contrats Etat (échus en 2020)   | 720 000 €              | 200 000 €                              |
|                                    | Répartition des enveloppes des contrats Région (échus en 2020)   | 60 000 €               | 285 000 €                              |
|                                    | Répartition des enveloppes des contrats Département (échus en 2020)  | 500 000 €              | 62 500 €                               |

Les modes de gestion de services publics locaux évoluent au fil du temps et amènent le bloc local (communauté de communes et communes) à s'investir dans leur consolidation, avec des partenariats émergents, notamment :

- Le maintien d'un service postal par des agences postales communales (comme à Cheffois, ...) ou par des « relais poste » (Antigny, ...), en complément des bureaux de Poste toujours présents à La Châtaigneraie et à Mouilleron-Saint-Germain (accueil guichet – conseil bancaire) : la pérennité du service de tri des courriers et colis a été acté avec la conclusion en 2020 d'un bail commercial au sein d'un local appartenant à la Communauté de communes, qui a également proposé de reloger dans le local du Trésor public le bureau de poste de La Châtaigneraie en 2022<sup>11</sup> ;
- Par l'implication de la Communauté de communes sur le projet de réhabilitation des locaux professionnels de la Gendarmerie nationale à La Châtaigneraie incluant 10 logements de fonction (foncier, abords...) : livraison prévue en octobre 2022 ;
- Par l'accueil prochain au sein de l'espace « France services » géré par la Communauté de communes d'agents de la Trésorerie publique de La Châtaigneraie (accueil de proximité)<sup>12</sup> ;
- Par la recherche de solutions alternatives face au risque de concentration de la carte scolaire, avec la fermeture envisagée d'écoles privées sous contrat d'association (regroupements de classes).

#### ■ Un niveau préoccupant d'exposition aux crises économiques

Qu'elle qu'en soit l'origine (bancaire et financière comme en 2008, sanitaire comme en 2020, ou sociale...), la répercussion de la crise est ici abordée sous l'angle de ses répercussions économiques locales.

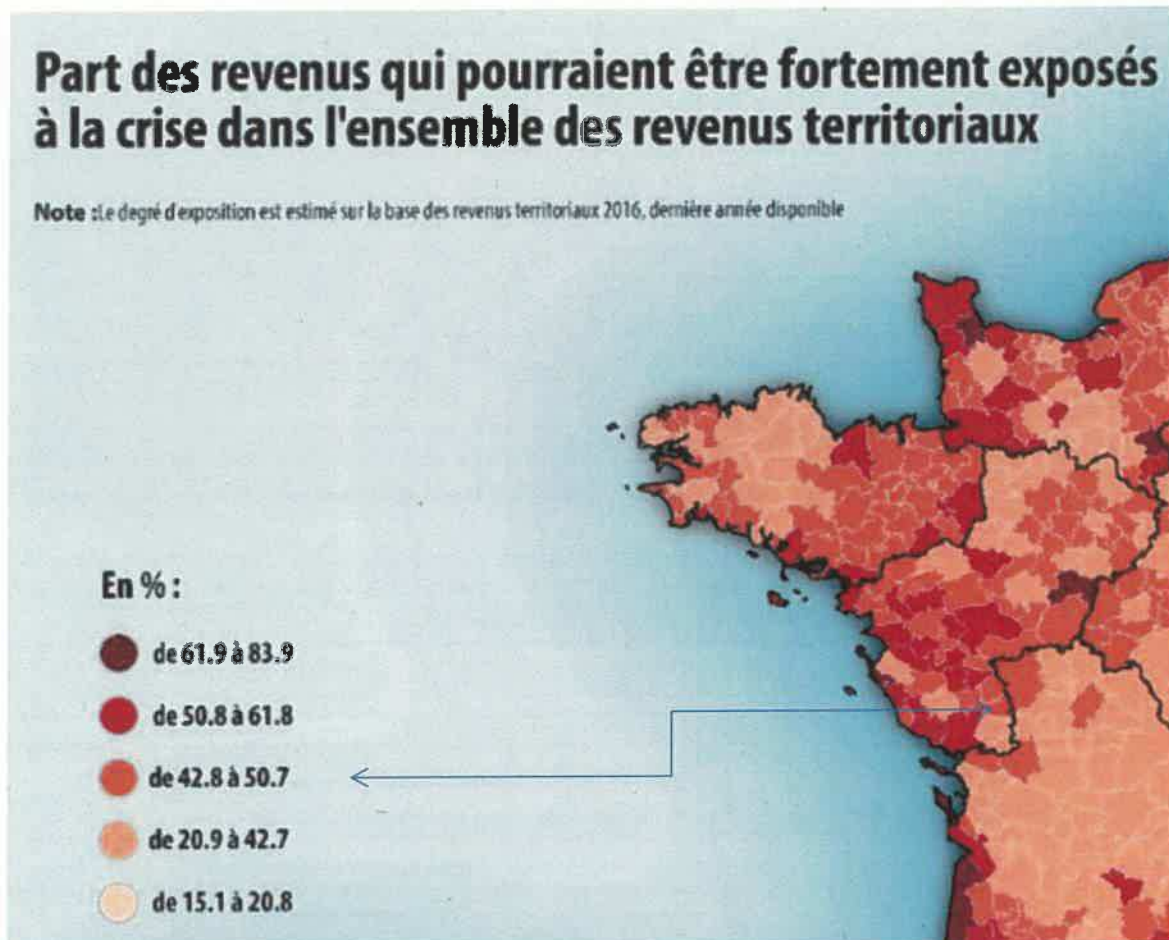
Les territoires disposant de revenus plus « abrités » (revenus sociaux, revenus publics, pensions de retraite) semblent mieux résister aux effets de crise que ceux disposant de revenus plus « exposés » (revenus productifs résidentiels, touristiques, ...)<sup>13</sup>.

<sup>11</sup> Plus généralement, la Poste, devenue depuis 2010 une société anonyme en charge du service universel postal, tend maintenant à diversifier ses services de proximité après la division par deux du nombre de plis distribués en dix ans.

<sup>12</sup> En septembre 2022, trois volets seront déployés : un service de gestion comptable à Fontenay-le-Comte, des permanences locales à La Châtaigneraie à raison de 4 demi-journées hebdomadaires, et un conseiller aux décideurs locaux depuis Fontenay-le-Comte.

<sup>13</sup> « Impacts territoriaux de la crise : les premières analyses de l'Observatoire (OITC) », 26 mars 2021. <https://www.mapinaction.com/observatoire/>

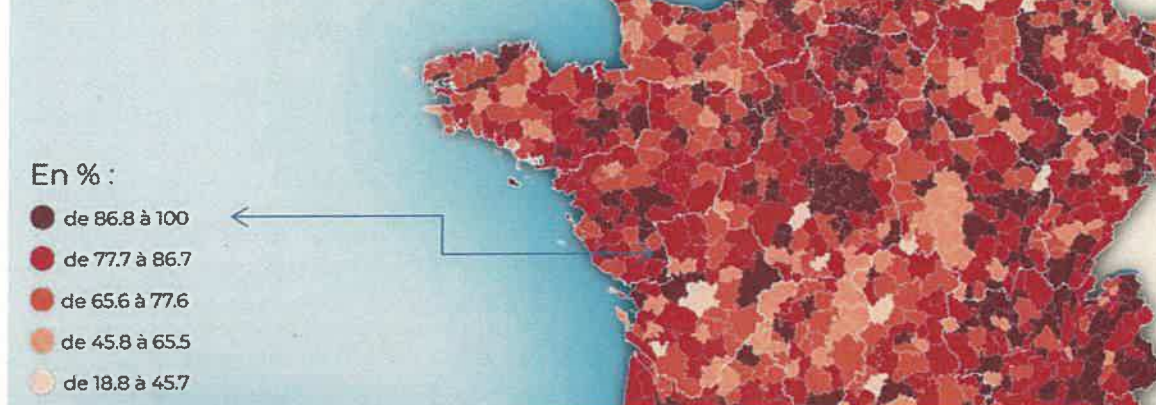
Globalement, la « part des revenus qui pourrait être fortement exposés aux crises » semble comprise dans une fourchette – passable, de 43 à 50 % (données 2016). Elle intègre les revenus de toute nature (pensions de retraites, salaires...).



Il apparaît toutefois, sur la base d'études réalisées en 2019 et 2020, que Pays de La Châtaigneraie, du fait de son profil industriel productif répondant à des besoins de second ordre (mécanique industrielle...) autant qu'à des besoins de premier ordre de la population (filière agro-alimentaire...) reste **très vulnérable, en cas de crise, au ralentissement de la consommation et aux destructions d'emplois.**

La part des « emplois salariés privés de proximité liés aux besoins de second ordre des populations concentrées dans des secteurs d'activité a priori fortement exposés à la crise », serait très importante (au moins 87 %), en comparaison de la moyenne vendéenne :

Part des emplois salariés privés de proximité liés aux besoins de 2nd ordre des populations concentrés dans des secteurs d'activité a priori fortement exposés à la crise dans les intercommunalités et métropoles (fin 2019)



Le territoire y est relativement moins exposé dans les secteurs d'activité « rares à vocation exportatrice et a priori fortement exposés à la crise » (de 39,9 à 65,9 % des emplois privés), pourtant bien présents sur le territoire (aéronautique et spatial...).

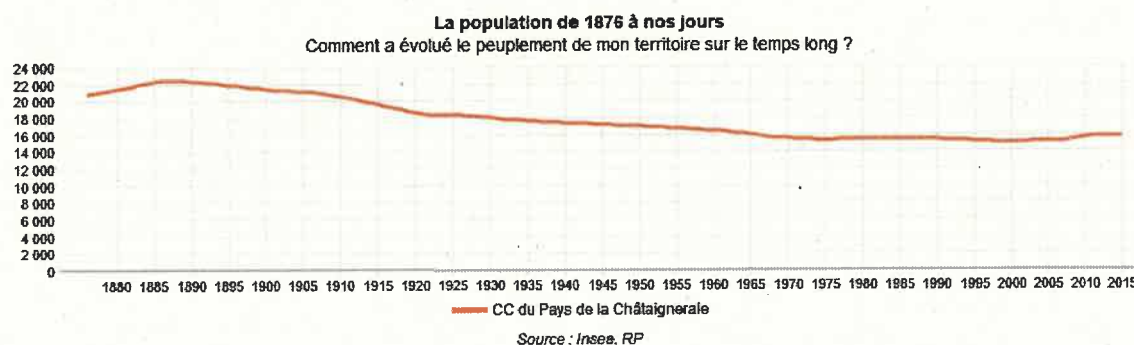
## B. Population et avenir

### ➤ Des politiques attractives pour des habitants

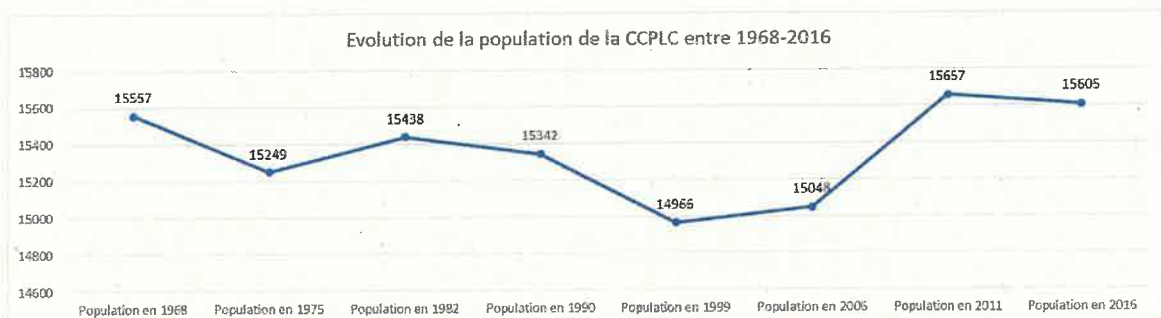
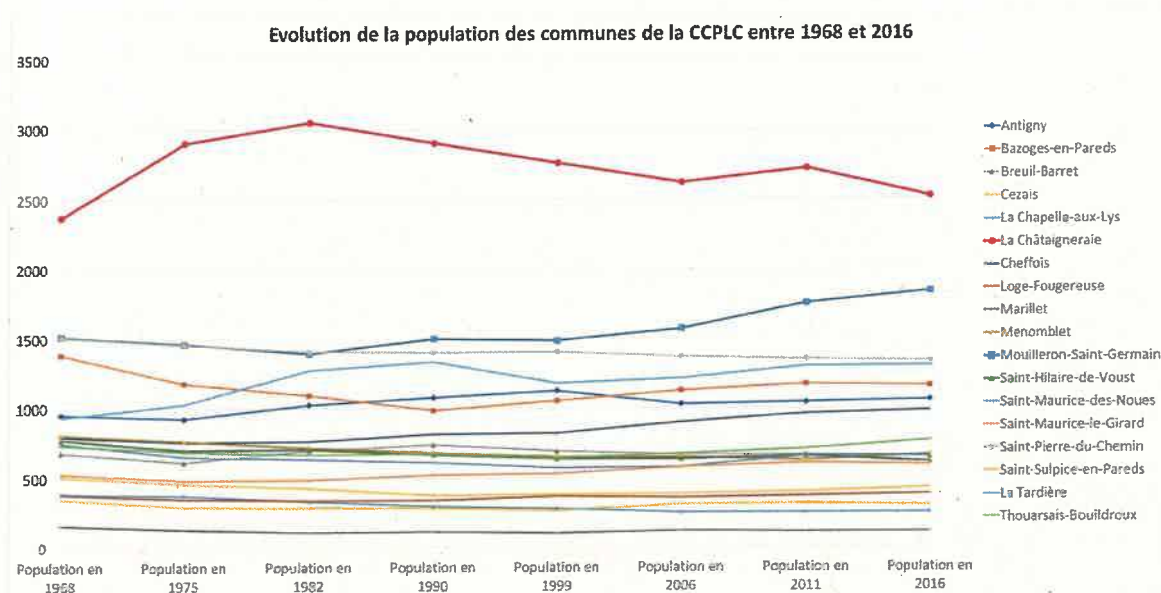
#### ▪ Démographie et identité

##### - Les tendances

En élargissant la focale jusqu'au XIXe siècle, le territoire était traditionnellement peuplé (+ de 22 000 habitants) :



La baisse chronique de la population sur 120 ans semble aujourd'hui donner des signes de stagnation depuis les années 1970, avec un nombre d'habitants globalement stationnaire autour de 15 500.



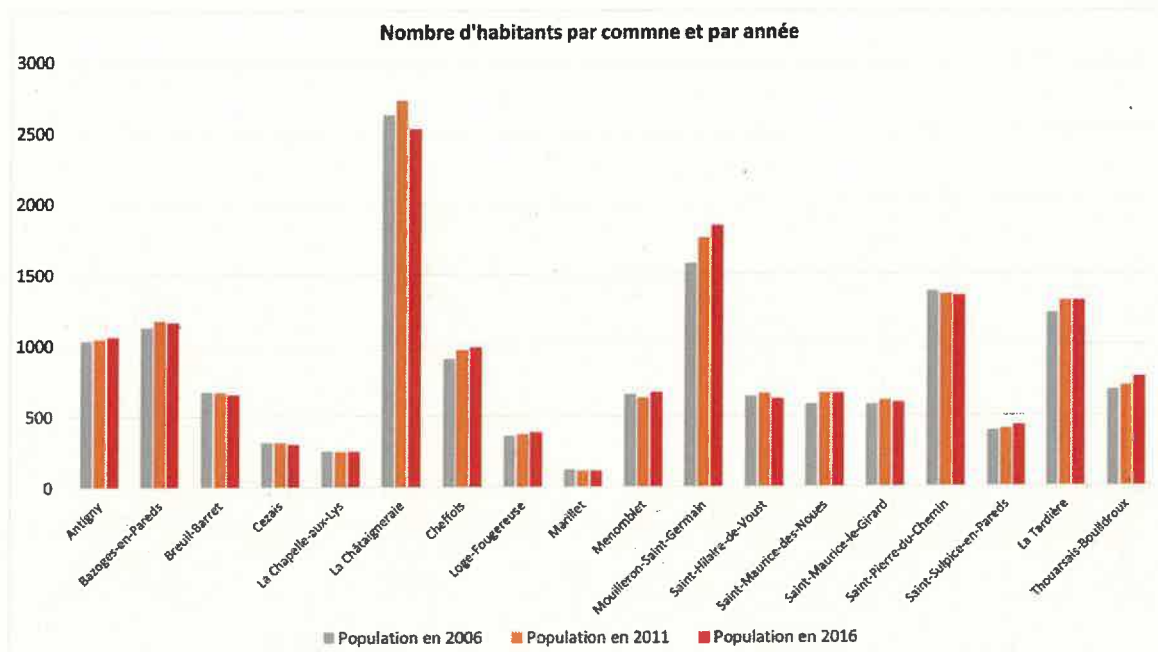
Depuis les années 2010, une légère augmentation se fait sentir comme le confirme le comparatif 2007-2017 avec **3,5 % d'évolution**, mais elle reste très inférieure à la dynamique vendéenne sur cette période (+ 11,2 %), régionale (+ 7,9 %) et même nationale (+ 4,6 %).

## Population

source : INSEE - RP

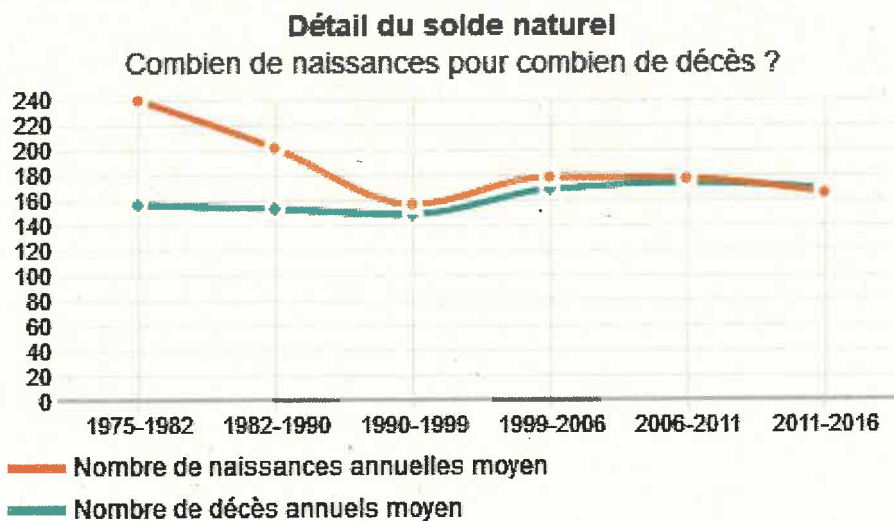
| Territoire                     | Population totale en 2017 | Évolution de la population entre 2007 et 2017 | Évolution de la population entre 2007 et 2017 (en %) |
|--------------------------------|---------------------------|---|--|
| CC du Pays de la Châtaigneraie | 15 605                    | 520   | 3,5  |
| Vendée                         | 675 247                   | 67 823  | 11,2   |
| Pays de la Loire               | 3 757 600                 | 275 013                                       | 7,9  |
| France métropolitaine          | 64 639 133                | 2 844 126                                     | 4,6  |

La Châtaigneraie et Mouilleron-Saint-Germain marquent les plus grands écarts sur la période 2006-2016, soit à la baisse (La Châtaigneraie), soit à la hausse (Mouilleron-Saint-Germain) :



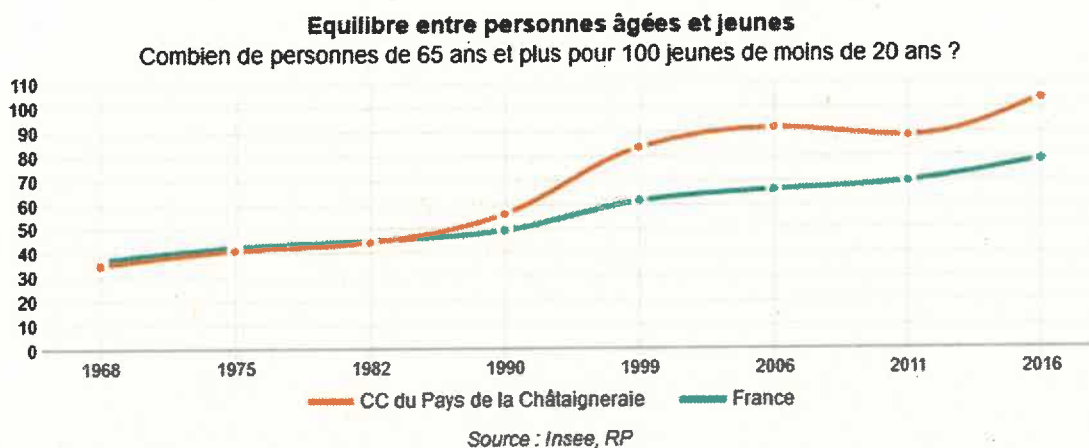
- L'émergence d'un solde migratoire

Autre constat marquant : **le solde naturel (naissances – décès) est devenue négatif depuis 2016**, marquant l'importance d'être, de plus en plus, un territoire d'accueil et d'intégration des nouveaux habitants en matière de logements, de services et de cadre de vie...



Source : Insee, RP

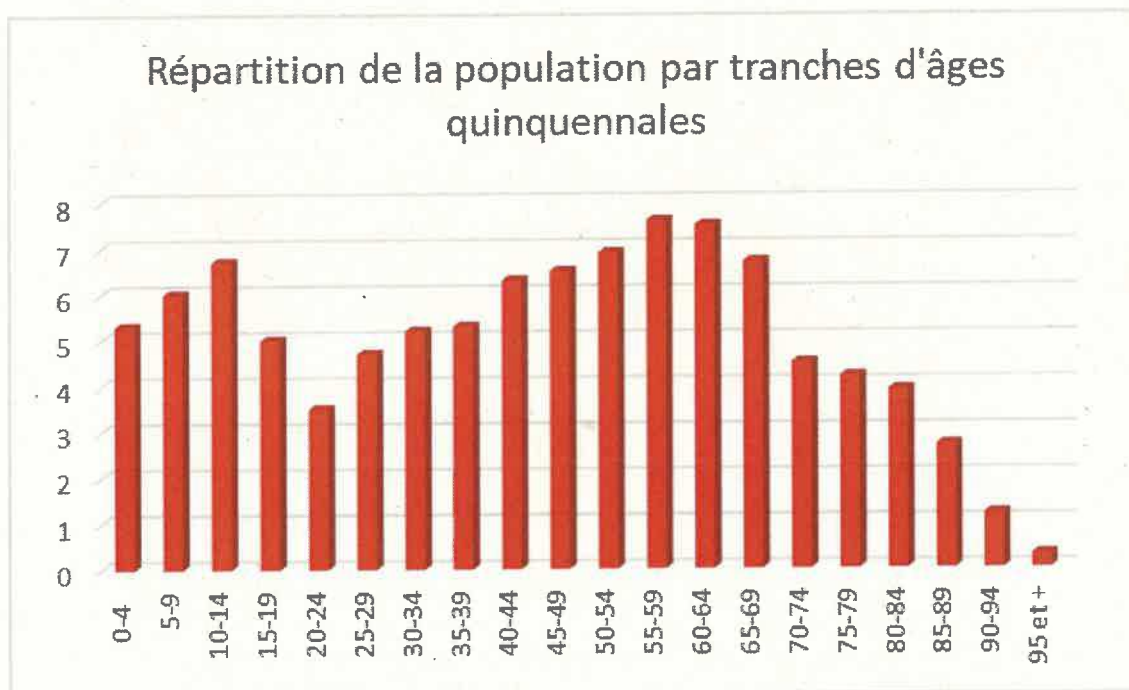
Ce constat est lié à celui du vieillissement de la population :



- **Le « lambda » 2016 : portrait robot**

L'habitant du territoire est autant un homme qu'une femme.

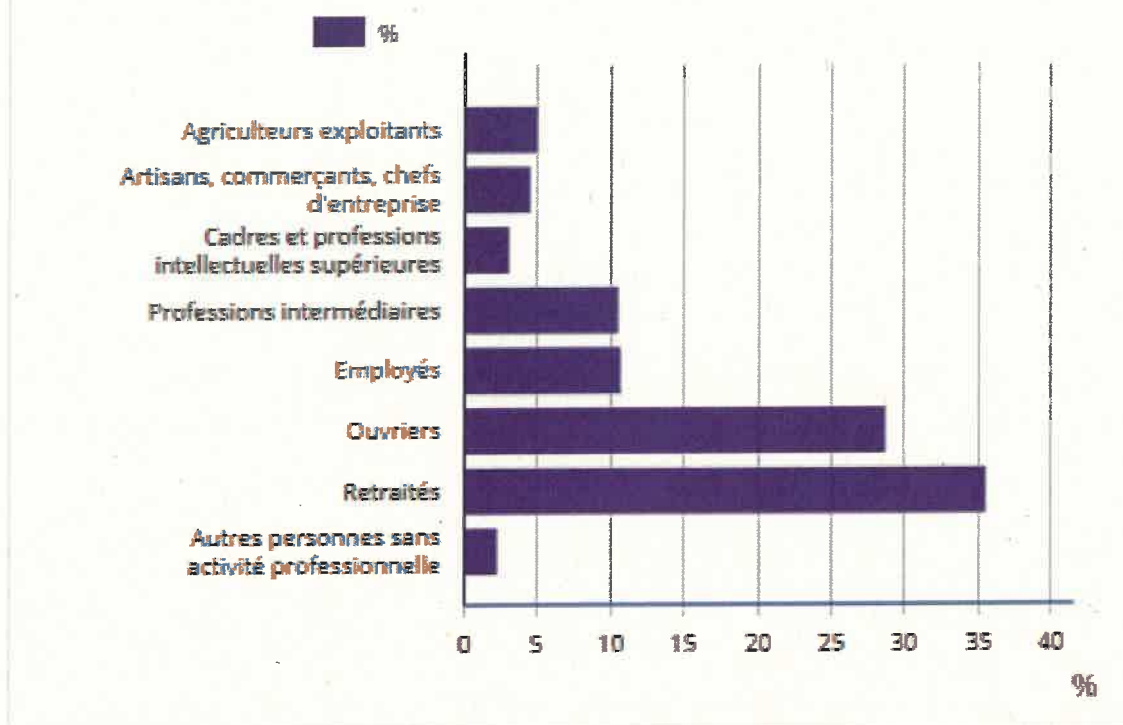
Il a plutôt entre 54 et 64 ans (pour les adultes) et entre 5 et 14 ans (pour les jeunes) : avec **un indicateur de dépendance économique<sup>14</sup> de plus en plus fort** (118 en 2016, contre 105 en 2011 et 96 en 2006). Il y a donc de moins en moins de personne en âge de travailler que de jeunes et de séniors.



Il est d'abord retraité (35 % des ménages) ou, dans une moindre mesure, ouvrier (28 % des ménages).

<sup>14</sup> Rapport entre la population des jeunes et des personnes âgées (moins de 20 ans et 60 ans et plus) et la population en âge de travailler (20 à 59 ans).

**FAM G5 - Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence en 2016**

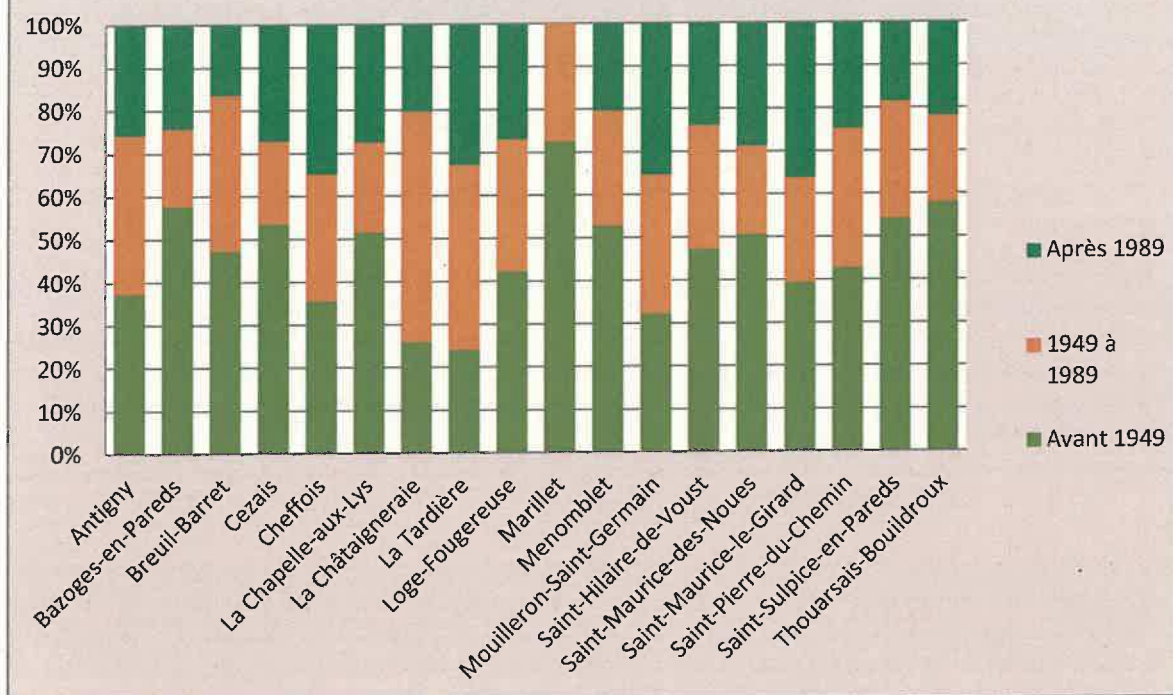


Comme le français, il est à moins de 15 mn de son travail, où il va en voiture. Il travaille cependant majoritairement (67 %) hors de sa commune de résidence.

Il habite depuis 19 ans une maison plutôt ancienne (40 % des résidences principales ont été construites avant 1948 contre 24,10 % en Vendée et 28,4 % en Pays de la Loire) dont il est propriétaire (la part des propriétaires occupants est de 77 % contre 64 % pour la Vendée).



## Répartition des résidences principales selon leur date de construction en 2013



Cette maison comprend 5 pièces ou plus,

- qui est autant chauffée au fioul, qu'à l'électricité ou au bois (29,8 % des résidences principales sont au fioul, et autant en électrique),
- et qui dispose plutôt d'un système d'assainissement individuel (9117,72 habitants en sont équipés).

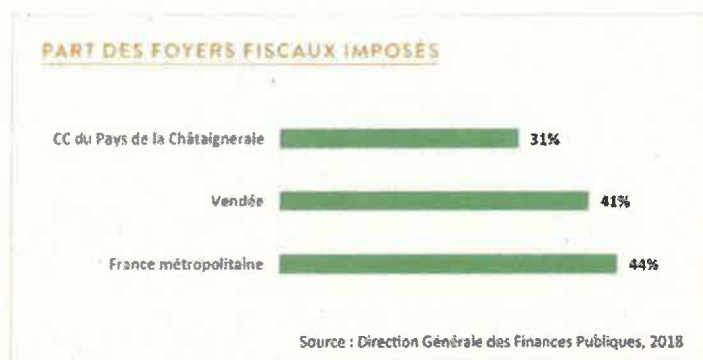
Il consomme 5,9 MWh/an (proche du vendéen : 5,2) en électricité.

Son « ménage » ne compte pourtant que 2,3 personnes (2,2 en France), il s'agit donc principalement de couples sans enfants au foyer (36,45 % contre 33,7 % en Vendée : et + 5 % entre 2008 et 2013). Son ménage dispose d'un ou deux véhicules (part des ménages bimotorisés : 47 % en 2017).

Avec un salaire net horaire moyen de 11,9 € (contre 12,7 € en Vendée), **le revenu moyen de son foyer fiscal est de 21 976 € en 2019** (contre 25 441 en Vendée et 25 991 € en Pays de Loire) : **soit un écart de 12 % avec la région**. Les foyers restent peu assujettis à l'impôt sur le revenu (68,6 % de foyers non imposés contre 61,3 % pour la strate régionale)<sup>15</sup>.

<sup>15</sup> Cette tendance avait déjà été observée en 2013 (sources : Observatoire, CD85, DREAL, FILOCOM 2013) en matière de revenus brut moyen déclaré par ménages :

|                             |          |
|-----------------------------|----------|
| Pays de La Châtaigneraie    | 31 042 € |
| Département de la Vendée    | 39 954 € |
| Région des Pays de la Loire | 35 812 € |



**18,9 %** des ménages étaient alors sous le seuil de pauvreté contre 14,1% à l'échelle de la Vendée et 14,9 % en Pays de La Loire.

En définitive, le potentiel fiscal du territoire (276 € par hab. en 2020) est mécaniquement plus faible que celui de la Région (320 € par hab.). Il reste cependant en progression par rapport à 2018 (256 € par hab.).

#### ▪ Attractivité du secteur rural

Du point de vue national d'abord, les territoires ruraux connaissent depuis le début des années 2000 une profonde mutation, après plus d'un siècle d'exode et de désertification. On observe aujourd'hui que les plus petites communes gagnent en France en moyenne 1,5 % d'habitants chaque année à la faveur d'une ruralité délibérément choisie (cadre de vie) qui pourrait en changer la sociologie, et qu'elles présentent à ce titre de considérables potentialités de développement. Le 30 avril 2021, l'INSEE a publié le nouveau portrait détaillé des territoires français, avec une nouvelle statistique revue et corrigée de la ruralité dans une France qui reste, après la Pologne, le deuxième pays le plus rural d'Europe<sup>16</sup> : les espaces ruraux ne seront plus définis « *en creux* » par rapport aux espaces urbanisés.

Du point de vue particulier à la Vendée ensuite : les prédictions de l'INSEE de 2010 annonçaient + 240 000 vendéens d'ici à 2040 (le département passant de 600 000 à 840 000 habitants). Mais en réalité, les flux sont moindres mais non négligeables, avec environ 7000 habitants de plus chaque année (soit la valeur d'**une ville moyenne tous les ans**)<sup>17</sup>.

Cette tendance d'abord littorale semble aussi se confirmer sur le territoire, qui semble lui aussi concerné par l'exode urbain.

### ➤ Des politiques pour des défis nouveaux

#### ▪ L'environnement stratégique et les rendez-vous du futur

Le territoire est au cœur de nombreux schémas stratégiques supérieurs émanant de l'Etat, de la Région et du Département, qui peuvent être plus ou moins incitatifs (aides financières).

<sup>16</sup> Changement notable : selon la nouvelle conception statistique de la ruralité, celle-ci regroupe 88 % des communes et 33 % de la population, contre 22,4 % avec l'ancienne définition. Jusqu'en 2020, étaient rurales toutes les communes non-urbaines, c'est-à-dire n'appartenant pas à une unité urbaine, « *définie par le regroupement de plus de 2000 habitants dans un espace présentant une certaine continuité du bâti* ». Désormais, l'Insee s'appuie principalement sur le critère de la densité de la population, en calculant sa distribution sur des carreaux d'un kilomètre carré.

<sup>17</sup> <http://observatoire-economique-vendee.fr/combien-dhabitants-vendee-2050/>

De cet environnement stratégique émergent des enjeux supra-communautaires qui peuvent influencer sur les politiques locales, par exemple en matière d'aménagement du territoire (SRADETT, SCoT, Charte GEE 2013...), d'habitat, de développement économique et d'innovation numérique (SRDEII, STDAN2...), d'environnement et de transition écologique<sup>18</sup> (Agenda ONU 2030, SDAGE, PRGPD...), de mobilité, de tourisme...

Ces stratégies contribuent à modéliser les espaces ruraux de façon transversale et cohérente à l'échelle nationale, régionale ou départementale.

▪ Quels leviers pour les communes et leur communauté ?

La stratégie de territoire pourra porter, en terme de moyens, sur une éventuelle redistribution des compétences et des ressources entre communes et communauté de communes (ingénierie, portage financier, mutualisations...).

Elle pourra aussi interroger les modes de gestion publique (régie, syndicats, ententes, entreprise publique...).

---

<sup>18</sup> Repris dans : « Les défis de la région Pays de la Loire au regard du développement durable », INSEE *Dossier Pays de la Loire*, n°4, septembre 2020.



## **1. Logement**

Les sources de la présente partie de ce diagnostic proviennent principalement :

- du « diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement » remis le 12.04.2018 par le cabinet « Urbanova », dans le cadre du PLUi-H ;
- du PADD du PLUi-H débattu en Conseil communautaire en février 2021.

### **A. État du parc disponible**

En 2014, le parc de logements de la CCPLC comptait **7 884 logements** :

- 6 468 résidences principales (soit 82 % - 71 % en Vendée),
- 710 résidences secondaires (soit 9 % - 24 % en Vendée),
- **706 logements vacants** (soit 9 % - 5 % en Vendée).

Le parc locatif social représente 8 % des résidences principales et sont concentrés à 50 % sur LC et MSG :

|                       | Nombre     | %      |
|-----------------------|------------|--------|
| Vendée Logement ESH   | 283        | 55,50% |
| O.P.H. Vendée Habitat | 227        | 44,50% |
| Total                 | <b>510</b> | 100 %  |

### **B. Des résidences principales majoritairement occupées par ses propriétaires**

- **76,4 % de propriétaires**
- 22,5 % de locataires dont 16 % en parc privé (20 % en Vendée) et 7 % en HLM
- 1,1 % gratuit

La variation entre 2007 et 2014 démontre que ce sont les propriétaires et locataires HLM qui ont le plus augmenté.

**Les locataires s'orientent majoritairement vers des maisons (soit 77 % - 62 % en Vendée).**

### **C. Un parc composé de logements vétustes et récents**

- **1/3 des résidences principales datent d'avant 1949.**

Les locataires de la CCPLC occupent pour une grande partie des logements construits avant 1949 (48%) contre 28% en Vendée et 35% en Pays de La Loire. À l'inverse, la proportion de locataires occupant des logements construits après 1990 ne s'élève qu'à 30% sur la CCPLC contre 48% pour la Vendée et 39% pour les Pays de La Loire ;

1 seule copropriété dégradée est identifiée au PLC

**Les logements sociaux sont pour la plupart relativement récents (construits après 1990).** Le nombre de logements construits avant 1949 est anecdotique (2 %). Par contre, on compte 108 logements (21% du parc social intercommunal) construits entre 1950 et 1974, dont 100 à la

Châtaigneraie. Les deux périodes de construction de logements sociaux les plus importantes sont les périodes 1975-1989 et 1990-2005 avec respectivement 27 % et 35 % des constructions. La période récente (depuis 2006) a connu un nombre de constructions relativement élevées, qui représentent 16,6% du parc social.

## D. Type et taille des logements

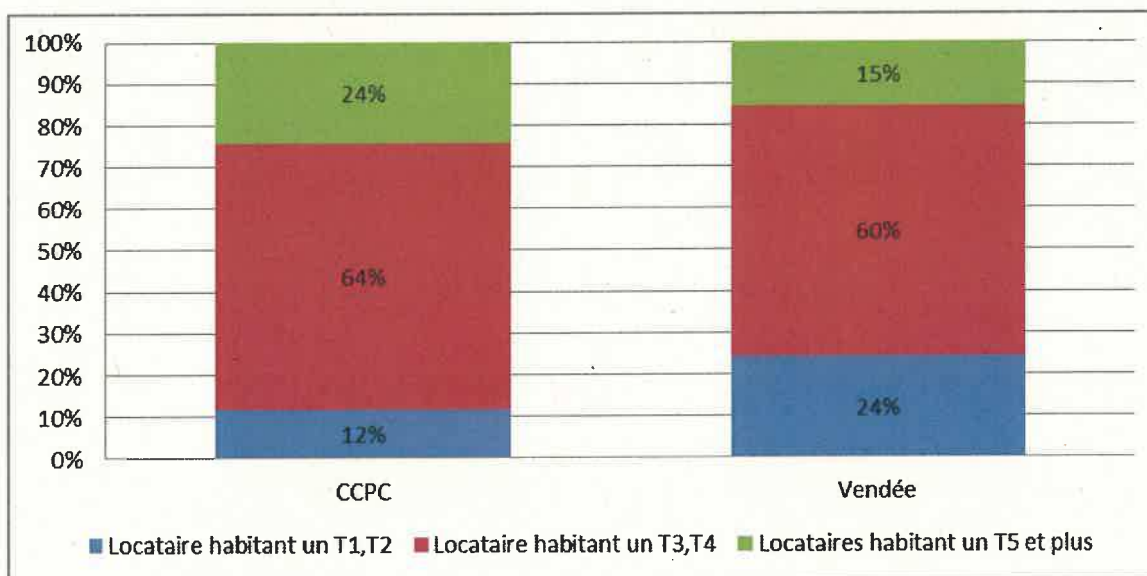
- 94 % des logements sont des maisons (6 % en appartement), contre 84 % en Vendée.

### ➤ Résidences principales

En 2014, le parc se compose à 57 % de grands logements de 5 pièces et plus, une proportion plus forte que le département. Les petits logements d'une ou deux pièces sont en proportion moins présents sur la CCPLC (4 %) contre 9 % pour le département. Le même constat est observé au niveau des logements de type T3 et T4 qui représentent 40 % à la CCPLC et 46 % en Vendée.

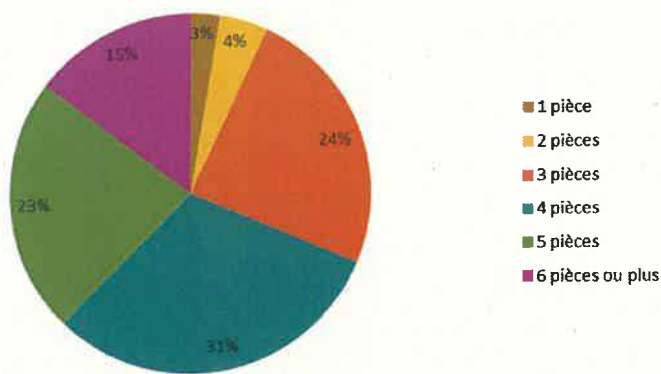
Les évolutions récentes entre 2007-2014 montrent que la proportion de petits logements (T1, T2) diminue passant de 248 logements en 2007 à 233 logements en 2014. Les logements de type T3-T4 ont enregistré la plus forte progression, +297 logements supplémentaires (soit +13 %). Les grands logements de type T5 ont également augmenté, +114 logements de type T5 (soit +3 %).

En 2014, les locataires de la CCPLC habitent pour 64% d'entre eux au sein d'un T3-T4. La proportion de locataires de T5 et plus est plus élevée sur la CCPLC qu'à l'échelle départementale (24% pour la CCPC et 15 % pour la Vendée). À l'inverse, la proportion de locataires habitant de petits logements de type T1-T2 est moins importante sur la CCPC (12 %) que sur la Vendée (24 %).



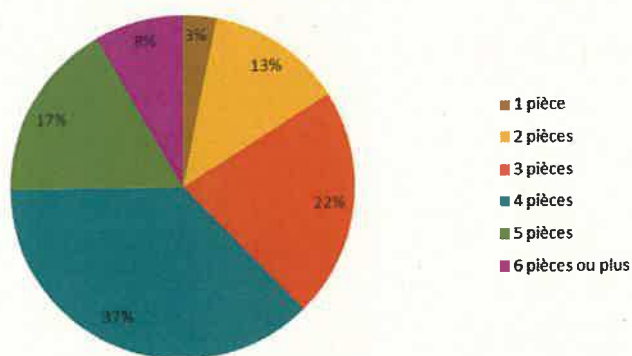
### ➤ Résidences secondaires

En 2014, les résidences secondaires sont composées à 55 % de logements de 3 à 4 pièces. À l'inverse les résidences secondaires de petites tailles (1 ou 2 pièces) ne représentent que 7 %. Les résidences secondaires sont en majorité de plus petite taille (55 % des résidences secondaires ont 3-4 pièces) que les résidences principales avec 57 % qui ont 5 pièces et plus.



| Nombre de pièces | Résidences principales | Résidences secondaires |
|------------------|------------------------|------------------------|
| 1-2              | 4 %                    | 7 %                    |
| 3-4              | 39 %                   | 55 %                   |
| 5 et +           | 57 %                   | 38 %                   |

### ➤ Logements vacants



| Nombre de pièces | Résidences principales | Logements vacants |
|------------------|------------------------|-------------------|
| 1-2              | 4 %                    | 16 %              |
| 3-4              | 39 %                   | 59 %              |
| 5 et +           | 57 %                   | 25 %              |

### ➤ Parc locatif social

- **96,5 % sont des maisons**, avec prioritairement du T3 et T4 (seuls 7 T1, 21 T2 et 11 T5 sur le PLC), pour une moyenne de 74m<sup>2</sup>.

→ Les ménages souhaitant se loger dans un petit logement peuvent rencontrer des difficultés à en trouver et devront occuper un logement plus grand, faute de ne pas trouver ce qui leur correspond. Concrètement, cela sous-entend pour eux, un loyer et/ou des charges plus élevés auxquels ils auraient souhaité, peut-être, échapper.

## E. Niveau d'équipement et classement des logements

### ➤ Salle de bains

En 2014, sur la CCPLC **135 résidences principales sont sans salle de bains, baignoire ou douche (soit 2,1 % du parc de résidences principales)**. Cette proportion est légèrement plus importante que celle observée à l'échelle du département.

### ➤ Classification cadastrale

La classification cadastrale réalisée par la DGFIP permet de mesurer l'état de confort des résidences principales sur une échelle de 1 (grand luxe) à 8 (qualité très médiocre). **En 2015, 2,4 % des résidences principales de la CCPLC sont classées en mauvaise état** (classement

cadastral 7 et 8) contre 1,5 % pour la Vendée et 2,2% pour la région, avec toutefois pour la CCPLC une diminution de 1,6 points entre 2007 et 2015.

### ➤ **Parc privé potentiellement indigne (PPPI)**

(pris sur classification cadastrale de 6 à 8 et revenu fiscal de référence inférieur de 70 % à 150 % du seuil de pauvreté)

En 2013, la CCPLC compte **339 logements identifiés en tant que parc privé potentiellement indigne soit 5,5% du parc de résidences principales privées**. A l'instar du canton et du département, le nombre de PPPI sur la CCPLC a diminué passant de 413 PPPI en 2009 à 339 en 2013. Au sein de la CCPLC, les logements classés en PPPI sont caractérisés par une proportion importante de logements datant d'avant 1949 (84,4 %), plus forte que celle du département (60,3 %).

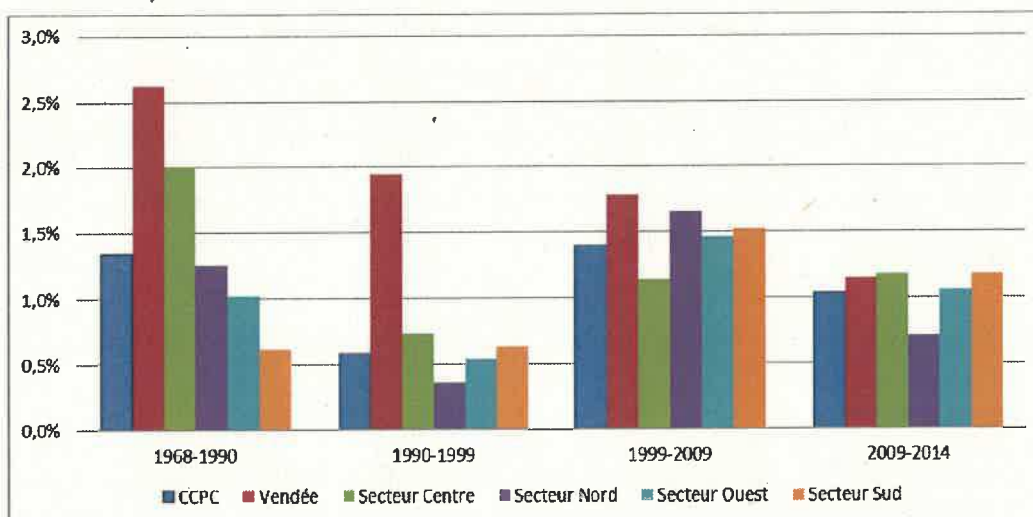
Sur la CCPLC, les ménages habitant au sein du PPPI sont représentés à :

- ✓ 59,3 % par des propriétaires occupants contre 33,3 % par des locataires ;
- ✓ 3,5 % de jeunes ménages (25 ans et moins) ;
- ✓ 46 % par des ménages âgés (60 ans et plus).

## F. Évolution du nombre de logements

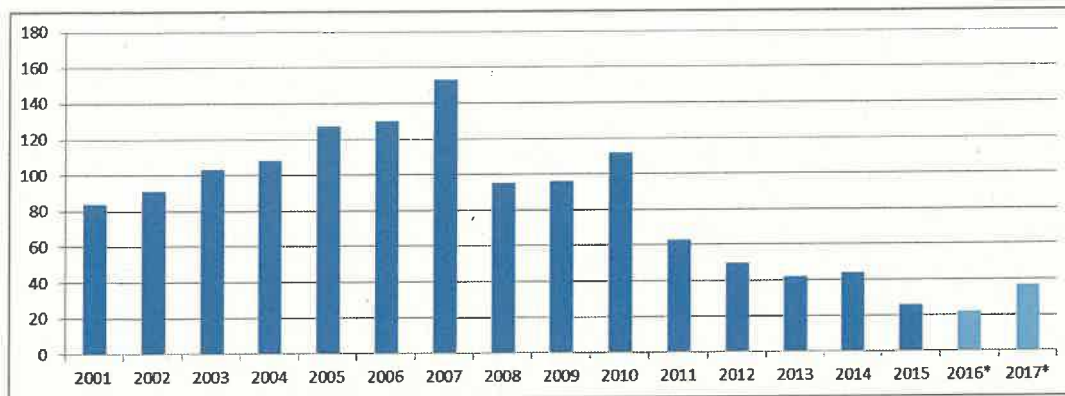
L'évolution des rythmes de croissance annuelle montre une croissance plus forte sur les périodes 1968-1990 (1,3 % / an) et 1999-2009 (1,4 % / an) que sur les périodes 1990-1999 (0,6% / an) et 2009-2014 (1% / an). Un rapprochement du taux de variation annuel du nombre de logements entre Vendée et la CCPLC est observable.

### Évolution des taux de variation annuels du parc de logements 1968-2014

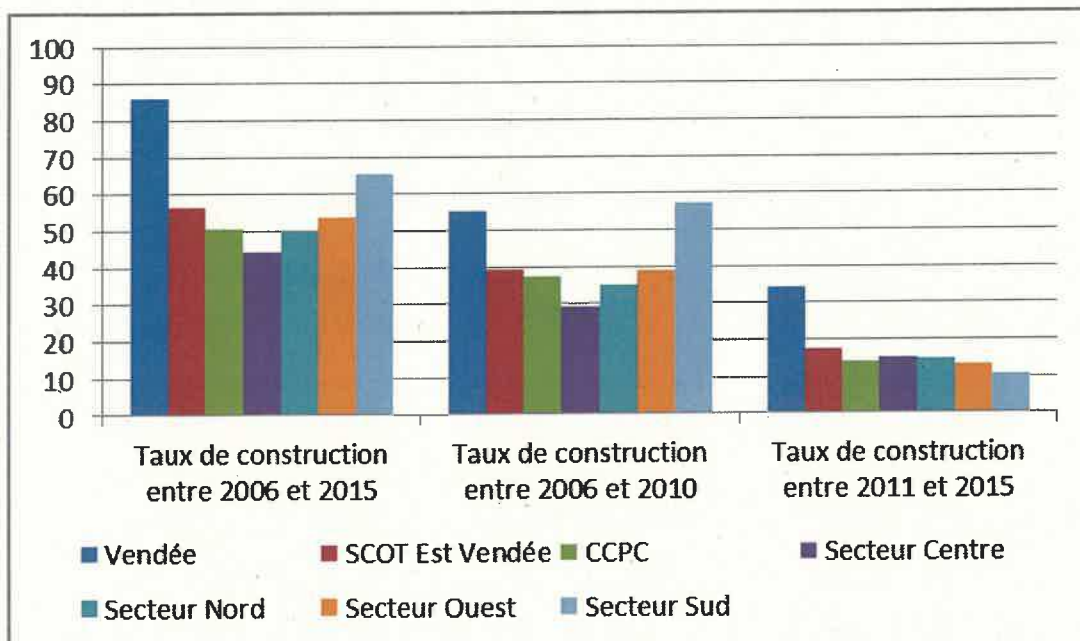


### Évolution du nombre de logements commencés sur la CCPLC entre 2006 et 2017





**Évolution du taux de construction (nombre de logements commencés pour 1000 habitants) entre 2006 et 2015**



Les constructions individuelles représentent près de 83.% des constructions neuves au sein de la CCPLC.

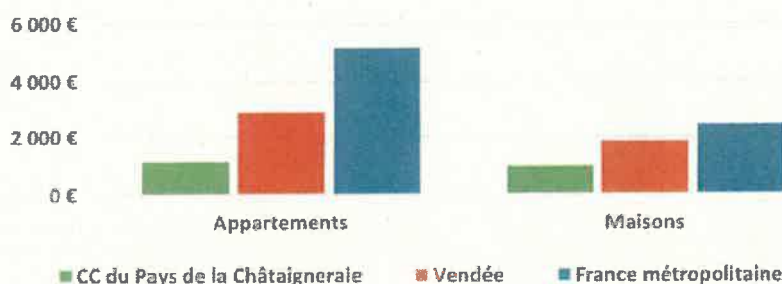
Sur la période 2006-2015, 177 constructions neuves ont été destinées à la location (soit 22 % des constructions) et 41% pour une occupation personnelle.

### ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PERMIS DE CONSTRUIRE DE 2010 À 2018



Source : Base Sit@Del2, 2014-2018

### PRIX DE VENTE AU M<sup>2</sup> SUR LA PÉRIODE 2016-2019



Source : Base DVF, 2016-2019, hors Corse et Alsace-Lorraine

#### ➤ Construction sur bâtiment existant

Entre 2006 et 2015, 83 constructions neuves ont été réalisées sur un bâtiment existant ce qui représente près de 10 % des logements commencés (ex : changement d'usage de bâtiment non résidentiels « découpe » d'immeuble en plusieurs logements, rénovation lourde de ruine ...). Contrairement aux constructions neuves dont le volume a diminué fortement entre 2006 et 2015, les constructions neuves sur un bâtiment existant restent relativement stables sur cette période.

#### ➤ Résidences secondaires

La proportion de résidences secondaires dans le parc de logements a progressé sur les périodes 1968 à 1999, passant de 4,5 % à 10,1 %.

#### ➤ Logements vacants

**Le nombre de logements vacants a été multiplié par deux passant de 324 en 1999 à 706 en 2014.** L'évolution observée à l'échelle départementale suit une autre tendance où la part de logements vacants a légèrement diminué.

L'évolution entre 2007 et 2015 montre que le nombre de logements vacants de plus de trois ans a progressé passant de 165 en 2007 à 323 en 2015. Cette progression du nombre de logements durablement vacants évolue globalement au même rythme que l'évolution du parc total de

logement. Entre 2007 et 2015, la proportion de logements vacants de plus de trois ans a progressé dans le parc de logement passant de 2,2% en 2007 à 4% en 2015.

## **G. Le marché de l'immobilier : surface, prix de vente, loyers, ...**

### **➤ Terrain à construire**

En 2017, 128 lots étaient à vendre, avec surface moyenne de 828 m<sup>2</sup> et un prix moyen de 25 €/m<sup>2</sup> (disparité importante entre l'Ouest et le Sud, respectivement 32 €/m<sup>2</sup> et 16 €/m<sup>2</sup>).

En comparaison avec la Vendée, présentant un important linéaire en littoral, les surfaces sont les plus grandes et les prix sont les plus attractifs, même pour ces derniers au regard des territoires limitrophes.

La superficie moyenne des terrains est passée de 1 435 m<sup>2</sup> en 2007 à 928 m<sup>2</sup> en 2015. Cette baisse est plus marquée qu'au niveau départemental et régional.

La part du foncier en 2015 représente 10 % du coût de la construction des maisons individuelles contre 26 % pour le Département et 28 % pour la Région.

### **➤ Immobilier à acquérir**

Le prix moyen au mètre des biens immobiliers s'élève entre 729 € / m<sup>2</sup> et 1 403 € / m<sup>2</sup> sur la CCPLC. **Ces prix sont inférieurs à ceux observés à l'échelle du département** (intercommunalité ayant les prix les plus faibles).

Les surfaces médianes sont évalués à 131 m<sup>2</sup>.

La répartition des prix des biens postés sur le site internet montre également que :

- ✓ 51 % des biens immobiliers de type maisons mis en vente ont un prix compris entre 60 000 et 140 000 € ;
- ✓ 54 % concernent des biens entre 60 et 140 m<sup>2</sup>. A noter qu'un quart des biens est supérieur à 180 m<sup>2</sup> et seulement 3 % des annonces sont inférieures à 60 m<sup>2</sup> ;
- ✓ 69 % des biens mis en vente concernent des 5 pièces et plus alors que les T1-T2 ne représentent seulement 4 %.

### **➤ Profil d'acquéreur**

On observe une part plus importante de jeunes acquéreurs par rapport à la moyenne du département. À l'inverse, les acquéreurs de plus de 60 ans sont moins nombreux que dans d'autres territoires vendéens (communes du littoral...).

Ces jeunes acquéreurs en Vendée (moins de 30 ans) sont en grande majorité issus du parc locatif privé (77 %). La composition familiale des bénéficiaires est plus disparate avec 30 % de couples sans enfant, 33 % de couples avec enfants et 27 % de personne seule.

### **➤ Locatifs**

Les loyers varient entre 6 € / m<sup>2</sup> et 8,95 € / m<sup>2</sup>. La base de données Système d'Information et de Collecte des Loyers privés en région Pays de la Loire (SICLOP) affiche **un loyer de 5 à 6 € / m<sup>2</sup> pour la CCPLC contre 8,10 € / m<sup>2</sup> pour la Vendée en 2014.**

Les loyers appliqués pour les logements publics sont environ à 4,29 € / m<sup>2</sup> pour la CCPLC contre 4,74 € / m<sup>2</sup> pour le département.

## H. Logement : synthèse du diagnostic et enjeux

### ➤ Synthèse

- Une **majorité de résidences principales occupées par des propriétaires** (76,4 %).
- Une part de **résidences secondaires non négligeable**, atteignant près d'1/4 des logements dans certaines communes occupés notamment par une population d'origine britannique.
- **Des logements vacants surreprésentés** (9 %), mais avec une tendance à la baisse suite au contexte actuel de crise sanitaire.
- Des **logements sociaux** relativement **récents**.
- Des **maisons représentant l'habitat le plus développé** (94 %), recherché par la majorité des locataires (77 %).
- **Des petits logements sous représentés** (T1 & T2).
- Un **parc privé potentiellement indigne** important (6 %).
- Des **résidences principales** pour une majorité **construite après 1970**, avec toutefois **une part conséquente** de celles bâties **avant 1949** (1/3).
- Une **baisse du rythme de la construction neuve** depuis 2008, qui s'oriente pour une grande majorité vers de l'individuel pour une occupation personnelle.
- Une accession sociale à la propriété privilégiée, principalement à travers le Prêt à Taux Zéro, avec des acquéreurs plutôt jeunes.
- Un marché foncier et immobilier détendu avec une offre importante (notamment à travers les lotissements communaux) et un prix au mètre carré parmi les moins élevés du département.
- Un **loyer moyen inférieur** à la moyenne départementale.
- Une **superficie** moyenne des terrains à construire **à la baisse**, mais supérieure à la moyenne du département.

### ➤ Enjeux

- La **réhabilitation** des logements **vacants**.
- La **rénovation énergétique** des logements les plus anciens.
- L'amélioration de l'offre en **petits logements** (T1 et T2).
- Le maintien d'une politique d'aménagement local stratégique et concertée.

Au nombre des actions entreprises par l'intercommunalité figurent :

- ✓ Sur le fondement d'une étude pré-opérationnelle OPAH, le déploiement d'un arsenal de soutiens financiers en matière de réhabilitation mais aussi de primo-accession et de soutiens des bailleurs ;
- ✓ La mise en place d'un guichet de l'habitat en partenariat avec l'ADILE de la Vendée : pour l'accueil, l'information et le conseil du consommateur, qu'il soit propriétaire ou locataire ;
- ✓ Le renforcement du rôle de conseil à la population avec une permanence (sur rendez-vous) du CAUE de la Vendée ;
- ✓ Un partenariat avec SOLIHA Vendée pour les études liées à la conclusion de baux à réhabilitation d'immeubles appartenant aux collectivités locales.



## 2. Mobilité, désenclavement, transition numérique, accès aux services publics

### A. La mobilité demain entre solidarités et services « 2.0 » ?

La question de la mobilité est susceptible de recevoir **des réponses plurielles, en fonction de la réalité des usages**, qui peuvent être choisis ou plutôt subis.

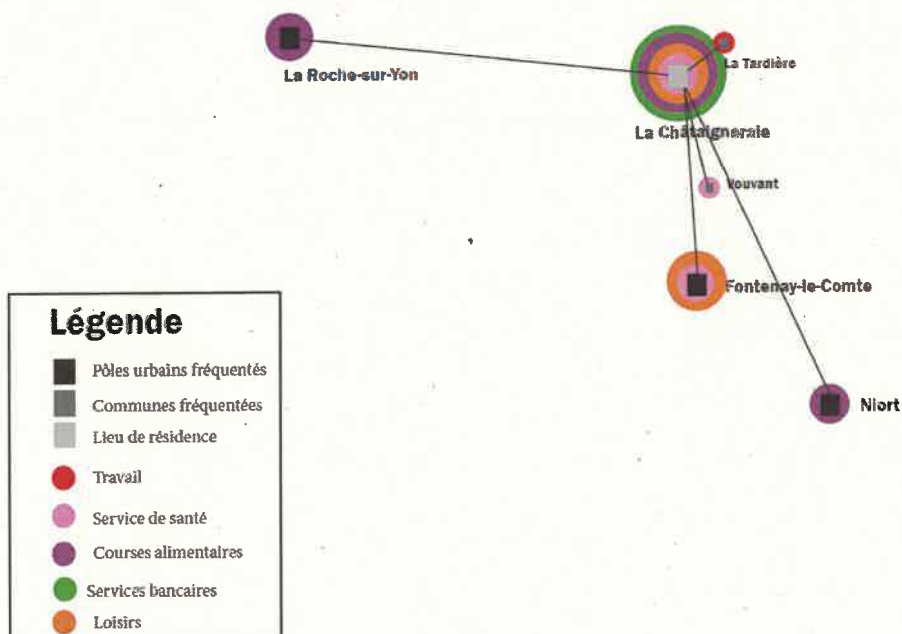
Le concept de « mobilité inversée » pourrait dès lors consister à faire le choix de placer le service à proximité de l'utilisateur, pour limiter ses distances, plutôt que de chercher à développer les modes de transport des personnes tous azimuts.

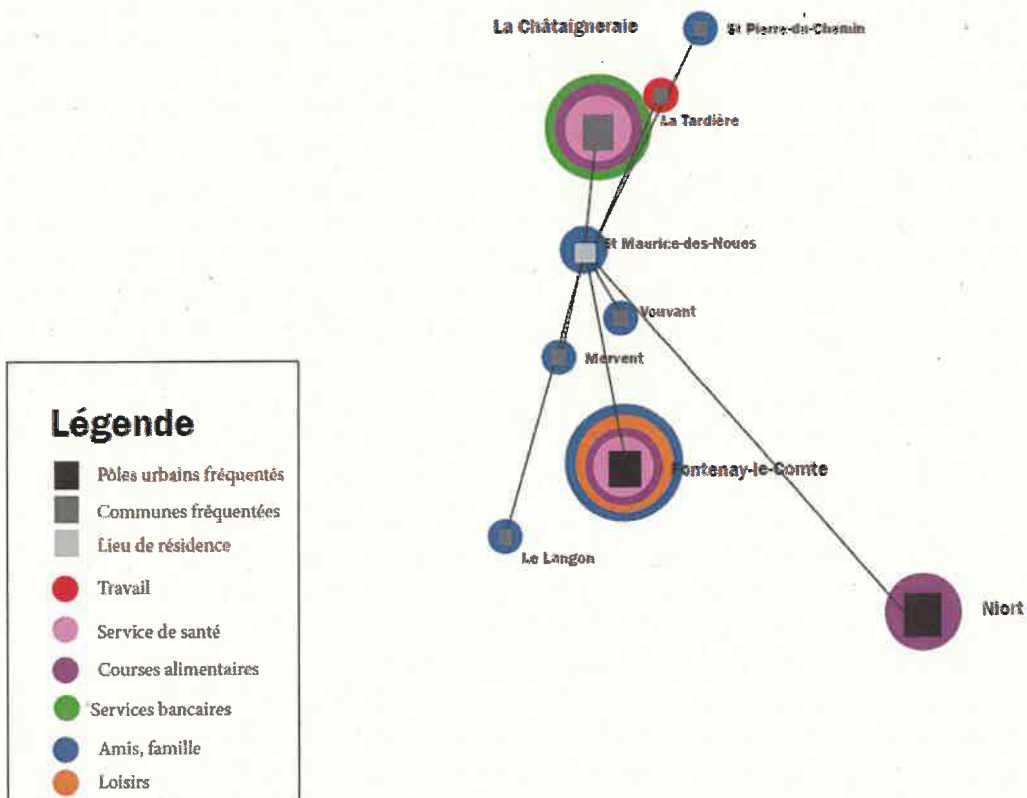
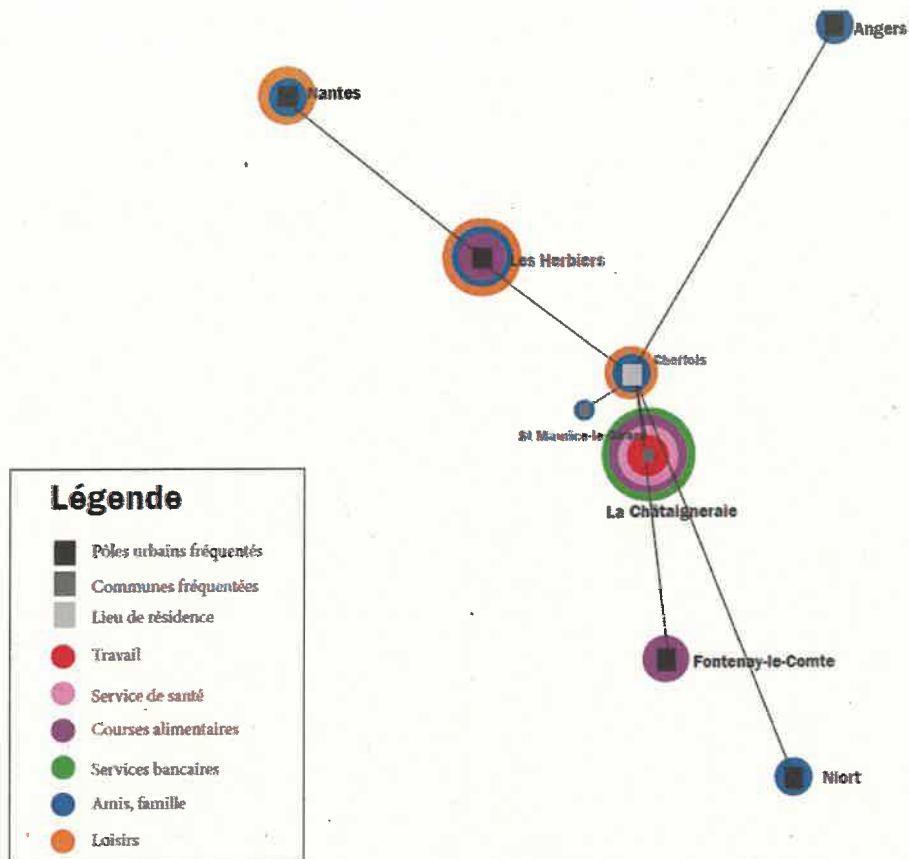
L'ère du commerce sur internet ou des services publics numériques offrirait, de ce point de vue, de vastes perspectives tout en révélant toute la valeur de la proximité humaine.

#### ➤ Le transport des personnes

- Le comportement des ménages en matière de déplacement

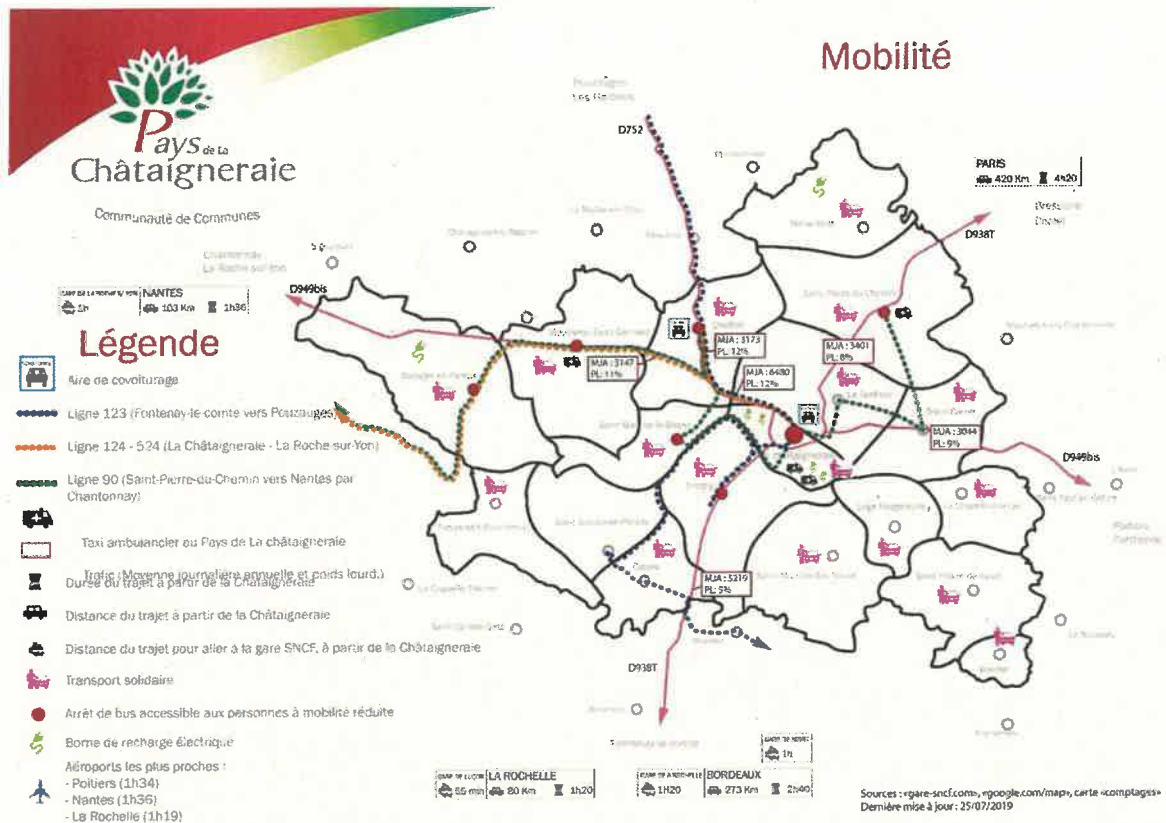
Illustrations d'un sondage réalisé en avril 2021 :





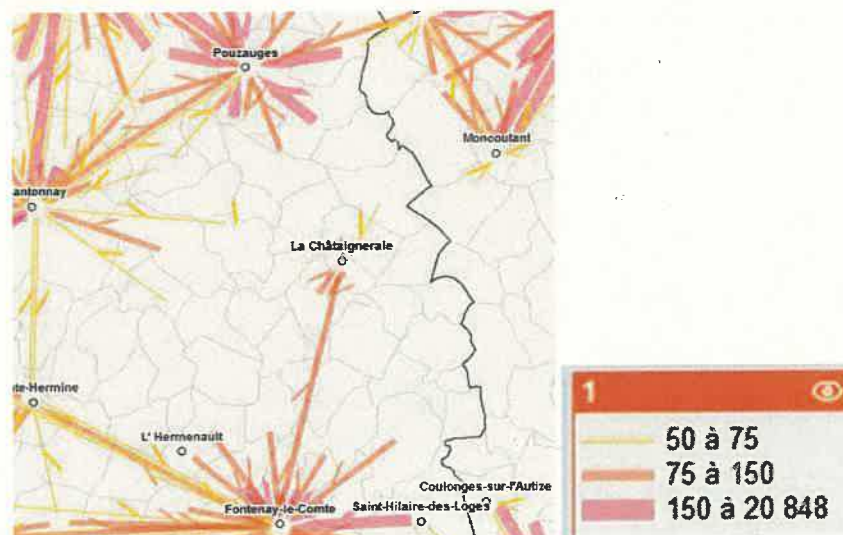


■ Le primat du transport individuel

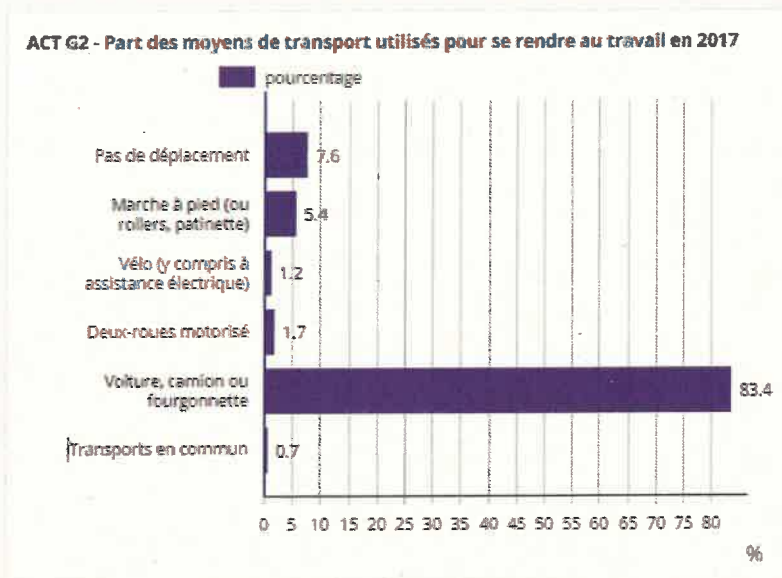


67,4 % des habitants de la CCPLC doivent se déplacer sur une autre commune que celle de leur résidence pour se rendre sur leur lieu de travail, un taux plus important qu'au niveau départemental (64,1 %) et national (65,8 %). Ceci explique que le transport des personnes sur le territoire est classiquement asservi à l'usage de la voiture.

Mais ces déplacements sont de courte distance, et **les principaux flux domicile-travail extérieurs au territoire se concentrent sur l'axe La Châtaigneraie - Fontenay, paradoxalement dépourvu de toute offre de transport en commun :**



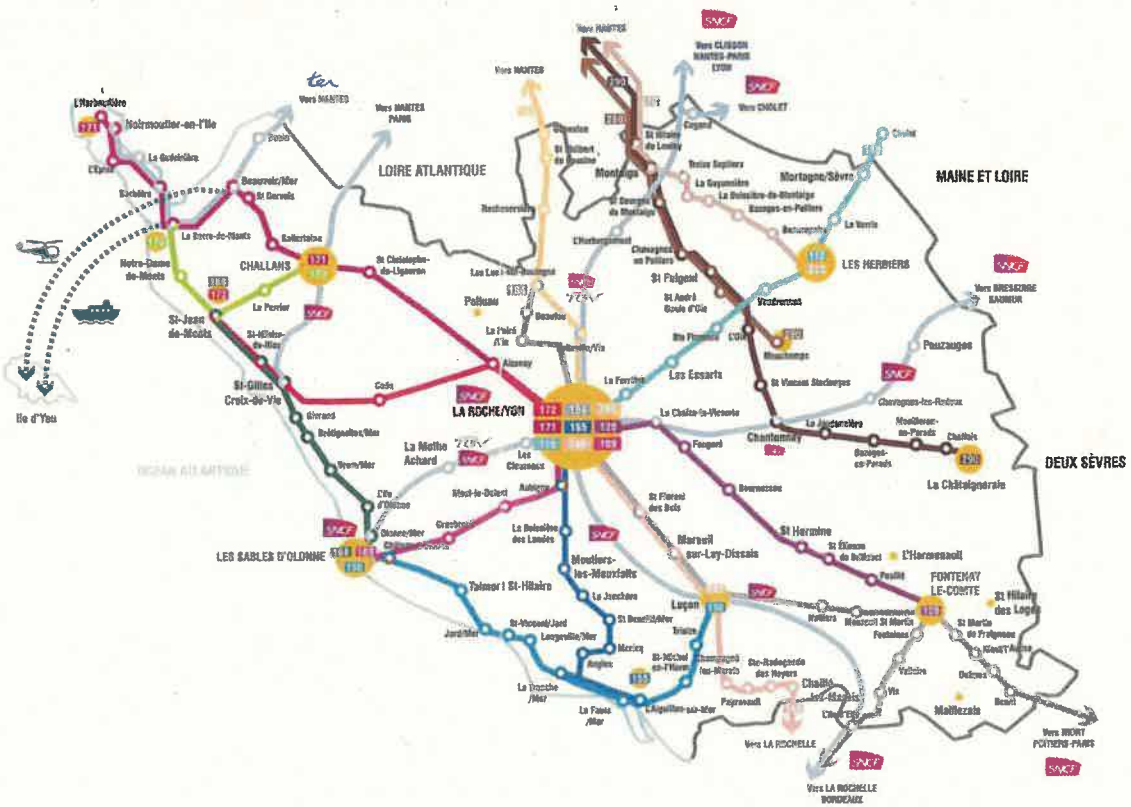
## ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2017



Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.

Source : Insee, RP2017 exploitation principale, géographie au 01/01/2020.

Le seul mode de transport en commun consiste en une ligne régionale de car « Aléop » (n° 290) sur la ligne La Châtaigneraie - Chantonnay - Saint Fulgent - Montaigu - Nantes (temps de trajet La Châtaigneraie - Nantes : 2 h 27).





La fréquentation de cette ligne de car reste marginale.

▪ Des initiatives solidaires

Les solutions alternatives de la mobilité ont pu consister :

- en l'aménagement d'aires de covoiturage (2 sur le territoire),
- en la création d'une association d'entraide dénommée « Déplacements solidaires – Pays de La Châtaigneraie » :
  - l'objectif est d'améliorer la mobilité mais aussi de rompre l'isolement des personnes,
  - les usagers adhèrent à l'association (3,50 € / an) et participent aux frais engagés par les chauffeurs à raison de 3 € pour tout trajet inférieur ou égal à 8 km, puis de 0,40 € / kms supplémentaires,
  - les chauffeurs sont bénévoles, dans le cadre d'un périmètre identifié au départ, et s'engagent à toute la ponctualité, la probité et la discrétion qu'implique ce service,
  - un référent de l'association a été désigné dans chacune des 18 communes du territoire.

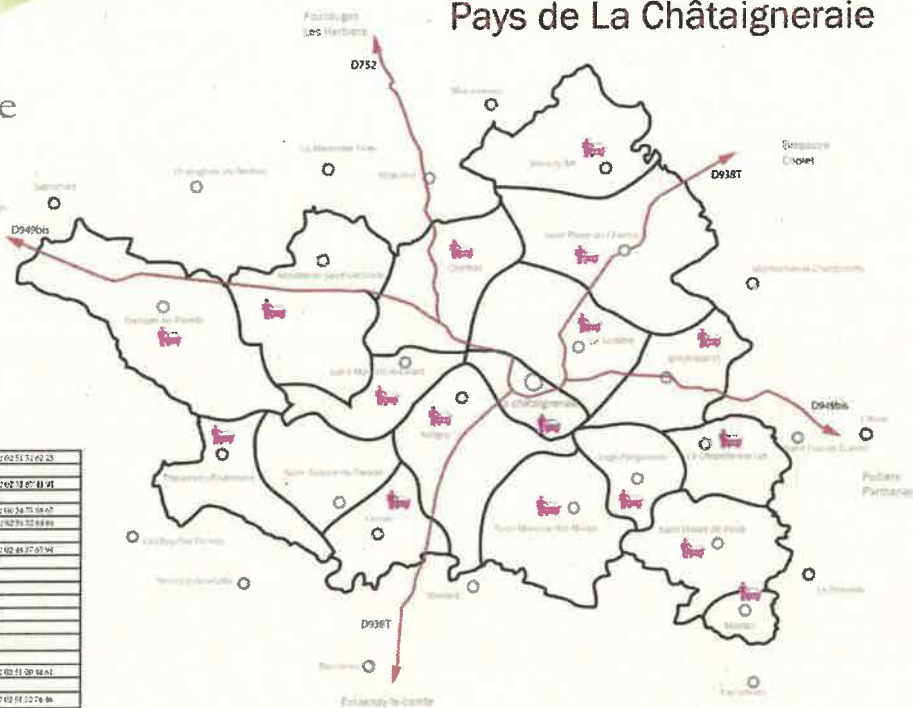


## Déplacement Solidaire du Pays de La Châtaigneraie

### Légende

Transport solidaire

|                          |                        |                                 |
|--------------------------|------------------------|---------------------------------|
| ANTENOT                  | DUNEPT Pascal          | 06 75 26 54 91 / 02 51 51 62 25 |
| PARCOURS-EN-PAREIS       | GUICHOU Christophe     | 06 75 26 51 51                  |
| OPHELIE-BARRES           | FRANCO Michèle         | 06 51 51 51 51 / 02 51 67 41 41 |
| CP24H                    | METZKY M Valérie       | 02 51 60 05 36                  |
| LA CHAPELLE-SUR-LOGNON   | BAUDET Christiane      | 02 51 67 46 04 / 06 24 75 06 67 |
| LA CHADARNEFAIE          | LENGRAS St. Angèle     | 06 86 27 49 28 / 02 51 52 08 01 |
| CHILLIPOS                | RENAULT M. Jeanne      | 02 51 67 46 25                  |
| COMARTE                  | COMARTE Nicole         | 06 07 72 12 91 / 02 49 07 07 91 |
| PALLIARD                 | NOBLET                 | 06 87 59 97 25                  |
| FOUFS-POUCERFUSE         | CARRELL Marie          | 06 91 10 88 91                  |
| MAILLIET                 | LESATY/AGEL-Christiane | 07 46 45 05 12                  |
| METRAUBERT               | GALONNET M. Madeleine  | 02 51 51 71 07                  |
| MOUVILLON-SUR-GERMAIN    | BOUCHER Michèle        | 06 42 51 88 78                  |
| MOUVILLON-SUR-GERMAIN    | BOUCHER Michèle        | 06 42 51 88 78                  |
| ST-JEAN-DE-VIGNEY        | CHOUAIS Dominique      | 07 71 25 91 01                  |
| ST-JEAN-DE-VIGNEY        | REYF Jean-Marie        | 02 51 60 45 41                  |
| ST-JEAN-DE-VIGNEY        | TAVEREAU M. Jeanne     | 06 15 85 31 78 / 02 51 00 66 61 |
| ST-MATHIEU-D'EN-VALENTIN | DEBRIEN Laurence       | 06 07 49 78 41                  |
| ST-MATHIEU-D'EN-VALENTIN | GALLOUPEAU Gérard      | 07 71 02 26 09 / 02 51 12 78 36 |
| ST-MATHIEU-D'EN-VALENTIN | PERVADOUX Michèle      | 06 18 36 12 75 / 02 51 30 78 42 |
| ST-MATHIEU-D'EN-VALENTIN |                        |                                 |
| ST-MATHIEU-D'EN-VALENTIN |                        |                                 |
| LA TARDIFRE              | BEYARD Karoline        | 02 51 69 68 73                  |
| LEHOUSSAIS-BONNEVILLE    | BELLAUD Sophie         | 02 51 51 52 24                  |



Sources : egare-trcf.com, egoogle.com/maps, carte ecompages  
Dernière mise à jour : 01/08/2019

- et en la création en 2018 de la Plateforme Mobilité, animée par l'association « Ateliers Méca du Sud Vendée » avec, pour les publics défavorisés :

- une prestation de conseil,
- une offre de location de scooters.

### ■ **Le transport scolaire**

Sur le territoire, 53 % des plus de 2 ans scolarisés le sont en dehors de leur commune d'origine, un taux plus élevé qu'au niveau départemental (43%) et national (40%) d'où **la nécessité d'un réseau de transport scolaire dès le plus jeune âge.**

Le Département de la Vendée a été l'organisateur principal du transport scolaire des collégiens jusqu'au 31 août 2017. Depuis, La Région Pays de La Loire est l'organisateur principal (loi NOTRe).

La Région a délégué à la Communauté de communes une partie de la gestion des circuits (13 lignes) par une convention conclue en 2017 et arrivant à échéance en 2022. En outre, depuis septembre 2019, la Région a mis en place une plateforme en ligne intitulée « ALEOP » pour l'inscription et le paiement des familles.

La Communauté de communes est donc l'organisateur secondaire (AO2) du transport scolaire des élèves de son territoire vers les collèges de La Châtaigneraie. A ce titre, elle gère les circuits et les points de montée de son territoire et accompagne les familles dans leurs démarches d'inscription si nécessaire.

## **B. Un accès aux services de guichet en « proximité intermédiaire » nécessaire à la lutte contre la précarité**

### **➤ Des indicateurs de précarité marqués**

Les actions de proximité intermédiaire mises en œuvre se justifient par le fait que la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie présente des **indicateurs de précarité marqués : une part faible (42,7 %) de foyers imposables (vs 52,1 % sur le département) et une proportion plus importante de bénéficiaires des minimas sociaux (5 % vs 4,3 %).**

En effet, d'après l'Observatoire de la précarité en Vendée, le taux de bénéficiaires CPAM du minimum vieillesse est de 7,5 % et 6,6 % en Vendée en 2017. 18,9 % des 75 ans et plus étaient bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) en Vendée en 2017.

Le taux de bénéficiaires du régime général de l'assurance maladie de l'AAH est de 3,3 % pour la CCPLC et de 2,4 % pour le département en 2017.

Le taux de bénéficiaires de la CMUC est de 4,6 % pour la CCPLC au 31 décembre 2017. Il est proche de celui de la Vendée (4,4 %) mais inférieur à celui de la région (6,2 %) et de la France (8,4 %).

Le taux de bénéficiaires de l'ACS est de 2,3 % pour la CCPLC au 31 décembre 2017, comme pour la Vendée. Il est proche de celui de la région (2,4%) mais inférieur à celui de la France (2,8%).

Pour autant, la part des allocataires CAF couverts par le RSA est de 1,7 %, soit une part beaucoup plus faible que celle observée pour la région (5,7 %) et à l'échelle nationale (9,7 %).

La part des foyers allocataires CAF de la CCPLC dont les prestations CAF sont supérieures à 50 % des ressources est de 7,7 % ; une part légèrement plus faible que celle de la région (8,2 %) et de la France (9,5 %).

### **OBJECTIF : Améliorer l'accès aux droits, aux informations**

**Objectif 1 :** Renforcer l'information sur l'offre de services du social et de la santé existante en direction du grand public et des acteurs locaux :

- Mise en place d'un guichet unique d'accueil, d'information et d'orientation dans le domaine du social pour tous les publics
- Développement et évolution du service France Services
- Développement partenarial France Services (échanges entre usagers et partenaires)
- Développer l'accès au numérique et l'accompagner
  - Faciliter la transition numérique
  - Accompagner dans la dématérialisation des démarches
  - Permettre l'autonomie des personnes dans l'utilisation du numérique
- Réintégration de France Services au centre de services communautaire
- Conduire une réflexion concernant la création d'un Espace de Vie Sociale

**Objectif 2 :** Garantir l'accès aux droits et plus particulièrement auprès des publics vulnérables (des personnes fragiles, isolées, démunies, ...) :

- Mise en place d'un dispositif de repérage des personnes en difficulté dans les démarches sociales et de santé
- Mise en place d'un dispositif d'itinérance des services
- Développer le covoiturage solidaire socioprofessionnel
- Développement de la plateforme mobilité du territoire

➤ **Des services de guichet**

Les grands services publics de l'Etat, de la Région, du Département et du bloc communal qui sont disponibles sur le territoire ont été mentionnés dans la présentation générale du projet de territoire.

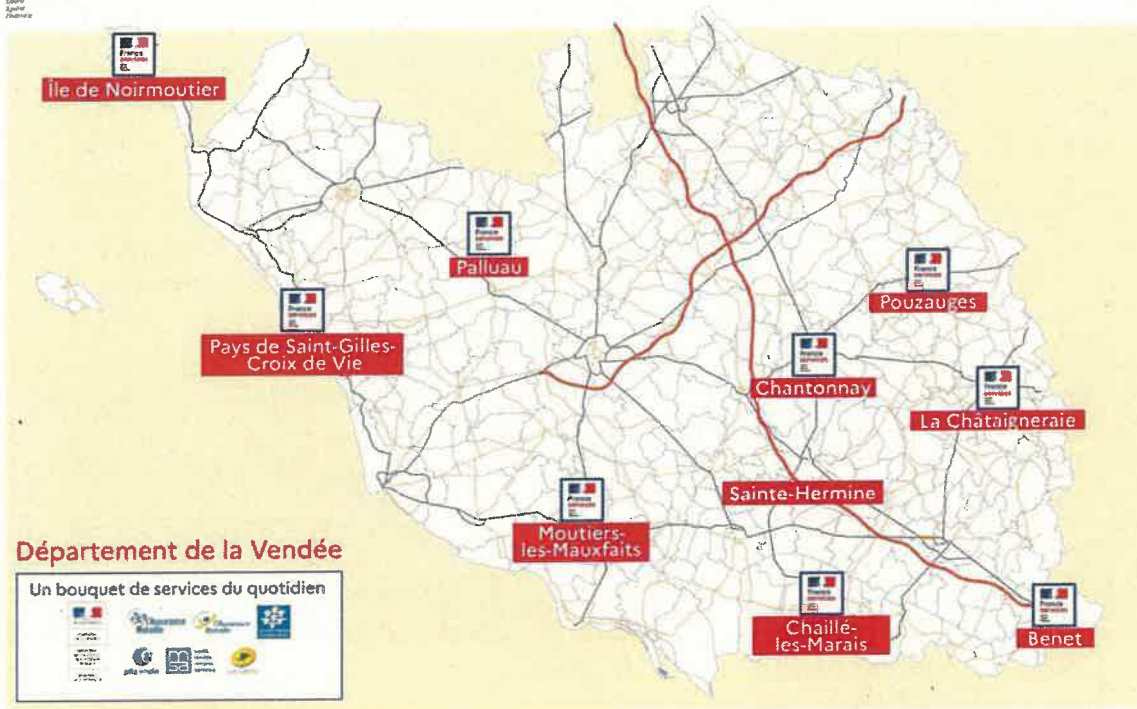
Les services publics de « guichet », relevant des compétences (inter)communales sont parfois assurés à plusieurs niveaux :

| THEMATIQUES en services « guichet » | PORTEUR   | SERVICE                              | MODE DE GESTION    | LIEU                                  |
|-------------------------------------|---|--------------------------------------|--------------------|---------------------------------------|
| <b>EMPLOI</b>                       | Communauté de communes                            | Maison de l'emploi                   | Régie              | France services (La Châtaigneraie)    |
| <b>HABITAT</b>                      | Communauté de communes                            | Conseil aides aux logements          | Associatif (ADILE) | France services (La Châtaigneraie)    |
| <b>SOCIAL FAMILIAL</b>              | Communes  | Etat civil                           | Régie              | Mairies                               |
|                                     | Communauté de communes                            | Accueil parentalité                  | Régie              | France services (La Châtaigneraie)    |
| <b>DECHETS</b>                      | Communauté de communes                            | Sacs jaunes                          | Régie              | Maison de pays (La Tardière)          |
|                                     | Communes  |                                      | Régie              | Mairies                               |
| <b>URBANISME</b>                    | Communes  | Dépôt des ADS                        | Régie              | Mairies                               |
|                                     | Communauté de communes                            | Conseil en architecture              | Associatif (CAUE)  | France services (La Châtaigneraie)    |
|                                     | Communauté de communes du Pays de Fontenay Vendée | Conseil ADS                          | Prestation         | (Fontenay-le-Comte)                   |
| <b>TOURISME</b>                     | Communauté de communes                            | Accueil et informations touristiques | Régie              | Office de tourisme (La Châtaigneraie) |
| <b>IMPOTS</b>                       | Trésorerie générale                               | Impôts                               | Régie              | Trésor public (La Châtaigneraie)      |
| ...                                 |   |                                      |                    |                                       |

Ces services ont été complétés par la création d'un véritable centre de ressources et d'information pour la population, complémentaire à l'accueil des mairies : l'espace France services.

➤ **Maison France Services : de multiples partenaires experts aux services des habitants**

La Maison France Services du Pays de la Châtaigneraie est 1 des 10 Maisons France Services du département.



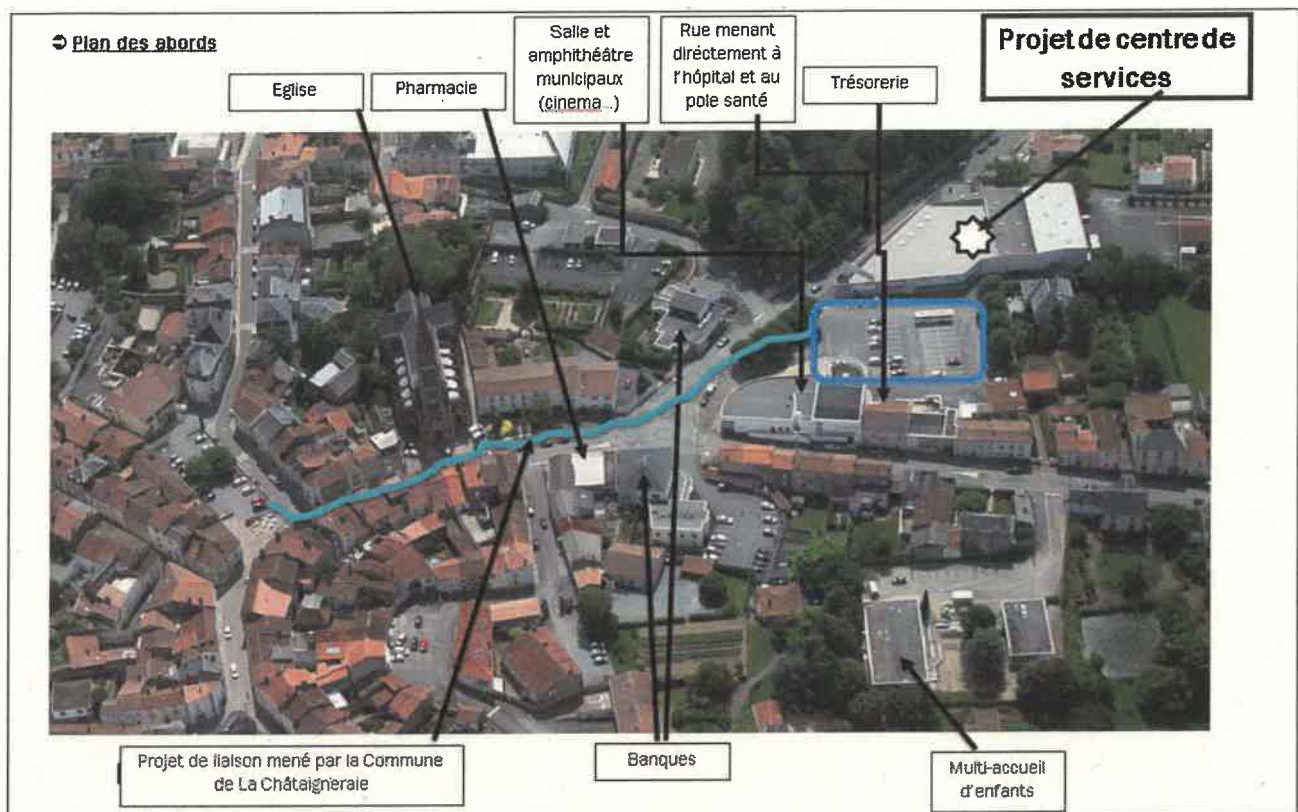
Au sein d'un espace multimédia en libre-accès composé de 4 ordinateurs connectés à Internet, 1 imprimante/scanner, 1 téléphone et 5 tablettes, un premier niveau d'information et d'accompagnement est délivré aux usagers :

- Accueil, information et orientation : documentation, orientation vers le bon interlocuteur, information sur les droits et prestations (allocations, législation du travail, formation) ...
- Aide à l'utilisation des services en ligne : télédéclaration, inscription et mise à jour de son espace personnel, aide à la recherche d'emploi, candidature en ligne...
- Aide aux démarches administratives : compréhension des courriers administratifs, constitution de dossiers...
- Mise en relation avec les partenaires : prise de rendez-vous avec l'administration concernée (dans la permanence la plus proche).

▪ [Un projet communautaire « services et commerces » au cœur de la ville centre](#)

Ouverte initialement au siège de la Communauté de communes à La Tardière le 1<sup>er</sup> juin 2016 en tant que Maison de Services au Public (MSAP), elle a été réinstallée dans le centre-bourg de La Châtaigneraie en 2017, pour améliorer sa proximité pour les usagers, dans le cadre d'un projet de revitalisation de la ville centre et de cohésion sociale.

Le projet a en effet consisté à **intégrer cette offre de services au tissu commercial du centre-bourg de La Châtaigneraie**, dans le cadre de la réhabilitation d'un îlot mené conjointement par la Communauté de communes (création de 8 cellules commerciales et de bureaux...) et la Commune (réfection de la place de La République).



A titre provisoire, la MSAP, **labellisée en France Services** le 1<sup>er</sup> janvier 2020, a été installée à l'espace communautaire de La Taillée le 23 décembre 2019, le temps des travaux d'extension du centre de services place de la République (livraison septembre 2022).

▪ **Le plus important dispositif « France services » de Vendée**

La maison France Services du Pays de la Châtaigneraie comptabilise 28 partenaires et 3 services de la Communauté de Communes intégrés dans ses locaux, à savoir :

- le Relais d'Assistant(e)s Maternel(s) et d'Informations Parents Enfants (RAMIPE),
- la Maison de l'Emploi,
- ainsi que le service Economie qui a rejoint les murs en fin d'année 2020.

Partenaires :





En parallèle de l'accompagnement proposé par l'animatrice, 21 intervenants (entourés en vert ci-dessus) reçoivent des usagers et/ou bénéficiaires sur rendez-vous uniquement, régulièrement ou ponctuellement – ci-après le planning des permanences des partenaires pouvant être sollicités directement par les usagers.

| Lundi   | Mardi   | Mercredi   | Jeudi   | Vendredi  |
|---|---|--|---|---|
| <p><b>MISSION LOCALE DU SUD VENDÉE</b><br/>Conseiller en insertion sociale et professionnelle<br/>Tous les jours sur RDV au : 02 51 51 17 57<br/>Pour les jeunes de 16 à 25 ans</p> <p><b>CAF</b><br/>(CASSSE D'ALLOCATION FAMILIALES)<br/>Travailleur social<br/>Tous les jours sur RDV au : 02 51 51 09 50<br/>Pour les allocations aux enfants à charge, pour des questions liées à la séparation, un impôt de foyer, le handicap d'un enfant ou la naissance d'un enfant</p> <p><b>OMA</b><br/>(CHAMBRE DES AGRICULTEURS ET DE LA PÊCHERIE)<br/>Conseillers en développement économique territorial<br/>Le 2<sup>ème</sup> vendredi de mois sur RDV au : 02 51 50 20 12<br/>Pour les entreprises agricoles pour un accompagnement individualisé</p> <p><b>TRIBUNAL DE FORTENAY-LE O<sup>U</sup></b><br/>Tribunale de justice<br/>Le 2<sup>ème</sup> vendredi de mois sur RDV au : 07 84 87 88 34<br/>Pour tout conflit, problème de voisinage, litige entre locataires et propriétaires, de copropriété, de divorce, d'impôts...</p> <p><b>CIDFF</b><br/>(CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES)<br/>Juriste<br/>Le 2<sup>ème</sup> jeudi de mois sur RDV au : 02 51 08 84 84<br/>Pour une information juridique en droit de la famille (séparation, parentalité, violence...)</p> <p><b>FNATH</b><br/>FÉDÉRATION NATIONALE DES AGRICULTEURS EN TRAVAIL ET DES FAMILIERS<br/>Conseiller agricole<br/>Le 2<sup>ème</sup> vendredi de mois sur RDV au : 02 51 57 06 15<br/>Pour les accidents de la vie et leur accompagnement</p> | <p><b>CARSAT</b><br/>(CASSSE D'ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL)<br/>Assistant de service social<br/>Tous les matins sur RDV au : 39 49<br/>Pour les personnes en arrêt maladie ou accident du travail</p> <p><b>CAF</b><br/>(CASSSE D'ALLOCATION FAMILIALES)<br/>Conseiller en allocation<br/>Tous les matins sur RDV au : www.caf.fr<br/>Pour les allocations et/ou allocations dans le cadre de questions non liées via le site Internet</p> <p><b>RAMIPE</b><br/>(RELAI D'ASSISTANTES MATERNELLES ET D'INFORMATION PETITE ENFANCE)<br/>Animatrice éducatrice de jeunes enfants<br/>Tous les matins sur RDV au : 02 51 50 60 51 ou 06 00 79 51 88<br/>Pour les assistantes maternelles, parents et enfants</p> <p><b>CONSEIL DÉPARTEMENTAL</b><br/>Chargé de mission<br/>Le 2<sup>ème</sup> vendredi de mois sur RDV au : 02 51 50 83 34<br/>Pour tous dans le cadre des affaires sociales</p> | <p><b>PASE</b><br/>(PÉRIODIQUE, ACCUEIL, SOUVENIR, SCOUTS, ORIENTATIONS)<br/>Pédagogue éducateur<br/>Tous les après-midis sur RDV au : 02 51 50 03 04<br/>Pour les jeunes de 12 à 23 ans et leurs parents</p> <p><b>RAMIPE</b><br/>(RELAI D'ASSISTANTES MATERNELLES ET D'INFORMATION PETITE ENFANCE)<br/>Animatrice éducatrice de jeunes enfants<br/>Tous les après-midis sans RDV<br/>Pour les assistantes maternelles, parents et enfants</p> <p><b>UDAF</b><br/>UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIARES<br/>Médiatrice familiale<br/>Tous les mercredis matin sur RDV au : 02 51 44 78 99<br/>Pour tout conflit familial</p> <p><b>ATELIERS MÉCA DU SUD VENDÉE</b><br/>Gestionnaire matériel<br/>Tous les matins sur RDV au : 02 51 87 77 48 ou 06 47 56 46 30<br/>Pour toute personne en recherche de solutions de matériel</p> | <p><b>MISSION LOCALE DU SUD VENDÉE</b><br/>Conseiller en insertion sociale et professionnelle<br/>Tous les jours sur RDV au : 02 51 51 17 57<br/>Pour les jeunes de 16 à 25 ans</p> <p><b>MSA</b><br/>(MUTUALITÉ RURALE AGRICOLE)<br/>Auteur d'avis<br/>Le 2<sup>ème</sup> jeudi de mois sur RDV au : 02 40 45 30 27<br/>Pour les agriculteurs/associés et futurs agriculteurs/associés, dans le cadre de questions non liées concernant leur dossier</p> | <p><b>CAF</b><br/>(CASSSE D'ALLOCATION FAMILIALES)<br/>Travailleur social<br/>Tous les après-midis sur RDV au : 02 51 50 09 50<br/>Pour les allocations aux enfants à charge, pour des questions liées à la séparation, un impôt de foyer, le handicap d'un enfant ou la naissance d'un enfant</p> <p><b>CAF</b><br/>(CASSSE D'ALLOCATION FAMILIALES)<br/>Conseiller en allocation<br/>Tous les après-midis sur RDV au : www.caf.fr<br/>Pour les allocations et/ou allocations dans le cadre de questions non liées via le site Internet</p> <p><b>RAMIPE</b><br/>(RELAI D'ASSISTANTES MATERNELLES ET D'INFORMATION PETITE ENFANCE)<br/>Animatrice éducatrice de jeunes enfants<br/>Tous les après-midis sur RDV au : 02 51 50 60 51 ou 06 00 79 51 88<br/>Pour les assistantes maternelles, parents et enfants</p> <p><b>ADILE</b><br/>(AGENCE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT)<br/>Ingénieur - conseiller habitat<br/>Le 2<sup>ème</sup> vendredi de mois sur RDV au : 02 51 44 78 98<br/>Pour les propriétaires et locataires</p> <p><b>CAUE</b><br/>(CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT)<br/>Architecte - développement durable<br/>Le 2<sup>ème</sup> vendredi de mois sur RDV au : 02 51 37 44 95<br/>Pour les particuliers, porteurs de projet, exploitants agricoles et associations</p> |
| <p>MAISON DE L'EMPLOI - Conseillers en insertion sociale et professionnelle : tous les jours sur RDV au : 02 51 52 82 51 ou 06 02 73 51 82 - Pour les demandeurs d'emploi, étudiants, salariés en projet de reconversion et nouveaux</p>  |   |  |   |   |

La Caf propose la **visio-conférence** au sein de la maison France Services, sur rendez-vous, les mardis et vendredis matin. Les usagers peuvent rencontrer un gestionnaire conseil sur écran. Dans le cadre du développement de France Services, la généralisation des dispositifs de visio est envisagée auprès des autres partenaires et notamment de Pôle Emploi.

En partenariat avec les Ateliers Méca du Sud Vendée, France Services propose également la **location de 3 scooters**.

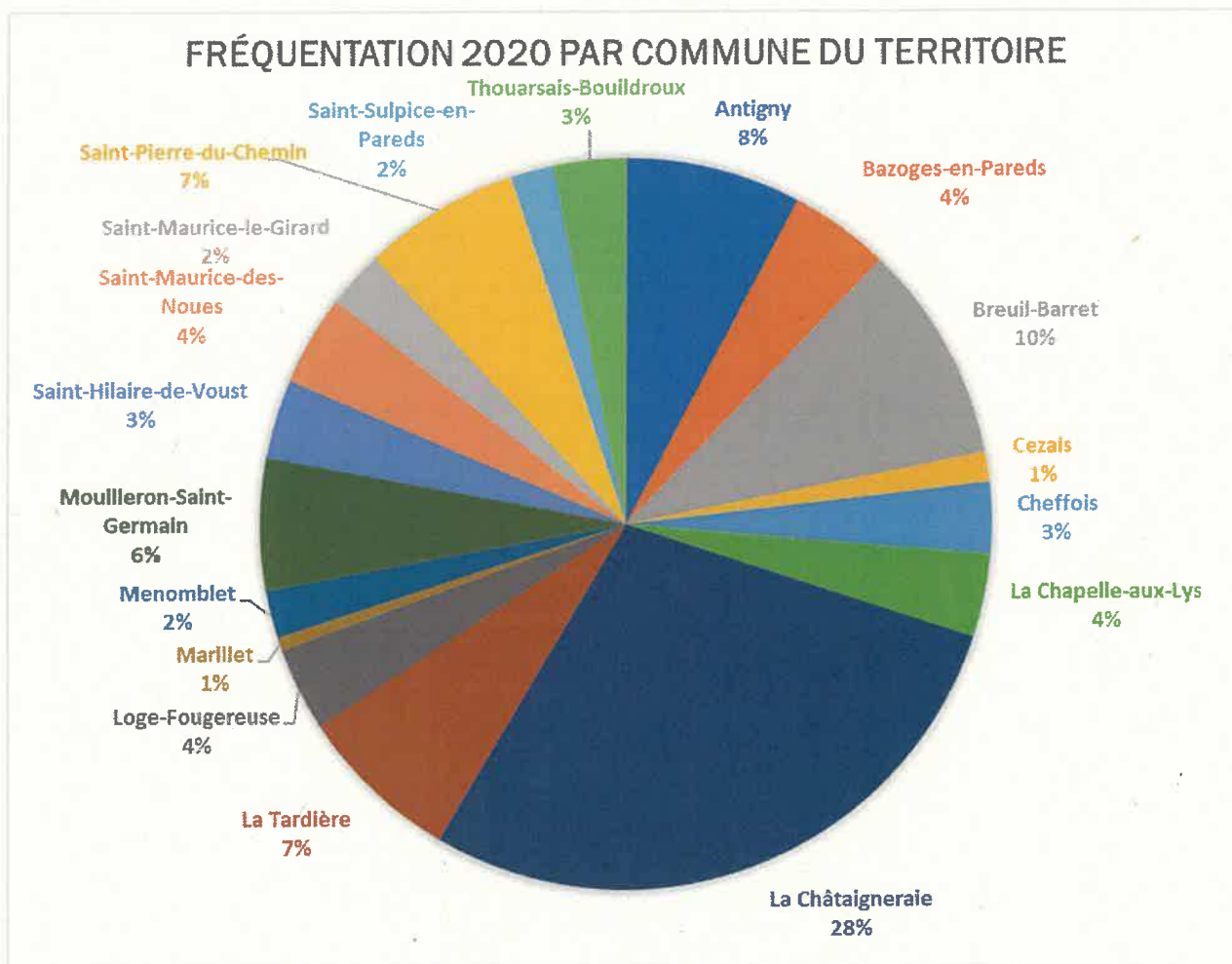
Depuis le 4 juillet 2019, un questionnaire de fréquentation numérique a été mis en place à la MSAP. **La fréquentation de France Services a quasiment quadruplé depuis son ouverture, atteignant 4 017 passages en 2019 au total.**

Sur ces 4 017 usagers accueillis, 2 541 concernaient des demandes sans rendez-vous à traiter par l'agent d'accueil de la maison France Services (contre 1 476 rendez-vous avec les partenaires). Cette part de demandes spontanées (hors permanences des partenaires et accueil téléphonique) représentent donc 63 % de la fréquentation annuelle soit une moyenne de 212 personnes par mois, 53 personnes par semaine.

Pour 2020, France Services du Pays de la Châtaigneraie atteint 2 244 sollicitations dont 1 395 demandes à l'accueil (incluant l'accompagnement téléphonique réalisé pendant le 1er

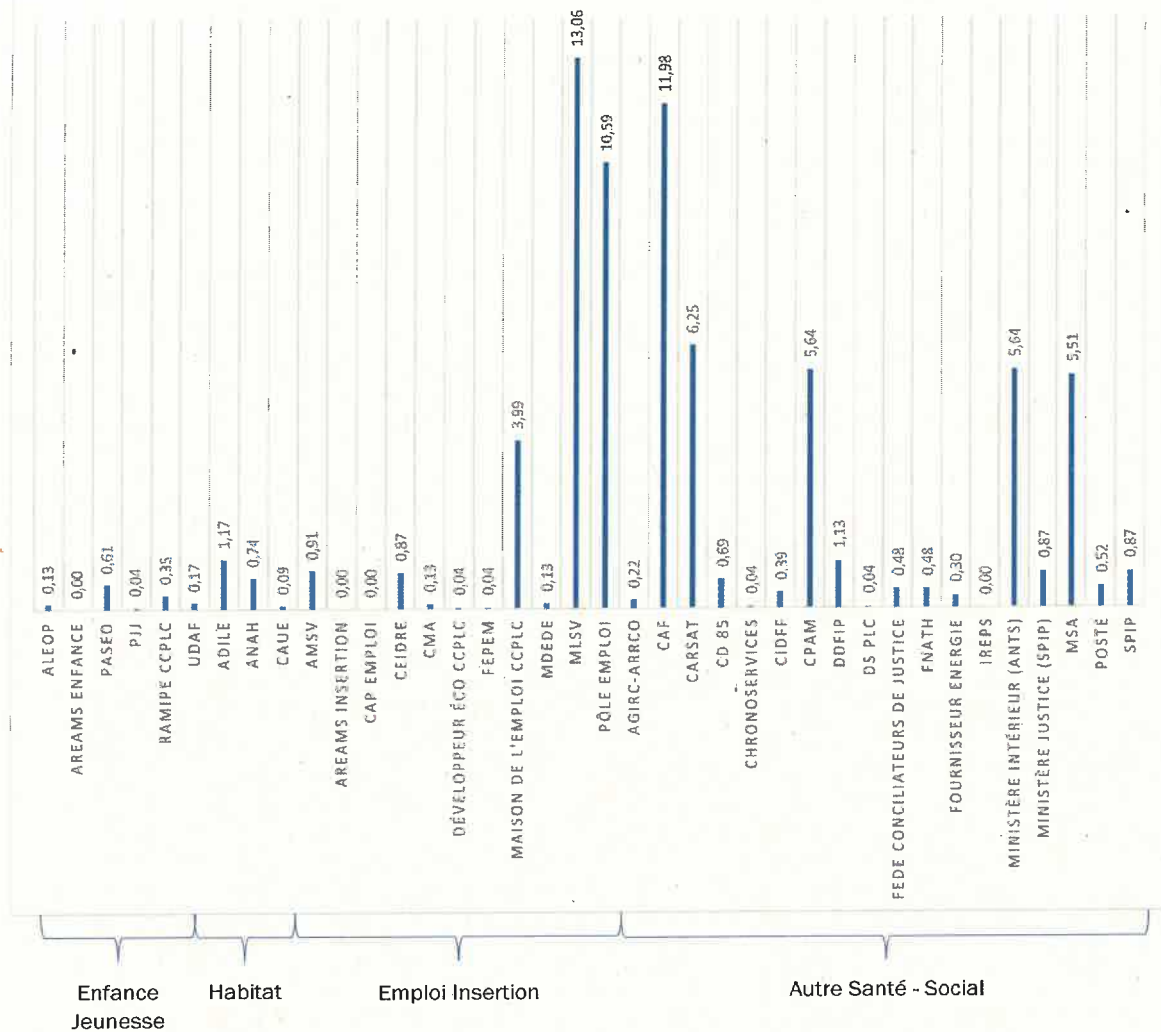
confinement), soit de nouveau près de 63 % de la fréquentation totale malgré la diminution des demandes. Le contexte sanitaire peut expliquer cette chute de fréquentation, notamment du fait de la fermeture physique des locaux pendant 2 mois du 16 mars au 10 mai 2020, mais aussi par l'organisation de l'accueil exclusivement sur rendez-vous. De même, les rencontres avec les partenaires ont décliné dans les mêmes proportions que les demandes directes à l'accueil.

Sur 2019, 93 % des personnes fréquentant la Maison France Services provenaient du territoire du Pays de la Châtaigneraie, contre 68 % en 2020, se répartissant comme suit :



En 2020, un quart des usagers ont fréquentés la Maison France Services pour des démarches numériques d'ordre général : création d'une adresse mail, consultation de celle-ci, impression de documents administratifs... Les trois quarts restants se répartissent comme suit entre les 30 partenaires et/ou services intégrés à la Maison France Services. En tête, on retrouve : le Pôle Emploi, la Mission Locale, la Caisse d'Allocations Familiales et la Maison de l'Emploi.

## POURCENTAGE DES FRÉQUENTATIONS DES SERVICES À LA MAISON FRANCE SERVICE DE LA CHÂTAIGNERAIE



Pour finir, la Maison France Services du Pays de la Châtaigneraie met en place plusieurs évènements sur le territoire. Par exemple, en 2020, plusieurs actions ont été proposées :

- Information Collective Recrutement Suez ;
- Matinées Portes Ouvertes des entreprises de la menuiserie et métiers du bois ;
- Ateliers numériques avec la Fédération des Centres Sociaux de Vendée ;
- Accueil d'un groupe Garantie Jeunes de la Mission Locale ;

La pluralité des partenaires avec **les permanences directement réalisées sur le territoire, au plus près des habitants, est une réelle plus-value pour le Pays et permet une réponse rapide et personnalisée des demandes des usagers.** Les partenaires et services les plus demandés au sein de la Maison France Services sont un reflet pertinent des besoins spécifiques de la population qui sont encore à ce jour à travailler sur le territoire.

## **C. Mobilité, désenclavement, transition numérique, accès aux services publics : synthèse du diagnostic et enjeux**

### ➤ **Synthèse**

- 67.4 % des habitants de la CCPLC doivent se déplacer sur une autre commune pour se rendre sur leur lieu de travail.
- Les flux domicile-travail sont réalisés majoritairement en voiture sur l'axe La Châtaigneraie – Fontenay-le-Comte.
- L'offre de transports en commun est très réduite (voir notamment la ligne régionale La Châtaigneraie – Nantes) et reste marginale.
- L'un des objectifs est de développer des mobilités alternatives et solidaires (covoiturage, déplacement solidaire...).
- Au-delà de l'organisation des transports scolaires, la Communauté de communes s'engage dans une compétence mobilité dont la mise en œuvre est à définir.
- Mise en place de services « guichet » pour lutter contre la précarité : Maison France Services qui comptabilise 28 partenaires et 3 services intercommunaux et propose un accompagnement dans l'accès au numérique et la réalisation des démarches administratives, des ateliers et informations diverses.

### ➤ **Enjeux**

- Poursuivre la réflexion relative à la création d'un Espace de Vie Sociale.
- Améliorer l'accès aux droits et l'information.
- Renforcer les missions de Maison France Service et favoriser notamment les actions en faveur de la transition et l'accès au numérique.

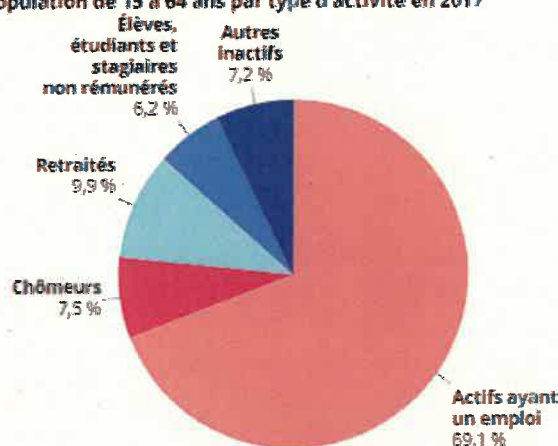
### 3. Emploi, formation, insertion professionnelle

#### A. Une offre d'emploi manquant de diversité : des ouvriers et des employés du secteur industriel surreprésentés sur le territoire

En 2020, 69,1 % des actifs de 15 à 64 ans du Pays de La Châtaigneraie ont un emploi.

Une forte représentation des catégories socio-professionnelles les plus modestes est également constatée : le taux d'ouvriers et employés parmi la population active est de 59 % avec en conséquence **une sous représentation des cadres** (6,4 %) contre 8,7 % au niveau départemental.

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2017



Source : Insee, RP 2017 exploitation principale géographie au 01/01/2020

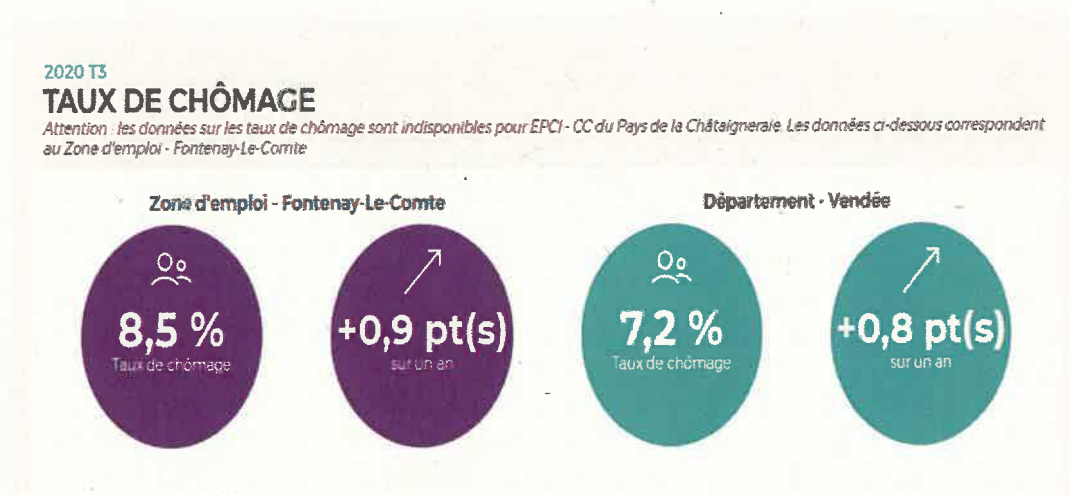
EMP T7 - Emplois par catégorie socioprofessionnelle en 2017

|   | Nombre       | %            |
|---|--------------|--------------|
| <b>Ensemble</b>                                   | <b>6 479</b> | <b>100,0</b> |
| Agriculteurs exploitants                          | 499          | 7,7          |
| Artisans, commerçants, chefs entreprise           | 384          | 5,9          |
| Cadres et professions intellectuelles supérieures | 354          | 5,5          |
| Professions intermédiaires                        | 1 198        | 18,5         |
| Employés  | 1 486        | 22,9         |
| Ouvriers  | 2 558        | 39,5         |

Source : Insee, RP2017 exploitation complémentaire lieu de travail, géographie au 01/01/2020.

## ➤ Des demandeurs d'emploi sous-formés

### ▪ Demandeurs d'emploi avec des besoins spécifiques



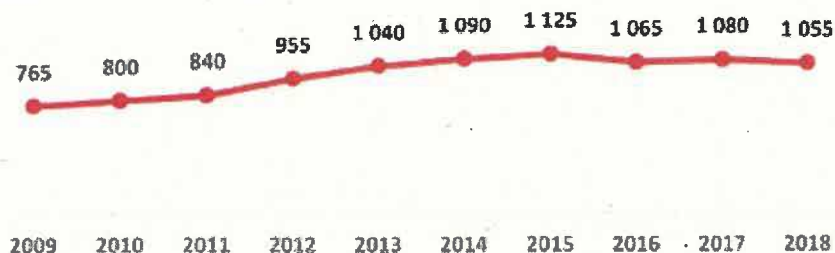
Source : Pôle Emploi 2020

Fin 2020, le taux de chômage des 15 - 64 ans est de 8.5 % sur le Pays de La Châtaigneraie soit **610 demandeurs d'emploi en catégorie A** dont 310 femmes et 300 hommes sont présents soit une augmentation de 11,3 % sur 1 an :

|  |                        |                         |
|--|------------------------|-------------------------|
| <b>AGE</b>   | Moins de 26 ans        | 115                     |
|  | De 26 à 49 ans         | 301 (+17,1 % sur un an) |
|  | 50 ans et +            | 194                     |
| <b>FORMATION</b>   | < CAP – BEP            | 80                      |
|  | CAP – BEP              | 282 (+15,1 % sur un an) |
|  | BAC                    | 124                     |
|  | BAC +2                 | 68                      |
|  | >BAC +2                | 57 (+50 % sur un an)    |
| <b>QUALIFICATION</b>   | Ouvriers non qualifiés | 98                      |
|  | Employés non qualifiés | 129                     |
|  | Ouvriers qualifiés     | 89                      |
|  | Employés qualifiés     | 198                     |
|  | AMT / Cadres           | 80                      |
| <b>INDEMNISATION</b>   | Indemnisés             | 366                     |
|  | Non indemnisés         | 243 (+5,7 % sur un an)  |
| <b>RSA</b>   | Bénéficiaires          | 97                      |
|  | Non bénéficiaires      | 513                     |
| <b>OBLIGATION D'EMPLOI (BOE)</b><br>(personne en situation d'handicap) | Bénéficiaires          | 79                      |

Entre 2012 et 2018, la tendance a été à la hausse du nombre de demandeurs d'emplois, toutes catégories confondues :

### ÉVOLUTION DES DEFM\* DE CAT. A, B, C DEPUIS 2012



\*Demandeurs d'emploi en fin de mois

Source : Pôle Emploi, 2012-2018

La part des personnes non scolarisées à bas niveau de formation âgées de 25 à 64 ans est de 27,7 % pour le secteur ; elle est supérieure à celle régionale (22,5 %) et nationale (24,3 %). Notamment 58 % les demandeurs d'emploi de catégorie A ont un niveau de formation infra-bac.

| Nombre DE | % DE | Catégories Demandeurs d'emploi (DE) mars 2021 (Pôle emploi)         |
|-----------|------|---|
| 561       | 100  | DE en catégorie A et B soit moins de 79 H / mois                    |
| 200       | 36   | DE longue durée   |
| 262       | 47   | DE Hommes   |
| 299       | 53   | DE Femmes   |
| 80        | 14   | DE - de 26 ans  |
| 287       | 51   | DE entre 26 et 49 ans   |
| 56        | 10   | DE 60 ans et +  |
| 105       | 19   | DE avec besoin en aide numérique                                    |
| 51        | 9    | DE avec besoin aide pour utiliser un PC                             |
| 34        | 6    | DE reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)     |
| 27        | 5    | DE cadres   |
| 88        | 16   | DE sans permis A ou B   |
| 84        | 15   | DE sans moyen de locomotion   |
| 324       | 58   | DE niveau de formation infra BAC                                    |
| 373       | 66   | DE sans DPAE dans les 6 mois  |
| 175       | 31   | DE total minima sociaux (77 BRSA, 28 ASS)                           |
| 276       | 49   | DE inscrit sur Pôle emploi sans consentement de promotion du profil |
| 352       | 63   | DE inscrit sur Pôle emploi sans carte de visite                     |
| 231       | 41   | DE inscrit sur Pôle emploi sans CV en ligne                         |

### B. Une Maison de l'Emploi au service des demandeurs d'emploi

La Maison de l'Emploi est un relai de 6 services emplois nationaux, départementaux, d'employeur particulier et d'insertion par l'activité économique sur le territoire (Mission Locale, Pôle Emploi, Cap Emploi, MDEDE, FEDEM, CEIDRE, Atelier Méca).

Le but de cette Maison est de communiquer sur les offres de services des partenaires, de répondre aux questions des usagers et de mettre à disposition des locaux pour les rencontres entre les partenaires et les usagers lors de permanences.

Majoritairement, les usagers – demandeurs d'emploi et personnes en projet de reconversion – fréquentent la Maison de l'Emploi pour créer ou modifier leur CV, consulter les offres d'emploi sur les ordinateurs en libre-service et sur le panneau d'affichage ou la TV, et pour des entretiens individuels avec l'animatrice pour être conseillé dans leurs démarches, leur projet professionnel ou encore être mis en relation avec des employeurs du territoire.

Au cours de l'année, la Maison de l'Emploi organise des actions en faveur des demandeurs d'emploi et/ou des salariés. Par exemple, en 2020, une action d'Informations collectives pour le recrutement d'opérateurs de radiorelevé Suez ont mobilisé 22 personnes présentes dont 6 jeunes accompagnés par la Mission Locale. Suite à cette action, 3 demandeurs d'emploi ont été recrutés.

En 2020, 28 offres d'emploi ont été déposées à la Maison de l'Emploi par 24 employeurs différents.

Les trois quarts de ces offres d'emploi ont été pourvues via la Maison de l'Emploi et/ou ses partenaires. Deux offres ont été pourvues suite à une proposition directe de profils par la Maison de l'Emploi. Le quart restant correspond à des postes qui ne sont pas pourvus, ni via les acteurs publics de l'emploi, ni via l'intérim. A ce titre, des actions de promotion de ces métiers ont été organisées notamment en février 2020 (exemple : menuisier).

La fréquentation de la Maison de l'Emploi a diminué de 2018 à 2020, passant de 753 passages en 2018 à 426 en 2019 et atteignant en 2020, 92 passages. La fréquentation relative à la Maison de l'Emploi représente désormais 3,99 % de la fréquentation totale de France Services (ex MSAP).

Cette diminution de fréquentation pourrait s'expliquer par le contexte sanitaire sur l'année 2020 mais également par les hypothèses suivantes :

- une fréquentation relative aux acteurs publics de l'emploi nationaux (Pôle Emploi, Mission Locale et Cap emploi) non comptabilisée dans la fréquentation de la Maison de l'Emploi

*Exemples* : mise à jour du profil de compétences de l'espace personnel Pôle Emploi en ligne ⇒ comptabilisation dans la fréquentation relative à Pôle Emploi ; rédaction autonome d'une lettre de motivation sur un PC en libre-service ⇒ comptabilisation en démarches générales France Services ou Pôle Emploi... ;

- un moindre recours des employeurs et des demandeurs d'emploi à la Maison de l'Emploi pour déposer une offre ou se faire connaître, dû à une méconnaissance du service et une absorption de la Maison de l'Emploi par France Services qui ne cesse de croître en termes de bouquet de services et de partenariats.

Pour autant, le nombre de demandeurs d'emploi sur le territoire a augmenté en un an, passant de 522 en 2019 à 610 fin 2020, avec plus d'une personne sur 3 qualifiée de demandeur d'emploi de longue durée et donc potentiellement éloignée de l'emploi (avec des freins périphériques à travailler en amont par exemple) et parfois isolée.



## C. Emploi, formation, insertion professionnelle : synthèse du diagnostic et enjeux

### ➤ Synthèse

- Des catégories socio-professionnelles caractéristiques d'une Zone de Revitalisation Rurale qu'est le Pays de La Châtaigneraie et une diversité des offres professionnelles à développer.
- Des demandeurs d'emploi sous-formés qui ont une mobilité réduite et une connaissance restreinte de l'utilisation des outils numériques.
- Une Maison de l'Emploi qui perd de sa fréquentation, par manque d'accompagnement sur le long terme ou par un accès facilité des offres d'emploi sur internet qui est à déterminer. Les demandes des usagers restent malgré tout prédominantes et attendues dans le secteur de l'emploi.

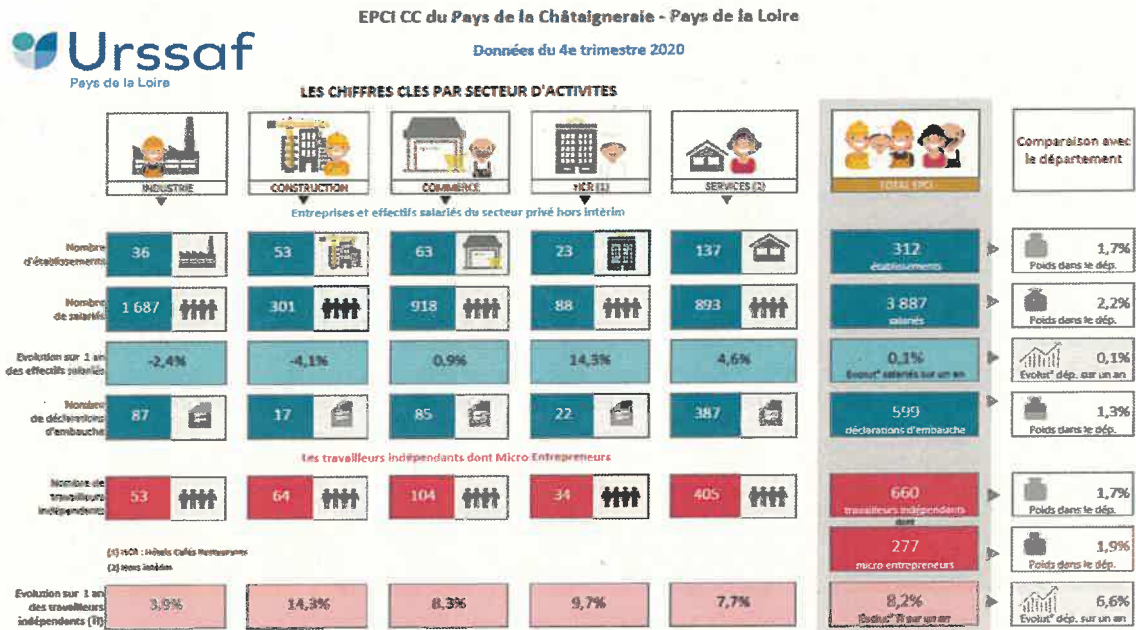
### ➤ Enjeux

- Redynamiser l'emploi sur le Pays de La Châtaigneraie.
- Identifier les caractéristiques des demandeurs d'emploi du territoire.
- Accompagner les employeurs dans leurs besoins en recrutement.
- Fédérer le partenariat avec l'ensemble des acteurs de l'emploi et les communes.
- Favoriser le rapprochement offre/demande d'emploi.



## 4. Attractivité économique industrielle, commerciale et artisanale

Quelques données de synthèse :



Les entreprises du secteur privé hors intérim ▼

| Activités       | Nombre d'établissements | Evolution sur 1 an | Evolution sur 5 ans | Poids dans le département |
|-----------------|-------------------------|--------------------|---------------------|---------------------------|
| Industrie       | 36                      | 0,0%               | -10,0%              | 2,0%                      |
| Construction    | 53                      | 6,0%               | 0,0%                | 1,9%                      |
| Commerce        | 63                      | -7,4%              | -7,4%               | 1,6%                      |
| HCR             | 23                      | 4,5%               | 15,0%               | 1,2%                      |
| Autres services | 137                     | 5,4%               | 1,5%                | 1,7%                      |
| <b>TOTAL</b>    | <b>312</b>              | <b>2,0%</b>        | <b>-1,3%</b>        | <b>1,7%</b>               |

Les effectifs salariés du secteur privé hors intérim ▼

| Activités       | Nombre de salariés | Evolution sur 1 an | Evolution sur 5 ans | Poids dans le département |
|-----------------|--------------------|--------------------|---------------------|---------------------------|
| Industrie       | 1 687              | -2,4%              | -3,8%               | 3,1%                      |
| Construction    | 901                | -4,1%              | 1,3%                | 1,6%                      |
| Commerce        | 918                | 0,9%               | 13,6%               | 2,9%                      |
| HCR             | 88                 | 14,3%              | 15,8%               | 1,3%                      |
| Autres services | 893                | 4,6%               | -7,0%               | 1,4%                      |
| <b>TOTAL</b>    | <b>3 887</b>       | <b>0,1%</b>        | <b>-0,2%</b>        | <b>2,2%</b>               |

Masse salariale (hors intérim) ▼

| Activités       | Montant en k€ | Evolution sur 1 an | Evolution sur 5 ans | Poids dans le département |
|-----------------|---------------|--------------------|---------------------|---------------------------|
| Industrie       | 12 164        | -5,5%              | -4,6%               | 2,8%                      |
| Construction    | 1 828         | -1,8%              | 16,6%               | 1,5%                      |
| Commerce        | 5 451         | -3,3%              | 2,6%                | 2,4%                      |
| HCR             | 312           | -32,6%             | 3,5%                | 1,0%                      |
| Autres services | 6 032         | 5,8%               | 14,0%               | 1,4%                      |
| <b>TOTAL</b>    | <b>25 787</b> | <b>-2,8%</b>       | <b>2,2%</b>         | <b>2,1%</b>               |

Les déclarations d'embauche du secteur privé hors intérim ▼

| Activités       | Contrats longs (CDI+CDD longs) |   | Total      |
|-----------------|--------------------------------|---|------------|
|                 | Contrats longs (CDI+CDD longs) | Contrats courts (CDD de moins d'1 mois) |            |
| Industrie       | 53                             | 34                                      | 87         |
| Construction    | 14                             | 3                                       | 17         |
| Commerce        | 46                             | 39                                      | 85         |
| HCR             | 14                             | 8                                       | 22         |
| Autres services | 78                             | 309                                     | 387        |
| <b>TOTAL</b>    | <b>206</b>                     | <b>393</b>                              | <b>599</b> |

| Contrats longs (CDI+CDD longs)<br>Evolution sur 1 an |               |
|--|---------------|
| EPCI   | Département   |
| -26,0%   | -10,1%        |
| -33,1%   | 1,1%          |
| -30,0%   | -10,7%        |
| -36,1%   | -41,7%        |
| 37,4%  | -5,7%         |
| <b>-13,5%</b>  | <b>-12,1%</b> |

### Les travailleurs indépendants hors Micro Entrepreneurs ▼

| Activités       | Nombre de travailleurs indépendants (hors ME) | Evolution sur 1 an | Evolution sur 5 ans | Poids dans le département |
|-----------------|---|--------------------|---------------------|---------------------------|
| Industrie       | 20  | 5,3%               | 0,0%                | 1,1%                      |
| Construction    | 31  | 19,2%              | 6,9%                | 1,5%                      |
| Commerce        | 56  | 5,7%               | 55,6%               | 2,6%                      |
| HCR             | 17  | 13,3%              | 6,3%                | 1,3%                      |
| Autres services | 259   | 0,0%               | -13,4%              | 1,6%                      |
| <b>TOTAL</b>    | <b>383</b>                                    | <b>3,0%</b>        | <b>-4,3%</b>        | <b>1,6%</b>               |

### Les Micro Entrepreneurs ▼

| Activités       | Nombre de Micro Entrepreneurs | Evolution sur 1 an | Evolution sur 5 ans | Poids dans le département |
|-----------------|-------------------------------|--------------------|---------------------|---------------------------|
| Industrie       | 33                            | 3,1%               | 153,8%              | 2,3%                      |
| Construction    | 33                            | 10,0%              | 37,5%               | 2,1%                      |
| Commerce        | 48                            | 11,6%              | 29,7%               | 2,1%                      |
| HCR             | 17                            | 6,3%               | 112,5%              | 3,5%                      |
| Autres services | 146                           | 24,8%              | 73,8%               | 1,6%                      |
| <b>TOTAL</b>    | <b>277</b>                    | <b>16,4%</b>       | <b>66,9%</b>        | <b>1,9%</b>               |

### Total des travailleurs indépendants ▼

| Activités       | Nombre de travailleurs indépendants | Evolution sur 1 an | Evolution sur 5 ans | Poids dans le département |
|-----------------|-------------------------------------|--------------------|---------------------|---------------------------|
| Industrie       | 53                                  | 3,9%               | 60,6%               | 1,7%                      |
| Construction    | 64                                  | 14,3%              | 20,8%               | 1,7%                      |
| Commerce        | 104                                 | 8,3%               | 42,5%               | 2,3%                      |
| HCR             | 34                                  | 9,7%               | 41,7%               | 1,9%                      |
| Autres services | 405                                 | 7,7%               | 5,7%                | 1,6%                      |
| <b>TOTAL</b>    | <b>660</b>                          | <b>8,2%</b>        | <b>16,6%</b>        | <b>1,7%</b>               |

Source : Urssaf

## A. L'industrie : premier employeur du territoire

L'une des particularités du territoire est d'être doté d'un petit bassin industriel assez homogène rassemblant (données CCI au 1<sup>er</sup> janvier 2021) :

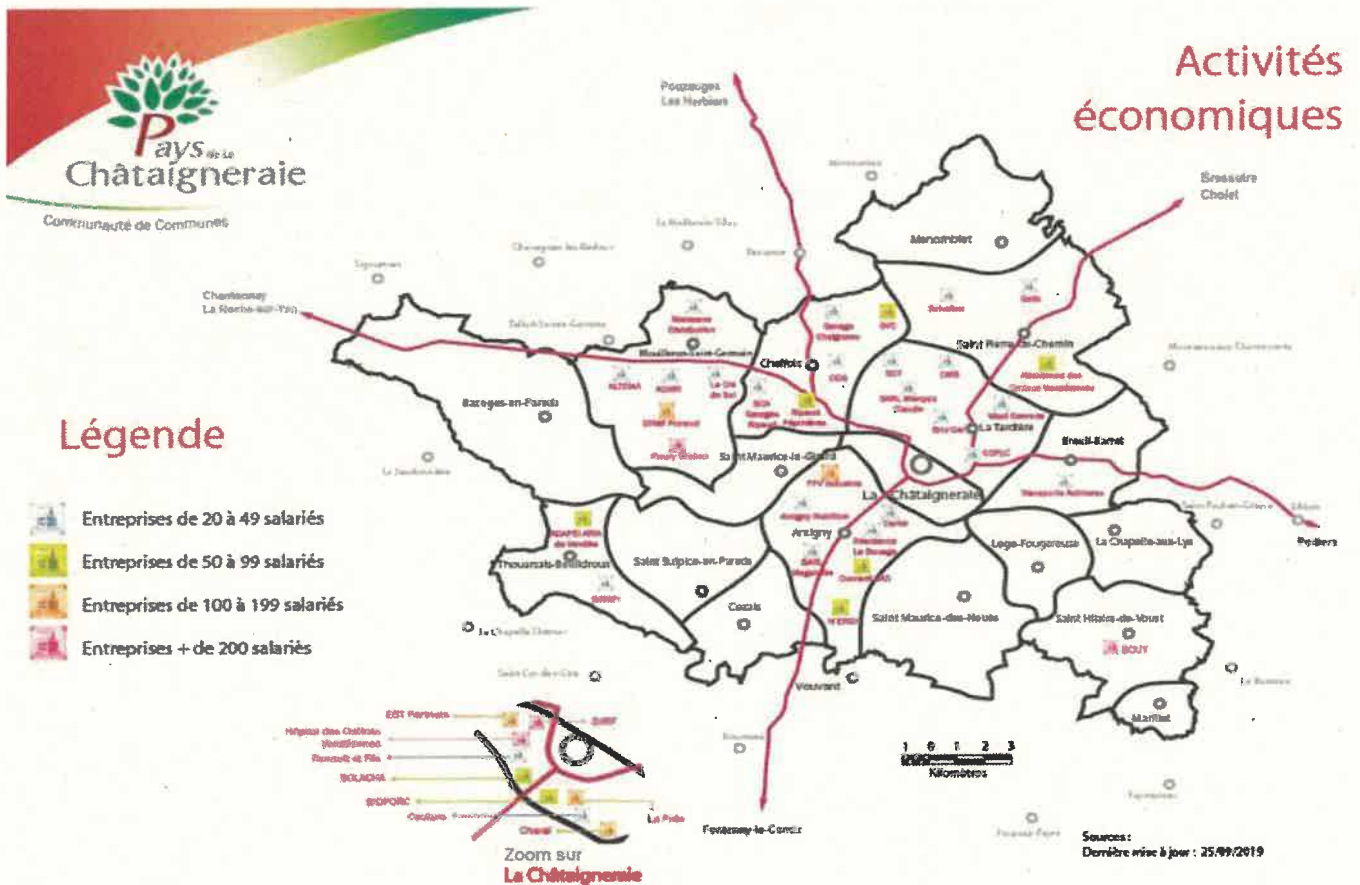
- 27 établissements de plus de 10 salariés ayant une activité de production
- 1 687 salariés sur les 3 900 emplois du territoire.

Le secteur industriel est donc de loin le 1<sup>er</sup> employeur du territoire.

Les filières majeures sont :

- l'agro-alimentaire,
- la métallerie,
- la menuiserie,
- la mécanique de précision,
- la logistique...

A titre d'illustration :



L'enjeu fort consiste à développer des coopérations inter-territoriales avec le dispositif national « territoires d'industrie » organisé en bassins géographiques (Est Vendée), autour de thématiques émergentes :

- Mobilité
- Soutien aux investissements
- Logement des salariés
- Formations innovantes

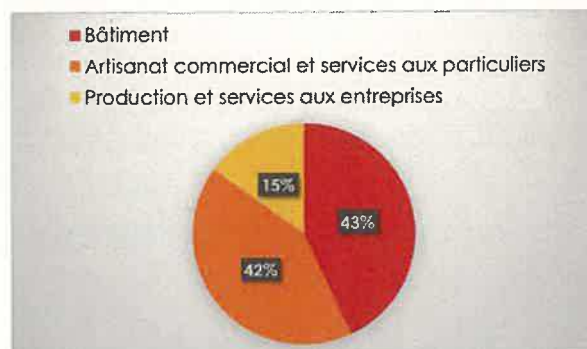
- Gestion des friches
- Marketing territorial
- Ecologie industrielle.

## B. Un maillage équilibré d'artisans en plein développement

Le secteur artisanal est bien représenté, avec quasiment 300 établissements sur le territoire. La tendance depuis 10 ans s'oriente vers un complément de l'offre (+ 21 % d'établissements entre 2010 et 2020), qui toutefois est relative comparée à la Vendée (+ 27 % sur la même période).



Il est réparti en 3 catégories :



**Bâtiment** : maçonnerie, charpente, plomberie, électricité, serrurerie, ...

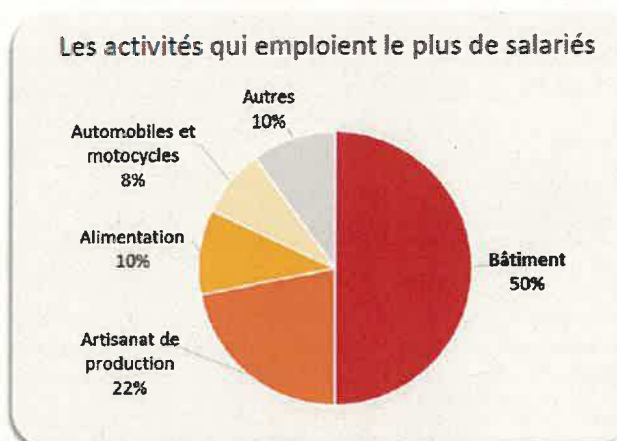
**Artisanat commerciale et services** : boulangerie, restauration, coiffure, fleurs, réparation auto, meubles, électroménager, ...

**Production et services** : nettoyage, équipements et machines, agroalimentaire, textile, appareil médical, ...

Ce secteur comptabilise plus de 1 000 actifs, répartis de la manière qui suit :



Le territoire est composé de 47 % d'établissements employeurs (45 % en Vendée) et en moyenne, chacun de ces établissements emploie 6,1 salariés (5,6 en Vendée).



**L'offre locale est plutôt qualitative mais semble sous-dotée dans le domaine du bâtiment** où les entreprises disposent d'un carnet de commandes complet sur plusieurs mois.

Le développement des entreprises artisanales est notamment freiné en raison de **difficultés à recruter de la main d'œuvre qualifiée**.

Les créations-reprises d'entreprises proviennent généralement de créateurs/repreneurs résidant ou déjà installés professionnellement sur le territoire.

Certains artisans locaux font remonter le besoin de se rencontrer lors d'événements ponctuels afin d'échanger sur leurs pratiques et afin de créer une émulation collective.

### C. Des commerces au cœur d'une zone de chalandise à prédominance alimentaire

En mai 2017, l'étude menée par la CCI sur la définition d'une stratégie intercommunale d'aménagement commercial a permis de dresser un état des lieux des commerces.



Les commerces<sup>1</sup> sont au nombre de 85 environ, assez inégalement répartis sur le territoire, la commune de La Châtaigneraie étant la seule à être pourvue d'un tissu commercial complet de première nécessité :



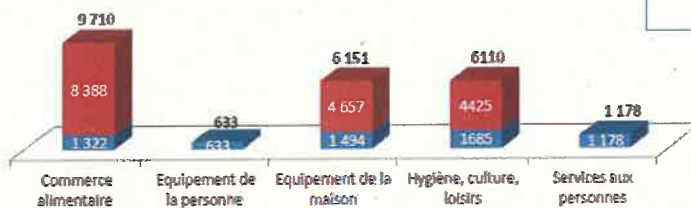
## Offre commerciale par activité

Nombre de commerces



84 commerces  
300 m<sup>2</sup> et plus : 11 (13 %)  
< 300 m<sup>2</sup> : 74 (87 %)

Surface de vente (en m<sup>2</sup>)



23 782 m<sup>2</sup>  
300 m<sup>2</sup> et + : 17 470 m<sup>2</sup> (73 %)  
< 300 m<sup>2</sup> : 6 312 m<sup>2</sup> (27 %)



<sup>1</sup> On entend ici par commerces :

- le commerce de détail alimentaire (boulangerie, pâtisserie ; boucherie, charcuterie ; commerce alimentaire spécialisé ; alimentation générale, supérette ; grande surface alimentaire)
- le commerce de détail d'équipement de la maison (art de la table, cadeaux pour la maison, décoration ; bricolage, outillage, quincaillerie, droguerie ; électroménager, TV HIFI ; meubles)
- le commerce de détail d'équipement de la personne (bijouterie-horlogerie ; chaussures ; habillement, prêt-à-porter ; maroquinerie ; puériculture ; tissu d'habillement, mercerie et fil à tricoter)
- le commerce de détail en lien avec la culture, les loisirs, santé, beauté (culture, librairie, presse ; informatique, bureautique ; jardinerie, fleurs, animalerie, matériel de jardin ; loisirs divers ; habillement, matériel et articles de sport ; parfumerie ; parapharmacie ; optique médicale ; pharmacie)
- le commerce de détail non alimentaire non spécialisé (dépôt-vente, brocante ; solderie, bazar ; magasins populaires)
- les services aux personnes (salon de coiffure ; salon d'esthétique ; pressing laverie ; pompes funèbres ; salon toilettage animaux ; tatouage ; cordonnerie ; retouche-couture ; réparation de montres, horloges et bijoux ; réparation de matériel électrique et électronique grand public ; réparations diverses)
- les cafés ; restaurants ; hôtels et hôtels-restaurants
- les services purs (banques ; assurances ; agences immobilières ; agences d'intérim ; agences de voyages ; auto-écoles ; reprographie ; orthopédie-matériel médical ; garages automobiles ; vente et réparation de motos)

La commune de La Châtaigneraie, seule commune à disposer d'un tissu commercial de première nécessité « complet ».

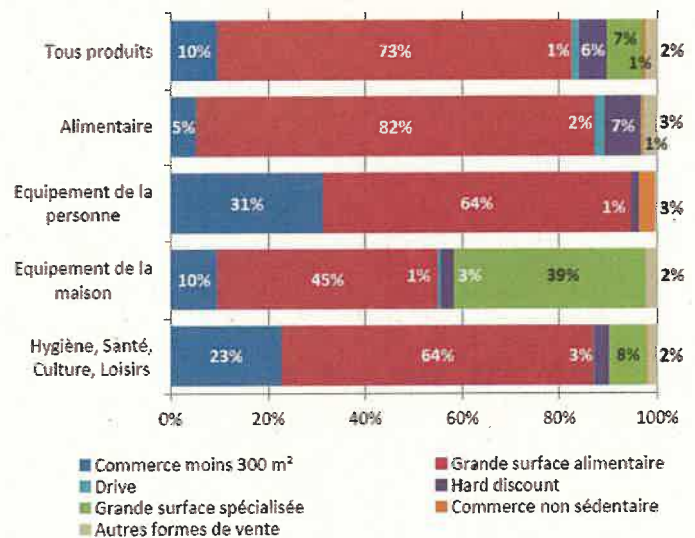


La ville centre concentre à elle seule trois grandes et moyennes surfaces (GMS d'au moins 400 m<sup>2</sup> : Super U, Intermarché, Lidl) captant à elles seules, hard discount inclus, 79 % du chiffre d'affaires du territoire (vente de tous produits confondus).

**Répartition du chiffre d'affaires selon la forme de vente**

| Forme de vente                    | CA 2017 en €      | % 2017       |
|-----------------------------------|-------------------|--------------|
| Commerce moins 300 m <sup>2</sup> | 6 759 520         | 10 %         |
| Grande surface alimentaire        | 51 745 141        | 73 %         |
| Drive                             | 1 050 266         | 1 %          |
| Hard discount                     | 4 050 073         | 6 %          |
| Grande surface spécialisée        | 5 068 699         | 7 %          |
| Commerce non sédentaire           | 400 412           | 1 %          |
| Autres formes de vente            | 1 731 366         | 2 %          |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>70 805 477</b> | <b>100 %</b> |

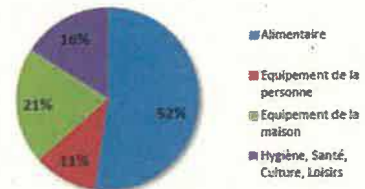
Source : Enquête ménage 2017



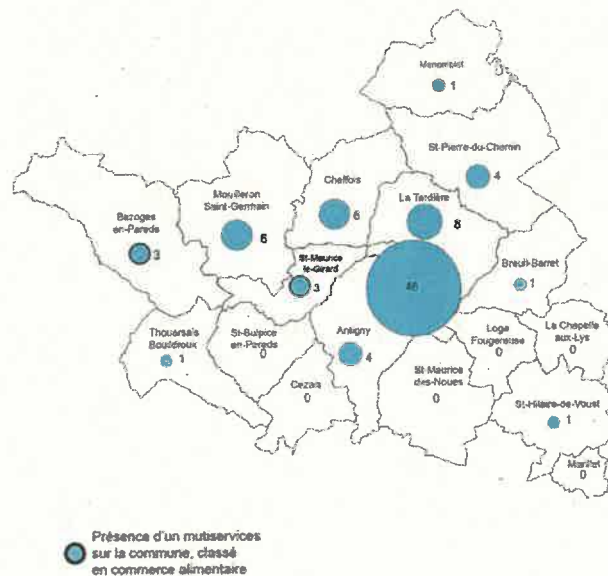
Les GMS ont le mérite de générer sur le secteur **une zone de chalandises d'environ 26 000 clients, avec une dynamique à la hausse**, plutôt issue d'une attraction Est et Sud.



Répartition du budget de consommation par famille de produits

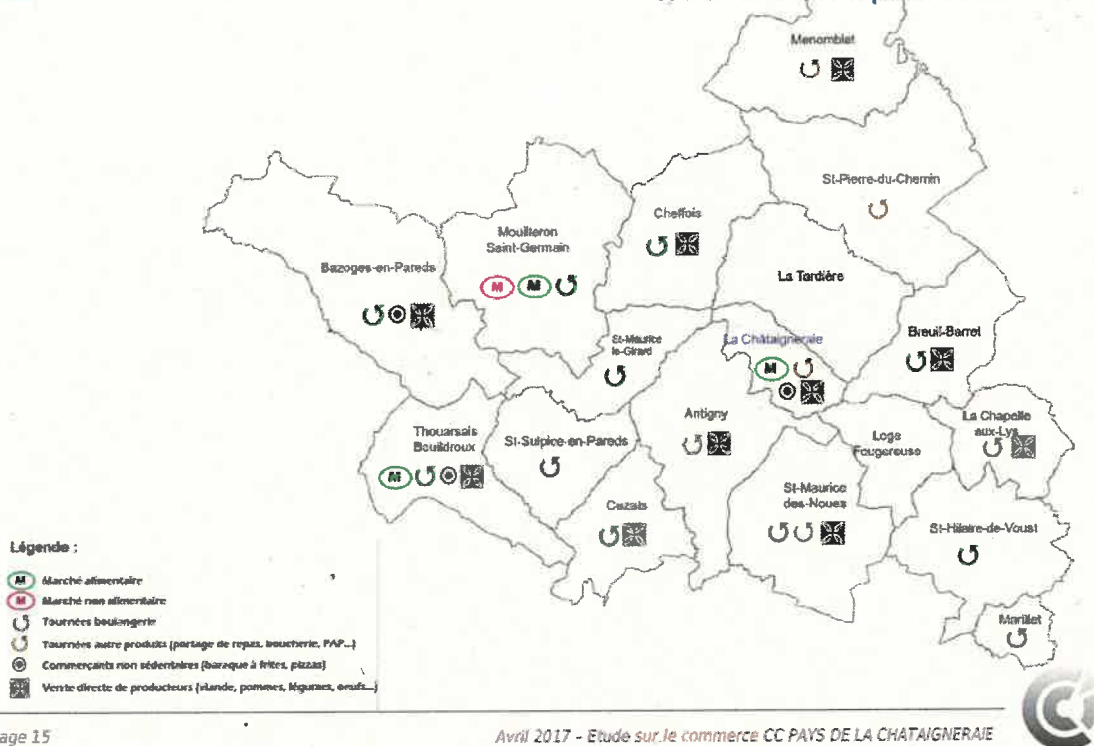


Avec plus récemment Saint-Hilaire-de-Voust, les multiservices sont assez présents grâce souvent à l'intervention financière des municipalités (propriétaire des murs) qui, parfois, articule le commerce avec un service public (bibliothèque, ...).



Les 6 communes dépourvues de tout commerce sont situées sur la frange Sud du territoire.

A ce tissu de « vitrines » s'ajoute celui des commerces non sédentaires (21) et de la vente directe (13) chez les producteurs :



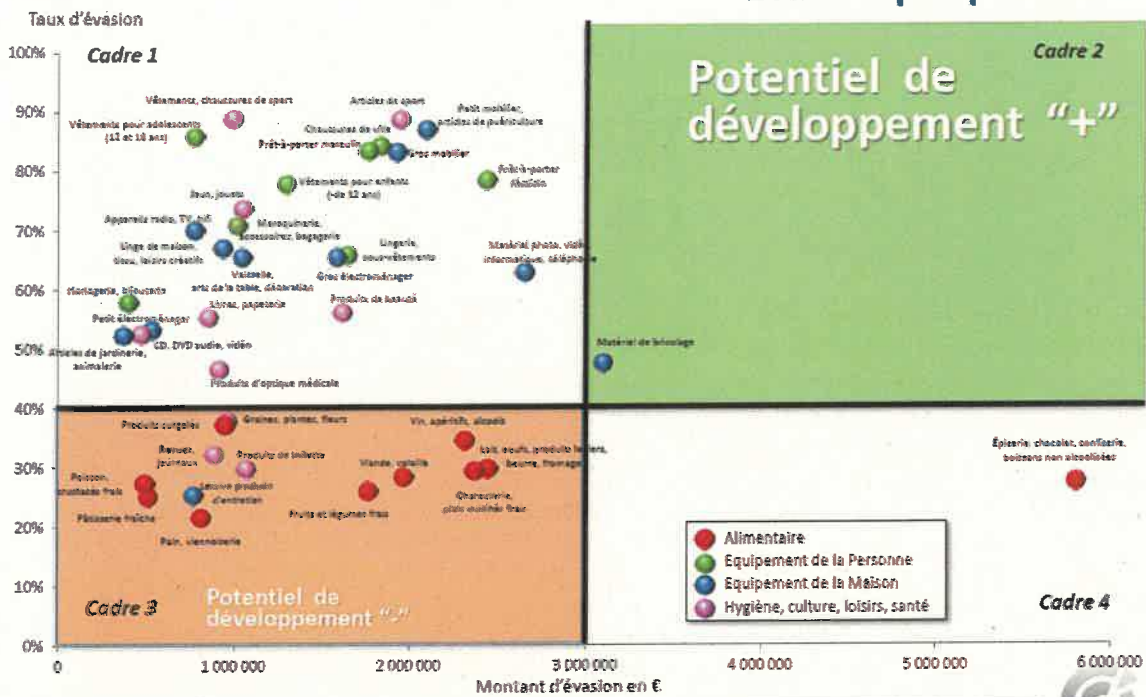
Globalement, **le petit commerce connaît de nombreuses fragilités, comme en témoigne sa stagnation, voire sa régression** (- 5 % entre 2010 et 2017 et - 15 % pour les cafés, hôtels, restaurant), même si un nouvel hôtel a ouvert ses portes en 2019 à La Châtaigneraie.

On constate toutefois une faible évansion du commerce alimentaire (28 %) en comparaison de l'équipement de la personne (77 %), de la maison (59 %), et à l'hygiène (pourtant bien représentée : coiffure, beauté...), culture, loisirs, santé (51 %) et divers (44 %), dirigée majoritairement vers Fontenay-le-Comte.

Le secteur de la vente et réparation automobile est très fortement représenté.

**L'évasion non alimentaire, un peu plus élevée que la moyenne vendéenne, génère de ce fait des opportunités locales**, dans les secteurs capables de rivaliser avec le commerce en ligne :

- Prêt-à-porter,
- Mobilier, bazar...



## D. Attractivité économique industrielle, commerciale et artisanale : synthèse du diagnostic et enjeux

### ➤ Synthèse

- Environ 4 000 salariés pour 312 établissements (sans évolution entre 2019 et 2020), 660 travailleurs indépendants et 277 micro-entrepreneurs (+ 8 % sur le territoire entre 2019 et 2020).
- L'industrie, premier employeur du territoire (1 700 salariés).
- Un secteur artisanal en développement (1 000 actifs, + 21 % d'établissements en 10 ans) mais confronté à des difficultés en matière de recrutement de main d'œuvre.
- 85 commerces présents, inégalement répartis sur le territoire, et avec une frange Sud dépourvue.
- Une Commune centre garantissant un tissu commercial complet de première nécessité et des Communales se mobilisant pour maintenir le « dernier » commerce de leur territoire.
- Une zone de chalandise estimée à 26 000 clients, drainant principalement les territoires situés à l'Est et au Sud du Pays de La Châtaigneraie.
- Une évasion commerciale observée sur les produits et services hors alimentaire, générant ainsi des opportunités d'installation sur le secteur (notamment prêt-à-porter et chaussures, mobilier et art de la maison et décoration).

➤ ***Enjeux***

- L'accompagnement au développement de filières industrielles 100 % locales, génératrices de dynamique territoriale, d'emplois, d'économie circulaire, de marketing territorial ...
- L'emploi et la formation, notamment dans le domaine artisanal qui peine à recruter une main d'œuvre qualifiée, et par conséquent, à honorer les commandes dans des délais plus raisonnables.
- Lutter contre l'évasion commerciale en permettant le développement d'une offre qualitative complète sur le territoire.

## 5. Agriculture

Les sources de la présente partie de ce diagnostic proviennent :

- de Agreste (statistiques du Ministère de l'agriculture) ;
- du SCOT du Sud-Est Vendée (2019) ;
- de fiches territoriales mises à disposition par la DRAAF (via son SRISE) ;
- de l'INSEE.

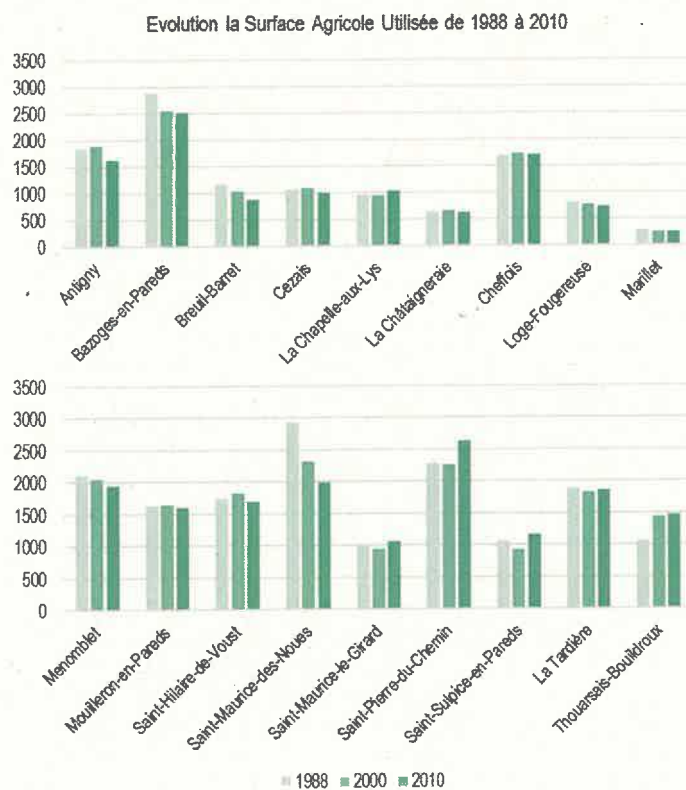
### A. Un territoire foncièrement agricole possédant une faible valeur patrimoniale

#### ➤ Surfaces moyennes

Les données connues ne sont pas actualisées (carence de données récentes accessibles).

En 2010, le territoire, d'une surface totale de 31 659 ha, est constitué de **26 020 ha de SAU** (surfaces agricoles utiles), **soit 82 %** (contre 72 % en Vendée, 70 % en Région et 51 % en France).

La SAU moyenne par exploitation est de 67 ha, contre 73 en Vendée. Seule une exploitation sur 5 dépasse les 100 ha.



Entre 2008 et 2014, les surfaces agricoles déclarées en prairies sont passées de 43,7 % à 38,9 %. À l'inverse, entre ces deux mêmes dates, les surfaces des céréales à paille et du maïs sont passées de 50,1 % à 54,5 %.

Le profil agricole du territoire est aussi celui d'un tissu productif important, du fait de la présence de l'élevage (nombreux hors-sol, abattoir...) et d'une industrie agro-alimentaire.

## ➤ Valeur du foncier

### ▪ Terres et prés libres de plus de 70 ares

En matière de coût du foncier agricole relatif aux terres et prés libres de plus de 70 ares, celui du Pays de La Châtaigneraie (environ 2 300 €/hectare) est quasiment identique à celui du haut-bocage. Il est toutefois nettement inférieur aux plaines vendéennes (3 810 € / hectare en 2018 - *Agreste chiffres*) et marais poitevin (4 200 € / hectare en 2018 - *Agreste chiffres*).

En Pays de la Loire, la Mayenne, la Sarthe et le Maine-et-Loire dispose d'un coût du foncier nettement supérieur (moyenne de 4 630 €/hectare). Au niveau de la France, les terres agricoles des Pays de la Loire ont une faible valeur financière dès lors qu'elles sont comparées aux autres Régions (en dehors de la Bourgogne-France-Comté).

| VENDEE   | 2790  | 2740  | 2740  | 0 % |       |       |
|--|-------|-------|-------|-----|-------|-------|
| MARAIS BRETON  | 2 140 | 1 920 | 2 030 | 6%  | 640   | 9 560 |
| BAS-BOCAGE - BOCAGE DE CHANTONNAY - ENTRE PLAINE ET BOCAGE | 2 530 | 2 370 | 2 330 | -2% | 1 000 | 6 170 |
| MARAIS POITEVIN  | 4 330 | 4 450 | 4 200 | -6% | 1 000 | 7 890 |
| PLAINE VENDEENNE   | 3 010 | 3 390 | 3 810 | 12% | 1 200 | 8 440 |
| HAUT-BOCAGE  | 2 280 | 2 230 | 2 230 | 0%  | 1 030 | 6 570 |

Valeur vénale des terres  
Agreste Chiffres et Données n° 2019-19 **23**

Prix des terres et prés libres (de plus de 70 ares) en 2017



Source : SSP, Terres d'Europe, SCAFR - Valeur vénale des terres agricoles



▪ Terres louées

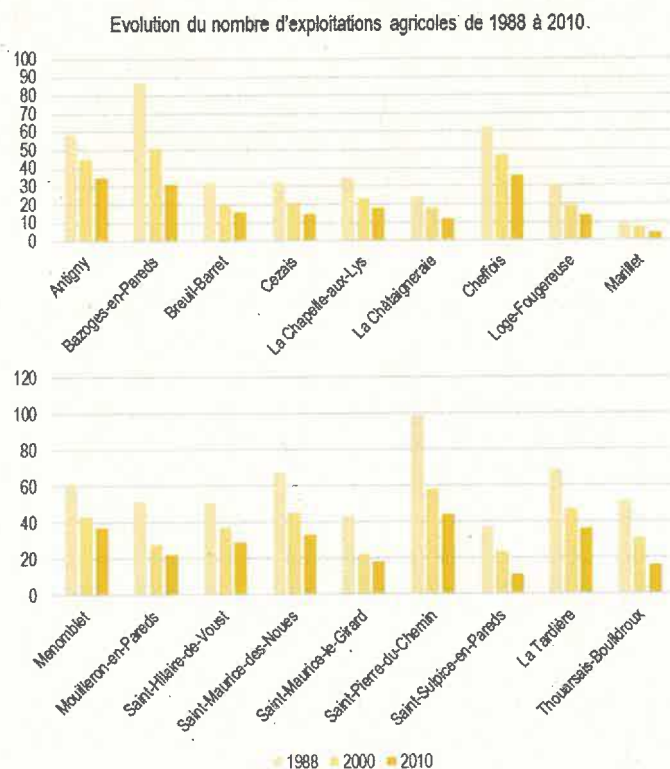
Le prix moyen des terres louées à l'hectare sur le Pays de La Châtaigneraie (bas-bocage) est établi à 2 120 €.

Les tendances observées au niveau régional et national pour les terres et prés de plus de 70 ares sont identiques en matière du prix moyen des terres louées.

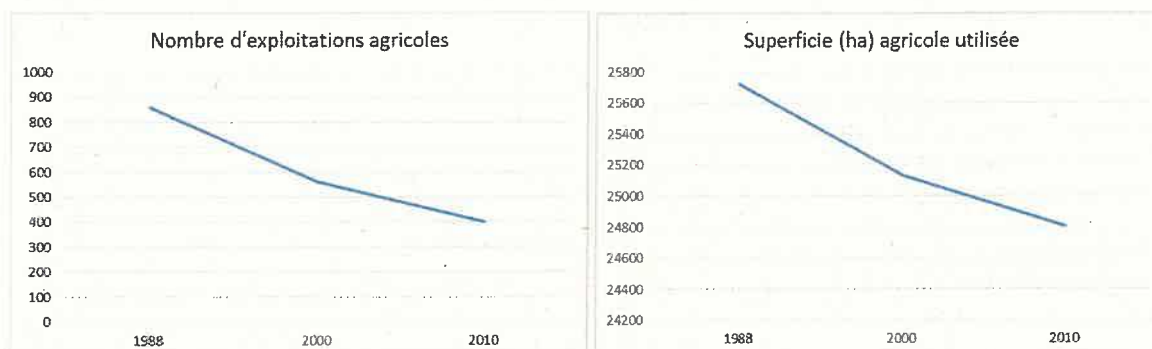
| VENDEE   | 2230  | 2220  | 2250  | 1 % |       |       |
|--|-------|-------|-------|-----|-------|-------|
| MARAIS BRETON  | 1 420 | 1 690 | 1 610 | -5% | 700   | 2 540 |
| BAS-BOCAGE - BOCAGE DE CHANTONNAY - ENTRE PLAINE ET BOCAGE | 2 080 | 2 080 | 2 120 | 2%  | 1 260 | 3 310 |
| MARAIS POITEVIN  | 3 010 | 2 940 | 3 010 | 2%  | 1 130 | 5 200 |
| PLAINE VENDEENNE   | 2 900 | 2 860 | 2 790 | -2% | 1 260 | 4 500 |
| HAUT-BOCAGE  | 2 040 | 2 010 | 2 010 | 0%  | 1 190 | 3 410 |

**B. Une baisse du nombre de sièges d'exploitations face à l'émergence d'une nouvelle forme de type d'exploitation**

Le nombre de **sièges d'exploitation** établis sur le territoire est **d'environ 400**. Il a **diminué par deux** depuis 30 ans, tandis que le **nombre de chefs d'exploitation** (environ 600) a baissé de 28 % entre 2000 et 2010.



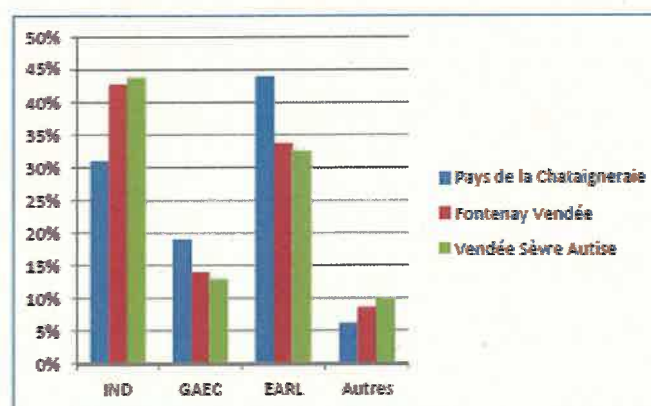
Toutefois, c'est sur la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie (en comparaison avec CCVSA et CCPFV) où le nombre d'installations est le plus élevé, soit 117 depuis 15 ans. **L'âge moyen des jeunes installés est de 27 ans** (équivalent à la moyenne vendéenne).



L'exploitation individuelle témoigne d'une structuration traditionnelle de l'agriculture du Pays de La Chataigneraie. Elle est révélatrice d'une organisation traditionnelle de la production agricole, plus sensible aux difficultés économiques, l'exploitant ne pouvant pas compter sur le soutien d'associés.

Toutefois, **le nombre d'exploitations professionnelles individuelles ne cesse de diminuer au profit des structures sociétares**. Le modèle de l'exploitation sociétaire est aujourd'hui dominant et continue de progresser, offrant un statut valorisant pour le conjoint, plus de souplesse dans l'organisation du travail, un partage des responsabilités, une distinction entre le patrimoine professionnel et privé. Elle facilite par ailleurs l'intégration d'un jeune.

**L'exploitation sous la forme sociétaire est aujourd'hui la plus marquée sur la Communauté de communes.**



**Les exploitants sont pour la plupart âgés de plus de cinquante ans**, et très peu de moins de quarante. Ils ont en moyenne 50,5 ans (48 en Vendée). 178 chefs d'exploitation sont de plus de 55 ans, face à 80 repreneurs.

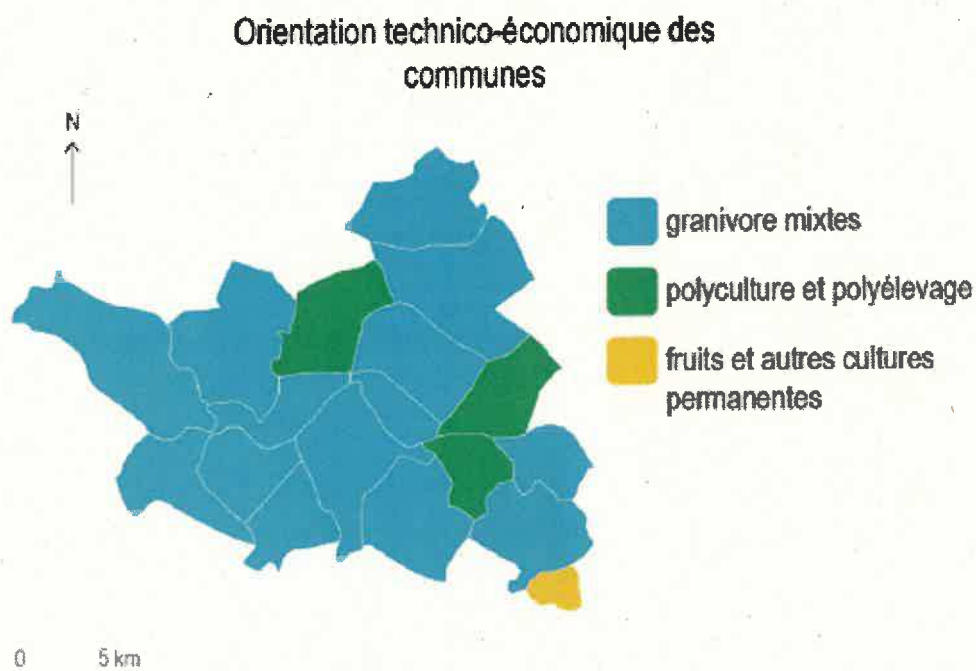
| < 35 ans    | 35 - 49 ans  | 50 - 54 ans  | 55 ans et plus |
|-------------|--------------|--------------|----------------|
| 74 (11,7 %) | 199 (31,4 %) | 126 (19,9 %) | 234 (37 %)     |

Élaboration du SCOT - Décembre 2019 (CA 2019)

### C. Un territoire majoritairement orienté vers de l'élevage, et s'engageant dans une démarche de qualité (biologique) et de circuits courts

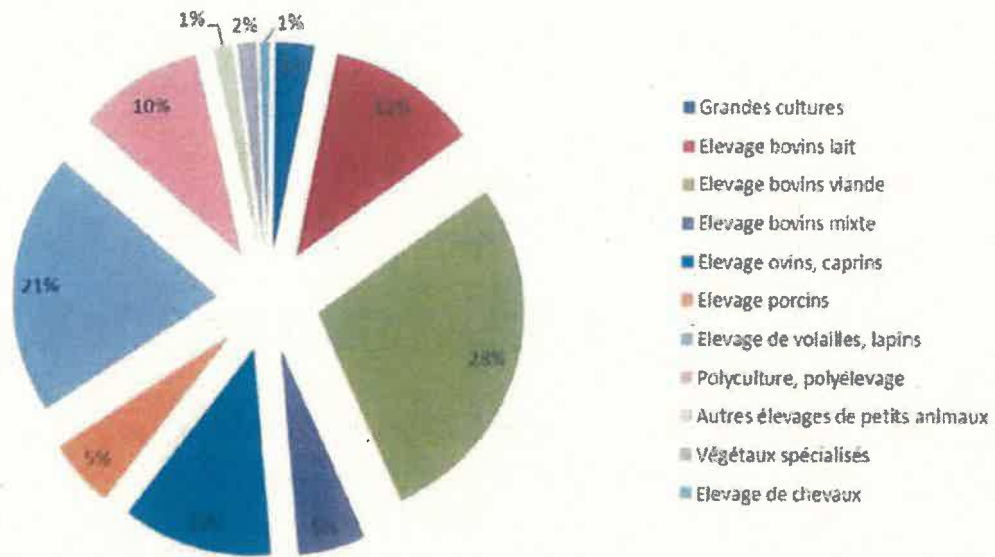
#### ➤ Types de productions

L'orientation technico-économique principale sur l'intercommunalité est l'élevage de granivores, puis vient ensuite les cultures de blé, maïs, prairies, autres céréales et orge. À noter la spécificité de Marillet avec ses vergers.



Source : Agreste 2010, Réalisation : atelier urbanova, 2017

## Répartition des exploitations par productions



## Secteur Agricole

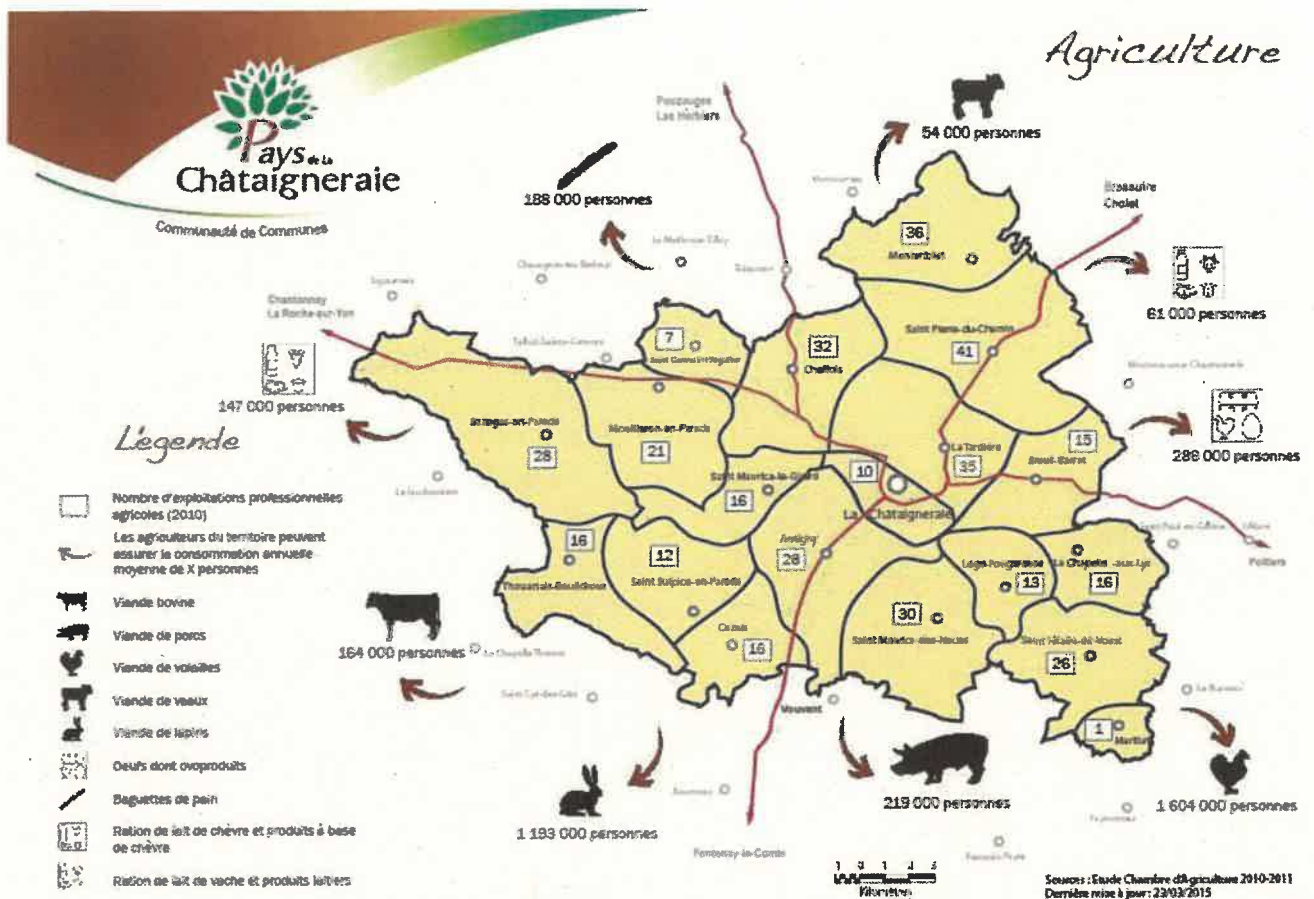
| Effectifs               | Productions animales |
|-------------------------|----------------------|
| Vaches allaitantes      | 13 207               |
| JB 1-2 ans allaitants   | 142                  |
| Références laitières    | 28 068 858           |
| Vaches laitières        | 3 882                |
| Chèvres                 | 15 959               |
| Brebis                  | 4 190                |
| Volailles               | 182 771              |
| Lapines                 | 42 578               |
| Truies                  | 4 341                |
| Places eng. charcutiers | 28 928               |

|                                      | Effectifs  |
|--------------------------------------|------------|
| <b>Exploitants</b>                   | <b>611</b> |
| Maraîchage, floriculture             | 5          |
| Arboriculture fruitière              | 4          |
| Pépinière                            | 5          |
| Grandes cultures                     | 21         |
| Elevage bovins lait                  | 104        |
| Elevage bovins viande                | 182        |
| Elevage bovins mixte                 | 38         |
| Elevage ovins, caprins               | 64         |
| Elevage porcins                      | 33         |
| Elevage de chevaux                   | 3          |
| Autres élevages de gros animaux      | 5          |
| Elevage de volailles, lapins         | 105        |
| Autres élevages de petits animaux    | 6          |
| Polyculture, polyélevage             | 46         |
| <b>Salariés</b>                      | <b>153</b> |
| Cultures spécialisées                | 8          |
| Champignonnières                     |            |
| Elevage spécialisé de gros animaux   | 8          |
| Elevage spécialisé de petits animaux | 58         |
| Culture et élevage non spécialisés   | 79         |

### ➤ Les productions locales en chiffres

**Les productions locales permettent de faire vivre bien au-delà du territoire communautaire.** Il est estimé en 2010 que les agriculteurs locaux peuvent assumer la consommation moyenne annuelle de :

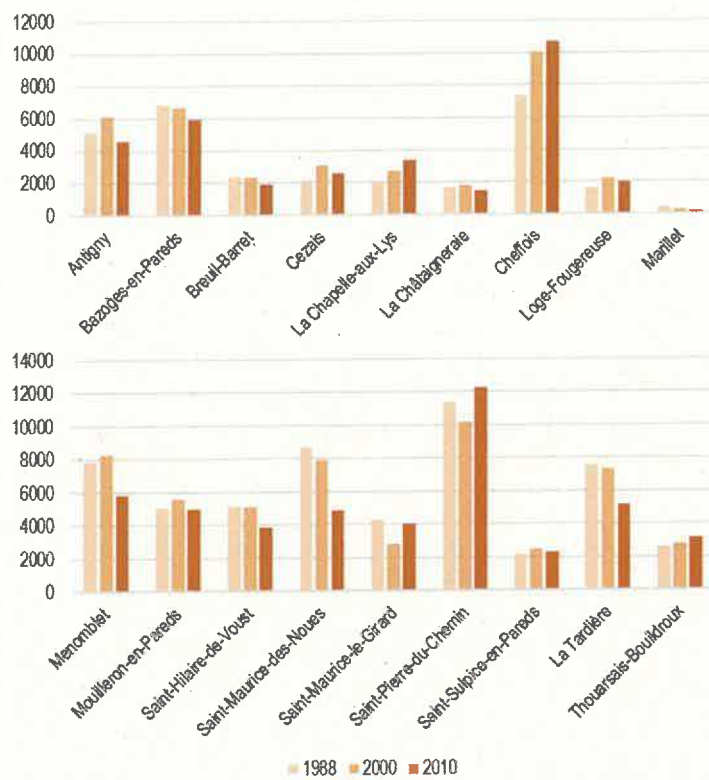
- 61 000 personnes en ration de lait de chèvre et produit à base de chèvre ;
- 64 000 personnes en viande de veaux ;
- 147 000 personnes en ratio de lait de vache et produits laitiers ;
- 164 000 personnes en viande bovine ;
- 219 000 personnes en viande de porcs ;
- 286 000 personnes en œufs dont ovoproduits ;
- 1 193 000 personnes en viande de lapins ;
- 1 604 000 personnes en viande de volailles.



### ➤ Évolution des cheptels

Sur le territoire, entre 1968 et 2010, il est possible de constater une baisse globale, qui toutefois ne s'observe pas dans toutes les Communes du territoire (La Chapelle-aux-Lys, Cheffois, Saint Maurice-le-Girard, Saint Pierre-du-Chemin et Thouarsais-Bouildroux).

Evolution du nombre de cheptel de 1988 à 2010



## Cheptel et éleveurs de bovins par type de production

### Bovins laitiers

|                          | 2018                |                                 | 2013                |                                 |
|--------------------------|---------------------|---------------------------------|---------------------|---------------------------------|
|                          | effectif (en têtes) | nombre d'exploitations en ayant | effectif (en têtes) | nombre d'exploitations en ayant |
| vaches                   | 3 056               | 87                              | 3 671               | 99                              |
| veaux de moins de 8 mois | 2 394               | 51                              | 2 398               | 69                              |
| autres bovins            | 1 928               | 62                              | 2 293               | 77                              |
| <b>total bovins</b>      | <b>7 378</b>        | <b>8 175 591 850</b>            | <b>8 362</b>        | <b>9 708 836 098</b>            |

Source : BDNI bovins, traitements SSP  
s : secret statistique

### Bovins viande

|                          | 2018                |                                 | 2013                |                                 |
|--------------------------|---------------------|---------------------------------|---------------------|---------------------------------|
|                          | effectif (en têtes) | nombre d'exploitations en ayant | effectif (en têtes) | nombre d'exploitations en ayant |
| vaches                   | 10 680              | 178                             | 11 398              | 208                             |
| veaux de moins de 8 mois | 6 804               | 184                             | 6 698               | 216                             |
| autres bovins            | 14 150              | 196                             | 15 181              | 229                             |
| <b>total bovins</b>      | <b>31 634</b>       | <b>17 882 977 495</b>           | <b>33 277</b>       | <b>20 863 819 600</b>           |

Source : BDNI bovins, traitements SSP  
s : secret statistique

### ➤ Agriculture biologique et circuits courts

En 2019, **44 exploitations sont engagées en agriculture biologique** (soit 10 % des exploitations locales - 11 % en Vendée - 10 % en Pays de La Loire), pour 2 637 hectares (10 % des SAU du territoire).

**16 producteurs (dont 12 transforment) utilisent tous les modes de vente en circuit court.**

## D. Un secteur agroalimentaire générant de nombreux emplois

**Le secteur emploie environ 133 salariés** en 2016 (2/3 en CDI) et il représente une part d'environ 22 % en nombre d'établissement.

On dénombrait en 2015 près de 33 établissements agro-alimentaires générant plus de 1 650 emplois (Charal, BIOPORC, SIRF, Fleury-Michon, ...).

Plus de la moitié (56,4 %) des salariés œuvrant dans l'industrie travaillent dans le secteur agro-alimentaire sur le Pays de La Châtaigneraie.



## Industrie agroalimentaire

Etablissements et effectifs salariés de l'industrie agroalimentaire et du commerce de gros selon le secteur d'activité en (année\_clep\_nouveau)

| groupe ou sous groupe  | CC du Pays de la Châtaigneraie |                           | Vendée                  |                           |
|--|--------------------------------|---------------------------|-------------------------|---------------------------|
|  | nombre d'établissements        | effectif salarié au 31/12 | nombre d'établissements | effectif salarié au 31/12 |
| Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande          | 3                              | 347                       | 58                      | 6 573                     |
| Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires                       | 1                              | 38                        | 28                      | 4 201                     |
| Fabrication d'autres produits alimentaires   | 1                              | 472                       | 43                      | 2 519                     |
| Fabrication d'aliments pour animaux  | 1                              | 28                        | 15                      | 379                       |
| Commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail | 1                              | 8                         | 64                      | 664                       |
| Commerce de gros d'animaux vivants   | 1                              | 2                         | 23                      | 169                       |
| Total industrie agroalimentaire  | 8                              | 895                       | 262                     | 15 432                    |
| Total industrie manufacturière   | 33                             | 1 676                     | 1 580                   | 50 610                    |

Source : Insee - Clep 2015

## E. Un impact environnemental à prendre en compte

Le territoire étant fortement marqué par le secteur de l'agriculture, ce dernier est directement impliqué dans les questions de préservation des milieux, et notamment en matière :

- de ressource en eau ;
- d'émission de gaz à effet de serre.

**Ces impacts sont traités ci-après dans la partie environnementale du présent diagnostic.**

De plus, il peut participer à la **sensibilisation au bien-manger** et aux enjeux de **santé publique** liée au domaine de l'alimentation.

## F. Agriculture : synthèse du diagnostic et enjeux

### ➤ Synthèse

- **57 % des exploitants ont plus de 50 ans. Les départs en retraite sont plus marqués que le nombre de repreneurs. La problématique de transmission et de pérennité de l'outil de travail** est prépondérante pour un certain nombre d'exploitations sur le territoire.
- **82 % de SAU sur le territoire. Le territoire est particulièrement agricole, dynamique, et très majoritairement tourné vers l'élevage** (1 exploitation sur 3 dispose d'un atelier bovin ou lait), avec de nombreux hors-sol sans surface (1 exploitation sur 5). Les surfaces de prairies ont diminué tandis que celles des céréales et maïs ont augmenté. Les parcelles de terrains disponibles sont victimes de conflits liés aux différents usages des sols, qui se répartissent entre :

- La création de zones d'activités économiques pour satisfaire la demande des artisans, des industries
- Le développement des zones d'habitat pour répondre à la demande de la population
- Le renforcement de l'intérêt de la terre pour les agriculteurs

Ainsi, ces pressions foncières ont un impact non négligeable sur l'équilibre des exploitations agricoles, où le foncier reste le principal outil de travail de l'agriculteur. C'est un bien non renouvelable, non délocalisable.

- Le territoire s'auto-suffit en matière de production viande, lait et œufs.
- 10 % des exploitations sont engagées dans une démarche « bio » ; **le circuit-court reste peu représenté** (uniquement 16 producteurs).
- De **nombreux emplois** sur le territoire proviennent de la filière agro-alimentaire (plus de 1 000).
- Une agriculture qui entretient aussi le paysage et est gestionnaire des espaces naturels.

### ➤ Enjeux

- Le renouvellement des exploitations, qui constitue un enjeu majeur pour l'économie et l'emploi, dans un contexte économique difficile et face à de nombreuses situations successorales incertaines.
- Le foncier agricole, qui de par sa spécificité, nécessite de limiter les impacts en terme de prélèvements tant sur le plan quantitatif que qualitatif (économiser la terre agricole et, dans la mesure du possible, préserver les secteurs agricoles où les enjeux agricoles sont les plus forts).
- Encourager les productions locales, sources d'emploi, pour développer le circuit-court au profit du consommateur.
- Faire un axe majeur de transition écologique et environnementale de la « spécificité agricole » du territoire.

## **6. Santé**

Le secteur sanitaire et social rassemble, sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie ou à proximité, de nombreux acteurs de terrain, œuvrant au plus près de la population : Hôpital Georges Mazurelle de La Roche-sur-Yon, Clinique de Fontenay-le-Comte, Hôpital des Collines Vendéennes, ADMRs, professionnels de santé libéraux avec des généralistes et des spécialistes, PMI (Conseil départemental), services à domicile (multiservice, SEVE...), kinésithérapeutes, dans le domaine du vieillissement, de l'éducation, pharmacie, EHPAD, MARPA, CAF, CARSAT, MSA, CPAM, Mission locale, PASEO, médecine du travail...

Parmi tous ces experts, fin 2018, sont recensés par l'ARS des Pays de la Loire 43 professionnels de santé libéraux.

### **A. Une offre de santé et un accès aux soins ambulatoires à renforcer**

#### **➤ L'offre de soins de premier recours**

A l'heure actuelle, l'offre de santé de premier recours est en grande partie organisée autour du Pôle santé multisites géré par la Communauté de communes mais aussi de cabinets libéraux (dentistes, kinésithérapeutes).

#### **▪ Une offre contrastée**

**La démographie médicale sur la Communauté de communes est faible et plusieurs médecins généralistes ont la possibilité de faire valoir leur droit à la retraite.** 7 médecins généralistes sont présents sur la CCPLC, soit 4,5 médecins pour 10 000 habitants (5 à La Châtaigneraie, 1 à Mouilleron-Saint-Germain, 1 à La Tardière) – alors que les autres échelons de comparaison tournent entre 8 et 9 médecins pour 10 000 habitants.

Les médecins généralistes de la Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie sont plutôt jeunes puisque la moitié ont moins de 40 ans.

Depuis 2018, trois médecins généralistes sont partis à la retraite. Si ces départs ont été aujourd'hui compensés par l'arrivée de trois nouveaux médecins, deux prochains départs sont également prévus (un à La Tardière et un autre sur le site de Mouilleron-Saint-Germain).

**Les médecins généralistes du territoire font état d'une forte activité, imposant un rythme de travail intense.** Leur activité moyenne (6 254 actes) est supérieure à celle du département (5 400 actes), de la région (4 880 actes) et de la France (4 998 actes).

Intensité confirmée par les nouveaux médecins qui ont rapidement vu leurs patientèles se développer. Cette forte charge de travail limite d'autant le temps de disponibilité pour la mise en œuvre d'une coordination plus formalisée des prises en charge et les contacts avec les paramédicaux.

L'accès à l'offre de soins de médecine générale reste assuré dans des délais d'attente corrects pour obtenir un rendez-vous. Toutefois, des difficultés réelles existent pour l'accueil de nouveaux

patients et les visites à domicile. L'arrivée des nouveaux médecins a créé un appel d'air et de nombreux patients de communes avoisinantes anticipent le départ de leur médecin traitant et les sollicitent. Ils refusent régulièrement de nouveaux patients.

Il y a 6 dentistes libéraux sur la commune de La Châtaigneraie, soit 4.5 dentistes pour 10 000 habitants (contre 5,3 pour la France). **Les dentistes du territoire faisaient état de conditions actuelles d'exercice très difficiles et jugées insatisfaisantes.**

Les praticiens ont des difficultés à répondre à la demande. Des départs sont prévus (et les prises en charge actuellement réalisées par les praticiens sur le départ ne pourront pas être supportées par les dentistes qui resteront en exercice. De nouvelles installations sont nécessaires pour assurer la charge d'activité. Un dentiste de La Châtaigneraie a fait construire un cabinet dentaire moderne et aux normes dans l'optique d'inciter la venue de jeunes confrères.

La démographie des infirmières (16) est jugée satisfaisante sur le territoire (8 à La Châtaigneraie, 2 à Bazoges en Pareds, 2 à Mouilleron Saint Germain, 4 à Saint Pierre du Chemin), soit 10,2 infirmiers pour 10 000 habitants (contre 14,1 au niveau national). A noter également la présence d'un SSIAD.

A l'instar des infirmières, la présence de kinésithérapeutes (10) est jugée satisfaisante pour la CCPLC (soit 6.4 kinésithérapeutes pour 10 000 habitants contre 10,2 en France), même si des difficultés sont notées depuis le départ d'un kinésithérapeute de La Tardière. La moyenne des actes effectués par un kinésithérapeute par an en 2017 était de 4 419, proche de celle de la moyenne française (4555).

Pour finir, six pharmacies sont installées sur le Pays de La Châtaigneraie (3 à La Châtaigneraie, 1 à Mouilleron Saint Germain, 1 à Saint Pierre du chemin et 1 à Bazoges en Pareds).

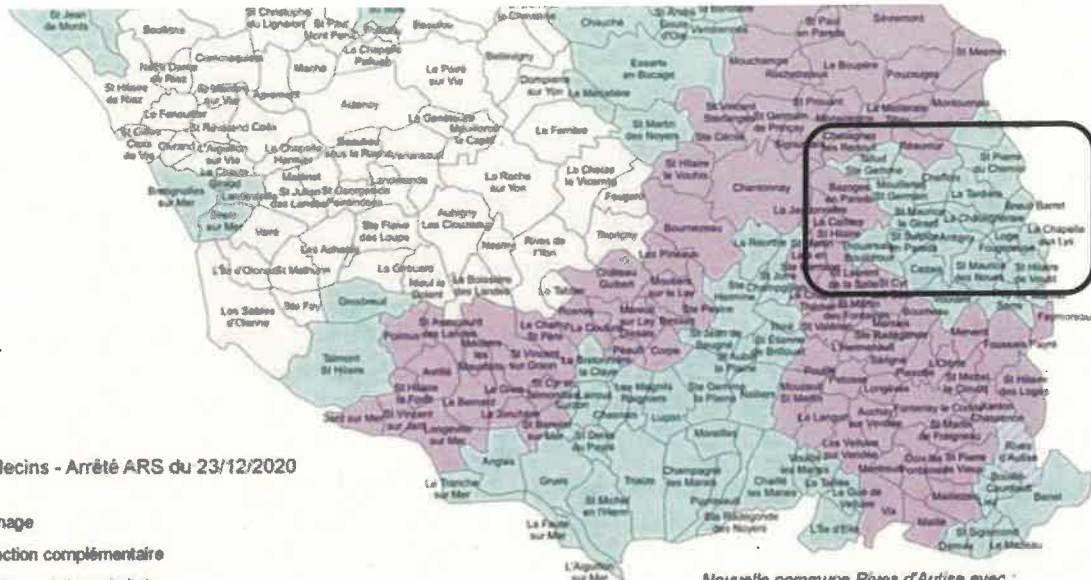
Depuis plusieurs années, 2 podologues, 4 ostéopathes, 1 psychologue, 1 sage-femme, 1 centre de radiologie, 1 laboratoire d'analyses médicales complètent l'offre de soins de premier recours sur le territoire. A noter, l'arrivée d'un orthophoniste et 2 ostéopathes pour le 3ème trimestre 2021.

Des manques sont identifiés : des orthophonistes et diététiciens particulièrement ainsi que des psychologues et davantage de sage-femme libérale. La densité des professionnels de santé libéraux est critique pour les médecins généralistes et dentistes.

▪ Une cartographie en demie teinte en zone d'action complémentaire et zone d'action prioritaire (ARS)

En effet, malgré la présence de jeunes médecins sur le secteur, le taux de bénéficiaires CPAM sans médecin traitant est de 13,3 % pour la CCPLC en 2017 et il est sensiblement supérieur à celui de la Vendée (12,3 %).

D'après le nouveau zonage des médecins établi par l'ARS fin 2020, la CCPLC est classée comme zone d'action complémentaire pour 17 de ses communes avec la commune de Bazoges-en-Pareds en zone d'intervention prioritaire.



Zonage médecins - Arrêté ARS du 23/12/2020

- Hors zonage
- Zone d'action complémentaire
- Zones d'intervention prioritaire
- Nouvelle commune avec un zonage différent pour chaque ancienne commune qui la compose

Nouvelle commune Rives d'Autise avec :  
 - Neuf sur l'Autise (Zone d'intervention prioritaire)  
 - Oulmes (Zone d'action complémentaire)

Source : Arrêté N° ARS-PDL/DOSA/681/2020  
 CPAM de la Vendée - Janvier 2021

➤ **Une intervention communautaire innovante depuis 2008 : les pôles santé**

▪ **Le maillage du pôle santé communautaire du Pays de La Châtaigneraie**

En première urgence, la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie a engagé il y a 10 ans une réflexion opérationnelle pour répondre aux enjeux de son classement en « zone déficitaire en offre de soins » (médecins généralistes).

Elle a lancé dès 2007 un vaste programme « multi-sites » alors qualifié de « Pôle d'excellence rurale », consistant à déployer sur le territoire un réseau de maisons de santé pluridisciplinaires, ayant également vocation à être adossées à l'hôpital et à accueillir les acteurs sociaux.

Achevé en juin 2009, le Pôle Santé situé à La Châtaigneraie a été le premier maillon de cette organisation destinée à conforter la permanence des soins sur le territoire.

Sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes, trois autres sites périphériques s'y sont ensuite agrégés (si l'on fait abstraction de la reprise éphémère du site de La Chapelle-aux-Lys) :

- Bazoges-en-Pareds en 2011,
- Mouilleron-en-Pareds en 2012,
- Saint-Pierre-du-Chemin en février 2013.

▪ **Le renforcement de l'offre de soin par un nouveau programme de travaux**

Le renforcement d'une offre de soin pluridisciplinaire sur le territoire reste une réalité et nécessite l'accueil de davantage de professionnels de santé : médecins libéraux, podologue, psychologue, psychiatrie enfants, ostéopathe, orthophoniste...

La Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie a donc engagé entre 2019 et 2021 une opération d'extension du Pôle santé de La Châtaigneraie, ainsi qu'une opération de réhabilitation du site initial et des abords pour les articuler avec les liaisons douces (parcours sportif) réalisées concomitamment par la Commune, à proximité directe du site.

L'extension, d'une surface totale de 231.90 m<sup>2</sup> complémentaire à la surface du site initial de 701,75 m<sup>2</sup>, a été ouverte au public le 2 septembre 2019 et a permis l'installation de nouveaux professionnels de santé :

- Podologue
- Psychologue
- Orthophoniste
- Sage-femme

Elle est aujourd'hui totalement occupée.

Au sein du site initial, la réhabilitation a également permis de conforter la présence de 5 médecins libéraux, mais aussi de services nouveaux et émergents :

- Association Asalée (« Action de SAnTé Libérale en EquipE ») : accompagnement individuel, par un infirmier spécifiquement formé, de patients atteints de maladies chroniques au sein des cabinets médicaux (diabète, risques cardio-vasculaires) ;
- Deux assistantes médicales : un nouveau métier issu de l'avenant 7 (2019) à la convention médicale conclue entre l'Assurance Maladie et les syndicats majoritaires des médecins libéraux. Distinctes des secrétaires médicales, ces professionnels accompagnent le médecin dans sa pratique quotidienne, ce qui lui permet de se dégager de certaines tâches, et de libérer du temps médical afin de recevoir davantage de patients.

A l'heure actuelle, 6 médecins généralistes, 16 infirmiers(e)s (soit 4 cabinets), 1 psychologue et 1 ostéopathe exercent aux seins des différents sites, 4 structures du médico-social ont des locaux permanents (CMP, méthode MAIA, CLIC, ADMR) et 6 institutions ou associations ont des permanences (CAF, CPAM, CARSAT, MSA, FNATH, médecine préventive de la fonction publique ponctuellement).

Répartition de l'offre de soins sur le territoire :

|                     | Médecins<br>généralistes | Infirmiers                 | Kinésithérapeutes | Dentistes | Autres<br>professionnels  |
|---------------------|--------------------------|----------------------------|-------------------|-----------|---|
| La<br>Châtaigneraie | 5                        | 9<br>+ 1 Asalée<br>+ SSIAD | 6                 | 6         | 2 podologues<br>3 pharmacies<br>2 ostéopathes<br>1 orthophoniste<br>1 sage-femme<br>1 psychologue |

|                           |          |           |           |          |                           |
|---------------------------|----------|-----------|-----------|----------|---------------------------|
|                           |          |           |           |          | 1 sophrologue             |
|                           |          |           |           |          | 1 appareillage<br>auditif |
|                           |          |           |           |          | 1 laboratoire<br>médical  |
|                           |          |           |           |          | 4 opticiens               |
| Mouilleron en<br>Pareds   | 1        | 2         | 4         |          | 1 psychologue             |
|                           |          |           |           |          | 1 ostéopathe              |
|                           |          |           |           |          | 1 sophrologue             |
|                           |          |           |           |          | 1 pharmacie               |
| Bazoges en<br>Pareds      |          | 2         | 1         |          | 1 pharmacie               |
| Saint Pierre<br>du Chemin |          | 4         |           |          | 1 podologue               |
|                           |          |           |           |          | 1 pharmacie               |
| La Tardière               | 1        |           |           |          | 1 ostéopathe              |
| Cheffois                  |          |           |           |          | 1 ostéopathe              |
| Antigny                   |          |           |           |          | 1 sophrologue             |
| Menomblet                 |          |           |           |          | 1 sophrologue             |
| <b>TOTAL</b>              | <b>7</b> | <b>18</b> | <b>11</b> | <b>6</b> |                           |

### ➤ Un territoire doté d'établissements structurants

#### ▪ Les établissements de santé et médico-sociaux du territoire

##### - L'hôpital de proximité

**L'Hôpital des Collines Vendéennes** est un acteur de santé important pour le territoire, du fait de ses activités de médecine, de soins de suite et de réadaptation, et de soins de longue durée. L'établissement dispose d'un plateau de rééducation et des compétences associées (Kiné, ergothérapeute, psychomotricien, diététicien, neuropsychologue, ainsi que d'une imagerie médicale).

L'Hôpital développe également :

- Des consultations avancées par conventions avec le Pôle Santé Sud Vendée (clinique et CH de Fontenay le Comte) ou le CHD : gynécologie-obstétrique, orthopédie, neurologie, endocrinologie, addictologie, douleur, gériatrie, diététique, pneumologie, mémoire, urologie, chirurgie viscérale, préparation à la naissance-périnatalité
- De la radiologie avec interprétation à distance
- Des missions de prévention (diabète, dépistage pour la vue, lutte contre le cancer...)
- L'accueil inopiné du public : accueil, évaluation et orientation

##### - Les établissements de recours en hospitalisation de la population

En cas d'hospitalisation, les établissements de recours sont plutôt distants. En effet, les principaux recours de la population s'organisent à plus de 20 kilomètres du territoire : vers Fontenay-le-Comte (Clinique du Sud Vendée et le Centre Hospitalier de Fontenay-le-Comte) puis vers le centre hospitalier de La Roche-sur-Yon/Luçon/Montaigu et le CHU de Nantes.

Les 3 établissements du Sud et de l'Est du département de la Vendée, à savoir le Centre Hospitalier de Fontenay-le-Comte, la Clinique du Sud-Vendée et l'Hôpital de La Châtaigneraie, collaborent depuis 2002 via le Groupement d'Etablissement et de Santé Sud Vendée.

##### - La prise en charge de la santé mentale

2 centres médico-psychologiques, rattachés au **Centre Hospitalier Georges Mazurelle**, Etablissement Public de Santé Mentale (EPSM) de Vendée sont implantés sur la Communauté de commune du Pays de la Châtaigneraie :

- Le CMP adulte présent au Pôle santé multisites
- Le CMP infanto-juvénile présent à la Châtaigneraie

Pivot d'accès aux soins psychiatriques, les centres médico-psychologiques assurent des consultations médico-psychologiques pour toute personne en souffrance psychique, et organisent les éventuelles orientations vers des structures adaptées.

En cas de nécessité d'hospitalisation complète (adultes, enfants, personnes âgées), celle-ci se fait désormais exclusivement au Centre Hospitalier Georges Mazurelle – site de La Roche sur Yon. Néanmoins, **des Hôpitaux de Jour**, pour les enfants, d'une part, pour les adultes (depuis avril 2015), d'autre part, sont accessibles pour l'ensemble des usagers du Sud-Vendée à Fontenay-le-Comte.

Programmée en séquences d'une demi-journée (3 heures) ou d'une journée (6 heures), une à plusieurs fois par semaine, cette alternative à l'hospitalisation complète permet de maintenir la personne dans son milieu, de prévenir les périodes de crise en diminuant l'intensité des symptômes.

Une équipe soignante de psychiatrie d'urgence et de liaison existe également depuis juin 2015, aux urgences du Centre Hospitalier de Fontenay-le-Comte.

Pour les enfants, il existe, en sus de l'hospitalisation complète, un accès possible à l'Accueil Familial Thérapeutique. L'hospitalisation complète se fait en pédopsychiatrie (Centre Hospitalier Georges Mazurelle) ou en pédiatrie (Centre Hospitalier de Fontenay-le-Comte).

**Un service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)** « La Maison de sources » est également implanté sur le territoire. Il s'agit d'un lieu de vie collectif qui accueille neuf adultes, femmes et hommes (6 en interne et 3 en appartements) en souffrance psychique.

#### - **Les structures de prévention**

S'il n'existe pas de centre de planification et d'éducation familiale sur la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie, une Maison Départementale des Solidarités et de la Famille accueille à La Châtaigneraie le Service de l'Insertion, de la Prévention et de l'Accompagnement Social (SIPAS), l'unité médico-sociale du Service Départemental de l'Autonomie, le Service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ainsi que le service de la Protection maternelle infantile qui met notamment à disposition de la population :

- Une sage-femme
- Une infirmière puéricultrice
- Un médecin

Une association de médecine du travail (Association Hygiène et Santé au Travail du Sud Vendée) est présente sur La Châtaigneraie. La MSA propose également un service de santé au travail pour ses ressortissants.

#### - **La prise en charge des personnes âgées**

L'indice de vieillissement pour le territoire du Pays de La Châtaigneraie était de 100,6 en 2015. Cet indice est beaucoup plus élevé qu'au niveau national (77,4) et démontre la prépondérance des personnes âgées sur le territoire. En effet, la population du territoire se caractérise par **une surreprésentation de la tranche d'âge des plus de 75 ans (12 %)** par rapport à la population départementale (10,7 %) régionale (8,8 %) et nationale (8,4 %).



Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Pays de La Châtaigneraie exerce la compétence d'action sociale d'intérêt communautaire, que lui a transférée la Communauté de communes. Cet établissement public administratif gère deux des 6 établissements d'accueil aux personnes âgées du Pays.

Avec 368 lits et places tous types d'accueil confondu (soit un taux d'équipement de 216 lits et places pour 1000 habitants de 75 ans et plus), l'offre de structure d'hébergement et de soins est étoffée sur le territoire :

- MARPA La Fragonette à Saint Hilaire-de-Voust
- MARPA Les Tilleuls à Saint-Maurice-le-Girard
- EHPAD La Pierre Rose à Saint Pierre du Chemin
- EHPAD le Bon Accueil à La Châtaigneraie
- EHPAD Le Bocage à Antigny
- EHPAD La Clé de sol à Mouilleron en Pareds

L'Hôpital des Collines Vendéennes consacre également plusieurs de ses services à l'accueil des personnes âgées :

- 30 lits d'hébergement en EHPAD
- Une unité Alzheimer de 18 lits
- 6 places d'accueil de jour, situé à la Maison Bleue à La Châtaigneraie
- Une unité d'hébergement renforcée (personnes atteintes de troubles sévères du comportement) 14 lits SLD

Des services de coordination et d'aide pour le maintien à domicile sont présents et implantés au sein du Pôle santé : SSIAD, CLIC, gestion de cas MAIA, ADMR...

En plus des EHPAD, 10 Logements Individuels pour Personnes Agées (LIPA) et une salle commune au centre des logements ont été construits au sein de la commune de Mouilleron-Saint-Germain en partenariat avec le bailleur social "Vendée Habitat" afin de proposer une offre d'accueil différente pour le public des séniors de la CCPLC.

Deux accueils de jour au sein de la Maison Bleue en cœur de la commune de La Châtaigneraie, portés par l'Hôpital des collines vendéennes et l'EHPAD de la commune d'Antigny sont implantés sur le territoire et sont une véritable opportunité pour les personnes malades touchés par la Maladie d'Alzheimer et la Maladie de Parkinson. Ces accueils ont 3 objectifs : proposer un temps de répit familial et un maintien à domicile le plus longtemps possible, stimuler voire maintenir les capacités pratiques, cognitives et motrices et maintenir le lien social et valoriser l'image de soi.



■ Un enjeu important pour les publics séniors ou dépendants

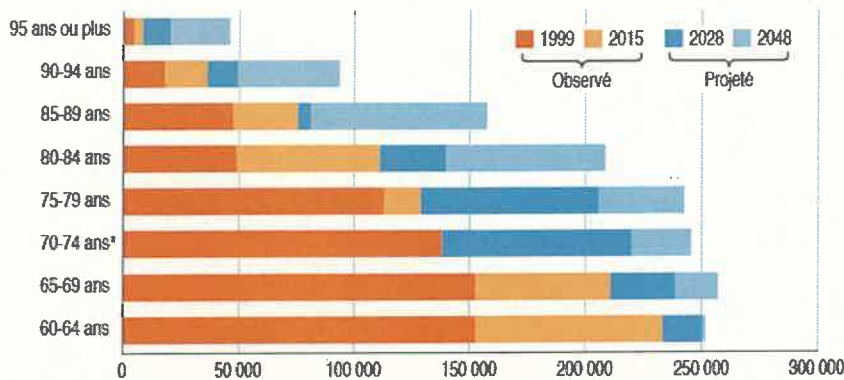
Une offre importante de prise en charge des aînés est présente sur le Pays de La Châtaigneraie. Le taux important de personnes âgées résidant en établissement est en accord avec un taux d'équipements en place en 2015 dans les EHPAD et est plus élevé (145) que sur les autres échelons de comparaison (101,4 au niveau national par exemple). Toutefois, **le taux d'équipement de structures non-EHPAD pour les personnes âgées (16,8 pour 1 000 personnes âgées) est plus bas qu'au niveau régional (25,3) et national (25,5)** et est à développer sur la CCPLC (Maison de Vie, LIPA, Accueil de jours, Solutions de répit, etc.).

- Une surpopulation de séniors croissante attendue

Une croissance record du pourcentage des personnes âgées est prévue dans les années futures dans notre région, et notamment des séniors dépendants, ce qui oblige la mise en place d'un accompagnement adapté, rapide et complet des séniors du secteur tout en prenant en compte leur choix de logement qui ne semble pas privilégier une vie en établissement.

### 1 Un impact marqué du vieillissement des générations du baby-boom

Nombre de seniors dans les Pays de la Loire, par âge quinquennal, observé en 1999 et 2015 et projeté en 2028 et 2048



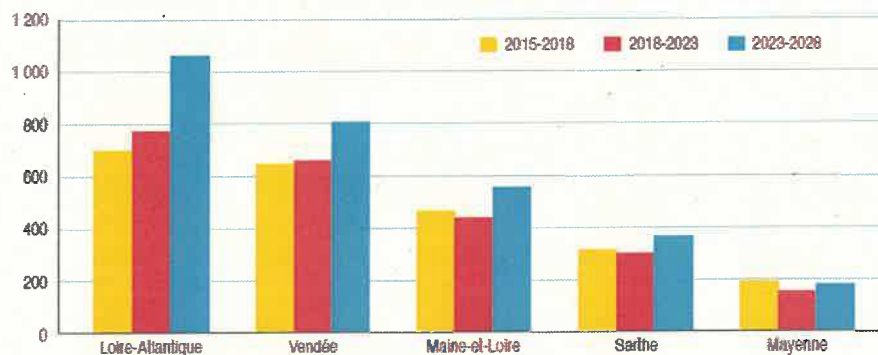
Lecture : en 1999, 152 900 seniors âgés de 60 à 64 ans vivaient dans les Pays de la Loire. Ils sont 232 800 en 2015 et seraient 250 500 en 2028 puis 251 700 en 2048.

\* Avertissement : le nombre de seniors de 70 à 74 ans a légèrement baissé passant de 138 400 en 1999 à 137 800 en 2015, par conséquent la couleur orange clair n'apparaît pas.

Source : Insee, Recensements de la population (RP) 1999 et 2015 et Omphale 2017.

### 2 Une hausse soutenue du nombre de seniors dépendants en Loire-Atlantique et en Vendée

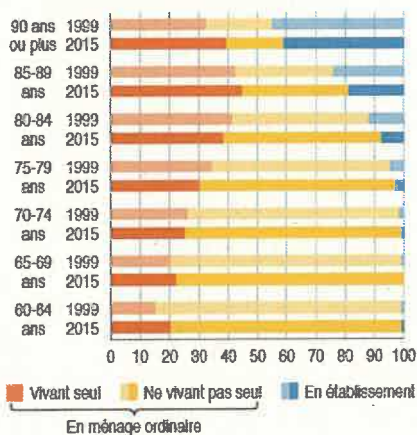
Nombre moyen de seniors dépendants supplémentaires par an, par département



Source : Insee, Omphale 2017, enquêtes EHPA 2014, VQS 2015 et CARE 2015.

### 3 Les seniors vivent moins souvent en établissement qu'auparavant

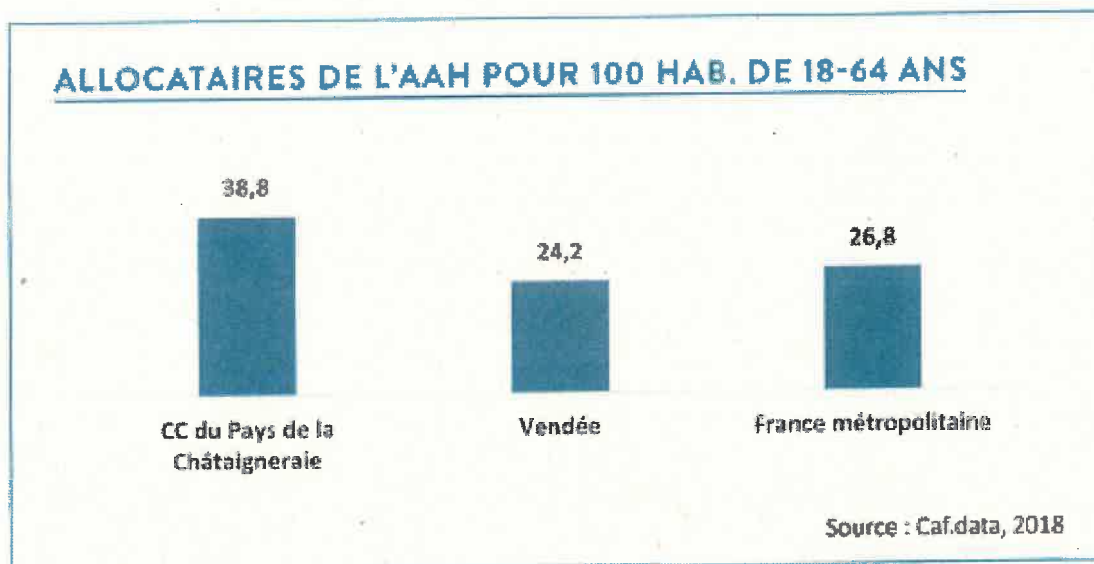
Répartition des seniors selon leur mode de cohabitation, par âge quinquennal en 1999 et en 2015, dans les Pays de la Loire (en %)



Source : Insee, RP 1999 et RP 2015.

- **La prise en charge des personnes en situation de handicap**

Le taux de bénéficiaires du régime général de l'assurance maladie de l'allocation adulte handicapé (AAH) est de 3,3 % pour la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie en 2017 (environ 350 personnes).



**Les résidences des collines vendéennes** ont pour mission d'accueillir en internat, semi-externat ou externat, des personnes de plus de 20 ans, reconnues inaptes au travail. 2 sites sont présents sur la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie : la résidence du Pré Bailly située à La Châtaigneraie et la résidence Comtesse d'Asnière en limite du bourg de Saint-Pierre-du-Chemin. Elles proposent une diversité d'offres d'accompagnement : un hébergement permanent en foyer de vie et un accueil de jour ainsi qu'un service d'accompagnement à la vie sociale à La Tardière.

De plus, une équipe mobile de médicalisation accompagne des personnes en situation de handicap, en structure ou en domicile, pour la mise en place de leur plan de soins coordonnés. L'équipe intervient également auprès des professionnels pour un soutien, transfert de savoir-faire et de temps d'informations.

A Thouarsais-Bouldroux, **le Centre d'habitat La Largère** est géré par l'ADAPEI et propose un accueil en :

- Foyer de vie pour adultes présentant une déficience intellectuelle moyenne ou profonde, avec ou sans troubles et/ou handicaps associés.
- Foyer d'hébergement pour les travailleurs d'ESAT présentant une déficience intellectuelle légère ou moyenne, avec ou sans troubles et/ou handicaps associés.
- Maison d'Accueil pour Personnes Handicapées Vieillissantes et en Foyer d'Accueil Médicalisé pour les adultes vieillissants, présentant une déficience intellectuelle légère, moyenne ou profonde, avec ou sans troubles et/ou handicaps associés
- Service d'Accompagnement à la Vie Sociale pour les travailleurs et/ou retraités ESAT présentant une déficience intellectuelle légère ou moyenne, avec ou sans troubles et/ou handicaps associés.

Si le taux d'équipement en structures d'hébergement pour adultes handicapés est correct sur le département, celui des structures d'hébergement pour enfants handicapés (hors SESSAD) est défavorable. Il n'existe pas de structure d'accueil d'enfants handicapés sur le territoire.

De plus, ces établissements bien que fortement utiles peuvent isoler les personnes en situation de handicap du grand public. Des actions socio-culturelles développées sur le territoire sont créées et/ou adaptées pour favoriser leur inclusion sur le territoire.

## **B. L'implication de la Communauté de communes dans la prévention et dans l'animation des politiques locales de santé publique**

### **➤ La prévention**



### **➤ Les Contrats Locaux de Santé I et II**

Pour fédérer les acteurs et améliorer l'offre, la Communauté de communes a travaillé avec l'ARS à l'élaboration d'un Contrat Local de Santé (CLS) qui a été conclu en 2015 pour 3 ans.

Il a été renouvelé en 2019 sous la forme d'un Plan d'actions Unique Santé Social Famille (PLUSF) conclu de manière mutualisé avec la CAF en lieu et place de sa convention territoriale globale (CTG), déclinant quelques 29 actions avec les partenaires locaux pour :

- Favoriser les parcours de santé avec des coopérations entre les acteurs ;
- Accompagner les publics vulnérables ;
- Développer la prévention et la promotion de la santé.

## C. Santé : synthèse du diagnostic et enjeux

### ➤ Synthèse

- Une offre de santé et un accès aux soins ambulatoires à combler et renforcer.
- Des établissements de santé et médico-sociaux sur et hors territoire qui améliorent leur coordination en proposant des offres de soins complémentaires malgré la distance.
- Une prise en charge de la santé mentale locale et départementale à affermir.
- Des structures de prévention à valoriser et à développer sur le territoire.
- La prise en charge des personnes âgées à étendre et à adapter.
- Une population de personnes en situation de handicap à inclure davantage dans la vie de la CCPLC et la prise en charge des enfants en situation de handicap à accroître.
- Une population de seniors surreprésentée et croissante sur le territoire qui favoriseraient davantage la vie hors établissements spécialisés.

### ➤ Enjeux

- Améliorer l'accès aux services en développant une offre territoriale coordonnée (attractivité, diversité et implantation de l'offre, coordination ville-hôpital, ...) et de proximité :
  - Renforcement de l'accès aux soins en proximité sur l'ensemble du territoire ;
  - Développement de la coordination d'acteurs (social, médico-social et santé) ;
  - Expérimenter de nouveaux projets de santé connectée ;
  - Soutenir la déclinaison locale du plan d'action du Projet Territorial de Santé Mentale sur le territoire du Pays de La Châtaigneraie, avec la mise en œuvre d'actions spécifiques.
- Améliorer les parcours des personnes en situation de handicap et des personnes âgées. Développer la prévention de la perte d'autonomie et renforcer l'inclusion des personnes en situation de handicap :
  - Développement d'actions de prévention santé à destination des personnes en situation de handicap et/ou âgées ;
  - Ouverture des actions de prévention et des animations des EHPAD, etc. aux personnes non résidentes en structure ;
  - Développement de l'accès à l'information et de la communication sur la question du handicap en direction des familles concernées et du grand public (Parcours handicap, objectif SDSF2016-2020).
- Renforcer la promotion de la santé et la prévention ainsi que les environnements favorables à la santé. Développer une culture commune sur les enjeux de santé publique, la promotion de la santé et la prévention auprès du grand public et des acteurs locaux du territoire :
  - Poursuite de la mise en place d'un forum santé / médicosocial / social ;
  - Mise en place de formations pluriprofessionnelles en prévention pour développer les compétences des professionnels locaux et leur pouvoir d'agir sur les thématiques santé – social.
- Mettre en œuvre des actions de prévention ciblées auprès de publics jugés prioritaires, pour promouvoir les comportements favorables à la santé :
  - Mise en place d'un Comité local de prévention ;

- Mise en œuvre d'actions d'éducation pour la santé et d'éducation thérapeutique, via l'activité physique et sportive.
- Améliorer l'habitat en lien avec les conditions de vie et la santé :
  - Mise en place d'actions pour lutter contre l'habitat indigne et l'adaptation du logement ;
  - Mise en place des actions de prévention du risque lié au radon.





## 7. Petite enfance, enfance, jeunesse, éducation et parentalité, séniors

### A. Petite enfance : une transformation du réseau de professionnels de la petite enfance qui se poursuit et se consolide sur le territoire

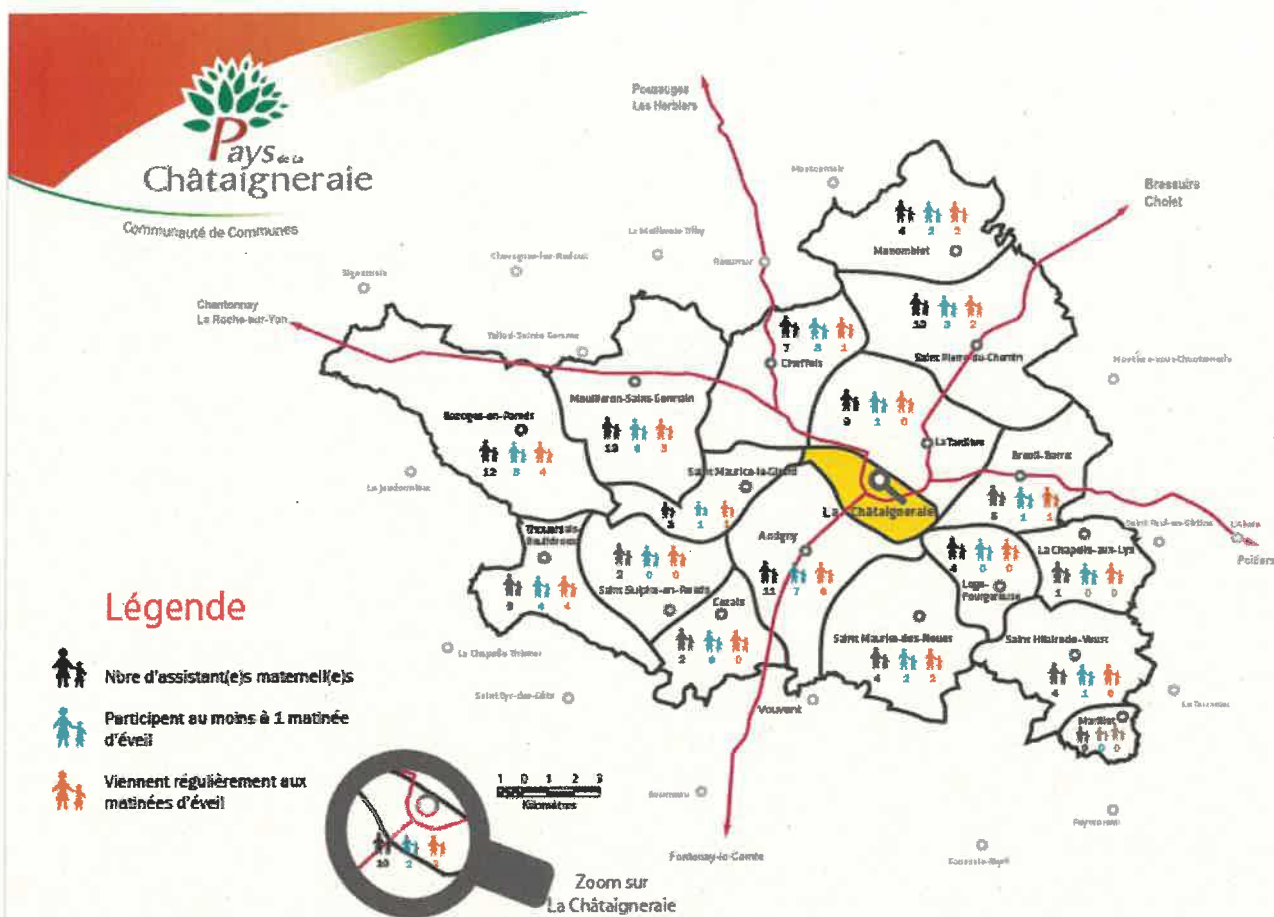
Bien que le taux de natalité du Pays de La Châtaigneraie soit inférieur à la moyenne régionale et nationale (10,2 % en 2014 au Pays de La Châtaigneraie contre 12 pour la Région et 12,3 pour la France) et que le nombre d'enfants de moins de 3 ans ait diminué de 4,35 % entre 2012 et 2016 (14,22 % des mineurs ont moins de 3 ans sur le territoire, soit 386 de moins de 3 ans pour la CCPLC en 2017), **la capacité d'accueil théorique pour 100 de ces enfants en 2015 était de 69.80 (67 selon la CAF), ce qui situerait la CCPLC dans la moyenne haute.**

En effet, forte d'un multi-accueil, de deux micro-crèches, de deux Maisons d'Assistants Maternels (MAM), d'un Relais d'Assistants Maternels et d'Information Petite Enfance (RAMIPE), d'un dispositif d'accueil de l'Éducation Nationale pour la scolarisation des 2/3 ans et de 120 assistants maternels en activité sur le Pays, l'accueil des plus petits est fortement réparti sur notre territoire accompagné d'un réseau consolidé et vivant.

Ce réseau est entretenu par une animatrice RAMIPE bien identifiée sur le Pays qui répond aux questionnements tant des familles que des professionnels et qui organise des matinées d'éveil à destination des assistants maternels. Ces actions ont rapidement consolidés la cohésion des professionnels de la petite enfance et des familles.

Bien que le territoire soit riche de 120 assistants maternels, cette profession est isolée et vieillissante et ne correspond plus aux besoins de ces professionnels.

Ceux-ci se tournent davantage vers des groupes de travail partagés dans des structures telles que les multi-accueils, MAM et micro-crèches. C'est pourquoi la Communauté de communes accompagne les communes et les professionnels de la petite enfance à l'élaboration de micro-crèches sur le territoire. Après Saint-Hilaire-de-Voust, deux autres communes, Saint-Maurice-des-Noues et La Tardière, souhaitent aujourd'hui développer des micro-crèches sur leur territoire.



## **B. Une coopération du réseau des professionnels de l'enfance à fortifier avec une scolarisation vitale mais en péril**

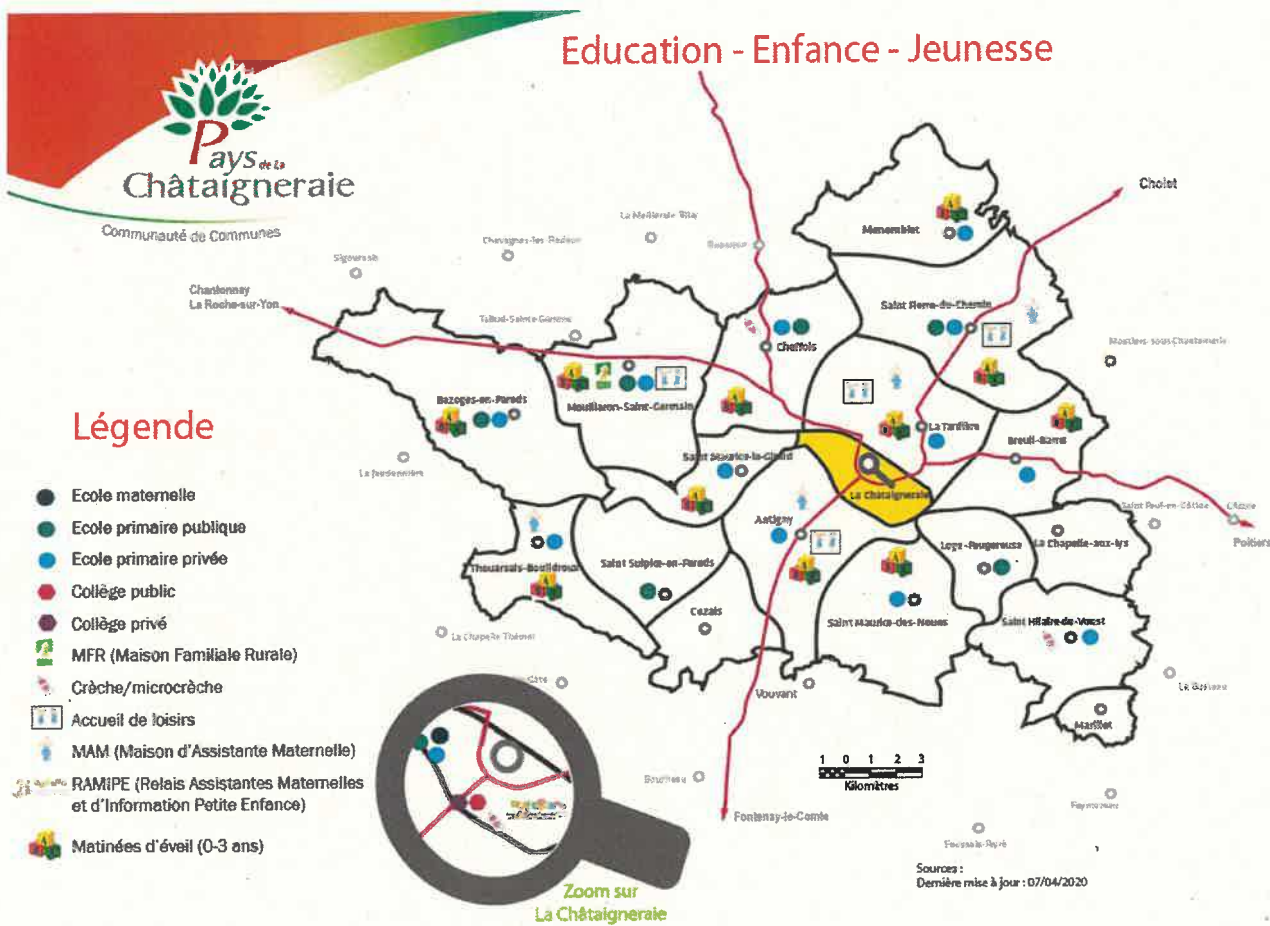
Sur le Pays de La Châtaigneraie, le nombre d'enfants âgés entre 3 et 11 ans était de 1 375 en 2017. Parmi eux, les tout petits (2-5 ans) sont fortement scolarisés : en effet, 80,87 % d'entre eux étaient scolarisés contre 79,47 % en Vendée et 70,07 % en France en 2014.

Le taux de 2-10 ans scolarisés sur leurs communes de résidence en 2014 était de 79 % uniquement, un taux plus bas qu'au niveau départemental (84,96 %) et régional (81,38 %). A ce jour, la CCPLC accueille ces enfants dans 7 écoles publiques et 13 écoles privées réparties dans 15 communes du territoire.

De plus, 10 accueils de loisirs « périscolaires » et 4 accueils de loisirs « extrascolaires » (ALSH) gérés par la Communauté de communes et l'association Familles Rurales reçoivent ce public à l'année en dehors des temps scolaires et leur apportent une pédagogie complémentaire.

Bien que des écoles maternelles et primaires soient présentes dans 85 % des communes de la CCPLC, le faible nombre d'enfants accueillis dans chacune des classes compromet la pérennité de plusieurs écoles et accueil « périscolaires » sur le secteur. La fermeture d'une école diminue l'attractivité des familles s'installant sur le territoire ce qui a un impact socio-économique certain pour une commune et ses habitants.

De leur côté, les 4 accueils de loisirs « extrascolaires » du territoire sont pluri-communaux. En effet, ils rassemblent toute l'année des enfants originaires de leur commune et celles aux alentours. Bien que représentant un système de garde utile et ludique, leur utilisation est limitée. En dépit des tarifs bas proposés aux familles, ces dernières, avec de faibles revenus, ne sont pas en mesure de requérir ce système de garde par faute de moyens ou d'horaires décalés. La garde des enfants par l'entourage et par l'association Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) est favorisée.





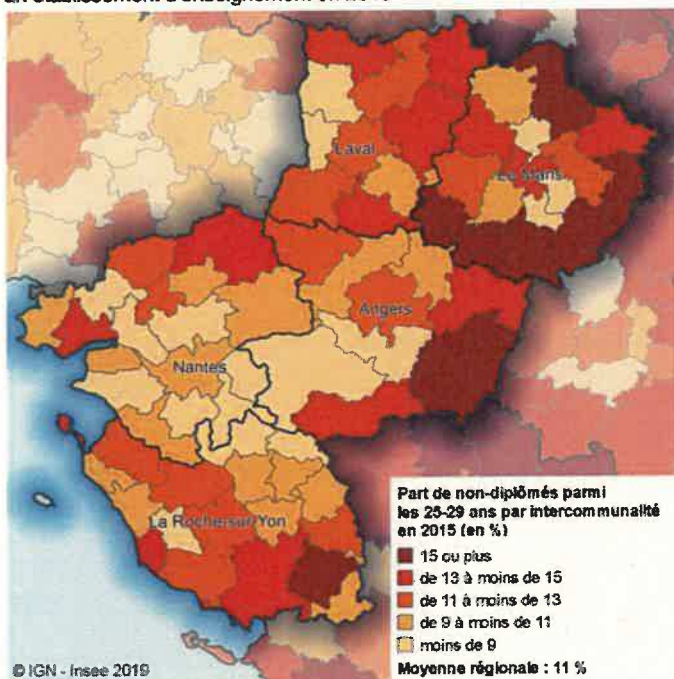
Sources :  
Démographie mise à jour - 07/2019/2020

|                | Ensemble | Population scolarisée | Part de la population scolarisée en % |        |        |
|----------------|----------|-----------------------|---------------------------------------|--------|--------|
|                |          |                       | Ensemble                              | Hommes | Femmes |
| 2 à 5 ans      | 702      | 571                   | 81,4                                  | 81,4   | 81,3   |
| 6 à 10 ans     | 966      | 954                   | 98,8                                  | 98,4   | 99,1   |
| 11 à 14 ans    | 805      | 790                   | 98,1                                  | 97,6   | 98,7   |
| 15 à 17 ans    | 580      | 559                   | 96,4                                  | 96,5   | 96,3   |
| 18 à 24 ans    | 779      | 201                   | 25,7                                  | 28,1   | 22,5   |
| 25 à 29 ans    | 703      | 9                     | 1,3                                   | 1,1    | 1,4    |
| 30 ans ou plus | 10 770   | 51                    | 0,5                                   | 0,5    | 0,5    |

Source : Insee, RP2017 exploitation principale, géographie au 01/01/2020.

## C. Un public jeunesse moteur mais délocalisé du territoire lors des périodes scolaires

**3 Décrochage scolaire : l'est de la région plus vulnérable**  
Part de non-diplômés parmi les jeunes de 25 à 29 ans non inscrits dans un établissement d'enseignement en 2015



Source : Insee, RP 2015.

des jeunes associatifs répartis sur le territoire sont ouverts à ce public et attirent en grande majorité les 12-15 ans.

L'existence de collèges au sein du territoire assure la présence et le suivi des 12 - 15 ans dans toutes les activités scolaires et « extrascolaires » (culturelles, sportives, etc.) proposées au sein de la CCPLC.

Cependant, l'absence de lycée et d'offres scolaires d'études supérieures sur le secteur provoque le départ massif des 16-25 ans concernés par ailleurs par un véritable décrochage scolaire (11 à 13 % des 25-29 ans étaient non diplômés en 2015).

En effet, en 2015, **plus d'un jeune sur huit n'a pas de diplôme et cette population est davantage touchée par le chômage** (INSEE, RP 2015).

Pour y remédier, le Comité Local de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CLEFOP) Vendée Sud participe à la construction d'une réponse opérationnelle en associant des représentants de l'Etat, de la Région, du Département, des intercommunalités, de Pôle emploi et des entreprises.

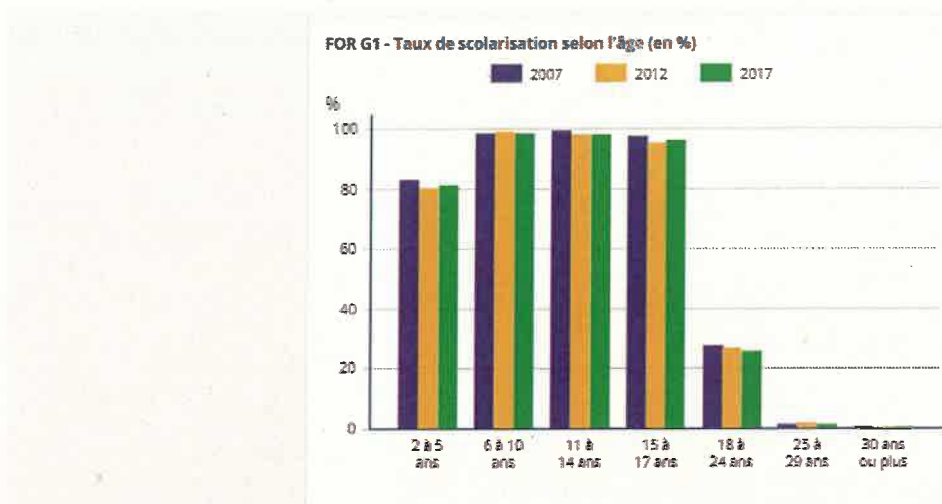
Le nombre de jeunes de 12 à 15 ans est de 673 pour la CCPLC en 2017 et celui des 16 - 17 ans de 256.

Deux collèges (1 privé et 1 public) sont implantés dans la commune de La Châtaigneraie et reçoivent les 12 - 15 ans du territoire.

Les lycées accueillant ces jeunes sont présents en dehors de la CCPLC.

Les taux de 6-17 ans non scolarisés en 2014 pour la CCPLC sont au niveau des moyennes départementales et / ou régionales, cependant il est à noter que ces taux sont en augmentation par rapport à 2009.

Concernant le temps extrascolaire, un accueil de loisirs « Activados » intercommunal ainsi que 12 foyers



Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020.

Depuis 2000, la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie s'est engagée auprès de la CAF et de la MSA pour développer les modes d'accueils des enfants à partir de 3 ans puis dès la Petite Enfance (depuis 2018), avec différents contrats successifs :

- 1) Contrat Temps Libre (CTL) : 2000 à 2007 (2 contrats de 4 ans) pour le soutien des accueils loisirs « extrascolaires » et « périscolaires » et d'un poste de coordinateur à mi-temps.
- 2) Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) : 2008 à 2019 (3 contrats de 4 ans) pour le soutien des accueils de loisirs extrascolaires et périscolaires, d'un poste de coordinateur à mi-temps. La compétence « Enfance 3 - 10 ans » a été transférée des Communes à la Communauté de communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Un volet Petite Enfance a fait l'objet d'un avenant au 1<sup>er</sup> janvier 2018, avec le transfert de la compétence « petite enfance » des communes vers la Communauté de communes (Multi-accueil et relais d'assistants maternels).
- 3) Convention Territoriale Globale (CTG) : 2019, va permettre la continuité des financements.

## D. Parentalité : développement de programmes de prévention pour les enfants et leurs parents

Si une étude de la structure de la population réalisée en 2019 ne montrait pas de fragilité particulière lors du diagnostic des familles et de la parentalité, **la part des familles monoparentales a progressé.**

Avec une évolution de 1,1 point, elle représente désormais 5,1 % des ménages, soit un taux quasi équivalent à celui du département (5,4 %).

|   | Nombre de ménages |              |              |              |              |              | Population des ménages |               |               |
|---|-------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|------------------------|---------------|---------------|
|   | 2007              | %            | 2012         | %            | 2017         | %            | 2007                   | 2012          | 2017          |
| <b>Ensemble</b>   | <b>6 080</b>      | <b>100,0</b> | <b>6 489</b> | <b>100,0</b> | <b>6 565</b> | <b>100,0</b> | <b>14 539</b>          | <b>15 167</b> | <b>14 971</b> |
| <b>Ménages d'une personne</b>                                   | <b>1 572</b>      | <b>25,9</b>  | <b>1 809</b> | <b>27,9</b>  | <b>1 925</b> | <b>29,3</b>  | <b>1 572</b>           | <b>1 809</b>  | <b>1 925</b>  |
| Hommes seuls  | 712               | 11,7         | 833          | 12,8         | 902          | 13,7         | 712                    | 833           | 902           |
| Femmes seules   | 860               | 14,1         | 976          | 15,0         | 1 023        | 15,6         | 860                    | 976           | 1 023         |
| <b>Autres ménages sans famille</b>                              | <b>87</b>         | <b>1,4</b>   | <b>96</b>    | <b>1,5</b>   | <b>69</b>    | <b>1,1</b>   | <b>179</b>             | <b>233</b>    | <b>139</b>    |
| <b>Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :</b> | <b>4 421</b>      | <b>72,7</b>  | <b>4 584</b> | <b>70,6</b>  | <b>4 570</b> | <b>69,6</b>  | <b>12 788</b>          | <b>13 125</b> | <b>12 907</b> |
| Un couple sans enfant   | 2 208             | 36,3         | 2 346        | 36,2         | 2 391        | 36,4         | 4 460                  | 4 742         | 4 826         |
| Un couple avec enfant(s)  | 1 966             | 32,3         | 1 913        | 29,5         | 1 873        | 28,5         | 7 670                  | 7 492         | 7 310         |
| Une famille monoparentale                                       | 247               | 4,1          | 325          | 5,0          | 306          | 4,7          | 658                    | 891           | 770           |

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2020.

Afin d'aider ces familles et recueillir leur besoin, un REAAP – réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents a été créé.

Impulsé en 2015, le réseau parentalité porté par la Communauté de communes, la CAF et Familles rurales a poursuivi ces rencontres à trois reprises depuis 2017. Ces moments d'échanges, de partages, de pratiques et d'expériences, réunissent une diversité de professionnels de la petite enfance et de l'enfance (PMI, CMS, écoles, CMP infanto juvénile, élus, psychologue, mission locale...) et permettent d'impulser des actions communes.

Depuis 2015, le réseau a :

- continué à présenter des outils et dispositifs à disposition des parents (« êtreparent85, Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS), projet de scolarisation des moins de trois ans...).
- institué des sous-groupes thématiques afin de développer des actions au plus près des besoins et intérêts des partenaires dont 4 thèmes ont été retenus : santé et prévention, école-famille, jeunesse, petite enfance. Ces groupes se retrouvent minimum trois fois par an.

Bien que le contexte sanitaire de 2020 a réduit la fréquence de ces rencontres, ces projets sont relancés sur le territoire pour l'année scolaire 2021-2022 et sont très attendus par les professionnels de la petite enfance, enfance et les familles.

## E. Petite enfance, enfance, jeunesse, éducation et parentalité, séniors

### ➤ Synthèse

- Une capacité d'accueil théorique de la petite enfance dans la moyenne haute départementale avec, cependant, des professionnels isolés et vieillissants qui tendent à se rassembler au sein de structures collectives.
- Une présence importante des écoles primaires et des accueils périscolaires à faible nombre d'élèves dans les communes du territoire qui tendent à disparaître au profit de structures accueillant des enfants de diverses communes à l'instar des ALSH.
- Une offre de garde du public enfance consolidée par les ALSH et l'ADMR qui peut être davantage en adéquation avec les revenus et les horaires de travail des familles.
- Les 12-15 ans du territoire sont présents et moteurs pour le territoire et la vie socio-culturelle de la CCPLC.
- Les offres scolaires post-collège n'étant pas présentes sur le territoire, cela incite les 16-25 ans à quitter la vie socio-culturelle de la CCPLC. Ceux qui la quittent auraient des difficultés à revenir sur le territoire et ceux en décrochage scolaire ont moins d'occasions de se rattacher à un parcours scolaire et professionnel. Cela engendre une surreprésentation des 25-29 ans sans diplôme et se déclarant davantage au chômage.
- Un REAAP attendu a relancé et consolidé suite à la crise sanitaire COVID-19.

### ➤ Enjeux

*Améliorer les parcours des enfants et des jeunes ainsi que le soutien à la parentalité et l'accompagnement des séniors et des personnes en situation de handicap est une priorité du territoire.*

- Développer la prévention-promotion de la santé dès le plus jeune âge et améliorer la qualité de l'accueil :
  - Mise en place des actions de prévention dès le plus jeune âge en direction des enfants et des parents (parcours naissance : PANJO, TS CAF ...);
  - Finalisation et mise en œuvre d'un projet éducatif communautaire;
  - Renforcement du rôle du RAMIPE;
  - Mise en place du dispositif de Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS).
- Développer la prévention auprès des adolescents et des jeunes pour favoriser leur autonomie et leurs parcours éducatifs :
  - Mise en place d'actions de prévention auprès des adolescents, des jeunes et des jeunes adultes et de leurs parents;
  - Formation et sensibilisation des acteurs de la jeunesse sur les stratégies de prévention des addictions et plus largement des conduites à risques, en lien avec le développement des compétences psychosociales.
- Renforcer le soutien à la parentalité :
  - Promotion du Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents-REAAP;
  - Création de lieux d'accueil parents-enfants (LAEP) pour les 0-3 ans et les 4-10 ans.
- Développer la prévention de la perte d'autonomie et renforcer l'inclusion des personnes en situation de handicap :



- Développement d'actions de prévention santé à destination des personnes en situation de handicap et/ou âgées ;
  - Ouverture des actions de prévention et des animations des EHPAD, etc. aux personnes non résidentes en structure ;
  - Développement de l'accès à l'information et de la communication sur la question du handicap en direction des familles concernées et du grand public (Parcours handicap, objectif SDSF 2016 2020).
- Développer l'accompagnement coordonné des parcours de vie des personnes en situation de handicap, des personnes âgées et de leur entourage :
    - Mise en place d'un dispositif de repérage et de suivi de la fragilité des personnes à domicile ;
    - Mieux accompagner les personnes handicapées adultes en sollicitant les interventions des équipes mobiles sur le territoire ;
    - Mise en place de solutions de répit pour les aidants.
  - Développer des solutions d'hébergement alternatives favorisant l'animation de la vie sociale :
    - Développer des solutions d'hébergement adaptées et alternatives ;
    - Améliorer le maintien à domicile pour les différentes situations des personnes en situation de handicap et des personnes âgées en favorisant, avant tout, la mixité sociale et intergénérationnelle.



## 8. Culture, loisirs, vie associative, sport, attractivité touristique

### A. Culture



Le Pays de La Châtaigneraie est riche d'acteurs et d'équipements culturels animés par **un réseau associatif et bénévole** qui s'inscrit comme une part importante de l'identité territoriale locale.

En effet, sont présents sur le territoire :

- 17 bibliothèques en réseau intercommunal (dont une « Vendéthèque » - médiathèque) ;
- 1 école intercommunale de musique (avec interventions d'éveil musical dans les écoles) ;
- 1 orchestre associatif de 50 musiciens (l'OVIA) ;
- 1 chorale associative de 60 personnes (Choraline) ;
- 4 salles de spectacles équipées ;
- 5 antennes locales associatives de cinéma (1 fixe et 4 itinérantes) :

|                       | Nbre de films |            | Nbre de séances |            | Nbre de spectateurs |             |
|-----------------------|---------------|------------|-----------------|------------|---------------------|-------------|
|                       | 2017-2018     | 2018-2019  | 2017-2018       | 2018-2019  | 2017-2018           | 2018-2019   |
| Antigny               | 11            | 11         | 11              | 11         | 411                 | 249         |
| La Chapelle aux Lys   | 3             | 2          | 3               | 2          | 96                  | 103         |
| Cheffois              | 24            | 20         | 26              | 24         | 965                 | 761         |
| Mouilleron St Germain | 13            | 12         | 13              | 12         | 795                 | 735         |
| La Châtaigneraie      | 57            | 60         | 101             | 101        | 4576                | 3738        |
| <b>Total</b>          | <b>108</b>    | <b>105</b> | <b>154</b>      | <b>150</b> | <b>6843</b>         | <b>5586</b> |

- 1 école associative de cirque (tenue par une compagnie de spectacles et de cirque)
- 1 Musée national Clemenceau - De Lattre (Ministère de la Culture) ;
- 1 Ecole Départementale des Arts et du Patrimoine ;
- 1 festival associatif de musique chanson / variété : le Metiv'Son à Antigny (depuis 2005) ;
- 1 festival associatif et solidaire de musique pop/rock : la Bouillie à Sosso à Cheffois (existant depuis 2002, 3 000 pers. accueillies) ;
- 1 festival communautaire Arts & Lettres qui met en valeur la pratique « amateur » accompagnée de professionnels ;
- 1 festival « Sol en voix » qui met en valeur la voix sous toutes ses formes ;
- 2 évènements pour des Balades d'été ;
- Des spectacles jeune public ;
- 1 parcours de QR CODES « Itinér@nce » au Pays de La Châtaigneraie (8 QR codes répartis sur plus de 30 sites).

### ➤ *Le réseau intercommunal des Bibliothèques : preuve vivante de la force du bénévolat local*

Le réseau intercommunal des bibliothèques repose sur **une équipe de 159 bénévoles** qui gèrent 17 bibliothèques. Le réseau, baptisé « Arantelle », permet notamment l'achat de livres et DVD. En effet, le fonds documentaire se compose d'environ 50 000 documents appartenant à la Communauté de communes ou au Département (Bibliothèque Départementale de Prêt). Deux bibliothèques ont également constitué un fonds DVD (bibliothèques de Cheffois et Cezais) prêtés par le Département.

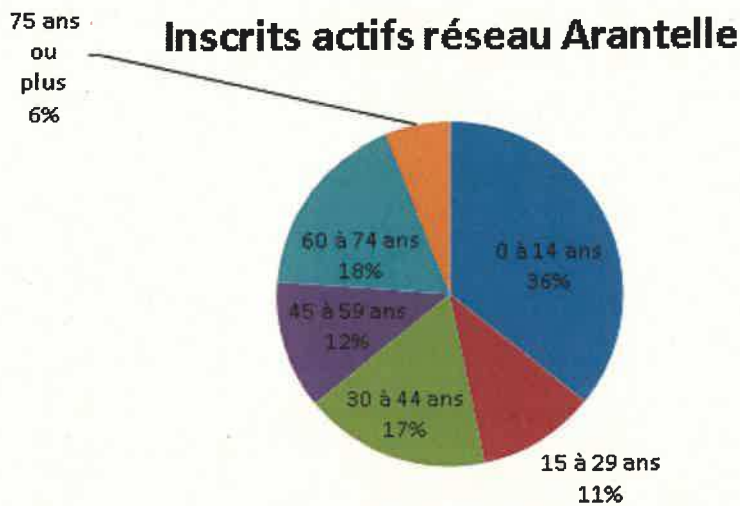
Les inscriptions du public sont gratuites.

En dehors des nombreuses animations organisées par les bénévoles dans leur bibliothèque, des actions à rayonnement intercommunal sont elles aussi mises en place telles que la dictée géante réalisée dans 14 bibliothèques du réseau, 3 EHPAD et 2 MARPA du territoire, le Prix des lecteurs BD ou encore l'Assemblée générale des bénévoles du réseau Arantelle sans oublier des séances de lecture (en plus du « café lecture ») qui ont lieu tous les deux mois.

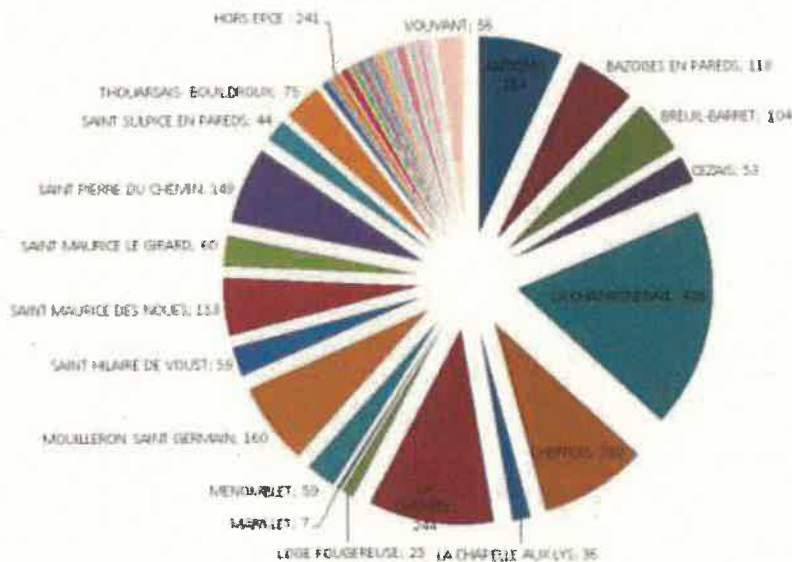
En 2019, 2 347 personnes ont emprunté des documents du réseau des bibliothèques Arantelle. 13,10 % de la population du Pays de La Châtaigneraie a emprunté au moins un document en 2019 dans les bibliothèques du territoire, **un pourcentage légèrement supérieur à la moyenne française** qui est de 12,4 %.

La tranche d'âge la plus présente au sein des bibliothèques est celle des 0 - 14 ans (36 %) suivi par les 60 - 74 ans (18 %) et les 30 - 44 ans qui sont également très présents et représentent à eux seuls 17 % de nos usagers ; une proportion identique en adéquation avec celle du territoire (17 % des habitants ont entre 30 et 44 ans). En revanche, la tranche d'âge la moins présente est celle des 45 à 59 ans (12 %), proportionnellement à la population.

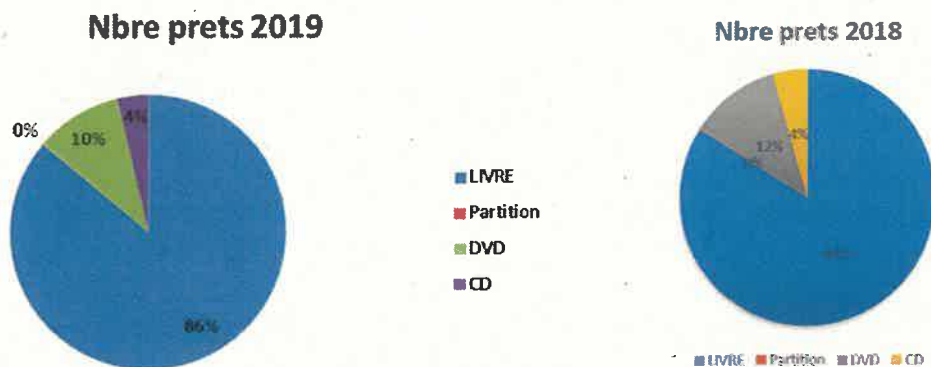
Parmi les 2 347 personnes inscrites, 241 habitent hors du Pays de La Châtaigneraie, soit 10 % des emprunteurs. Leurs communes de résidence sont en majorité des communes limitrophes du territoire (Chantonnay, Montournais, Mervent, Vouvant, La Jaudonnière, La Caillère St Hilaire, etc.). En effet, la plupart des usagers des bibliothèques du secteur sont dits « mobiles ». En moyenne, seulement 7,80 % de la population fréquente la bibliothèque de leur commune. Seuls les habitants des communes de Cezais, Bazoges-en-Pareds, La Châtaigneraie et Menomblet sont les plus « fidèles » à la bibliothèque de leur commune.



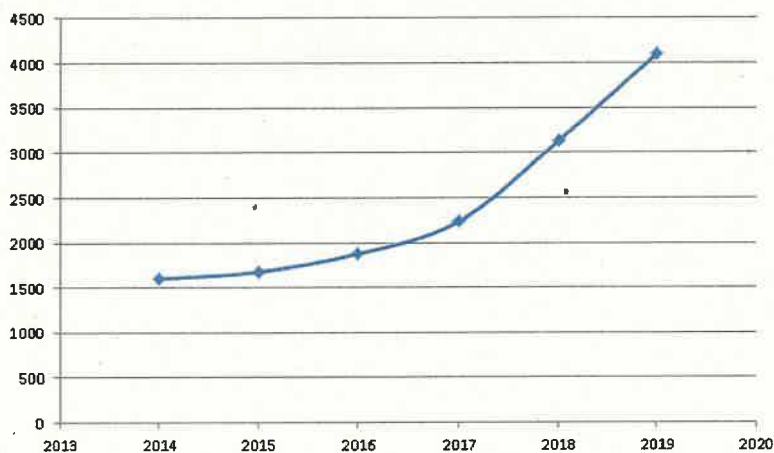
Pour finir, au total, ce sont **41 665 documents qui ont été prêtés en 2019** sur un total d'environ 48 000 documents présents dans le catalogue culturel, ce qui représente **87 % du catalogue prêté**.



Sur l'année 2019, 286 livres ont été prêtés en plus par rapport à 2018. En revanche, le prêt de DVD a baissé : il y a eu 670 DVD en moins de prêtés. Le nombre de CD prêtés est stable et touche principalement les usagers n'utilisant pas ou peu les ressources numériques.



Le nombre de réservations de documents présents dans d'autres bibliothèques ne cesse de s'accroître d'année en année. De janvier 2019 à décembre 2019, ce sont 4 100 documents qui ont été réservés par les usagers et qui ont donc circulé sur le réseau via la navette documentaire, assurée chaque vendredi par une bibliothécaire intercommunale. Ceci démontre l'utilité du service de circulation des documents pour les usagers.



### ➤ Une vie culturelle associative

La vie culturelle associative est notoirement marquée par la présence de troupes de théâtre amateurs, que la Communauté de communes soutient par des aides particulières (formation par des professionnels des comédiens, metteurs en scène, machinistes, régisseurs, décorateurs amateurs). Elle intervient aussi en soutien aux actions éducatives dispensées de manière pérenne dans les domaines de la danse, du chant, du théâtre, des arts plastiques, de la photographie, de la musique, des arts du cirque et du cinéma.

## Synthèse de diagnostic de la culture sur le territoire et les enjeux

### Synthèse diagnostic :

- Des acteurs, équipements et évènements culturels divers et variés sur le territoire
- Un réseau de bibliothèques fortement dépendant du réseau des bénévoles
- Une passion intercommunale et plus encore pour la lecture

### Enjeux :

- Accroître les échanges interpersonnels, intercommunaux, etc. pour favoriser la cohésion sociale du territoire
- Développer le plaisir et l'intérêt personnel de tout à chacun par la culture
- Diversifier l'apprentissage pédagogique et scolaire
- Renforcement de politiques locales d'éducation artistique et culturelle

## B. Loisirs

- *Le Domaine Saint-Sauveur, un complexe de loisirs et d'hébergement situé entre le Marais poitevin, le Puy du Fou, les plages et le Futuroscope*



Le Domaine Saint-Sauveur, situé sur la Commune de Mouilleron-Saint-Germain (85390), d'une contenance d'environ 3 ha, est un site d'accueil de groupes adultes ou enfants, qui a fait l'objet d'une importante opération de restauration et de mise aux normes, après son acquisition par la Communauté de communes en 2001 :

| Nature                                 | Dépenses HT | Recettes |
|--|-------------|----------|
| Achat 2001                             | 305 000 €   | -        |
| 2009                                   | 3,4 M €     | 1,6 M €  |
| Mise aux normes « accueil de groupes » |             |          |

|   |              |                |
|---|--------------|----------------|
| Mise aux normes de l'aile Ecole départementale des arts et du Patrimoine (EDAP)<br>Création d'un restaurant de 150 places |              |                |
| Gros travaux courants depuis 2010   | 350 000 €    | -              |
| <b>TOTAL</b>  | <b>4 M €</b> | <b>1,6 M €</b> |

1. Un site d'une capacité de plus de 100 couchages avec salles de réunions et restaurant

Le Domaine Saint-Sauveur présente les fonctionnalités suivantes :

| Espaces                     | Effectifs                             | Caractéristiques  | Remarques                |
|-----------------------------|---------------------------------------|---|--------------------------|
| <b>Hébergement</b>          | 108 couchages                         | 36 chambres avec salle d'eau + sanitaire composées de :<br>- Lits simples ou superposés<br>- Armoire / placard<br>- Chevets<br>- Linge et couvertures | Bon état général         |
| <b>Salles d'activité</b>    | Pour toutes les salles                | Tables et chaises   | Bon état général         |
|                             | Les Paleines                          | 31m <sup>2</sup> - 16 places assises  |                          |
|                             | Lès Marottes                          | 52 m <sup>2</sup> - 30 places assises   |                          |
|                             | Les Fougères                          | 35.15 m <sup>2</sup> - 36 places assises  |                          |
| Les Bruyères                | 29 m <sup>2</sup> - 40 places assises |   |                          |
| <b>Chapelle</b>             | 100 places                            | Tables et chaises   | Sans matériel sono-vidéo |
| <b>Salle petit déjeuner</b> | 25 places                             | Tables et chaises<br>Meuble évier<br>Cafetière<br>Micro-ondes<br>Bouilloire<br>Réfrigérateur  | État neuf                |

| Espaces           | Effectifs  | Caractéristiques   | Remarques        |
|-------------------|--|--|------------------|
| <b>Restaurant</b> | 150 places<br>Situé en dehors de l'enceinte du site. | - Salle repas avec Self, réfrigérateur, etc.<br>- Cuisine / plonge<br>- Sanitaires<br>- Terrasse | Bon état général |

| Espaces                | Effectifs   | Caractéristiques  | Remarques                                      |
|------------------------|---|---|--|
| <b>Parc de loisirs</b> | Espace en partie ombragé (mini-golf + bowling)<br><br>Situé dans l'enceinte du site | - Terrain de tennis ;<br>- minigolf « 19 pistes » ;<br>- Bowling « outdoor » ;<br>- Panier de basket ;<br>- zones engazonnées | Bon état général<br><br>Bowling rénové en 2019 |

| Espaces            | Effectifs  | Caractéristiques   | Remarques                               |
|--------------------|------------|--|---|
| <b>Dent Gaudin</b> | 100 places | Tables et chaises<br>Pour la partie cuisine :<br>- armoire frigo avec étagères | État sommaire<br><br>Utilisation de Mai |

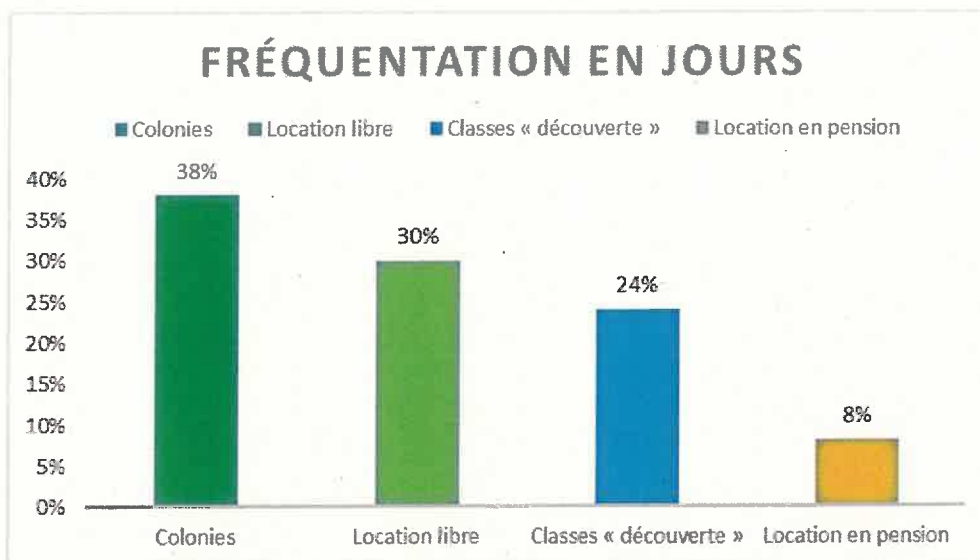


| Espaces | Effectifs | Caractéristiques                                     | Remarques   |
|---------|-----------|--|-------------|
|         |           | roulantes ;<br>- meuble évier ;<br>- lave-vaisselle. | à septembre |

Il est exploité en régie directe par la Communauté de communes depuis 2013, dans la continuité des activités de loisirs impulsées depuis des années sous gestion associative (« saint-Sauveur accueil ») puis sous gestion du groupe de formation des Etablières (La Roche-sur-Yon) :

- **Classes découvertes :**
  - o Activité réduite à de l'hôtellerie pour des écoles qui se dirigent exclusivement vers le Puy du Fou. Pas (ou plus) de demandes de classes dite « transplantée » avec des activités en rapport avec le territoire du Pays de La Châtaigneraie
  - o Les animations autour du site, proposées sous diverses formes, n'attirent pas les écoles.
  - o Le Domaine Saint Sauveur ne joue de rôle « centralisateurs » d'offres d'animations locales, soit trop éloignées, soit en raison de difficultés à se coordonner avec les partenaires potentiels :
    - « Historiques » : avec le musée nationale / EDAP ou le Donjon de Bazoges ;
    - « Nature » : avec le sentier des Meuniers, lac de Rochereau, Astronomie.
- **Séjours de vacances :**
  - o Partenariat solide actuellement avec association Calypso chaque été ;
  - o Perte de contact avec Loisirs Club 4.80, historiquement implanté avec Armonia avant.
- **Locations aux particuliers (groupes / familles) :**
  - o Le Domaine Saint Sauveur, au regard de ses équipements et de ses prestations, ne peut attirer qu'un certain type de clients (fêtes de familles avec possibilité d'hébergement, classes, colonies) dont les besoins sont limités (autonomes quant à la restauration).
  - o Le site n'est pas adapté à des villégiatures de groupes de 15 à 30 personnes le week-end, avec espaces, notamment pour la préparation des repas, qui sont soit sous-dimensionnés, soit surdimensionnés pour les accueillir.
  - o Les cuisines ne sont utilisées que pour les grands réfrigérateurs.

|                       | Colonies | Classes « découverte » | Location libre | Location en pension | TOTAL |
|-----------------------|----------|------------------------|----------------|---------------------|-------|
| Jours en moyenne      | 70       | 45                     | 55             | 15                  | 185   |
| % de la fréquentation | 38 %     | 24 %                   | 30 %           | 8 %                 |       |
| Unité jour            | 2900     | 3500                   | 2900           | 320                 |       |
| % unité jour          | 30 %     | 36.7 %                 | 30 %           | 3.3 %               |       |



Le maintien de son affectation (groupes de jeunes, en période scolaire ou de vacances, classes vertes...) a généré une nouvelle opération de travaux de sécurité en 2021 et 2022, à hauteur d'environ 125 000 € HT.

## 2. Une dépendance pour une antenne de l'Ecole départementale des arts et du patrimoine

Le Département de la Vendée est locataire d'une partie du site où est installée une antenne de l'Ecole Départementale des Arts et du Patrimoine (EDAP), depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2008 : elle propose aux élèves des cycles 2 à 4 des activités pédagogiques.

L'EDAP accueille entre 600 et 1000 personnes par an. Elle participe à la dynamique culturelle du territoire en lien avec les sites locaux (Musée national Clémenceau – de Lattre...), et contribue aussi, par le paiement d'un loyer, au financement d'une partie des charges de fonctionnement du site.



## 3. La question de la vocation du site

Bien que la population ait pu accéder autrefois aux équipements de loisirs du site (activité de l'association « Saint-Sauveur accueil » : tennis, minigolf, salles de mariage...), gérés de manière

bénévole puis marchande (Groupe Les Etablières), les usages plus récents (accueils de groupes) ne pérennisent pas cet ancrage local.

Le Domaine Saint Sauveur est majoritairement utilisé par des usagers extérieurs au Pays de La Châtaigneraie, sans véritable « retombées » locales.

La gestion actuelle du site génère en effet :

- environ 30 000 € HT d'investissement en moyenne chaque année
- un déficit de fonctionnement maîtrisé d'environ 35 000 € HT en moyenne par an (hors intérêt d'emprunt) lié à des efforts d'optimisation avec des remplissages quasi-entiers et des charges financières d'entretien et de service minimum.

L'activité liée aux accueils de groupes apporte en effet une recette nette annuelle moyenne d'environ 70 000 €.

Au vu des capacités d'accueil importantes et atypiques du Domaine Saint-Sauveur, et des difficultés à préserver l'équilibre financier de son fonctionnement, la Communauté de communes a décidé en 2021 de lancer **une étude de devenir du site autour soit d'une approche marchande**, destinée à assurer la rentabilité du site, **soit d'une approche plus territoriale**, capable d'assumer un déficit mis au service d'une politique locale.

➤ La salle des Silènes communautaire et les salles municipales

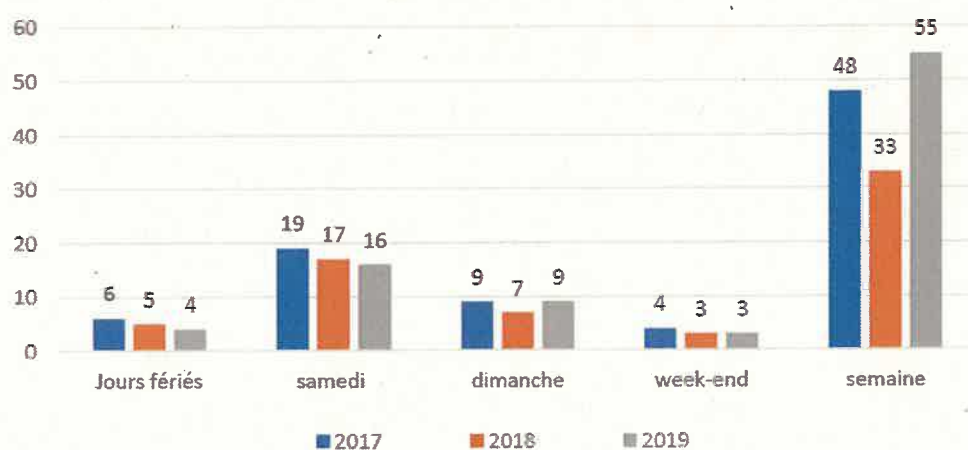
➤ Taux d'occupation de la salle des Silènes :

| Année 2019 | 90 jours d'occupation   |  | Clientèle - jours  |
|------------|---|--|--|
|            | Dont 38 jours de gratuité (dont 26 jours d'occupation par la CCPLC) | 6 jours de location hors Pays et 84 jours Pays de la Châtaigneraie | 26 jours pour réunions com com et 1 jour mairie - 50 ass. Du PLC- 6 jours don du sang - 7 jours particuliers |

| Année 2018 | 68 jours d'occupation     |   | Clientèle - jours  |
|------------|---------------------------|---|--|
|            | Dont 20 jours de gratuité | 2 jours de locations hors pays et 66 jours Pays de la Châtaigneraie - | 42 associations du PLC - 1 association Hors PLC - 3 mairies - 1 entreprise PLC et 1 entreprise Hors PLC- 3 particuliers et 12 CCPLC et 5 jours don du sang |

| Année 2017 | 86 jours d'occupation     |   | Clientèle - jours  |
|------------|---------------------------|---|--|
|            | Dont 15 jours de gratuité | 8 jours de locations hors pays et 78 Pays de la Châtaigneraie | 42 associations du PLC - 1 entreprise PLC - 5 entreprises hors PLC - 4 particuliers 9 mairies et CCPLC |

Jours d'occupation



Le territoire dispose aussi de salles municipales à vocation culturelle :

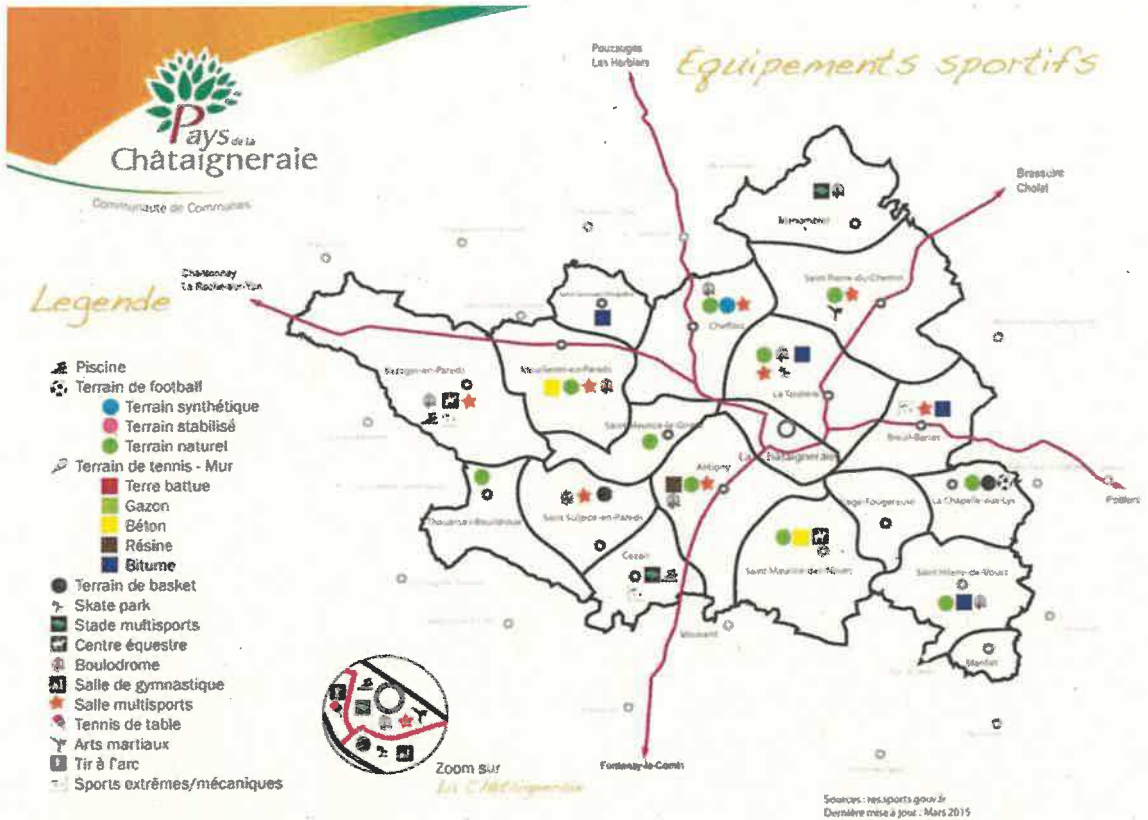
Salle Ben Hur à Antigny

Salle Ostardéria à La Tardière

Salle Belle Epine à La Châtaigneraie

Espace Jeanne-Marie au Breuil-Barret, Espace de l'Etoile à Cheffois...

## C. Sports et vie associative

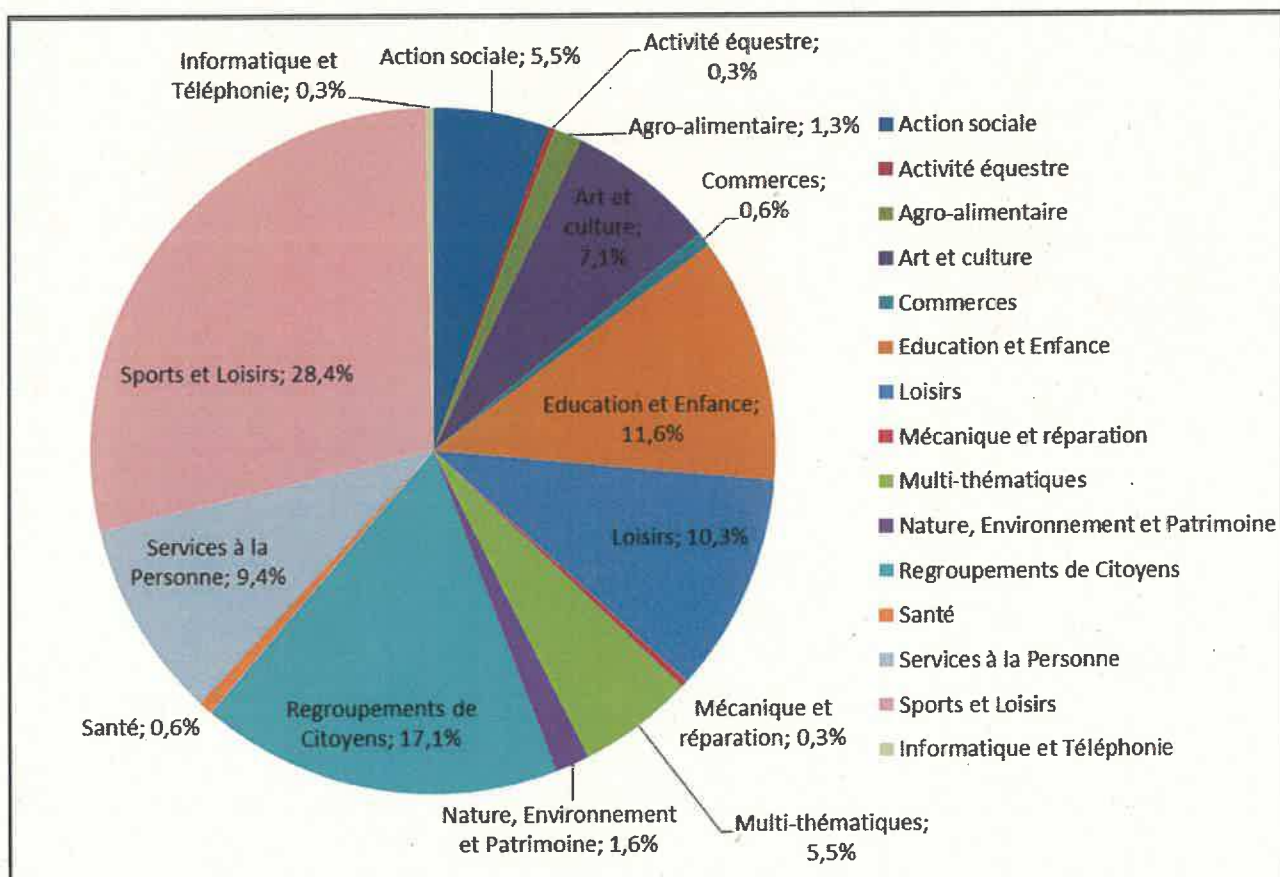


Le Pays de La Châtaigneraie possède de nombreux équipements sportifs animés par la Communauté de communes et un réseau associatif et de bénévoles important.

En effet, sont présents sur le territoire :

- 3 piscines (dont 1 piscine publique) ;
- 12 terrains de football (10 naturels, 2 synthétiques) ;
- 7 terrains de tennis (2 en béton, 1 en résine et 4 en bitume) ;
- 3 terrains de basket ;
- 2 skate parcs ;
- 3 stades multisports et 9 salles multisports ;
- 2 centres équestres dont 1 centre international ;
- 9 boulodromes ;
- 1 salle de gymnastique ;
- 1 salle de tennis de table ;
- 2 salles d'arts martiaux ;
- 1 salle de tir à l'arc ;
- 3 sites de sports extrêmes / mécaniques.

Le tissu associatif / familial : plus de 300 associations dans les domaines les plus variés (un quart d'entre elles sont « sports et loisirs »)



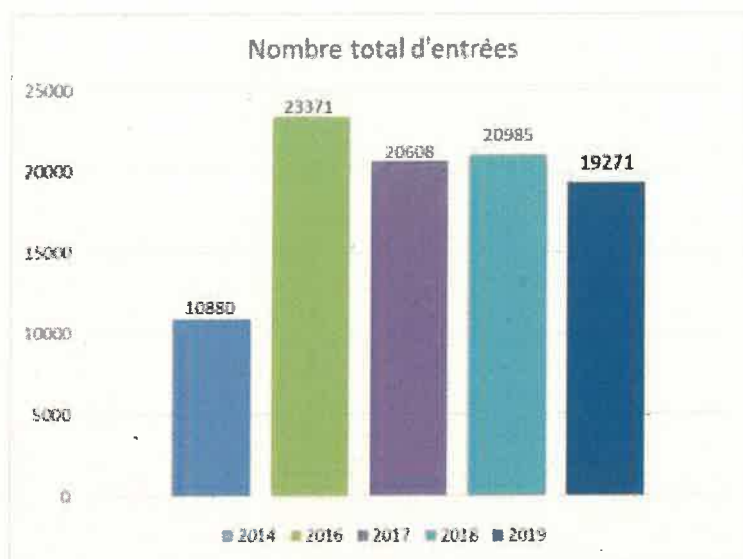
En effet, 53 associations sportives sur le territoire animent et favorisent le sport sur le Pays de La Châtaigneraie.

| Catégorie                  | Nombre d'associations |
|----------------------------|-----------------------|
| Athlétisme                 | 1                     |
| Badminton                  | 1                     |
| Basket                     | 3                     |
| Billard                    | 1                     |
| Boule en bois              | 3                     |
| Boxe                       | 1                     |
| Cirque                     | 1                     |
| Cyclotourisme              | 1                     |
| Cyclisme                   | 1                     |
| Equitation                 | 1                     |
| Football                   | 7                     |
| Gymnastique artistique F/M | 1                     |
| Gymnastique pour tous      | 3                     |
| Handball                   | 1                     |
| Judo                       | 1                     |
| Kayak                      | 1                     |
| Karaté                     | 1                     |
| Moto-cross                 | 2                     |
| Multisport                 | 1                     |
| Natation                   | 1                     |
| Palet                      | 3                     |
| Pétanque                   | 2                     |
| Randonnée                  | 1                     |
| Sport automobile           | 2                     |
| Tennis                     | 3                     |
| Tennis de table            | 1                     |
| Tir à l'arc                | 1                     |
| Twirling                   | 1                     |
| Vélo Tout Terrain VTT      | 3                     |
| Yoga                       | 3                     |
| <b>TOTAL</b>               | <b>53</b>             |

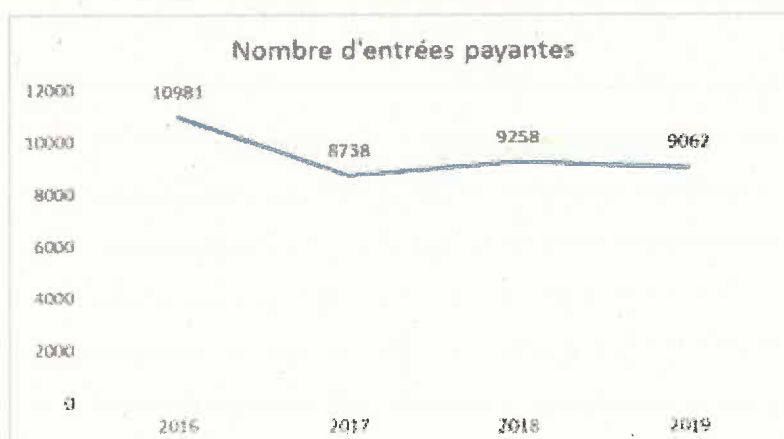
### ► *Une piscine intercommunale saisonnière*

Ouverte six mois dans l'année, d'avril à octobre, la piscine intercommunale a accueilli en moyenne 21 059 personnes par an, entre 2016 et 2019.

Celle-ci est utilisée, en grande partie, en juillet et août par le grand public et les centres de loisirs. Hors vacances scolaires, elle totalise plus de 9 000 entrées « élèves du territoire ».



| FRÉQUENTATION TOUT PUBLIC CONFONDU |              |             |             |              |              |             |            |                      |            |                |       |
|------------------------------------|--------------|-------------|-------------|--------------|--------------|-------------|------------|----------------------|------------|----------------|-------|
| 2019                               | Public       | Scolaire    | Club        | Cours Enfant | Cours Adulte | Aqua-phobie | Aquagym    | Activ' Ados Laguëpie | ALSH Pays  | ALSH hors Pays | TOTAL |
| Avril                              | 102          | 863         | 102         | 186          |              |             | 44         | 0                    | 0          | 0              | 1297  |
| Mai                                | 151          | 2899        | 101         | 100          |              |             | 54         | 0                    | 0          | 0              | 3305  |
| Juin                               | 719          | 1908        | 223         | 151          |              |             | 81         | 5                    | 44         | 0              | 3131  |
| Juillet                            | 2903         | 430         | 498         | 264          | 37           | 21          | 233        | 190                  | 318        | 203            | 5097  |
| Août                               | 1835         |             | 106         | 244          | 21           | 9           | 148        | 127                  | 14         | 242            | 2746  |
| Septembre                          | 232          | 1915        | 30          |              |              |             | 108        | 8                    | 0          | 0              | 2293  |
| Octobre                            | 65           | 1270        |             |              |              |             | 52         |                      |            |                | 1387  |
| <b>Sous-Total</b>                  | <b>6007</b>  | <b>9285</b> | <b>1060</b> | <b>960</b>   | <b>58</b>    | <b>30</b>   | <b>720</b> | <b>330</b>           | <b>376</b> | <b>445</b>     |       |
| <b>TOTAL</b>                       | <b>19271</b> |             |             |              |              |             |            |                      |            |                |       |





Etant une structure ouverte (avec couverture mobile), sa fréquentation est fortement corrélée aux conditions météorologiques. Par exemple, la baisse la plus significative du nombre d'entrées (8 %) a été constatée entre 2018 et 2019, lors du mois d'août, avec une perte de 1100 entrées par rapport à l'année précédente dû à une météo moins clémente. Toutefois, une météo ensoleillée couplée à des journées d'animation telles que des structures gonflables engendre des records d'entrées avec plus de 400 entrées en une journée, soit 2.12 % de la saison ou 5.2 % des entrées des deux mois d'été.

La piscine intercommunale abrite diverses activités dans ses bassins telle que la natation scolaire, des cours de natation enfants, de l'aquagym mais aussi de l'aquaphobie, de l'apprentissage adulte ainsi que des cours de l'école de natation pour jeunes et pour adultes réalisés par le Club Nautique Châtaigneraisien, des baptêmes de plongée avec l'association Plongée Sub Vendée, ou encore des activités de natation prénatale mis en place par une sage-femme du secteur.

La natation scolaire est définie sur la base d'un projet pédagogique concerté entre l'inspection académique et la Communauté de communes. Celui-ci a été revu en 2016 et a fait l'objet d'un accord par la circonscription de l'Education nationale. Tous les établissements scolaires du territoire (7 écoles élémentaires publiques, 13 écoles élémentaires privées, 1 collège public et 1 collège privé) participent aux cours de natation lors de la période d'ouverture.



A ce jour, en un semestre, plus de 900 leçons de natation ont été dispensées dans les bassins de la piscine. Concernant, les cours d'aquagym qui accueillent en moyenne 13 personnes par cours, une stabilisation des entrées (plus de 830) a été constatée entre les années 2018 et 2019.



De plus, l'association du Club Nautique Châtaigneraisien dispose de créneaux d'utilisation de la piscine pour l'entraînement de ses licenciés et membres. Parmi ses activités, ce club propose notamment le dispositif « j'apprends à nager », subventionnable par le CNDS pour les territoires classés en ZRR (destiné aux enfants de 6 à 12 ans ne sachant pas nager), 11 enfants du

territoire ont pu bénéficier de ces leçons en 2019. La piscine est également mise à disposition du Centre de secours de La Châtaigneraie pour la réalisation de séances de natation auprès de ses membres.

### ➤ Salle de Gymnastique intercommunale

La salle de gymnastique est spécialisée dans la pratique de toutes les gymnastiques, avec ou sans agrès. Cette salle située à La Châtaigneraie est utilisée toute l'année, au service de différents publics du territoire tels que l'association Avenir Gymnique de La Châtaigneraie (AGC), le Collège public Pierre Mendès France (PMF), le Groupe Public Hospitalier et Médico-Social des Collines Vendéennes (GPHCV), le Club Nautique Châtaigneraiien (à titre exceptionnel) ; le club de gymnastique de Chantonnav (à titre exceptionnel).

#### Bilan de la fréquentation

| UTILISATEURS                     | UTILISATEURS | Saison 2014-2015 | Saison 2015-2016 | Saison 2016-2017 | Saison 2017-2018 | Saison 2018-2019 | Saison 2019-2020 |
|----------------------------------|--------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Avenir Gymnique La Châtaigneraie | AGC          | 1443             | 1093             | 1142,25          | 1225             | 1195             | 952,5            |
| Collège Pierre Mendès France     | PMF          | 260              | 219              | 262,5            | 230,75           | 189              | 198              |
| GPH Les Collines Vendéennes      | GPH          | 60               | 42               | 39,75            | 38,25            | 39,75            | 29,75            |
| Club Nautique Châtaigneraiien    | CNC          | 17               | -                | -                | -                | -                | -                |
| Gym Équilibre Chantonnav         | GEC          | -                | 3                | -                | -                | -                | -                |
| La Fontenaissienne               | LF           | -                | -                | -                | 12,5             | -                | -                |
| <b>TOTAL (en heures)</b>         |              | <b>1780</b>      | <b>1357</b>      | <b>1444,5</b>    | <b>1506,5</b>    | <b>1423,75</b>   | <b>1180,3</b>    |

Une stabilisation de volume horaire d'utilisation est constatée depuis la saison 2016 - 2017. L'AGC représente plus de 80 % de l'utilisation de l'équipement avec des pics d'activité lors des compétitions organisées par l'AGC en week-end.

La salle de gymnastique accueille également, de manière ponctuelle, des événements telle que des compétitions départementales, une compétition UNSS ou encore le gala de l'association AGC.

### ➤ Terrain synthétique de Football intercommunal de Cheffois

Le terrain synthétique de football de Cheffois est utilisé 12 mois sur 12 par 8 associations du Pays :

- Groupement de jeunes du Pays de La Châtaigneraie (GJ) ;
- Cheffois Antigny Saint-Maurice (CASM), anciennement Étoile Fraternelle Cheffois - St Maurice le Girard ;
- Football Club Mouilleron Thouarsais Caillère (FCMTC) ;
- Association Sportive La Châtaigneraie Vendée Football (ASCVF) ;
- Union Sportive Diables Rouges Thouarsais-Bouildroux ;
- FC Pierre Tardière ;
- Football Club Meilleraie Montournais Menomblet (FC3M) ;
- Union sportive Vouvant Bourneau Cezais (USVBC).

Les créneaux du lundi au vendredi sont utilisés régulièrement, tout au long de la saison, pour l'entraînement des joueurs. Les créneaux du dimanche après-midi sont plus utilisés durant la période hivernale, en fonction des conditions climatiques et notamment suite aux arrêtés pris par les mairies interdisant l'utilisation des terrains engazonnés.

Le terrain est utilisé 776 heures dont 141 h pour les adultes (soit 18 %) et 635 h pour les jeunes (soit 82 %).

La commune de La Châtaigneraie a également porté un projet récent de création d'un terrain synthétique de football sur son territoire.

## D. Attractivité touristique

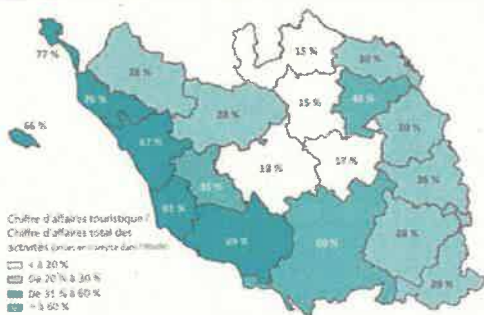
### ➤ Un territoire au cœur d'une offre touristique plutôt exogène

Quelques constats :

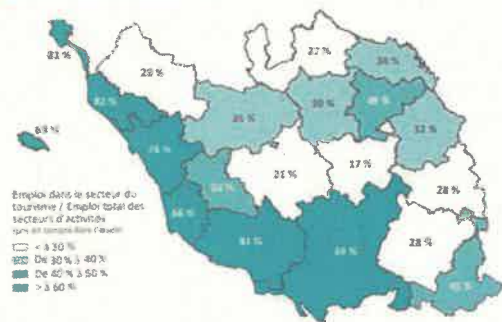
- Le positionnement géographique du Pays de La Châtaigneraie en Est-Vendée, qui lui permet de profiter d'un climat tempéré, d'une communication puissante orchestrée par le Département, et d'une offre d'activités « incontournables » plurielle : Marais poitevin, côte atlantique, parcs d'attraction (Puy-du-Fou, Futuroscope)...
- Le potentiel peu développé des ressources locales, pourtant bien réelles avec du patrimoine historique, vernaculaire ou naturel de qualité (donjon et jardin de Bazoges-en-Pareds, musée national Clemenceau – de Lattre, Musée d'Art et de Tradition Populaire, colline des moulins, massif forestier de Mervent ...), des lieux atypiques (le village étoilé de La Chapelle-aux-Lys, saut à l'élastique, Montgolfière, ULM, escape game, ferme brasserie...), des événements populaires (festival de musique « la bouillie à Sosso »...), une offre de randonnée structurée et un réseau de producteurs locaux...
- Une culture d'accueil (valeurs humaines, hébergement de moyenne gamme « chez l'habitant »...) du territoire, compatible avec le retour des clientèles françaises vers un tourisme plus rural, rustique, familial et « au vert » : authenticité, simplicité, partage...

Point de vigilance : il ne faudrait pas sous-estimer le chiffre d'affaires touristique qui était, en 2016, de 26 % par rapport au chiffre d'affaires total des activités du territoire.

65,9 % de l'activité économique touristique est réalisée sur les intercommunalités du littoral.



66,5 % des emplois touristiques vendéens sont comptabilisés dans les intercommunalités du littoral.



Les premiers enjeux du tourisme sur le territoire semblent donc particulièrement liés au développement des coopérations avec les territoires environnants pour **favoriser la communication, et une lisibilité commerciale plus claire pour la clientèle (inter)nationale.**

Ils peuvent aussi devenir plus stratégiques, en soutenant davantage les acteurs et en générant des infrastructures, si l'on veut évoluer d'un accueil de « passage » pour aller **vers une véritable « destination » d'expériences.**

Les sources de la présente partie sont issues principalement :

- de l'étude du cabinet PROTOURISME de 2010
- de l'étude marketing de territoire réalisée en 2017 par le cabinet MAHOC ;
- de l'étude sur l'hébergement touristique marchand du territoire réalisée en 2019 par l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée ;
- de données de Vendée Expansion.

## ➤ Un tourisme familial

Quelques chiffres :

Chaque année, l'office du tourisme reçoit en moyenne à La Châtaigneraie 5 000 visiteurs, établit 2 000 contacts et répond à 3 000 demandes d'informations.

84 % de la clientèle est française, les étrangers étant majoritairement belges et britanniques.

Les touristes voyagent principalement en famille (65 % avec des enfants plutôt âgés - entre 10 et 17 ans) ou en couple (23 %). Ils sont plutôt âgés de 40 ans et plus.

|  | Pays de La Châtaigneraie | Sud-Vendée | Vendée                   | Deux Sèvres  |
|--|--------------------------|------------|--------------------------|--|
| Fréquentation des touristes (avec au moins 1 nuit)                           | 40 000 nuitées           | 25 %       | 35,9 millions de nuitées | 1,4 M  |
| Fréquentation des excursionnistes (sans nuitée)                              |                          | 75 %       |                          | 4,2 M  |
| Lits touristiques/ résidences secondaires (dont lits marchands)              | 5 168 (1 613)            |            | 777 935                  | 71 500 (21 000)  |
| Durée moyenne des séjours  |                          |            | 11 jours                 | 3,5 jours  |
| Dépense moyenne par visiteur et par jour                                     |                          | 41 €       |                          | 42 € (10 % en hébergement, 21 % en bar-restaurant, 19 % en loisirs et culture) |
| Emplois générés par le tourisme (saliés, non salariés, directs et indirects) | 28 % des emplois         |            | 37 000                   | 7500   |
| Profil des touristes   | 84 % de français         |            | 85 % de français         |  |

Particulièrement en Sud Vendée :

### ■ Une clientèle familiale et excursionniste



■ Une dépense quotidienne moyenne de 41,37 € par personne

### ➤ Des sites et des animations touristiques

Le donjon, le jardin médiéval et le Musée d'Art et de Tradition Populaire à Bazoges-en-Pareds : 7 000 entrées en moyenne par an.

Comparatif (nombre de visiteurs / an) :

| Donjon de Bazoges | Manoir des Sciences de Réaumur | Château de Saint-Mesmin |
|-------------------|--------------------------------|-------------------------|
| 7 000             | 9 300                          | 12 000                  |

La Maison natale du Maréchal de Lattre de Tassigny et la Maison Clémenceau à Mouilleron-Saint-Germain : 12 000 entrées en moyenne par an.

L'animation locale touristique s'articule autour de divers événements :

- des balades à thème chaque mercredi d'été permettant la mise en valeur des sentiers de randonnée et du patrimoine des communes ;
- des visites de fermes tournées vers la découverte du métier ;
- des accueils privilégiés organisés à l'Office de Tourisme chaque dimanche matin à destination des touristes hébergés sur le Pays de La Châtaigneraie ;
- des animations organisées par des associations locales : Nocturnes Médiévales, Festival Astrolys, visites guidées de la Villa Lionnet...

### ➤ Une économie touristique basée sur l'hébergement

Le tourisme représente économiquement :

- 26 % du chiffre d'affaires total des activités du territoire,
- 28 % de l'emploi total.

Approche comparative avec les EPCI vendéens :

Ce tableau vise à donner une description sommaire des principales données touristiques disponibles au niveau des 19 nouvelles communautés de communes qui composeront le paysage vendéen au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et de la commune de l'île d'Yeu pour une représentativité totale du départe-

ment de la Vendée. Cette publication dresse le portrait socio-économique de chacune des zones observées à travers plusieurs séries d'indicateurs répertoriés en différentes catégories (capacité d'accueil, emploi et activités économiques) liées directement ou indirectement au tourisme.

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (CHIFFRE D'AFFAIRES EN K€)

Table with 14 columns: Communauté de Communes, Industrie et bâtiment, Commerce de détail alimentaire, Commerce de détail non alimentaire, Commerce de détail alimentaire, Commerce de détail non alimentaire, Restauration, Services à la personne, Secteur du sport, Secteur du transport, Services autres.

Source : INSEE 2014

Vendée Expansion - 33 rue de l'Antiquaire - CS 80 206 - 85005 LA ROCHE SUR YEU - Tél. : 02 51 44 99 09 - Fax : 02 51 62 36 73 - E-mail : contact@vendee-expansion.fr



EMPLOI (EN NB) CAPACITE D'ACCUEIL (EN LITS)

Table with 10 columns: Communauté de Communes, Emplois touristiques, Emplois professionnels touristiques, Emplois professionnels touristiques, Emplois professionnels touristiques, Emplois professionnels touristiques, Sites touristiques, Sites touristiques, Sites touristiques, Sites touristiques.

Sources : INSEE (DADS 2013), relevé des Offices de Tourisme de Vendée

PRÉCISION :

Emploi : Le nombre d'emplois est ici étudié à partir du fichier postes de la base DADS 2013 de l'INSEE qui comprend tous les postes occupés par les salariés au cours de l'année.

Emploi saisonnier : les saisonniers étant intégrés de manière plus large au fonctionnement des marchés locaux du travail, l'identification des emplois saisonniers dans le secteur du tourisme s'est faite à partir de la nature du contrat de travail (CDD, mission) et de sa durée (Avril à Septembre).

Méthodologie de l'étude

L'étude a été menée en 2016 en collaboration avec les pôles et offices de tourisme de Vendée. La méthode retenue est fondée sur l'analyse du chiffre d'affaires (données DGFiP 2014) et de l'emploi salarié (données DADS 2013) par secteurs d'activités agrégés auxquels sont appliqués des ratios de pondération en fonction du taux de touristicité de la zone géographique et de sa capacité d'accueil en nombre de lits touristiques.

Les 97 activités économiques répertoriées lors de la phase de conception de l'étude sont regroupées en 13 secteurs d'activités classés selon leur intensité touristique : Hébergements, Activités des sites et loisirs, Services liés au tourisme (agences de voyages, casinos, foires, ...), Cafés, bars, tabacs, Commerce de détail alimentaire, Commerce de détail non alimentaire, GMS Alimentaire (superettes, supermarchés, hypermarchés), Gestion de biens immobiliers, Restauration, Service à la personne (coiffure, soins de beauté, entretien corporel, ...), Secteur du sport, Secteur du transport et autres services (activités photographiques, assurances, ...).

Vendée Expansion - 33 rue de l'Antiquaire - CS 80 206 - 85005 LA ROCHE SUR YEU - Tél. : 02 51 44 99 09 - Fax : 02 51 62 36 73 - E-mail : contact@vendee-expansion.fr



Hébergement

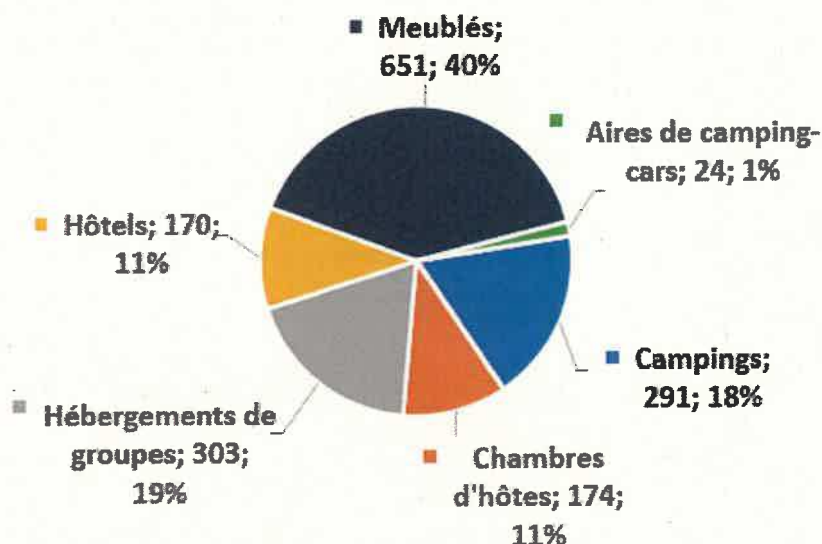
En 2010, les hébergements marchands génèrent des retombées à hauteur de plus de 2,5 millions d'€, sur lesquels s'ajoutent près de 200.000 nuitées non marchandes en résidences secondaires (3.500 lits), dont les retombées économiques directes sont estimées à environ 4 millions d'euros.

Il est à noter que les professionnels touristiques se sentent « dépendant » vis à vis du Puy du Fou, qui à lui seul attire un grand nombre de clients.

#### ○ Capacité

5 168 lits touristiques sont présents sur le territoire, dont :

- 1 613 lits touristiques marchands ;
- 3 555 lits touristiques non marchands.



En comparant ces données au Sud Vendée et à la Vendée, on constate que :

- Les meublés sont surreprésentés : 22 % en Sud Vendée et 14 % en Vendée.
- Les hébergements de groupes sont surreprésentés : 5 % en Sud Vendée et 6 % en Vendée.
- Les lits en campings sont sous-représentés : 61 % en sud Vendée et 64 % en Vendée.

Le territoire bénéficie d'une offre en hébergements marchands variée, plutôt bien répartie géographiquement et dont la capacité d'accueil s'est développée en 10 ans. Il ne semble pas opportun de tendre vers un complément de l'offre existante, mais plutôt une amélioration de qualité des prestations.

Les meublés et chambres d'hôtes sont plutôt bien équipés (notamment en piscine et wifi). L'hôtellerie 3\*\*\* propose une offre de qualité. Toutefois, plusieurs catégories d'hébergements touristiques sont presque inexistantes localement :

- Pas de véritable aire d'accueil adaptée aux attentes de la clientèle camping cariste (au niveau d'exigence de plus en plus élevé), malgré 3 sites pour les accueillir = un potentiel à exploiter ;
- Une hôtellerie moyenne gamme éco 2 inexistante localement (carence qui profite aux meublés et aux chambres d'hôtes) ;
- Absence d'offre moyenne à haut de gamme en camping (3/4/5\*) pour satisfaire des clientèles camping de plus en plus exigeantes.

#### ○ Classement

Globalement, et avec le nouvel hôtel 3\*\*\*, le territoire bénéficie d'une offre marchande de qualité moyenne (69 % d'offres ni classées, ni labellisées contre 17 % à l'échelle du Sud Vendée et 42 % pour Vendée Vallée).

En effet, le territoire a enregistré en 10 ans une forte progression des offres non classées, non labellisées (meublés : + 304 % / chambres d'hôtes : + 140 % / campings : + 185 %).

o Nuitées

Baisse des nuitées de 23 % entre 2016 et 2018, et ce malgré un développement de la capacité d'accueil marchande (+ 64 % de 2008 à 2018).

En 2018, et entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 octobre, les hébergements marchands du territoire ont enregistré 32 505 nuitées, réparties de la manière suivante :

|                        | Nombre de nuitées | % de nuitées | % d'occupation* |
|------------------------|-------------------|--------------|-----------------|
| Meublés                | 14 481            | 45           | 10              |
| Hébergements de groupe | 9 767             | 30           | 15              |
| Chambres d'hôtes       | 3 985             | 12           | 11              |
| Campings               | 2 577             | 8            | 4               |
| Hôtels                 | 1 695             | 5            | 27              |
| TOTAL                  | 32 505            | 100          | 11              |

\* : au regard des capacités d'accueil

Le produit annuel de la taxe de séjour est de plus de 20 000 € (part intercommunale).

➤ **Une lisibilité trop confidentielle**

L'attractivité touristique locale reste sujette à la lisibilité de son offre, ainsi qu'à celle des territoires environnants.

Les « envies » vendéennes de la clientèle (ce qui lui parle spontanément) ignorent en effet totalement les limites administratives, et s'intéressent plutôt aux attraits d'une aire faite de plages, de cités de caractère, d'activités détente, de sanctuaires naturels, de produits alimentaires ou artisanaux locaux...

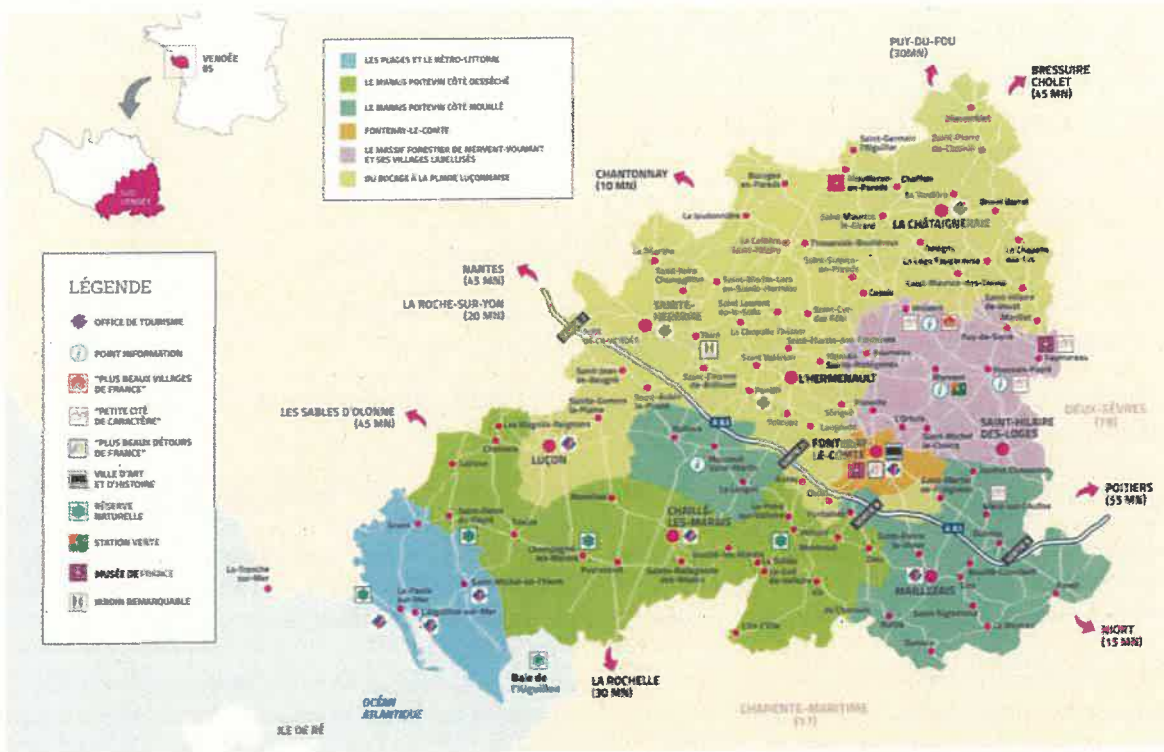
Le développement

- d'une offre la plus variée possible,
- d'une marque correspondant à un vrai bassin touristique,
- d'une logique d'itinérance de journée,
- et d'une animation de proximité du réseau des acteurs,

serait bénéfique pour intégrer le Pays de La Châtaigneraie de façon plus dynamique dans les réalités de plus en plus concurrentielles du tourisme vert ou balnéaire.

Il s'agirait de **toujours mieux contribuer à la promotion collective de la marque « Sud Vendée », qui capitalise efficacement l'effet Vendée tout en valorisant de vrais atouts méridionaux, patrimoniaux, balnéaires et naturels...**





## E. Culture, loisirs, vie associative, sport, attractivité touristique : synthèse du diagnostic et enjeux

### ➤ Synthèse

- Des acteurs, équipements et évènements sportifs divers et variés sur le territoire
- Une piscine intercommunale avec une forte fréquentation ouverte en demi-saison seulement qui doit s'adapter aux conditions météorologiques
- Nécessité d'un diagnostic partagé de tous les équipements sportifs et les acteurs et évènements organisé sur le territoire
- Une position touristique centrale dans l'arrière pays vendéen et à proximité du Puy du Fou, ce qui permet au Pays de bénéficier de flux captifs. Toutefois, cette localisation est aussi source de handicap, car il est difficilement associable à une entité précise en termes de destination touristique, entre bocage Vendéen et pôle touristique Sud-Vendéen, et par conséquent souffre d'un déficit de positionnement (aucune image forte associée au territoire).
- Un territoire vécu comme un lieu de passage / transit, que le visiteur perçoit comme avant tout rural et économiquement vivant et doté d'animations locales. Ce visiteur peut d'ailleurs être amené à le traverser de part et d'autres, sans être accroché par des éléments d'attractivité visuelle forts (les pôles d'attractivités touristiques et les dimensions patrimoniales et culturelles n'apparaissant pas et le visiteur pouvant ainsi « passer à côté » de beaucoup de choses), auxquels s'ajoutent un urbanisme pas toujours qualitatif, qui peut nuire à l'envie spontanée d'aller plus loin dans la découverte du territoire.

### ➤ Enjeux :

Promouvoir l'activité physique et sportive à tous les âges en lien avec l'aménagement du territoire tout en soutenant le développement et le fonctionnement des associations et des structures sportives locales :

- Promouvoir l'activité physique adaptée à tous les publics dont les publics fragilisés ;
- Soutenir et valoriser le bénévolat ;
- Soutenir le sport de haut niveau ;
- Diversifier l'offre sportive du territoire ;
- Être porteur d'évènements sportifs d'envergure ;
- Engager un diagnostic des équipements et des pratiques ;
- Accompagner les pratiques sportives ;
- Poursuivre le soutien au sport de haut niveaux et l'aide aux emplois associatifs ;
- Contribuer au maintien et à la modernisation de nos équipements sportifs ;
- Affirmer un lieu de ressources pour les associations sportives.
- Valoriser le patrimoine local pour qu'il soit identifié comme une offre structurante du territoire.
- Capitaliser sur le côté nature et patrimonial du territoire.
- Accompagner la montée en gamme des hébergements.
- Capturer de nouvelles cibles de touristes et les maintenir sur le territoire.

## 9. Environnement, gestion des milieux, énergie ressources naturelles

Le Pays de La Châtaigneraie est situé au niveau d'une faille, située au sud du massif Armoricaïn. Le bocage de la terminaison méridionale du massif armoricaïn, finissant à La Châtaigneraie, est « le pays des herbages, de la haie et de l'habitat dispersé »<sup>1</sup>.

Trois unités paysagères sont présentes sur le territoire du Pays de La Châtaigneraie :

- au nord du territoire, « le haut bocage vendéen », caractérisé par des paysages montueux ;
- sur une petite partie au sud, « le bocage du Lay et de la Vendée », caractérisé par une alternance de forêts et cultures ;
- et sur la majeure partie du territoire, « les marches du Bas-Poitou », caractérisé par des plateaux bocagers.

Le bloc-diagramme suivant présente les caractéristiques de l'unité paysagère des marches du Bas-Poitou, auquel se rattache le Pays de La Châtaigneraie :

Bloc-diagramme de l'unité paysagère des marches du Bas-Poitou (45)

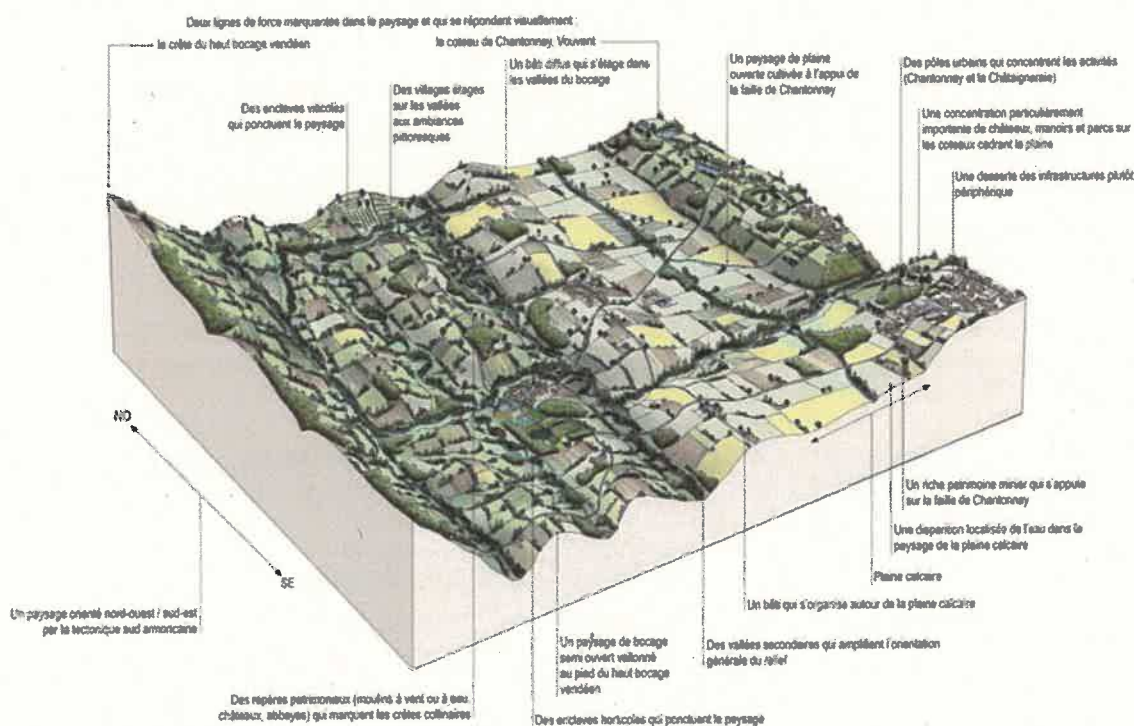


Figure 1 : bloc-diagramme de l'unité paysagère – source : Atlas de Paysages Pays de la Loire

Les sources de la présente partie de ce diagnostic proviennent de :

- L'atlas du patrimoine naturel, réalisé à l'échelle du Pays de La Châtaigneraie par le CPIE Sèvre et Bocage en 2018 ;

<sup>1</sup> « Au-delà d'une large unité et de frontières bien marquées avec les plaines du sud et de l'est, ces pays bocagers n'offrent pourtant pas une histoire paysagère linéaire : le bocage et les haies ne s'y sont que progressivement et inégalement implantés à partir de la fin du Moyen-Âge. Le cloisonnement bocager atteint son apogée au XVIII<sup>e</sup> siècle après une phase d'intense remembrement des fermes et des métairies, synonyme de profondes mutations du paysage rural et d'une orientation vers l'élevage bovin [...] A la fin du XX<sup>e</sup> siècle, le bocage et la haie retrouvent une nouvelle vie, dotés de vertus réinventées, paysage idéalisé source d'un nouveau bocage reconstruits sur d'autres fondements » : Jacques PERET – « Paysages du Centre-Ouest », in *L'actualité Poitou-Charentes* n° 100, printemps 2013, p. 35.

- l'État Initial de l'environnement (EIE) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Sud-Est Vendée, réalisé en 2017-2018 ;
- l'EIE du PLUi-h du Pays de La Châtaigneraie, réalisé en 2018.

## A. Géologie et artificialisation des sols

Les sols sont principalement constitués de schistes avec un peu de basaltes au nord du territoire, des rhyolites au centre et du calcaire à l'ouest. On retrouve également du granite sur quelques communes situées au nord du territoire.

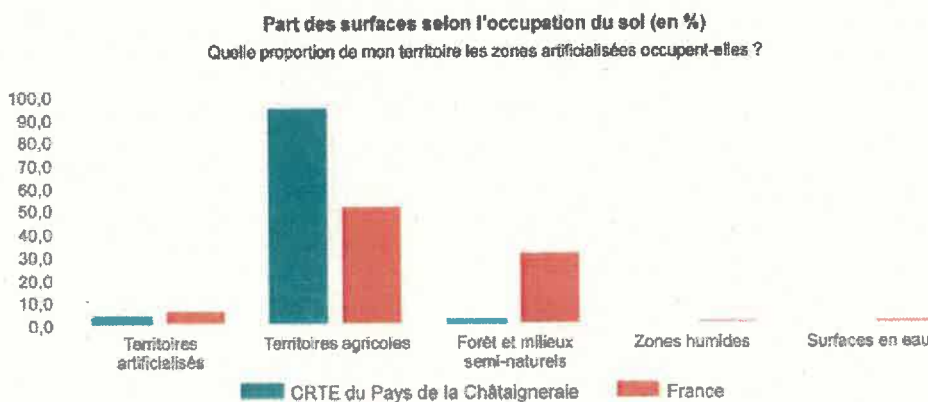
Le territoire ne dispose **pas de site d'extraction de ressources énergétiques non renouvelables** en fonctionnement. Les ressources souterraines énergétiques ont été exploitées entre 1831 et 1961, via l'extraction de houille, dans des sites miniers situés au sud du territoire (le site géologique remarquable « l'ancienne mine de charbon d'Espagne » sur la commune de Saint-Maurice-des-Noues est un témoin de cette exploitation).

**Le territoire dispose toutefois de carrières en activité** permettant d'extraire soit une roche dioritique qui permet la **production de granulats** (graves, sables, gravillons) pour les secteurs du BTP, soit de **l'argile**. Précédemment, des carrières permettaient d'extraire du quartz, du quartzite et des pierres Plochères.

Concernant **l'aléa annuel de l'érosion des sols, celui-ci est faible** d'après l'analyse réalisée par le Gis Sol. Cet aléa engendre un risque d'érosion, renforcé notamment par l'urbanisation (entraînant l'imperméabilisation des sols) ainsi que par certaines pratiques agricoles.

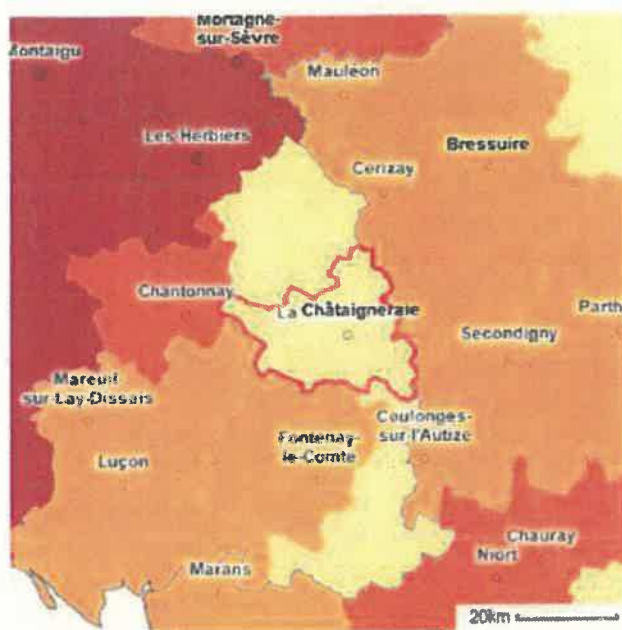
Les **sols sont depuis plusieurs décennies exposés aux pollutions industrielles et de services**. Les polluants peuvent être d'origine organique (hydrocarbures, solvants, etc.), minérale ou métallique (plomb, mercure, etc.). Le territoire compte deux sites pollués (BASOL), situés sur les communes de La Châtaigneraie et Saint-Sulpice-en-Pareds, et plusieurs dizaines de sites potentiellement pollués (BASIAS).

**Le territoire, majoritairement composé de surfaces agricoles (82 % de SAU), a eu 98 hectares artificialisés sur la période 2009-2018, soit 0.04 % des surfaces totales artificialisées en France.**



Source : CORINE Land Cover - CGDD-SDES, 2018

Part de la surface artificialisée entre 2009 et 2018 (en %)  
 Comme se positionne mon territoire en matière d'évolution de la surface  
 artificialisée ? - CRTE du Pays de la Châtaigneraie



Source : Observatoire de l'artificialisation des sols - Plan Biodiversité,  
 2009-2018 - 2009-2018

Les chiffres de l'artificialisation des sols  
 sur mon territoire

Quelle proportion de mon territoire a été  
 artificialisée ? Combien d'hectares cette  
 artificialisation représente-t-elle ?

| Indicateurs   | CRTE du Pays<br>de la<br>Châtaigneraie | France    |
|---|--|-----------|
| Nombre<br>d'hectares<br>artificialisés<br>entre 2009 et<br>2018<br>(hectares) | 97,9                                   | 255 606,2 |
| Part de la<br>surface<br>artificialisée<br>entre 2009 et<br>2018 (%)          | 0,3 ▼                                  | 0,4       |

Source : Observatoire de l'artificialisation des sols -  
 Plan Biodiversité, 2009-2018 - 2009-2018

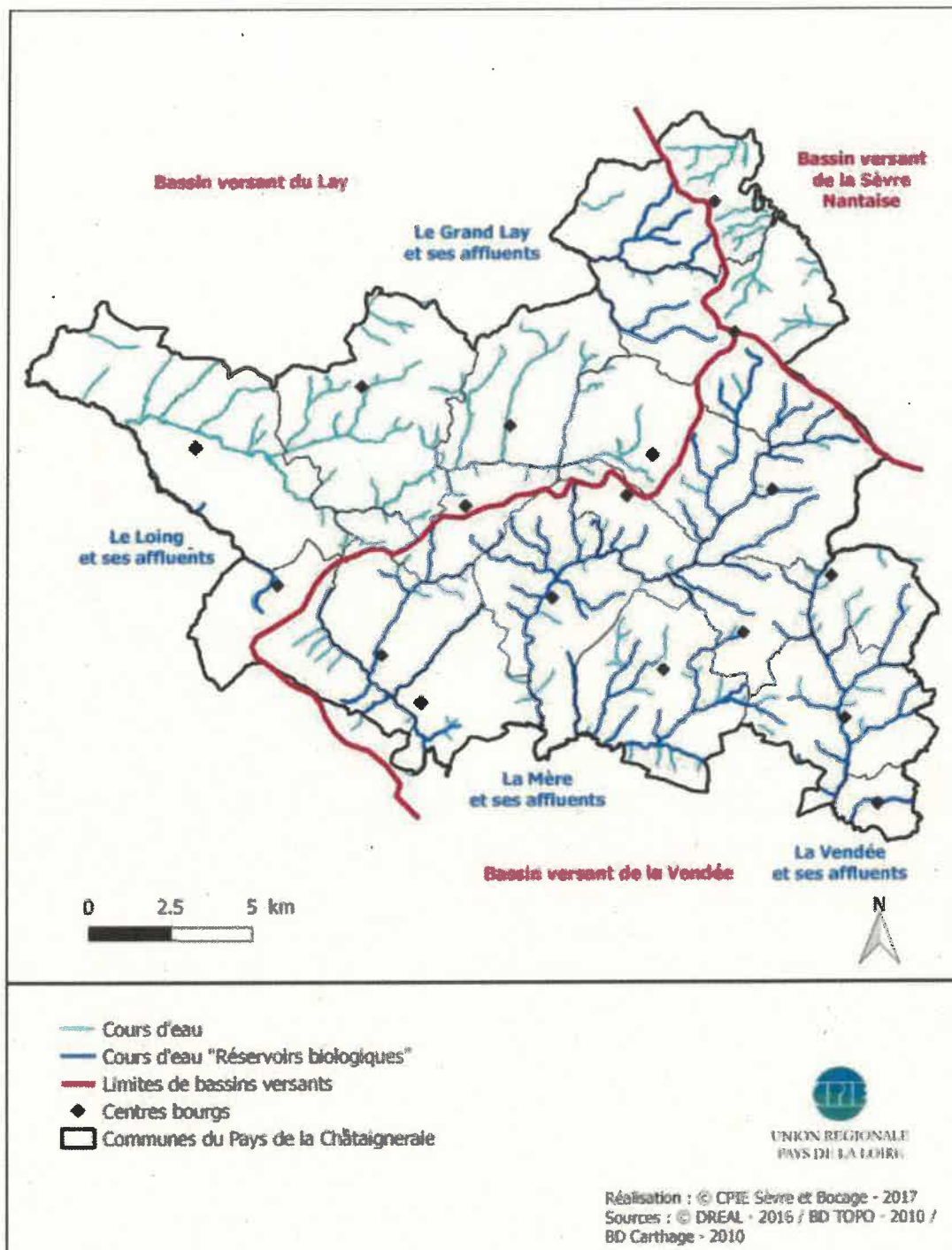
Les chiffres exposés mesurent l'artificialisation des  
 sols, qui constitue un type de consommation  
 d'espaces, c'est-à-dire le passage d'un sol d'une  
 occupation "naturelle, agricole ou forestière", à une  
 occupation "urbanisée".

## B. Ressource en eau

### ➤ Cartographie

Les eaux superficielles s'étendent sur un réseau de **379 km** et sont réparties sur **trois bassins versants** :

- Bassin versant de la Vendée (52% du territoire, soit 204 km) ;
- Bassin versant du Lay (42% du territoire, soit 144 km) ;
- Bassin versant de la Sèvre Nantaise (6% du territoire, soit 31 km).



Les inventaires des zones humides réalisés par le CPIE Sèvre et Bocage entre 2010 et 2016 mettent en avant 2 609 hectares de **zones humides, soit 8,2 % du territoire.**

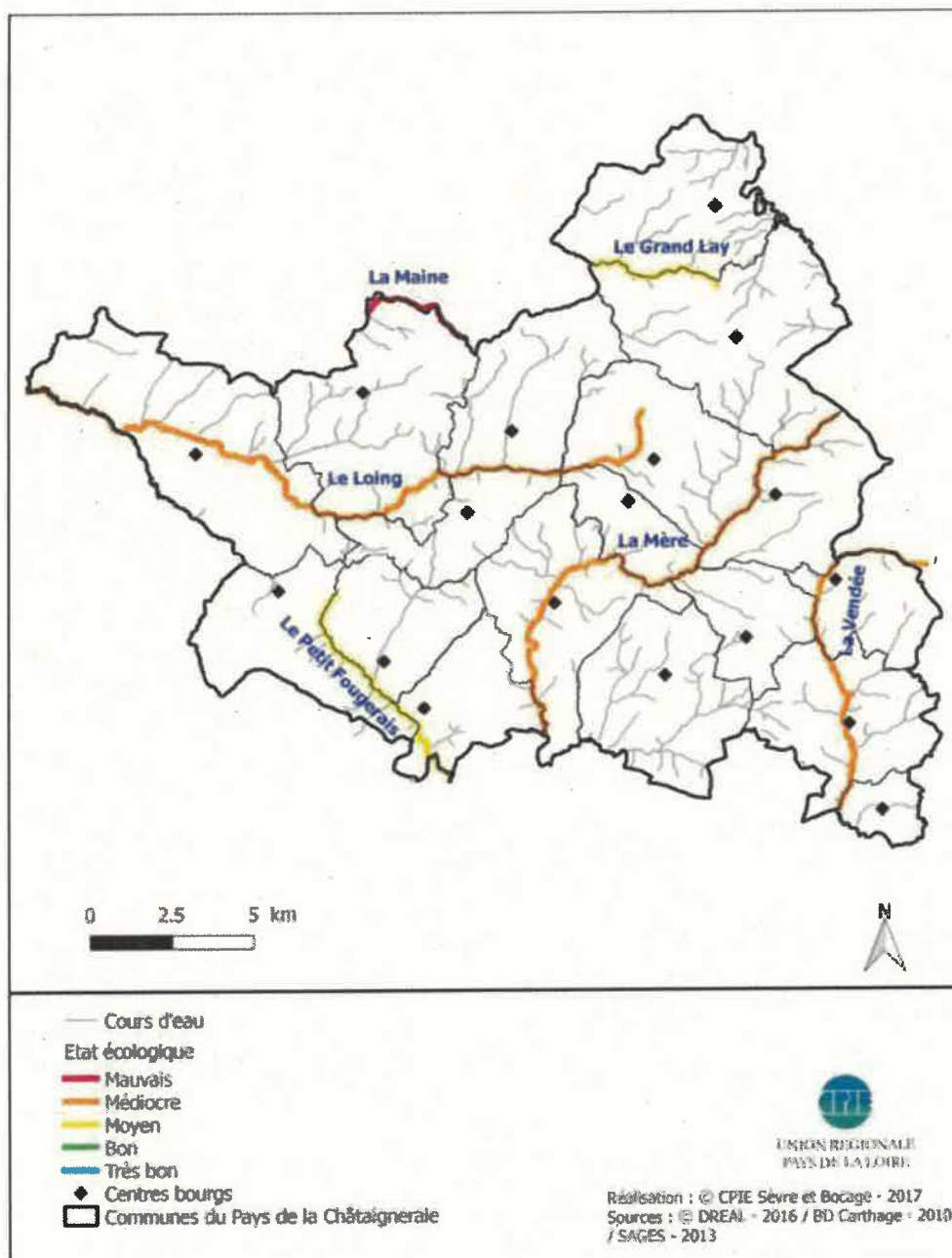
Le territoire compte également 470 étangs qui représentent une superficie totale de 216 hectares, ainsi que plus de 1 000 mares, recensées également par le CPIE Sèvre et Bocage.

Cependant, ce réseau est de plus en plus impacté par les sécheresses et l'augmentation des températures de l'air et de l'eau, qui conduisent à des assèchs, des concentrations de polluants, une baisse de la disponibilité en eau pouvant entraîner des conflits d'usage. Ainsi, **le réseau d'eaux superficielles est fortement sensible aux impacts du changement climatique.**

À noter : Il n'y a pas de point d'eau de baignade aménagé sur le territoire.

### ➤ Qualité des cours d'eau

De multiples paramètres sont pris en compte : critères physico-chimiques, hydromorphologiques, biologiques, etc. Par exemple, des teneurs élevées de pesticides, nitrates et phosphore ont été identifiées dans les cours d'eau du territoire, entraînant des résultats médiocres en termes de qualité des cours d'eau du territoire.



## ➤ Eau potable

L'eau utilisée pour devenir potable est prélevée en milieu naturel, traitée et distribuée via le réseau public d'eau potable géré par Vendée Eau.

L'eau potable consommée sur le territoire du Pays de La Châtaigneraie provient :

- du réseau d'eaux superficielles :
  - Avec le captage de Fontdebert, situé sur la commune de La Tardière ;
  - Avec le captage de Thouarsais, situé sur la commune de Thouarsais-Bouldroux ;
- des eaux souterraines :
  - Avec la retenue de Rochereau, située sur la commune de Bazoges-en-Pareds ;
  - Avec la retenue de l'Angle Guignard, située à proximité du territoire ;
  - Avec la retenue de Mervent, située à proximité du territoire.



Figure 2 : ouvrages de production d'eau potable de Vendée Eau – source : Vendée Eau

Afin de préserver la qualité des eaux souterraines et de surface et ainsi faciliter le processus de potabilisation de l'eau, des périmètres de protection ont été mis en place autour des retenues et captages (conformément à la réglementation). De plus, des actions sont mises en place localement, en amont des retenues d'eau, via la réalisation de contrats territoriaux, réunissant une multitude de partenaires locaux.

La consommation totale du territoire s'élève à 1,4 millions de m<sup>3</sup> d'eau potable, ce qui représente près de **88 m<sup>3</sup> d'eau par habitant du territoire par an (contre 66 m<sup>3</sup> d'eau en moyenne par habitant à l'échelle de la Vendée : 40 270 milliers de m<sup>3</sup> pour plus de 600 000 habitants desservis d'après le rapport annuel 2018).**

Les activités actuelles du territoire sont fortement dépendantes de l'eau : agriculture, consommation, industrie, etc. Une baisse de la disponibilité de la ressource pourrait avoir



d'importants impacts sanitaires et économiques. Le territoire ne connaît actuellement pas de conflits d'usages, mais la multiplication et l'intensification des sécheresses représentent un risque pour les années à venir. Des actions de réduction de la consommation d'eau sont menées par Vendée Eau, afin de préserver la ressource.

## ➤ Gestion des eaux usées

### ▪ Assainissement collectif

Le territoire compte **15 stations d'épuration collectives**. Ces équipements sont répartis **sur 12 communes** : Antigny, Bazoges-en-Pareds, Breuil-Barret, La Châtaigneraie, La Tardière, Loge-Fougereuse, Menomblet, Mouilleron-Saint-Germain, Saint-Pierre-du-Chemin, Saint-Hilaire-de-Voust, Saint-Maurice-le-Girard et Thouarsais-Bouildroux.

Quatre types de filières de traitement ont été identifiés sur le territoire :

- Boues activées, avec 2 stations qui utilisent cette technologie sur le territoire ;
- Lagunage naturel, avec 8 stations qui utilisent cette technologie sur le territoire ;
- Filtre planté de roseau, avec 4 stations qui utilisent cette technologie sur le territoire ;
- Lit bactérien, avec 1 seule station qui utilise cette technologie sur le territoire.

Le territoire présente **une réalité locale très différente**, en matière de :

- Gestion : 4 communes avec fermage, 2 marchés publics, 5 gérants en régie, (7 sans AC) ;
- Finance : situations d'endettement, assujettissement TVA, ... disparates (seules 2 Communes impactent toutes les charges du service sur le budget annexe / redevances parts fixes et variables différentes / ...) ;
- Personnel (sur le territoire, 12 agents pour 1.1 ETP – compris missions techniques et administratives) ;
- Qualité du patrimoine : réseaux et STEP, avec parfois un dépassement de la capacité des équipements, des équipements potentiellement défectueux, ... (certaines installations sont anciennes et peuvent avoir un fonctionnement perturbé, lors de pluies intenses par exemple) ;
- Coût pour les administrés : les tarifs de la part fixe varient de 0 à 90 € et ceux de la part variable de 1,07 € à 1,74 €.

Une particularité : la station d'épuration de La Châtaigneraie, privée, appartient au groupe Charal.

Suite au diagnostic et au schéma directeur finalisé en 2020 pour 7 Communes (Bazoges-en-Pareds, La Tardière, Loge-Fougereuse, Menomblet, Mouilleron-Saint-Germain, Saint Hilaire-de-Voust et Saint Pierre-du-Chemin), il a été constaté :

- qu'environ 4,5 km de réseaux sont à reprendre (hors Saint Hilaire-de-Voust qui dispose d'un bon état général des réseaux) ;
- que certaines STEP sont en surcharge hydraulique (La Tardière, Mouilleron-Saint-Germain, Menomblet) et devront par exemple faire l'objet de travaux d'extension pour répondre aux besoins des futures constructions.

### ▪ Assainissement non collectif

**4 000 habitations** sont concernées par l'ANC sur le territoire, dont **6 Communes qui ne disposent que de ce type d'assainissement** : Cezais, Cheffois, La Chapelle-aux-Lys, Marillet, Saint Maurice-des-Noeux, Saint Sulpice-en-Pareds.

La forte dispersion de l'habitat sur le territoire, avec beaucoup de villages et de hameaux, induit une importante proportion d'habitats non connectés à un réseau de collecte des eaux usées.

L'accompagnement des usagers dans la mise en place de leur installation d'assainissement est géré par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de communes. Ce service est également chargé du contrôle de ces installations, afin de vérifier leur état, leur fonctionnement et leur entretien.

Sur les 3 999 installations du territoire (chiffres RPQS 2020) :

- **707 sont de classes 1, soit inexistante ou non conforme et présentant donc un danger environnemental (18 %) ;**
- 1 606 sont de classes 2, soit non conforme ne présentant aucun danger (40 %) ;
- 1 686 sont de classes 3, soit présentant une absence de non-conformité (42 %).

Quatre types de filières de traitement d'ANC ont été identifiés sur le territoire :

- Filière traditionnelle, la plus présente sur le territoire et se décline en plusieurs sous-filières (tranchées d'épandage, lit d'épandage, filtre à sable) ;
- Filtre compact ;
- Micro station ;
- Phytoépuration.

Bien que la filière traditionnelle soit la plus présente sur le territoire, les trois autres filières se développent de plus en plus, grâce à de nouveaux agréments ministériels depuis 2011. La répartition des filières sur le territoire et l'état des installations ne sont pas encore connus de manière exhaustive.

Les performances des installations ANC dépendent davantage de l'entretien effectué que de la technologie choisie. Leur bon fonctionnement est essentiel, afin de préserver la qualité des eaux souterraines et superficielles, ainsi que la salubrité publique. Cependant, les installations d'ANC ne sont pas toujours entretenues correctement, ce qui peut générer des rejets de polluants dans le milieu naturel.

## C. Biodiversité

### ➤ Flore

Les inventaires de plantes à fleurs et fougères ont permis d'identifier :

- 13 plantes patrimoniales (considérées comme menacées et/ou protégées), dont 5 sont protégées et 12 sont menacées ;
- 13 plantes messicoles (plantes sauvages, témoin de la diversité écologique de l'agro-système) ;
- 19 plantes invasives (13 invasives « potentielles et à surveiller », ainsi que 6 invasives « avérées »).

En comparaison des données recueillies à travers la Vendée, peu de plantes patrimoniales, messicoles et invasives ont été identifiées. Ceci est à relativiser vis-à-vis du faible nombre d'inventaires réalisés sur le territoire.

Les 5 plantes protégées présentes sur le territoire sont : l'Orchis grenouille (1), la Bruyère de Saint-Daboec (2), la Laïche à épis grêles (3) et les 2 sous-espèces *maritima* et *bastardi* de la Silène enfié (4).



Les plantes invasives avérées identifiées sur le Pays de la Châtaigneraie sont : la Jussie (1), la Renouée du Japon (2), l'Herbe de la Pampa (3), le Baccharis (4), la Lentille d'eau minuscule et le Robinier faux-acacia.



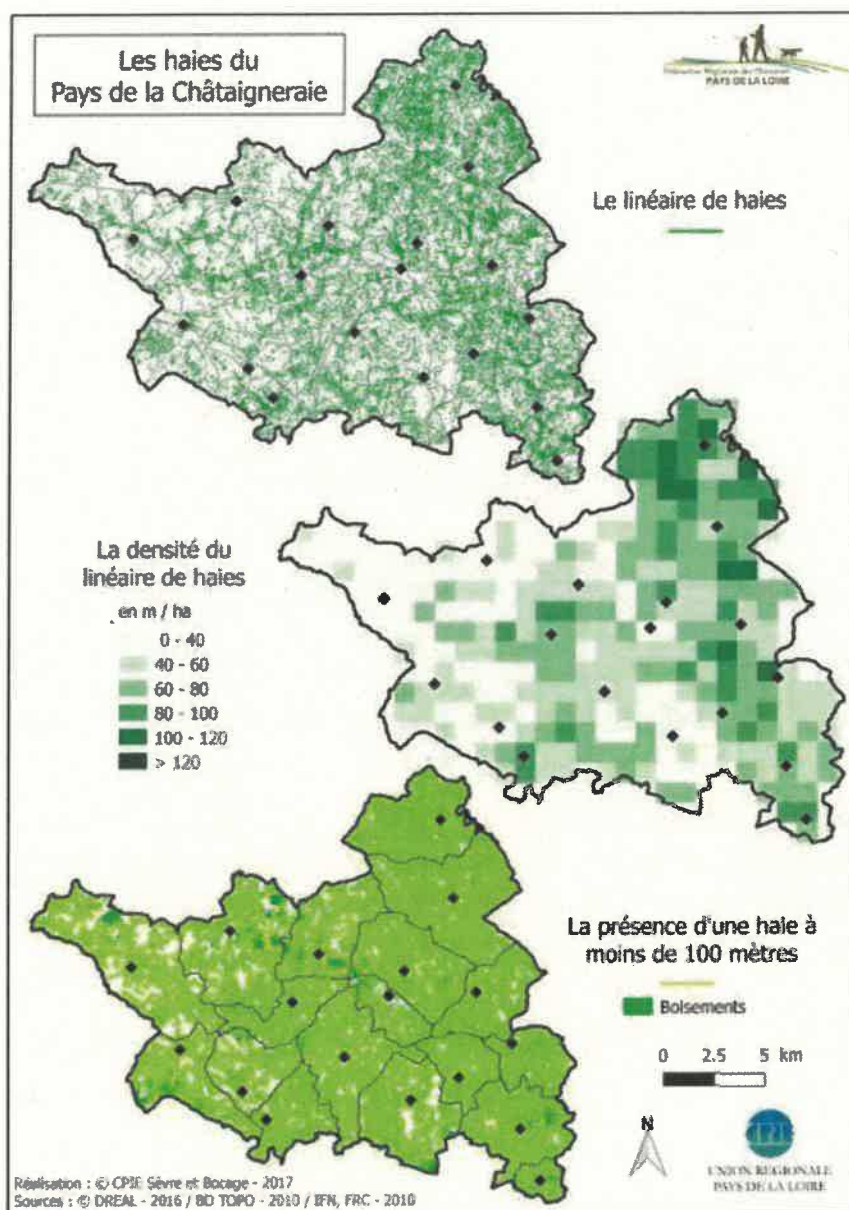
## → Faune

13 000 données concernant la faune vertébrée (oiseaux, mammifères, amphibiens et reptiles) et 1 000 données concernant la faune invertébrée ont été recensées sur le territoire, mais ne permettent pas d'avoir un niveau de connaissance satisfaisant.

## ➤ Haies et boisement

### ▪ Haies

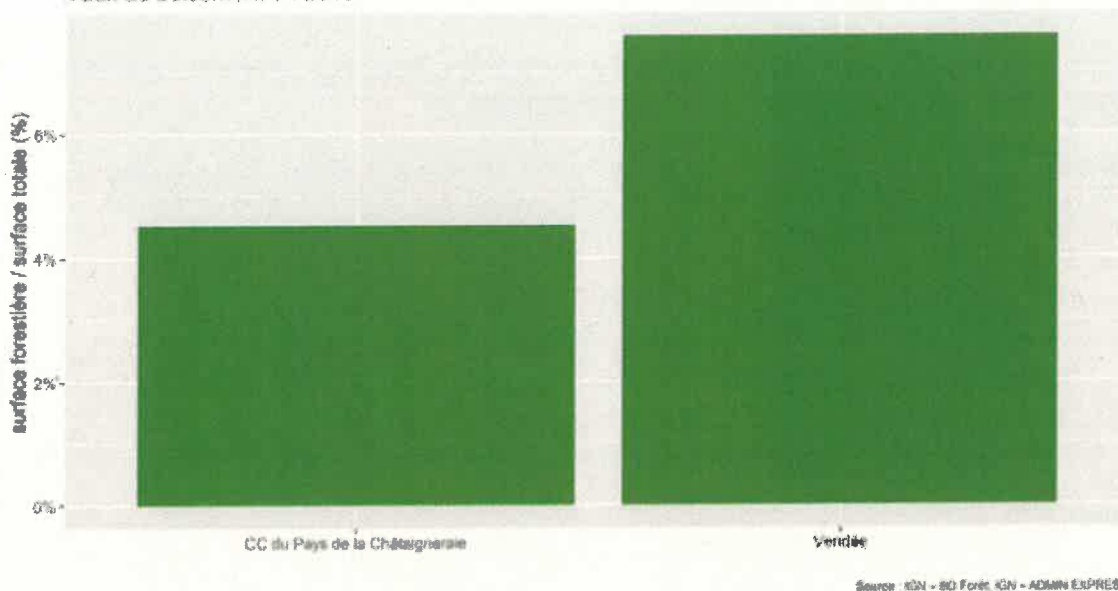
D'après les données de la Fédération Régionale des Chasseurs, **1 849 km de haies** sont présentes sur le territoire, ce qui représente une **densité de 58,4 ml / ha, légèrement supérieure à celle de la Vendée**, qui s'élève à 52,3 ml / ha.



### ▪ Boisements

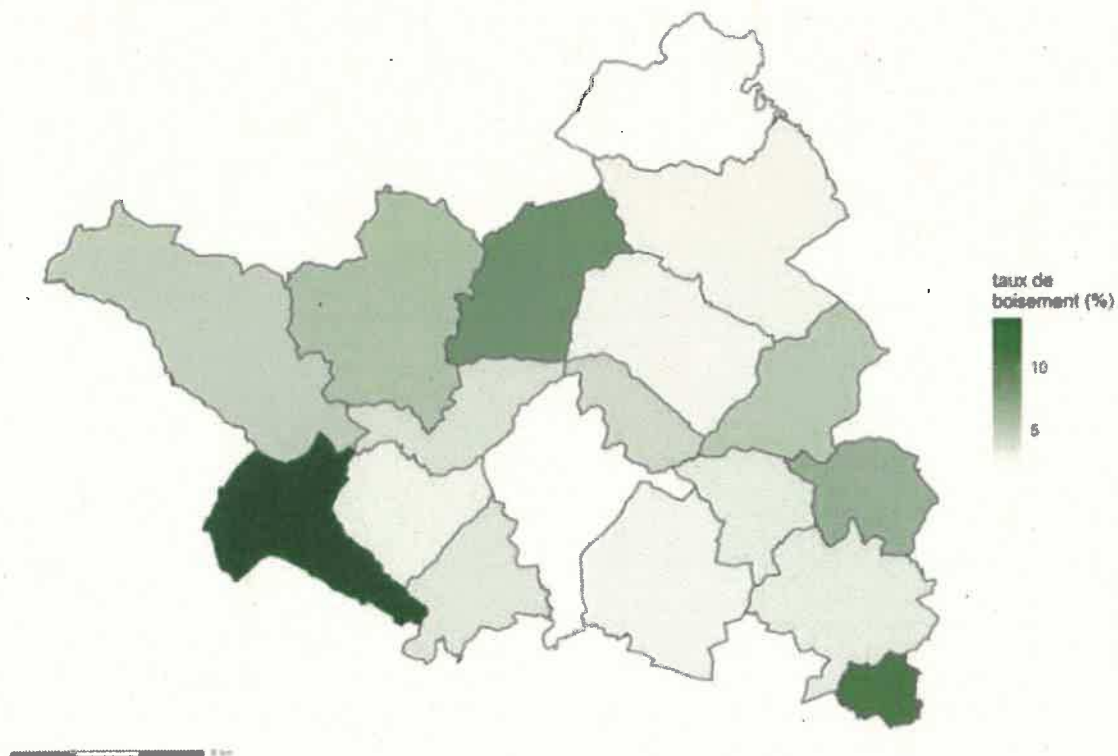
Les **boisements** (surfaces arborées supérieures à 1 000 m<sup>2</sup>) représentent 1 886 hectares sur le territoire et **recouvrent ainsi 6 % de la surface**. C'est légèrement moins élevé que la tendance départementale, qui s'élève à près de 9 %. Parmi ces boisements, le CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) dénombre 1 416 hectares de forêts.

### Taux de boisement en 2018



Ce sont principalement des forêts fermées de feuillus que l'on retrouve sur le territoire, mais il y a également des vergers, des bois, des forêts fermées de conifères, des peupleraies, etc.

### Taux de boisement par commune en 2018



### ➤ Continuité écologique

Le SRCE des Pays de La Loire a permis d'identifier **9 700 hectares de réservoirs de biodiversité, ce qui représente près de 31 % de la surface du territoire.**

D'après l'analyse de vulnérabilité au changement climatique réalisée dans le diagnostic du PCAET, la biodiversité et les milieux naturels seront de plus en plus impactés par les conséquences du changement climatique. Les principaux impacts (observés ou potentiels) identifiés sont les suivants :

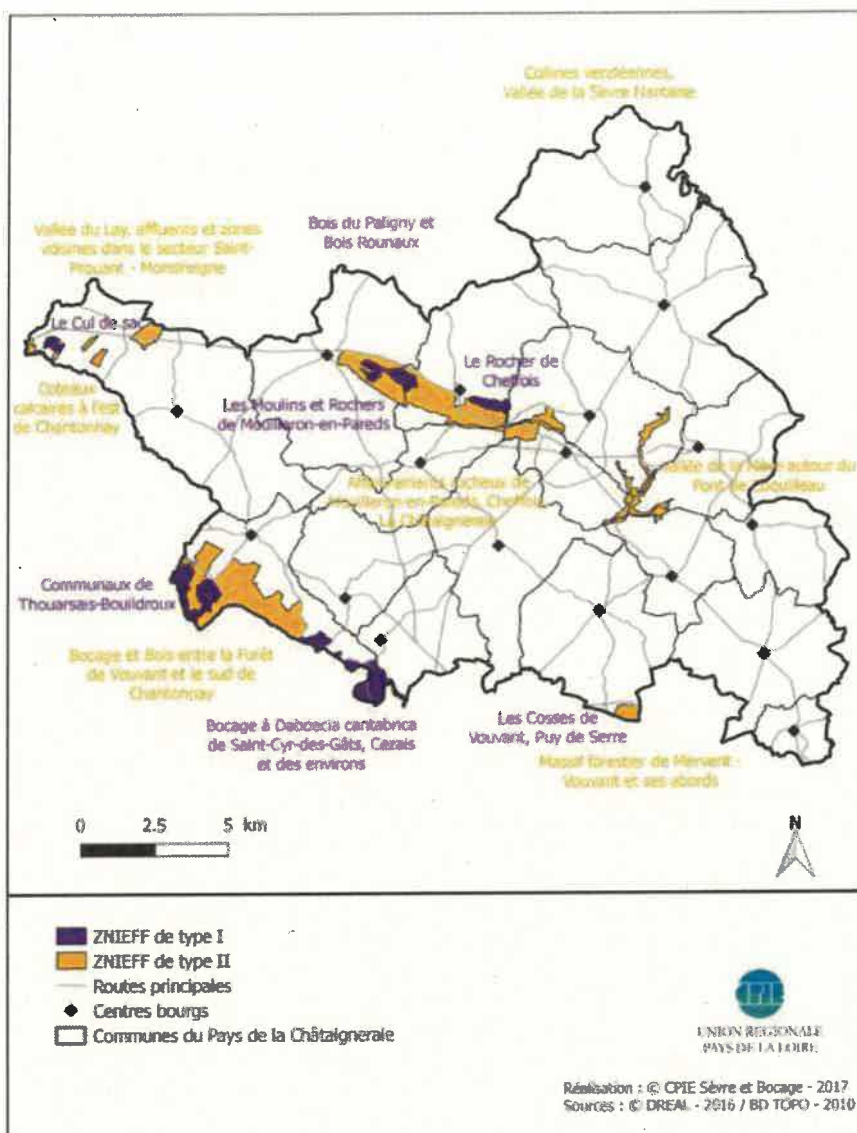
- Développement de ravageurs, maladies et espèces invasives ;
- Perturbation des espèces et des milieux aquatiques ;
- Modification de la phénologie des espèces (calendrier naturel) et désynchronisation entre les espèces ;
- Dégradation des zones humides suite aux périodes de sécheresse ;
- Perte de service écosystémique liée à la sécheresse.

### ➤ ZIENFF, Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles

Le territoire du Pays de La Châtaigneraie comptabilise en matière de Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIÉFF) :

- 7 de type 1 (soit 442 hectares de secteurs de grand intérêt biologique ou écologique),
- 7 de type 2 (soit 1 816 hectares de grands ensembles naturels, riches et peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes),

Ce constat révèle un important patrimoine biologique sur le territoire.



Aucun périmètre Natura 2000 n'est présent sur le Pays de La Châtaigneraie (la zone la plus proche est la « Forêt de Mervent-Vouvant et ses abords »).

Il existe 33 hectares d'Espaces Naturels Sensibles sur le Pays de La Châtaigneraie, répartis sur cinq communes du territoire.

## **D. Une stratégie environnementale en cours de définition via le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)**

### **➤ Un engagement volontaire**

La Communauté de communes a fait le choix de s'engager volontairement dans la réalisation d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET, obligatoire pour les Communauté de communes de plus de 20 000 habitants) afin d'intégrer une dynamique d'ampleur départementale, sur les

thématiques Air-Énergie-Climat. La démarche a été officiellement lancée par la délibération n° C076/2019 du Conseil communautaire en date du 10 avril 2019.

## ➤ Climat

Le territoire est soumis au climat océanique, avec un flux à dominante ouest, qui apporte **douceur et humidité**.

Le positionnement géographique du territoire, en bordure du bocage, lui apporte **une pluviométrie annuelle (1000 mm / an.) légèrement plus importante que sur le reste du département**, mais fortement variable d'une année à l'autre. Certains phénomènes ont même provoqué des inondations d'habitations ainsi que des routes coupées.

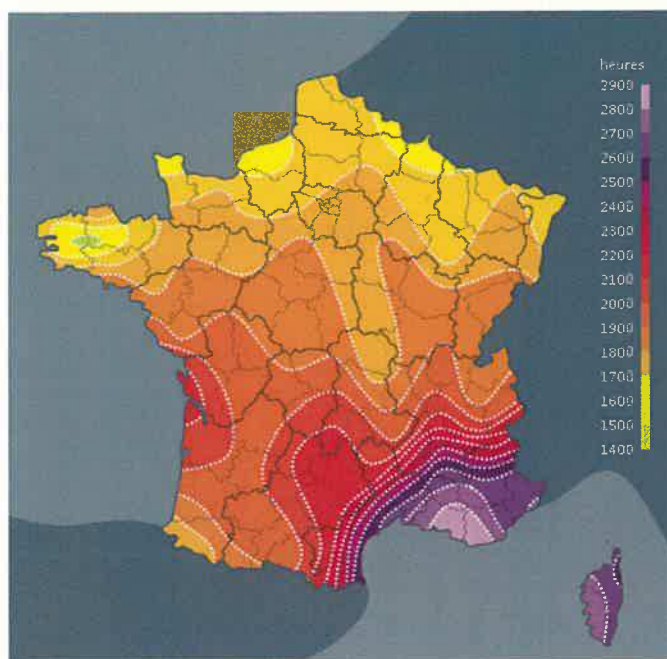
D'après les données de Météo France, la pluviométrie n'évoluera probablement pas à la hausse ou à la baisse d'ici les prochaines années, cependant, il y aura une légère augmentation des phénomènes de sécheresses et de précipitations soutenues. Les sols seront de plus en plus secs sur l'ensemble de l'année.

Les températures du territoire sont légèrement plus fraîches que celles observées à l'ouest du département. **La température annuelle moyenne sur le territoire est située autour de 12°C.**

D'après les données de Météo France, les températures augmenteront d'ici 2055 par rapport à 1990, avec :

- Une augmentation de +1,3°C à +1,7°C ;
- 27 à 39 journées chaudes supplémentaires par an (supérieures à 25°C), soit +50 % ;
- 10 à 14 jours de gel en moins par an, soit -35 %.

La Vendée est l'un des départements les plus ensoleillés. Ainsi, l'ensoleillement du territoire est estimé entre 1 900 et 2 000 heures par an sur le territoire (environ 2 000 h/an à Fontenay-le-Comte et 1 900 h/an à la Roche-sur-Yon).



Carte de l'ensoleillement annuel (Météo France)

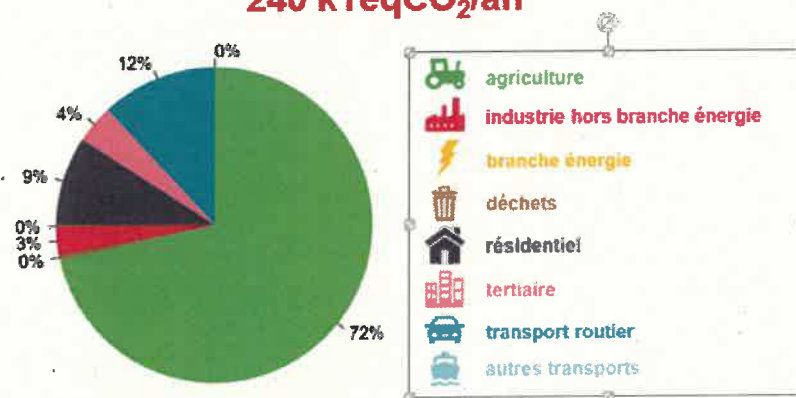


La vitesse moyenne relevée du vent est d'environ 15 km/h, ce qui est moins élevé que sur la côte. L'évolution des vents et tempêtes pour les prochaines années n'est pas connue.

➤ Air

L'ensemble des polluants réglementaires étudiés sur le territoire ont une tendance à la baisse, à l'exception de l'ammoniac (NH<sub>3</sub>) dont l'évolution est stable depuis 2008. Il faut être vigilant vis-à-vis de plusieurs polluants : l'ozone (O<sub>3</sub>), les particules fines et très fines (PM<sub>10</sub> et PM<sub>2,5</sub>), le radon et les pesticides.

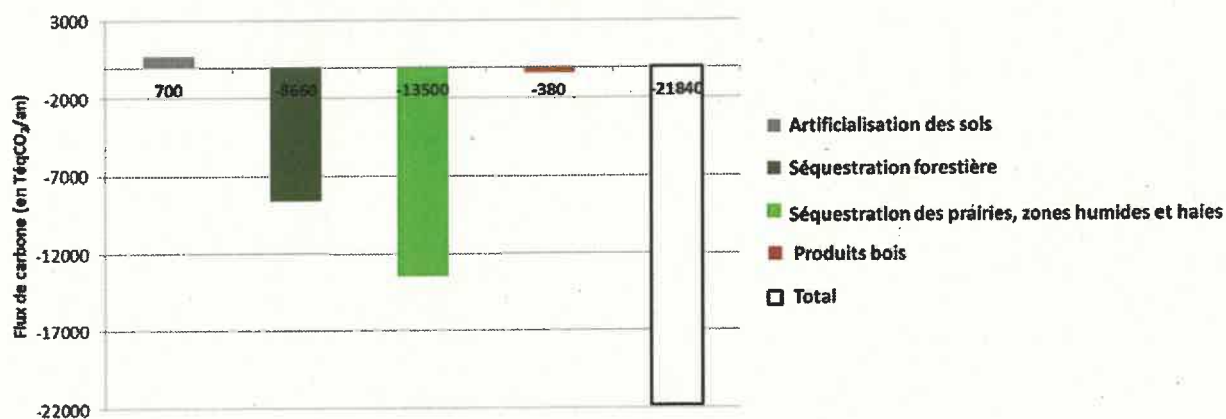
### Emissions de Gaz à Effet de Serre 240 kTéqCO<sub>2</sub>/an



➔ Soit 15 kTéqCO<sub>2</sub>/hab (2 fois plus élevé que le ratio de Vendée)

Le territoire permet une **captation carbone** qui s'élève à près de 22 kTéqCO<sub>2</sub> / an, soit environ **9 % des émissions totales de GES sur le territoire**. Un fort potentiel de développement de la séquestration carbone est d'ailleurs identifié, en lien avec les pratiques agricoles.

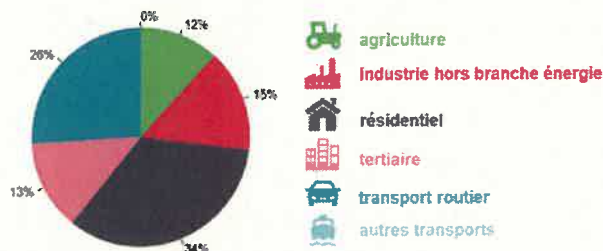
### Flux de carbone



## ➤ Énergie

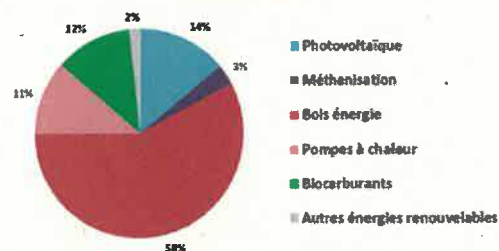
14 % d'énergies renouvelables sont produites sur le territoire.

### Consommation énergétique 428 GWh/an



- Dont 50% de produits pétroliers
- Facture énergétique : 40 millions d'€
- Potentiel de réduction : -50%

### Production d'énergie renouvelable 58 GWh/an



- Potentiel de production : 660 GWh/an (x 11)

## E. Environnement, gestion des milieux, énergies ressources naturelles : synthèse du diagnostic et enjeux

### ➤ Synthèse

→ Le territoire dispose d'un contexte topographique et géologique varié, avec une utilisation des ressources non-renouvelables maîtrisée, et un faible aléa d'érosion des sols.

→ Le réseau des eaux de surface est dense et riche et comprend des réservoirs de biodiversité. Toutefois, la qualité des eaux superficielles et des eaux souterraines est médiocre.

→ La captation carbone est importante par les sols et le territoire présente un fort potentiel de développement. Certains polluants nécessitent une vigilance (ozone, particules, radon, pesticides, ...);

### ➤ Enjeux

→ Géologie :

- Limiter le risque d'érosion grâce à une artificialisation modérée et par le recours à certaines méthodes de prévention, telles que les haies ou les bandes enherbées par exemple.
- Continuer la dynamique de réduction de l'exploitation des carrières qui entraînent des impacts sur l'environnement (consommation d'espace,

perturbation de la biodiversité, pollution des eaux, impact visuel, nuisances sonores, poussières, trafic de poids-lourds, etc.).

→ Ressources en eau :

- Continuer la dynamique d'amélioration de l'état chimique de la ressource en eau, notamment liée à l'évolution des pratiques agricoles.
- Préserver les eaux souterraines et de surface des impacts du changement climatique, en adaptant le territoire aux impacts identifiés.
- Préserver la ressource en eau potable et maîtriser les consommations.
- Encourager le développement de pratiques agricoles alternatives, utilisant moins d'intrants chimiques ou consommant moins d'eau.
- Améliorer la qualité des eaux rejetées en milieu naturel.

→ Biodiversité :

- Préserver les milieux aquatiques, réservoirs de biodiversité.
- Améliorer les connaissances concernant le patrimoine naturel.
- Adapter les activités humaines en fonction de la fragilité des espaces naturels.
- Continuer la dynamique de protection des espaces naturels face aux évolutions actuelles et futures (humaines et climatiques).

→ PCAET :

- Mieux connaître certains polluants et réduire les émissions de polluants et l'exposition des habitants.
- Protéger les espèces sensibles et les habitats naturels face aux impacts du changement climatique.
- Développer la captation carbone du territoire (prairies, cultures, forêts) afin de lutter contre le changement climatique.
- Réduire la consommation énergétique et les émissions de GES des activités humaines.
- Développer la production d'énergie renouvelable





## Annexe 2 – Orientations stratégiques

### 1 Stratégie de transition écologique

Orientations stratégiques n° 1 – 2 – 3 – 5.

### 2 Stratégie de développement économique

Orientations stratégiques n° 4 – 7 – 10.

### 3 Stratégie de cohésion du territoire

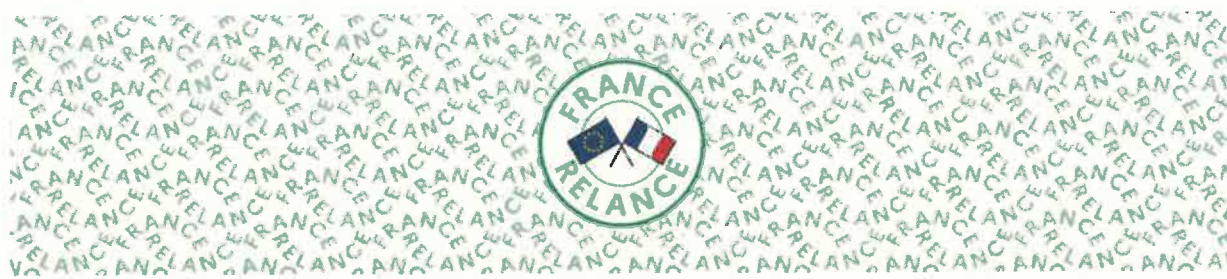
Orientations stratégiques n° 6 – 8 – 9 – 11 – 12

*Le ou les indicateurs qui permettront de mesurer les résultats obtenus seront ultérieurement définis, au stade de l'exécution du CRTE.*

*Table des fiche actions :*

|                                |  |
|--------------------------------|--|
| Orientations stratégiques n° 1 | Mobilité : Favoriser des mobilités durables                          |
| Action n° 1.1                  | Plan mobilité  |
| Action n° 1.2                  | Promouvoir une flotte "décarbonnée"                                  |
| Action n° 1.3                  | Développer les mobilités collaboratives et alternatives              |
| Action n° 1.4                  | Participer à l'émergence de lignes régulières de transport en commun |

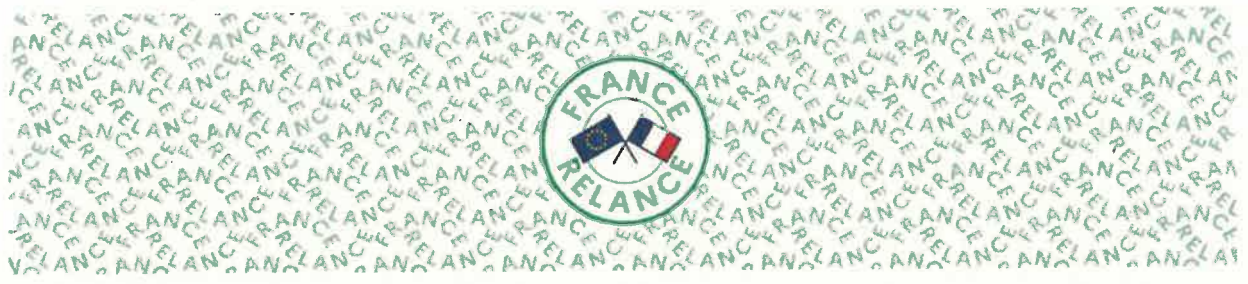
|                                |   |
|--------------------------------|---|
| Orientations stratégiques n° 2 | Aménager le territoire et soutenir sa revitalisation                                      |
| Action n° 2.1                  | Planification et mise en œuvre d'une politique environnementale et urbanistique cohérente |
| Action n° 2.2                  |   |



|               |  |
|---------------|--|
|               | Lutte contre l'artificialisation des sols et maîtrise de la « forme urbaine »  |
| Action n° 2.3 | Revitaliser les centre-bourgs par le maintien et le développement des services et commerces de proximité sur le territoire |
| Action n° 2.4 | Assurer une cohérence entre habitat et aménagement économique du territoire  |
| Action n° 2.5 | Promouvoir les cœurs de bourg par le renouvellement urbain   |

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Orientation stratégique n° 3 | Préserver l'environnement et la biodiversité                                       |
| Action n° 3.1                | Captation carbone  |
| Action n° 3.2                | Transition énergétique des bâtiments et des véhicules                              |
| Action n° 3.3                | Promotion de la production d'énergies renouvelables                                |
| Action n° 3.4                | Prévention des risques environnementaux et engagement en faveur de la biodiversité |
| Action n° 3.5                | Actions en faveur du recyclage et surcyclage                                       |

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Orientation stratégique n° 4 | Soutenir l'agriculture   |
| Action n° 4.1                | Encourager les initiatives et le développement durable agricoles |
| Action n° 4.2                | Développer les circuits courts agricoles                         |
|                              |  |

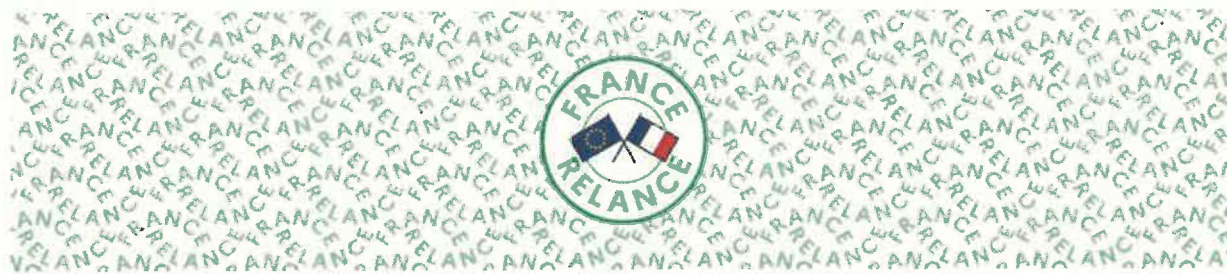


|               |  |
|---------------|--|
| Action n° 4.3 | Réduire l'impact environnemental de l'agriculture  |
| Action n° 4.4 | Développer la filière économique autour de la haie |

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Orientation stratégique n° 5 | Améliorer la qualité des eaux                         |
| Action n° 5.1                | Qualité et préservation des espaces naturels / GeMAPI |
| Action n° 5.2                | Assainissement (non) collectif et eaux pluviales      |
| Action n° 5.3                | Consommation en eau potable                           |

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Orientation stratégique n° 6 | Développer l'offre de logements                  |
| Action n° 6.1                | OPAH, volet H du PLUI et ORT                     |
| Action n° 6.2                | Réhabilitation et lutte contre la vacance        |
| Action n° 6.3                | Tendre à la satisfaction des besoins en logement |
| Action n° 6.4                | Mixité sociale                                   |

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Orientation stratégique n° 7 | Innover en matière d'économie et d'emploi            |
| Action n° 7.1                | Soutenir les initiatives et le marketing territorial |
| Action n° 7.2                | Coworking et tiers-lieux                             |



|               |   |
|---------------|---|
| Action n° 7.3 | Soutien du commerce, de l'artisanat et de l'industrie               |
| Action n° 7.4 | Développer la proximité entre la population et les commerces        |
| Action n° 7.5 | Développer l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire |
| Action n° 7.6 | Emploi et formation pour tous les publics                           |

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Orientation stratégique n° 8 | Accompagner les pratiques sportives et de loisirs          |
| Action n° 8.1                | Favoriser la performance de la pratique sportive           |
| Action n° 8.2                | Permettre l'accès de la population au sport et aux loisirs |
| Action n° 8.3                | Education sportive et bénévolat                            |

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Orientation stratégique n° 9 | Agir pour la culture  |
| Action n° 9.1                | Animer le réseau lecture publique et le développement intellectuel par le jeu |
| Action n° 9.2                | Favoriser le partage, l'apprentissage et l'animation autour de la musique     |
| Action n° 9.3                | Soutenir l'événementiel et la production artistique                           |
| Action n° 9.4                | Politiques artistiques et cinéma  |





|                               |  |
|-------------------------------|--|
| Orientation stratégique n° 10 | Se démarquer avec le patrimoine et le tourisme   |
| Action n° 10.1                | Soutenir la montée en gamme des hébergeurs et l'adaptation aux attentes des touristes                    |
| Action n° 10.2                | Favoriser l'attractivité touristique par la singularité et la communication                              |
| Action n° 10.3                | Encourager la visibilité par la labellisation et la création d'une identité culturelle et patrimoniale   |
| Action n° 10.4                | Encourager un tourisme en adéquation avec l'identité naturelle et économique du Pays de La Châtaigneraie |
| Action n° 10.5                | Préserver, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel et religieux                                  |
| Action n° 10.6                | Créer un observatoire touristique  |

|                               |   |
|-------------------------------|---|
| Orientation stratégique n° 11 | Promouvoir la santé et l'action sociale                             |
| Action n° 11.1                | Améliorer l'accès aux droits, aux informations relatives à la santé |
| Action n° 11.2                | Améliorer l'offre de soins et de services relatifs à la santé       |
| Action n° 11.3                | Prévention jeunesse-parentalité                                     |
| Action n° 11.4                | Prévention handicap et autonomie                                    |
| Action n° 11.5                | Promotion de la santé et prévention générale                        |



|                               |   |
|-------------------------------|---|
| Orientation stratégique n° 12 | Garantir les services aux publics   |
| Action n° 12.1                | Pérenniser une offre scolaire et périscolaire dans chaque commune                   |
| Action n° 12.2                | Promouvoir le très haut débit numérique   |
| Action n° 12.3                | Garantir un guichet de services à la population engagé dans la transition numérique |
| Action n° 12.4                | Soutenir l'organisation des services de secours à la population                     |
| Action n° 12.5                | Participer à la préservation de la sécurité sur le territoire                       |
| Action n° 12.6                | Garantir un service funéraire pluriel à la population                               |



## Fiche action CRTE 2021-2026

*Avertissement : les coûts prévisionnels, calendriers et indicateurs des fiches actions seront déterminés par voie d'avenant.*

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Orientation stratégique n° 1 | Mobilité : Favoriser des mobilités durables   |
| Action n° 1.1                | Plan mobilité   |
| Porteur                      | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie  |
| Description de l'action      | Mettre en œuvre la compétence mobilité en qualité d'AOM<br>Réaliser un plan de mobilité simplifié et se doter de l'ingénierie utile à l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation, en cohérence avec le schéma de mobilité élaboré au niveau du territoire du SCoT. |
| Partenaires                  | ANCT<br>DDTM<br>Syndicat mixte Fontenay Sud vendée Développement<br>ADEME   |
| Coût prévisionnel            |   |
| Calendrier                   |   |
| Indicateurs d'évaluation     | À préciser  |
| Action n° 1.2                | Promouvoir une flotte "décarbonnée"   |
| Porteur                      | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie  |
| Description de l'action      | Disposer d'un parc de véhicules écologiques, favoriser un maillage du territoire en matière de bornes de recharge de véhicules (électriques, hydrogènes et toutes autres sources d'énergie)   |
| Partenaires                  | SyDEV   |
| Coût prévisionnel            |   |
| Calendrier                   |   |
| Indicateurs d'évaluation     | À préciser  |
| Action n° 1.3                | Développer les mobilités collaboratives et alternatives   |
| Porteur                      | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie et communes  |
| Description de l'action      | Exploiter ou soutenir le covoiturage solidaire, l'auto-partage et toute nouvelle forme de mobilité (douce, active, ...)<br>Soutenir la création d'un garage solidaire   |
| Partenaires                  | Association Atelier Méca Sud-Vendée   |
| Coût prévisionnel            |   |
| Calendrier                   |   |
| Indicateurs d'évaluation     | À préciser  |

|                          |  |
|--------------------------|--|
| Porteur                  | Commune de Breuil-Barret   |
| Description de l'action  | Création d'un accueil vélo   |
| Partenaires              |  |
| Coût prévisionnel        |  |
| Calendrier               |  |
| Indicateurs d'évaluation | À préciser   |
| Porteur                  | Commune de Cezais  |
| Description de l'action  | Création de pistes cyclables   |
| Partenaires              |  |
| Coût prévisionnel        |  |
| Calendrier               |  |
| Indicateurs d'évaluation | À préciser   |
| Porteur                  | Commune de La Châtaigneraie  |
| Description de l'action  | Création de liaisons douces en lien avec le projet de mise en valeur de la machine à corder à La Châtaigneraie   |
| Partenaires              |  |
| Coût prévisionnel        |  |
| Calendrier               |  |
| Indicateurs d'évaluation | À préciser   |
| Porteur                  | Commune de Marillet, Saint Maurice-des-Noues, Saint Maurice-le-Girard  |
| Description de l'action  | Amélioration de l'offre en termes de sentiers pédestres  |
| Partenaires              |  |
| Coût prévisionnel        |  |
| Calendrier               |  |
| Indicateurs d'évaluation | À préciser   |
| Action n° 1.4            | Participer à l'émergence de lignes régulières de transport en commun   |
| Porteur                  | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie   |
| Description de l'action  | Coopération en vue de la création d'une ligne régulière de car La Châtaigneraie – Fontenay-le-Comte<br>Mise en rapport, connexion avec les différentes modalités de mobilité sur le territoire |
| Partenaires              |  |
| Coût prévisionnel        |  |
| Calendrier               |  |
| Indicateurs d'évaluation | À préciser   |
| Porteur                  | Commune de La Tardière   |
| Description de l'action  | Etude en vue d'une navette   |
| Partenaires              |  |
| Coût prévisionnel        |  |
| Calendrier               |  |
| Indicateurs d'évaluation | À préciser   |



## Fiche action CRTE 2021-2026

*Avertissement : les coûts prévisionnels, calendriers et indicateurs des fiches actions seront déterminés par voie d'avenant.*

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Orientation stratégique n° 2 | Aménager le territoire et soutenir sa revitalisation   |
| Action n° 2.1                | Planification et mise en œuvre d'une politique environnementale et urbanistique cohérente  |
| Porteur                      | Syndicat mixte Fontenay-Sud Vendée Développement,<br>Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie  |
| Description de l'action      | SCoT : contribuer à son adoption. D'ici à 2024, un état des lieux sur l'atteinte des objectifs du SCoT sera envisagé notamment sur le niveau d'artificialisation des sols. Il s'agira de mener une réflexion sur l'adaptation de ses objectifs au regard des constats démographiques du territoire<br>PCAET : réaliser une étude environnementale et se doter de l'ingénierie utile à l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation<br>PLUIh : adopter le PLU intercommunal et son volet PLH ;<br>Rassembler les élus autour d'une vision partagée de l'aménagement du territoire<br>OAP : définir la stratégie du territoire par des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)<br>Etudier l'opportunité d'une entreprise publique en charge de la promotion de l'habitat |
| Partenaires                  | EPF de la Vendée<br>Syndicat mixte Fontenay Sud vendée Développement<br>DDTM<br>Département, Région<br>SyDEV<br>ADEME  |
| Coût prévisionnel            |  |
| Calendrier                   |  |
| Indicateurs                  |  |
| Porteur                      | Communes de La Châtaigneraie et de Mouilleron-Saint-Germain  |
| Description de l'action      | Opération de revitalisation de territoire (ORT) dans le cadre du dispositif « petites villes de demain » (PVD)<br>Établir une politique de revitalisation de centres-bourgs (ORT, ...)   |
| Partenaires                  | EPF de Vendée<br>Etat – France Relance<br>DDTM   |
| Coût prévisionnel            | Pour l'ORT : 18 mois à compter du 3 mai 2021 (fin 2022)  |
| Calendrier                   |  |
| Indicateurs                  |  |

|                          |  |
|--------------------------|--|
| Action n° 2.2            | Lutte contre l'artificialisation des sols et maîtrise de la « forme urbaine »  |
| Porteur                  | Communauté de communes et communes   |
| Description de l'action  | Friches : Requalifier et renaturer certains sites bâtis industriels, artisanaux, commerciaux ou agricoles pour préserver les espaces non bâtis<br>Densité : Sensibiliser les propriétaires sur les possibilités d'optimisation parcellaire<br>Optimiser l'aménagement des ZAE existantes, notamment avec le dispositif « sites industriels clés en main »<br>Prendre en compte la question de la « forme urbaine » (questions de sobriété foncière, densification, limitation des lotissements)                            |
| Partenaires              | EPF de la Vendée<br>DDTM<br>Entreprises du territoire<br>Département, Région   |
| Coût prévisionnel        |  |
| Calendrier               |  |
| Indicateurs d'évaluation | À préciser   |
| Action n° 2.3            | Revitaliser les centre-bourgs par le maintien et le développement des services et commerces de proximité sur le territoire   |
| Porteur                  | Communauté de communes et communes   |
| Description de l'action  | Anticiper et lutter contre la vacance commerciale<br>Anticiper et lutter contre la pénurie de locaux commerciaux propres à répondre aux nouveaux projets et aux besoins des usagers.<br>Œuvrer pour l'attractivité des centres-bourg<br>Disposer d'une offre locative pour accueillir de nouvelles enseignes<br>Établir un maillage local de commerces type multiservices couvrant l'ensemble des besoins de proximité des 18 communes<br>Promouvoir ou adhérer à une foncière pour le soutien du commerce de centre-bourg |
| Partenaires              | Chambres consulaires (CMA, CA, CCI)<br>EPF de la Vendée<br>DDTM<br>Entreprises du territoire<br>Département, Région<br>Foncière Metropolis   |
| Coût prévisionnel        |  |
| Calendrier               |  |
| Indicateurs d'évaluation |  |
| Action n° 2.4            | Assurer une cohérence entre habitat et aménagement économique du territoire  |
| Porteur                  | Communauté de communes et communes   |
| Description de l'action  | Proposer des solutions de logement orientées vers les entreprises créant de nouveaux emplois sur le territoire.  |

|                          |   |
|--------------------------|---|
|                          | Mettre en œuvre un parcours résidentiel en proposant notamment des solutions transitoires accompagnant les « moments » résidentiels du travailleur.   |
| Partenaires              | Département<br>Professionnels de l'immobilier<br>Région   |
| Coût prévisionnel        |   |
| Calendrier               |   |
| Indicateurs d'évaluation |   |
| <b>Action n° 2.5</b>     | <b>Promouvoir les cœurs de bourg par le renouvellement urbain</b>   |
| Porteur                  | Communes de Cezais, Cheffois, La Châtaigneraie, La Tardière, Marillet, Mouilleron-Saint-Germain, Saint Hilaire-de-Voust, Saint Maurice-le-Girard, Saint-Pierre-du-Chemin, Bazoges-en-Pareds, Breuil-Barret, Menomblet   |
| Description de l'action  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Embellissement du centre-bourg en partenariat avec le CAUE afin d'obtenir le "label paysage de ma commune" et respecter l'architecture du village à Cezais</li> <li>- Effacement des réseaux et aménagement de la rue du Moulin et place de la mairie à Cheffois</li> <li>- Aménagement de la place des Halles à La Châtaigneraie</li> <li>- Réaménagement et sécurisation du centre-bourg à La Tardière</li> <li>- Renforcement de l'espace partagé et réhabilitation de la rue du commerce à Marillet</li> <li>- Rénovation de la salle du chêne vert ou création d'une nouvelle salle à Mouilleron-Saint-Germain</li> <li>- Reconquête des espaces au cœur-de-bourg à St Hilaire-de-Voust</li> <li>- Aménagement piétonnier pour l'accès aux commerces en centre-bourg et sécurisation des rues (rue Bellevue et rue de la Croix-Blanche) à St Maurice le Girard</li> <li>- Renforcement de l'attractivité du cœur-de-bourg avec la création de liaisons entre les commerces et les services, et l'aménagement et l'ouverture au public du jardin du Presbytère à St Pierre du Chemin</li> <li>- Projet éco-quartier à Bazoges-en-Pareds</li> <li>- Etudes et réalisations de lieux publics (Breuil-Barret)</li> <li>- Réhabilitation de bâtiments publics (Menomblet)</li> </ul> |
| Partenaires              | EPF<br>Département, Région<br>France relance<br>CAUE  |
| Coût prévisionnel        |   |
| Calendrier               |   |
| Indicateurs d'évaluation |   |





**Fiche action  
CRTE 2021-2026**

*Avertissement : les coûts prévisionnels, calendriers et indicateurs des fiches actions seront déterminés par voie d'avenant.*

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Orientation stratégique n° 3 | Préserver l'environnement et la biodiversité  |
| Action n° 3.1                | Captation carbone   |
| Porteur                      | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie  |
| Description de l'action      | Développer des initiatives de captation carbone (système herbager, plantation d'arbres, ...)<br>Développer la filière économique autour de l'arbre<br>Développer l'agroforesterie et mettre en place des actions en faveur de la biodiversité<br>Poursuivre le programme de plantation de haies initié en 2020<br>Réaliser une "Études haies" permettant de les cartographier et d'établir des pistes pour leur préservation et leur réintroduction dans le paysage local<br>Mettre en œuvre des actions de sensibilisation autour de la haie et sa gestion |
| Partenaires                  | Collectivités<br>Entreprises<br>Agriculteurs<br>Associations<br>ADEME   |
| Coût                         |   |
| Calendrier                   |   |
| Indicateurs d'évaluation     | A définir   |
| Action n° 3.2                | Transition énergétique des bâtiments et des véhicules   |
| Porteur                      | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie et communes d'Antigny, Bazoges-en-Pareds, Cezais, Cheffois, La Chapelle-aux-Lys, Loge-Fougereuse, Marillet, Mouilleron-Saint-Germain, Saint-Hilaire-de-Voust, Saint-Maurice-le-Girard, Saint-Pierre-du-Chemin, Thouarsais-Bouildroux   |
| Description de l'action      | Prendre un fournisseur "d'électricité verte"<br>Renouveler le parc de véhicule par des voitures électriques ou hybrides<br>Engager des actions en faveur de bâtiments producteurs d'énergie<br>Favoriser l'utilisation de matériaux biosourcés et de revêtements perméables<br>Mettre en œuvre le programme du PILE (SYDEV), avec notamment :   |

|                          |  |
|--------------------------|--|
|                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux (réfection chauffage...) suite au diagnostic du SYDEV afin de faire des économies d'énergie à l'espace Ben Hur (Antigny) : 350 000 € HT (2022)</li> <li>- Extension, réhabilitation (isolation...) de l'atelier municipal (Antigny) : 100 000 € HT (sept. 2021)</li> <li>- Toiture photovoltaïque atelier municipal (Bazoges-en-Pareds)</li> <li>- Rénovation énergétique de la mairie, la salle municipale, du bâtiment locatif et des vestiaires du club de foot (Cezais)</li> <li>- Rénovation de la mairie (Cheffois)</li> <li>- Couverture photovoltaïque des gradins du terrain de football (Cheffois)</li> <li>- Poses de panneaux photovoltaïques sur le futur atelier communal (La Chapelle-aux-Lys)</li> <li>- Rénovation énergétique des bâtiments (Loge Fougereuse)</li> <li>- Pose de panneaux photovoltaïques sur bâtiment existant (Marillet)</li> <li>- Rénovation énergétique de l'école publique (Moulleron Saint Germain) 2022 (564 276 € HT)</li> <li>- Rénovation énergétique de la mairie (St Hilaire de Voust)</li> <li>- Réduction de la consommation énergétique des bâtiments publics (St Maurice le Girard)</li> <li>- Isolation des murs intérieurs et extérieurs et remplacement des menuiseries de la salle de judo (Saint Pierre du Chemin)</li> <li>- Rénovation énergétique de la salle polyvalente (huisseries, chauffage, isolation) (Thouarsais-Bouildroux)</li> <li>- Changement de zones imperméabilisées en espace vert en centre-bourg (Bazoges en Pareds)</li> <li>- Plantation de haies et/ou bosquets (St Hilaire-de-Voust)</li> </ul> |
| Partenaires              |  |
| Coût prévisionnel        |  |
| Calendrier               |  |
| Indicateurs d'évaluation |  |
| <b>Action n° 3.3</b>     | <b>Promotion de la production d'énergies renouvelables</b>   |
| <b>Porteur</b>           | <b>Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie</b>  |
| Description de l'action  | <p>Soutien à l'auto-consommation</p> <p>Étude de projets de production d'énergies renouvelables, notamment en partenariat avec Vendée Énergies : photovoltaïque, autoconsommation, chaufferie, méthanisation...</p> <p>Développement d'une filière bois afin de se rapprocher des objectifs d'un territoire à énergie positive soucieux de préserver les équilibres et la biodiversité</p> <p>Incitation et accompagnement des acteurs du territoire à la mise en place de projets de production d'énergie renouvelable.</p>   |
| Partenaires              | <p>SyDEV</p> <p>Vendée énergie</p> <p>ADEME</p> <p>Concessionnaires réseaux</p> <p>Les entreprises du territoire engagées dans une démarche RSE</p>  |

|                          |  |
|--------------------------|--|
|                          | et environnementale<br>France relance  |
| Coût prévisionnel        |  |
| Calendrier               |  |
| Indicateurs d'évaluation |  |
| <b>Action n° 3.4</b>     | <b>Prévention des risques environnementaux et engagement en faveur de la biodiversité</b>  |
| <b>Porteur</b>           | <b>Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie</b>  |
| Description de l'action  | Amélioration de la qualité de l'air (radon...)<br>Lutte contre les inondations (haies...)<br>Concilier les usages de l'eau (irrigation, protection contre l'incendie, activités de loisirs) en cohérence avec le PTGE de la Vendée<br>Participer à la concertation du PPRI<br>Actions de prévention ou de sensibilisation en faveur de la préservation des équilibres naturels et de la biodiversité |
| Partenaires              | CPIE Sèvres et Bocage<br>DDTM (Police de l'eau)  |
| Coût prévisionnel        |  |
| Calendrier               |  |
| Indicateurs d'évaluation |  |
| <b>Action n° 3.5</b>     | <b>Actions en faveur du recyclage et surcyclage</b>  |
| <b>Porteur</b>           | <b>Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie</b>  |
| Description de l'action  | Soutenir les initiatives de recyclage et surcyclage (seconde vie) d'objets, matériaux divers, denrées.   |
| Partenaires              | Agriculteurs<br>Entreprises<br>Ecoles<br>Associations...   |
| Coût prévisionnel        |  |
| Calendrier               |  |
| Indicateurs d'évaluation | A définir  |





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## Fiche action CRTE 2021-2026

*Avertissement : les coûts prévisionnels, calendriers et indicateurs des fiches actions seront déterminés par voie d'avenant.*

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Orientation stratégique n° 4 | Soutenir l'agriculture   |
| Action n° 4.1                | Encourager les initiatives et le développement durable agricoles   |
| Porteur                      | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie et communes   |
| Description de l'action      | Faciliter l'installation et les reprises d'exploitation<br>Définir une politique foncière agricole<br>Accompagner les démarches vertueuses (vers l'autosuffisance, agri-écologie et valoriser les cultures à forte teneur en protéines)<br>Encourager le développement de pratiques agricoles alternatives (technique culturale simplifiée, conservation des sols, ...)<br>Développer des partenariats avec les acteurs en charge de la prévention et de la gestion des risques professionnels agricoles (DUERP, ...)  |
| Partenaires                  | Chambre d'agriculture  |
| Coût prévisionnel            |  |
| Calendrier                   |  |
| Indicateurs d'évaluation     | A définir  |
| Action n° 4.2                | Développer les circuits courts agricoles   |
| Porteur                      | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie et communes   |
| Description de l'action      | Promotion d'une alimentation saine et équilibrée de la population en s'appuyant sur les agriculteurs locaux<br>Faciliter et encourager la production sous signe officiel de qualité (SOQ)<br>Accompagnement le marketing agricole et les reconversions en label gages de qualité (bio ...)<br>Inciter à la consommation locale, aux circuits courts. Accompagner les nouvelles pratiques agricoles et alimentaires :<br>- disposer d'un espace dédié pour les producteurs,<br>- réaliser un PAT (Plan Alimentaire Territorial),<br>- tendre vers un approvisionnement durable (en circuit court et respectueux de l'environnement et de l'écologie) des cantines |
| Partenaires                  | Chambre d'agriculture<br>ANCT<br>Syndicat mixte Fontenay Sud Vendée Développement<br>Collectivités (écoles)<br>Associations<br>Commerçants   |
| Coût prévisionnel            |  |
| Calendrier                   |  |
| Indicateurs d'évaluation     |  |

|                          |  |
|--------------------------|--|
| Action n° 4.3            | Réduire l'impact environnemental de l'agriculture  |
| Porteur                  | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie et communes   |
| Description de l'action  | Faire des diagnostics d'économie d'énergie dans chaque exploitation<br>Aider à la labélisation en bio/bleu/blanc cœur<br>Établir une concertation locale sur la méthanisation et accompagner la mise en œuvre de projets<br>Proposer des alternatives aux friches agricoles<br>entreprendre une réflexion sur la requalification des installations « hors sol » et la reconversion des bâtiments agricoles vacants |
| Partenaires              | Chambre d'agriculture<br>ANCT  |
| Coût prévisionnel        |  |
| Calendrier               |  |
| Indicateurs d'évaluation |  |
| Action n° 4.4            | Développer la filière économique autour de la haie   |
| Porteur                  | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie   |
| Description de l'action  | Organiser la filière (plantation, exploitation, promotion, coopération)<br>Soutenir la conversion des filières classiques en chaufferie bois   |
| Partenaires              | Agriculteurs, entreprises, associations...   |
| Coût prévisionnel        |  |
| Calendrier               |  |
| Indicateurs d'évaluation | A définir  |



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## Fiche action CRTE 2021-2026

*Avertissement : les coûts prévisionnels, calendriers et indicateurs des fiches actions seront déterminés par voie d'avenant.*

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Orientation stratégique n° 5 | Améliorer la qualité des eaux   |
| Action n° 5.1                | Qualité et préservation des espaces naturels / GeMAPI   |
| Porteur                      | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie  |
| Description de l'action      | <p>Préserver les espaces naturels et milieux aquatiques, et notamment de la pollution due aux activités humaines (nitrates, ...) et des aléas climatiques</p> <p>Lutter contre la prolifération de nuisibles (Renoué du Japon, jussie, écrevisses de Louisiane, ragondins, rats musqués, ...)</p> <p>Améliorer la communication entre les acteurs de l'eau et les milieux agricoles</p> <p>Encourager le développement de pratiques agricoles alternatives (technique culturale simplifiée, conservation des sols, ...)</p> <p>Soutenir les initiatives liées à la préservation des ressources (eaux superficielles : barrages de Rochereau, ...)</p> <p>Améliorer les connaissances concernant le patrimoine naturel</p> <p>Préserver les têtes de bassins versants</p> <p>Sur le bassin de la rivière Vendée : collaborer et soutenir la mise en œuvre des CTeau (anciens CTMA) conclu avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, et aux actions concernant le bassin versant de la Sèvre nantaise et du Lay.</p> |
| Partenaires                  | <p>Vendée eau</p> <p>Syndicats gestionnaires de la GEMAPI</p> <p>Département dans le cadre de l'expérimentation qui a été menée sur la qualité de l'eau et l'amélioration faunistique et floristique en vue de la continuité écologique de la rivière du Petit Fougeray</p>   |
| Coût prévisionnel            |   |
| Calendrier                   |   |
| Indicateurs d'évaluation     | A définir   |
| Action n° 5.2                | Assainissement (non) collectif et eaux pluviales  |
| Porteur                      | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie, commune de Marillet et communes   |
| Description de l'action      | <p>Gérer le transfert de la compétence assainissement collectif et, le cas échéant, de la compétence eaux pluviales (2023-2024)</p> <p>Poursuivre la gestion patrimoniale des systèmes d'assainissement (stations et réseaux), mise aux normes d'équipements d'autosurveillance</p>   |

|                          |   |
|--------------------------|---|
|                          | Réflexion sur l'adhésion au projet d'assainissement collectif avec la Commune de Faymoreau (Marillet)<br>Soutenir le traitement des eaux usées<br>Concilier les usages de l'eau (irrigation – réserves de substitution, protection contre l'incendie, activités de loisirs) en cohérence avec le PTGE de la Vendée<br>Gestion intégrée des eaux pluviales (imperméabilisation des sols, intégration de l'eau dans les documents d'urbanisme...) |
| Partenaires              | Vendée eau<br>AELB<br>DDTM  |
| Coût prévisionnel        |   |
| Calendrier               |   |
| Indicateurs d'évaluation | A définir   |
|                          |   |
| Action n° 5.3            | Consommation en eau potable   |
| Porteur                  | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie et communes  |
| Description de l'action  | Engager/poursuivre les diagnostics de consommation d'eau potable dans les bâtiments publics (écoles, complexes sportifs, centre technique, ...)<br>Sensibiliser les usagers aux économies d'eau   |
| Partenaires              | Vendée eau  |
| Coût prévisionnel        |   |
| Calendrier               |   |
| Indicateurs d'évaluation | A définir   |





## Fiche action CRTE 2021-2026

*Avertissement : les coûts prévisionnels, calendriers et indicateurs des fiches actions seront déterminés par voie d'avenant.*

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Orientation stratégique n° 6 | Développer l'offre de logements  |
| Action n° 6.1                | OPAH, volet H du PLUI et ORT   |
| Porteur                      | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie et communes de La Châtaigneraie, Mouilleron-Saint-Germain   |
| Description de l'action      | Mise en place d'une stratégie de l'habitat et du logement dans une logique de concertation entre les élus et les administrés : SCoT PLUI Démarche ORT, notamment dans les deux petites villes de demain (La Châtaigneraie et Mouilleron-Saint Germain)   |
| Partenaires                  |  |
| Coût prévisionnel            | Coût ingénierie  |
| Calendrier                   |  |
| Indicateurs d'évaluation     | A définir  |
| Action n° 6.2                | Réhabilitation et lutte contre la vacance  |
| Porteur                      | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie et communes   |
| Description de l'action      | Disposer d'un parc de logement attractif en valorisant l'actuel :<br>Rénover le parc ancien et dégradé des logements vacants pour les remettre sur le marché de l'immobilier<br>Rénover énergétiquement les logements les plus anciens<br>Lutter contre le parc d'habitat indigne<br>Informér, sensibiliser et accompagner les initiatives de rénovation énergétique sur le territoire (Soutenir les démarches volontaires des administrés (auto-rénovation, ...)<br>Créer des espaces d'information, de sensibilisation et de conseil pour les ménages (Maison de l'habitat, OPAH, ...)<br>Organiser de l'évènementiel autour de la thématique de la rénovation, construction, ... (salon de l'habitat, forum des ENR, ...)<br>Poursuivre l'accompagnement des primo-accédants, notamment via des dispositifs de location accession |
| Partenaires                  | Département<br>Prestataire OPAH<br>Vendée Habitat / Vendée logement<br>Plateforme (PTRE)<br>EPF de la Vendée<br>ADILE  |
| Coût prévisionnel            |  |
| Calendrier                   |  |
| Indicateurs d'évaluation     |  |

|                          |  |
|--------------------------|--|
| Action n° 6.3            | Tendre à la satisfaction des besoins en logement   |
| Porteur                  | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie et communes de Breuil-Barret, Cezais, Cheffois, Loge-Fougereuse, Marillet, Saint-Hilaire-de-Voust, Saint-Pierre-du-Chemin, Thouarsais-Bouildroux,   |
| Description de l'action  | <p>Faciliter l'émergence de petits logements, condition d'attractivité du territoire pour les nouveaux arrivants</p> <p>Promouvoir une entreprise publique en charge de la maîtrise foncière, la promotion, et la construction des logements</p> <p>Établir un maillage du territoire en petits logements, et notamment en logement social, pour les salariés et jeunes actifs</p> <p>Soutenir l'émergence d'un parc de logements « passifs » en matière énergétique</p> <p>Prendre acte du besoin en logements sociaux sur le territoire et compléter l'offre de logements locatifs sociaux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réhabilitation de lieux publics en logements locatifs (Breuil Barret)</li> <li>- Rénovation d'un bâtiment locatif insalubre en le scindant en plusieurs logements (Cezais)</li> <li>- Création d'un nouveau lotissement + Création de locatifs dans le cadre de l'acquisition d'une ancienne habitation avec terrain (Cheffois)</li> <li>- Réfection de la toiture du logement de l'école (commune de Cheffois)</li> <li>- Création de logements locatifs (Loge Fougereuse)</li> <li>- Réflexion avec des lotisseurs pour une accession à la propriété en location-vente (Marillet)</li> <li>- Lotissement de dents creuses en cœur-de-bourg + Partenariat avec SOLIHA et bailleurs sociaux pour 2ème tranche (St Hilaire de Voust)</li> <li>- Reprise d'une friche industrielle, dépollution pour terrains à construire (EPF) + Partenariat avec SOLIHA, réhabilitation d'un immeuble à l'abandon pour construction de logements sociaux (St Pierre du Chemin)</li> <li>- Achat d'un immeuble - création de locatifs sociaux (Thouarsais-Bouildroux)</li> </ul> |
| Partenaires              | <p>Département</p> <p>Bailleurs sociaux</p> <p>SOLIHA</p> <p>Prestataire OPAH</p> <p>Associations</p> <p>Département</p> <p>Prestataire OPAH</p> <p>Vendée Habitat / Vendée logement</p> <p>Plateforme (PTRE)</p> <p>EPF de la Vendée</p>  |
| Coût prévisionnel        |  |
| Calendrier               |  |
| Indicateurs d'évaluation |  |

|                          |  |
|--------------------------|--|
| Action n° 6.4            | Mixité sociale   |
| Porteur                  | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie et communes   |
| Description de l'action  | <p>Prendre acte du vieillissement de la population et proposer des solutions innovantes à l'image des résidences sénior, tout en honorant les besoins de l'ensemble des populations dans une logique intégrative et intergénérationnelle et de développement durable.</p> <p>Développer des quartiers durables de qualité à espaces partagés, avec une mixité sociale et intergénérationnelle</p> <p>Disposer d'une offre de qualité à destination des populations nécessitant des équipements et aménagements particuliers (handicap, gens du voyage, PMR, séniors...)</p> <p>Accompagner les parcours résidentiels de publics spécifiques (jeunes, séniors, porteur de handicap, gens du voyage, ...)</p> <p>Connaitre les besoins et favoriser la création d'une offre nouvelle pour la sédentarisation des gens du voyage</p> <p>Parer aux besoins d'hébergement d'urgence</p> |
| Partenaires              | <p>Département</p> <p>Associations</p> <p>CAF</p>  |
| Coût prévisionnel        |  |
| Calendrier               |  |
| Indicateurs d'évaluation |  |





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## Fiche action CRTE 2021-2026

*Avertissement : les coûts prévisionnels, calendriers et indicateurs des fiches actions seront déterminés par voie d'avenant.*

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Orientation stratégique n° 7 | Innover en matière d'économie et d'emploi   |
| Action n° 7.1                | Soutenir les initiatives et le marketing territorial  |
| Porteur                      | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie et communes  |
| Description de l'action      | Favoriser l'installation artisanale et industrielle sur le territoire via une action foncière publique et une action de promotion économique du territoire.<br>Mettre en œuvre une stratégie de communication générale sur les ZAE et le service économique<br>Soutien aux initiatives du territoire et sur le territoire dans leur installation (créateurs, producteurs, associations locales...)<br>Soutien aux projets innovants (start'up). |
| Partenaires                  |   |
| Coût prévisionnel            |   |
| Calendrier                   |   |
| Indicateurs d'évaluation     |   |
| Action n° 7.2                | Coworking et tiers-lieux  |
| Porteur                      | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie et communes de Mouilleron-Saint-Germain et Bazoges-en-Pareds   |
| Description de l'action      | Mise en place de tiers-lieux et/ou espaces de coworking pouvant correspondre à la logique ANCT des « fabriques de territoire et fabriques numériques de territoire » et du programme « nouveau lieu nouveau lien »<br>Mise en place d'un espace de coworking (Mouilleron St Germain)<br>Etude de faisabilité pour tiers lieu (Bazoges)  |
| Partenaires                  |   |
| Coût prévisionnel            |   |
| Calendrier                   |   |
| Indicateurs d'évaluation     | A définir   |

|                          |  |
|--------------------------|--|
| Action n° 7.3            | Soutien du commerce, de l'artisanat et de l'industrie  |
| Porteur                  | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie et communes   |
| Description de l'action  | <p>Soutenir l'initiative des entrepreneurs, la promotion des entreprises et faire connaître l'économie locale (visibilité des savoirs faire locaux : facilité la communication de l'entreprise)</p> <p>Attirer des entreprises artisanales et industrielles (promotion économique du territoire – mettre en œuvre une stratégie de communication générale sur les ZAE et le service économique)</p> <p>Faciliter l'accueil et l'installation des entreprises industrielles et artisanales : mettre en œuvre de nouveaux modes d'accueil et disposer de foncier disponible, disposer d'une offre locative pour accueillir de nouveaux commerces</p> <p>Soutenir les associations locales et les créateurs</p> <p>Participer à la dynamique « Territoires d'industries »</p> |
| Partenaires              |  |
| Coût prévisionnel        |  |
| Calendrier               |  |
| Indicateurs d'évaluation | A définir  |
| Action n° 7.4            | Développer la proximité entre la population et les commerces   |
| Porteur                  | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie et communes   |
| Description de l'action  | <p>Inciter les administrés du territoire à consommer local</p> <p>Créer une attractivité commerciale en cœur de bourg en agissant des leviers tels que la concentration de l'offre, l'animation, l'ambiance, l'accessibilité, ...</p> <p>Attirer les établissements commerciaux sous-dotés sur le territoire et faciliter leur installation (prêt-à-porter, décoration &amp; art de la table, ...), afin de limiter l'évasion commerciale</p> <p>Acquisition d'un ancien commerce à Antigny en vue de sa rénovation 2021 (60 000 € HT) (commune d'Antigny)</p> <p>Rachat de bâtiments commerciaux et services (Mouilleron-Saint-Germain)</p>   |
| Partenaires              |  |
| Coût prévisionnel        |  |
| Calendrier               |  |
| Indicateurs d'évaluation | A définir  |

|                          |  |
|--------------------------|--|
| Action n° 7.5            | Développer l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire  |
| Porteur                  | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie   |
| Description de l'action  | Soutenir les initiatives éco-responsables en matière de conception, consommation, recyclage et surcyclage de produits (biens et services)<br>Développer l'économie sociale et solidaire (insertion sociale, insertion professionnelle...)  |
| Partenaires              | CCI, CMA<br>Entreprises<br>Organisme / chantiers d'insertion professionnelle<br>Association Atout linge<br>Association SEVE, entreprises adaptées  |
| Coût prévisionnel        |  |
| Calendrier               |  |
| Indicateurs d'évaluation | A définir  |
| Action n° 7.6            | Emploi et formation pour tous les publics  |
| Porteur                  | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie et communes   |
| Description de l'action  | Mieux cibler les demandeurs d'emploi<br>Développer la logique des services civiques / volontariat territorial en administration (VTA) et en entreprises (VTE) / stages / contrat de professionnalisation / contrat d'apprentissage<br>Promouvoir le dispositif : « #1jeune, 1solution »<br>S'appuyer sur les activités d'immersion artisanales des jeunes (association L'outil en main) pour innover au profit des demandeurs d'emplois<br>Soutenir les entreprises artisanales et industrielles face à leurs difficultés de recrutement de personnel qualifié en facilitant les besoins des entreprises en formation et en sensibilisant les jeunes du territoire sur les filières et spécificités entrepreneuriales locales<br>Créer une plateforme de formation professionnelle en partenariat avec les entreprises locales |
| Partenaires              | Association l'Outil en main<br>CCI<br>Région<br>CTEE<br>CLEFOP<br>ADCF   |
| Coût prévisionnel        |  |
| Calendrier               |  |
| Indicateurs d'évaluation | A définir  |







**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## Fiche action CRTE 2021-2026

*Avertissement : les coûts prévisionnels, calendriers et indicateurs des fiches actions seront déterminés par voie d'avenant.*

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Orientation stratégique n° 8 | Accompagner les pratiques sportives et de loisirs  |
| Action n° 8.1                | Favoriser la performance de la pratique sportive   |
| Porteur                      | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie   |
| Description de l'action      | Soutenir le haut niveau<br>Faciliter l'accès au recrutement<br>Créer une émulation sportive<br>Inscrire le territoire dans la dynamique des JO 2024 (label terre de jeux...)   |
| Partenaires                  |  |
| Coût prévisionnel            |  |
| Calendrier                   |  |
| Indicateurs d'évaluation     | A définir  |
| Action n° 8.2                | Permettre l'accès de la population au sport et aux loisirs   |
| Porteur                      | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie et commune de Bazoges-en-Pareds   |
| Description de l'action      | Assurer le maintien aux normes du Domaine Saint-Sauveur et l'inscrire dans une orientation durable d'exploitation<br>Augmenter le nombre de participants<br>Promouvoir les équipements sportifs<br>Permettre le transport des usagers vers les équipements sportifs<br>Apporter une nouvelle offre sportive et de loisirs<br>Soutenir le développement d'initiatives ou d'équipements innovants en matière de sport-santé pour favoriser le bien-être physique et mental de tous les publics (salle de fitness à La Tardière)<br>Coordonner les usages des équipements dans une logique d'optimisation et de communication<br>Réaliser un état des lieux sur le sport<br>Aménagement d'espaces publics intégrant la salle de sport (Bazoges) |
| Partenaires                  | Associations<br>Département<br>France relance  |
| Coût prévisionnel            |  |
| Calendrier                   |  |
| Indicateurs d'évaluation     |  |

|                          |  |
|--------------------------|--|
| Action n° 8.3            | Education sportive et bénévolat  |
| Porteur                  | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie   |
| Description de l'action  | Promouvoir l'éducation civique par le sport<br>Soutenir les associations sportives et de loisirs<br>Répondre aux appels à projets du Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) qui pourraient correspondre aux attentes du territoire |
| Partenaires              | Associations, Département  |
| Coût prévisionnel        |  |
| Calendrier               |  |
| Indicateurs d'évaluation |  |



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## Fiche action CRTE 2021-2026

*Avertissement : les coûts prévisionnels, calendriers et indicateurs des fiches actions seront déterminés par voie d'avenant.*

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Orientation stratégique n° 9 | Agir pour la culture   |
| Action n° 9.1                | Animer le réseau lecture publique et le développement intellectuel par le jeu  |
| Porteur                      | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie et commune de Saint-Pierre-du-Chemin  |
| Description de l'action      | Favoriser l'apprentissage et la pédagogie par la lecture<br>Transfert de la bibliothèque dans les locaux communaux du presbytère (Saint Pierre du Chemin)<br>Création d'une ludothèque   |
| Partenaires                  | Bénévoles<br>Département   |
| Coût prévisionnel            |  |
| Calendrier                   |  |
| Indicateurs d'évaluation     | A définir  |
| Action n° 9.2                | Favoriser le partage, l'apprentissage et l'animation autour de la musique  |
| Porteur                      | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie   |
| Description de l'action      | Préserver une offre de services pertinents dans le cadre de l'école de musique, consolider l'offre de l'école de musique<br>Organiser plusieurs masterclass thématiques par année, un festival de musique, une journée portes ouvertes de l'école de musique, des séances découverte gratuites (actions avec OVIA) |
| Partenaires                  | Associations<br>Département<br>DRAC  |
| Coût prévisionnel            |  |
| Calendrier                   |  |
| Indicateurs d'évaluation     |  |
| Action n° 9.3                | Soutenir l'événementiel et la production artistique  |
| Porteur                      | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie   |
| Description de l'action      | Favoriser des moments de partages enrichissant :<br>Accompagner l'organisation de festivals, de concerts dans des lieux insolites ou forts en termes d'identité de territoire<br>Accompagner l'aménagement ludique et culturel des circuits de   |

|                          |   |
|--------------------------|---|
|                          | <p>randonnée</p> <p>Accompagner l'animation sur le territoire des résidences d'artistes</p> <p>Déployer des « microfolies » dans des lieux culturels identifiés tels que la Vendéethèque notamment (espaces modulables d'accès à la culture tels que musées numériques, « fab lab », ...)</p>   |
| Partenaires              | Associations, Office de tourisme, Département, DRAC   |
| Coût prévisionnel        |   |
| Calendrier               |   |
| Indicateurs d'évaluation |   |
| Action n° 9.4            | Politiques artistiques et cinéma  |
| Porteur                  | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie, commune de Bazoges-en-Pareds  |
| Description de l'action  | <p>Soutenir l'éducation artistique (CLEA : Contrats Locaux d'Education Artistique)</p> <p>Accompagner les associations culturelles et artistiques dans leurs démarches, simplifier leur relation avec leurs partenaires en matière de déclarations administratives,</p> <p>Proposer des solutions d'écoute, d'appui et de formation aux bénévoles</p> <p>Agir en faveur du spectacle vivant : théâtre (soutien aux troupes amateurs), spectacles « hors les murs »</p> <p>Soutien l'activité cinéma</p> <p>Création d'une activité de cinéma extérieure (Bazoges-en-Pareds)</p> |
| Partenaires              | <p>Associations</p> <p>Office de tourisme</p> <p>Département</p> <p>DRAC</p>  |
| Coût prévisionnel        |   |
| Calendrier               |   |
| Indicateurs d'évaluation |   |



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## Fiche action CRTE 2021-2026

*Avertissement : les coûts prévisionnels, calendriers et indicateurs des fiches actions seront déterminés par voie d'avenant.*

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| Orientation stratégique n° 10 | Se démarquer avec le patrimoine et le tourisme   |
| Action n° 10.1                | Soutenir la montée en gamme des hébergeurs et l'adaptation aux attentes des touristes  |
| Porteur                       | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie   |
| Description de l'action       | <p>Inciter et accompagner les hébergeurs à obtenir des labels/classements/marques (Gîtes de France, étoiles, clés vacances, handicap, accueil vélo, ...)</p> <p>Transmettre les informations utiles à la professionnalisation de l'activité des hébergeurs</p> <p>Étudier le développement de l'accueil camping-cariste</p> <p>Durée des séjours :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- disposer d'un produit d'appel fort ;</li> <li>- Capitaliser sur les particularités du territoire en développant de nouveaux produits commerciaux (étoiles, donjon, patrimoine, histoire, ...)</li> </ul> |
| Partenaires                   | Acteurs du tourisme  |
| Coût prévisionnel             |  |
| Calendrier                    |  |
| Indicateurs d'évaluation      | A définir  |
| Action n° 10.2                | Favoriser l'attractivité touristique par la singularité et la communication  |
| Porteur                       | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie   |
| Description de l'action       | <p>Favoriser la création d'offres touristiques « insolites »</p> <p>Lier tourisme vert et nouveaux outils numériques : développer de nouveaux outils numériques</p> <p>Mettre en réseau les sites remarquables du territoire dans une logique de « circuit touristique » : mise en réseau des sites "culturels" et "emblématiques" du Sud Vendée : Centre minier de Faymoreau, Vouvant et son label plus beaux villages de France, ...</p> <p>Aménagement de l'auberge du Donjon pour des restaurateurs locataires à Bazoges en Pareds</p> <p>Aller au contact des zones à potentiel touristique</p>     |
| Partenaires                   |  |
| Coût prévisionnel             |  |
| Calendrier                    |  |
| Indicateurs d'évaluation      |  |

|                          |  |
|--------------------------|--|
| Action n° 10.3           | Encourager la visibilité par la labellisation et la création d'une identité culturelle et patrimoniale   |
| Porteur                  | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie et communes   |
| Description de l'action  | Prendre conscience des atouts du territoire, accompagner et s'engager dans des démarches de labellisation (villages de France, étoiles, Pays d'Art et d'Histoire, sites classés....)<br>Appuyer l'identité touristique du territoire sur son patrimoine historique et culturelle (musée national Clémenceau - de Lattre, villa Felix Lionnet, Colline des moulins, Bourg de Bazoges-en-Pareds...)<br>Valoriser une identité « pittoresque » assumée, notamment à partir du patrimoine immatériel (dariolage, astronomie, traditions culinaires...)   |
| Partenaires              |  |
| Coût prévisionnel        |  |
| Calendrier               |  |
| Indicateurs d'évaluation |  |
| Action n° 10.4           | Encourager un tourisme en adéquation avec l'identité naturelle et économique du Pays de La Châtaigneraie   |
| Porteur                  | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie   |
| Description de l'action  | Faire du Pays de La Châtaigneraie une destination nature en développant et structurant la randonnée :<br>Randonnée sous toutes ses formes :<br>Créer une offre équestre<br>Favoriser et encourager les déplacements doux : créer un maillage à vélo et maintenir une offre pédestre de qualité<br>Impliquer le tissu associatif et économique local<br>Impliquer le milieu agricole et industriel à la vie touristique dans une vocation pédagogique et économique (visites fermes et d'usine, ateliers et dégustations de productions locales, marchés et foires de producteurs...)<br>Faire bénéficier aux administrés du territoire de services orientés vers les touristes : diversifier l'offre de services proposée aux touristes afin de servir les intérêts des associations, entreprises, commerces et administrés locaux, pour répondre aux attentes |
| Partenaires              |  |
| Coût prévisionnel        |  |
| Calendrier               |  |
| Indicateurs d'évaluation |  |

|                          |   |
|--------------------------|---|
| Action n° 10.5           | Préserver, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel et religieux   |
| Porteur                  | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie et communes de Cezais, Cheffois, La Châtaigneraie, Marillet, Mouilleron-Saint-Germain, Saint-Hilaire-de-Voust  |
| Description de l'action  | <p>Accompagner les actions de développement, de protection et de mise en valeur des biens et sites patrimoniaux locaux (travaux, communication, exploitation, gestion...)</p> <p>Sauvegarder le patrimoine local :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rénovation de l'église (Cezais)</li> <li>- Rénovation de la sacristie et mise en accessibilité de l'église (Cheffois)</li> <li>- Restauration de l'église (La Châtaigneraie)</li> <li>- Couverture zinguerie de l'église et diagnostic sanitaire et traitement de fond de remontée d'humidité par capillarité (Marillet)</li> <li>- Rénovation de l'église (Mouilleron-Saint-Germain) études en 2022 : 1,2 M € HT</li> <li>- Acquisition et restauration du temple (Mouilleron-Saint-Germain)</li> <li>- Couverture de l'église (St Hilaire-de-Voust)</li> </ul> <p>Encourager les actions de restauration du petit patrimoine vernaculaire dans le cadre des politiques jeunesse<br/>S'appuyer sur le tissu associatif local<br/>Soutenir la communication</p> |
| Partenaires              | Associations<br>Département - DRAC  |
| Coût prévisionnel        |   |
| Calendrier               |   |
| Indicateurs d'évaluation |   |
| Action n° 10.6           | Créer un observatoire touristique   |
| Porteur                  | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie  |
| Description de l'action  | Mettre en place une action stratégique de tourisme via un observatoire touristique afin de maîtriser les tendances touristiques et développer un travail de veille touristique  |
| Partenaires              | Offices de tourisme, représentants des professions hôtelières, de la restauration, des loisirs<br>Syndicat mixte Sud Vendée Tourisme  |
| Coût prévisionnel        |   |
| Calendrier               |   |
| Indicateurs d'évaluation |   |







**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## Fiche action CRTE 2021-2026

*Avertissement : les coûts prévisionnels, calendriers et indicateurs des fiches actions seront déterminés par voie d'avenant.*

|                               |   |
|-------------------------------|---|
| Orientation stratégique n° 11 | Promouvoir la santé et l'action sociale   |
| Action n° 11.1                | Améliorer l'accès aux droits, aux informations relatives à la santé   |
| Porteur                       | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie  |
| Description de l'action       | Mise en place d'un guichet unique d'accueil, d'information et d'orientation dans le domaine du social et de la santé pour tous les publics<br>Conduire une réflexion concernant la création d'un Espace de Vie Sociale<br>Garantir l'accès aux droits et plus particulièrement auprès des publics vulnérables (personnes fragiles, isolées, démunies, ...) :<br>Mise en place d'un dispositif de repérage des personnes en difficulté dans les démarches sociales et de santé<br>S'intégrer au schéma d'accès aux services et aux publics (SDASAP)  |
| Partenaires                   | ARS   |
| Coût prévisionnel             |   |
| Calendrier                    |   |
| Indicateurs d'évaluation      | A définir   |
| Action n° 11.2                | Améliorer l'offre de soins et de services relatifs à la santé   |
| Porteur                       | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie et commune de La Tardière  |
| Description de l'action       | Développement de la coordination d'acteurs (social, médico-social et santé) et actions en faveur de l'installation des professionnels de santé sur le territoire suivant une logique de proximité et de mobilité, en cohérence avec le plan gouvernemental « ma santé 2022 » : assistants médicaux, infirmiers en pratiques avancées, dispositif azalée...<br>Expérimenter de nouveaux projets de santé connectée<br>Soutenir la déclinaison locale du plan d'action du Projet Territorial de Santé Mentale sur le territoire du Pays de La Châtaigneraie<br>Réagencement et agrandissement du pôle santé communautaire de La Châtaigneraie en réponse aux évolutions de la pratique des acteurs de la santé (médecine de ville...)<br>Accompagner la reprise du cabinet médical en instance de fermeture à La Tardière (commune de La Tardière)<br>Promouvoir des installations (pôle kinésithérapie, dentistes...) pour susciter l'arrivée de nouveaux professionnels |

|                          |  |
|--------------------------|--|
| Partenaires              |  |
| Coût prévisionnel        |  |
| Calendrier               |  |
| Indicateurs d'évaluation | A définir  |
| Action n° 11.3           | Prévention jeunesse-parentalité  |
| Porteur                  | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie   |
| Description de l'action  | <p>Mise en place des actions de prévention dès le plus jeune âge en direction des enfants et des parents (parcours naissance : PANJO, TS CAF)</p> <p>Finalisation et mise en œuvre d'un Projet éducatif communautaire</p> <p>Mise en place du dispositif de Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)</p> <p>Renforcement du rôle du RAMIPE</p> <p>Promotion du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)</p> <p>Création de lieux d'accueil parents enfants (LAEP) pour les 0 - 3 ans et les 4 - 10 ans</p> <p>Développer la prévention auprès des adolescents et des jeunes pour favoriser leur autonomie et leurs parcours éducatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'actions de prévention auprès des adolescents, des jeunes et des jeunes adultes et de leurs parents</li> <li>- Formation et sensibilisation des acteurs de la jeunesse sur les stratégies de prévention des addictions et plus largement des conduites à risques, en lien avec le développement des compétences psychosociales.</li> </ul> |
| Partenaires              | ARS ; Département, Caf, Associations<br>RAMIPE<br>Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)  |
| Coût prévisionnel        |  |
| Calendrier               |  |
| Indicateurs d'évaluation | A définir  |
| Action n° 11.4           | Prévention handicap et autonomie   |
| Porteur                  | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie et commune d'Antigny, La Tardière   |
| Description de l'action  | <p>Développer la prévention de la perte d'autonomie et renforcer l'inclusion des personnes en situation de handicap et/ou âgées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement d'actions de prévention santé à destination des personnes en situation de handicap et/ou âgées</li> <li>- Ouverture des actions de prévention et des animations des EHPAD, etc. aux personnes non résidentes en structure ;</li> <li>- Développement de l'accès à l'information et de la communication sur la question du handicap en direction des familles concernées et du grand public (Parcours handicap, objectif SDSF 2016 2020)</li> <li>- Participer à la coordination des dispositifs (repérage et suivi de la fragilité des personnes à domicile, sensibilisation,</li> </ul>  |

|                          |   |
|--------------------------|---|
|                          | <p>accompagnement) et accompagner/soulager les aidants ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mieux accompagner les personnes handicapées adultes en sollicitant les interventions des équipes mobiles sur le territoire</li> </ul> <p>Contribuer à développer des solutions de vie (hébergement, logement, médicalisé ou partiellement) pertinentes et adaptées aux besoins</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer le maintien à domicile</li> </ul> <p>Mener une étude d'opportunité sur l'hébergement des publics seniors et des publics dépendants</p> <p>Création d'une résidence senior « Espace Eglantine » à Antigny (en partenariat avec Vendée Habitat 2022-2023 : 1 000 000 € HT)</p> <p>Construction de logements pour les aînés (La Tardière)</p>  |
| Partenaires              | <p>ARS<br/>Département, Caf, Associations,<br/>EHPAD et MARPA<br/>aides à domicile</p>  |
| Coût prévisionnel        |   |
| Calendrier               |   |
| Indicateurs d'évaluation |   |
| Action n° 11.5           | Promotion de la santé et prévention générale  |
| Porteur                  | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie et communes  |
| Description de l'action  | <p>Développer une culture commune sur les enjeux de santé publique, la promotion de la santé et la prévention auprès du grand public et des acteurs locaux du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite de la mise en place d'un forum santé / médicosocial/ social ;</li> <li>- Mise en place de formations pluri-professionnelles en prévention pour développer les compétences des professionnels locaux et leur pouvoir d'agir sur les thématiques santé – social.</li> </ul> <p>Mettre en œuvre des actions de prévention ciblées auprès de publics jugés prioritaires, pour favoriser les comportements favorables à la santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un Comité local de prévention ;</li> <li>- Mise en œuvre d'actions d'éducation pour la santé et d'éducation thérapeutique, via l'activité physique et sportive</li> </ul> <p>Création d'une base de loisirs et parcours santé (Cezais)</p> |
| Partenaires              | <p>ARS<br/>Département<br/>Caf<br/>Médecins et infirmiers du territoire</p>   |
| Coût prévisionnel        |   |
| Calendrier               |   |
| Indicateurs d'évaluation |   |





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## Fiche action CRTE 2021-2026

*Avertissement : les coûts prévisionnels, calendriers et indicateurs des fiches actions seront déterminés par voie d'avenant.*

|                               |   |
|-------------------------------|---|
| Orientation stratégique n° 12 | Garantir les services aux publics   |
| Action n° 12.1                | Consolider l'offre scolaire et périscolaire du territoire   |
| Porteur                       | Communes d'Antigny, de La Tardière, Saint-Hilaire-de-Voust, Saint-Maurice-le-Girard   |
| Description de l'action       | Accueil périscolaire (Antigny) 2022-2023 : 500 000 € HT<br>Maintien des effectifs (La Tardière)<br>Soutenir l'école, attirer de nouvelles familles, projet construction école (St Hilaire de Voust)<br>Garderie périscolaire (accueillir les enfants dans des locaux plus grands et plus adaptés) (St Maurice le Girard)  |
| Partenaires                   |   |
| Coût prévisionnel             |   |
| Calendrier                    |   |
| Indicateurs d'évaluation      | A définir   |
| Action n° 12.2                | Promouvoir le très haut débit numérique   |
| Porteur                       | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie et communes  |
| Description de l'action       | Accompagner le déploiement du réseau fibre sur le territoire (ex : élagage)<br>Développement de la 5G/Fibre (Loge Fougereuse)<br>Suivi des travaux élagage requis pour le passage de la fibre optique sur voirie communale (St Hilaire de Voust)<br>Mise en place du WIFI pour les salles (La Tardière)<br>Couverture numérique de tous les bâtiments publics (Menomblet) |
| Partenaires                   | Vendée numérique  |
| Coût prévisionnel             |   |
| Calendrier                    |   |
| Indicateurs d'évaluation      | A définir   |
| Action n° 12.3                | Garantir un guichet de services à la population engagé dans la transition numérique   |
| Porteur                       | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie et communes de St-Maurice-des-Noues et La Châtaigneraie  |
| Description de l'action       | Etablir au cœur de la ville centre un centre de services place de la République à La Châtaigneraie  |

|                          |   |
|--------------------------|---|
|                          | Assurer la cohérence de ce service de guichet et de permanences avec les autres accueils du public (France services, Maison de pays, communes)<br>Doter le territoire d'outils et de services numériques communs<br>Favoriser l'accessibilité numérique aux services <ul style="list-style-type: none"> <li>- Confirmer et prolonger l'action de conseil (Conseiller numérique) par le dispositif Aidant-Connect</li> <li>- Faciliter l'accès au numérique pour les plus anciens ou les personnes en difficulté (Cezais)</li> <li>- Apporter un conseil numérique à la population, par l'intermédiaire de France services</li> </ul> Rénovation de la mairie (St Maurice-des-Noues)<br>Construction ou réhabilitation de l'atelier municipal (La Châtaigneraie) |
| Partenaires              | France relance - ANCT   |
| Coût prévisionnel        |   |
| Calendrier               |   |
| Indicateurs d'évaluation | A définir   |
| <b>Action n° 12.4</b>    | <b>Soutenir l'organisation des services de secours à la population</b>  |
| Porteur                  | Commune de Saint-Pierre-du-Chemin   |
| Description de l'action  | Mise à disposition d'un terrain pour la construction du centre de secours par le SDIS (Saint-Pierre-du-Chemin)  |
| Partenaires              |   |
| Coût prévisionnel        |   |
| Calendrier               |   |
| Indicateurs d'évaluation | A définir   |
| <b>Action n° 12.5</b>    | <b>Participer à la préservation de la sécurité sur le territoire</b>  |
| Porteur                  | Communauté de communes et La Tardière   |
| Description de l'action  | Conforter la présence de la gendarmerie sur le territoire en accompagnant la construction de la gendarmerie<br>Vidéo-surveillance (La Tardière)   |
| Partenaires              |   |
| Coût prévisionnel        |   |
| Calendrier               |   |
| Indicateurs d'évaluation | A définir   |
| <b>Action n° 12.6</b>    | <b>Garantir un service funéraire pluriel à la population</b>  |
| Porteur                  | Communauté de communes et Commune de St-Maurice-le-Girard   |
|                          | Agrandissement et aménagement intérieur du cimetière (St Maurice le Girard)<br>Crématorium communautaire  |
| Partenaires              |   |
| Coût prévisionnel        |   |
| Calendrier               |   |
| Indicateurs d'évaluation | A définir   |

## Protocole de préfiguration du contrat de relance et de transition écologique

Parce que la relance de l'activité du territoire est la priorité aujourd'hui, l'année 2021 marque le début d'une nouvelle ère de contractualisation entre l'État et les collectivités locales avec le lancement des nouveaux contrats de relance et de transition écologique partout sur le territoire national.

L'État et la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie partagent la volonté commune d'engager, au cours du premier semestre 2021, des réunions de travail avec l'ensemble des forces vives locales, notamment avec les communes, communautés de communes et communautés d'agglomération du département, afin de construire le projet du territoire intercommunal pour les six années à venir, axé sur des réflexions d'élaboration d'un système de développement résilient au service de la population et adapté aux besoins des citoyens.

L'objectif commun est de finaliser une première version de ce contrat à l'horizon du 30 juin 2021, qui pourra évoluer et s'enrichir par la suite, afin de bénéficier rapidement des effets de la relance.

Le contrat propose une approche globale et cohérente des politiques publiques notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture ou encore d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale.

En y inscrivant également l'ensemble des projets d'investissement portés par la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie ainsi que par les communes qui la composent, lesquelles poursuivront l'ambition de servir les orientations stratégiques du projet de territoire répondant aux quatre transitions écologique, sociétale, démographique et économique, et bénéficieront de manière privilégiée des concours financiers de l'État, ce contrat de relance et de transition écologique constituera le gage du renforcement du projet du territoire de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie et de sa cohésion, laquelle est essentielle à son développement.

Sans attendre la finalisation du CRTE, plusieurs projets pouvant être financés dans le cadre du plan de relance en 2021 ont d'ores et déjà été identifiés :

|                      |  |              |              |         |                     |
|----------------------|--|--------------|--------------|---------|---------------------|
| La Châtaigneraie     | Aménagement d'une voie douce au sud de l'espace de la Gare   | DSIL Relance | 174 300,00 € | 40,00 % | 69 720,00 €         |
| St Pierre du Chemin  | Renforcement de l'attractivité du cœur de bourg avec la création de liaisons douces entre les commerces et les services, et aménagement du jardin du presbytère pour l'ouverture au public | DSIL Relance | 347 385,65 € | 40,00 % | 138 954,26 €        |
| Thouarsais Bouffroux | Travaux d'aménagement des cheminements doux - rue du Centre  | DSIL Relance | 227 200,00 € | 40,00 % | 90 880,00 €         |
|                      |  |              | <b>Total</b> |         | <b>300 554,26 €</b> |

Ces financements exceptionnels liés à la relance viendront en complément des projets ci-dessous pouvant être financés :

|                                |   |      |              |         |                     |
|--------------------------------|---|------|--------------|---------|---------------------|
| Antigny                        | Acquisition et réhabilitation d'un local commercial en centre bourg   | DETR | 60 000,00 €  | 30,00 % | 18 000,00 €         |
| Bazoges en Paroisse            | Mise en accessibilité du cimetière et démarche zéro phyto   | DETR | 53 412,70 €  | 30,00 % | 16 023,81 €         |
| Bréuil Barret                  | Rénovation de l'église  | DETR | 518 655,00 € | 30,00 % | 155 655,50 €        |
| CC DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE | Mise en sécurité du site Domaine St Sauveur à Moutieron-St-Germain  | DETR | 125 000,00 € | 30,00 % | 37 500,00 €         |
| Cezais                         | Aménagement d'une zone de loisirs avec city park et mise aux normes du bloc sanitaire (dossier déposé en septembre 2020 maintenu) | DETR | 38 200,00 €  | 30,00 % | 11 460,00 €         |
| Cheffais                       | Mise en accessibilité de l'église   | DETR | 74 358,00 €  | 30,00 % | 22 307,40 €         |
| La Tardière                    | Mise aux normes accessibilité et sécurité des vestiaires de foot  | DETR | 114 240,00 € | 30,00 % | 34 272,00 €         |
| Saint Maurice des Noux         | Réhabilitation du local technique   | DETR | 22 000,00 €  | 30,00 % | 6 600,00 €          |
|                                |   |      | <b>Total</b> |         | <b>361 288,71 €</b> |

Cette liste de projets n'est pas définitive et pourra être modifiée.

La participation financière de l'État et le logo France Relance devront apparaître sur tout document de communication externe, et notamment sur le panneau de chantier.



Pour mener à bien les différentes phases d'élaboration du contrat, en fonction de ses besoins et de ses capacités, la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie pourra solliciter un accompagnement de l'ANCT et de ses opérateurs partenaires.

Un suivi des opérations financées sera effectué dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique en cours d'élaboration entre la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie et l'État.

Fait en deux exemplaires à La Châtaigneraie, le ...03...MAI 2021

Le Préfet de la Vendée

Benoît BROCARD

Le président de la communauté de communes du  
Pays de La Châtaigneraie



Copie pour information aux maires des communes membres de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

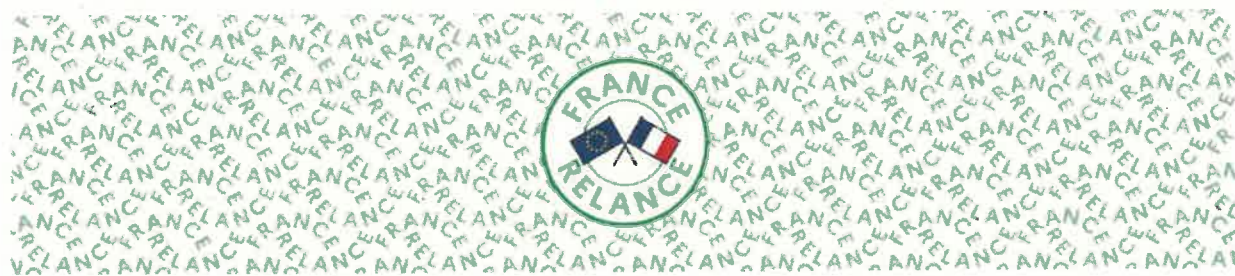




**Annexe 3 – Avenant de programmation**  
**Avenant de programmation (protocole de préfiguration) des opérations à financer**  
**au titre de l'année 2021**  
**dans le cadre de la mise en œuvre du contrat territorial de relance et de transition écologique**  
**passé entre l'État et la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie**

| Orientations stratégiques             | Aides | Collectivité ou établissement porteur du projet | Intitulé de l'opération | Date prévisionnelle de commencement d'exécution (signature des marchés au devis) | Date prévisionnelle de fin d'opérations | Coût prévisionnel de l'opération | Taux | Subvention demandée |
|---------------------------------------|-------|---|-------------------------|--|---|----------------------------------|------|---------------------|
| Stratégie de transition écologique    |       |   |                         |  |   |                                  |      | 0,00 €              |
|                                       |       |   |                         |  |   |                                  |      | 0,00 €              |
|                                       |       |   |                         |  |   |                                  |      | 0,00 €              |
|                                       |       |   |                         |  |   |                                  |      | 0,00 €              |
| Stratégie de développement économique |       |   |                         |  |   |                                  |      | 0,00 €              |
|                                       |       |   |                         |  |   |                                  |      | 0,00 €              |
|                                       |       |   |                         |  |   |                                  |      | 0,00 €              |
|                                       |       |   |                         |  |   |                                  |      | 0,00 €              |
| Stratégie de cohésion du territoire   |       |   |                         |  |   |                                  |      | 0,00 €              |
|                                       |       |   |                         |  |   |                                  |      | 0,00 €              |
|                                       |       |   |                         |  |   |                                  |      | 0,00 €              |
| <b>Total général</b>                  |       |   |                         |  |   |                                  |      | <b>0,00 €</b>       |





## Annexe 1 – Diagnostic du territoire



### I. PRESENTATION GENERALE

« La prospective a changé de nature, il y a 30-40 ans, on faisait de la prospective prédictive, on savait, on était dans un avenir certain. On écoutait les techniciens... Aujourd'hui, on est dans un avenir qui est incertain. On va écouter les visionnaires » : Valérie JOUSSEAUME, restitution des travaux Vendée 2040.

**Avertissement** : les données chiffrées du présent diagnostic sont parfois anciennes. Elles seront mises à jour au stade de la première année d'exécution du CRTE avec l'appui prévu en ingénierie, et intégrées par voie d'avenant.

## 1. Une réflexion ambitieuse et concertée pour agir à court, moyen et long terme au profit du territoire

### A. La question du récit et de la prospective

Dans ses politiques publiques communales ou intercommunales, jusqu'à ce jour, le Pays de La Châtaigneraie s'est plus attaché à être un territoire de projets, nombreux, variés, parfois innovants, qu'à se doter d'un « projet de territoire » formel et stratégique d'anticipation.

Son action s'est en effet souvent adaptée, au fil des années, à un contexte plutôt évolutif, peu propice à se projeter (recompositions territoriales, réformes fiscales, transferts de compétences imposés – ADS, GEMAPI, etc...).

Le développement local est resté proche des besoins concrets du « terrain » : en construisant, par exemple, un vrai maillage de zones d'activités économiques (15 zones), en accompagnant de très nombreuses initiatives privées dans le domaine artisanal, commercial, agricole, résidentiel, sportif, culturel, environnemental (PCAT), en encourageant les professionnels de santé à s'installer (quatre pôles santé, une pharmacie) et à se rapprocher (CLS 1, CLS 2...), en construisant une offre de loisirs riche et variée (12 terrains de sport et un terrain synthétique, 1 piscine saisonnière, 7 salles omnisports, des salles polyvalentes ou de spectacle, une médiathèque, une école de musique...), en enrichissant les services à la population (France services, gardes d'enfants...) en revitalisant les commerces de la ville centre (création de 9 boxes à La Châtaigneraie), en anticipant les évolutions de l'aménagement du territoire et du développement durable par l'élaboration d'un PLUi-H, ou en rejoignant certaines dynamiques vendéennes (THD, PCAET volontaire...).

Mais aujourd'hui, l'acte III de la décentralisation (loi NOTRe du 7 août 2015), le retrait de l'action et des moyens du Département au profit de la Région (développement économique, collèges, transports...), le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) de 2016, et **la nécessité grandissante d'entretenir une culture de l'initiative, de la coopération et de la maîtrise des moyens humains ou financiers oblige le territoire à refonder son projet commun** malgré toutes les imprévisions que génèrent la survenance des crises économiques, sanitaires ou sociales.

### B. La volonté d'un projet avec une vision commune

La méthode d'un projet de territoire passe usuellement par un diagnostic, des enjeux, puis des objectifs et des actions plus ou moins prioritaires. Elle permettra d'identifier ensuite les porteurs de ces actions (communauté de communes, communes, partenaires...).

Pour y parvenir, l'échange, la connaissance des indicateurs de territoire, mais aussi de leur compréhension partagée et critique, permettront **une vision collective et concertée** des élus locaux, des acteurs socio-économiques, des associations, voire des habitants... avec **une ambition dépassant le court terme** (2021-2026) pour rejoindre, au-delà du présent mandat, des logiques d'avenir (DATAR ou Vendée 2040).

Depuis le renouvellement des élus municipaux et communautaires en 2020, la démarche a été engagée au sein des communes et de la Communauté de communes (« 30 élus pour 30 projets » élaborés en décembre 2020) et par la rédaction du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) de l'Etat 2021-2026.

## 2. Premiers repères

### A. Aires d'influences et bassin de vie

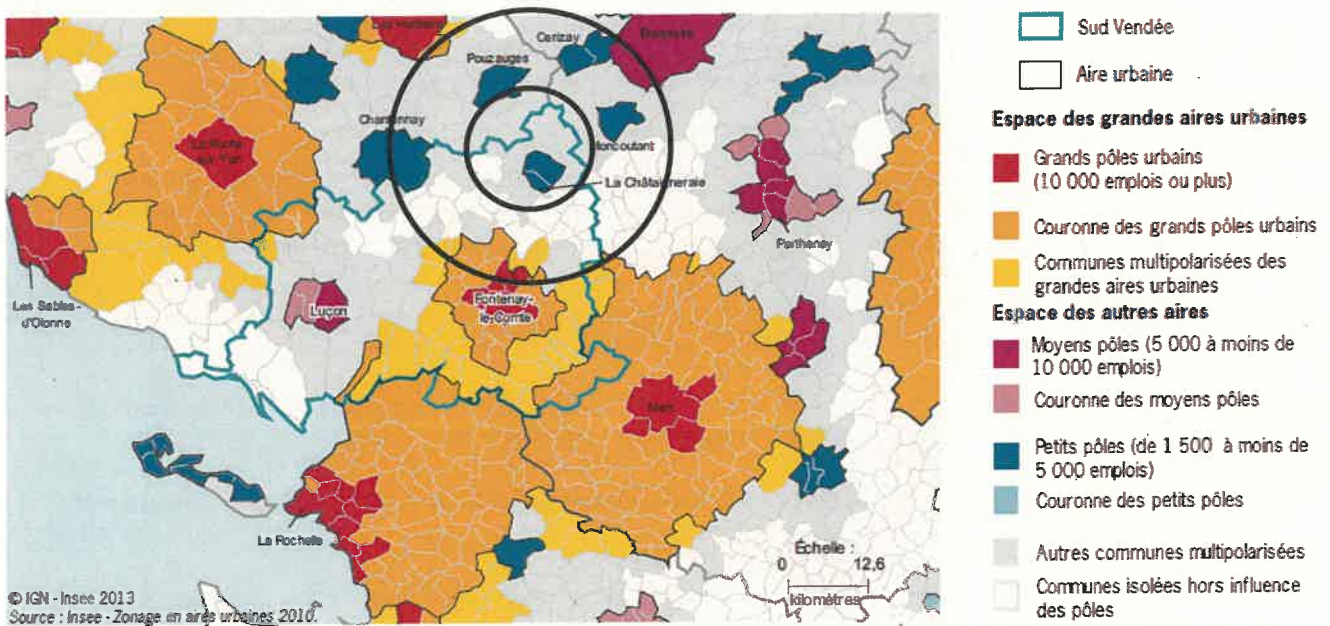
#### ➤ Une population isolée ou multipolarisée

##### ■ Un territoire hors de l'influence directe des pôles urbains

Selon l'INSEE (étude publiée fin 2013)<sup>1</sup>, l'aire de La Châtaigneraie est placée entre deux réalités différentes :

#### ■ Deux points de centralité : Fontenay-le-Comte et Luçon

Situation selon le zonage en aires urbaines :



- Au Sud, elle borde avec ses « communes [paradoxalement] isolées hors d'influence des pôles » de grands ensembles communaux plutôt « multipolarisés » par trois aires urbaines concentrant plus de 10 000 emplois chacune et fonctionnant en continuité autour de la dynamique émergente d'un « pôle métropolitain »<sup>2</sup>, sur une façade atlantique allant de Saint-Maixent / Coulonges-sur-l'Autize à Rochefort-sur-mer :

<sup>1</sup> Source : Insee Pays de la Loire - étude n° 125 « Le Sud Vendée : relever le défi de l'attractivité », décembre 2013.  
[http://www.insee.fr/fr/insee\\_regions/pays-de-la-loire/themes/etudes/etude125/etude125.pdf](http://www.insee.fr/fr/insee_regions/pays-de-la-loire/themes/etudes/etude125/etude125.pdf) - décembre 2013

<sup>2</sup> Le Pôle métropolitain Centre-Atlantique est né en 2015 sous la forme d'un partenariat ayant pour ambition de fédérer, entre Nantes et Bordeaux, un territoire intermédiaire de 518 822 habitants, au 1er janvier 2020, formé de 9 intercommunalités entre Niort et La Rochelle avec une volonté d'être représenté à l'échelle des deux régions, et des projets communs :

- promouvoir les filières d'excellence et les pépites économiques,
- favoriser l'innovation, le transfert de technologies, la recherche et leur développement par les filières d'enseignement supérieur territoriales,
- garantir l'accès aux territoires (multimodes, passagers et fret),
- élaborer un schéma territorial de l'intermodalité,
- partager les stratégies de planification et contribuer aux documents régionaux,
- proposer un modèle de développement économe en énergie

- Fontenay le Comte,
  - Niort,
  - et La Rochelle.
- Au Nord, elle partage le sort d'un archipel de « petits pôles » rassemblant entre 1500 et 5000 emplois, éloignés des couronnes urbaines de La Roche-sur-Yon / Les Sables d'Olonne, Les Herbiers, et Bressuire, et qui ont naturellement développé, à ce titre, une culture du développement local et de la proximité :
- Moncutant,
  - Cerizay,
  - Pouzauges,
  - et Chantonay.

Ces territoires, situés au cœur du triangle formé par les agglomérations de Nantes, Cholet et La Roche-sur-Yon, ont quant à eux l'ambition de s'inscrire dans les coopérations et le développement du Sud-Loire<sup>3</sup>.

L'enjeu crucial est de ce fait **la question du développement d'un écosystème rural assumé et coopératif, face au modèle dominant d'influence des villes et de leurs couronnes.**

Le territoire de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie partage en effet le sort marginal d'environ 15 % de la population française, isolée dans 7 400 communes rurales ou petites villes (5 % de population), ou, au mieux, multipolarisée en dehors des aires urbaines sans qu'aucune ne prédomine (10 % de population)<sup>4</sup>.

▪ Un territoire relativement accessible et distribué

La question de l'enclavement et de la mobilité semble devoir toujours plus se repenser en **récusant la vision d'un territoire situé en angle mort, fermé et ilotier.**

Il s'agit au contraire de considérer la **situation intermédiaire d'un territoire plutôt « ouvert » et « accessible »** du fait :

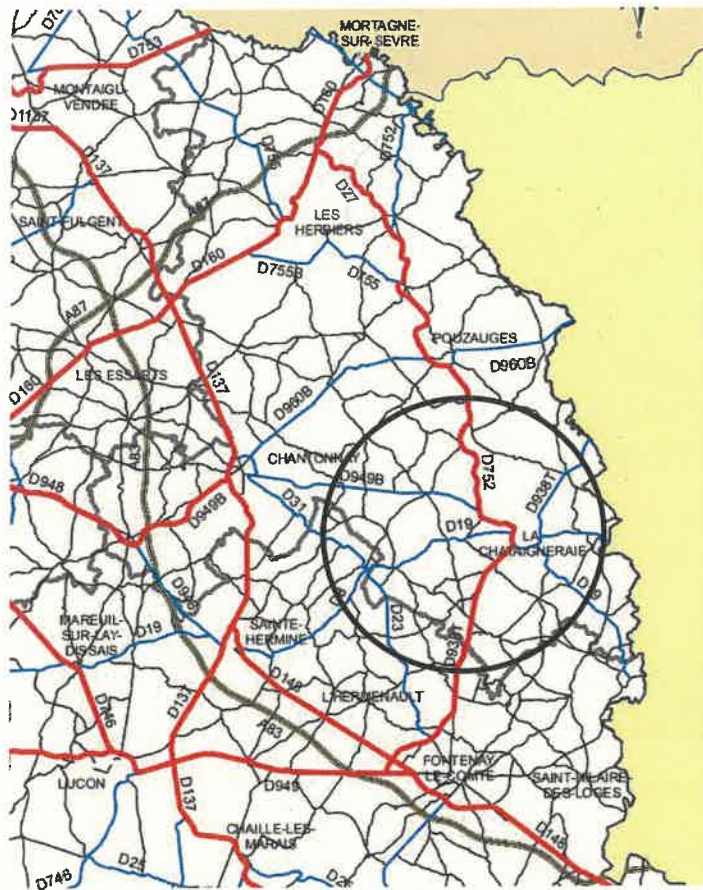
- de son réseau structurant (la « rocade du bocage » Fontenay / La Châtaigneraie / Pouzauges / Les Herbiers / Mortagne-sur-Sèvre), primaire et secondaire de voiries départementales :

- 
- préserver pour le valoriser le patrimoine naturel,
  - construire une destination touristique nouvelle en favorisant les itinérances (cyclotourisme, tourisme fluvial et le nautisme) ;
  - proposer un territoire attractif pour les personnes en formation post-bac.

<sup>3</sup> L'association interterritoriale articule le « pays du Bocage vendéen » (un quart de la population départementale : Les Essarts, Saint-Fulgent, Pouzauges, Chantonay, Les Herbiers, Mortagne-sur-Sèvre, Montaigu et Rocheservière) avec les dynamiques de Bressuire, Cholet et Nantes.

<sup>4</sup> « 61 millions de personnes, soit 95 % de la population, vivent sous l'influence de la ville. Pour l'essentiel, il s'agit de personnes résidant dans des aires, zones d'échanges intensifs entre les lieux de domicile et de travail. Les aires sont composées d'un pôle, ville concentrant au moins 1 500 emplois, et le plus souvent d'une couronne. Ces aires structurent le territoire français et englobent la moitié des communes : 85 % de la population y réside. 60 % de la population, soit 37,8 millions d'habitants, réside au sein même des pôles des grandes aires urbaines. Ces grands pôles constituent le cœur de l'urbain, avec plus de 800 habitants par km<sup>2</sup>, soit huit fois plus que la moyenne nationale. En dehors des aires, 11 000 communes sont multipolarisées, sous l'influence de plusieurs aires sans qu'aucune ne prédomine : 10 % de la population y réside. Signe des nombreuses interactions entre villes et campagnes, les trois quarts des communes rurales sont sous influence des villes, dans lesquelles réside un habitant sur cinq. Hors influence des villes, on trouve 5 % de la population dans 7 400 communes rurales ou petites villes », Insee Pays de la Loire - étude n° 125, op. cit.

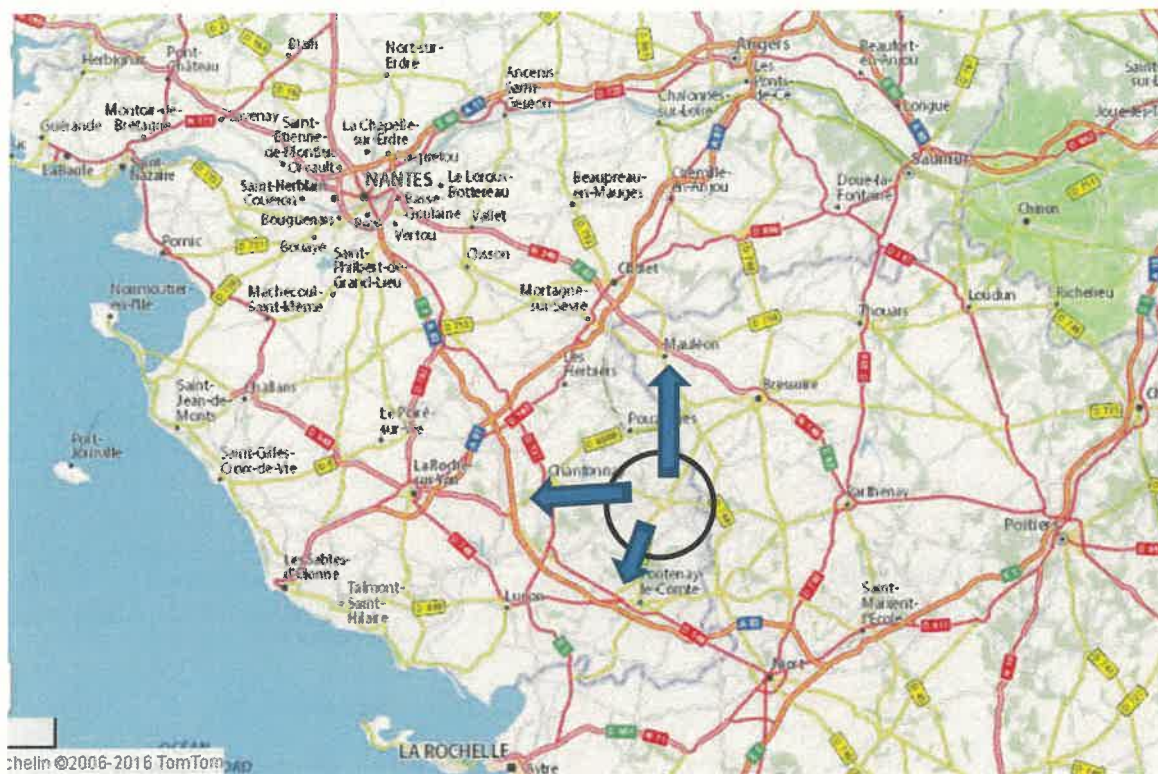




## Légende

- Structurant
- Primaire
- Secondaire
- Autoroutes

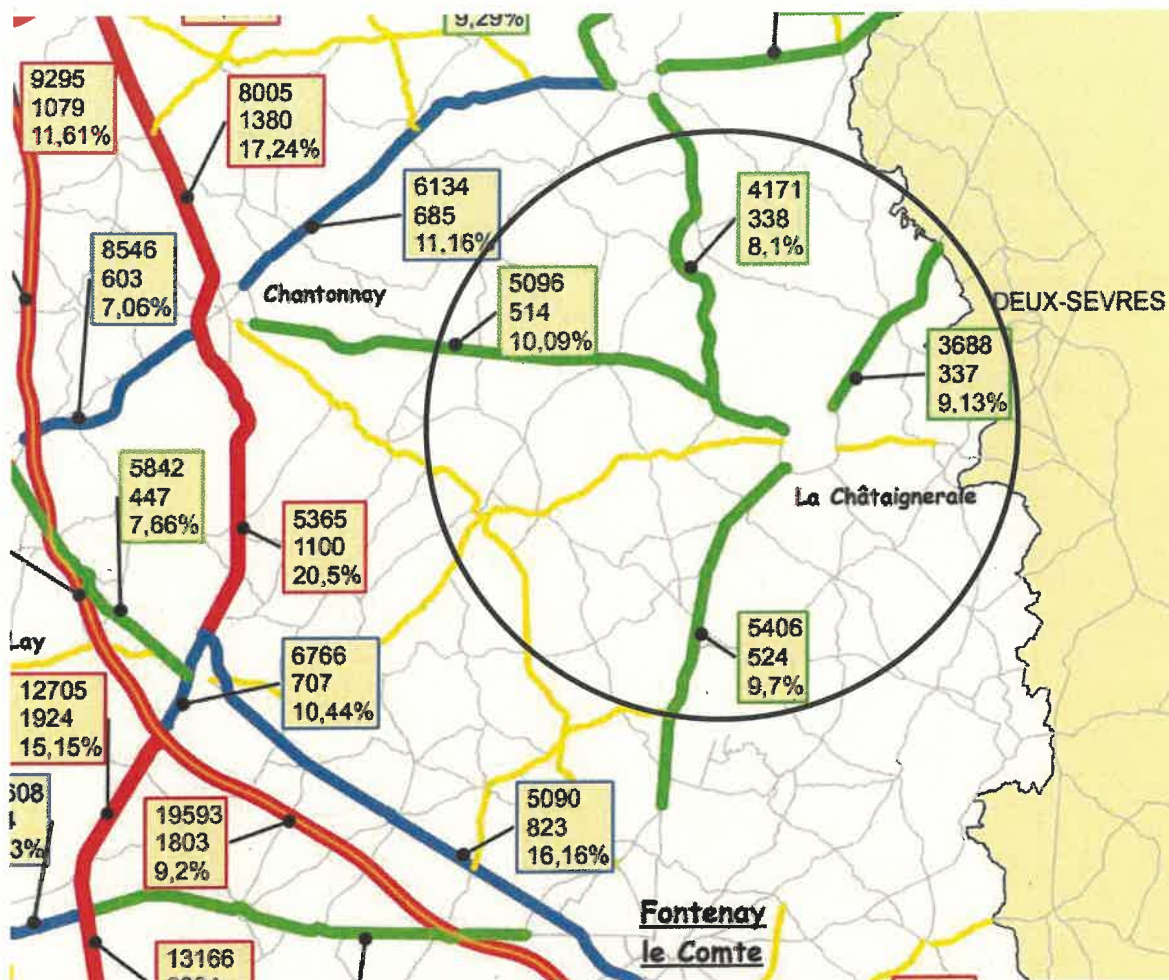
- et de ses accès multiples aux infrastructures autoroutières (20 mn) et ferroviaires (50 mn), en lisière Ouest et Sud :



Carte des accès à l'A83 (Nantes / Niort / Bordeaux) et à la 2 x 2 et A87 (La Roche-sur-Yon / Angers / Paris).

| Désignation           | Kms de voirie |
|-----------------------|---------------|
| RD 949Bis             | 21            |
| RD 19                 | 27            |
| RD 938ter au Nord Est | 11,5          |
| Voies communales      | 700           |

La moyenne journalière de circulation des véhicules sur les RD du territoire reste modérée et équilibrée, avec une plus grande fréquentation Sud (vers Fontenay : 5400) et Ouest (vers Chantonnay : 5100 et vers Pouzauges 4200), en comparaison de l'axe Nord (vers Cerizay 3700). Les poids lourds représentent environ 10 % des véhicules (entre 300 et 600 PL / jour).



**Légende**

| Circulation poids lourds              |                  |
|---------------------------------------|------------------|
| <span style="color: yellow;">—</span> | Moins de 300 v/j |
| <span style="color: green;">—</span>  | de 300 à 600 v/j |
| <span style="color: blue;">—</span>   | de 600 à 900 v/j |
| <span style="color: red;">—</span>    | Plus de 900 v/j  |

|       |                     |
|-------|---------------------|
| 9700  | Moyenne Journalière |
| 570   | Moyenne PL          |
| 5,9 % | % Poids Lourds      |



Cette accessibilité s'est encore améliorée en direction de La Roche-sur-Yon depuis la création sur 8 kms, fin 2017, de la voie express 2 x 2 Chantonnoy / Bournezeau.

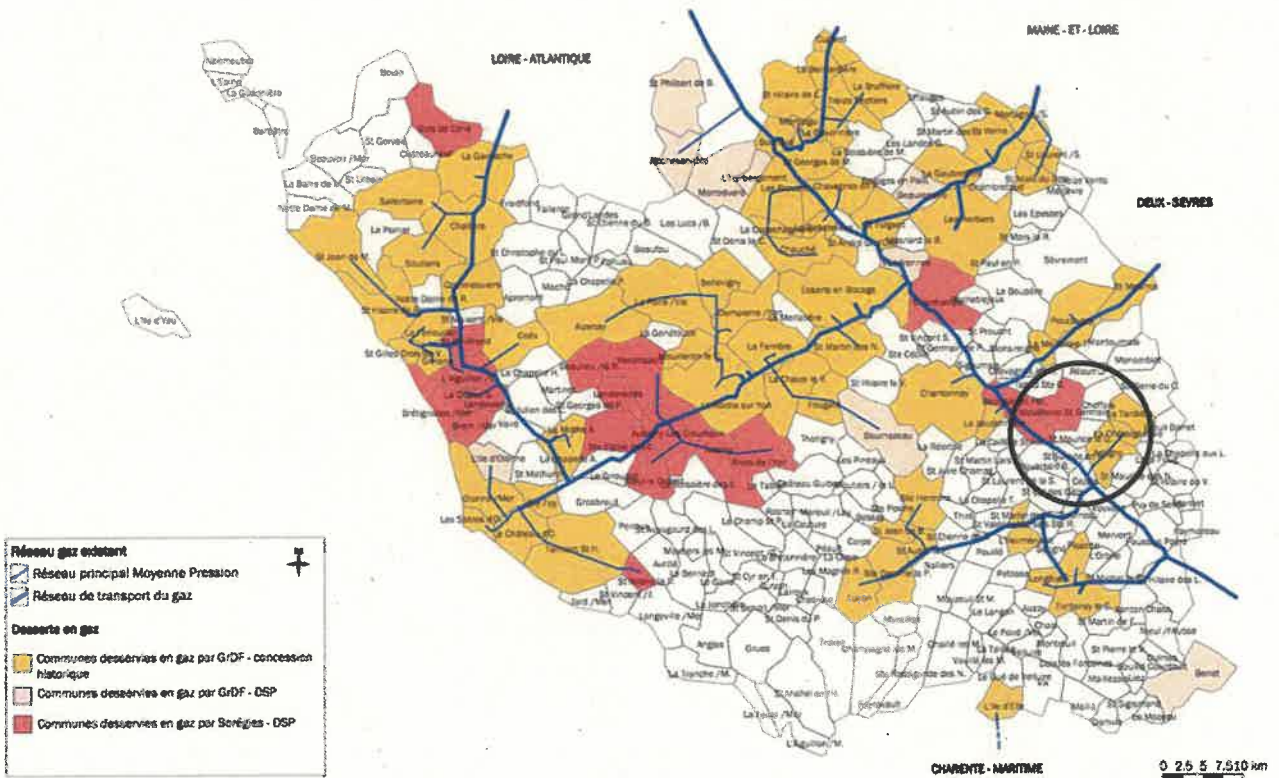
Le transport en commun est résiduel (ligne de car départementale n° 290 La Châtaigneraie - Chantonnoy - Montaigu - Nantes), et le transport alternatif (initiative solidaire depuis 2017) encore émergent.

La question des infrastructures routières, et de la mobilité des personnes et des marchandises, reste, en matière d'attractivité de territoire, indissociable de celle des infrastructures de réseaux en eau, énergie et télécommunication :

- En matière d'alimentation d'eau potable : la départementalisation, parachevée depuis 1961 jusqu'en 2018 (La Roche-sur-Yon), du captage, du stockage, du traitement et de la distribution de l'eau potable apporte une meilleure sécurité d'approvisionnement pour :

- o les besoins en eau potable<sup>5</sup>,
  - o et les besoins en protection incendie.
- En matière de distribution d'électricité, 45 % du réseau est souterrain (contre 62 % en Vendée). Les 8 676 clients du territoire (1,85 % de la consommation vendéenne) sont plutôt consommateurs de haute tension (HTA : 3,72 % de la consommation vendéenne). Paradoxalement, la durée moyenne annuelle des coupures électriques est de 195 mn sur le territoire (dont 110 mn en HTA dues, pour moitié, à des travaux) contre 80 mn en Vendée (dont 41 mn en HTA)<sup>6</sup>.
  - En matière de gaz naturel : le réseau est présent, mais avec un potentiel limité, à partir des possibilités de raccordement à 35 m de la canalisation existante en réseau de transport sur l'axe Cezais / Bazoges-en-Pareds, décliné en moyenne pression sur l'axe Fontenay / La Châtaigneraie.

Schéma de développement de la distribution de gaz  
Adopté en novembre 2004  
Actualisation au 23 août 2016



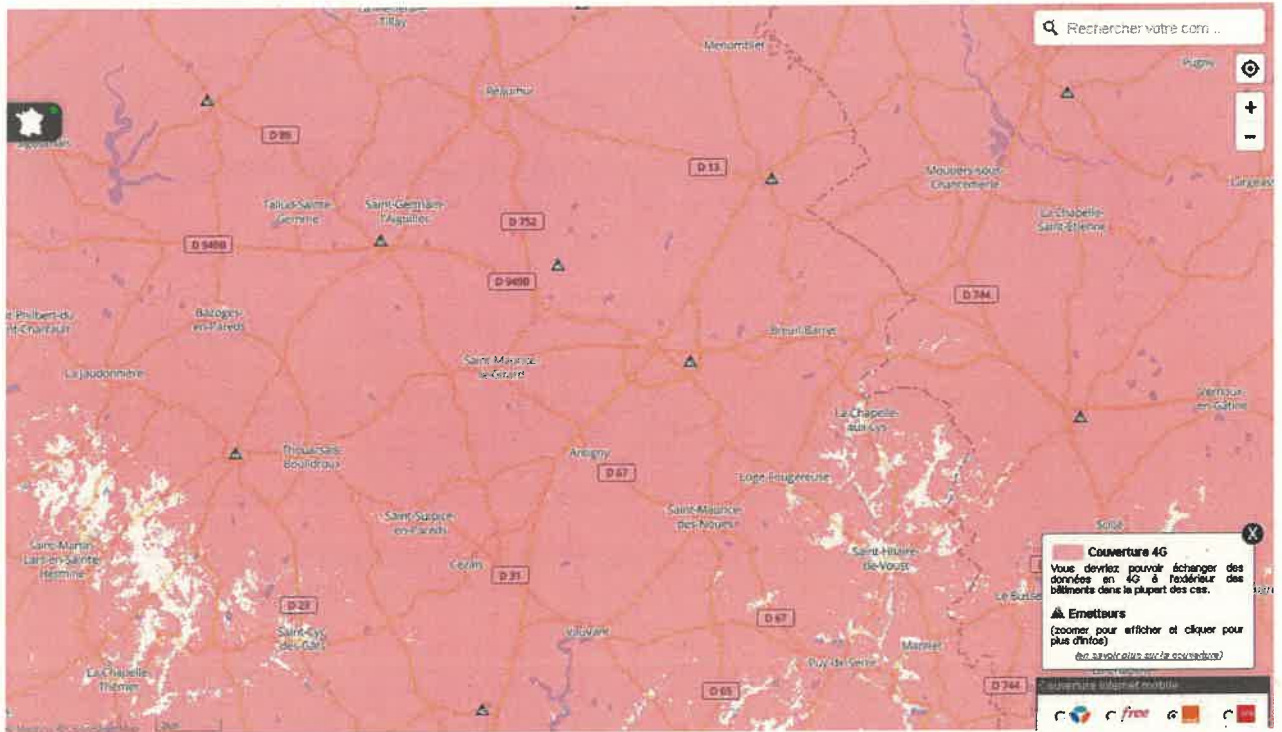
- En matière de distribution des télécommunications
  - o Les réseaux filaires seront affectés d'ici à 2023 au passage de la fibre optique (très haut débit pour tous les habitants) autour de la desserte de 62 sites prioritaires (zones d'activités, mairies, écoles...), après la réalisation récente (2016-2017) de la montée en débit des secteurs de Thouarsais-Bouildroux,

<sup>5</sup> Informations manquantes sur le territoire. La consommation Vendée est de 101 m<sup>3</sup> / abonné de tout type (particuliers, entreprises...) / an.

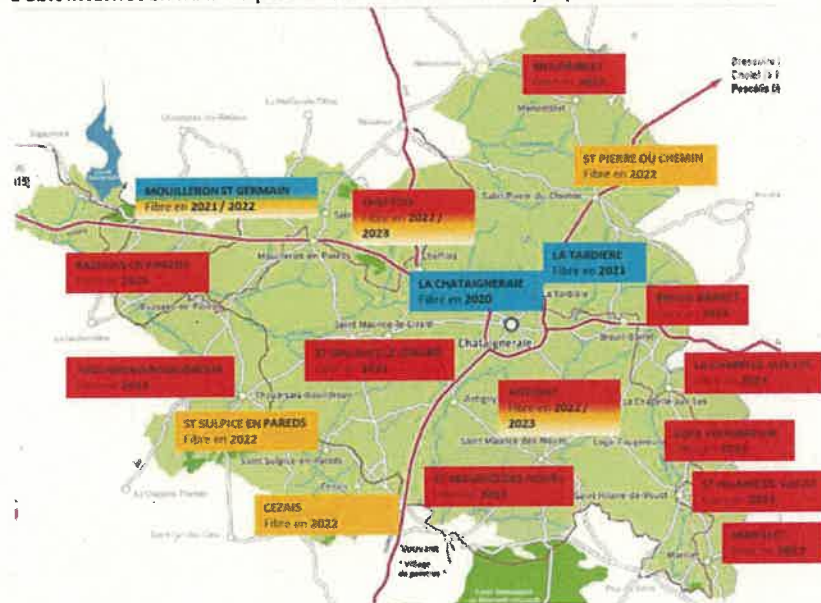
<sup>6</sup> Données SyDEV (rencontre du 26 mars 2021).

Menomblet, Saint-Maurice-le-Girard, Saint-Maurice-des-Noues, La Chapelle-aux-Lys.

- o Le réseau de téléphonie mobile, en nette amélioration depuis 3 ans, connaît encore parfois des zones blanches en 4G, différentes selon les opérateurs : celles de Bouygues et SFR concernent Cheffois / La Chapelle-aux-Lys / Saint-Hilaire-de-Voust ; celles de Free sont les mêmes avec, en plus, le bourg d'Antigny. Celles d'Orange épargnent Cheffois et Antigny, mais impactent aussi la Loge-Fougereuse :



**TERRITOIRE DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE**  
Débit internet en MAI VS prévision arrivée de la fibre optique



**Tests débit réalisés en MAI 2021**

toutes les communes sauf La Chataigneraie / Moiré ayant la fibre

| Commune               | Mébit descendant | débit montant |
|-----------------------|------------------|---------------|
| ANTIGNY               | 17,60            | 0,88          |
| BAZOGES EN PAREDS     | 75,83            | 19,72         |
| BREUIL BARRET         |                  |               |
| CEZAIS                | 1,60             | 0,79          |
| CHEFFOIS              | 88,39            | 24,69         |
| LA CHAPPELLE AUX LYS  | 8,47             | 0,84          |
| LA TARDIERE           | 10,13            | 0,83          |
| LOGE FOUGEREUSE       | 65,50            | 26,39         |
| MARILLET              | 16,70            | 0,83          |
| MENOMBLET             | 62,16            | 13,72         |
| MOUILLERON ST GERMAIN | 94,84            | 16,39         |
| ST HILAIRE DE VOUST   |                  |               |
| ST MAURICE DES NOUES  | 19,64            | 0,85          |
| ST MAURICE LE GIRARD  | 62,89            | 18,22         |
| ST PIERRE DU CHERMIN  | 18,16            | 0,84          |
| ST SULPICE EN PAREDS  | 7,84             | 0,75          |
| THOUARSAIS BOULDRONX  | 4,18             | 4,23          |

**A NOTER**

Coût d'un lien fibre 10 Mo = 320 € HT / mois  
(marché LINKT / E Collectivités  
Pour un lien FFTE (entreprise))

**Attention :**

- Lien fibre FFTH (comme pour le particulier) :
- Moins cher
- Moins fiable car pas de dépannage garanti (FFTE = dépannage en 4h)
- Pas de garantie des débits

Les dessertes en moyenne tension électrique (HTA), en gaz naturel et en télécommunication restent de qualité moyenne, et globalement peu satisfaisantes à ce jour pour structurer le développement du territoire.

➤ Des fonctions de centralité dans un contexte de ressources limitées

▪ Une offre équilibrée au cœur d'un bassin de vie assez homogène

Du fait de son isolement et de son enclavement, et malgré la faible densité de sa population et l'absence d'une véritable ville centre (La Châtaigneraie compte moins de 2600 habitants – soit 16,3 % de la population du territoire), et le fait que 12 communes sur 18 ont moins de 1000 habitants, **le territoire s'est construit comme un pôle de centralité pour une population parfois extraterritoriale, sur un giron (« bassin de vie ») d'environ 20 000 habitants.**

On y observe notamment :

- Un cadre de vie environnemental, patrimonial et paysager de qualité (bocage), avec 20 édifices protégés et 72 entités archéologiques, des surfaces naturelles protégées (11 ZNIEFF, 3 ENS), 12 stations d'épuration des eaux usées (traitant la moitié des habitants), une politique incitative de gestion des déchets (par le SCOM-Est Vendée), une préservation des haies face aux tendances de céréalisation,
- un véritable esprit entrepreneurial : autour d'un tissu industriel, artisanal et agricole,
- de nombreux services de proximité :
  - o en matière d'éducation : 21 écoles primaires publiques et privées (1460 élèves), 2 collèges (public / privé) avec un ramassage scolaire pour 550 élèves, 1 MFR (CFA), une association L'outil en main...
  - o en matière de santé : un hôpital (332 lits), 4 pôles santé (professions médicales – 7 médecins libéraux, et para-médicales), 6 pharmacies, 6 dentistes, 4 EHPAD (332 places, 3 cantous), 2 MARPA (48 places), 3 unités Alzheimer, un foyer de personnes handicapées vieillissantes...
  - o en matière sociale : Maison de l'emploi, service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), ESAT (La Largère), organismes d'insertion (SEVE, Atout linge)...
  - o en matière familiale : Centre de protection maternelle et infantile, RAMIPE, structure multi-accueil, MAM, 2 micro-crèches, 120 assistantes maternelles, 4 accueils de loisirs
  - o en matière de services à la population : 18 mairies, 1 espace France services, 1 centre des finances publiques, 2 bureaux de poste, 6 agences postales ou points Poste
  - o en matière de sécurité et de prévention : 1 gendarmerie, 4 centres de secours (SDIS)
  - o en matière commerciale : 3 GMS, des commerces de proximité
  - o en matière de culture, de sport, de loisirs, de tourisme : des équipements nombreux (médiathèque, piscine saisonnière, école de musique, salle de gymnastique, office du tourisme, donjon et jardin médiéval, musée national Clémenceau - de Lattre...)
- des liens forts de cohésion et de sociabilité :
  - o Une Communauté de communes s'est construite depuis 20 ans (2001) sur les bases du district issu d'un SIVU de 11 communes (1971 : pour la construction et gestion d'un bassin de la piscine) puis d'un SIVOM aux compétences et au périmètre élargi (entre 1974 et 1989), avec les moyens d'une taxe

professionnelle unique (1999) dynamique jusqu'à la réforme fiscale de 2003 (FPU). Cet établissement, aujourd'hui doté d'une représentativité directe (élections 2014), reste le plus petit EPCI de Vendée mais gère, avec un budget de fonctionnement de 9 M €, des compétences relativement nombreuses comme le montre son coefficient d'intégration fiscale (CIF) de 0,39 :

|  | 2020       | National                         |
|--|------------|----------------------------------|
| Potentiel fiscal par habitant CC             | 276.32     |                                  |
| Potentiel fiscal Intercommunal Agrégé (PFIA) | 11 268 794 |                                  |
| PFIA / hab. de la CC                         | 566,30     | 628,99                           |
| Revenu / hab. moyen de la CC                 | 11 400,90  | 14 707,05                        |
| Effort Fiscal Agrégé (EFA)                   | 1,1792305  | 1,127849                         |
| Coefficient d'intégration fiscale (CIF)      | 0,395731   | 0,372909 (moyen de la catégorie) |

- le tissu associatif / familial : des parentés de proximité, plus de 300 associations actives dans les domaines les plus variés (un quart d'entre elles sont « sports et loisirs »).

▪ **Des dispositifs de revitalisation face à certaines fragilités**

Chiffre confirmé en 2018 comme en 2013, le Pays de La Châtaigneraie est **le seul territoire vendéen à se situer en bas de l'échelle « médiane du revenu disponible des ménages par unité de consommation »**.

Sa médiane est située entre 12 926 € et 18 920 € / an, alors qu'en France, l'immense majorité des intercommunalités rurales disposent d'un revenu médian par unité de consommation proche de 20 000 € (trois quarts des intercommunalités entrent dans une fourchette 18 000 - 22 000 €)<sup>7</sup>.

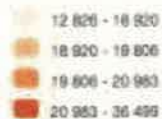
<sup>7</sup> Observatoire de l'AdCF : « Mesurer les disparités territoriales à l'aune des revenus des ménages », 06/03/2020. Le Pays de La Châtaigneraie partage ici le sort des arrière-pays languedociens comme le Minervois, les Pyrénées audoises, certaines communautés des Cévennes, des communautés des Ardennes ou de Thiérache dans l'Aisne... ou encore de la partie orientale de la Corse ou de collectivités ultra-marines, comme Mayotte et La Guyane. Le revenu médian correspond au revenu qui sépare les 50 % des ménages les moins favorisés des 50 % les plus favorisés. L'INSEE a recours à la notion d'unité de consommation (UC) pour pondérer la composition du foyer, un adulte comptant double par rapport à un enfant : <https://www.adcf.org/articles-observatoire-de-l-adcf-mesurer-les-disparites-territoriales-a-l-aune-des-revenus-des-menages-5151>

## Médiane du revenu disponible des intercommunalités par unité de consommation (2018)

○ En savoir plus

- Guadeloupe
- Guyane
- Martinique
- Mayotte
- Réunion

Médiane du revenu disponible des intercommunalités par unité de consommation (2018) (en €) :



Yves Fassin 2019, OIGT

En revanche, le Pays de La Châtaigneraie connaît les mêmes (faibles) disparités de revenus internes (indice compris entre 2,2 et 2,7) que les territoires des Pays de la Loire et de la Bretagne en zone rurale, comparé au reste de la France et aux métropoles (où les disparités se creusent).



## Rapport interdécile du revenu disponible des intercommunalités par unité de consommation (2018)

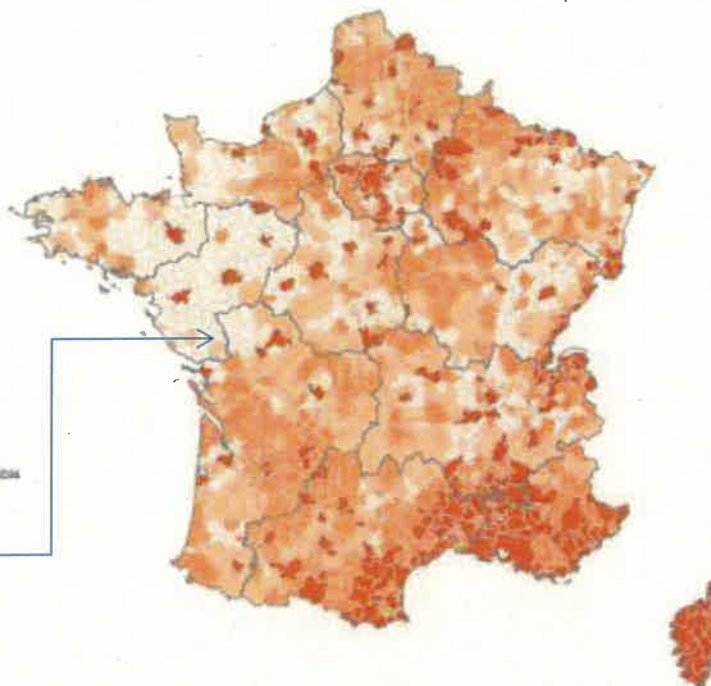
En savoir plus

- Guadeloupe
- Guyane
- Martinique
- Mayotte
- Réunion

Rapport interdécile du revenu disponible des intercommunalités par unité de consommation (2018) :



France, Prospekt 2019, CGEET



La faible densité de la population (15 604 habitants pour 316,6 km<sup>2</sup>, soit 50 habitants/km<sup>2</sup> contre 98 hab./km<sup>2</sup> en Vendée et 114 en Pays de la Loire), sa stagnation, son vieillissement, et le niveau modéré de ses revenus ont provoqué le classement du territoire en **Zone de Revitalisation Rurale (ZRR)** à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017, à l'instar de deux autres EPCI du Sud Vendée :



Sur les 1000 communes françaises de moins de 2 000 habitants concernées par le programme 2020-2026 « **Petite ville de Demain** » (PVD), 2 des 20 communes labellisées en Vendée relèvent du territoire : La Châtaigneraie et Mouilleron-Saint-Germain.

Elles pourront ainsi assumer davantage leurs fonctions de « centres bourgs » (commerces, patrimoine, services...) en bénéficiant, du fait de leurs vulnérabilités<sup>8</sup>, d'une opération de revitalisation du territoire (ORT).



### ■ Une remédiation financière aux limites de la fiscalité municipale

Aux côtés de l'Etat, la Région, le Département et l'intercommunalité s'intéressent également de près à l'investissement municipal avec des synergies et des péréquations financières renforcées depuis 2014 (la « contractualisation », le fonds de péréquation intercommunal et communal - FPIC)<sup>9</sup>.

- En fonctionnement courant, la fiscalité (hors redevances, taxe GeMAPI ou taxe de séjour) et les dotations de l'Etat, classiquement divisées par deux pour le secteur rural (DGF)<sup>10</sup>, sont distribuées comme suit :

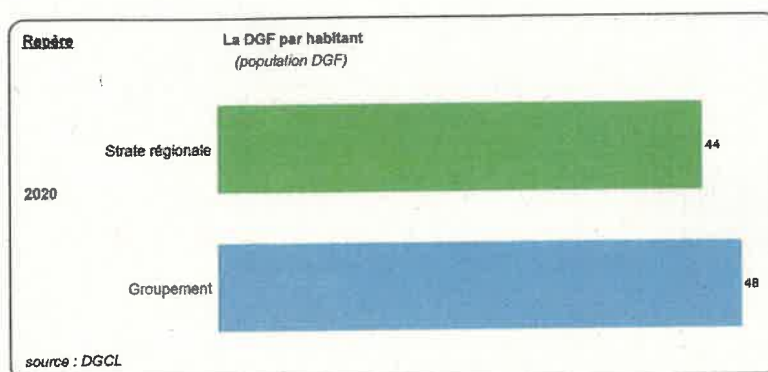
<sup>8</sup> Comme l'a observé la Mission Bur/Richard dans sa note thématique de cadrage relative « aux enjeux d'une refonte de la fiscalité locale » en janvier 2018 : « ce sont souvent les collectivités les plus pauvres qui font face aux charges objectives les plus élevées ».

<sup>9</sup> La dynamique de la fiscalité municipale est en effet impactée à la fois dans son assiette (bases) et dans son pouvoir de taux (réforme de la taxe d'habitation 2018-2023). Les valeurs locatives cadastrales servant de bases d'imposition aux divers impôts locaux (et d'abord à la TH) n'ont pu être actualisées depuis les années 1970. Les ressources induites par la suppression quasi-totale de la TH (maintenue sur les résidences secondaires et sur les locaux meublés non affectés à l'habitation principale, ainsi que sur les locaux vacants) seront notamment remplacées par le transfert aux communes de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue par les départements, et par une fraction du produit net de la TVA pour les EPCI. Seul le pouvoir de taux sur le foncier bâti persiste. De même, la réforme des impôts de production génère une division par deux des valeurs cadastrales des établissements industriels compensée, avec remplacement de la CVAE régionale par une fraction de TVA à partir de 2021 et compensation du bloc local par un nouveau prélèvement sur les recettes de l'Etat qui évoluera chaque année en fonction des bases imposables localement et de leur évolution.

<sup>10</sup> Sur la partie forfaitaire de la DGF : « La population prise en compte, la population dite DGF, est pondérée par un coefficient qui croît selon une progression logarithmique, de sorte que, en schématisant, un habitant d'une commune de 200 000 habitants « pèse » deux fois plus que celui d'une commune de 500 habitants » (Mission Bur/Richard).

| Nature              | Dispositif                    | Données 2020           |  |
|---------------------|-------------------------------|------------------------|--|
|                     |                               | Au profit des communes | Au profit de la Communauté de communes |
| Fiscalité           | TH (produit global : 3,4 M)   | 2,1 M €                | 1,3 M €                                |
|                     | TFB (produit global : 2,4 M)  | 2,3 M €                | 0,2 M €                                |
|                     | TFNB (produit global : 0,8 M) | 0,794 M €              | 0,006 M €                              |
|                     | TAFNB                         |                        | 0,0009 M €                             |
|                     | CFE                           |                        | 1,5 M €                                |
|                     | CVAE                          |                        | 0,9 M €                                |
|                     | TASCOM                        |                        | 0,17 M €                               |
|                     | IFER                          |                        | 0,006 M €                              |
| DGF                 | DGF des communes              |                        |  |
|                     | DGF bonifiée de la CC         |                        | 0,8 M €                                |
|                     | Allocations compensatrices    |                        | 0,2 M €                                |
| FNGIR (reversement) |                               |                        | - 0,35 M €                             |
| <b>TOTAL</b>        |                               |                        | <b>4,73 M €</b>                        |

Source : analyse consolidée 2021 de la DDFIP



- Concernant les arbitrages au sein du bloc local, les choix de solidarité entre communes et Communauté de communes se sont illustrés comme suit :

| Nature   | Dispositif   | Moyenne annuelle                 |  |
|--|--|----------------------------------|--|
|  |  | Au profit des communes           | Au profit de la Communauté de communes |
| Compensations liées aux compétences                    | Attributions de Compensation   | 1 173 000 €                      | 88 000 €                               |
|  | FPIC (part « enfance »)  | 53 773 €                         | 70 000 €                               |
|  | Charges non compensées (THD, SDIS, santé...)   |                                  |  |
|  | Charges partiellement compensées (instruction des ADS : 50 %, ...)   | 30 000 €<br>+ taxe d'aménagement |  |
| Solidarité liée à la fiscalité et aux dotations d'Etat | FPIC restant   | 119 000 €                        | 225 000 €                              |
|  | DSC pour les communes dont le potentiel financier est inférieur à la moyenne du territoire   | 100 000 €                        |  |
|  | Fonds de concours pour certaines communes aux ressources inférieures (communes sans équipements communautaires + potentiel financier inférieur à 500 € par habitant) | 100 000 €                        |  |
|  | DGF et accessoires   | 2 700 000 €                      | 800 000 €                              |
|  | Fiscalité (incluant fiscalité de zones, allocations compensatrices...)   | 5 400 000 €                      | 4 000 000 €                            |

| Nature                             | Dispositif   | Moyenne annuelle       |  |
|------------------------------------|--|------------------------|--|
|                                    |  | Au profit des communes | Au profit de la Communauté de communes |
| Solidarité liée à l'investissement | Fonds de concours pour toutes les communes (échus en 2020) en fonction des kms de voirie, de l'effort fiscal et du potentiel financier inversé | 125 000 €              |  |
|                                    | Répartition des enveloppes des contrats Etat (échus en 2020)   | 720 000 €              | 200 000 €                              |
|                                    | Répartition des enveloppes des contrats Région (échus en 2020)   | 60 000 €               | 285 000 €                              |
|                                    | Répartition des enveloppes des contrats Département (échus en 2020)  | 500 000 €              | 62 500 €                               |

Les modes de gestion de services publics locaux évoluent au fil du temps et amènent le bloc local (communauté de communes et communes) à s'investir dans leur consolidation, avec des partenariats émergents, notamment :

- Le maintien d'un service postal par des agences postales communales (comme à Cheffois, ...) ou par des « relais poste » (Antigny, ...), en complément des bureaux de Poste toujours présents à La Châtaigneraie et à Mouilleron-Saint-Germain (accueil guichet – conseil bancaire) : la pérennité du service de tri des courriers et colis a été acté avec la conclusion en 2020 d'un bail commercial au sein d'un local appartenant à la Communauté de communes, qui a également proposé de reloger dans le local du Trésor public le bureau de poste de La Châtaigneraie en 2022<sup>11</sup> ;
- Par l'implication de la Communauté de communes sur le projet de réhabilitation des locaux professionnels de la Gendarmerie nationale à La Châtaigneraie incluant 10 logements de fonction (foncier, abords...) : livraison prévue en octobre 2022 ;
- Par l'accueil prochain au sein de l'espace « France services » géré par la Communauté de communes d'agents de la Trésorerie publique de La Châtaigneraie (accueil de proximité)<sup>12</sup> ;
- Par la recherche de solutions alternatives face au risque de concentration de la carte scolaire, avec la fermeture envisagée d'écoles privées sous contrat d'association (regroupements de classes).

#### ■ Un niveau préoccupant d'exposition aux crises économiques

Qu'elle qu'en soit l'origine (bancaire et financière comme en 2008, sanitaire comme en 2020, ou sociale...), la répercussion de la crise est ici abordée sous l'angle de ses répercussions économiques locales.

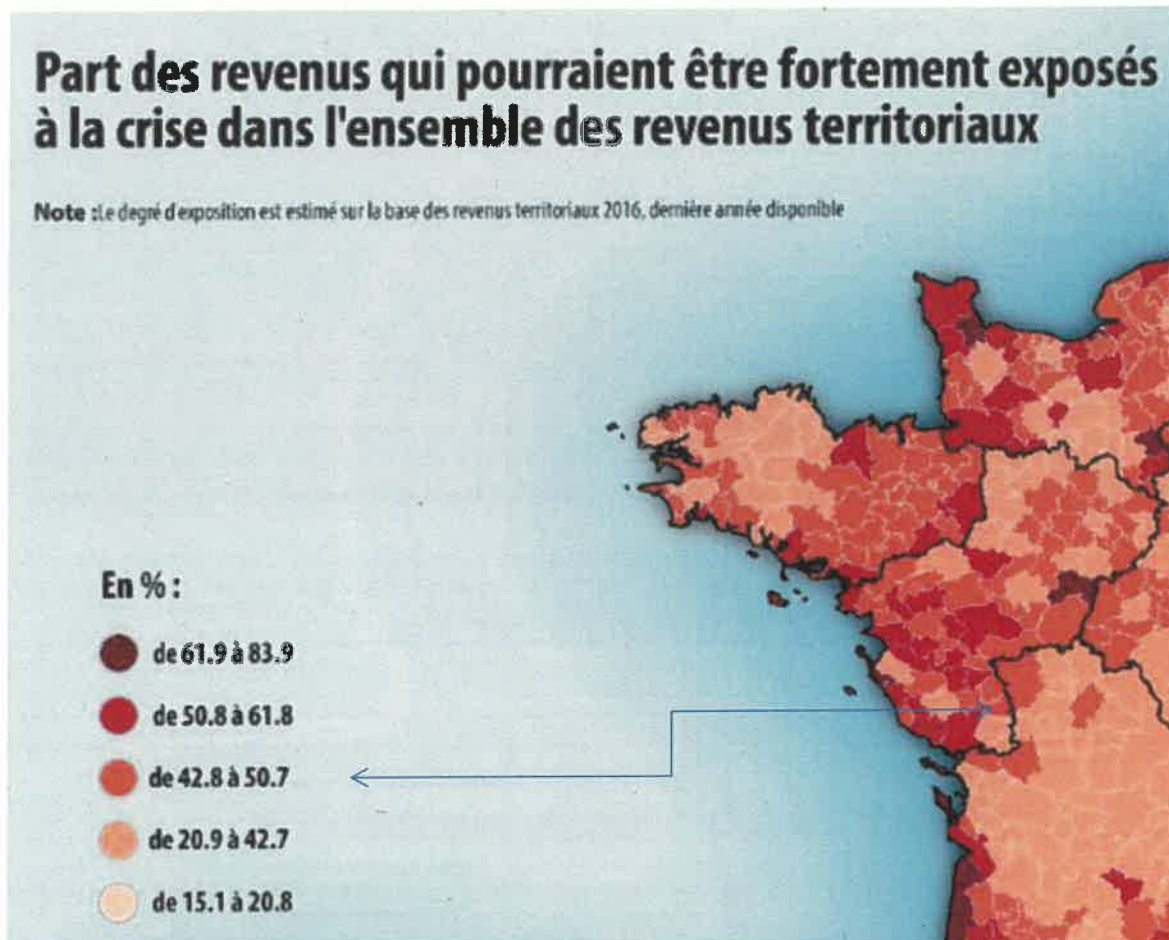
Les territoires disposant de revenus plus « abrités » (revenus sociaux, revenus publics, pensions de retraite) semblent mieux résister aux effets de crise que ceux disposant de revenus plus « exposés » (revenus productifs résidentiels, touristiques, ...)<sup>13</sup>.

<sup>11</sup> Plus généralement, la Poste, devenue depuis 2010 une société anonyme en charge du service universel postal, tend maintenant à diversifier ses services de proximité après la division par deux du nombre de plis distribués en dix ans.

<sup>12</sup> En septembre 2022, trois volets seront déployés : un service de gestion comptable à Fontenay-le-Comte, des permanences locales à La Châtaigneraie à raison de 4 demi-journées hebdomadaires, et un conseiller aux décideurs locaux depuis Fontenay-le-Comte.

<sup>13</sup> « Impacts territoriaux de la crise : les premières analyses de l'Observatoire (OITC) », 26 mars 2021. <https://www.mapinaction.com/observatoire/>

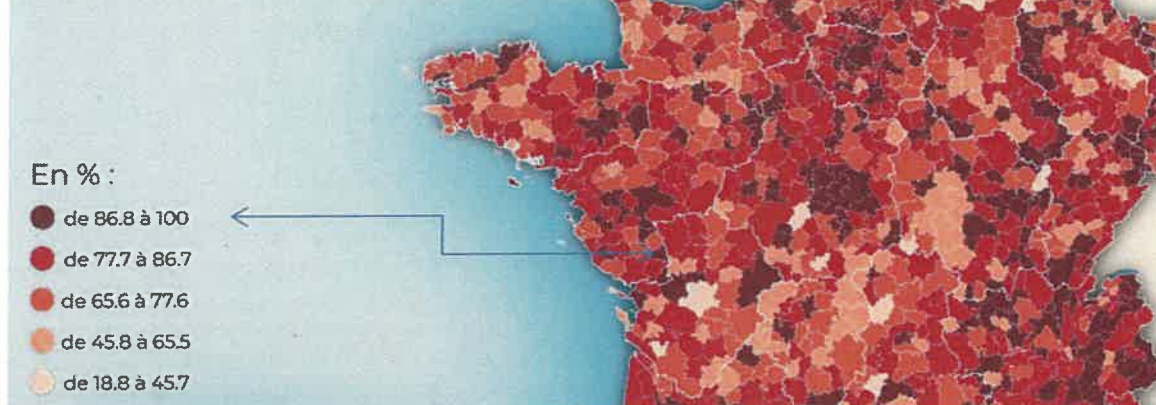
Globalement, la « part des revenus qui pourrait être fortement exposés aux crises » semble comprise dans une fourchette – passable, de 43 à 50 % (données 2016). Elle intègre les revenus de toute nature (pensions de retraites, salaires...).



Il apparaît toutefois, sur la base d'études réalisées en 2019 et 2020, que Pays de La Châtaigneraie, du fait de son profil industriel productif répondant à des besoins de second ordre (mécanique industrielle...) autant qu'à des besoins de premier ordre de la population (filière agro-alimentaire...) reste **très vulnérable, en cas de crise, au ralentissement de la consommation et aux destructions d'emplois.**

La part des « emplois salariés privés de proximité liés aux besoins de second ordre des populations concentrées dans des secteurs d'activité a priori fortement exposés à la crise », serait très importante (au moins 87 %), en comparaison de la moyenne vendéenne :

Part des emplois salariés privés de proximité liés aux besoins de 2nd ordre des populations concentrés dans des secteurs d'activité a priori fortement exposés à la crise dans les intercommunalités et métropoles (fin 2019)



Le territoire y est relativement moins exposé dans les secteurs d'activité « rares à vocation exportatrice et a priori fortement exposés à la crise » (de 39,9 à 65,9 % des emplois privés), pourtant bien présents sur le territoire (aéronautique et spatial...).

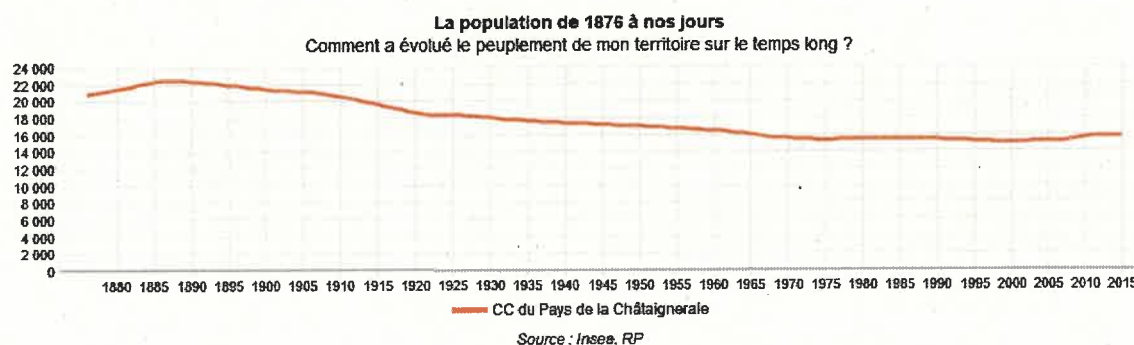
## B. Population et avenir

### ➤ Des politiques attractives pour des habitants

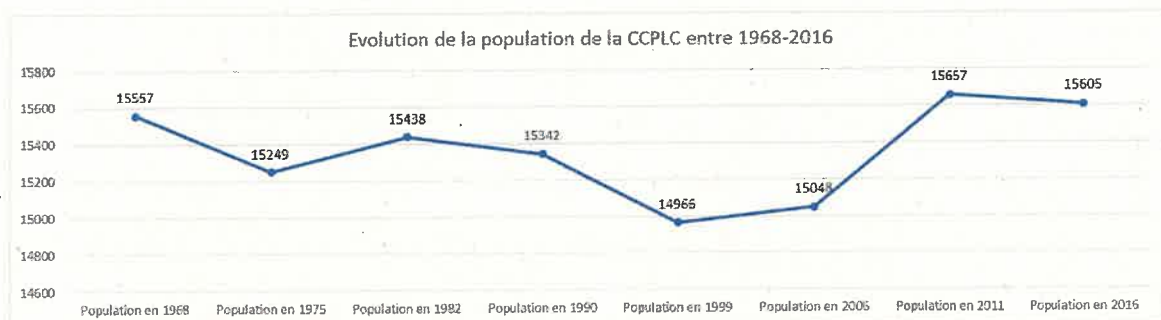
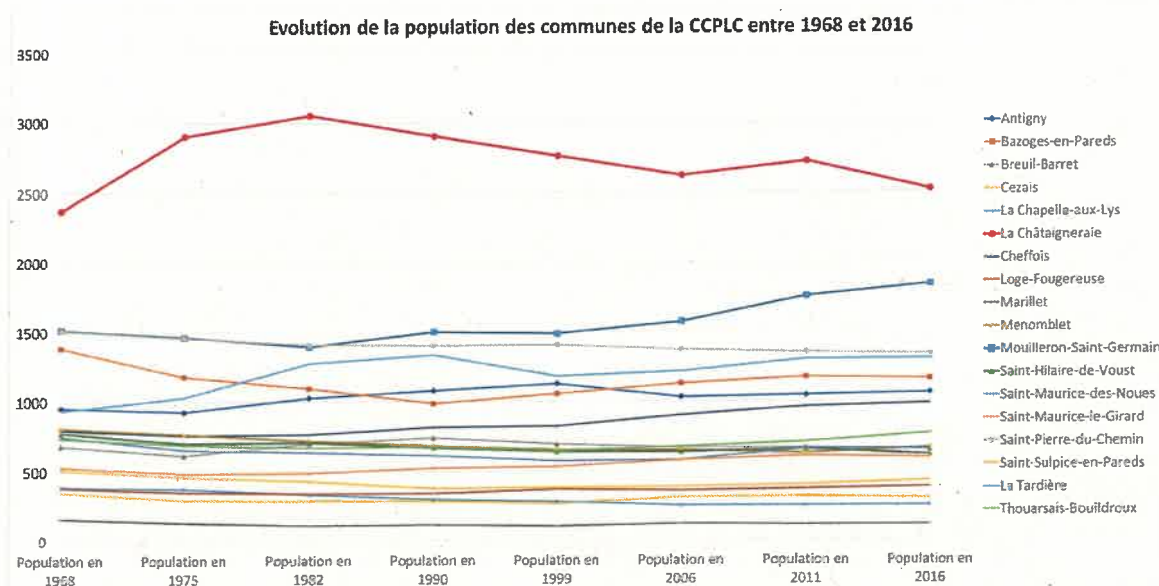
#### ▪ Démographie et identité

##### - Les tendances

En élargissant la focale jusqu'au XIXe siècle, le territoire était traditionnellement peuplé (+ de 22 000 habitants) :



La baisse chronique de la population sur 120 ans semble aujourd'hui donner des signes de stagnation depuis les années 1970, avec un nombre d'habitants globalement stationnaire autour de 15 500.



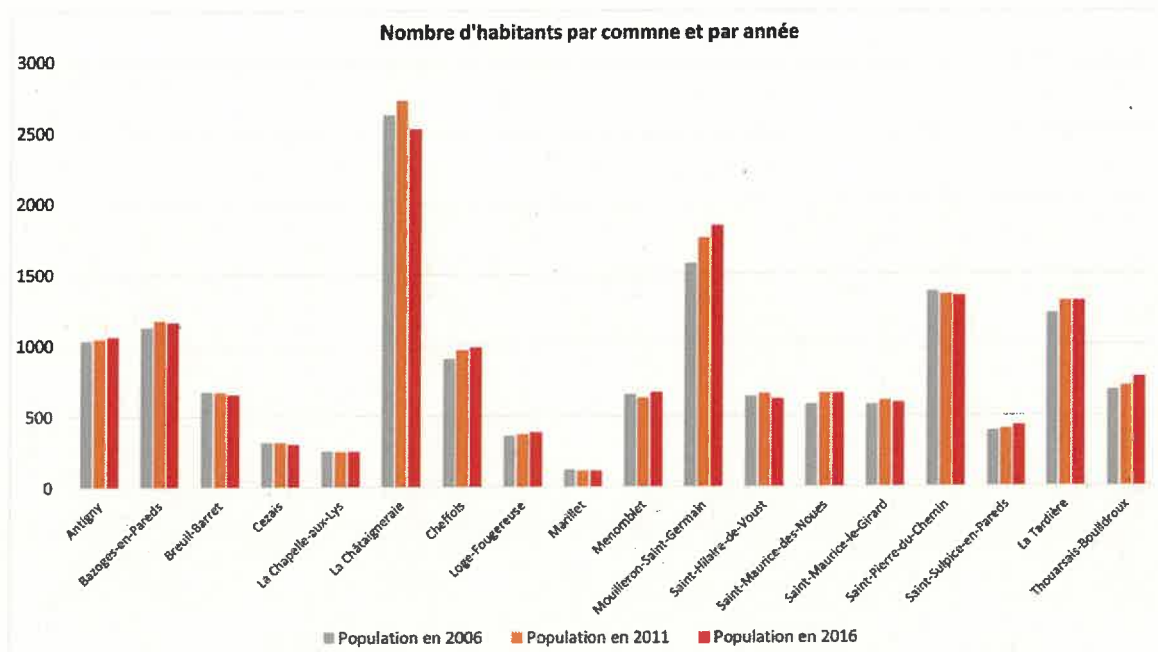
Depuis les années 2010, une légère augmentation se fait sentir comme le confirme le comparatif 2007-2017 avec **3,5 % d'évolution**, mais elle reste très inférieure à la dynamique vendéenne sur cette période (+ 11,2 %), régionale (+ 7,9 %) et même nationale (+ 4,6 %).

## Population

source : INSEE - RP

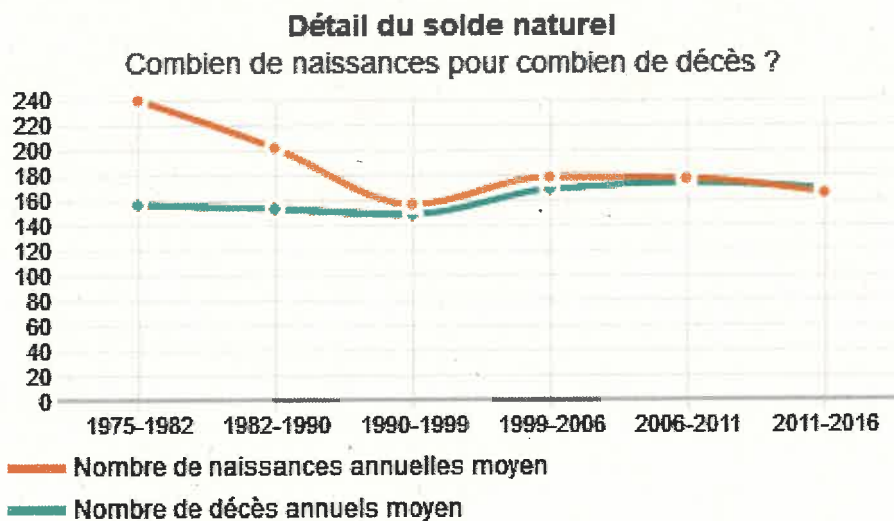
| Territoire                     | Population totale en 2017 | Évolution de la population entre 2007 et 2017 | Évolution de la population entre 2007 et 2017 (en %) |
|--------------------------------|---------------------------|---|--|
| CC du Pays de la Châtaigneraie | 15 605                    | 520   | 3,5  |
| Vendée                         | 675 247                   | 67 823  | 11,2   |
| Pays de la Loire               | 3 757 600                 | 275 013                                       | 7,9  |
| France métropolitaine          | 64 639 133                | 2 844 126                                     | 4,6  |

La Châtaigneraie et Mouilleron-Saint-Germain marquent les plus grands écarts sur la période 2006-2016, soit à la baisse (La Châtaigneraie), soit à la hausse (Mouilleron-Saint-Germain) :



- L'émergence d'un solde migratoire

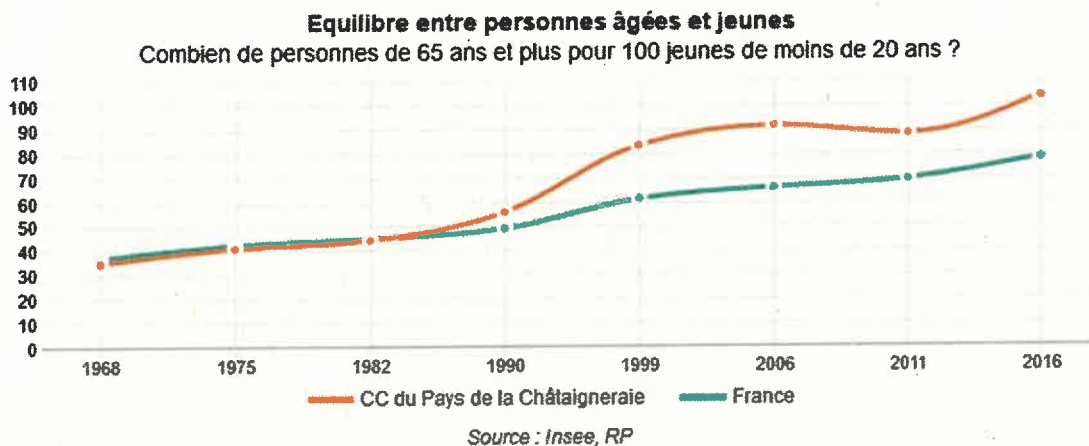
Autre constat marquant : **le solde naturel (naissances – décès) est devenue négatif depuis 2016**, marquant l'importance d'être, de plus en plus, un territoire d'accueil et d'intégration des nouveaux habitants en matière de logements, de services et de cadre de vie...



Source : Insee, RP

Ce constat est lié à celui du vieillissement de la population :

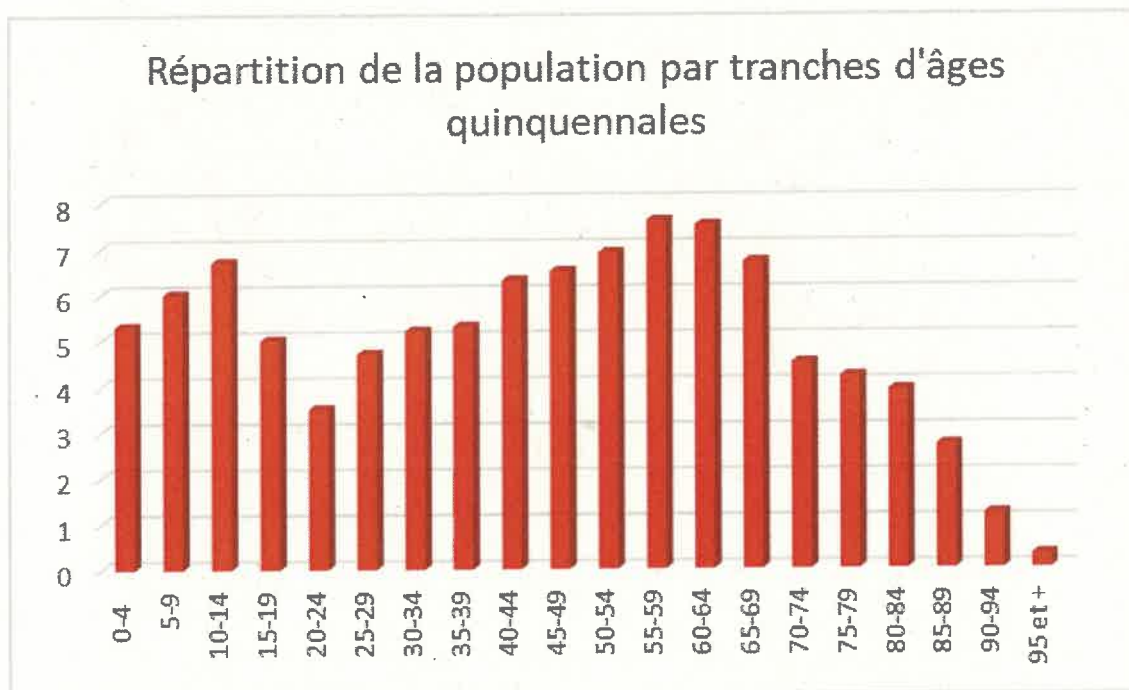




- **Le « lambda » 2016 : portrait robot**

L'habitant du territoire est autant un homme qu'une femme.

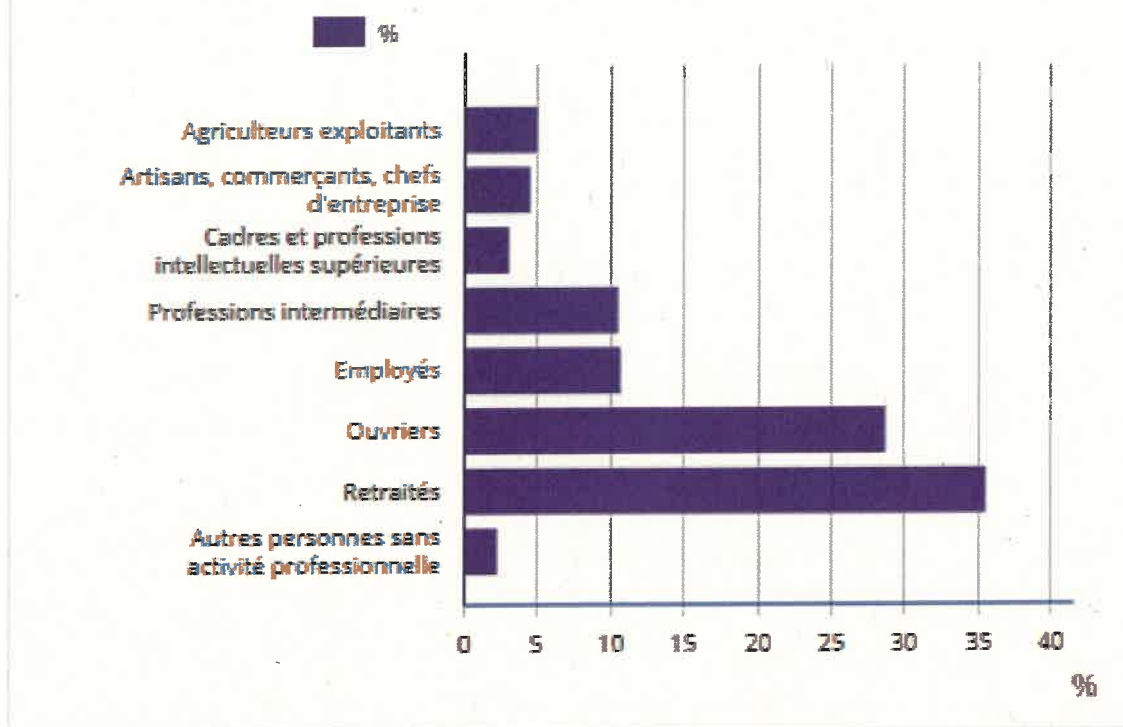
Il a plutôt entre 54 et 64 ans (pour les adultes) et entre 5 et 14 ans (pour les jeunes) : avec **un indicateur de dépendance économique<sup>14</sup> de plus en plus fort** (118 en 2016, contre 105 en 2011 et 96 en 2006). Il y a donc de moins en moins de personne en âge de travailler que de jeunes et de séniors.



Il est d'abord retraité (35 % des ménages) ou, dans une moindre mesure, ouvrier (28 % des ménages).

<sup>14</sup> Rapport entre la population des jeunes et des personnes âgées (moins de 20 ans et 60 ans et plus) et la population en âge de travailler (20 à 59 ans).

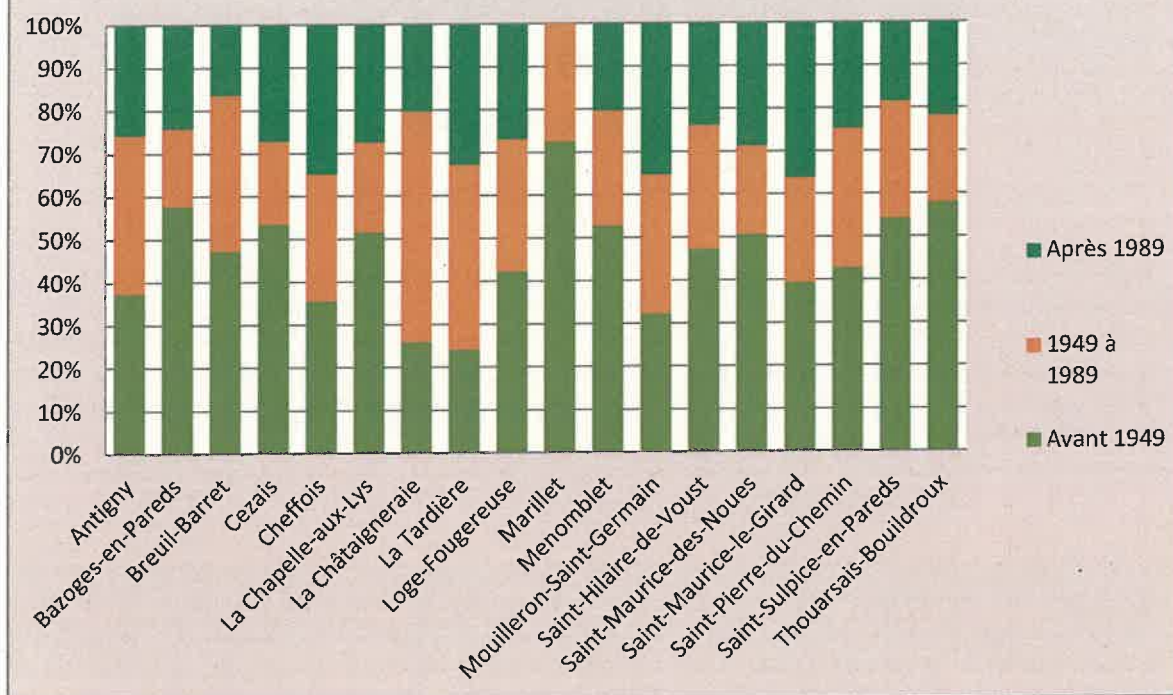
**FAM G5 - Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence en 2016**



Comme le français, il est à moins de 15 mn de son travail, où il va en voiture. Il travaille cependant majoritairement (67 %) hors de sa commune de résidence.

Il habite depuis 19 ans une maison plutôt ancienne (40 % des résidences principales ont été construites avant 1948 contre 24,10 % en Vendée et 28,4 % en Pays de la Loire) dont il est propriétaire (la part des propriétaires occupants est de 77 % contre 64 % pour la Vendée).

## Répartition des résidences principales selon leur date de construction en 2013



Cette maison comprend 5 pièces ou plus,

- qui est autant chauffée au fioul, qu'à l'électricité ou au bois (29,8 % des résidences principales sont au fioul, et autant en électrique),
- et qui dispose plutôt d'un système d'assainissement individuel (9117,72 habitants en sont équipés).

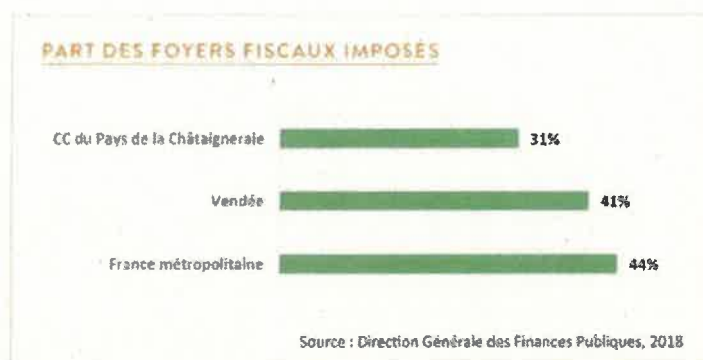
Il consomme 5,9 MWh/an (proche du vendéen : 5,2) en électricité.

Son « ménage » ne compte pourtant que 2,3 personnes (2,2 en France), il s'agit donc principalement de couples sans enfants au foyer (36,45 % contre 33,7 % en Vendée : et + 5 % entre 2008 et 2013). Son ménage dispose d'un ou deux véhicules (part des ménages bimotorisés : 47 % en 2017).

Avec un salaire net horaire moyen de 11,9 € (contre 12,7 € en Vendée), **le revenu moyen de son foyer fiscal est de 21 976 € en 2019** (contre 25 441 en Vendée et 25 991 € en Pays de Loire) : **soit un écart de 12 % avec la région**. Les foyers restent peu assujettis à l'impôt sur le revenu (68,6 % de foyers non imposés contre 61,3 % pour la strate régionale)<sup>15</sup>.

<sup>15</sup> Cette tendance avait déjà été observée en 2013 (sources : Observatoire, CD85, DREAL, FILOCOM 2013) en matière de revenus brut moyen déclaré par ménages :

|                             |          |
|-----------------------------|----------|
| Pays de La Châtaigneraie    | 31 042 € |
| Département de la Vendée    | 39 954 € |
| Région des Pays de la Loire | 35 812 € |



**18,9 %** des ménages étaient alors sous le seuil de pauvreté contre 14,1% à l'échelle de la Vendée et 14,9 % en Pays de La Loire.

En définitive, le potentiel fiscal du territoire (276 € par hab. en 2020) est mécaniquement plus faible que celui de la Région (320 € par hab.). Il reste cependant en progression par rapport à 2018 (256 € par hab.).

- Attractivité du secteur rural

Du point de vue national d'abord, les territoires ruraux connaissent depuis le début des années 2000 une profonde mutation, après plus d'un siècle d'exode et de désertification. On observe aujourd'hui que les plus petites communes gagnent en France en moyenne 1,5 % d'habitants chaque année à la faveur d'une ruralité délibérément choisie (cadre de vie) qui pourrait en changer la sociologie, et qu'elles présentent à ce titre de considérables potentialités de développement. Le 30 avril 2021, l'INSEE a publié le nouveau portrait détaillé des territoires français, avec une nouvelle statistique revue et corrigée de la ruralité dans une France qui reste, après la Pologne, le deuxième pays le plus rural d'Europe<sup>16</sup> : les espaces ruraux ne seront plus définis « *en creux* » par rapport aux espaces urbanisés.

Du point de vue particulier à la Vendée ensuite : les prédictions de l'INSEE de 2010 annonçaient + 240 000 vendéens d'ici à 2040 (le département passant de 600 000 à 840 000 habitants). Mais en réalité, les flux sont moindres mais non négligeables, avec environ 7000 habitants de plus chaque année (soit la valeur d'**une ville moyenne tous les ans**)<sup>17</sup>.

Cette tendance d'abord littorale semble aussi se confirmer sur le territoire, qui semble lui aussi concerné par l'exode urbain.

➤ Des politiques pour des défis nouveaux

- L'environnement stratégique et les rendez-vous du futur

Le territoire est au cœur de nombreux schémas stratégiques supérieurs émanant de l'Etat, de la Région et du Département, qui peuvent être plus ou moins incitatifs (aides financières).

<sup>16</sup> Changement notable : selon la nouvelle conception statistique de la ruralité, celle-ci regroupe 88 % des communes et 33 % de la population, contre 22,4 % avec l'ancienne définition. Jusqu'en 2020, étaient rurales toutes les communes non-urbaines, c'est-à-dire n'appartenant pas à une unité urbaine, « *définie par le regroupement de plus de 2000 habitants dans un espace présentant une certaine continuité du bâti* ». Désormais, l'Insee s'appuie principalement sur le critère de la densité de la population, en calculant sa distribution sur des carreaux d'un kilomètre carré.

<sup>17</sup> <http://observatoire-economique-vendee.fr/combien-dhabitants-vendee-2050/>

De cet environnement stratégique émergent des enjeux supra-communautaires qui peuvent influencer sur les politiques locales, par exemple en matière d'aménagement du territoire (SRADETT, SCoT, Charte GEE 2013...), d'habitat, de développement économique et d'innovation numérique (SRDEII, STDAN2...), d'environnement et de transition écologique<sup>18</sup> (Agenda ONU 2030, SDAGE, PRGPD...), de mobilité, de tourisme...

Ces stratégies contribuent à modéliser les espaces ruraux de façon transversale et cohérente à l'échelle nationale, régionale ou départementale.

▪ Quels leviers pour les communes et leur communauté ?

La stratégie de territoire pourra porter, en terme de moyens, sur une éventuelle redistribution des compétences et des ressources entre communes et communauté de communes (ingénierie, portage financier, mutualisations...).

Elle pourra aussi interroger les modes de gestion publique (régie, syndicats, ententes, entreprise publique...).

---

<sup>18</sup> Repris dans : « Les défis de la région Pays de la Loire au regard du développement durable », INSEE *Dossier Pays de la Loire*, n°4, septembre 2020.



## **1. Logement**

Les sources de la présente partie de ce diagnostic proviennent principalement :

- du « diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement » remis le 12.04.2018 par le cabinet « Urbanova », dans le cadre du PLUi-H ;
- du PADD du PLUi-H débattu en Conseil communautaire en février 2021.

### **A. État du parc disponible**

En 2014, le parc de logements de la CCPLC comptait **7 884 logements** :

- 6 468 résidences principales (soit 82 % - 71 % en Vendée),
- 710 résidences secondaires (soit 9 % - 24 % en Vendée),
- **706 logements vacants** (soit 9 % - 5 % en Vendée).

Le parc locatif social représente 8 % des résidences principales et sont concentrés à 50 % sur LC et MSG :

|                       | Nombre     | %      |
|-----------------------|------------|--------|
| Vendée Logement ESH   | 283        | 55,50% |
| O.P.H. Vendée Habitat | 227        | 44,50% |
| Total                 | <b>510</b> | 100 %  |

### **B. Des résidences principales majoritairement occupées par ses propriétaires**

- **76,4 % de propriétaires**
- 22,5 % de locataires dont 16 % en parc privé (20 % en Vendée) et 7 % en HLM
- 1,1 % gratuit

La variation entre 2007 et 2014 démontre que ce sont les propriétaires et locataires HLM qui ont le plus augmenté.

**Les locataires s'orientent majoritairement vers des maisons (soit 77 % - 62 % en Vendée).**

### **C. Un parc composé de logements vétustes et récents**

- **1/3 des résidences principales datent d'avant 1949.**

Les locataires de la CCPLC occupent pour une grande partie des logements construits avant 1949 (48%) contre 28% en Vendée et 35% en Pays de La Loire. À l'inverse, la proportion de locataires occupant des logements construits après 1990 ne s'élève qu'à 30% sur la CCPLC contre 48% pour la Vendée et 39% pour les Pays de La Loire ;

1 seule copropriété dégradée est identifiée au PLC

**Les logements sociaux sont pour la plupart relativement récents (construits après 1990).** Le nombre de logements construits avant 1949 est anecdotique (2 %). Par contre, on compte 108 logements (21% du parc social intercommunal) construits entre 1950 et 1974, dont 100 à la

Châtaigneraie. Les deux périodes de construction de logements sociaux les plus importantes sont les périodes 1975-1989 et 1990-2005 avec respectivement 27 % et 35 % des constructions. La période récente (depuis 2006) a connu un nombre de constructions relativement élevées, qui représentent 16,6% du parc social.

## D. Type et taille des logements

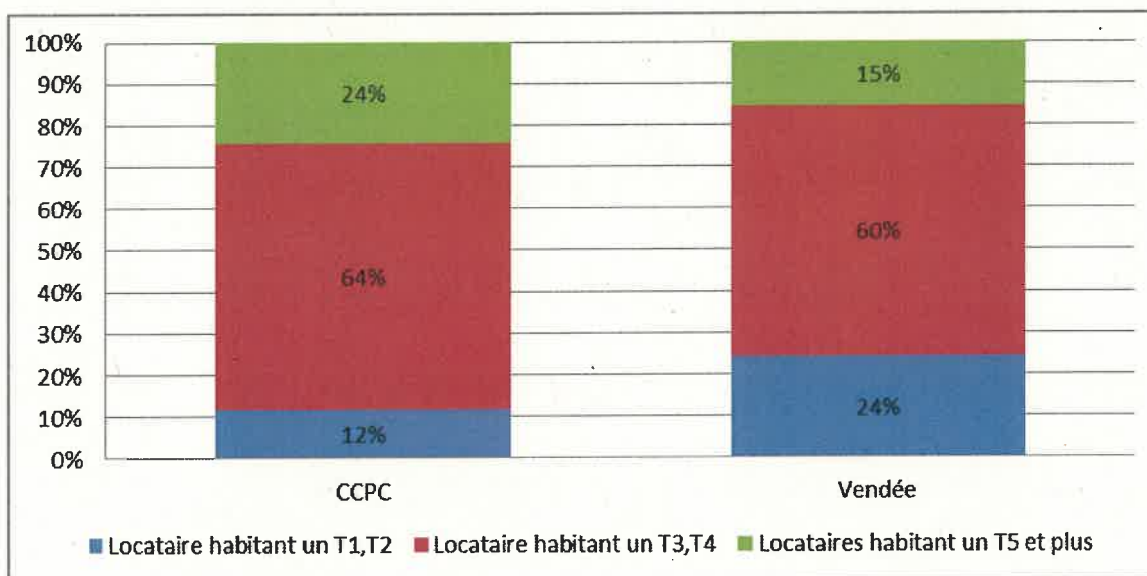
- 94 % des logements sont des maisons (6 % en appartement), contre 84 % en Vendée.

### ➤ Résidences principales

En 2014, le parc se compose à 57 % de grands logements de 5 pièces et plus, une proportion plus forte que le département. Les petits logements d'une ou deux pièces sont en proportion moins présents sur la CCPLC (4 %) contre 9 % pour le département. Le même constat est observé au niveau des logements de type T3 et T4 qui représentent 40 % à la CCPLC et 46 % en Vendée.

Les évolutions récentes entre 2007-2014 montrent que la proportion de petits logements (T1, T2) diminue passant de 248 logements en 2007 à 233 logements en 2014. Les logements de type T3-T4 ont enregistré la plus forte progression, +297 logements supplémentaires (soit +13 %). Les grands logements de type T5 ont également augmenté, +114 logements de type T5 (soit +3 %).

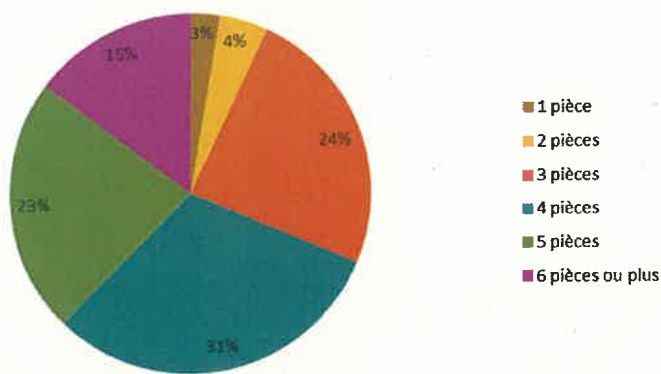
En 2014, les locataires de la CCPLC habitent pour 64% d'entre eux au sein d'un T3-T4. La proportion de locataires de T5 et plus est plus élevée sur la CCPLC qu'à l'échelle départementale (24% pour la CCPC et 15 % pour la Vendée). À l'inverse, la proportion de locataires habitant de petits logements de type T1-T2 est moins importante sur la CCPC (12 %) que sur la Vendée (24 %).



### ➤ Résidences secondaires

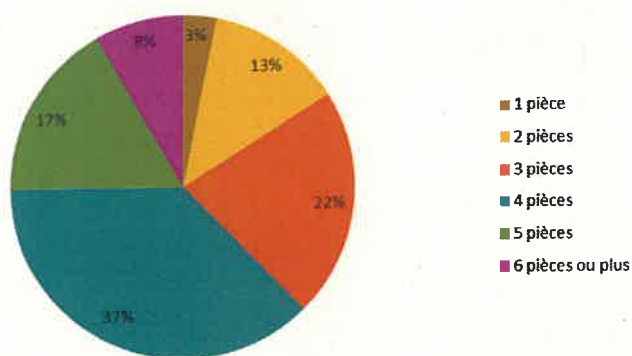
En 2014, les résidences secondaires sont composées à 55 % de logements de 3 à 4 pièces. À l'inverse les résidences secondaires de petites tailles (1 ou 2 pièces) ne représentent que 7 %. Les résidences secondaires sont en majorité de plus petite taille (55 % des résidences secondaires ont 3-4 pièces) que les résidences principales avec 57 % qui ont 5 pièces et plus.





| Nombre de pièces | Résidences principales | Résidences secondaires |
|------------------|------------------------|------------------------|
| 1-2              | 4 %                    | 7 %                    |
| 3-4              | 39 %                   | 55 %                   |
| 5 et +           | 57 %                   | 38 %                   |

### ➤ Logements vacants



| Nombre de pièces | Résidences principales | Logements vacants |
|------------------|------------------------|-------------------|
| 1-2              | 4 %                    | 16 %              |
| 3-4              | 39 %                   | 59 %              |
| 5 et +           | 57 %                   | 25 %              |

### ➤ Parc locatif social

- **96,5 % sont des maisons**, avec prioritairement du T3 et T4 (seuls 7 T1, 21 T2 et 11 T5 sur le PLC), pour une moyenne de 74m<sup>2</sup>.

→ Les ménages souhaitant se loger dans un petit logement peuvent rencontrer des difficultés à en trouver et devront occuper un logement plus grand, faute de ne pas trouver ce qui leur correspond. Concrètement, cela sous-entend pour eux, un loyer et/ou des charges plus élevés auxquels ils auraient souhaité, peut-être, échapper.

## E. Niveau d'équipement et classement des logements

### ➤ Salle de bains

En 2014, sur la CCPLC **135 résidences principales sont sans salle de bains, baignoire ou douche (soit 2,1 % du parc de résidences principales)**. Cette proportion est légèrement plus importante que celle observée à l'échelle du département.

### ➤ Classification cadastrale

La classification cadastrale réalisée par la DGFIP permet de mesurer l'état de confort des résidences principales sur une échelle de 1 (grand luxe) à 8 (qualité très médiocre). **En 2015, 2,4 % des résidences principales de la CCPLC sont classées en mauvaise état** (classement

cadastral 7 et 8) contre 1,5 % pour la Vendée et 2,2% pour la région, avec toutefois pour la CCPLC une diminution de 1,6 points entre 2007 et 2015.

### ➤ **Parc privé potentiellement indigne (PPPI)**

(pris sur classification cadastrale de 6 à 8 et revenu fiscal de référence inférieur de 70 % à 150 % du seuil de pauvreté)

En 2013, la CCPLC compte **339 logements identifiés en tant que parc privé potentiellement indigne soit 5,5% du parc de résidences principales privées**. A l'instar du canton et du département, le nombre de PPPI sur la CCPLC a diminué passant de 413 PPPI en 2009 à 339 en 2013. Au sein de la CCPLC, les logements classés en PPPI sont caractérisés par une proportion importante de logements datant d'avant 1949 (84,4 %), plus forte que celle du département (60,3 %).

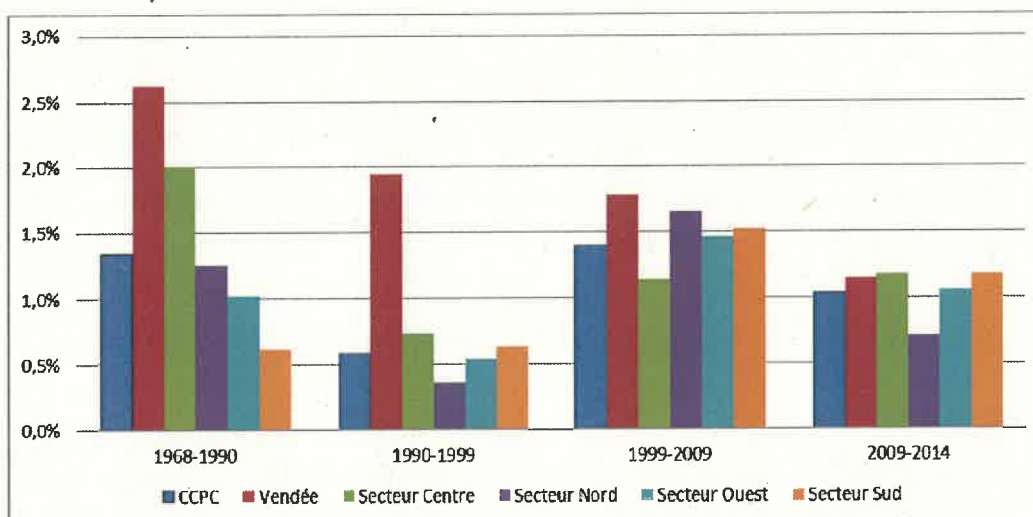
Sur la CCPLC, les ménages habitant au sein du PPPI sont représentés à :

- ✓ 59,3 % par des propriétaires occupants contre 33,3 % par des locataires ;
- ✓ 3,5 % de jeunes ménages (25 ans et moins) ;
- ✓ 46 % par des ménages âgés (60 ans et plus).

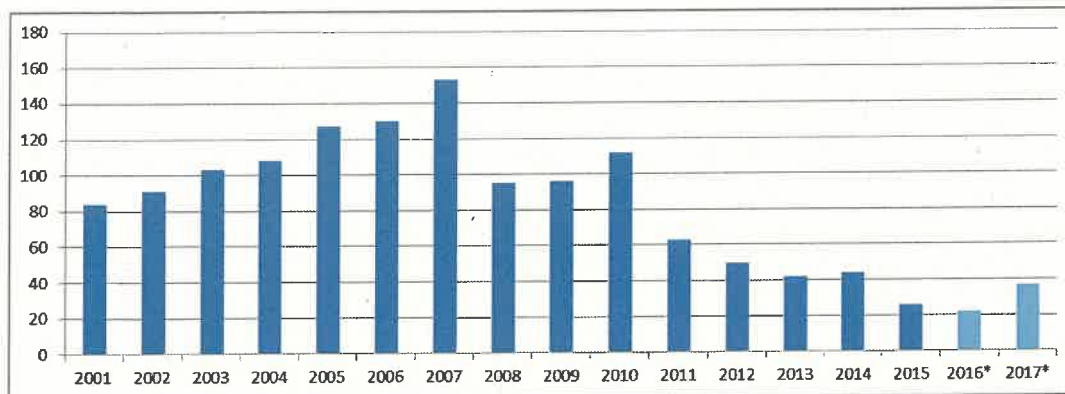
## F. Évolution du nombre de logements

L'évolution des rythmes de croissance annuelle montre une croissance plus forte sur les périodes 1968-1990 (1,3 % / an) et 1999-2009 (1,4 % / an) que sur les périodes 1990-1999 (0,6% / an) et 2009-2014 (1% / an). Un rapprochement du taux de variation annuel du nombre de logements entre Vendée et la CCPLC est observable.

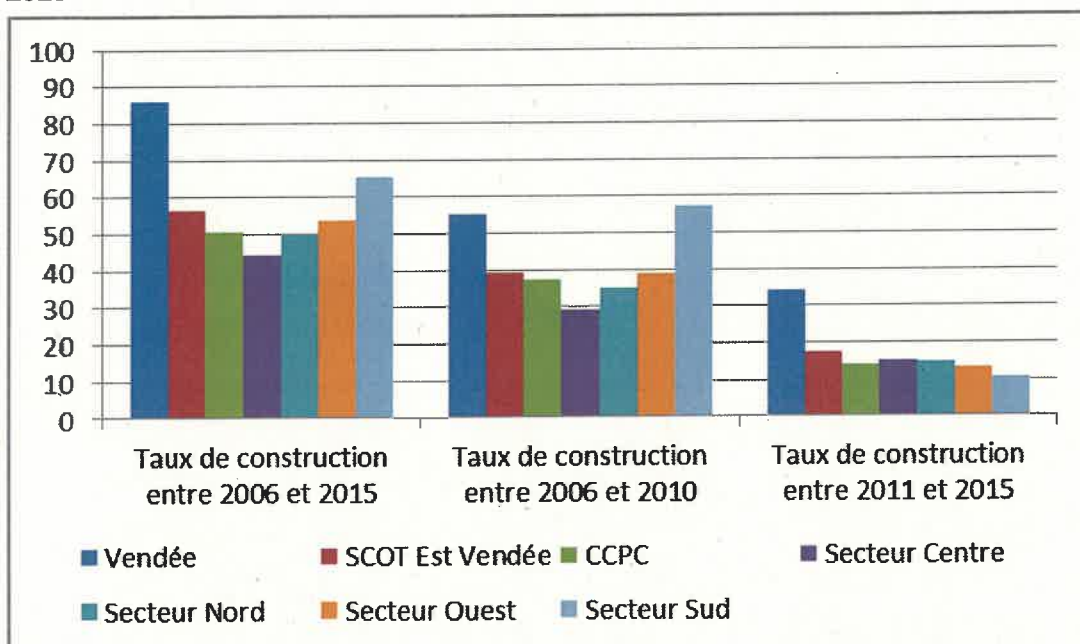
### Évolution des taux de variation annuels du parc de logements 1968-2014



### Évolution du nombre de logements commencés sur la CCPLC entre 2006 et 2017



**Évolution du taux de construction (nombre de logements commencés pour 1000 habitants) entre 2006 et 2015**



Les constructions individuelles représentent près de 83.% des constructions neuves au sein de la CCPLC.

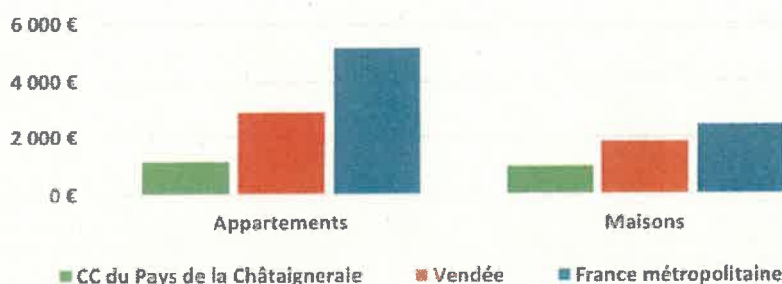
Sur la période 2006-2015, 177 constructions neuves ont été destinées à la location (soit 22 % des constructions) et 41% pour une occupation personnelle.

### ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PERMIS DE CONSTRUIRE DE 2010 À 2018



Source : Base Sit@Del2, 2014-2018

### PRIX DE VENTE AU M<sup>2</sup> SUR LA PÉRIODE 2016-2019



Source : Base DVF, 2016-2019, hors Corse et Alsace-Lorraine

#### ➤ Construction sur bâtiment existant

Entre 2006 et 2015, 83 constructions neuves ont été réalisées sur un bâtiment existant ce qui représente près de 10 % des logements commencés (ex : changement d'usage de bâtiment non résidentiels « découpe » d'immeuble en plusieurs logements, rénovation lourde de ruine ...). Contrairement aux constructions neuves dont le volume a diminué fortement entre 2006 et 2015, les constructions neuves sur un bâtiment existant restent relativement stables sur cette période.

#### ➤ Résidences secondaires

La proportion de résidences secondaires dans le parc de logements a progressé sur les périodes 1968 à 1999, passant de 4,5 % à 10,1 %.

#### ➤ Logements vacants

**Le nombre de logements vacants a été multiplié par deux passant de 324 en 1999 à 706 en 2014.** L'évolution observée à l'échelle départementale suit une autre tendance où la part de logements vacants a légèrement diminué.

L'évolution entre 2007 et 2015 montre que le nombre de logements vacants de plus de trois ans a progressé passant de 165 en 2007 à 323 en 2015. Cette progression du nombre de logements durablement vacants évolue globalement au même rythme que l'évolution du parc total de

logement. Entre 2007 et 2015, la proportion de logements vacants de plus de trois ans a progressé dans le parc de logement passant de 2,2% en 2007 à 4% en 2015.

## **G. Le marché de l'immobilier : surface, prix de vente, loyers, ...**

### **➤ Terrain à construire**

En 2017, 128 lots étaient à vendre, avec surface moyenne de 828 m<sup>2</sup> et un prix moyen de 25 €/m<sup>2</sup> (disparité importante entre l'Ouest et le Sud, respectivement 32 €/m<sup>2</sup> et 16 €/m<sup>2</sup>).

En comparaison avec la Vendée, présentant un important linéaire en littoral, les surfaces sont les plus grandes et les prix sont les plus attractifs, même pour ces derniers au regard des territoires limitrophes.

La superficie moyenne des terrains est passée de 1 435 m<sup>2</sup> en 2007 à 928 m<sup>2</sup> en 2015. Cette baisse est plus marquée qu'au niveau départemental et régional.

La part du foncier en 2015 représente 10 % du coût de la construction des maisons individuelles contre 26 % pour le Département et 28 % pour la Région.

### **➤ Immobilier à acquérir**

Le prix moyen au mètre des biens immobiliers s'élève entre 729 € / m<sup>2</sup> et 1 403 € / m<sup>2</sup> sur la CCPLC. **Ces prix sont inférieurs à ceux observés à l'échelle du département** (intercommunalité ayant les prix les plus faibles).

Les surfaces médianes sont évalués à 131 m<sup>2</sup>.

La répartition des prix des biens postés sur le site internet montre également que :

- ✓ 51 % des biens immobiliers de type maisons mis en vente ont un prix compris entre 60 000 et 140 000 € ;
- ✓ 54 % concernent des biens entre 60 et 140 m<sup>2</sup>. A noter qu'un quart des biens est supérieur à 180 m<sup>2</sup> et seulement 3 % des annonces sont inférieures à 60 m<sup>2</sup> ;
- ✓ 69 % des biens mis en vente concernent des 5 pièces et plus alors que les T1-T2 ne représentent seulement 4 %.

### **➤ Profil d'acquéreur**

On observe une part plus importante de jeunes acquéreurs par rapport à la moyenne du département. À l'inverse, les acquéreurs de plus de 60 ans sont moins nombreux que dans d'autres territoires vendéens (communes du littoral...).

Ces jeunes acquéreurs en Vendée (moins de 30 ans) sont en grande majorité issus du parc locatif privé (77 %). La composition familiale des bénéficiaires est plus disparate avec 30 % de couples sans enfant, 33 % de couples avec enfants et 27 % de personne seule.

### **➤ Locatifs**

Les loyers varient entre 6 € / m<sup>2</sup> et 8,95 € / m<sup>2</sup>. La base de données Système d'Information et de Collecte des Loyers privés en région Pays de la Loire (SICLOP) affiche **un loyer de 5 à 6 € / m<sup>2</sup> pour la CCPLC contre 8,10 € / m<sup>2</sup> pour la Vendée en 2014.**

Les loyers appliqués pour les logements publics sont environ à 4,29 € / m<sup>2</sup> pour la CCPLC contre 4,74 € / m<sup>2</sup> pour le département.

## H. Logement : synthèse du diagnostic et enjeux

### ➤ Synthèse

- Une **majorité de résidences principales occupées par des propriétaires** (76,4 %).
- Une part de **résidences secondaires non négligeable**, atteignant près d'1/4 des logements dans certaines communes occupés notamment par une population d'origine britannique.
- **Des logements vacants surreprésentés** (9 %), mais avec une tendance à la baisse suite au contexte actuel de crise sanitaire.
- Des **logements sociaux** relativement **récents**.
- Des **maisons représentant l'habitat le plus développé** (94 %), recherché par la majorité des locataires (77 %).
- **Des petits logements sous représentés** (T1 & T2).
- Un **parc privé potentiellement indigne** important (6 %).
- Des **résidences principales** pour une majorité **construite après 1970**, avec toutefois **une part conséquente** de celles bâties **avant 1949** (1/3).
- Une **baisse du rythme de la construction neuve** depuis 2008, qui s'oriente pour une grande majorité vers de l'individuel pour une occupation personnelle.
- Une accession sociale à la propriété privilégiée, principalement à travers le Prêt à Taux Zéro, avec des acquéreurs plutôt jeunes.
- Un marché foncier et immobilier détendu avec une offre importante (notamment à travers les lotissements communaux) et un prix au mètre carré parmi les moins élevés du département.
- Un **loyer moyen inférieur** à la moyenne départementale.
- Une **superficie** moyenne des terrains à construire **à la baisse**, mais supérieure à la moyenne du département.

### ➤ Enjeux

- La **réhabilitation** des logements **vacants**.
- La **rénovation énergétique** des logements les plus anciens.
- L'amélioration de l'offre en **petits logements** (T1 et T2).
- Le maintien d'une politique d'aménagement local stratégique et concertée.

Au nombre des actions entreprises par l'intercommunalité figurent :

- ✓ Sur le fondement d'une étude pré-opérationnelle OPAH, le déploiement d'un arsenal de soutiens financiers en matière de réhabilitation mais aussi de primo-accession et de soutiens des bailleurs ;
- ✓ La mise en place d'un guichet de l'habitat en partenariat avec l'ADILE de la Vendée : pour l'accueil, l'information et le conseil du consommateur, qu'il soit propriétaire ou locataire ;
- ✓ Le renforcement du rôle de conseil à la population avec une permanence (sur rendez-vous) du CAUE de la Vendée ;
- ✓ Un partenariat avec SOLIHA Vendée pour les études liées à la conclusion de baux à réhabilitation d'immeubles appartenant aux collectivités locales.





## 2. Mobilité, désenclavement, transition numérique, accès aux services publics

### A. La mobilité demain entre solidarités et services « 2.0 » ?

La question de la mobilité est susceptible de recevoir **des réponses plurielles, en fonction de la réalité des usages**, qui peuvent être choisis ou plutôt subis.

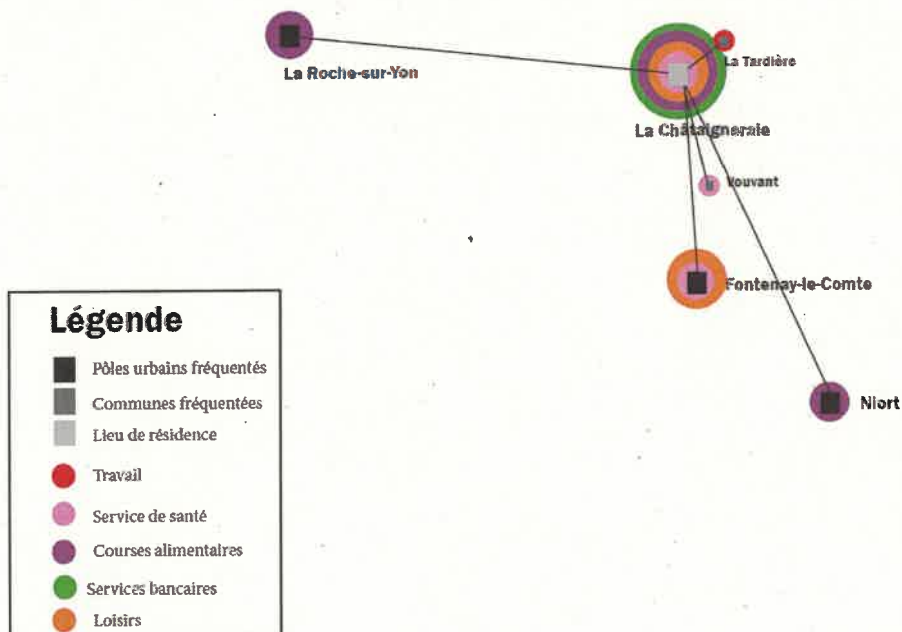
Le concept de « mobilité inversée » pourrait dès lors consister à faire le choix de placer le service à proximité de l'utilisateur, pour limiter ses distances, plutôt que de chercher à développer les modes de transport des personnes tous azimuts.

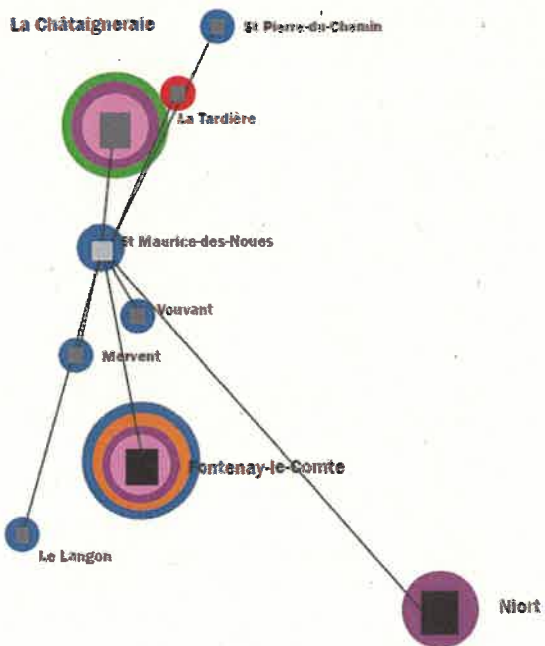
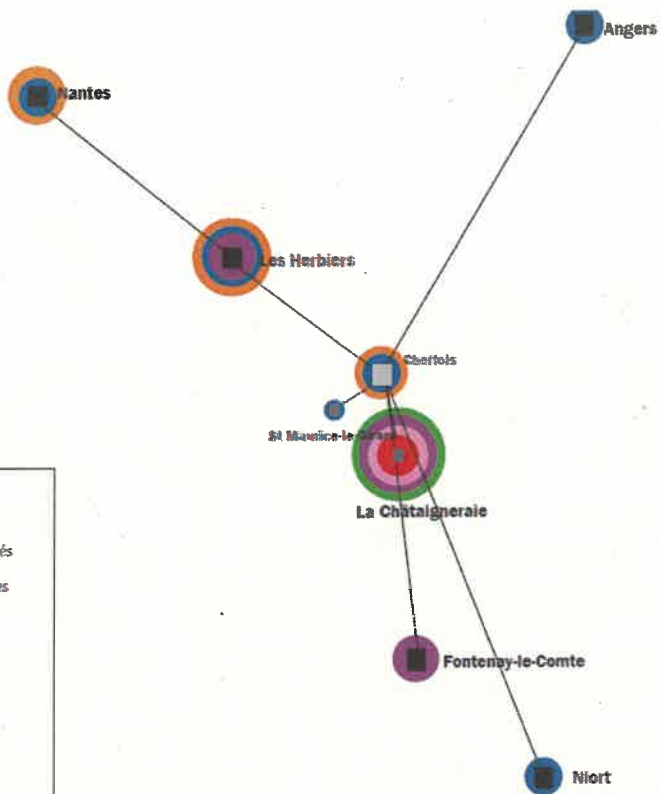
L'ère du commerce sur internet ou des services publics numériques offrirait, de ce point de vue, de vastes perspectives tout en révélant toute la valeur de la proximité humaine.

#### ➤ Le transport des personnes

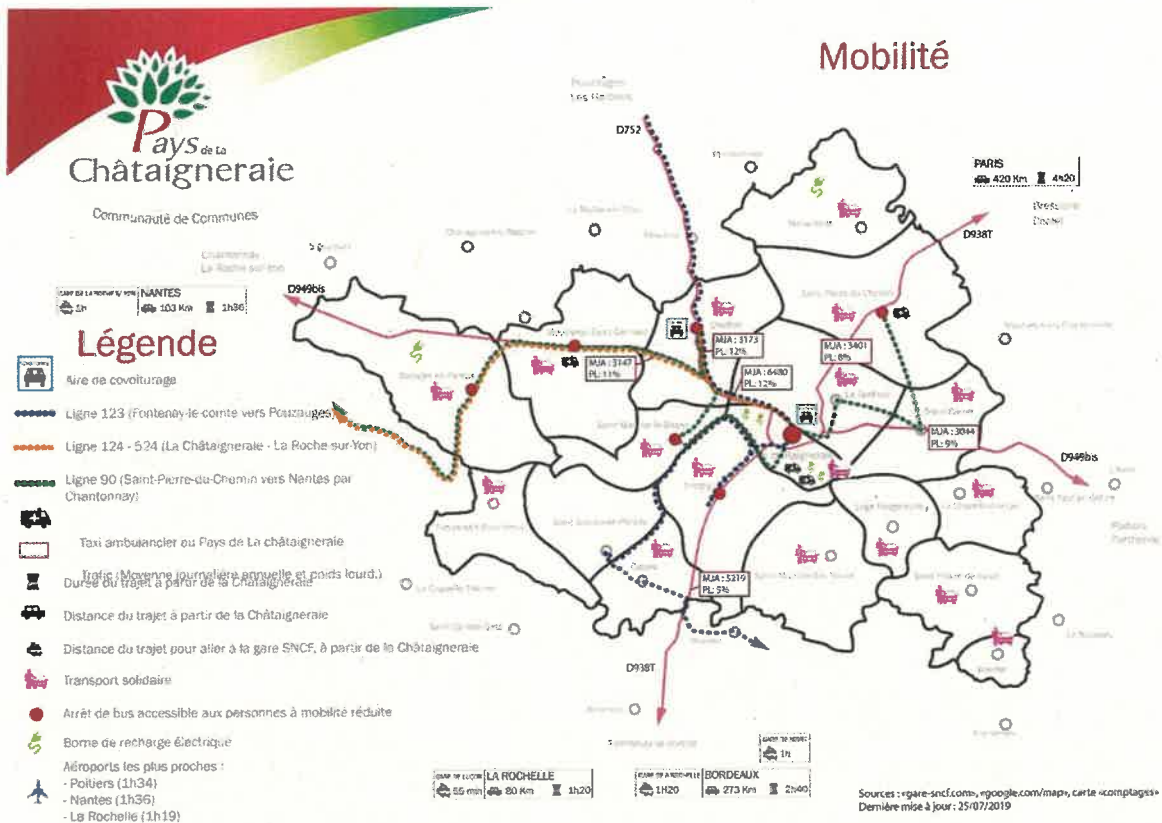
- Le comportement des ménages en matière de déplacement

Illustrations d'un sondage réalisé en avril 2021 :



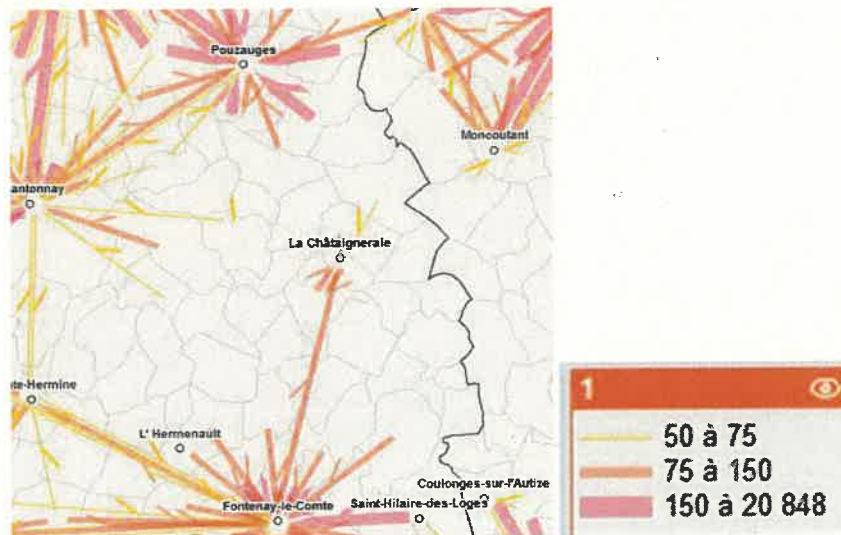


■ Le primat du transport individuel

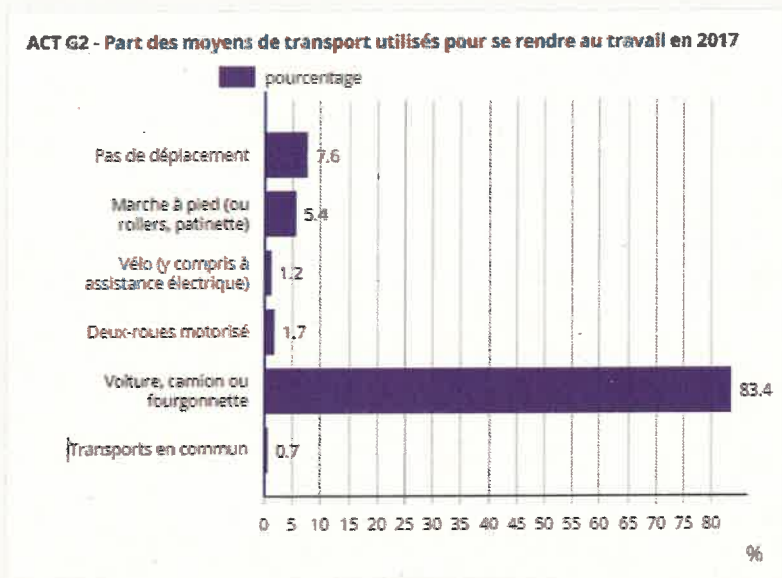


67,4 % des habitants de la CCPLC doivent se déplacer sur une autre commune que celle de leur résidence pour se rendre sur leur lieu de travail, un taux plus important qu'au niveau départemental (64,1 %) et national (65,8 %). Ceci explique que le transport des personnes sur le territoire est classiquement asservi à l'usage de la voiture.

Mais ces déplacements sont de courte distance, et **les principaux flux domicile-travail extérieurs au territoire se concentrent sur l'axe La Châtaigneraie – Fontenay, paradoxalement dépourvu de toute offre de transport en commun :**



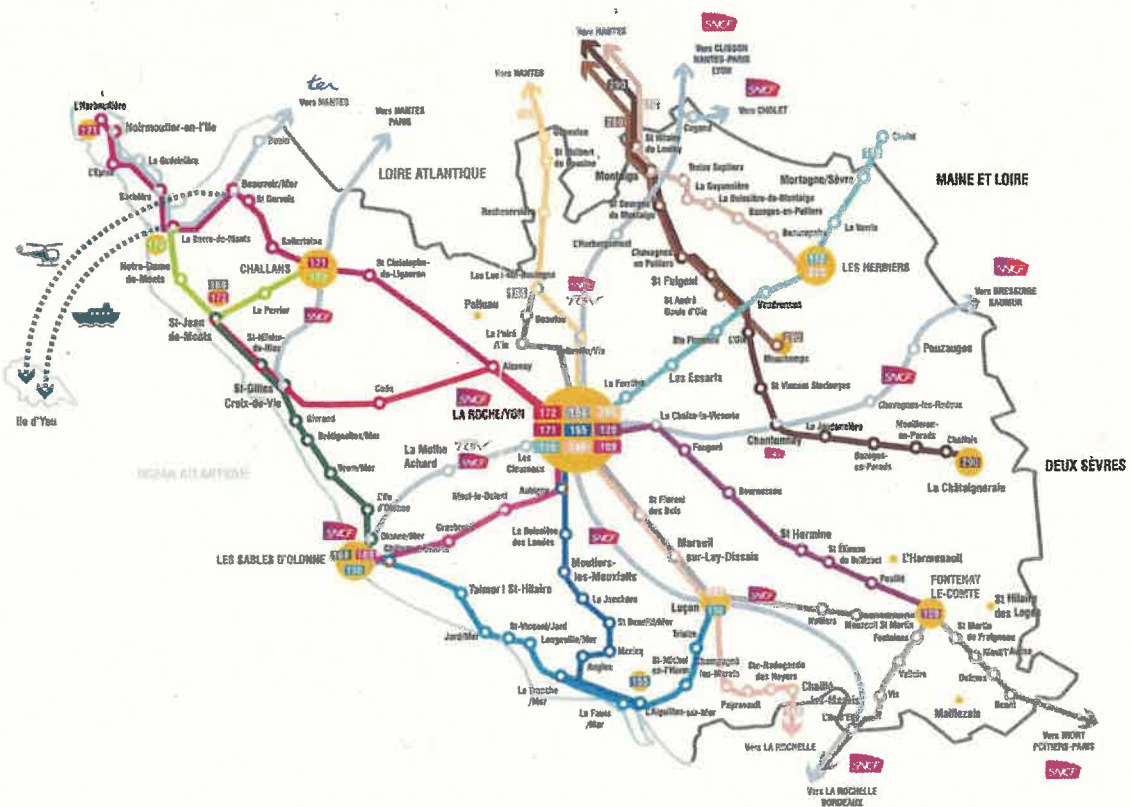
## ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2017



Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.

Source : Insee, RP2017 exploitation principale, géographie au 01/01/2020.

Le seul mode de transport en commun consiste en une ligne régionale de car « Aléop » (n° 290) sur la ligne La Châtaigneraie - Chantonnay - Saint Fulgent - Montaigu - Nantes (temps de trajet La Châtaigneraie - Nantes : 2 h 27).





La fréquentation de cette ligne de car reste marginale.

▪ Des initiatives solidaires

Les solutions alternatives de la mobilité ont pu consister :

- en l'aménagement d'aires de covoiturage (2 sur le territoire),
- en la création d'une association d'entraide dénommée « Déplacements solidaires – Pays de La Châtaigneraie » :
  - l'objectif est d'améliorer la mobilité mais aussi de rompre l'isolement des personnes,
  - les usagers adhèrent à l'association (3,50 € / an) et participent aux frais engagés par les chauffeurs à raison de 3 € pour tout trajet inférieur ou égal à 8 km, puis de 0,40 € / kms supplémentaires,
  - les chauffeurs sont bénévoles, dans le cadre d'un périmètre identifié au départ, et s'engagent à toute la ponctualité, la probité et la discrétion qu'implique ce service,
  - un référent de l'association a été désigné dans chacune des 18 communes du territoire.



## **B. Un accès aux services de guichet en « proximité intermédiaire » nécessaire à la lutte contre la précarité**

### **➤ Des indicateurs de précarité marqués**

Les actions de proximité intermédiaire mises en œuvre se justifient par le fait que la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie présente des **indicateurs de précarité marqués : une part faible (42,7 %) de foyers imposables (vs 52,1 % sur le département) et une proportion plus importante de bénéficiaires des minimas sociaux (5 % vs 4,3 %).**

En effet, d'après l'Observatoire de la précarité en Vendée, le taux de bénéficiaires CPAM du minimum vieillesse est de 7,5 % et 6,6 % en Vendée en 2017. 18,9 % des 75 ans et plus étaient bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) en Vendée en 2017.

Le taux de bénéficiaires du régime général de l'assurance maladie de l'AAH est de 3,3 % pour la CCPLC et de 2,4 % pour le département en 2017.

Le taux de bénéficiaires de la CMUC est de 4,6 % pour la CCPLC au 31 décembre 2017. Il est proche de celui de la Vendée (4,4 %) mais inférieur à celui de la région (6,2 %) et de la France (8,4 %).

Le taux de bénéficiaires de l'ACS est de 2,3 % pour la CCPLC au 31 décembre 2017, comme pour la Vendée. Il est proche de celui de la région (2,4%) mais inférieur à celui de la France (2,8%).

Pour autant, la part des allocataires CAF couverts par le RSA est de 1,7 %, soit une part beaucoup plus faible que celle observée pour la région (5,7 %) et à l'échelle nationale (9,7 %).

La part des foyers allocataires CAF de la CCPLC dont les prestations CAF sont supérieures à 50 % des ressources est de 7,7 % ; une part légèrement plus faible que celle de la région (8,2 %) et de la France (9,5 %).

### **OBJECTIF : Améliorer l'accès aux droits, aux informations**

**Objectif 1 :** Renforcer l'information sur l'offre de services du social et de la santé existante en direction du grand public et des acteurs locaux :

- Mise en place d'un guichet unique d'accueil, d'information et d'orientation dans le domaine du social pour tous les publics
- Développement et évolution du service France Services
- Développement partenarial France Services (échanges entre usagers et partenaires)
- Développer l'accès au numérique et l'accompagner
  - Faciliter la transition numérique
  - Accompagner dans la dématérialisation des démarches
  - Permettre l'autonomie des personnes dans l'utilisation du numérique
- Réintégration de France Services au centre de services communautaire
- Conduire une réflexion concernant la création d'un Espace de Vie Sociale

**Objectif 2 :** Garantir l'accès aux droits et plus particulièrement auprès des publics vulnérables (des personnes fragiles, isolées, démunies, ...) :

- Mise en place d'un dispositif de repérage des personnes en difficulté dans les démarches sociales et de santé
- Mise en place d'un dispositif d'itinérance des services
- Développer le covoiturage solidaire socioprofessionnel
- Développement de la plateforme mobilité du territoire

### ➤ Des services de guichet

Les grands services publics de l'Etat, de la Région, du Département et du bloc communal qui sont disponibles sur le territoire ont été mentionnés dans la présentation générale du projet de territoire.

Les services publics de « guichet », relevant des compétences (inter)communales sont parfois assurés à plusieurs niveaux :

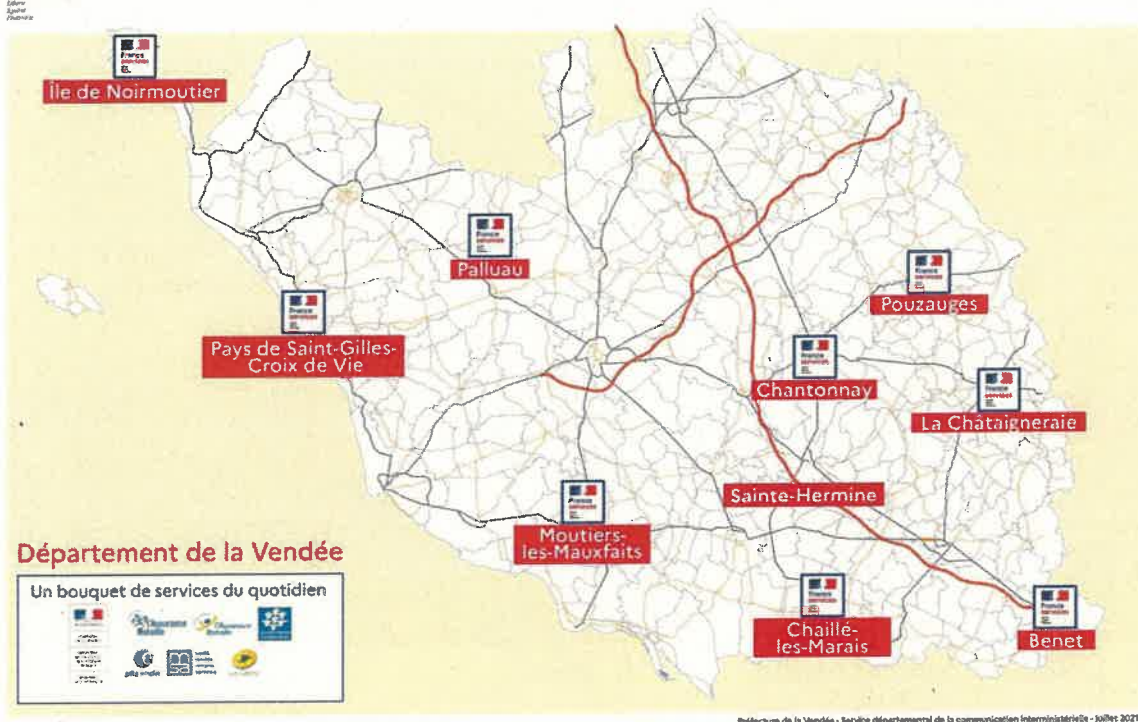
| THEMATIQUES en services « guichet » | PORTEUR   | SERVICE                              | MODE DE GESTION    | LIEU                                  |
|-------------------------------------|---|--------------------------------------|--------------------|---------------------------------------|
| <b>EMPLOI</b>                       | Communauté de communes                            | Maison de l'emploi                   | Régie              | France services (La Châtaigneraie)    |
| <b>HABITAT</b>                      | Communauté de communes                            | Conseil aides aux logements          | Associatif (ADILE) | France services (La Châtaigneraie)    |
| <b>SOCIAL FAMILIAL</b>              | Communes  | Etat civil                           | Régie              | Mairies                               |
|                                     | Communauté de communes                            | Accueil parentalité                  | Régie              | France services (La Châtaigneraie)    |
| <b>DECHETS</b>                      | Communauté de communes                            | Sacs jaunes                          | Régie              | Maison de pays (La Tardière)          |
|                                     | Communes  |                                      | Régie              | Mairies                               |
| <b>URBANISME</b>                    | Communes  | Dépôt des ADS                        | Régie              | Mairies                               |
|                                     | Communauté de communes                            | Conseil en architecture              | Associatif (CAUE)  | France services (La Châtaigneraie)    |
|                                     | Communauté de communes du Pays de Fontenay Vendée | Conseil ADS                          | Prestation         | (Fontenay-le-Comte)                   |
| <b>TOURISME</b>                     | Communauté de communes                            | Accueil et informations touristiques | Régie              | Office de tourisme (La Châtaigneraie) |
| <b>IMPOTS</b>                       | Trésorerie générale                               | Impôts                               | Régie              | Trésor public (La Châtaigneraie)      |
| ...                                 |   |                                      |                    |                                       |

Ces services ont été complétés par la création d'un véritable centre de ressources et d'information pour la population, complémentaire à l'accueil des mairies : l'espace France services.

### ➤ Maison France Services : de multiples partenaires experts aux services des habitants

La Maison France Services du Pays de la Châtaigneraie est 1 des 10 Maisons France Services du département.





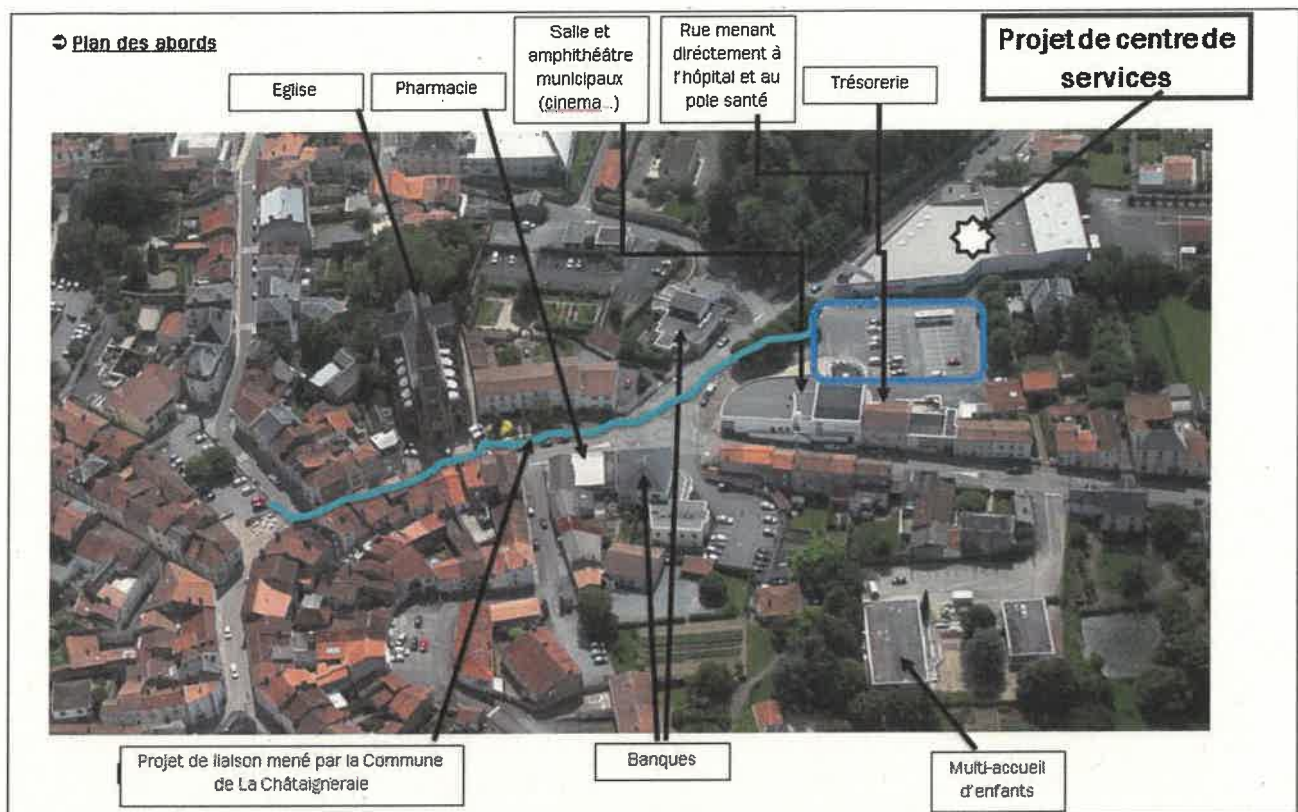
Au sein d'un espace multimédia en libre-accès composé de 4 ordinateurs connectés à Internet, 1 imprimante/scanner, 1 téléphone et 5 tablettes, un premier niveau d'information et d'accompagnement est délivré aux usagers :

- Accueil, information et orientation : documentation, orientation vers le bon interlocuteur, information sur les droits et prestations (allocations, législation du travail, formation) ...
- Aide à l'utilisation des services en ligne : télédéclaration, inscription et mise à jour de son espace personnel, aide à la recherche d'emploi, candidature en ligne...
- Aide aux démarches administratives : compréhension des courriers administratifs, constitution de dossiers...
- Mise en relation avec les partenaires : prise de rendez-vous avec l'administration concernée (dans la permanence la plus proche).

▪ [Un projet communautaire « services et commerces » au cœur de la ville centre](#)

Ouverte initialement au siège de la Communauté de communes à La Tardière le 1<sup>er</sup> juin 2016 en tant que Maison de Services au Public (MSAP), elle a été réinstallée dans le centre-bourg de La Châtaigneraie en 2017, pour améliorer sa proximité pour les usagers, dans le cadre d'un projet de revitalisation de la ville centre et de cohésion sociale.

Le projet a en effet consisté à **intégrer cette offre de services au tissu commercial du centre-bourg de La Châtaigneraie**, dans le cadre de la réhabilitation d'un îlot mené conjointement par la Communauté de communes (création de 8 cellules commerciales et de bureaux...) et la Commune (réfection de la place de La République).



A titre provisoire, la MSAP, **labellisée en France Services** le 1<sup>er</sup> janvier 2020, a été installée à l'espace communautaire de La Taillée le 23 décembre 2019, le temps des travaux d'extension du centre de services place de la République (livraison septembre 2022).

▪ **Le plus important dispositif « France services » de Vendée**

La maison France Services du Pays de la Châtaigneraie comptabilise 28 partenaires et 3 services de la Communauté de Communes intégrés dans ses locaux, à savoir :

- le Relais d'Assistant(e)s Maternel(s) et d'Informations Parents Enfants (RAMIPE),
- la Maison de l'Emploi,
- ainsi que le service Economie qui a rejoint les murs en fin d'année 2020.

Partenaires :



En parallèle de l'accompagnement proposé par l'animatrice, 21 intervenants (entourés en vert ci-dessus) reçoivent des usagers et/ou bénéficiaires sur rendez-vous uniquement, régulièrement ou ponctuellement – ci-après le planning des permanences des partenaires pouvant être sollicités directement par les usagers.

| Lundi   | Mardi   | Mercredi   | Jeudi   | Vendredi  |
|---|---|--|---|---|
| <p><b>MISSION LOCALE DU SUD VENDÉE</b><br/>Conseiller en insertion sociale et professionnelle<br/>Tous les jours, sur RDV au : 02 51 51 17 57<br/>Pour les jeunes de 16 à 25 ans</p> <p><b>CAF</b><br/>(CASSSE D'ALLOCATION FAMILIALES)<br/>Travailleur social<br/>Tous les jours, sur RDV au : 02 51 51 09 50<br/>Pour les allocations aux enfants à charge, pour des questions liées à la séparation, un impôt de foyer, le handicap d'un enfant ou le rattachement d'un enfant</p> <p><b>OMA</b><br/>(CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT)<br/>Conseiller en développement économique territorial<br/>Le 2<sup>ème</sup> mardi de chaque mois, sur RDV au : 02 51 50 20 12<br/>Pour les entreprises artisanales pour un accompagnement individualisé</p> <p><b>TRIBUNAL DE FORTENAY-LE O<sup>U</sup></b><br/>Tribunal de proximité<br/>Le 2<sup>ème</sup> mardi de chaque mois, sur RDV au : 07 84 87 88 34<br/>Pour tout conflit, problème de voisinage, litige entre locataires et propriétaires, de copropriété, de divorce, d'impôts...</p> <p><b>CIDFF</b><br/>(CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES)<br/>Juriste<br/>Le 2<sup>ème</sup> mardi de chaque mois, sur RDV au : 02 51 08 84 84<br/>Pour une information juridique en droit de la famille (séparation, parentalité, violence...)</p> <p><b>FNATH</b><br/>FÉDÉRATION NATIONALE DES ANCIENS ENFANTS DU TRAVAIL ET DES FAMILIARISÉS<br/>Conseiller juridique<br/>Le 2<sup>ème</sup> mardi de chaque mois, sur RDV au : 02 51 57 06 15<br/>Pour les accidents de la vie et leur accompagnement</p> | <p><b>CARSAT</b><br/>(CASSSE D'ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL)<br/>Assistant du service social<br/>Tous les mardis, sur RDV au : 39 49<br/>Pour les personnes en arrêt maladie ou accident du travail</p> <p><b>CAF</b><br/>(CASSSE D'ALLOCATION FAMILIALES)<br/>Conseiller en allocation chômage<br/>Tous les mardis matin, sur RDV : www.caf.fr<br/>Pour les allocations et futurs allocations dans le cadre de questions non liées au chômage (Internet)</p> <p><b>RAMIPE</b><br/>(RELAI D'ASSISTANTES MATERNELLES ET D'INFORMATION PETITE ENFANCE)<br/>Animatrice Educative de jeunes enfants<br/>Tous les mardis matins, sur RDV au : 02 51 50 60 51 ou 06 02 78 51 88<br/>Pour les assistantes maternelles, parents et enfants</p> <p><b>CONSEIL DÉPARTEMENTAL</b><br/>Chargé de mission<br/>Le 2<sup>ème</sup> mardi de chaque mois, sur RDV au : 02 51 50 83 34<br/>Pour tous dans le cadre des affaires sociales</p> | <p><b>PASE</b><br/>(PÉRIODISATION, ACCUEIL, SOUTIEN, SCOUTS, ORIENTATIONS)<br/>Pédagogue éducateur<br/>Tous les mercredis, sur RDV au : 02 51 50 03 04<br/>Pour les jeunes de 12 à 23 ans et leurs parents</p> <p><b>RAMIPE</b><br/>(RELAI D'ASSISTANTES MATERNELLES ET D'INFORMATION PETITE ENFANCE)<br/>Animatrice Educative de jeunes enfants<br/>Tous les mercredis, sans RDV<br/>Pour les assistantes maternelles, parents et enfants</p> <p><b>UDAF</b><br/>UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIARISÉS<br/>Médiateur familial<br/>Tous les mercredis matin, sur RDV au : 02 51 44 78 99<br/>Pour tout conflit familial</p> <p><b>ATELIERS MÉCA DU SUD VENDÉE</b><br/>Généraliste matériel<br/>Tous les mercredis après-midi, sur RDV au : 02 51 87 77 48 ou 06 47 56 46 30<br/>Pour toute personne en recherche de solutions de mobilité</p> | <p><b>MISSION LOCALE DU SUD VENDÉE</b><br/>Conseiller en insertion sociale et professionnelle<br/>Tous les jeudis, sur RDV au : 02 51 51 17 57<br/>Pour les jeunes de 16 à 25 ans</p> <p><b>MSA</b><br/>(MUTUALITÉ RURALE AGRICOLE)<br/>Auteur d'annonces<br/>Les 2<sup>èmes</sup> et 4<sup>èmes</sup> jeudis de chaque mois, sur RDV au : 02 40 45 30 27<br/>Pour les allocations/annués et futurs allocations/annués, dans le cadre de questions non liées au chômage concernant leur dossier</p> | <p><b>CAF</b><br/>(CASSSE D'ALLOCATION FAMILIALES)<br/>Travailleur social<br/>Tous les vendredis matin, sur RDV au : 02 51 50 09 50<br/>Pour les allocations aux enfants à charge, pour des questions liées à la séparation, un impôt de foyer, le handicap d'un enfant ou le rattachement d'un enfant</p> <p><b>CAF</b><br/>(CASSSE D'ALLOCATION FAMILIALES)<br/>Conseiller en allocation chômage<br/>Tous les vendredis matin, sur RDV : www.caf.fr<br/>Pour les allocations et futurs allocations dans le cadre de questions non liées au chômage (Internet)</p> <p><b>RAMIPE</b><br/>(RELAI D'ASSISTANTES MATERNELLES ET D'INFORMATION PETITE ENFANCE)<br/>Animatrice Educative de jeunes enfants<br/>Tous les vendredis matin, sur RDV au : 02 51 50 60 51 ou 06 02 78 51 88<br/>Pour les assistantes maternelles, parents et enfants</p> <p><b>ADILE</b><br/>(AGENCE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT)<br/>Ingénieur - conseiller matériel<br/>Le 2<sup>ème</sup> vendredi matin de chaque mois, sur RDV au : 02 51 44 78 98<br/>Pour les propriétaires et locataires</p> <p><b>CAUE</b><br/>(CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT)<br/>Architecte - développement durable<br/>Le 2<sup>ème</sup> vendredi matin de chaque mois, sur RDV au : 02 51 37 44 95<br/>Pour les particuliers, porteurs de projet, exploitants agricoles et artisans</p> |
| <p><b>MAISON DE L'EMPLOI</b> - Conseiller en insertion sociale et professionnelle : tous les jours, sur RDV au : 02 51 52 82 51 ou 06 02 73 51 82 - Pour les demandeurs d'emploi, étudiants, salariés en projet de reconversion et nouveaux</p>   |   |  |   |   |

La Caf propose la **visio-conférence** au sein de la maison France Services, sur rendez-vous, les mardis et vendredis matin. Les usagers peuvent rencontrer un gestionnaire conseil sur écran. Dans le cadre du développement de France Services, la généralisation des dispositifs de visio est envisagée auprès des autres partenaires et notamment de Pôle Emploi.

En partenariat avec les Ateliers Méca du Sud Vendée, France Services propose également la **location de 3 scooters**.

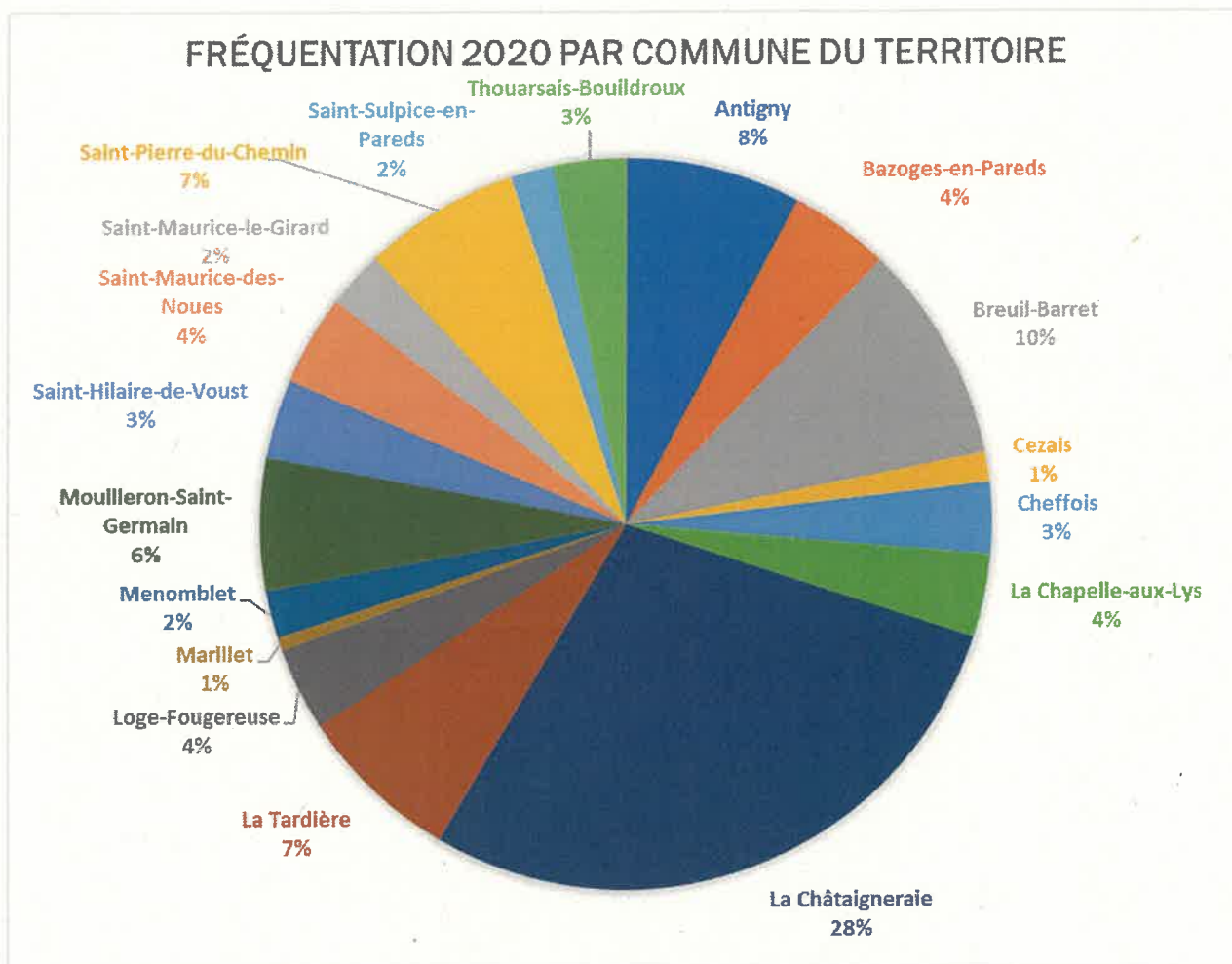
Depuis le 4 juillet 2019, un questionnaire de fréquentation numérique a été mis en place à la MSAP. **La fréquentation de France Services a quasiment quadruplé depuis son ouverture, atteignant 4 017 passages en 2019 au total.**

Sur ces 4 017 usagers accueillis, 2 541 concernaient des demandes sans rendez-vous à traiter par l'agent d'accueil de la maison France Services (contre 1 476 rendez-vous avec les partenaires). Cette part de demandes spontanées (hors permanences des partenaires et accueil téléphonique) représentent donc 63 % de la fréquentation annuelle soit une moyenne de 212 personnes par mois, 53 personnes par semaine.

Pour 2020, France Services du Pays de la Châtaigneraie atteint 2 244 sollicitations dont 1 395 demandes à l'accueil (incluant l'accompagnement téléphonique réalisé pendant le 1er

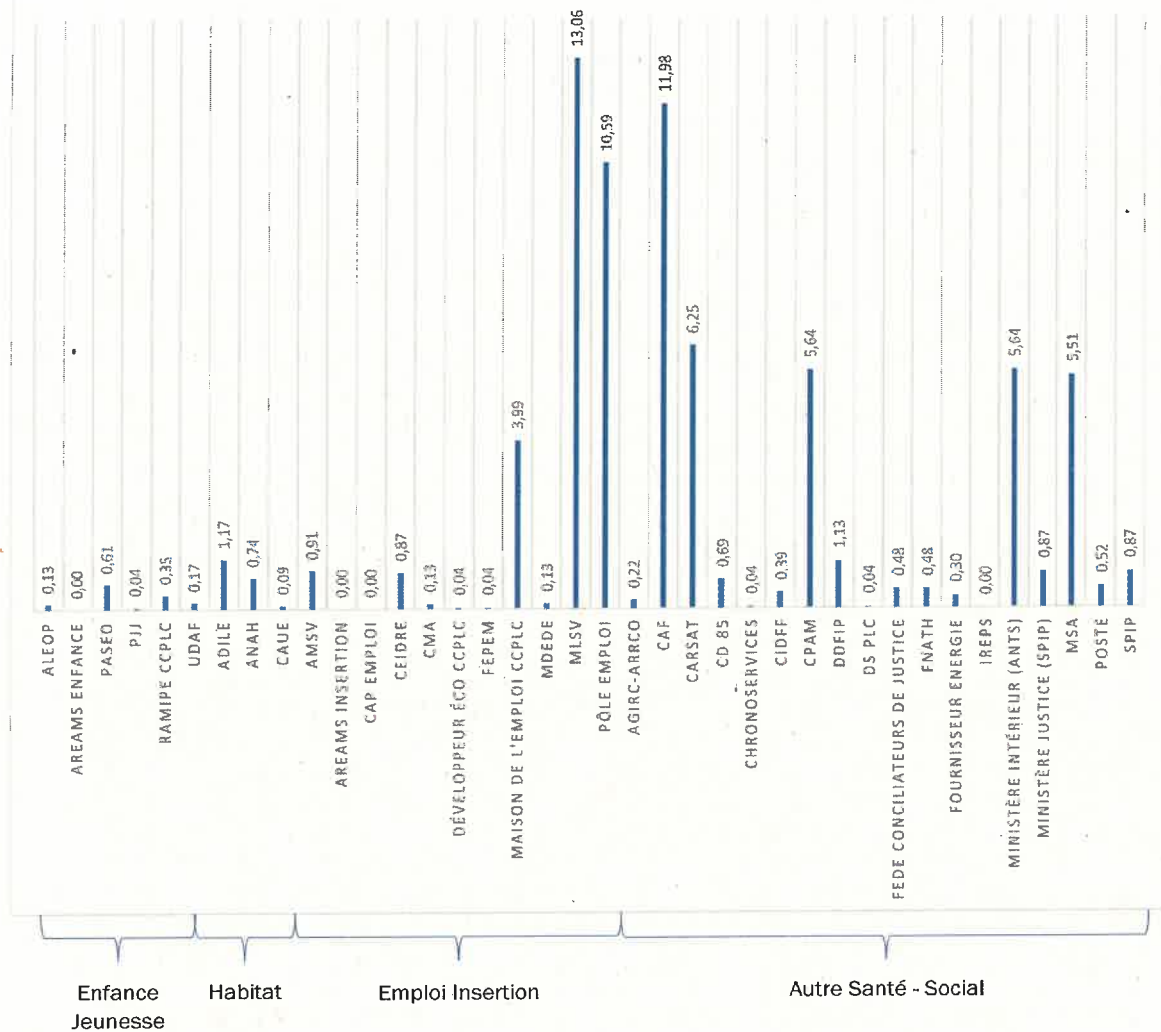
confinement), soit de nouveau près de 63 % de la fréquentation totale malgré la diminution des demandes. Le contexte sanitaire peut expliquer cette chute de fréquentation, notamment du fait de la fermeture physique des locaux pendant 2 mois du 16 mars au 10 mai 2020, mais aussi par l'organisation de l'accueil exclusivement sur rendez-vous. De même, les rencontres avec les partenaires ont décliné dans les mêmes proportions que les demandes directes à l'accueil.

Sur 2019, 93 % des personnes fréquentant la Maison France Services provenaient du territoire du Pays de la Châtaigneraie, contre 68 % en 2020, se répartissant comme suit :



En 2020, un quart des usagers ont fréquentés la Maison France Services pour des démarches numériques d'ordre général : création d'une adresse mail, consultation de celle-ci, impression de documents administratifs... Les trois quarts restants se répartissent comme suit entre les 30 partenaires et/ou services intégrés à la Maison France Services. En tête, on retrouve : le Pôle Emploi, la Mission Locale, la Caisse d'Allocations Familiales et la Maison de l'Emploi.

## POURCENTAGE DES FRÉQUENTATIONS DES SERVICES À LA MAISON FRANCE SERVICE DE LA CHÂTAIGNERAIE



Pour finir, la Maison France Services du Pays de la Châtaigneraie met en place plusieurs événements sur le territoire. Par exemple, en 2020, plusieurs actions ont été proposées :

- Information Collective Recrutement Suez ;
- Matinées Portes Ouvertes des entreprises de la menuiserie et métiers du bois ;
- Ateliers numériques avec la Fédération des Centres Sociaux de Vendée ;
- Accueil d'un groupe Garantie Jeunes de la Mission Locale ;

La pluralité des partenaires avec **les permanences directement réalisées sur le territoire, au plus près des habitants, est une réelle plus-value pour le Pays et permet une réponse rapide et personnalisée des demandes des usagers.** Les partenaires et services les plus demandés au sein de la Maison France Services sont un reflet pertinent des besoins spécifiques de la population qui sont encore à ce jour à travailler sur le territoire.

## **C. Mobilité, désenclavement, transition numérique, accès aux services publics : synthèse du diagnostic et enjeux**

### ➤ **Synthèse**

- 67.4 % des habitants de la CCPLC doivent se déplacer sur une autre commune pour se rendre sur leur lieu de travail.
- Les flux domicile-travail sont réalisés majoritairement en voiture sur l'axe La Châtaigneraie - Fontenay-le-Comte.
- L'offre de transports en commun est très réduite (voir notamment la ligne régionale La Châtaigneraie - Nantes) et reste marginale.
- L'un des objectifs est de développer des mobilités alternatives et solidaires (covoiturage, déplacement solidaire...).
- Au-delà de l'organisation des transports scolaires, la Communauté de communes s'engage dans une compétence mobilité dont la mise en œuvre est à définir.
- Mise en place de services « guichet » pour lutter contre la précarité : Maison France Services qui comptabilise 28 partenaires et 3 services intercommunaux et propose un accompagnement dans l'accès au numérique et la réalisation des démarches administratives, des ateliers et informations diverses.

### ➤ **Enjeux**

- Poursuivre la réflexion relative à la création d'un Espace de Vie Sociale.
- Améliorer l'accès aux droits et l'information.
- Renforcer les missions de Maison France Service et favoriser notamment les actions en faveur de la transition et l'accès au numérique.

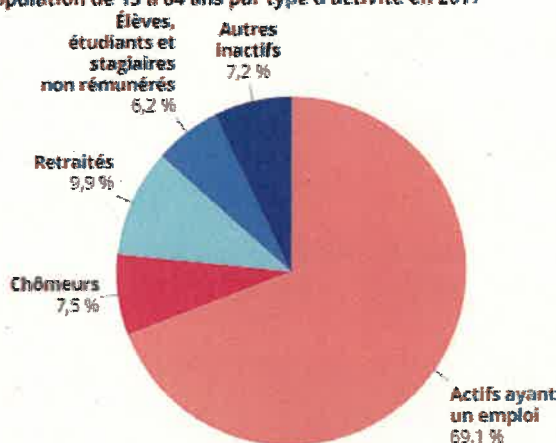
### 3. Emploi, formation, insertion professionnelle

#### A. Une offre d'emploi manquant de diversité : des ouvriers et des employés du secteur industriel surreprésentés sur le territoire

En 2020, 69,1 % des actifs de 15 à 64 ans du Pays de La Châtaigneraie ont un emploi.

Une forte représentation des catégories socio-professionnelles les plus modestes est également constatée : le taux d'ouvriers et employés parmi la population active est de 59 % avec en conséquence **une sous représentation des cadres** (6,4 %) contre 8,7 % au niveau départemental.

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2017



Source : Insee, RP 2017 exploitation principale géographie au 01/01/2020

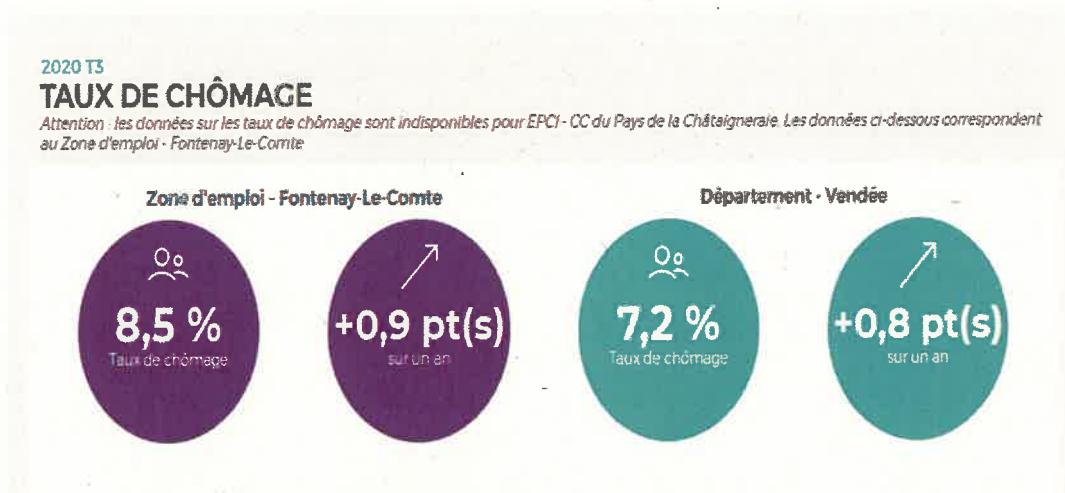
EMP T7 - Emplois par catégorie socioprofessionnelle en 2017

|   | Nombre       | %            |
|---|--------------|--------------|
| <b>Ensemble</b>                                   | <b>6 479</b> | <b>100,0</b> |
| Agriculteurs exploitants                          | 499          | 7,7          |
| Artisans, commerçants, chefs entreprise           | 384          | 5,9          |
| Cadres et professions intellectuelles supérieures | 354          | 5,5          |
| Professions intermédiaires                        | 1 198        | 18,5         |
| Employés  | 1 486        | 22,9         |
| Ouvriers  | 2 558        | 39,5         |

Source : Insee, RP2017 exploitation complémentaire lieu de travail, géographie au 01/01/2020.

## ➤ Des demandeurs d'emploi sous-formés

### ▪ Demandeurs d'emploi avec des besoins spécifiques



Source : Pôle Emploi 2020

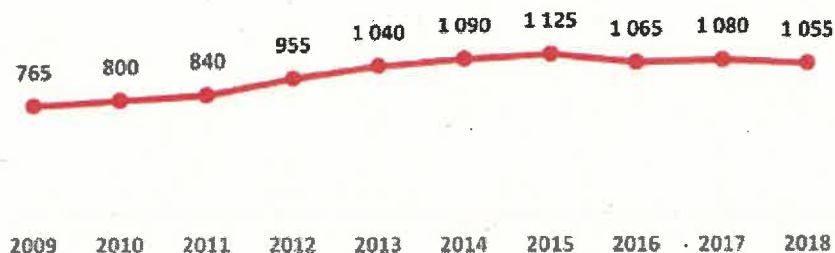
Fin 2020, le taux de chômage des 15 - 64 ans est de 8.5 % sur le Pays de La Châtaigneraie soit **610 demandeurs d'emploi en catégorie A** dont 310 femmes et 300 hommes sont présents soit une augmentation de 11,3 % sur 1 an :

|  |                        |                         |
|--|------------------------|-------------------------|
| <b>AGE</b>   | Moins de 26 ans        | 115                     |
|  | De 26 à 49 ans         | 301 (+17,1 % sur un an) |
|  | 50 ans et +            | 194                     |
| <b>FORMATION</b>   | < CAP – BEP            | 80                      |
|  | CAP – BEP              | 282 (+15,1 % sur un an) |
|  | BAC                    | 124                     |
|  | BAC +2                 | 68                      |
|  | >BAC +2                | 57 (+50 % sur un an)    |
| <b>QUALIFICATION</b>   | Ouvriers non qualifiés | 98                      |
|  | Employés non qualifiés | 129                     |
|  | Ouvriers qualifiés     | 89                      |
|  | Employés qualifiés     | 198                     |
|  | AMT / Cadres           | 80                      |
| <b>INDEMNISATION</b>   | Indemnisés             | 366                     |
|  | Non indemnisés         | 243 (+5,7 % sur un an)  |
| <b>RSA</b>   | Bénéficiaires          | 97                      |
|  | Non bénéficiaires      | 513                     |
| <b>OBLIGATION D'EMPLOI (BOE)</b><br>(personne en situation d'handicap) | Bénéficiaires          | 79                      |

Entre 2012 et 2018, la tendance a été à la hausse du nombre de demandeurs d'emplois, toutes catégories confondues :



### ÉVOLUTION DES DEFM\* DE CAT. A, B, C DEPUIS 2012



\*Demandeurs d'emploi en fin de mois

Source : Pôle Emploi, 2012-2018

La part des personnes non scolarisées à bas niveau de formation âgées de 25 à 64 ans est de 27,7 % pour le secteur ; elle est supérieure à celle régionale (22,5 %) et nationale (24,3 %). Notamment 58 % les demandeurs d'emploi de catégorie A ont un niveau de formation infra-bac.

| Nombre DE | % DE | Catégories Demandeurs d'emploi (DE) mars 2021 (Pôle emploi)         |
|-----------|------|---|
| 561       | 100  | DE en catégorie A et B soit moins de 79 H / mois                    |
| 200       | 36   | DE longue durée   |
| 262       | 47   | DE Hommes   |
| 299       | 53   | DE Femmes   |
| 80        | 14   | DE - de 26 ans  |
| 287       | 51   | DE entre 26 et 49 ans   |
| 56        | 10   | DE 60 ans et +  |
| 105       | 19   | DE avec besoin en aide numérique                                    |
| 51        | 9    | DE avec besoin aide pour utiliser un PC                             |
| 34        | 6    | DE reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)     |
| 27        | 5    | DE cadres   |
| 88        | 16   | DE sans permis A ou B   |
| 84        | 15   | DE sans moyen de locomotion   |
| 324       | 58   | DE niveau de formation infra BAC                                    |
| 373       | 66   | DE sans DPAE dans les 6 mois  |
| 175       | 31   | DE total minima sociaux (77 BRSA, 28 ASS)                           |
| 276       | 49   | DE inscrit sur Pôle emploi sans consentement de promotion du profil |
| 352       | 63   | DE inscrit sur Pôle emploi sans carte de visite                     |
| 231       | 41   | DE inscrit sur Pôle emploi sans CV en ligne                         |

### B. Une Maison de l'Emploi au service des demandeurs d'emploi

La Maison de l'Emploi est un relai de 6 services emplois nationaux, départementaux, d'employeur particulier et d'insertion par l'activité économique sur le territoire (Mission Locale, Pôle Emploi, Cap Emploi, MDEDE, FEDEM, CEIDRE, Atelier Méca).

Le but de cette Maison est de communiquer sur les offres de services des partenaires, de répondre aux questions des usagers et de mettre à disposition des locaux pour les rencontres entre les partenaires et les usagers lors de permanences.

Majoritairement, les usagers – demandeurs d'emploi et personnes en projet de reconversion – fréquentent la Maison de l'Emploi pour créer ou modifier leur CV, consulter les offres d'emploi sur les ordinateurs en libre-service et sur le panneau d'affichage ou la TV, et pour des entretiens individuels avec l'animatrice pour être conseillé dans leurs démarches, leur projet professionnel ou encore être mis en relation avec des employeurs du territoire.

Au cours de l'année, la Maison de l'Emploi organise des actions en faveur des demandeurs d'emploi et/ou des salariés. Par exemple, en 2020, une action d'Informations collectives pour le recrutement d'opérateurs de radiorelevé Suez ont mobilisé 22 personnes présentes dont 6 jeunes accompagnés par la Mission Locale. Suite à cette action, 3 demandeurs d'emploi ont été recrutés.

En 2020, 28 offres d'emploi ont été déposées à la Maison de l'Emploi par 24 employeurs différents.

Les trois quarts de ces offres d'emploi ont été pourvues via la Maison de l'Emploi et/ou ses partenaires. Deux offres ont été pourvues suite à une proposition directe de profils par la Maison de l'Emploi. Le quart restant correspond à des postes qui ne sont pas pourvus, ni via les acteurs publics de l'emploi, ni via l'intérim. A ce titre, des actions de promotion de ces métiers ont été organisées notamment en février 2020 (exemple : menuisier).

La fréquentation de la Maison de l'Emploi a diminué de 2018 à 2020, passant de 753 passages en 2018 à 426 en 2019 et atteignant en 2020, 92 passages. La fréquentation relative à la Maison de l'Emploi représente désormais 3,99 % de la fréquentation totale de France Services (ex MSAP).

Cette diminution de fréquentation pourrait s'expliquer par le contexte sanitaire sur l'année 2020 mais également par les hypothèses suivantes :

- une fréquentation relative aux acteurs publics de l'emploi nationaux (Pôle Emploi, Mission Locale et Cap emploi) non comptabilisée dans la fréquentation de la Maison de l'Emploi

*Exemples* : mise à jour du profil de compétences de l'espace personnel Pôle Emploi en ligne ⇒ comptabilisation dans la fréquentation relative à Pôle Emploi ; rédaction autonome d'une lettre de motivation sur un PC en libre-service ⇒ comptabilisation en démarches générales France Services ou Pôle Emploi... ;

- un moindre recours des employeurs et des demandeurs d'emploi à la Maison de l'Emploi pour déposer une offre ou se faire connaître, dû à une méconnaissance du service et une absorption de la Maison de l'Emploi par France Services qui ne cesse de croître en termes de bouquet de services et de partenariats.

Pour autant, le nombre de demandeurs d'emploi sur le territoire a augmenté en un an, passant de 522 en 2019 à 610 fin 2020, avec plus d'une personne sur 3 qualifiée de demandeur d'emploi de longue durée et donc potentiellement éloignée de l'emploi (avec des freins périphériques à travailler en amont par exemple) et parfois isolée.

## C. Emploi, formation, insertion professionnelle : synthèse du diagnostic et enjeux

### ➤ Synthèse

- Des catégories socio-professionnelles caractéristiques d'une Zone de Revitalisation Rurale qu'est le Pays de La Châtaigneraie et une diversité des offres professionnelles à développer.
- Des demandeurs d'emploi sous-formés qui ont une mobilité réduite et une connaissance restreinte de l'utilisation des outils numériques.
- Une Maison de l'Emploi qui perd de sa fréquentation, par manque d'accompagnement sur le long terme ou par un accès facilité des offres d'emploi sur internet qui est à déterminer. Les demandes des usagers restent malgré tout prédominantes et attendues dans le secteur de l'emploi.

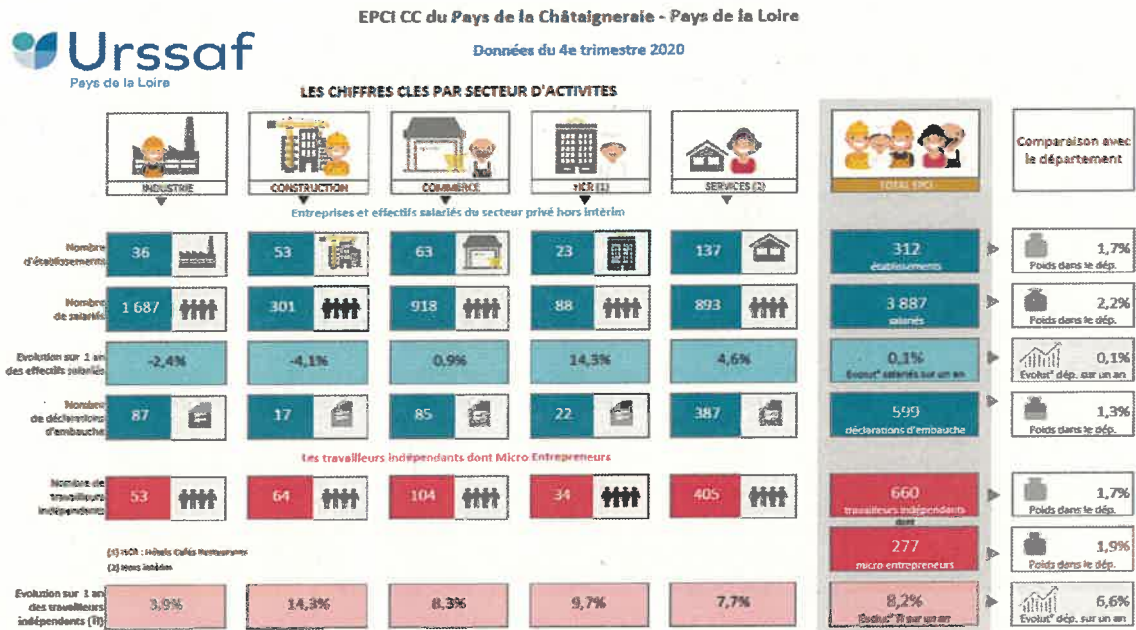
### ➤ Enjeux

- Redynamiser l'emploi sur le Pays de La Châtaigneraie.
- Identifier les caractéristiques des demandeurs d'emploi du territoire.
- Accompagner les employeurs dans leurs besoins en recrutement.
- Fédérer le partenariat avec l'ensemble des acteurs de l'emploi et les communes.
- Favoriser le rapprochement offre/demande d'emploi.



## 4. Attractivité économique industrielle, commerciale et artisanale

Quelques données de synthèse :



Les entreprises du secteur privé hors intérim ▼

| Activités       | Nombre d'établissements | Evolution sur 1 an | Evolution sur 5 ans | Poids dans le département |
|-----------------|-------------------------|--------------------|---------------------|---------------------------|
| Industrie       | 36                      | 0,0%               | -10,0%              | 2,0%                      |
| Construction    | 53                      | 6,0%               | 0,0%                | 1,9%                      |
| Commerce        | 63                      | -7,4%              | -7,4%               | 1,6%                      |
| HCR             | 23                      | 4,5%               | 15,0%               | 1,2%                      |
| Autres services | 137                     | 5,4%               | 1,5%                | 1,7%                      |
| <b>TOTAL</b>    | <b>312</b>              | <b>2,0%</b>        | <b>-1,3%</b>        | <b>1,7%</b>               |

Les effectifs salariés du secteur privé hors intérim ▼

| Activités       | Nombre de salariés | Evolution sur 1 an | Evolution sur 5 ans | Poids dans le département |
|-----------------|--------------------|--------------------|---------------------|---------------------------|
| Industrie       | 1 687              | -2,4%              | -3,8%               | 3,1%                      |
| Construction    | 901                | -4,1%              | 1,3%                | 1,6%                      |
| Commerce        | 918                | 0,9%               | 13,6%               | 2,9%                      |
| HCR             | 88                 | 14,3%              | 15,8%               | 1,3%                      |
| Autres services | 893                | 4,6%               | -7,0%               | 1,4%                      |
| <b>TOTAL</b>    | <b>3 887</b>       | <b>0,1%</b>        | <b>-0,2%</b>        | <b>2,2%</b>               |

Masse salariale (hors intérim) ▼

| Activités       | Montant en k€ | Evolution sur 1 an | Evolution sur 5 ans | Poids dans le département |
|-----------------|---------------|--------------------|---------------------|---------------------------|
| Industrie       | 12 164        | -5,5%              | -4,6%               | 2,8%                      |
| Construction    | 1 828         | -1,8%              | 16,6%               | 1,5%                      |
| Commerce        | 5 451         | -3,3%              | 2,6%                | 2,4%                      |
| HCR             | 312           | -32,6%             | 3,5%                | 1,0%                      |
| Autres services | 6 032         | 5,8%               | 14,0%               | 1,4%                      |
| <b>TOTAL</b>    | <b>25 787</b> | <b>-2,8%</b>       | <b>2,2%</b>         | <b>2,1%</b>               |

Les déclarations d'embauche du secteur privé hors intérim ▼

| Activités       | Contrats longs (CDI+CDD longs) | Contrats courts (CDD de moins d'1 mois) | Total      |
|-----------------|--------------------------------|---|------------|
| Industrie       | 53                             | 34                                      | 87         |
| Construction    | 14                             | 3                                       | 17         |
| Commerce        | 46                             | 39                                      | 85         |
| HCR             | 14                             | 8                                       | 22         |
| Autres services | 78                             | 309                                     | 387        |
| <b>TOTAL</b>    | <b>206</b>                     | <b>393</b>                              | <b>599</b> |

| Contrats longs (CDI+CDD longs)<br>Evolution sur 1 an |               |
|--|---------------|
| EPCI   | Département   |
| -26,0%   | -10,1%        |
| -33,1%   | 1,1%          |
| -30,0%   | -10,7%        |
| -36,1%   | -41,7%        |
| 37,4%  | -5,7%         |
| <b>-13,5%</b>  | <b>-12,1%</b> |

### Les travailleurs indépendants hors Micro Entrepreneurs ▼

| Activités       | Nombre de travailleurs indépendants (hors ME) | Evolution sur 1 an | Evolution sur 5 ans | Poids dans le département |
|-----------------|---|--------------------|---------------------|---------------------------|
| Industrie       | 20  | 5,3%               | 0,0%                | 1,1%                      |
| Construction    | 31  | 19,2%              | 6,9%                | 1,5%                      |
| Commerce        | 56  | 5,7%               | 55,6%               | 2,6%                      |
| HCR             | 17  | 13,3%              | 6,3%                | 1,3%                      |
| Autres services | 259   | 0,0%               | -13,4%              | 1,6%                      |
| <b>TOTAL</b>    | <b>383</b>                                    | <b>3,0%</b>        | <b>-4,3%</b>        | <b>1,6%</b>               |

### Les Micro Entrepreneurs ▼

| Activités       | Nombre de Micro Entrepreneurs | Evolution sur 1 an | Evolution sur 5 ans | Poids dans le département |
|-----------------|-------------------------------|--------------------|---------------------|---------------------------|
| Industrie       | 33                            | 3,1%               | 153,8%              | 2,3%                      |
| Construction    | 33                            | 10,0%              | 37,5%               | 2,1%                      |
| Commerce        | 48                            | 11,6%              | 29,7%               | 2,1%                      |
| HCR             | 17                            | 6,3%               | 112,5%              | 3,5%                      |
| Autres services | 146                           | 24,8%              | 73,8%               | 1,6%                      |
| <b>TOTAL</b>    | <b>277</b>                    | <b>16,4%</b>       | <b>66,9%</b>        | <b>1,9%</b>               |

### Total des travailleurs indépendants ▼

| Activités       | Nombre de travailleurs indépendants | Evolution sur 1 an | Evolution sur 5 ans | Poids dans le département |
|-----------------|-------------------------------------|--------------------|---------------------|---------------------------|
| Industrie       | 53                                  | 3,9%               | 60,6%               | 1,7%                      |
| Construction    | 64                                  | 14,3%              | 20,8%               | 1,7%                      |
| Commerce        | 104                                 | 8,3%               | 42,5%               | 2,3%                      |
| HCR             | 34                                  | 9,7%               | 41,7%               | 1,9%                      |
| Autres services | 405                                 | 7,7%               | 5,7%                | 1,6%                      |
| <b>TOTAL</b>    | <b>660</b>                          | <b>8,2%</b>        | <b>16,6%</b>        | <b>1,7%</b>               |

Source : Urssaf

## A. L'industrie : premier employeur du territoire

L'une des particularités du territoire est d'être doté d'un petit bassin industriel assez homogène rassemblant (données CCI au 1<sup>er</sup> janvier 2021) :

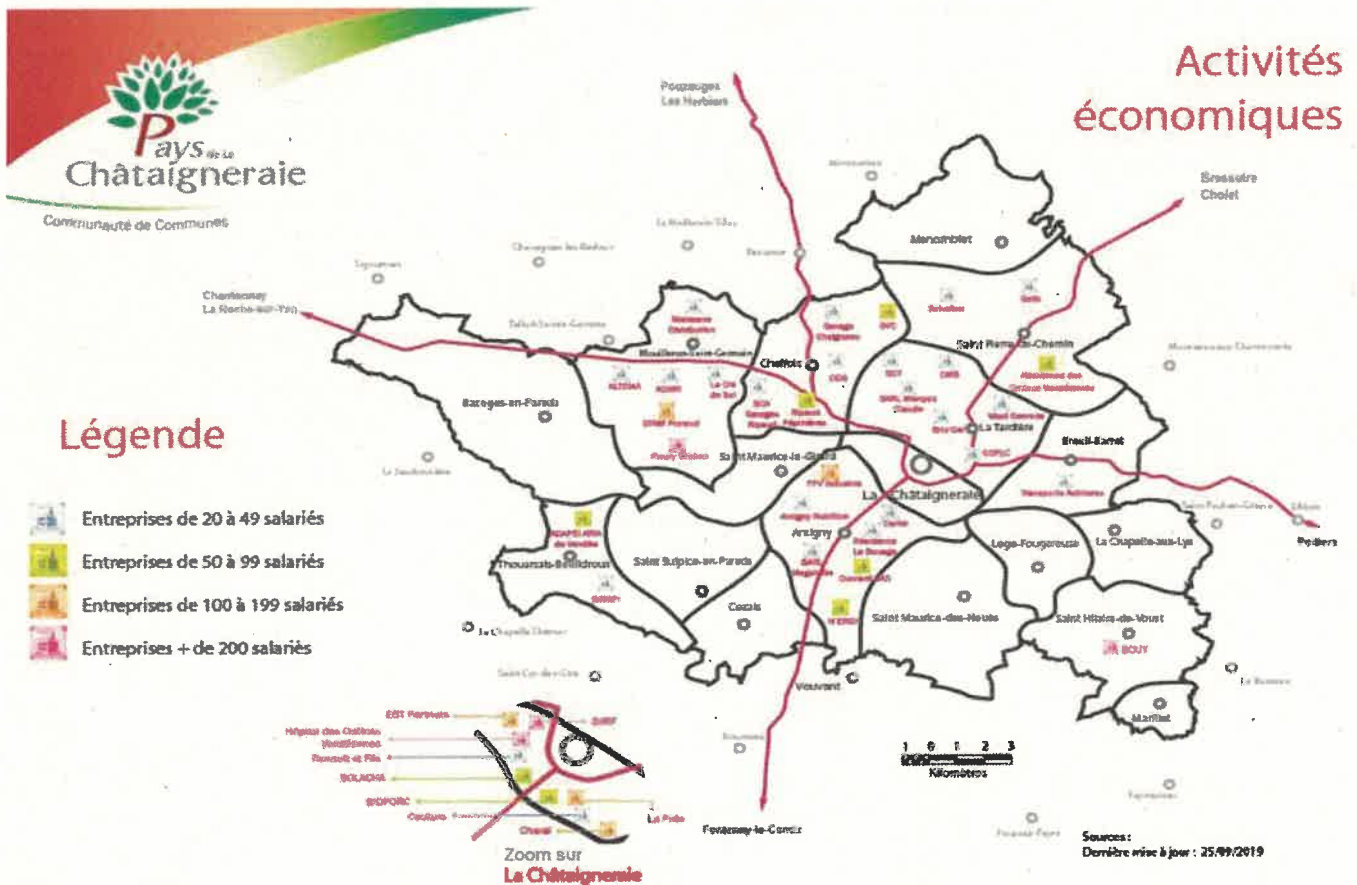
- 27 établissements de plus de 10 salariés ayant une activité de production
- 1 687 salariés sur les 3 900 emplois du territoire.

Le secteur industriel est donc de loin le 1<sup>er</sup> employeur du territoire.

Les filières majeures sont :

- l'agro-alimentaire,
- la métallerie,
- la menuiserie,
- la mécanique de précision,
- la logistique...

A titre d'illustration :



L'enjeu fort consiste à développer des coopérations inter-territoriales avec le dispositif national « territoires d'industrie » organisé en bassins géographiques (Est Vendée), autour de thématiques émergentes :

- Mobilité
- Soutien aux investissements
- Logement des salariés
- Formations innovantes



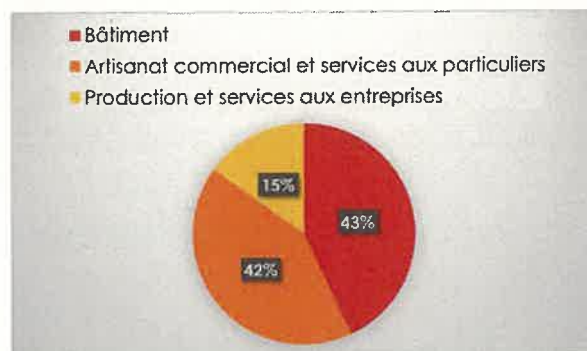
- Gestion des friches
- Marketing territorial
- Ecologie industrielle.

## B. Un maillage équilibré d'artisans en plein développement

Le secteur artisanal est bien représenté, avec quasiment 300 établissements sur le territoire. La tendance depuis 10 ans s'oriente vers un complément de l'offre (+ 21 % d'établissements entre 2010 et 2020), qui toutefois est relative comparée à la Vendée (+ 27 % sur la même période).



Il est réparti en 3 catégories :



**Bâtiment** : maçonnerie, charpente, plomberie, électricité, serrurerie, ...

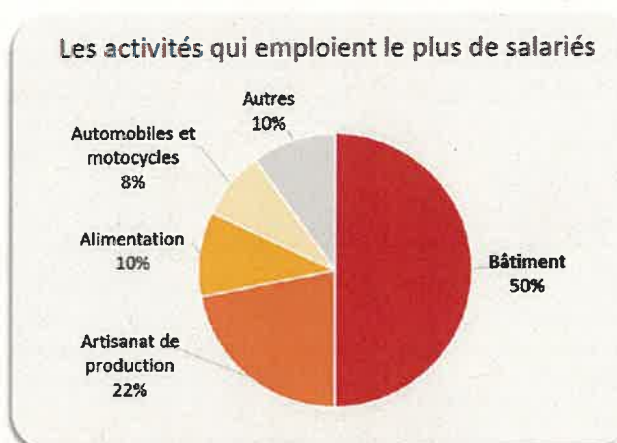
**Artisanat commerciale et services** : boulangerie, restauration, coiffure, fleurs, réparation auto, meubles, électroménager, ...

**Production et services** : nettoyage, équipements et machines, agroalimentaire, textile, appareil médical, ...

Ce secteur comptabilise plus de 1 000 actifs, répartis de la manière qui suit :



Le territoire est composé de 47 % d'établissements employeurs (45 % en Vendée) et en moyenne, chacun de ces établissements emploie 6,1 salariés (5,6 en Vendée).



**L'offre locale est plutôt qualitative mais semble sous-dotée dans le domaine du bâtiment** où les entreprises disposent d'un carnet de commandes complet sur plusieurs mois.

Le développement des entreprises artisanales est notamment freiné en raison de **difficultés à recruter de la main d'œuvre qualifiée**.

Les créations-reprises d'entreprises proviennent généralement de créateurs/repreneurs résidant ou déjà installés professionnellement sur le territoire.

Certains artisans locaux font remonter le besoin de se rencontrer lors d'événements ponctuels afin d'échanger sur leurs pratiques et afin de créer une émulation collective.

### C. Des commerces au cœur d'une zone de chalandise à prédominance alimentaire

En mai 2017, l'étude menée par la CCI sur la définition d'une stratégie intercommunale d'aménagement commercial a permis de dresser un état des lieux des commerces.

Les commerces<sup>1</sup> sont au nombre de 85 environ, assez inégalement répartis sur le territoire, la commune de La Châtaigneraie étant la seule à être pourvue d'un tissu commercial complet de première nécessité :



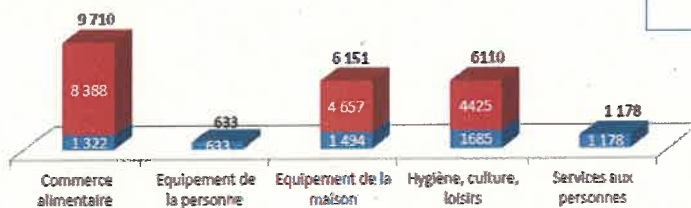
## Offre commerciale par activité

Nombre de commerces



84 commerces  
300 m<sup>2</sup> et plus : 11 (13 %)  
< 300 m<sup>2</sup> : 74 (87 %)

Surface de vente (en m<sup>2</sup>)



23 782 m<sup>2</sup>  
300 m<sup>2</sup> et + : 17 470 m<sup>2</sup> (73 %)  
< 300 m<sup>2</sup> : 6 312 m<sup>2</sup> (27 %)



<sup>1</sup> On entend ici par commerces :

- le commerce de détail alimentaire (boulangerie, pâtisserie ; boucherie, charcuterie ; commerce alimentaire spécialisé ; alimentation générale, supérette ; grande surface alimentaire)
- le commerce de détail d'équipement de la maison (art de la table, cadeaux pour la maison, décoration ; bricolage, outillage, quincaillerie, droguerie ; électroménager, TV HIFI ; meubles)
- le commerce de détail d'équipement de la personne (bijouterie-horlogerie ; chaussures ; habillement, prêt-à-porter ; maroquinerie ; puériculture ; tissu d'habillement, mercerie et fil à tricoter)
- le commerce de détail en lien avec la culture, les loisirs, santé, beauté (culture, librairie, presse ; informatique, bureautique ; jardinerie, fleurs, animalerie, matériel de jardin ; loisirs divers ; habillement, matériel et articles de sport ; parfumerie ; parapharmacie ; optique médicale ; pharmacie)
- le commerce de détail non alimentaire non spécialisé (dépôt-vente, brocante ; solderie, bazar ; magasins populaires)
- les services aux personnes (salon de coiffure ; salon d'esthétique ; pressing laverie ; pompes funèbres ; salon toilettage animaux ; tatouage ; cordonnerie ; retouche-couture ; réparation de montres, horloges et bijoux ; réparation de matériel électrique et électronique grand public ; réparations diverses)
- les cafés ; restaurants ; hôtels et hôtels-restaurants
- les services purs (banques ; assurances ; agences immobilières ; agences d'intérim ; agences de voyages ; auto-écoles ; reprographie ; orthopédie-matériel médical ; garages automobiles ; vente et réparation de motos)

La commune de La Châtaigneraie, seule commune à disposer d'un tissu commercial de première nécessité « complet ».

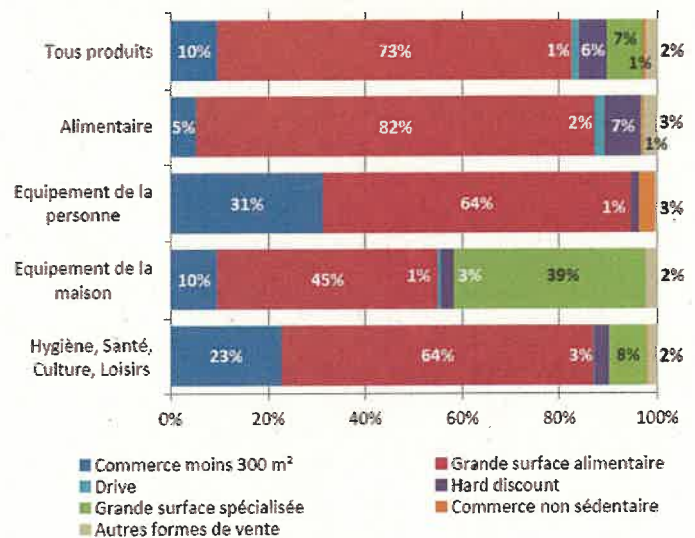


La ville centre concentre à elle seule trois grandes et moyennes surfaces (GMS d'au moins 400 m<sup>2</sup> : Super U, Intermarché, Lidl) captant à elles seules, hard discount inclus, 79 % du chiffre d'affaires du territoire (vente de tous produits confondus).

**Répartition du chiffre d'affaires selon la forme de vente**

| Forme de vente                    | CA 2017 en €      | % 2017       |
|-----------------------------------|-------------------|--------------|
| Commerce moins 300 m <sup>2</sup> | 6 759 520         | 10 %         |
| Grande surface alimentaire        | 51 745 141        | 73 %         |
| Drive                             | 1 050 266         | 1 %          |
| Hard discount                     | 4 050 073         | 6 %          |
| Grande surface spécialisée        | 5 068 699         | 7 %          |
| Commerce non sédentaire           | 400 412           | 1 %          |
| Autres formes de vente            | 1 731 366         | 2 %          |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>70 805 477</b> | <b>100 %</b> |

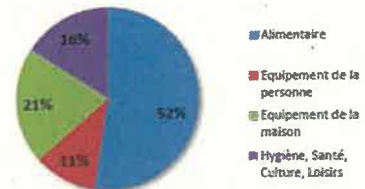
Source : Enquête ménage 2017



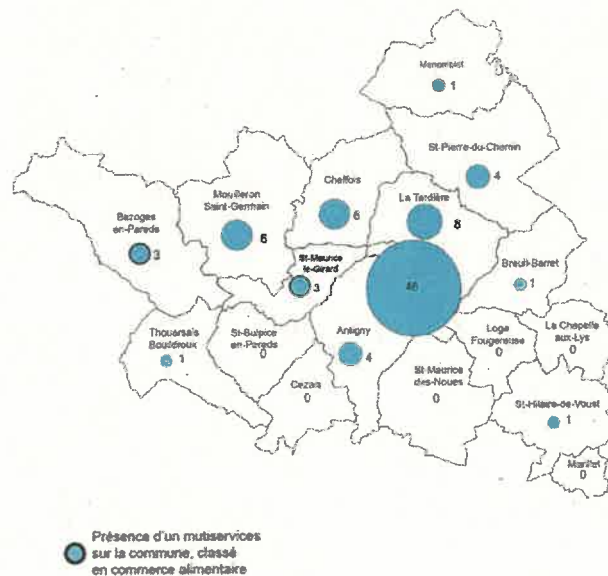
Les GMS ont le mérite de générer sur le secteur **une zone de chalandises d'environ 26 000 clients, avec une dynamique à la hausse**, plutôt issue d'une attraction Est et Sud.



Répartition du budget de consommation par famille de produits

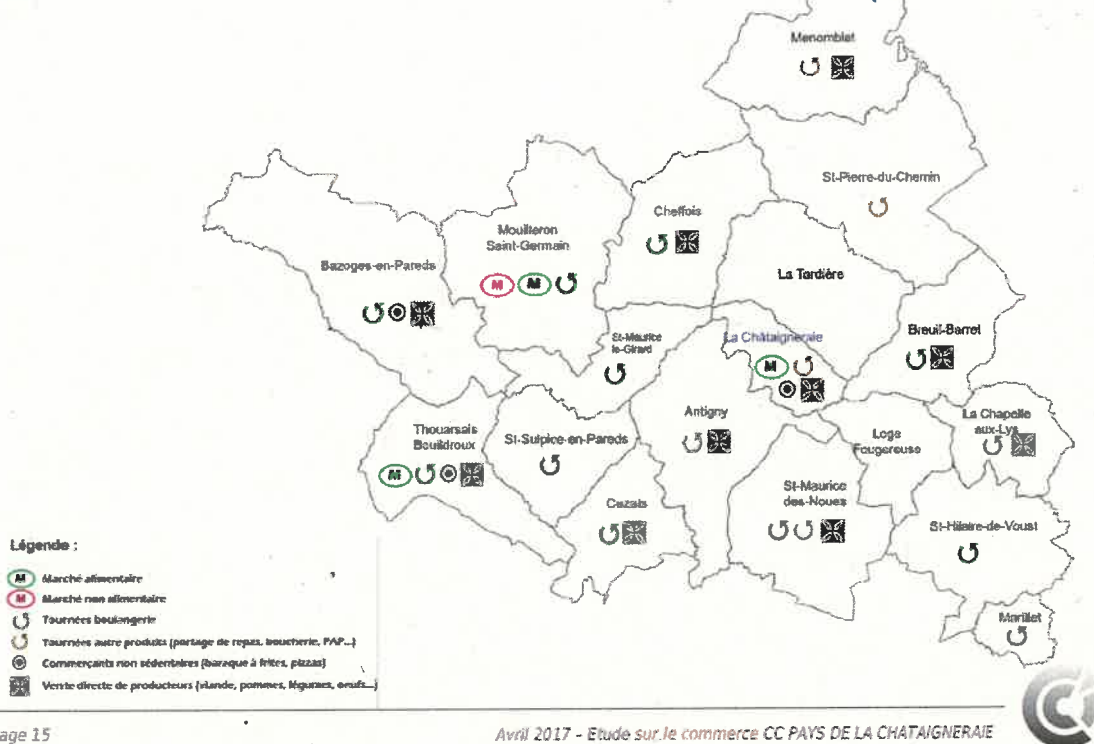


Avec plus récemment Saint-Hilaire-de-Voust, les multiservices sont assez présents grâce souvent à l'intervention financière des municipalités (propriétaire des murs) qui, parfois, articule le commerce avec un service public (bibliothèque, ...).



Les 6 communes dépourvues de tout commerce sont situées sur la frange Sud du territoire.

A ce tissu de « vitrines » s'ajoute celui des commerces non sédentaires (21) et de la vente directe (13) chez les producteurs :



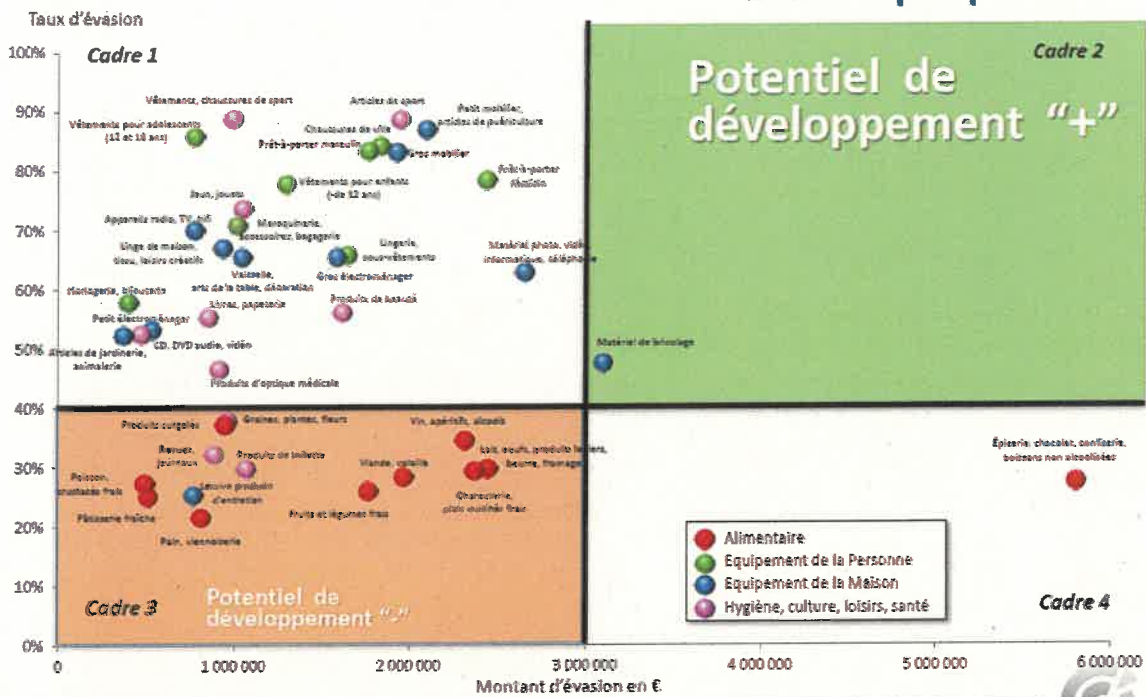
Globalement, **le petit commerce connaît de nombreuses fragilités, comme en témoigne sa stagnation, voire sa régression** (- 5 % entre 2010 et 2017 et - 15 % pour les cafés, hôtels, restaurant), même si un nouvel hôtel a ouvert ses portes en 2019 à La Châtaigneraie.

On constate toutefois une faible évansion du commerce alimentaire (28 %) en comparaison de l'équipement de la personne (77 %), de la maison (59 %), et à l'hygiène (pourtant bien représentée : coiffure, beauté...), culture, loisirs, santé (51 %) et divers (44 %), dirigée majoritairement vers Fontenay-le-Comte.

Le secteur de la vente et réparation automobile est très fortement représenté.

**L'évasion non alimentaire, un peu plus élevée que la moyenne vendéenne, génère de ce fait des opportunités locales**, dans les secteurs capables de rivaliser avec le commerce en ligne :

- Prêt-à-porter,
- Mobilier, bazar...



## D. Attractivité économique industrielle, commerciale et artisanale : synthèse du diagnostic et enjeux

### ➤ Synthèse

- Environ 4 000 salariés pour 312 établissements (sans évolution entre 2019 et 2020), 660 travailleurs indépendants et 277 micro-entrepreneurs (+ 8 % sur le territoire entre 2019 et 2020).
- L'industrie, premier employeur du territoire (1 700 salariés).
- Un secteur artisanal en développement (1 000 actifs, + 21 % d'établissements en 10 ans) mais confronté à des difficultés en matière de recrutement de main d'œuvre.
- 85 commerces présents, inégalement répartis sur le territoire, et avec une frange Sud dépourvue.
- Une Commune centre garantissant un tissu commercial complet de première nécessité et des Communales se mobilisant pour maintenir le « dernier » commerce de leur territoire.
- Une zone de chalandise estimée à 26 000 clients, drainant principalement les territoires situés à l'Est et au Sud du Pays de La Châtaigneraie.
- Une évasion commerciale observée sur les produits et services hors alimentaire, générant ainsi des opportunités d'installation sur le secteur (notamment prêt-à-porter et chaussures, mobilier et art de la maison et décoration).

➤ ***Enjeux***

- L'accompagnement au développement de filières industrielles 100 % locales, génératrices de dynamique territoriale, d'emplois, d'économie circulaire, de marketing territorial ...
- L'emploi et la formation, notamment dans le domaine artisanal qui peine à recruter une main d'œuvre qualifiée, et par conséquent, à honorer les commandes dans des délais plus raisonnables.
- Lutter contre l'évasion commerciale en permettant le développement d'une offre qualitative complète sur le territoire.



## 5. Agriculture

Les sources de la présente partie de ce diagnostic proviennent :

- de Agreste (statistiques du Ministère de l'agriculture) ;
- du SCOT du Sud-Est Vendée (2019) ;
- de fiches territoriales mises à disposition par la DRAAF (via son SRISE) ;
- de l'INSEE.

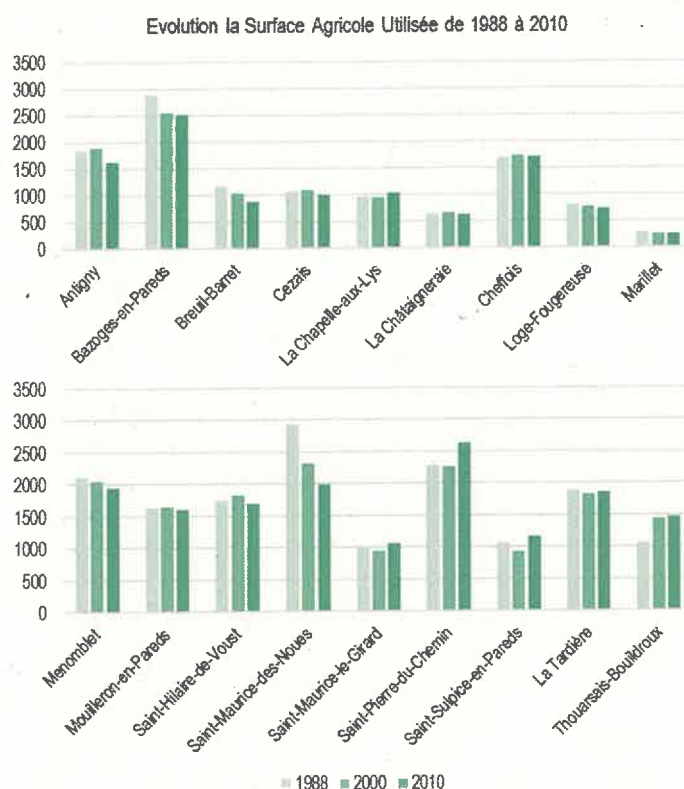
### A. Un territoire foncièrement agricole possédant une faible valeur patrimoniale

#### ➤ Surfaces moyennes

Les données connues ne sont pas actualisées (carence de données récentes accessibles).

En 2010, le territoire, d'une surface totale de 31 659 ha, est constitué de **26 020 ha de SAU** (surfaces agricoles utiles), **soit 82 %** (contre 72 % en Vendée, 70 % en Région et 51 % en France).

La SAU moyenne par exploitation est de 67 ha, contre 73 en Vendée. Seule une exploitation sur 5 dépasse les 100 ha.



Entre 2008 et 2014, les surfaces agricoles déclarées en prairies sont passées de 43,7 % à 38,9 %. À l'inverse, entre ces deux mêmes dates, les surfaces des céréales à paille et du maïs sont passées de 50,1 % à 54,5 %.

Le profil agricole du territoire est aussi celui d'un tissu productif important, du fait de la présence de l'élevage (nombreux hors-sol, abattoir...) et d'une industrie agro-alimentaire.

## ➤ Valeur du foncier

### ▪ Terres et prés libres de plus de 70 ares

En matière de coût du foncier agricole relatif aux terres et prés libres de plus de 70 ares, celui du Pays de La Châtaigneraie (environ 2 300 €/hectare) est quasiment identique à celui du haut-bocage. Il est toutefois nettement inférieur aux plaines vendéennes (3 810 € / hectare en 2018 - *Agreste chiffres*) et marais poitevin (4 200 € / hectare en 2018 - *Agreste chiffres*).

En Pays de la Loire, la Mayenne, la Sarthe et le Maine-et-Loire dispose d'un coût du foncier nettement supérieur (moyenne de 4 630 €/hectare). Au niveau de la France, les terres agricoles des Pays de la Loire ont une faible valeur financière dès lors qu'elles sont comparées aux autres Régions (en dehors de la Bourgogne-France-Comté).

| VENDEE   | 2790  | 2740  | 2740  | 0 % |       |       |
|--|-------|-------|-------|-----|-------|-------|
| MARAI BRETON   | 2 140 | 1 920 | 2 030 | 6%  | 640   | 9 560 |
| BAS-BOCAGE - BOCAGE DE CHANTONNAY - ENTRE PLAINE ET BOCAGE | 2 530 | 2 370 | 2 330 | -2% | 1 000 | 6 170 |
| MARAI POITEVIN   | 4 330 | 4 450 | 4 200 | -6% | 1 000 | 7 890 |
| PLAINE VENDEENNE   | 3 010 | 3 390 | 3 810 | 12% | 1 200 | 8 440 |
| HAUT-BOCAGE  | 2 280 | 2 230 | 2 230 | 0%  | 1 030 | 6 570 |

Valeur vénale des terres  
Agreste Chiffres et Données n° 2019-19 **23**

Prix des terres et prés libres (de plus de 70 ares) en 2017



Source : SSP, Terres d'Europe, SCAFR - Valeur vénale des terres agricoles

## ▪ Terres louées

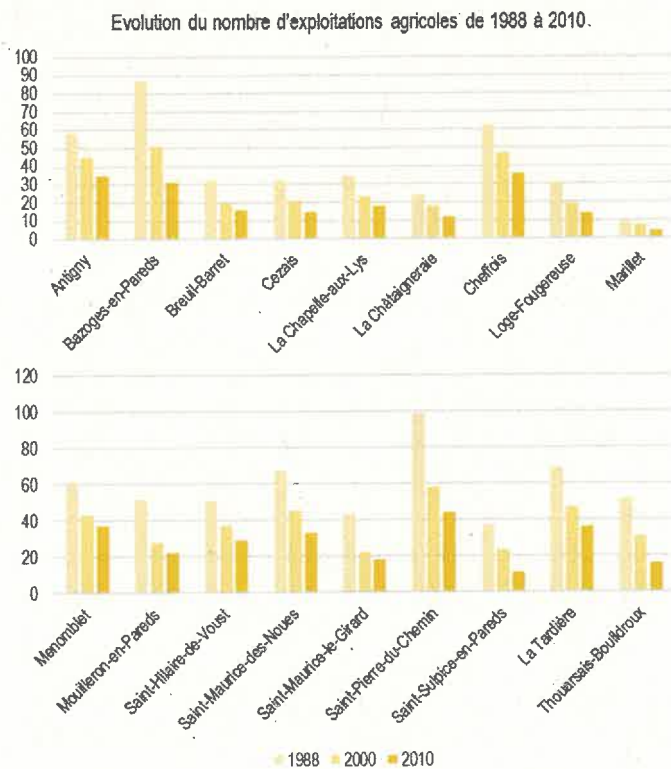
Le prix moyen des terres louées à l'hectare sur le Pays de La Châtaigneraie (bas-bocage) est établi à 2 120 €.

Les tendances observées au niveau régional et national pour les terres et prés de plus de 70 ares sont identiques en matière du prix moyen des terres louées.

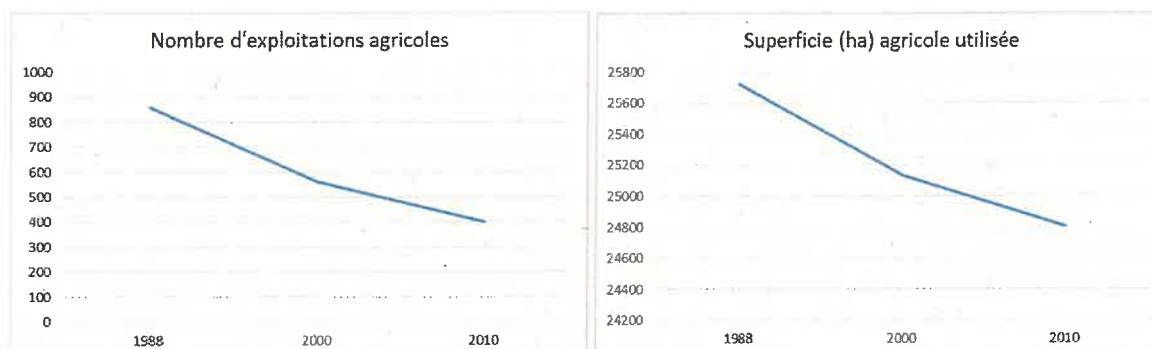
| VENDEE   | 2230  | 2220  | 2250  | 1 % |       |       |
|--|-------|-------|-------|-----|-------|-------|
| MARAIS BRETON  | 1 420 | 1 690 | 1 610 | -5% | 700   | 2 540 |
| BAS-BOCAGE - BOCAGE DE CHANTONNAY - ENTRE PLAINE ET BOCAGE | 2 080 | 2 080 | 2 120 | 2%  | 1 260 | 3 310 |
| MARAIS POITEVIN  | 3 010 | 2 940 | 3 010 | 2%  | 1 130 | 5 200 |
| PLAINE VENDEENNE   | 2 900 | 2 860 | 2 790 | -2% | 1 260 | 4 500 |
| HAUT-BOCAGE  | 2 040 | 2 010 | 2 010 | 0%  | 1 190 | 3 410 |

## B. Une baisse du nombre de sièges d'exploitations face à l'émergence d'une nouvelle forme de type d'exploitation

Le nombre de **sièges d'exploitation** établis sur le territoire est **d'environ 400**. Il a **diminué par deux** depuis 30 ans, tandis que le **nombre de chefs d'exploitation** (environ 600) a baissé de 28 % entre 2000 et 2010.



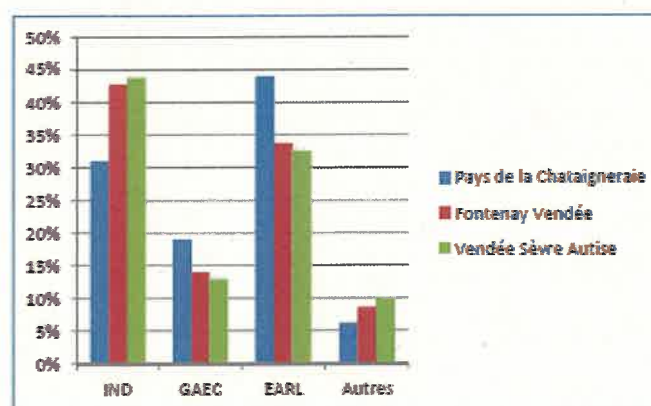
Toutefois, c'est sur la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie (en comparaison avec CCVSA et CCPFV) où le nombre d'installations est le plus élevé, soit 117 depuis 15 ans. **L'âge moyen des jeunes installés est de 27 ans** (équivalent à la moyenne vendéenne).



L'exploitation individuelle témoigne d'une structuration traditionnelle de l'agriculture du Pays de La Chataigneraie. Elle est révélatrice d'une organisation traditionnelle de la production agricole, plus sensible aux difficultés économiques, l'exploitant ne pouvant pas compter sur le soutien d'associés.

Toutefois, **le nombre d'exploitations professionnelles individuelles ne cesse de diminuer au profit des structures sociétaires**. Le modèle de l'exploitation sociétaire est aujourd'hui dominant et continue de progresser, offrant un statut valorisant pour le conjoint, plus de souplesse dans l'organisation du travail, un partage des responsabilités, une distinction entre le patrimoine professionnel et privé. Elle facilite par ailleurs l'intégration d'un jeune.

**L'exploitation sous la forme sociétaire est aujourd'hui la plus marquée sur la Communauté de communes.**



**Les exploitants sont pour la plupart âgés de plus de cinquante ans**, et très peu de moins de quarante. Ils ont en moyenne 50,5 ans (48 en Vendée). 178 chefs d'exploitation sont de plus de 55 ans, face à 80 repreneurs.

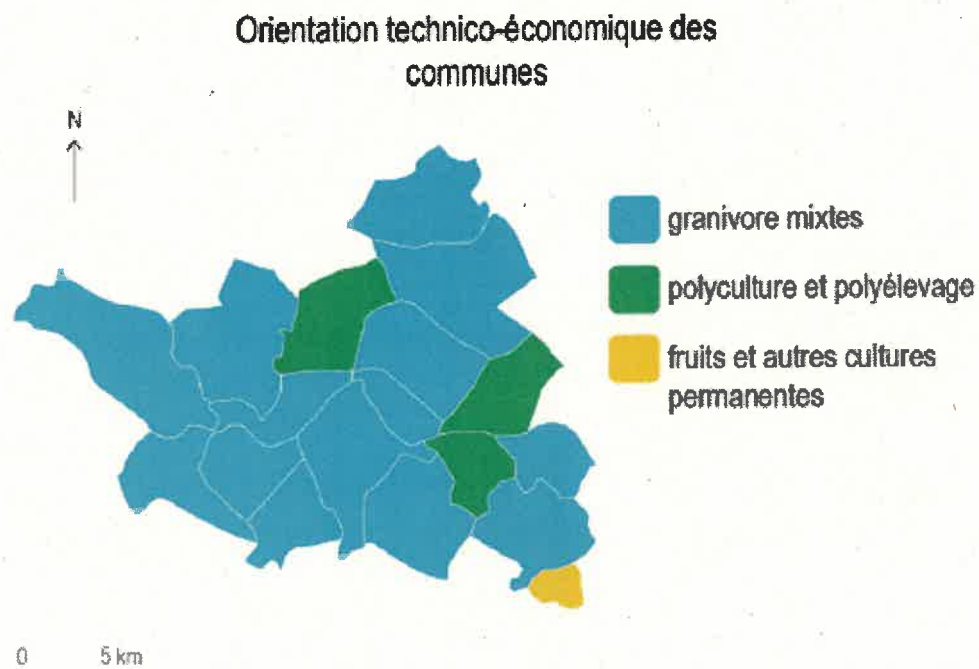
| < 35 ans    | 35 - 49 ans  | 50 - 54 ans  | 55 ans et plus |
|-------------|--------------|--------------|----------------|
| 74 (11,7 %) | 199 (31,4 %) | 126 (19,9 %) | 234 (37 %)     |

Élaboration du SCOT - Décembre 2019 (CA 2019)

### C. Un territoire majoritairement orienté vers de l'élevage, et s'engageant dans une démarche de qualité (biologique) et de circuits courts

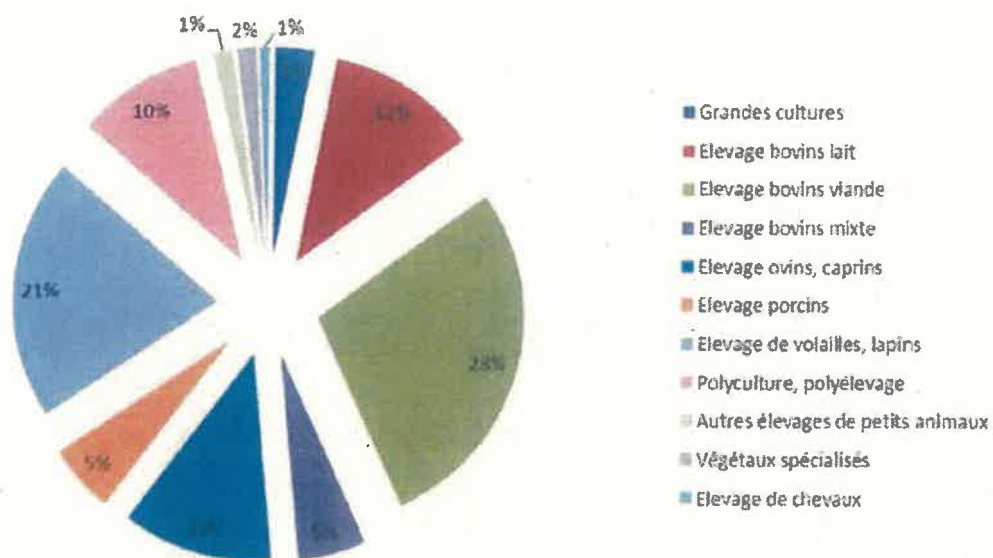
#### ➤ Types de productions

L'orientation technico-économique principale sur l'intercommunalité est l'élevage de granivores, puis vient ensuite les cultures de blé, maïs, prairies, autres céréales et orge. À noter la spécificité de Marillet avec ses vergers.



Source : Agreste 2010, Réalisation : atelier urbanova, 2017

## Répartition des exploitations par productions



## Secteur Agricole

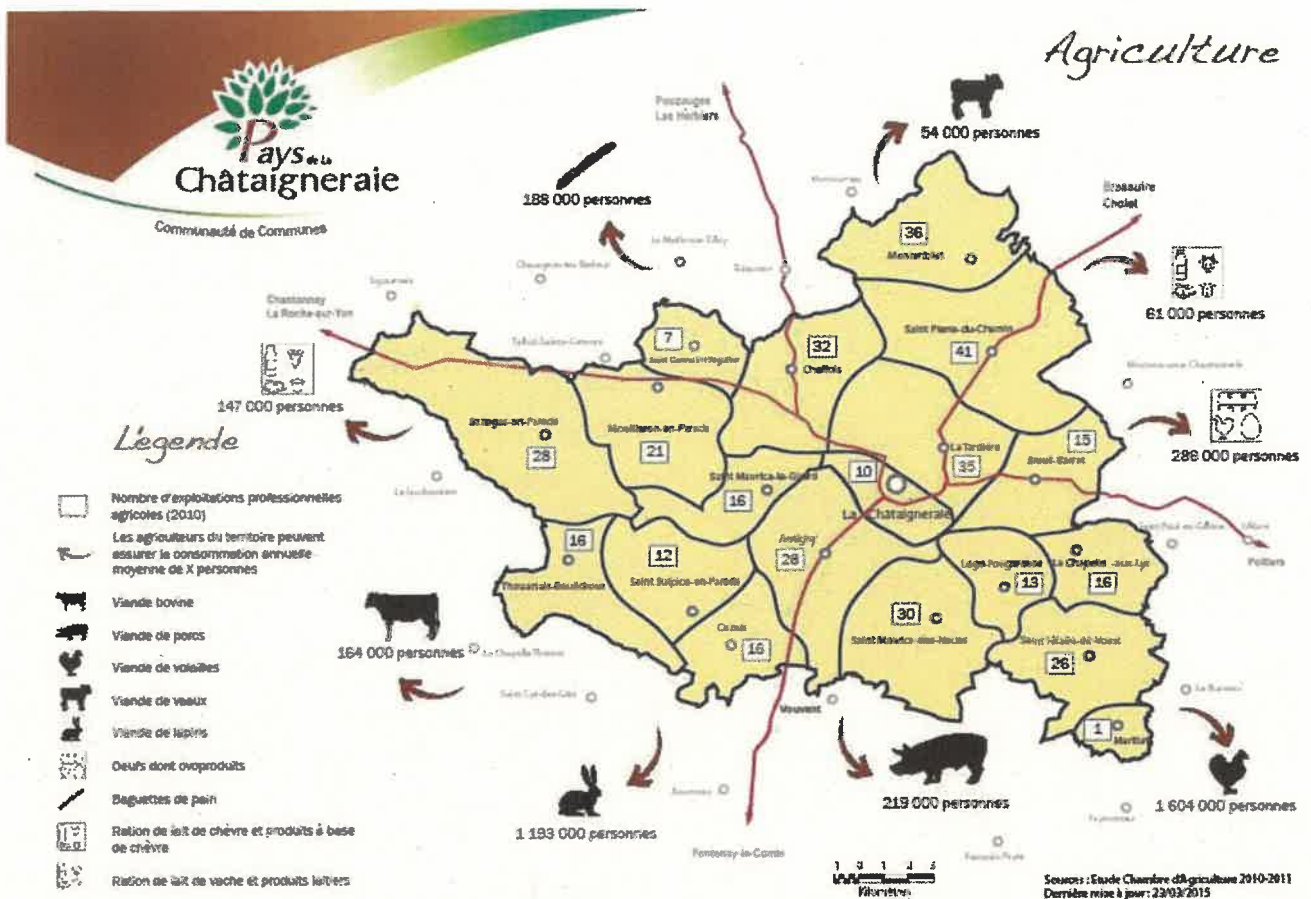
| Effectifs               | Productions animales |
|-------------------------|----------------------|
| Vaches allaitantes      | 13 207               |
| JB 1-2 ans allaitants   | 142                  |
| Références laitières    | 28 068 858           |
| Vaches laitières        | 3 882                |
| Chèvres                 | 15 959               |
| Brebis                  | 4 190                |
| Volailles               | 182 771              |
| Lapines                 | 42 578               |
| Truies                  | 4 341                |
| Places eng. charcutiers | 28 928               |

|                                      | Effectifs  |
|--------------------------------------|------------|
| <b>Exploitants</b>                   | <b>611</b> |
| Maraîchage, floriculture             | 5          |
| Arboriculture fruitière              | 4          |
| Pépinière                            | 5          |
| Grandes cultures                     | 21         |
| Elevage bovins lait                  | 104        |
| Elevage bovins viande                | 182        |
| Elevage bovins mixte                 | 38         |
| Elevage ovins, caprins               | 64         |
| Elevage porcins                      | 33         |
| Elevage de chevaux                   | 3          |
| Autres élevages de gros animaux      | 5          |
| Elevage de volailles, lapins         | 105        |
| Autres élevages de petits animaux    | 6          |
| Polyculture, polyélevage             | 46         |
|                                      |            |
| <b>Salariés</b>                      | <b>153</b> |
| Cultures spécialisées                | 8          |
| Champignonnières                     |            |
| Elevage spécialisé de gros animaux   | 8          |
| Elevage spécialisé de petits animaux | 58         |
| Culture et élevage non spécialisés   | 79         |

### ➤ Les productions locales en chiffres

**Les productions locales permettent de faire vivre bien au-delà du territoire communautaire.** Il est estimé en 2010 que les agriculteurs locaux peuvent assumer la consommation moyenne annuelle de :

- 61 000 personnes en ration de lait de chèvre et produit à base de chèvre ;
- 64 000 personnes en viande de veaux ;
- 147 000 personnes en ratio de lait de vache et produits laitiers ;
- 164 000 personnes en viande bovine ;
- 219 000 personnes en viande de porcs ;
- 286 000 personnes en œufs dont ovoproduits ;
- 1 193 000 personnes en viande de lapins ;
- 1 604 000 personnes en viande de volailles.

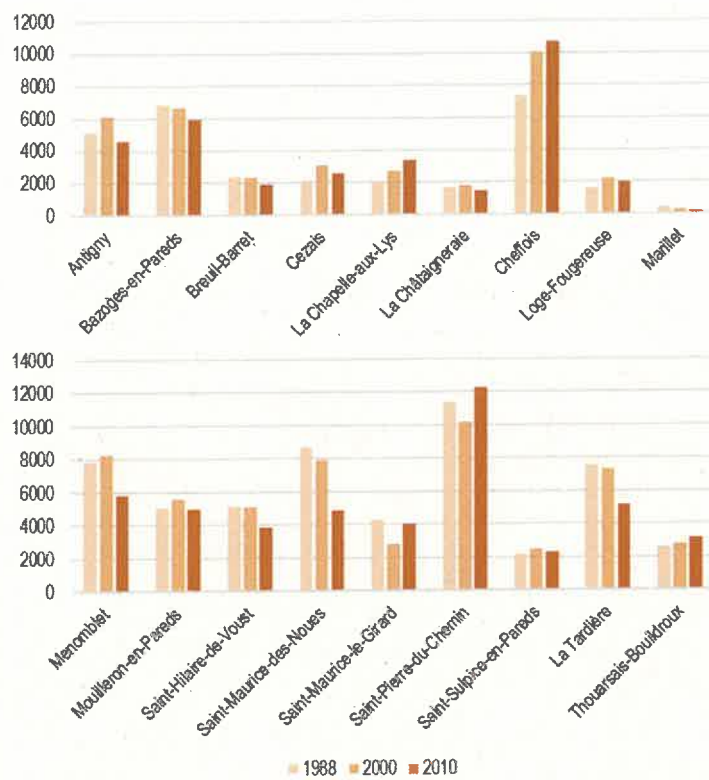


### ➤ Évolution des cheptels

Sur le territoire, entre 1968 et 2010, il est possible de constater une baisse globale, qui toutefois ne s'observe pas dans toutes les Communes du territoire (La Chapelle-aux-Lys, Cheffois, Saint Maurice-le-Girard, Saint Pierre-du-Chemin et Thouarsais-Bouildroux).



Evolution du nombre de cheptel de 1988 à 2010



## Cheptel et éleveurs de bovins par type de production

### Bovins laitiers

|                          | 2018                |                                 | 2013                |                                 |
|--------------------------|---------------------|---------------------------------|---------------------|---------------------------------|
|                          | effectif (en têtes) | nombre d'exploitations en ayant | effectif (en têtes) | nombre d'exploitations en ayant |
| vaches                   | 3 056               | 87                              | 3 671               | 99                              |
| veaux de moins de 8 mois | 2 394               | 51                              | 2 398               | 69                              |
| autres bovins            | 1 928               | 62                              | 2 293               | 77                              |
| <b>total bovins</b>      | <b>7 378</b>        | <b>8 175 591 850</b>            | <b>8 362</b>        | <b>9 708 836 098</b>            |

Source : BDNI bovins, traitements SSP  
s : secret statistique

### Bovins viande

|                          | 2018                |                                 | 2013                |                                 |
|--------------------------|---------------------|---------------------------------|---------------------|---------------------------------|
|                          | effectif (en têtes) | nombre d'exploitations en ayant | effectif (en têtes) | nombre d'exploitations en ayant |
| vaches                   | 10 680              | 178                             | 11 398              | 208                             |
| veaux de moins de 8 mois | 6 804               | 184                             | 6 698               | 216                             |
| autres bovins            | 14 150              | 196                             | 15 181              | 229                             |
| <b>total bovins</b>      | <b>31 634</b>       | <b>17 882 977 495</b>           | <b>33 277</b>       | <b>20 863 819 600</b>           |

Source : BDNI bovins, traitements SSP  
s : secret statistique

### ➤ Agriculture biologique et circuits courts

En 2019, **44 exploitations sont engagées en agriculture biologique** (soit 10 % des exploitations locales - 11 % en Vendée - 10 % en Pays de La Loire), pour 2 637 hectares (10 % des SAU du territoire).

**16 producteurs (dont 12 transforment) utilisent tous les modes de vente en circuit court.**

## D. Un secteur agroalimentaire générant de nombreux emplois

**Le secteur emploie environ 133 salariés** en 2016 (2/3 en CDI) et il représente une part d'environ 22 % en nombre d'établissement.

On dénombrait en 2015 près de 33 établissements agro-alimentaires générant plus de 1 650 emplois (Charal, BIOPORC, SIRF, Fleury-Michon, ...).

Plus de la moitié (56,4 %) des salariés œuvrant dans l'industrie travaillent dans le secteur agro-alimentaire sur le Pays de La Châtaigneraie.

## Industrie agroalimentaire

Etablissements et effectifs salariés de l'industrie agroalimentaire et du commerce de gros selon le secteur d'activité en (année\_clep\_nouveau)

| groupe ou sous groupe  | CC du Pays de la Châtaigneraie |                           | Vendée                  |                           |
|--|--------------------------------|---------------------------|-------------------------|---------------------------|
|  | nombre d'établissements        | effectif salarié au 31/12 | nombre d'établissements | effectif salarié au 31/12 |
| Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande          | 3                              | 347                       | 58                      | 6 573                     |
| Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires                       | 1                              | 38                        | 28                      | 4 201                     |
| Fabrication d'autres produits alimentaires   | 1                              | 472                       | 43                      | 2 519                     |
| Fabrication d'aliments pour animaux  | 1                              | 28                        | 15                      | 379                       |
| Commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail | 1                              | 8                         | 64                      | 664                       |
| Commerce de gros d'animaux vivants   | 1                              | 2                         | 23                      | 169                       |
| Total industrie agroalimentaire  | 8                              | 895                       | 262                     | 15 432                    |
| Total industrie manufacturière   | 33                             | 1 676                     | 1 580                   | 50 610                    |

Source : Insee - Clep 2015

## E. Un impact environnemental à prendre en compte

Le territoire étant fortement marqué par le secteur de l'agriculture, ce dernier est directement impliqué dans les questions de préservation des milieux, et notamment en matière :

- de ressource en eau ;
- d'émission de gaz à effet de serre.

**Ces impacts sont traités ci-après dans la partie environnementale du présent diagnostic.**

De plus, il peut participer à la **sensibilisation au bien-manger** et aux enjeux de **santé publique** liée au domaine de l'alimentation.

## F. Agriculture : synthèse du diagnostic et enjeux

### ➤ Synthèse

- **57 % des exploitants ont plus de 50 ans. Les départs en retraite sont plus marqués que le nombre de repreneurs. La problématique de transmission et de pérennité de l'outil de travail** est prépondérante pour un certain nombre d'exploitations sur le territoire.
- **82 % de SAU sur le territoire. Le territoire est particulièrement agricole, dynamique, et très majoritairement tourné vers l'élevage** (1 exploitation sur 3 dispose d'un atelier bovin ou lait), avec de nombreux hors-sol sans surface (1 exploitation sur 5). Les surfaces de prairies ont diminué tandis que celles des céréales et maïs ont augmenté. Les parcelles de terrains disponibles sont victimes de conflits liés aux différents usages des sols, qui se répartissent entre :

- La création de zones d'activités économiques pour satisfaire la demande des artisans, des industries
- Le développement des zones d'habitat pour répondre à la demande de la population
- Le renforcement de l'intérêt de la terre pour les agriculteurs

Ainsi, ces pressions foncières ont un impact non négligeable sur l'équilibre des exploitations agricoles, où le foncier reste le principal outil de travail de l'agriculteur. C'est un bien non renouvelable, non délocalisable.

- Le territoire s'auto-suffit en matière de production viande, lait et œufs.
- 10 % des exploitations sont engagées dans une démarche « bio » ; **le circuit-court reste peu représenté** (uniquement 16 producteurs).
- De **nombreux emplois** sur le territoire proviennent de la filière agro-alimentaire (plus de 1 000).
- Une agriculture qui entretient aussi le paysage et est gestionnaire des espaces naturels.

### ➤ Enjeux

- Le renouvellement des exploitations, qui constitue un enjeu majeur pour l'économie et l'emploi, dans un contexte économique difficile et face à de nombreuses situations successorales incertaines.
- Le foncier agricole, qui de par sa spécificité, nécessite de limiter les impacts en terme de prélèvements tant sur le plan quantitatif que qualitatif (économiser la terre agricole et, dans la mesure du possible, préserver les secteurs agricoles où les enjeux agricoles sont les plus forts).
- Encourager les productions locales, sources d'emploi, pour développer le circuit-court au profit du consommateur.
- Faire un axe majeur de transition écologique et environnementale de la « spécificité agricole » du territoire.

## **6. Santé**

Le secteur sanitaire et social rassemble, sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie ou à proximité, de nombreux acteurs de terrain, œuvrant au plus près de la population : Hôpital Georges Mazurelle de La Roche-sur-Yon, Clinique de Fontenay-le-Comte, Hôpital des Collines Vendéennes, ADMRs, professionnels de santé libéraux avec des généralistes et des spécialistes, PMI (Conseil départemental), services à domicile (multiservice, SEVE...), kinésithérapeutes, dans le domaine du vieillissement, de l'éducation, pharmacie, EHPAD, MARPA, CAF, CARSAT, MSA, CPAM, Mission locale, PASEO, médecine du travail...

Parmi tous ces experts, fin 2018, sont recensés par l'ARS des Pays de la Loire 43 professionnels de santé libéraux.

### **A. Une offre de santé et un accès aux soins ambulatoires à renforcer**

#### **➤ L'offre de soins de premier recours**

A l'heure actuelle, l'offre de santé de premier recours est en grande partie organisée autour du Pôle santé multisites géré par la Communauté de communes mais aussi de cabinets libéraux (dentistes, kinésithérapeutes).

#### **▪ Une offre contrastée**

**La démographie médicale sur la Communauté de communes est faible et plusieurs médecins généralistes ont la possibilité de faire valoir leur droit à la retraite.** 7 médecins généralistes sont présents sur la CCPLC, soit 4,5 médecins pour 10 000 habitants (5 à La Châtaigneraie, 1 à Mouilleron-Saint-Germain, 1 à La Tardière) – alors que les autres échelons de comparaison tournent entre 8 et 9 médecins pour 10 000 habitants.

Les médecins généralistes de la Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie sont plutôt jeunes puisque la moitié ont moins de 40 ans.

Depuis 2018, trois médecins généralistes sont partis à la retraite. Si ces départs ont été aujourd'hui compensés par l'arrivée de trois nouveaux médecins, deux prochains départs sont également prévus (un à La Tardière et un autre sur le site de Mouilleron-Saint-Germain).

**Les médecins généralistes du territoire font état d'une forte activité, imposant un rythme de travail intense.** Leur activité moyenne (6 254 actes) est supérieure à celle du département (5 400 actes), de la région (4 880 actes) et de la France (4 998 actes).

Intensité confirmée par les nouveaux médecins qui ont rapidement vu leurs patientèles se développer. Cette forte charge de travail limite d'autant le temps de disponibilité pour la mise en œuvre d'une coordination plus formalisée des prises en charge et les contacts avec les paramédicaux.

L'accès à l'offre de soins de médecine générale reste assuré dans des délais d'attente corrects pour obtenir un rendez-vous. Toutefois, des difficultés réelles existent pour l'accueil de nouveaux

patients et les visites à domicile. L'arrivée des nouveaux médecins a créé un appel d'air et de nombreux patients de communes avoisinantes anticipent le départ de leur médecin traitant et les sollicitent. Ils refusent régulièrement de nouveaux patients.

Il y a 6 dentistes libéraux sur la commune de La Châtaigneraie, soit 4.5 dentistes pour 10 000 habitants (contre 5,3 pour la France). **Les dentistes du territoire faisaient état de conditions actuelles d'exercice très difficiles et jugées insatisfaisantes.**

Les praticiens ont des difficultés à répondre à la demande. Des départs sont prévus (et les prises en charge actuellement réalisées par les praticiens sur le départ ne pourront pas être supportées par les dentistes qui resteront en exercice. De nouvelles installations sont nécessaires pour assurer la charge d'activité. Un dentiste de La Châtaigneraie a fait construire un cabinet dentaire moderne et aux normes dans l'optique d'inciter la venue de jeunes confrères.

La démographie des infirmières (16) est jugée satisfaisante sur le territoire (8 à La Châtaigneraie, 2 à Bazoges en Pareds, 2 à Mouilleron Saint Germain, 4 à Saint Pierre du Chemin), soit 10,2 infirmiers pour 10 000 habitants (contre 14,1 au niveau national). A noter également la présence d'un SSIAD.

A l'instar des infirmières, la présence de kinésithérapeutes (10) est jugée satisfaisante pour la CCPLC (soit 6.4 kinésithérapeutes pour 10 000 habitants contre 10,2 en France), même si des difficultés sont notées depuis le départ d'un kinésithérapeute de La Tardière. La moyenne des actes effectués par un kinésithérapeute par an en 2017 était de 4 419, proche de celle de la moyenne française (4555).

Pour finir, six pharmacies sont installées sur le Pays de La Châtaigneraie (3 à La Châtaigneraie, 1 à Mouilleron Saint Germain, 1 à Saint Pierre du chemin et 1 à Bazoges en Pareds).

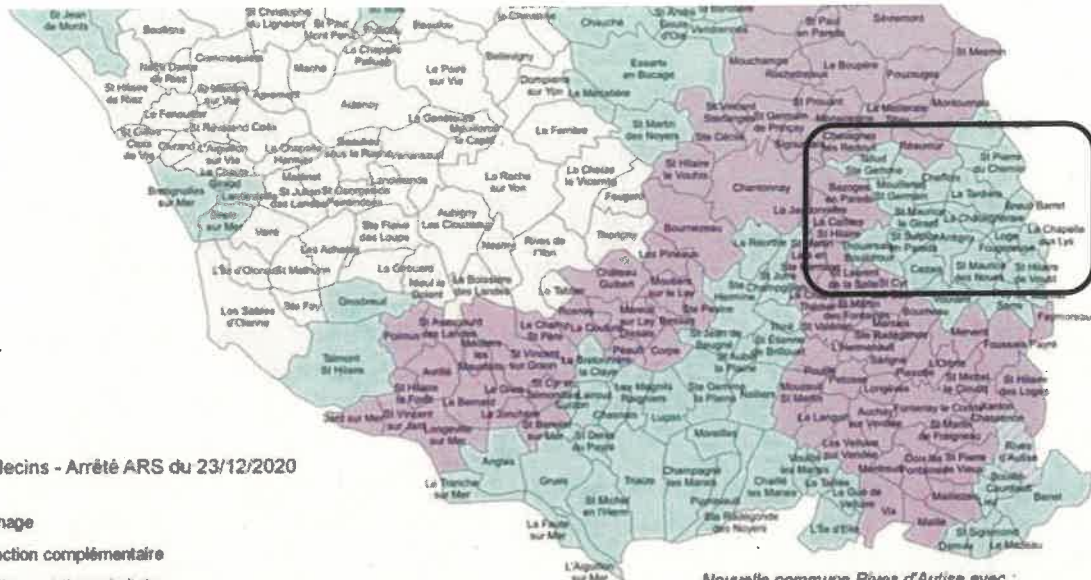
Depuis plusieurs années, 2 podologues, 4 ostéopathes, 1 psychologue, 1 sage-femme, 1 centre de radiologie, 1 laboratoire d'analyses médicales complètent l'offre de soins de premier recours sur le territoire. A noter, l'arrivée d'un orthophoniste et 2 ostéopathes pour le 3ème trimestre 2021.

Des manques sont identifiés : des orthophonistes et diététiciens particulièrement ainsi que des psychologues et davantage de sage-femme libérale. La densité des professionnels de santé libéraux est critique pour les médecins généralistes et dentistes.

▪ Une cartographie en demie teinte en zone d'action complémentaire et zone d'action prioritaire (ARS)

En effet, malgré la présence de jeunes médecins sur le secteur, le taux de bénéficiaires CPAM sans médecin traitant est de 13,3 % pour la CCPLC en 2017 et il est sensiblement supérieur à celui de la Vendée (12,3 %).

D'après le nouveau zonage des médecins établi par l'ARS fin 2020, la CCPLC est classée comme zone d'action complémentaire pour 17 de ses communes avec la commune de Bazoges-en-Pareds en zone d'intervention prioritaire.



Zonage médecins - Arrêté ARS du 23/12/2020

- Hors zonage
- Zone d'action complémentaire
- Zones d'intervention prioritaire
- Nouvelle commune avec un zonage différent pour chaque ancienne commune qui la compose

Nouvelle commune Rives d'Autise avec :  
 - Neuf sur l'Autise (Zone d'intervention prioritaire)  
 - Oulmes (Zone d'action complémentaire)

Source : Arrêté N° ARS-PDL/DOSA/681/2020  
 CPAM de la Vendée - Janvier 2021

➤ **Une intervention communautaire innovante depuis 2008 : les pôles santé**

▪ **Le maillage du pôle santé communautaire du Pays de La Châtaigneraie**

En première urgence, la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie a engagé il y a 10 ans une réflexion opérationnelle pour répondre aux enjeux de son classement en « zone déficitaire en offre de soins » (médecins généralistes).

Elle a lancé dès 2007 un vaste programme « multi-sites » alors qualifié de « Pôle d'excellence rurale », consistant à déployer sur le territoire un réseau de maisons de santé pluridisciplinaires, ayant également vocation à être adossées à l'hôpital et à accueillir les acteurs sociaux.

Achevé en juin 2009, le Pôle Santé situé à La Châtaigneraie a été le premier maillon de cette organisation destinée à conforter la permanence des soins sur le territoire.

Sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes, trois autres sites périphériques s'y sont ensuite agrégés (si l'on fait abstraction de la reprise éphémère du site de La Chapelle-aux-Lys) :

- Bazoges-en-Pareds en 2011,
- Mouilleron-en-Pareds en 2012,
- Saint-Pierre-du-Chemin en février 2013.

▪ **Le renforcement de l'offre de soin par un nouveau programme de travaux**

Le renforcement d'une offre de soin pluridisciplinaire sur le territoire reste une réalité et nécessite l'accueil de davantage de professionnels de santé : médecins libéraux, podologue, psychologue, psychiatrie enfants, ostéopathe, orthophoniste...

La Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie a donc engagé entre 2019 et 2021 une opération d'extension du Pôle santé de La Châtaigneraie, ainsi qu'une opération de réhabilitation du site initial et des abords pour les articuler avec les liaisons douces (parcours sportif) réalisées concomitamment par la Commune, à proximité directe du site.

L'extension, d'une surface totale de 231.90 m<sup>2</sup> complémentaire à la surface du site initial de 701,75 m<sup>2</sup>, a été ouverte au public le 2 septembre 2019 et a permis l'installation de nouveaux professionnels de santé :

- Podologue
- Psychologue
- Orthophoniste
- Sage-femme

Elle est aujourd'hui totalement occupée.

Au sein du site initial, la réhabilitation a également permis de conforter la présence de 5 médecins libéraux, mais aussi de services nouveaux et émergents :

- Association Asalée (« Action de SAnTé Libérale en EquipE ») : accompagnement individuel, par un infirmier spécifiquement formé, de patients atteints de maladies chroniques au sein des cabinets médicaux (diabète, risques cardio-vasculaires) ;
- Deux assistantes médicales : un nouveau métier issu de l'avenant 7 (2019) à la convention médicale conclue entre l'Assurance Maladie et les syndicats majoritaires des médecins libéraux. Distinctes des secrétaires médicales, ces professionnels accompagnent le médecin dans sa pratique quotidienne, ce qui lui permet de se dégager de certaines tâches, et de libérer du temps médical afin de recevoir davantage de patients.

A l'heure actuelle, 6 médecins généralistes, 16 infirmiers(e)s (soit 4 cabinets), 1 psychologue et 1 ostéopathe exercent aux seins des différents sites, 4 structures du médico-social ont des locaux permanents (CMP, méthode MAIA, CLIC, ADMR) et 6 institutions ou associations ont des permanences (CAF, CPAM, CARSAT, MSA, FNATH, médecine préventive de la fonction publique ponctuellement).

Répartition de l'offre de soins sur le territoire :

|                     | Médecins<br>généralistes | Infirmiers                 | Kinésithérapeutes | Dentistes | Autres<br>professionnels  |
|---------------------|--------------------------|----------------------------|-------------------|-----------|---|
| La<br>Châtaigneraie | 5                        | 9<br>+ 1 Asalée<br>+ SSIAD | 6                 | 6         | 2 podologues<br>3 pharmacies<br>2 ostéopathes<br>1 orthophoniste<br>1 sage-femme<br>1 psychologue |



|                           |          |           |           |          |   |
|---------------------------|----------|-----------|-----------|----------|---|
|                           |          |           |           |          | 1 sophrologue   |
|                           |          |           |           |          | 1 appareillage<br>auditif                                     |
|                           |          |           |           |          | 1 laboratoire<br>médical                                      |
|                           |          |           |           |          | 4 opticiens   |
| Mouilleron en<br>Pareds   | 1        | 2         | 4         |          | 1 psychologue<br>1 ostéopathe<br>1 sophrologue<br>1 pharmacie |
| Bazoges en<br>Pareds      |          | 2         | 1         |          | 1 pharmacie   |
| Saint Pierre<br>du Chemin |          | 4         |           |          | 1 podologue<br>1 pharmacie                                    |
| La Tardière               | 1        |           |           |          | 1 ostéopathe  |
| Cheffois                  |          |           |           |          | 1 ostéopathe  |
| Antigny                   |          |           |           |          | 1 sophrologue   |
| Menomblet                 |          |           |           |          | 1 sophrologue   |
| <b>TOTAL</b>              | <b>7</b> | <b>18</b> | <b>11</b> | <b>6</b> |   |

### ➤ Un territoire doté d'établissements structurants

#### ▪ Les établissements de santé et médico-sociaux du territoire

##### - L'hôpital de proximité

**L'Hôpital des Collines Vendéennes** est un acteur de santé important pour le territoire, du fait de ses activités de médecine, de soins de suite et de réadaptation, et de soins de longue durée. L'établissement dispose d'un plateau de rééducation et des compétences associées (Kiné, ergothérapeute, psychomotricien, diététicien, neuropsychologue, ainsi que d'une imagerie médicale).

L'Hôpital développe également :

- Des consultations avancées par conventions avec le Pôle Santé Sud Vendée (clinique et CH de Fontenay le Comte) ou le CHD : gynécologie-obstétrique, orthopédie, neurologie, endocrinologie, addictologie, douleur, gériatrie, diététique, pneumologie, mémoire, urologie, chirurgie viscérale, préparation à la naissance-périnatalité
- De la radiologie avec interprétation à distance
- Des missions de prévention (diabète, dépistage pour la vue, lutte contre le cancer...)
- L'accueil inopiné du public : accueil, évaluation et orientation

##### - Les établissements de recours en hospitalisation de la population

En cas d'hospitalisation, les établissements de recours sont plutôt distants. En effet, les principaux recours de la population s'organisent à plus de 20 kilomètres du territoire : vers Fontenay-le-Comte (Clinique du Sud Vendée et le Centre Hospitalier de Fontenay-le comte) puis vers le centre hospitalier de La Roche-sur-Yon/Luçon/Montaigu et le CHU de Nantes.

Les 3 établissements du Sud et de l'Est du département de la Vendée, à savoir le Centre Hospitalier de Fontenay-le-Comte, la Clinique du Sud-Vendée et l'Hôpital de La Châtaigneraie, collaborent depuis 2002 via le Groupement d'Etablissement et de Santé Sud Vendée.

##### - La prise en charge de la santé mentale

2 centres médico-psychologiques, rattachés au **Centre Hospitalier Georges Mazurelle**, Etablissement Public de Santé Mentale (EPSM) de Vendée sont implantés sur la Communauté de commune du Pays de la Châtaigneraie :

- Le CMP adulte présent au Pôle santé multisites
- Le CMP infanto-juvénile présent à la Châtaigneraie

Pivot d'accès aux soins psychiatriques, les centres médico-psychologiques assurent des consultations médico-psychologiques pour toute personne en souffrance psychique, et organisent les éventuelles orientations vers des structures adaptées.

En cas de nécessité d'hospitalisation complète (adultes, enfants, personnes âgées), celle-ci se fait désormais exclusivement au Centre Hospitalier Georges Mazurelle – site de La Roche sur Yon. Néanmoins, **des Hôpitaux de Jour**, pour les enfants, d'une part, pour les adultes (depuis avril 2015), d'autre part, sont accessibles pour l'ensemble des usagers du Sud-Vendée à Fontenay-le-Comte.

Programmée en séquences d'une demi-journée (3 heures) ou d'une journée (6 heures), une à plusieurs fois par semaine, cette alternative à l'hospitalisation complète permet de maintenir la personne dans son milieu, de prévenir les périodes de crise en diminuant l'intensité des symptômes.

Une équipe soignante de psychiatrie d'urgence et de liaison existe également depuis juin 2015, aux urgences du Centre Hospitalier de Fontenay-le-Comte.

Pour les enfants, il existe, en sus de l'hospitalisation complète, un accès possible à l'Accueil Familial Thérapeutique. L'hospitalisation complète se fait en pédopsychiatrie (Centre Hospitalier Georges Mazurelle) ou en pédiatrie (Centre Hospitalier de Fontenay-le-Comte).

**Un service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)** « La Maison de sources » est également implanté sur le territoire. Il s'agit d'un lieu de vie collectif qui accueille neuf adultes, femmes et hommes (6 en interne et 3 en appartements) en souffrance psychique.

#### - **Les structures de prévention**

S'il n'existe pas de centre de planification et d'éducation familiale sur la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie, une Maison Départementale des Solidarités et de la Famille accueille à La Châtaigneraie le Service de l'Insertion, de la Prévention et de l'Accompagnement Social (SIPAS), l'unité médico-sociale du Service Départemental de l'Autonomie, le Service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ainsi que le service de la Protection maternelle infantile qui met notamment à disposition de la population :

- Une sage-femme
- Une infirmière puéricultrice
- Un médecin

Une association de médecine du travail (Association Hygiène et Santé au Travail du Sud Vendée) est présente sur La Châtaigneraie. La MSA propose également un service de santé au travail pour ses ressortissants.

#### - **La prise en charge des personnes âgées**

L'indice de vieillissement pour le territoire du Pays de La Châtaigneraie était de 100,6 en 2015. Cet indice est beaucoup plus élevé qu'au niveau national (77,4) et démontre la prépondérance des personnes âgées sur le territoire. En effet, la population du territoire se caractérise par **une surreprésentation de la tranche d'âge des plus de 75 ans (12 %)** par rapport à la population départementale (10,7 %) régionale (8,8 %) et nationale (8,4 %).

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Pays de La Châtaigneraie exerce la compétence d'action sociale d'intérêt communautaire, que lui a transférée la Communauté de communes. Cet établissement public administratif gère deux des 6 établissements d'accueil aux personnes âgées du Pays.

Avec 368 lits et places tous types d'accueil confondu (soit un taux d'équipement de 216 lits et places pour 1000 habitants de 75 ans et plus), l'offre de structure d'hébergement et de soins est étoffée sur le territoire :

- MARPA La Fragonette à Saint Hilaire-de-Voust
- MARPA Les Tilleuls à Saint-Maurice-le-Girard
- EHPAD La Pierre Rose à Saint Pierre du Chemin
- EHPAD le Bon Accueil à La Châtaigneraie
- EHPAD Le Bocage à Antigny
- EHPAD La Clé de sol à Mouilleron en Pareds

L'Hôpital des Collines Vendéennes consacre également plusieurs de ses services à l'accueil des personnes âgées :

- 30 lits d'hébergement en EHPAD
- Une unité Alzheimer de 18 lits
- 6 places d'accueil de jour, situé à la Maison Bleue à La Châtaigneraie
- Une unité d'hébergement renforcée (personnes atteintes de troubles sévères du comportement) 14 lits SLD

Des services de coordination et d'aide pour le maintien à domicile sont présents et implantés au sein du Pôle santé : SSIAD, CLIC, gestion de cas MAIA, ADMR...

En plus des EHPAD, 10 Logements Individuels pour Personnes Agées (LIPA) et une salle commune au centre des logements ont été construits au sein de la commune de Mouilleron-Saint-Germain en partenariat avec le bailleur social "Vendée Habitat" afin de proposer une offre d'accueil différente pour le public des séniors de la CCPLC.

Deux accueils de jour au sein de la Maison Bleue en cœur de la commune de La Châtaigneraie, portés par l'Hôpital des collines vendéennes et l'EHPAD de la commune d'Antigny sont implantés sur le territoire et sont une véritable opportunité pour les personnes malades touchés par la Maladie d'Alzheimer et la Maladie de Parkinson. Ces accueils ont 3 objectifs : proposer un temps de répit familial et un maintien à domicile le plus longtemps possible, stimuler voire maintenir les capacités pratiques, cognitives et motrices et maintenir le lien social et valoriser l'image de soi.



■ Un enjeu important pour les publics séniors ou dépendants

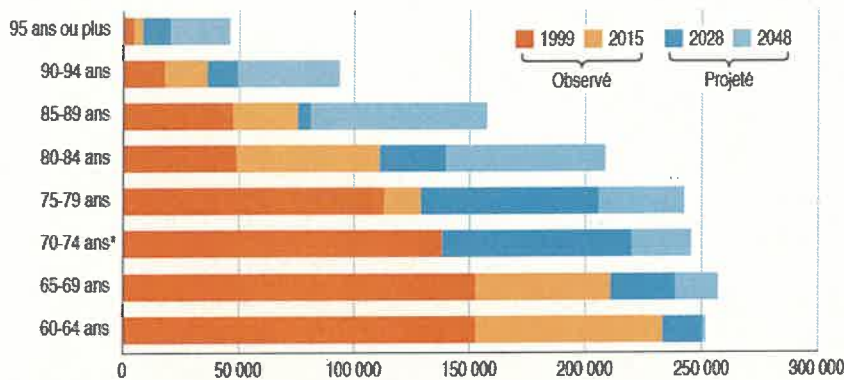
Une offre importante de prise en charge des aînés est présente sur le Pays de La Châtaigneraie. Le taux important de personnes âgées résidant en établissement est en accord avec un taux d'équipements en place en 2015 dans les EHPAD et est plus élevé (145) que sur les autres échelons de comparaison (101,4 au niveau national par exemple). Toutefois, **le taux d'équipement de structures non-EHPAD pour les personnes âgées (16,8 pour 1 000 personnes âgées) est plus bas qu'au niveau régional (25,3) et national (25,5)** et est à développer sur la CCPLC (Maison de Vie, LIPA, Accueil de jours, Solutions de répit, etc.).

- Une surpopulation de séniors croissante attendue

Une croissance record du pourcentage des personnes âgées est prévue dans les années futures dans notre région, et notamment des séniors dépendants, ce qui oblige la mise en place d'un accompagnement adapté, rapide et complet des séniors du secteur tout en prenant en compte leur choix de logement qui ne semble pas privilégier une vie en établissement.

### 1 Un impact marqué du vieillissement des générations du baby-boom

Nombre de seniors dans les Pays de la Loire, par âge quinquennal, observé en 1999 et 2015 et projeté en 2028 et 2048



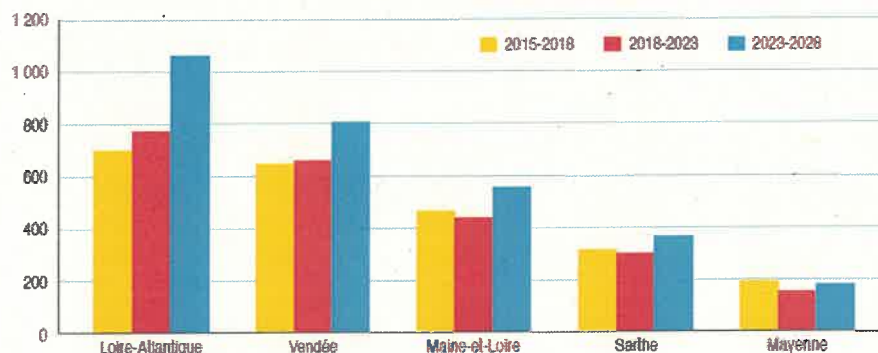
Lecture : en 1999, 152 900 seniors âgés de 60 à 64 ans vivaient dans les Pays de la Loire. Ils sont 232 800 en 2015 et seraient 250 500 en 2028 puis 251 700 en 2048.

\* Avertissement : le nombre de seniors de 70 à 74 ans a légèrement baissé passant de 138 400 en 1999 à 137 800 en 2015, par conséquent la couleur orange clair n'apparaît pas.

Source : Insee, Recensements de la population (RP) 1999 et 2015 et Omphale 2017.

### 2 Une hausse soutenue du nombre de seniors dépendants en Loire-Atlantique et en Vendée

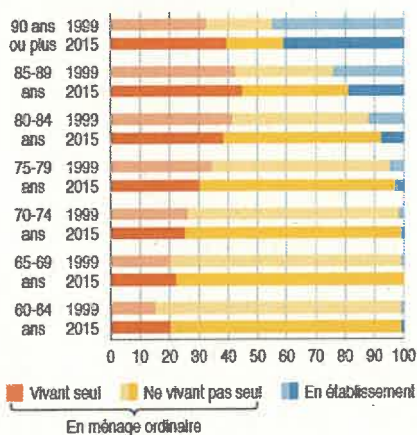
Nombre moyen de seniors dépendants supplémentaires par an, par département



Source : Insee, Omphale 2017, enquêtes EHPA 2014, VQS 2015 et CARE 2015.

### 3 Les seniors vivent moins souvent en établissement qu'auparavant

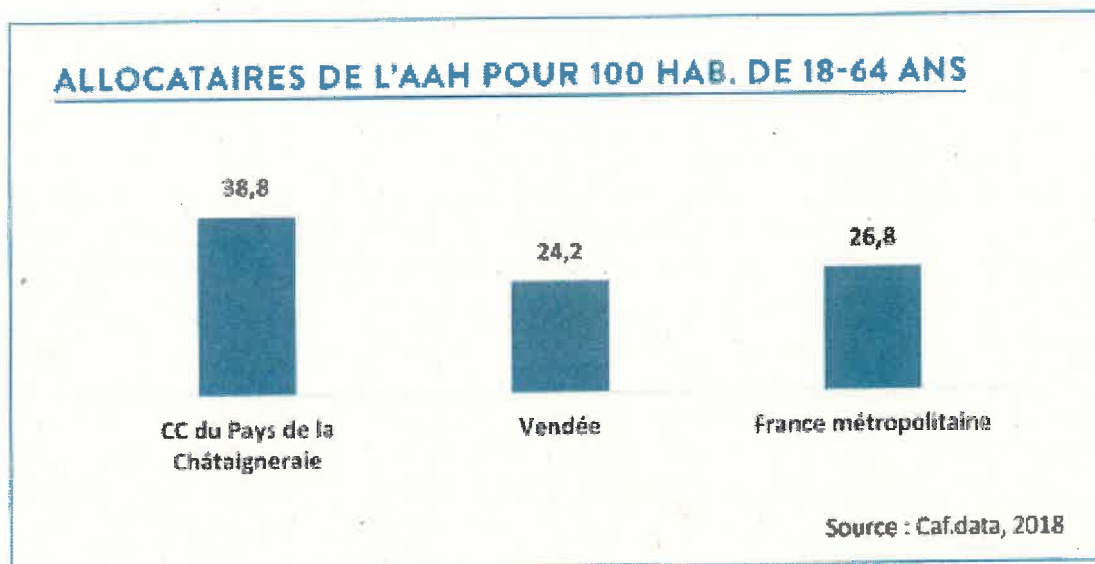
Répartition des seniors selon leur mode de cohabitation, par âge quinquennal en 1999 et en 2015, dans les Pays de la Loire (en %)



Source : Insee, RP 1999 et RP 2015.

- **La prise en charge des personnes en situation de handicap**

Le taux de bénéficiaires du régime général de l'assurance maladie de l'allocation adulte handicapé (AAH) est de 3,3 % pour la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie en 2017 (environ 350 personnes).



**Les résidences des collines vendéennes** ont pour mission d'accueillir en internat, semi-externat ou externat, des personnes de plus de 20 ans, reconnues inaptes au travail. 2 sites sont présents sur la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie : la résidence du Pré Bailly située à La Châtaigneraie et la résidence Comtesse d'Asnière en limite du bourg de Saint-Pierre-du-Chemin. Elles proposent une diversité d'offres d'accompagnement : un hébergement permanent en foyer de vie et un accueil de jour ainsi qu'un service d'accompagnement à la vie sociale à La Tardière.

De plus, une équipe mobile de médicalisation accompagne des personnes en situation de handicap, en structure ou en domicile, pour la mise en place de leur plan de soins coordonnés. L'équipe intervient également auprès des professionnels pour un soutien, transfert de savoir-faire et de temps d'informations.

A Thouarsais-Boildroux, **le Centre d'habitat La Largère** est géré par l'ADAPEI et propose un accueil en :

- Foyer de vie pour adultes présentant une déficience intellectuelle moyenne ou profonde, avec ou sans troubles et/ou handicaps associés.
- Foyer d'hébergement pour les travailleurs d'ESAT présentant une déficience intellectuelle légère ou moyenne, avec ou sans troubles et/ou handicaps associés.
- Maison d'Accueil pour Personnes Handicapées Vieillissantes et en Foyer d'Accueil Médicalisé pour les adultes vieillissants, présentant une déficience intellectuelle légère, moyenne ou profonde, avec ou sans troubles et/ou handicaps associés
- Service d'Accompagnement à la Vie Sociale pour les travailleurs et/ou retraités ESAT présentant une déficience intellectuelle légère ou moyenne, avec ou sans troubles et/ou handicaps associés.

Si le taux d'équipement en structures d'hébergement pour adultes handicapés est correct sur le département, celui des structures d'hébergement pour enfants handicapés (hors SESSAD) est défavorable. Il n'existe pas de structure d'accueil d'enfants handicapés sur le territoire.

De plus, ces établissements bien que fortement utiles peuvent isoler les personnes en situation de handicap du grand public. Des actions socio-culturelles développées sur le territoire sont créées et/ou adaptées pour favoriser leur inclusion sur le territoire.

## **B. L'implication de la Communauté de communes dans la prévention et dans l'animation des politiques locales de santé publique**

### **➤ La prévention**



### **➤ Les Contrats Locaux de Santé I et II**

Pour fédérer les acteurs et améliorer l'offre, la Communauté de communes a travaillé avec l'ARS à l'élaboration d'un Contrat Local de Santé (CLS) qui a été conclu en 2015 pour 3 ans.

Il a été renouvelé en 2019 sous la forme d'un Plan d'actions Unique Santé Social Famille (PLUSF) conclu de manière mutualisé avec la CAF en lieu et place de sa convention territoriale globale (CTG), déclinant quelques 29 actions avec les partenaires locaux pour :

- Favoriser les parcours de santé avec des coopérations entre les acteurs ;
- Accompagner les publics vulnérables ;
- Développer la prévention et la promotion de la santé.

## C. Santé : synthèse du diagnostic et enjeux

### ➤ Synthèse

- Une offre de santé et un accès aux soins ambulatoires à combler et renforcer.
- Des établissements de santé et médico-sociaux sur et hors territoire qui améliorent leur coordination en proposant des offres de soins complémentaires malgré la distance.
- Une prise en charge de la santé mentale locale et départementale à affermir.
- Des structures de prévention à valoriser et à développer sur le territoire.
- La prise en charge des personnes âgées à étendre et à adapter.
- Une population de personnes en situation de handicap à inclure davantage dans la vie de la CCPLC et la prise en charge des enfants en situation de handicap à accroître.
- Une population de seniors surreprésentée et croissante sur le territoire qui favoriseraient davantage la vie hors établissements spécialisés.

### ➤ Enjeux

- Améliorer l'accès aux services en développant une offre territoriale coordonnée (attractivité, diversité et implantation de l'offre, coordination ville-hôpital, ...) et de proximité :
  - Renforcement de l'accès aux soins en proximité sur l'ensemble du territoire ;
  - Développement de la coordination d'acteurs (social, médico-social et santé) ;
  - Expérimenter de nouveaux projets de santé connectée ;
  - Soutenir la déclinaison locale du plan d'action du Projet Territorial de Santé Mentale sur le territoire du Pays de La Châtaigneraie, avec la mise en œuvre d'actions spécifiques.
- Améliorer les parcours des personnes en situation de handicap et des personnes âgées. Développer la prévention de la perte d'autonomie et renforcer l'inclusion des personnes en situation de handicap :
  - Développement d'actions de prévention santé à destination des personnes en situation de handicap et/ou âgées ;
  - Ouverture des actions de prévention et des animations des EHPAD, etc. aux personnes non résidentes en structure ;
  - Développement de l'accès à l'information et de la communication sur la question du handicap en direction des familles concernées et du grand public (Parcours handicap, objectif SDSF2016-2020).
- Renforcer la promotion de la santé et la prévention ainsi que les environnements favorables à la santé. Développer une culture commune sur les enjeux de santé publique, la promotion de la santé et la prévention auprès du grand public et des acteurs locaux du territoire :
  - Poursuite de la mise en place d'un forum santé / médicosocial / social ;
  - Mise en place de formations pluriprofessionnelles en prévention pour développer les compétences des professionnels locaux et leur pouvoir d'agir sur les thématiques santé – social.
- Mettre en œuvre des actions de prévention ciblées auprès de publics jugés prioritaires, pour promouvoir les comportements favorables à la santé :
  - Mise en place d'un Comité local de prévention ;



- Mise en œuvre d'actions d'éducation pour la santé et d'éducation thérapeutique, via l'activité physique et sportive.
- Améliorer l'habitat en lien avec les conditions de vie et la santé :
  - Mise en place d'actions pour lutter contre l'habitat indigne et l'adaptation du logement ;
  - Mise en place des actions de prévention du risque lié au radon.



## 7. Petite enfance, enfance, jeunesse, éducation et parentalité, séniors

### A. Petite enfance : une transformation du réseau de professionnels de la petite enfance qui se poursuit et se consolide sur le territoire

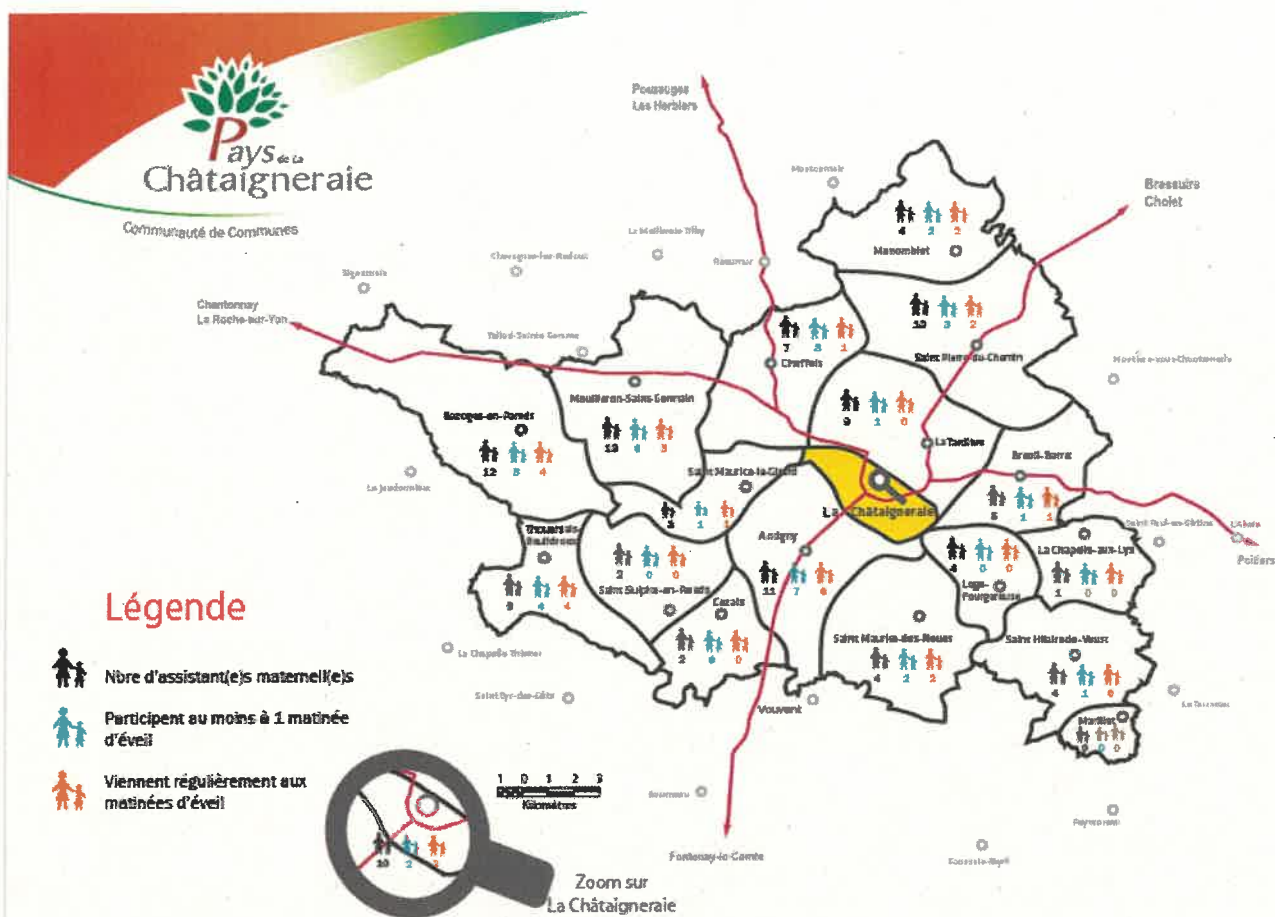
Bien que le taux de natalité du Pays de La Châtaigneraie soit inférieur à la moyenne régionale et nationale (10,2 % en 2014 au Pays de La Châtaigneraie contre 12 pour la Région et 12,3 pour la France) et que le nombre d'enfants de moins de 3 ans ait diminué de 4,35 % entre 2012 et 2016 (14,22 % des mineurs ont moins de 3 ans sur le territoire, soit 386 de moins de 3 ans pour la CCPLC en 2017), **la capacité d'accueil théorique pour 100 de ces enfants en 2015 était de 69.80 (67 selon la CAF), ce qui situerait la CCPLC dans la moyenne haute.**

En effet, forte d'un multi-accueil, de deux micro-crèches, de deux Maisons d'Assistants Maternels (MAM), d'un Relais d'Assistants Maternels et d'Information Petite Enfance (RAMIPE), d'un dispositif d'accueil de l'Éducation Nationale pour la scolarisation des 2/3 ans et de 120 assistants maternels en activité sur le Pays, l'accueil des plus petits est fortement réparti sur notre territoire accompagné d'un réseau consolidé et vivant.

Ce réseau est entretenu par une animatrice RAMIPE bien identifiée sur le Pays qui répond aux questionnements tant des familles que des professionnels et qui organise des matinées d'éveil à destination des assistants maternels. Ces actions ont rapidement consolidés la cohésion des professionnels de la petite enfance et des familles.

Bien que le territoire soit riche de 120 assistants maternels, cette profession est isolée et vieillissante et ne correspond plus aux besoins de ces professionnels.

Ceux-ci se tournent davantage vers des groupes de travail partagés dans des structures telles que les multi-accueils, MAM et micro-crèches. C'est pourquoi la Communauté de communes accompagne les communes et les professionnels de la petite enfance à l'élaboration de micro-crèches sur le territoire. Après Saint-Hilaire-de-Voust, deux autres communes, Saint-Maurice-des-Noues et La Tardière, souhaitent aujourd'hui développer des micro-crèches sur leur territoire.



## **B. Une coopération du réseau des professionnels de l'enfance à fortifier avec une scolarisation vitale mais en péril**

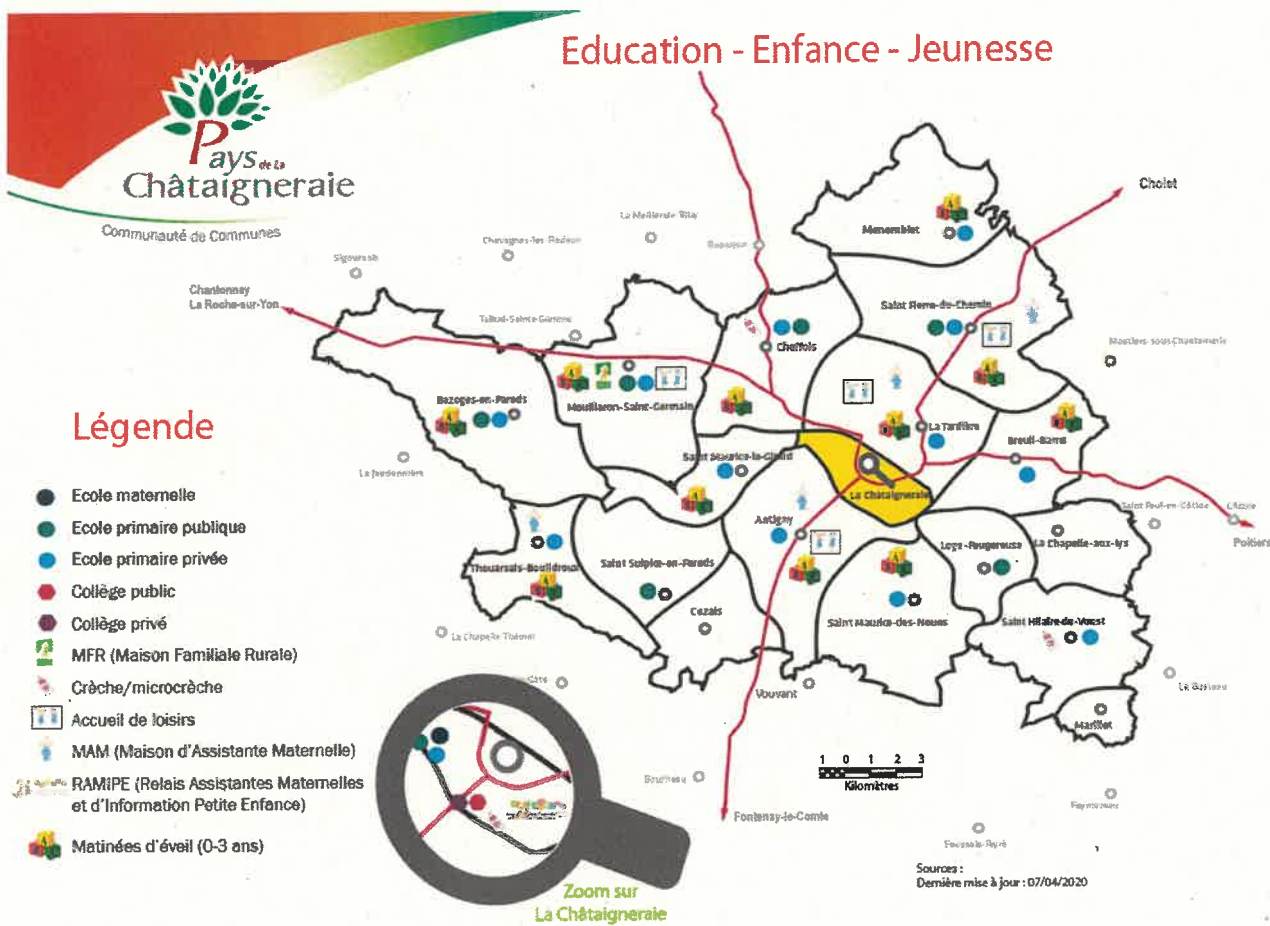
Sur le Pays de La Châtaigneraie, le nombre d'enfants âgés entre 3 et 11 ans était de 1 375 en 2017. Parmi eux, les tout petits (2-5 ans) sont fortement scolarisés : en effet, 80,87 % d'entre eux étaient scolarisés contre 79,47 % en Vendée et 70,07 % en France en 2014.

Le taux de 2-10 ans scolarisés sur leurs communes de résidence en 2014 était de 79 % uniquement, un taux plus bas qu'au niveau départemental (84,96 %) et régional (81,38 %). A ce jour, la CCPLC accueille ces enfants dans 7 écoles publiques et 13 écoles privées réparties dans 15 communes du territoire.

De plus, 10 accueils de loisirs « périscolaires » et 4 accueils de loisirs « extrascolaires » (ALSH) gérés par la Communauté de communes et l'association Familles Rurales reçoivent ce public à l'année en dehors des temps scolaires et leur apportent une pédagogie complémentaire.

Bien que des écoles maternelles et primaires soient présentes dans 85 % des communes de la CCPLC, le faible nombre d'enfants accueillis dans chacune des classes compromet la pérennité de plusieurs écoles et accueil « périscolaires » sur le secteur. La fermeture d'une école diminue l'attractivité des familles s'installant sur le territoire ce qui a un impact socio-économique certain pour une commune et ses habitants.

De leur côté, les 4 accueils de loisirs « extrascolaires » du territoire sont pluri-communaux. En effet, ils rassemblent toute l'année des enfants originaires de leur commune et celles aux alentours. Bien que représentant un système de garde utile et ludique, leur utilisation est limitée. En dépit des tarifs bas proposés aux familles, ces dernières, avec de faibles revenus, ne sont pas en mesure de requérir ce système de garde par faute de moyens ou d'horaires décalés. La garde des enfants par l'entourage et par l'association Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) est favorisée.





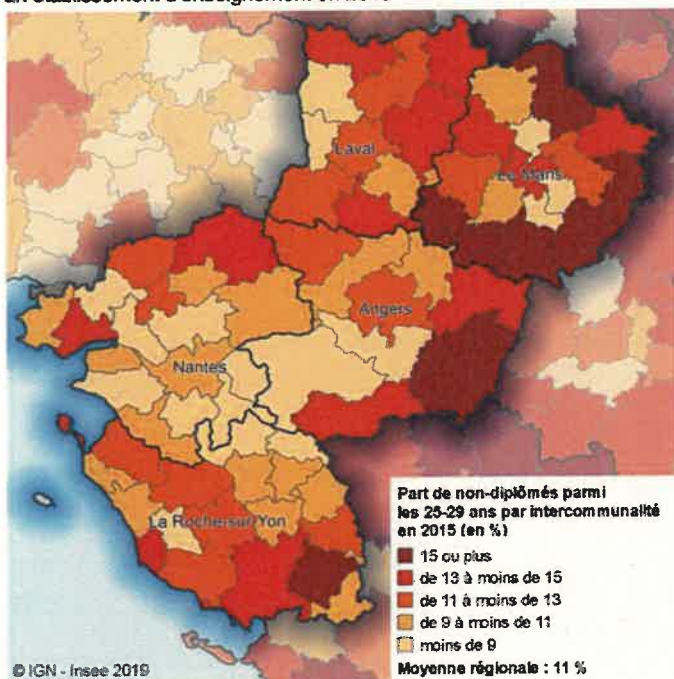
Sources :  
Démographie n°16 à Insee - 07/2019/2021

|                | Ensemble | Population scolarisée | Part de la population scolarisée en % |        |        |
|----------------|----------|-----------------------|---------------------------------------|--------|--------|
|                |          |                       | Ensemble                              | Hommes | Femmes |
| 2 à 5 ans      | 702      | 571                   | 81,4                                  | 81,4   | 81,3   |
| 6 à 10 ans     | 966      | 954                   | 98,8                                  | 98,4   | 99,1   |
| 11 à 14 ans    | 805      | 790                   | 98,1                                  | 97,6   | 98,7   |
| 15 à 17 ans    | 580      | 559                   | 96,4                                  | 96,5   | 96,3   |
| 18 à 24 ans    | 779      | 201                   | 25,7                                  | 28,1   | 22,5   |
| 25 à 29 ans    | 703      | 9                     | 1,3                                   | 1,1    | 1,4    |
| 30 ans ou plus | 10 770   | 51                    | 0,5                                   | 0,5    | 0,5    |

Source : Insee, RP2017 exploitation principale, géographie au 01/01/2020.

## C. Un public jeunesse moteur mais délocalisé du territoire lors des périodes scolaires

**3 Décrochage scolaire : l'est de la région plus vulnérable**  
Part de non-diplômés parmi les jeunes de 25 à 29 ans non inscrits dans un établissement d'enseignement en 2015



Source : Insee, RP 2015.

des jeunes associatifs répartis sur le territoire sont ouverts à ce public et attirent en grande majorité les 12-15 ans.

L'existence de collèges au sein du territoire assure la présence et le suivi des 12 - 15 ans dans toutes les activités scolaires et « extrascolaires » (culturelles, sportives, etc.) proposées au sein de la CCPLC.

Cependant, l'absence de lycée et d'offres scolaires d'études supérieures sur le secteur provoque le départ massif des 16-25 ans concernés par ailleurs par un véritable décrochage scolaire (11 à 13 % des 25-29 ans étaient non diplômés en 2015).

En effet, en 2015, **plus d'un jeune sur huit n'a pas de diplôme et cette population est davantage touchée par le chômage** (INSEE, RP 2015).

Pour y remédier, le Comité Local de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CLEFOP) Vendée Sud participe à la construction d'une réponse opérationnelle en associant des représentants de l'Etat, de la Région, du Département, des intercommunalités, de Pôle emploi et des entreprises.

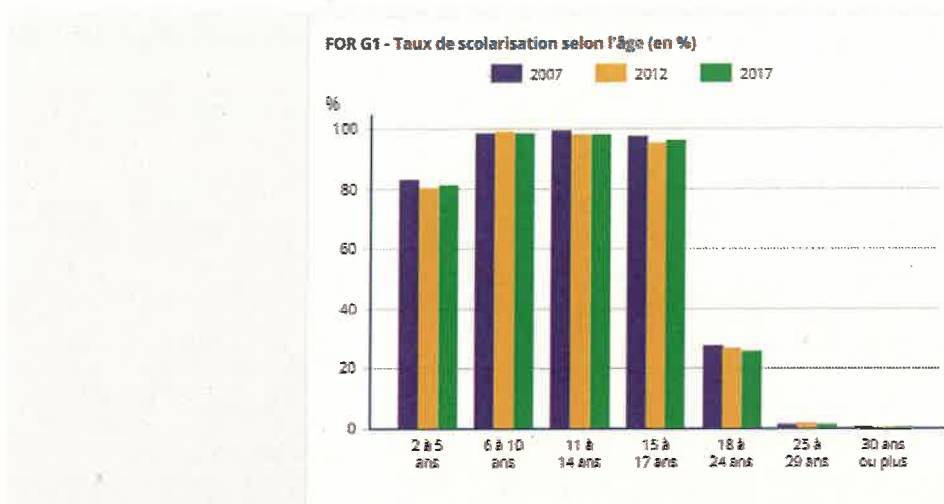
Le nombre de jeunes de 12 à 15 ans est de 673 pour la CCPLC en 2017 et celui des 16 - 17 ans de 256.

Deux collèges (1 privé et 1 public) sont implantés dans la commune de La Châtaigneraie et reçoivent les 12 - 15 ans du territoire.

Les lycées accueillant ces jeunes sont présents en dehors de la CCPLC.

Les taux de 6-17 ans non scolarisés en 2014 pour la CCPLC sont au niveau des moyennes départementales et / ou régionales, cependant il est à noter que ces taux sont en augmentation par rapport à 2009.

Concernant le temps extrascolaire, un accueil de loisirs « Activados » intercommunal ainsi que 12 foyers



Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020.

Depuis 2000, la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie s'est engagée auprès de la CAF et de la MSA pour développer les modes d'accueils des enfants à partir de 3 ans puis dès la Petite Enfance (depuis 2018), avec différents contrats successifs :

- 1) Contrat Temps Libre (CTL) : 2000 à 2007 (2 contrats de 4 ans) pour le soutien des accueils loisirs « extrascolaires » et « périscolaires » et d'un poste de coordinateur à mi-temps.
- 2) Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) : 2008 à 2019 (3 contrats de 4 ans) pour le soutien des accueils de loisirs extrascolaires et périscolaires, d'un poste de coordinateur à mi-temps. La compétence « Enfance 3 - 10 ans » a été transférée des Communes à la Communauté de communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Un volet Petite Enfance a fait l'objet d'un avenant au 1<sup>er</sup> janvier 2018, avec le transfert de la compétence « petite enfance » des communes vers la Communauté de communes (Multi-accueil et relais d'assistants maternels).
- 3) Convention Territoriale Globale (CTG) : 2019, va permettre la continuité des financements.

## D. Parentalité : développement de programmes de prévention pour les enfants et leurs parents

Si une étude de la structure de la population réalisée en 2019 ne montrait pas de fragilité particulière lors du diagnostic des familles et de la parentalité, **la part des familles monoparentales a progressé.**

Avec une évolution de 1,1 point, elle représente désormais 5,1 % des ménages, soit un taux quasi équivalent à celui du département (5,4 %).



|   | Nombre de ménages |              |              |              |              |              | Population des ménages |               |               |
|---|-------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|------------------------|---------------|---------------|
|   | 2007              | %            | 2012         | %            | 2017         | %            | 2007                   | 2012          | 2017          |
| <b>Ensemble</b>   | <b>6 080</b>      | <b>100,0</b> | <b>6 489</b> | <b>100,0</b> | <b>6 565</b> | <b>100,0</b> | <b>14 539</b>          | <b>15 167</b> | <b>14 971</b> |
| <b>Ménages d'une personne</b>                                   | <b>1 572</b>      | <b>25,9</b>  | <b>1 809</b> | <b>27,9</b>  | <b>1 925</b> | <b>29,3</b>  | <b>1 572</b>           | <b>1 809</b>  | <b>1 925</b>  |
| Hommes seuls  | 712               | 11,7         | 833          | 12,8         | 902          | 13,7         | 712                    | 833           | 902           |
| Femmes seules   | 860               | 14,1         | 976          | 15,0         | 1 023        | 15,6         | 860                    | 976           | 1 023         |
| <b>Autres ménages sans famille</b>                              | <b>87</b>         | <b>1,4</b>   | <b>96</b>    | <b>1,5</b>   | <b>69</b>    | <b>1,1</b>   | <b>179</b>             | <b>233</b>    | <b>139</b>    |
| <b>Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :</b> | <b>4 421</b>      | <b>72,7</b>  | <b>4 584</b> | <b>70,6</b>  | <b>4 570</b> | <b>69,6</b>  | <b>12 788</b>          | <b>13 125</b> | <b>12 907</b> |
| Un couple sans enfant   | 2 208             | 36,3         | 2 346        | 36,2         | 2 391        | 36,4         | 4 460                  | 4 742         | 4 826         |
| Un couple avec enfant(s)  | 1 966             | 32,3         | 1 913        | 29,5         | 1 873        | 28,5         | 7 670                  | 7 492         | 7 310         |
| Une famille monoparentale                                       | 247               | 4,1          | 325          | 5,0          | 306          | 4,7          | 658                    | 891           | 770           |

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2020.

Afin d'aider ces familles et recueillir leur besoin, un REAAP – réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents a été créé.

Impulsé en 2015, le réseau parentalité porté par la Communauté de communes, la CAF et Familles rurales a poursuivi ces rencontres à trois reprises depuis 2017. Ces moments d'échanges, de partages, de pratiques et d'expériences, réunissent une diversité de professionnels de la petite enfance et de l'enfance (PMI, CMS, écoles, CMP infanto juvénile, élus, psychologue, mission locale...) et permettent d'impulser des actions communes.

Depuis 2015, le réseau a :

- continué à présenter des outils et dispositifs à disposition des parents (« êtreparent85, Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS), projet de scolarisation des moins de trois ans...).
- institué des sous-groupes thématiques afin de développer des actions au plus près des besoins et intérêts des partenaires dont 4 thèmes ont été retenus : santé et prévention, école-famille, jeunesse, petite enfance. Ces groupes se retrouvent minimum trois fois par an.

Bien que le contexte sanitaire de 2020 a réduit la fréquence de ces rencontres, ces projets sont relancés sur le territoire pour l'année scolaire 2021-2022 et sont très attendus par les professionnels de la petite enfance, enfance et les familles.

## E. Petite enfance, enfance, jeunesse, éducation et parentalité, séniors

### ➤ Synthèse

- Une capacité d'accueil théorique de la petite enfance dans la moyenne haute départementale avec, cependant, des professionnels isolés et vieillissants qui tendent à se rassembler au sein de structures collectives.
- Une présence importante des écoles primaires et des accueils périscolaires à faible nombre d'élèves dans les communes du territoire qui tendent à disparaître au profit de structures accueillant des enfants de diverses communes à l'instar des ALSH.
- Une offre de garde du public enfance consolidée par les ALSH et l'ADMR qui peut être davantage en adéquation avec les revenus et les horaires de travail des familles.
- Les 12-15 ans du territoire sont présents et moteurs pour le territoire et la vie socio-culturelle de la CCPLC.
- Les offres scolaires post-collège n'étant pas présentes sur le territoire, cela incite les 16-25 ans à quitter la vie socio-culturelle de la CCPLC. Ceux qui la quittent auraient des difficultés à revenir sur le territoire et ceux en décrochage scolaire ont moins d'occasions de se rattacher à un parcours scolaire et professionnel. Cela engendre une surreprésentation des 25-29 ans sans diplôme et se déclarant davantage au chômage.
- Un REAAP attendu a relancé et consolidé suite à la crise sanitaire COVID-19.

### ➤ Enjeux

*Améliorer les parcours des enfants et des jeunes ainsi que le soutien à la parentalité et l'accompagnement des séniors et des personnes en situation de handicap est une priorité du territoire.*

- Développer la prévention-promotion de la santé dès le plus jeune âge et améliorer la qualité de l'accueil :
  - Mise en place des actions de prévention dès le plus jeune âge en direction des enfants et des parents (parcours naissance : PANJO, TS CAF ...);
  - Finalisation et mise en œuvre d'un projet éducatif communautaire;
  - Renforcement du rôle du RAMIPE;
  - Mise en place du dispositif de Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS).
- Développer la prévention auprès des adolescents et des jeunes pour favoriser leur autonomie et leurs parcours éducatifs :
  - Mise en place d'actions de prévention auprès des adolescents, des jeunes et des jeunes adultes et de leurs parents;
  - Formation et sensibilisation des acteurs de la jeunesse sur les stratégies de prévention des addictions et plus largement des conduites à risques, en lien avec le développement des compétences psychosociales.
- Renforcer le soutien à la parentalité :
  - Promotion du Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents-REAAP;
  - Création de lieux d'accueil parents-enfants (LAEP) pour les 0-3 ans et les 4-10 ans.
- Développer la prévention de la perte d'autonomie et renforcer l'inclusion des personnes en situation de handicap :

- Développement d'actions de prévention santé à destination des personnes en situation de handicap et/ou âgées ;
- Ouverture des actions de prévention et des animations des EHPAD, etc. aux personnes non résidentes en structure ;
- Développement de l'accès à l'information et de la communication sur la question du handicap en direction des familles concernées et du grand public (Parcours handicap, objectif SDSF 2016 2020).
- Développer l'accompagnement coordonné des parcours de vie des personnes en situation de handicap, des personnes âgées et de leur entourage :
  - Mise en place d'un dispositif de repérage et de suivi de la fragilité des personnes à domicile ;
  - Mieux accompagner les personnes handicapées adultes en sollicitant les interventions des équipes mobiles sur le territoire ;
  - Mise en place de solutions de répit pour les aidants.
- Développer des solutions d'hébergement alternatives favorisant l'animation de la vie sociale :
  - Développer des solutions d'hébergement adaptées et alternatives ;
  - Améliorer le maintien à domicile pour les différentes situations des personnes en situation de handicap et des personnes âgées en favorisant, avant tout, la mixité sociale et intergénérationnelle.



## 8. Culture, loisirs, vie associative, sport, attractivité touristique

### A. Culture



Le Pays de La Châtaigneraie est riche d'acteurs et d'équipements culturels animés par **un réseau associatif et bénévole** qui s'inscrit comme une part importante de l'identité territoriale locale.

En effet, sont présents sur le territoire :

- 17 bibliothèques en réseau intercommunal (dont une « Vendéthèque » - médiathèque) ;
- 1 école intercommunale de musique (avec interventions d'éveil musical dans les écoles) ;
- 1 orchestre associatif de 50 musiciens (l'OVIA) ;
- 1 chorale associative de 60 personnes (Choraline) ;
- 4 salles de spectacles équipées ;
- 5 antennes locales associatives de cinéma (1 fixe et 4 itinérantes) :

|                       | Nbre de films |            | Nbre de séances |            | Nbre de spectateurs |             |
|-----------------------|---------------|------------|-----------------|------------|---------------------|-------------|
|                       | 2017-2018     | 2018-2019  | 2017-2018       | 2018-2019  | 2017-2018           | 2018-2019   |
| Antigny               | 11            | 11         | 11              | 11         | 411                 | 249         |
| La Chapelle aux Lys   | 3             | 2          | 3               | 2          | 96                  | 103         |
| Cheffois              | 24            | 20         | 26              | 24         | 965                 | 761         |
| Mouilleron St Germain | 13            | 12         | 13              | 12         | 795                 | 735         |
| La Châtaigneraie      | 57            | 60         | 101             | 101        | 4576                | 3738        |
| <b>Total</b>          | <b>108</b>    | <b>105</b> | <b>154</b>      | <b>150</b> | <b>6843</b>         | <b>5586</b> |

- 1 école associative de cirque (tenue par une compagnie de spectacles et de cirque)
- 1 Musée national Clemenceau - De Lattre (Ministère de la Culture) ;
- 1 Ecole Départementale des Arts et du Patrimoine ;
- 1 festival associatif de musique chanson / variété : le Metiv'Son à Antigny (depuis 2005) ;
- 1 festival associatif et solidaire de musique pop/rock : la Bouillie à Sosso à Cheffois (existant depuis 2002, 3 000 pers. accueillies) ;
- 1 festival communautaire Arts & Lettres qui met en valeur la pratique « amateur » accompagnée de professionnels ;
- 1 festival « Sol en voix » qui met en valeur la voix sous toutes ses formes ;
- 2 évènements pour des Balades d'été ;
- Des spectacles jeune public ;
- 1 parcours de QR CODES « Itinér@nce » au Pays de La Châtaigneraie (8 QR codes répartis sur plus de 30 sites).

### ➤ **Le réseau intercommunal des Bibliothèques : preuve vivante de la force du bénévolat local**

Le réseau intercommunal des bibliothèques repose sur **une équipe de 159 bénévoles** qui gèrent 17 bibliothèques. Le réseau, baptisé « Arantelle », permet notamment l'achat de livres et DVD. En effet, le fonds documentaire se compose d'environ 50 000 documents appartenant à la Communauté de communes ou au Département (Bibliothèque Départementale de Prêt). Deux bibliothèques ont également constitué un fonds DVD (bibliothèques de Cheffois et Cezais) prêtés par le Département.

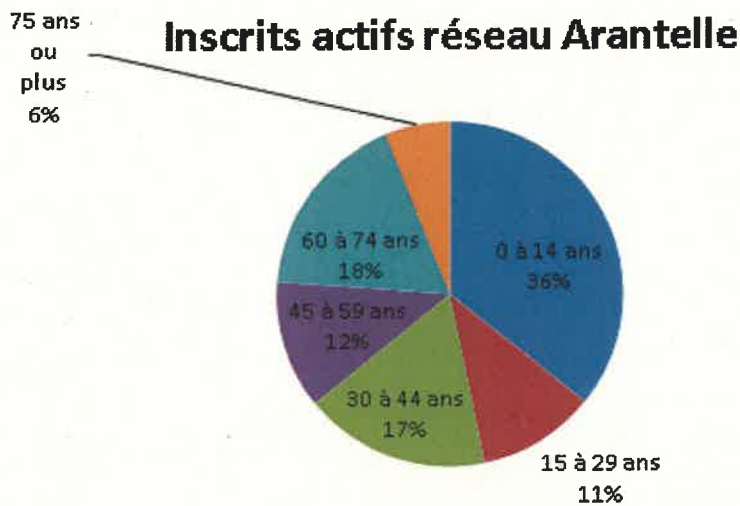
Les inscriptions du public sont gratuites.

En dehors des nombreuses animations organisées par les bénévoles dans leur bibliothèque, des actions à rayonnement intercommunal sont elles aussi mises en place telles que la dictée géante réalisée dans 14 bibliothèques du réseau, 3 EHPAD et 2 MARPA du territoire, le Prix des lecteurs BD ou encore l'Assemblée générale des bénévoles du réseau Arantelle sans oublier des séances de lecture (en plus du « café lecture ») qui ont lieu tous les deux mois.

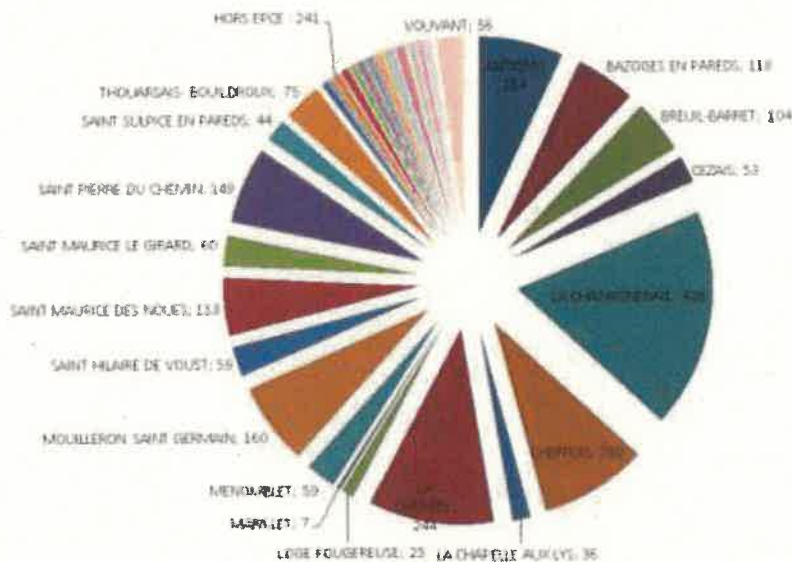
En 2019, 2 347 personnes ont emprunté des documents du réseau des bibliothèques Arantelle. 13,10 % de la population du Pays de La Châtaigneraie a emprunté au moins un document en 2019 dans les bibliothèques du territoire, **un pourcentage légèrement supérieur à la moyenne française** qui est de 12,4 %.

La tranche d'âge la plus présente au sein des bibliothèques est celle des 0 - 14 ans (36 %) suivi par les 60 - 74 ans (18 %) et les 30 - 44 ans qui sont également très présents et représentent à eux seuls 17 % de nos usagers ; une proportion identique en adéquation avec celle du territoire (17 % des habitants ont entre 30 et 44 ans). En revanche, la tranche d'âge la moins présente est celle des 45 à 59 ans (12 %), proportionnellement à la population.

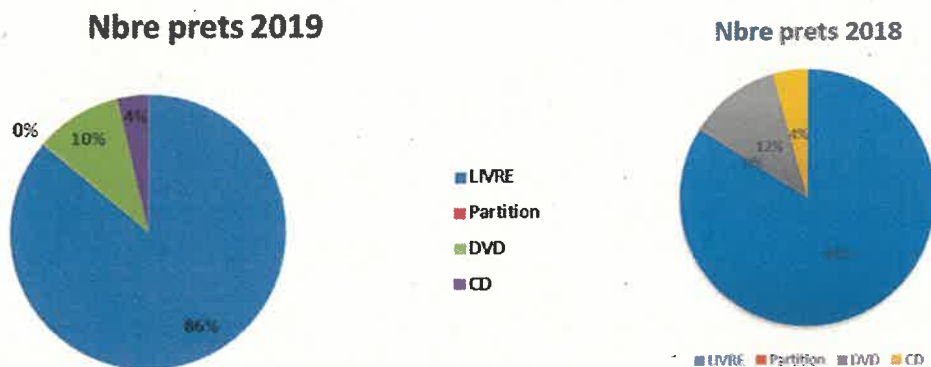
Parmi les 2 347 personnes inscrites, 241 habitent hors du Pays de La Châtaigneraie, soit 10 % des emprunteurs. Leurs communes de résidence sont en majorité des communes limitrophes du territoire (Chantonnay, Montournais, Mervent, Vouvant, La Jaudonnière, La Caillère St Hilaire, etc.). En effet, la plupart des usagers des bibliothèques du secteur sont dits « mobiles ». En moyenne, seulement 7,80 % de la population fréquente la bibliothèque de leur commune. Seuls les habitants des communes de Cezais, Bazoges-en-Pareds, La Châtaigneraie et Menomblet sont les plus « fidèles » à la bibliothèque de leur commune.



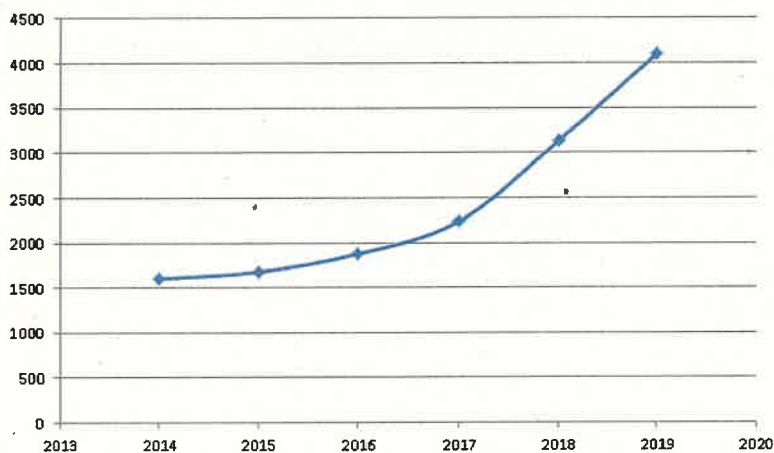
Pour finir, au total, ce sont **41 665 documents qui ont été prêtés en 2019** sur un total d'environ 48 000 documents présents dans le catalogue culturel, ce qui représente **87 % du catalogue prêté**.



Sur l'année 2019, 286 livres ont été prêtés en plus par rapport à 2018. En revanche, le prêt de DVD a baissé : il y a eu 670 DVD en moins de prêtés. Le nombre de CD prêtés est stable et touche principalement les usagers n'utilisant pas ou peu les ressources numériques.



Le nombre de réservations de documents présents dans d'autres bibliothèques ne cesse de s'accroître d'année en année. De janvier 2019 à décembre 2019, ce sont 4 100 documents qui ont été réservés par les usagers et qui ont donc circulé sur le réseau via la navette documentaire, assurée chaque vendredi par une bibliothécaire intercommunale. Ceci démontre l'utilité du service de circulation des documents pour les usagers.



### ➤ Une vie culturelle associative

La vie culturelle associative est notoirement marquée par la présence de troupes de théâtre amateurs, que la Communauté de communes soutient par des aides particulières (formation par des professionnels des comédiens, metteurs en scène, machinistes, régisseurs, décorateurs amateurs). Elle intervient aussi en soutien aux actions éducatives dispensées de manière pérenne dans les domaines de la danse, du chant, du théâtre, des arts plastiques, de la photographie, de la musique, des arts du cirque et du cinéma.



## Synthèse de diagnostic de la culture sur le territoire et les enjeux

### Synthèse diagnostic :

- Des acteurs, équipements et évènements culturels divers et variés sur le territoire
- Un réseau de bibliothèques fortement dépendant du réseau des bénévoles
- Une passion intercommunale et plus encore pour la lecture

### Enjeux :

- Accroître les échanges interpersonnels, intercommunaux, etc. pour favoriser la cohésion sociale du territoire
- Développer le plaisir et l'intérêt personnel de tout à chacun par la culture
- Diversifier l'apprentissage pédagogique et scolaire
- Renforcement de politiques locales d'éducation artistique et culturelle

## B. Loisirs

- *Le Domaine Saint-Sauveur, un complexe de loisirs et d'hébergement situé entre le Marais poitevin, le Puy du Fou, les plages et le Futuroscope*



Le Domaine Saint-Sauveur, situé sur la Commune de Mouilleron-Saint-Germain (85390), d'une contenance d'environ 3 ha, est un site d'accueil de groupes adultes ou enfants, qui a fait l'objet d'une importante opération de restauration et de mise aux normes, après son acquisition par la Communauté de communes en 2001 :

| Nature   | Dépenses HT | Recettes |
|--|-------------|----------|
| Achat 2001                                     | 305 000 €   | -        |
| 2009<br>Mise aux normes « accueil de groupes » | 3,4 M €     | 1,6 M €  |

|   |              |                |
|---|--------------|----------------|
| Mise aux normes de l'aile Ecole départementale des arts et du Patrimoine (EDAP)<br>Création d'un restaurant de 150 places |              |                |
| Gros travaux courants depuis 2010   | 350 000 €    | -              |
| <b>TOTAL</b>  | <b>4 M €</b> | <b>1,6 M €</b> |

1. Un site d'une capacité de plus de 100 couchages avec salles de réunions et restaurant

Le Domaine Saint-Sauveur présente les fonctionnalités suivantes :

| Espaces                     | Effectifs              | Caractéristiques  | Remarques                |
|-----------------------------|------------------------|---|--------------------------|
| <b>Hébergement</b>          | 108 couchages          | 36 chambres avec salle d'eau + sanitaire composées de :<br>- Lits simples ou superposés<br>- Armoire / placard<br>- Chevets<br>- Linge et couvertures | Bon état général         |
| <b>Salles d'activité</b>    | Pour toutes les salles | Tables et chaises   | Bon état général         |
|                             | Les Paleines           | 31m <sup>2</sup> - 16 places assises  |                          |
|                             | Lès Marottes           | 52 m <sup>2</sup> - 30 places assises   |                          |
|                             | Les Fougères           | 35.15 m <sup>2</sup> - 36 places assises  |                          |
|                             | Les Bruyères           | 29 m <sup>2</sup> - 40 places assises   |                          |
| <b>Chapelle</b>             | 100 places             | Tables et chaises   | Sans matériel sono-vidéo |
| <b>Salle petit déjeuner</b> | 25 places              | Tables et chaises<br>Meuble évier<br>Cafetière<br>Micro-ondes<br>Bouilloire<br>Réfrigérateur  | État neuf                |

| Espaces           | Effectifs  | Caractéristiques   | Remarques        |
|-------------------|--|--|------------------|
| <b>Restaurant</b> | 150 places<br>Situé en dehors de l'enceinte du site. | - Salle repas avec Self, réfrigérateur, etc.<br>- Cuisine / plonge<br>- Sanitaires<br>- Terrasse | Bon état général |

| Espaces                | Effectifs   | Caractéristiques  | Remarques                                      |
|------------------------|---|---|--|
| <b>Parc de loisirs</b> | Espace en partie ombragé (mini-golf + bowling)<br><br>Situé dans l'enceinte du site | - Terrain de tennis ;<br>- minigolf « 19 pistes » ;<br>- Bowling « outdoor » ;<br>- Panier de basket ;<br>- zones engazonnées | Bon état général<br><br>Bowling rénové en 2019 |

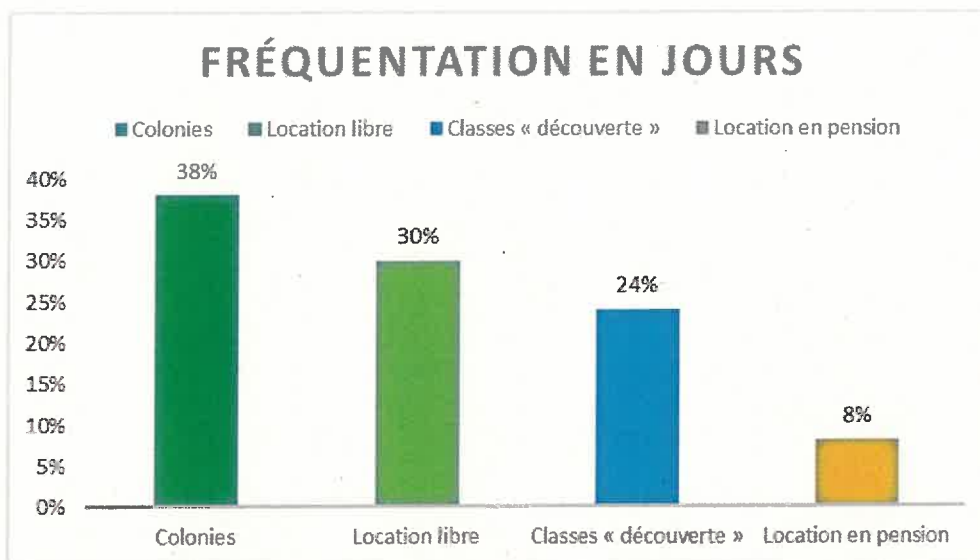
| Espaces            | Effectifs  | Caractéristiques   | Remarques                               |
|--------------------|------------|--|---|
| <b>Dent Gaudin</b> | 100 places | Tables et chaises<br>Pour la partie cuisine :<br>- armoire frigo avec étagères | État sommaire<br><br>Utilisation de Mai |

| Espaces | Effectifs | Caractéristiques                                     | Remarques   |
|---------|-----------|--|-------------|
|         |           | roulantes ;<br>- meuble évier ;<br>- lave-vaisselle. | à septembre |

Il est exploité en régie directe par la Communauté de communes depuis 2013, dans la continuité des activités de loisirs impulsées depuis des années sous gestion associative (« saint-Sauveur accueil ») puis sous gestion du groupe de formation des Etablières (La Roche-sur-Yon) :

- **Classes découvertes :**
  - o Activité réduite à de l'hôtellerie pour des écoles qui se dirigent exclusivement vers le Puy du Fou. Pas (ou plus) de demandes de classes dite « transplantée » avec des activités en rapport avec le territoire du Pays de La Châtaigneraie
  - o Les animations autour du site, proposées sous diverses formes, n'attirent pas les écoles.
  - o Le Domaine Saint Sauveur ne joue de rôle « centralisateurs » d'offres d'animations locales, soit trop éloignées, soit en raison de difficultés à se coordonner avec les partenaires potentiels :
    - « Historiques » : avec le musée nationale / EDAP ou le Donjon de Bazoges ;
    - « Nature » : avec le sentier des Meuniers, lac de Rochereau, Astronomie.
- **Séjours de vacances :**
  - o Partenariat solide actuellement avec association Calypso chaque été ;
  - o Perte de contact avec Loisirs Club 4.80, historiquement implanté avec Armonia avant.
- **Locations aux particuliers (groupes / familles) :**
  - o Le Domaine Saint Sauveur, au regard de ses équipements et de ses prestations, ne peut attirer qu'un certain type de clients (fêtes de familles avec possibilité d'hébergement, classes, colonies) dont les besoins sont limités (autonomes quant à la restauration).
  - o Le site n'est pas adapté à des villégiatures de groupes de 15 à 30 personnes le week-end, avec espaces, notamment pour la préparation des repas, qui sont soit sous-dimensionnés, soit surdimensionnés pour les accueillir.
  - o Les cuisines ne sont utilisées que pour les grands réfrigérateurs.

|                       | Colonies | Classes « découverte » | Location libre | Location en pension | TOTAL |
|-----------------------|----------|------------------------|----------------|---------------------|-------|
| Jours en moyenne      | 70       | 45                     | 55             | 15                  | 185   |
| % de la fréquentation | 38 %     | 24 %                   | 30 %           | 8 %                 |       |
| Unité jour            | 2900     | 3500                   | 2900           | 320                 |       |
| % unité jour          | 30 %     | 36.7 %                 | 30 %           | 3.3 %               |       |



Le maintien de son affectation (groupes de jeunes, en période scolaire ou de vacances, classes vertes...) a généré une nouvelle opération de travaux de sécurité en 2021 et 2022, à hauteur d'environ 125 000 € HT.

## 2. Une dépendance pour une antenne de l'Ecole départementale des arts et du patrimoine

Le Département de la Vendée est locataire d'une partie du site où est installée une antenne de l'Ecole Départementale des Arts et du Patrimoine (EDAP), depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2008 : elle propose aux élèves des cycles 2 à 4 des activités pédagogiques.

L'EDAP accueille entre 600 et 1000 personnes par an. Elle participe à la dynamique culturelle du territoire en lien avec les sites locaux (Musée national Clémenceau – de Lattre...), et contribue aussi, par le paiement d'un loyer, au financement d'une partie des charges de fonctionnement du site.



## 3. La question de la vocation du site

Bien que la population ait pu accéder autrefois aux équipements de loisirs du site (activité de l'association « Saint-Sauveur accueil » : tennis, minigolf, salles de mariage...), gérés de manière

bénévole puis marchande (Groupe Les Etablières), les usages plus récents (accueils de groupes) ne pérennisent pas cet ancrage local.

Le Domaine Saint Sauveur est majoritairement utilisé par des usagers extérieurs au Pays de La Châtaigneraie, sans véritable « retombées » locales.

La gestion actuelle du site génère en effet :

- environ 30 000 € HT d'investissement en moyenne chaque année
- un déficit de fonctionnement maîtrisé d'environ 35 000 € HT en moyenne par an (hors intérêt d'emprunt) lié à des efforts d'optimisation avec des remplissages quasi-entiers et des charges financières d'entretien et de service minimum.

L'activité liée aux accueils de groupes apporte en effet une recette nette annuelle moyenne d'environ 70 000 €.

Au vu des capacités d'accueil importantes et atypiques du Domaine Saint-Sauveur, et des difficultés à préserver l'équilibre financier de son fonctionnement, la Communauté de communes a décidé en 2021 de lancer **une étude de devenir du site autour soit d'une approche marchande**, destinée à assurer la rentabilité du site, **soit d'une approche plus territoriale**, capable d'assumer un déficit mis au service d'une politique locale.

➤ La salle des Silènes communautaire et les salles municipales

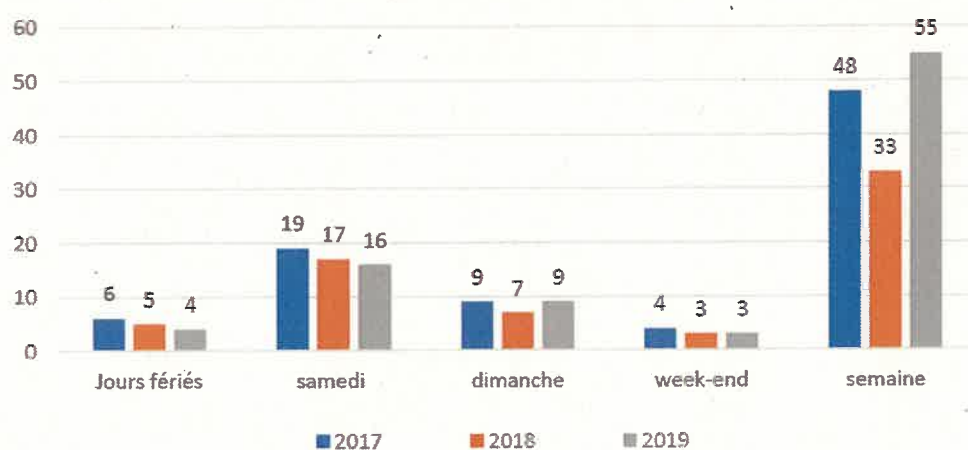
➤ Taux d'occupation de la salle des Silènes :

| Année 2019 | 90 jours d'occupation   |  | Clientèle - jours  |
|------------|---|--|--|
|            | Dont 38 jours de gratuité (dont 26 jours d'occupation par la CCPLC) | 6 jours de location hors Pays et 84 jours Pays de la Châtaigneraie | 26 jours pour réunions com com et 1 jour mairie - 50 ass. Du PLC- 6 jours don du sang - 7 jours particuliers |

| Année 2018 | 68 jours d'occupation     |   | Clientèle - jours  |
|------------|---------------------------|---|--|
|            | Dont 20 jours de gratuité | 2 jours de locations hors pays et 66 jours Pays de la Châtaigneraie - | 42 associations du PLC - 1 association Hors PLC - 3 mairies - 1 entreprise PLC et 1 entreprise Hors PLC- 3 particuliers et 12 CCPLC et 5 jours don du sang |

| Année 2017 | 86 jours d'occupation     |   | Clientèle - jours  |
|------------|---------------------------|---|--|
|            | Dont 15 jours de gratuité | 8 jours de locations hors pays et 78 Pays de la Châtaigneraie | 42 associations du PLC - 1 entreprise PLC - 5 entreprises hors PLC - 4 particuliers 9 mairies et CCPLC |

Jours d'occupation



Le territoire dispose aussi de salles municipales à vocation culturelle :

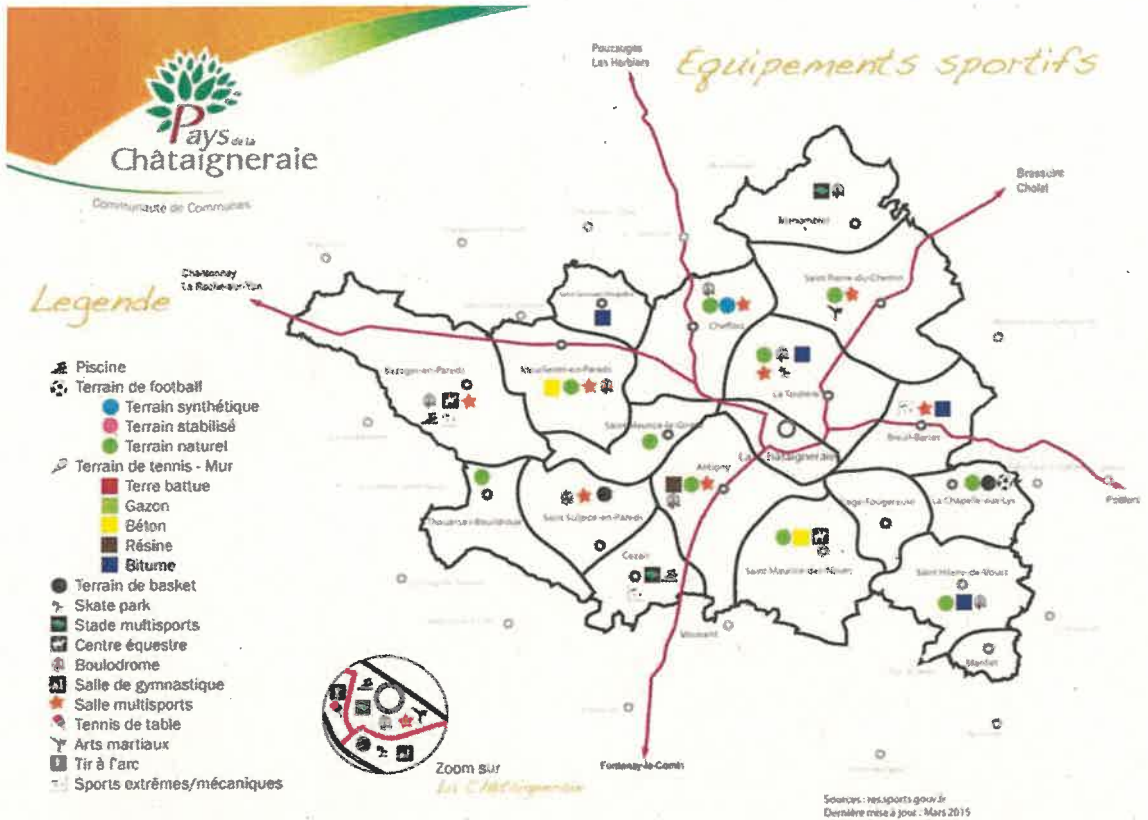
Salle Ben Hur à Antigny

Salle Ostardéria à La Tardière

Salle Belle Epine à La Châtaigneraie

Espace Jeanne-Marie au Breuil-Barret, Espace de l'Etoile à Cheffois...

## C. Sports et vie associative

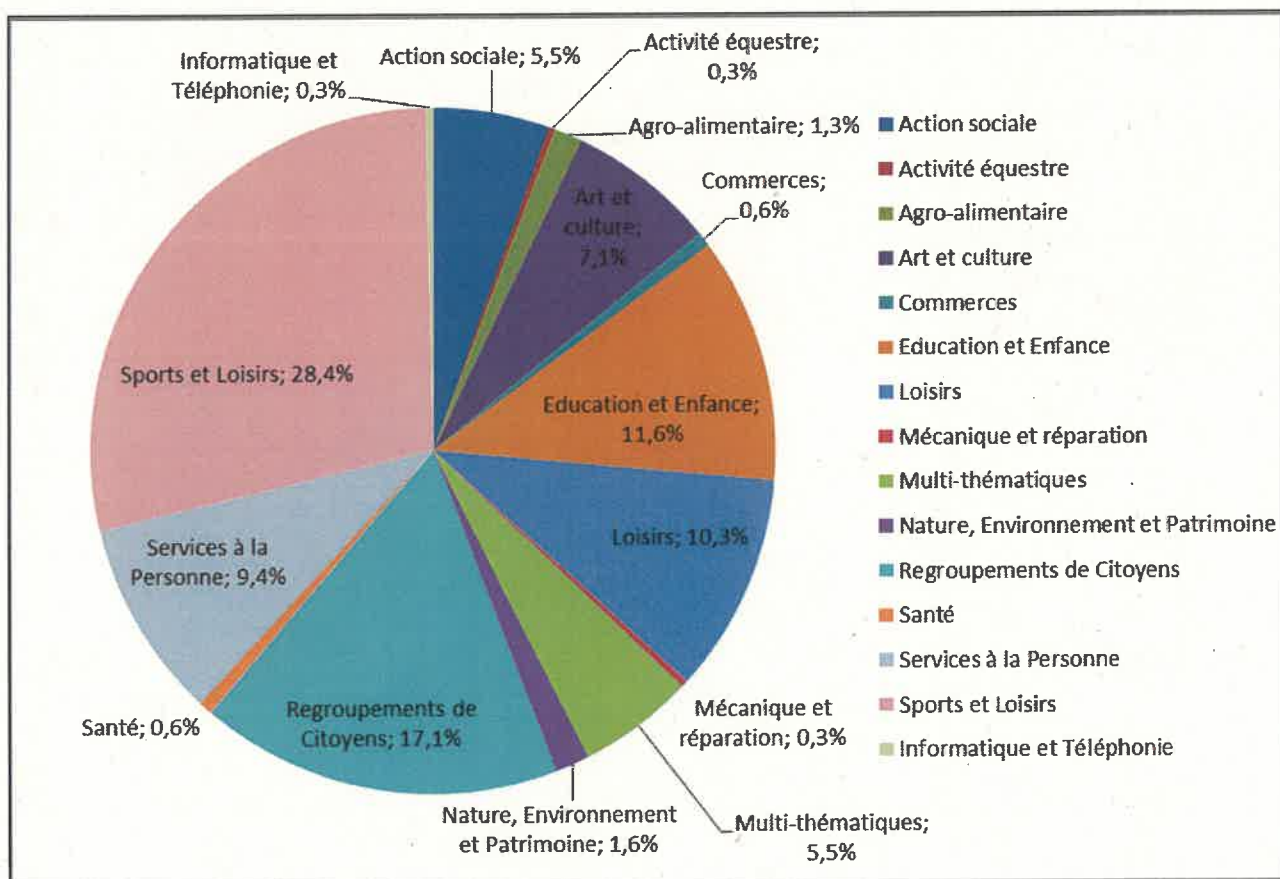


Le Pays de La Châtaigneraie possède de nombreux équipements sportifs animés par la Communauté de communes et un réseau associatif et de bénévoles important.

En effet, sont présents sur le territoire :

- 3 piscines (dont 1 piscine publique) ;
- 12 terrains de football (10 naturels, 2 synthétiques) ;
- 7 terrains de tennis (2 en béton, 1 en résine et 4 en bitume) ;
- 3 terrains de basket ;
- 2 skate parcs ;
- 3 stades multisports et 9 salles multisports ;
- 2 centres équestres dont 1 centre international ;
- 9 boulodromes ;
- 1 salle de gymnastique ;
- 1 salle de tennis de table ;
- 2 salles d'arts martiaux ;
- 1 salle de tir à l'arc ;
- 3 sites de sports extrêmes / mécaniques.

Le tissu associatif / familial : plus de 300 associations dans les domaines les plus variés (un quart d'entre elles sont « sports et loisirs »)



En effet, 53 associations sportives sur le territoire animent et favorisent le sport sur le Pays de La Châtaigneraie.

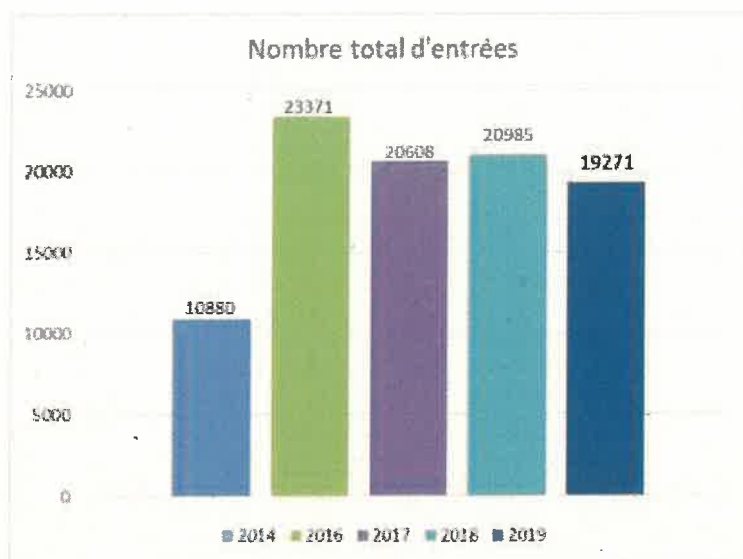


| Catégorie                  | Nombre d'associations |
|----------------------------|-----------------------|
| Athlétisme                 | 1                     |
| Badminton                  | 1                     |
| Basket                     | 3                     |
| Billard                    | 1                     |
| Boule en bois              | 3                     |
| Boxe                       | 1                     |
| Cirque                     | 1                     |
| Cyclotourisme              | 1                     |
| Cyclisme                   | 1                     |
| Equitation                 | 1                     |
| Football                   | 7                     |
| Gymnastique artistique F/M | 1                     |
| Gymnastique pour tous      | 3                     |
| Handball                   | 1                     |
| Judo                       | 1                     |
| Kayak                      | 1                     |
| Karaté                     | 1                     |
| Moto-cross                 | 2                     |
| Multisport                 | 1                     |
| Natation                   | 1                     |
| Palet                      | 3                     |
| Pétanque                   | 2                     |
| Randonnée                  | 1                     |
| Sport automobile           | 2                     |
| Tennis                     | 3                     |
| Tennis de table            | 1                     |
| Tir à l'arc                | 1                     |
| Twirling                   | 1                     |
| Vélo Tout Terrain VTT      | 3                     |
| Yoga                       | 3                     |
| <b>TOTAL</b>               | <b>53</b>             |

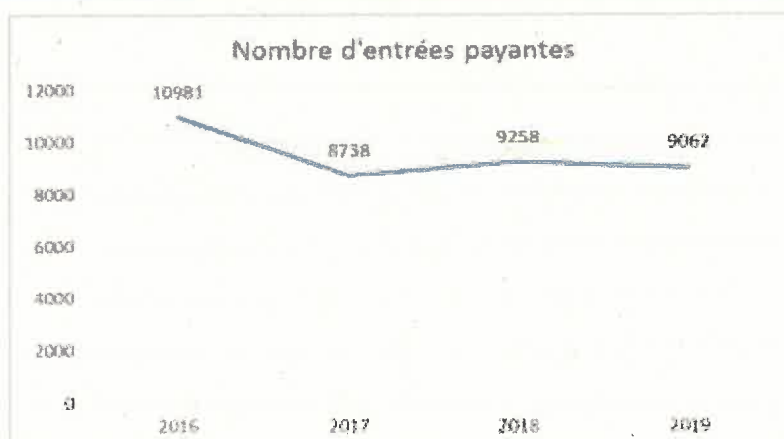
### ➤ *Une piscine intercommunale saisonnière*

Ouverte six mois dans l'année, d'avril à octobre, la piscine intercommunale a accueilli en moyenne 21 059 personnes par an, entre 2016 et 2019.

Celle-ci est utilisée, en grande partie, en juillet et août par le grand public et les centres de loisirs. Hors vacances scolaires, elle totalise plus de 9 000 entrées « élèves du territoire ».



| FRÉQUENTATION TOUT PUBLIC CONFONDU |              |             |             |              |              |             |            |                      |            |                |       |
|------------------------------------|--------------|-------------|-------------|--------------|--------------|-------------|------------|----------------------|------------|----------------|-------|
| 2019                               | Public       | Scolaire    | Club        | Cours Enfant | Cours Adulte | Aqua-phobie | Aquagym    | Activ' Ados Laguëpie | ALSH Pays  | ALSH hors Pays | TOTAL |
| Avril                              | 102          | 863         | 102         | 186          |              |             | 44         | 0                    | 0          | 0              | 1297  |
| Mai                                | 151          | 2899        | 101         | 100          |              |             | 54         | 0                    | 0          | 0              | 3305  |
| Juin                               | 719          | 1908        | 223         | 151          |              |             | 81         | 5                    | 44         | 0              | 3131  |
| Juillet                            | 2903         | 430         | 498         | 264          | 37           | 21          | 233        | 190                  | 318        | 203            | 5097  |
| Août                               | 1835         |             | 106         | 244          | 21           | 9           | 148        | 127                  | 14         | 242            | 2746  |
| Septembre                          | 232          | 1915        | 30          |              |              |             | 108        | 8                    | 0          | 0              | 2293  |
| Octobre                            | 65           | 1270        |             |              |              |             | 52         |                      |            |                | 1387  |
| <b>Sous-Total</b>                  | <b>6007</b>  | <b>9285</b> | <b>1060</b> | <b>960</b>   | <b>58</b>    | <b>30</b>   | <b>720</b> | <b>330</b>           | <b>376</b> | <b>445</b>     |       |
| <b>TOTAL</b>                       | <b>19271</b> |             |             |              |              |             |            |                      |            |                |       |



Etant une structure ouverte (avec couverture mobile), sa fréquentation est fortement corrélée aux conditions météorologiques. Par exemple, la baisse la plus significative du nombre d'entrées (8 %) a été constatée entre 2018 et 2019, lors du mois d'août, avec une perte de 1100 entrées par rapport à l'année précédente dû à une météo moins clémente. Toutefois, une météo ensoleillée couplée à des journées d'animation telles que des structures gonflables engendre des records d'entrées avec plus de 400 entrées en une journée, soit 2.12 % de la saison ou 5.2 % des entrées des deux mois d'été.

La piscine intercommunale abrite diverses activités dans ses bassins telle que la natation scolaire, des cours de natation enfants, de l'aquagym mais aussi de l'aquaphobie, de l'apprentissage adulte ainsi que des cours de l'école de natation pour jeunes et pour adultes réalisés par le Club Nautique Châtaigneraisien, des baptêmes de plongée avec l'association Plongée Sub Vendée, ou encore des activités de natation prénatale mis en place par une sage-femme du secteur.

La natation scolaire est définie sur la base d'un projet pédagogique concerté entre l'inspection académique et la Communauté de communes. Celui-ci a été revu en 2016 et a fait l'objet d'un accord par la circonscription de l'Education nationale. Tous les établissements scolaires du territoire (7 écoles élémentaires publiques, 13 écoles élémentaires privées, 1 collège public et 1 collège privé) participent aux cours de natation lors de la période d'ouverture.



A ce jour, en un semestre, plus de 900 leçons de natation ont été dispensées dans les bassins de la piscine. Concernant, les cours d'aquagym qui accueillent en moyenne 13 personnes par cours, une stabilisation des entrées (plus de 830) a été constatée entre les années 2018 et 2019.



De plus, l'association du Club Nautique Châtaigneraisien dispose de créneaux d'utilisation de la piscine pour l'entraînement de ses licenciés et membres. Parmi ses activités, ce club propose notamment le dispositif « j'apprends à nager », subventionnable par le CNDS pour les territoires classés en ZRR (destiné aux enfants de 6 à 12 ans ne sachant pas nager), 11 enfants du

territoire ont pu bénéficier de ces leçons en 2019. La piscine est également mise à disposition du Centre de secours de La Châtaigneraie pour la réalisation de séances de natation auprès de ses membres.

### ➤ Salle de Gymnastique intercommunale

La salle de gymnastique est spécialisée dans la pratique de toutes les gymnastiques, avec ou sans agrès. Cette salle située à La Châtaigneraie est utilisée toute l'année, au service de différents publics du territoire tels que l'association Avenir Gymnique de La Châtaigneraie (AGC), le Collège public Pierre Mendès France (PMF), le Groupe Public Hospitalier et Médico-Social des Collines Vendéennes (GPHCV), le Club Nautique Châtaigneraiien (à titre exceptionnel) ; le club de gymnastique de Chantonnav (à titre exceptionnel).

#### Bilan de la fréquentation

| UTILISATEURS                     | UTILISATEURS | Saison 2014-2015 | Saison 2015-2016 | Saison 2016-2017 | Saison 2017-2018 | Saison 2018-2019 | Saison 2019-2020 |
|----------------------------------|--------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Avenir Gymnique La Châtaigneraie | AGC          | 1443             | 1093             | 1142,25          | 1225             | 1195             | 952,5            |
| Collège Pierre Mendès France     | PMF          | 260              | 219              | 262,5            | 230,75           | 189              | 198              |
| GPH Les Collines Vendéennes      | GPH          | 60               | 42               | 39,75            | 38,25            | 39,75            | 29,75            |
| Club Nautique Châtaigneraiien    | CNC          | 17               | -                | -                | -                | -                | -                |
| Gym Équilibre Chantonnav         | GEC          | -                | 3                | -                | -                | -                | -                |
| La Fontenaisienne                | LF           | -                | -                | -                | 12,5             | -                | -                |
| <b>TOTAL (en heures)</b>         |              | <b>1780</b>      | <b>1357</b>      | <b>1444,5</b>    | <b>1506,5</b>    | <b>1423,75</b>   | <b>1180,3</b>    |

Une stabilisation de volume horaire d'utilisation est constatée depuis la saison 2016 - 2017. L'AGC représente plus de 80 % de l'utilisation de l'équipement avec des pics d'activité lors des compétitions organisées par l'AGC en week-end.

La salle de gymnastique accueille également, de manière ponctuelle, des événements telle que des compétitions départementales, une compétition UNSS ou encore le gala de l'association AGC.

### ➤ Terrain synthétique de Football intercommunal de Cheffois

Le terrain synthétique de football de Cheffois est utilisé 12 mois sur 12 par 8 associations du Pays :

- Groupement de jeunes du Pays de La Châtaigneraie (GJ) ;
- Cheffois Antigny Saint-Maurice (CASM), anciennement Étoile Fraternelle Cheffois - St Maurice le Girard ;
- Football Club Mouilleron Thouarsais Caillière (FCMTC) ;
- Association Sportive La Châtaigneraie Vendée Football (ASCVF) ;
- Union Sportive Diables Rouges Thouarsais-Bouildroux ;
- FC Pierre Tardière ;
- Football Club Meilleraie Montournais Menomblet (FC3M) ;
- Union sportive Vouvant Bourneau Cezais (USVBC).

Les créneaux du lundi au vendredi sont utilisés régulièrement, tout au long de la saison, pour l'entraînement des joueurs. Les créneaux du dimanche après-midi sont plus utilisés durant la période hivernale, en fonction des conditions climatiques et notamment suite aux arrêtés pris par les mairies interdisant l'utilisation des terrains engazonnés.

Le terrain est utilisé 776 heures dont 141 h pour les adultes (soit 18 %) et 635 h pour les jeunes (soit 82 %).

La commune de La Châtaigneraie a également porté un projet récent de création d'un terrain synthétique de football sur son territoire.

## D. Attractivité touristique

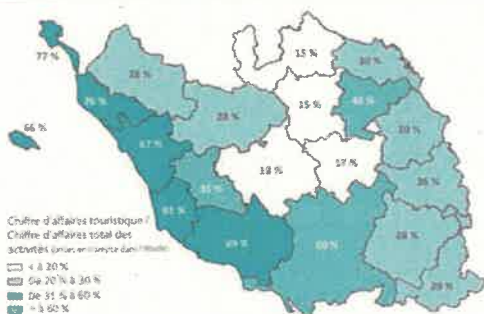
### ➤ Un territoire au cœur d'une offre touristique plutôt exogène

Quelques constats :

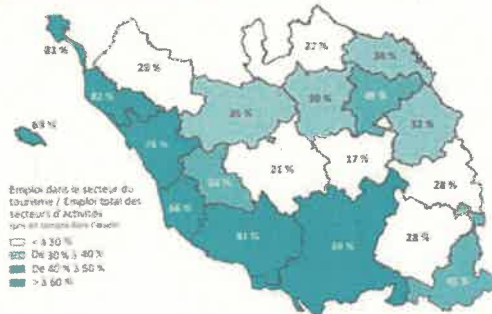
- Le positionnement géographique du Pays de La Châtaigneraie en Est-Vendée, qui lui permet de profiter d'un climat tempéré, d'une communication puissante orchestrée par le Département, et d'une offre d'activités « incontournables » plurielle : Marais poitevin, côte atlantique, parcs d'attraction (Puy-du-Fou, Futuroscope)...
- Le potentiel peu développé des ressources locales, pourtant bien réelles avec du patrimoine historique, vernaculaire ou naturel de qualité (donjon et jardin de Bazoges-en-Pareds, musée national Clemenceau – de Lattre, Musée d'Art et de Tradition Populaire, colline des moulins, massif forestier de Mervent ...), des lieux atypiques (le village étoilé de La Chapelle-aux-Lys, saut à l'élastique, Montgolfière, ULM, escape game, ferme brasserie...), des événements populaires (festival de musique « la bouillie à Sosso »...), une offre de randonnée structurée et un réseau de producteurs locaux...
- Une culture d'accueil (valeurs humaines, hébergement de moyenne gamme « chez l'habitant »...) du territoire, compatible avec le retour des clientèles françaises vers un tourisme plus rural, rustique, familial et « au vert » : authenticité, simplicité, partage...

Point de vigilance : il ne faudrait pas sous-estimer le chiffre d'affaires touristique qui était, en 2016, de 26 % par rapport au chiffre d'affaires total des activités du territoire.

65,9 % de l'activité économique touristique est réalisée sur les intercommunalités du littoral.



66,5 % des emplois touristiques vendéens sont comptabilisés dans les intercommunalités du littoral.



Les premiers enjeux du tourisme sur le territoire semblent donc particulièrement liés au développement des coopérations avec les territoires environnants pour **favoriser la communication, et une lisibilité commerciale plus claire pour la clientèle (inter)nationale.**

Ils peuvent aussi devenir plus stratégiques, en soutenant davantage les acteurs et en générant des infrastructures, si l'on veut évoluer d'un accueil de « passage » pour aller **vers une véritable « destination » d'expériences.**

Les sources de la présente partie sont issues principalement :

- de l'étude du cabinet PROTOURISME de 2010
- de l'étude marketing de territoire réalisée en 2017 par le cabinet MAHOC ;
- de l'étude sur l'hébergement touristique marchand du territoire réalisée en 2019 par l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée ;
- de données de Vendée Expansion.

## ➤ Un tourisme familial

Quelques chiffres :

Chaque année, l'office du tourisme reçoit en moyenne à La Châtaigneraie 5 000 visiteurs, établit 2 000 contacts et répond à 3 000 demandes d'informations.

84 % de la clientèle est française, les étrangers étant majoritairement belges et britanniques.

Les touristes voyagent principalement en famille (65 % avec des enfants plutôt âgés - entre 10 et 17 ans) ou en couple (23 %). Ils sont plutôt âgés de 40 ans et plus.

|  | Pays de La Châtaigneraie | Sud-Vendée | Vendée                   | Deux Sèvres  |
|--|--------------------------|------------|--------------------------|--|
| Fréquentation des touristes (avec au moins 1 nuit)                           | 40 000 nuitées           | 25 %       | 35,9 millions de nuitées | 1,4 M  |
| Fréquentation des excursionnistes (sans nuitée)                              |                          | 75 %       |                          | 4,2 M  |
| Lits touristiques/ résidences secondaires (dont lits marchands)              | 5 168 (1 613)            |            | 777 935                  | 71 500 (21 000)  |
| Durée moyenne des séjours  |                          |            | 11 jours                 | 3,5 jours  |
| Dépense moyenne par visiteur et par jour                                     |                          | 41 €       |                          | 42 € (10 % en hébergement, 21 % en bar-restaurant, 19 % en loisirs et culture) |
| Emplois générés par le tourisme (saliés, non salariés, directs et indirects) | 28 % des emplois         |            | 37 000                   | 7500   |
| Profil des touristes   | 84 % de français         |            | 85 % de français         |  |

Particulièrement en Sud Vendée :

### ■ Une clientèle familiale et excursionniste



■ Une dépense quotidienne moyenne de 41,37 € par personne

### ➤ Des sites et des animations touristiques

Le donjon, le jardin médiéval et le Musée d'Art et de Tradition Populaire à Bazoges-en-Pareds : 7 000 entrées en moyenne par an.

Comparatif (nombre de visiteurs / an) :

| Donjon de Bazoges | Manoir des Sciences de Réaumur | Château de Saint-Mesmin |
|-------------------|--------------------------------|-------------------------|
| 7 000             | 9 300                          | 12 000                  |

La Maison natale du Maréchal de Lattre de Tassigny et la Maison Clémenceau à Mouilleron-Saint-Germain : 12 000 entrées en moyenne par an.

L'animation locale touristique s'articule autour de divers événements :

- des balades à thème chaque mercredi d'été permettant la mise en valeur des sentiers de randonnée et du patrimoine des communes ;
- des visites de fermes tournées vers la découverte du métier ;
- des accueils privilégiés organisés à l'Office de Tourisme chaque dimanche matin à destination des touristes hébergés sur le Pays de La Châtaigneraie ;
- des animations organisées par des associations locales : Nocturnes Médiévales, Festival Astrolys, visites guidées de la Villa Lionnet...

### ➤ Une économie touristique basée sur l'hébergement

Le tourisme représente économiquement :

- 26 % du chiffre d'affaires total des activités du territoire,
- 28 % de l'emploi total.

Approche comparative avec les EPCI vendéens :

Ce tableau vise à donner une description sommaire des principales données touristiques disponibles au niveau des 19 nouvelles communautés de communes qui composeront le paysage vendéen au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et de la commune de l'île d'Yeu pour une représentativité totale du département de la Vendée. Cette publication dresse le portrait socio-économique de chacune des zones observées à travers plusieurs séries d'indicateurs répertoriés en différentes catégories (capacité d'accueil, emploi et activités économiques) liées directement ou indirectement au tourisme.

Cette publication dresse le portrait socio-économique de chacune des zones observées à travers plusieurs séries d'indicateurs répertoriés en différentes catégories (capacité d'accueil, emploi et activités économiques) liées directement ou indirectement au tourisme.

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (CHIFFRE D'AFFAIRES EN K€)

| Communauté de Communes  | Industrie et construction | Commerce de gros | Commerce de détail | Restauration | Services à la personne | Secteur du sport | Secteur du transport | Services autres |
|---|---------------------------|------------------|--------------------|--------------|------------------------|------------------|----------------------|-----------------|
| CA des Océans - de l'Azayance et de la Vertonne - Saint-Mathurin                                | 10 095,1                  | 349,1            | 24 238,6           | 0,0          | 7 662,5                | 15 916,6         | 4 726,8              | 13 715,1        |
| CC de l'Île de Noirmoutier  | 0                         | 0                | 0                  | 0            | 0                      | 0                | 0                    | 0               |
| CC de La Roche-sur-Yeu Agglomération  | 22 249,4                  | ND               | 540,1              | ND           | 11 854,5               | 5 016,6          | 433,9                | 4 929,9         |
| CC de Sables-Mâts - Pays Maraisans  | 3 206,7                   | 977,6            | 35 252,0           | 0,0          | 6 602,8                | ND               | 1 150,1              | 6 299,3         |
| CC d'Oléron-Merluys du Monts  | 8 520,7                   | 1 554,7          | 20 446,6           | ND           | 1 751,9                | ND               | 2 912,8              | 8 487,5         |
| CC du Pays de Challans - Pays de Gêres - Saint-Christophe-de-Laprazac                           | 2 588,8                   | 178,0            | 1 688,1            | ND           | 2 892,9                | 1 115,8          | 698,8                | 2 800,0         |
| CC du Pays de Choletais   | ND                        | ND               | 0,0                | 0,0          | ND                     | 2 337,3          | 117,0                | 651,6           |
| CC de Pays de Fontenay-le-Comte - Pays de l'Éclaircie   | 6 134,0                   | 51,1             | 290,1              | ND           | 5 934,0                | ND               | 504,4                | 2 688,5         |
| CC du Pays de la Châtaigneraie  | ND                        | ND               | 0,0                | 0,0          | ND                     | 0,0              | 153,5                | 199,8           |
| CC du Pays de Montaigu  | 4 233,7                   | 298,8            | ND                 | ND           | ND                     | 0,0              | 126,9                | 1 625,8         |
| CC du Pays de Poitouverts   | 556,9                     | 452,5            | ND                 | 0,0          | 507,7                  | ND               | 176,3                | 279,5           |
| CC du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie   | 1 842,2                   | 2 652,4          | 41 271,8           | 0,0          | 7 320,8                | 7 725,1          | 4 611,4              | 11 933,1        |
| CC du Pays des Achards  | ND                        | ND               | 8 135,0            | 0,0          | ND                     | 0,0              | 279,4                | 521,3           |
| CC du Pays des Essarts - Canton de Saint-Fulgent  | 1 812,0                   | ND               | 0,0                | 0,0          | 1 428,7                | 0,0              | 40,1                 | 891,1           |
| CC du Pays des Herbiers   | 6 006,3                   | 328,1            | 398,3              | 0,0          | 7 482,6                | 178,1            | 242,1                | 3 425,2         |
| CC des Isles et Marais Poitevins - Pays de Sainte-Réparate - Pays Maraisans - Pays de la Vallée | 6 766,2                   | 1 274,2          | 35 187,8           | 0,0          | 1 111,8                | 2 911,1          | 1 148,5              | 18 890,1        |
| CC des Terres de Montaigu - Canton de Rocheservière   | 1 748,0                   | ND               | ND                 | 0,0          | 3 010,2                | ND               | 102,7                | 594,9           |
| CC de Vendée-Sèvre-Autais   | 199,2                     | ND               | 0,0                | 0,0          | 141,6                  | ND               | 75,9                 | 1 216,8         |
| CC de Vie et Montagne - Pays de Palluau   | 766,5                     | 338,7            | 1 721,9            | 0,0          | 1 114,7                | 0,0              | 770,3                | 1 625,7         |
| Commune de l'Île d'Yeu  | 714,5                     | ND               | 0,0                | 0,0          | ND                     | ND               | 1 911,8              | 1 148,7         |

Source : INSEE 2014

Vendée Expansion - 33 rue de l'Atlantique - CS 80 206 - 85005 LA ROCHE SUR YEU - tél. : 02 51 44 99 09 - fax : 02 51 62 36 73 - E-mail : contact@vendee-expansion.fr  
Création, rédaction, édition : Vendée Expansion - Service d'Observation et d'Information économiques. Contact : Olivier PUJRIER-COUTANSAIS - Directeur de la publication : Eric GUILLOUX  
www.vendee-expansion.fr



EMPLOI (EN NB) CAPACITÉ D'ACCUEIL (EN LITS)

| Communauté de Communes  | EMPLOI (EN NB)       |                                     |                                  |                                    |  | CAPACITÉ D'ACCUEIL (EN LITS)                   |  |                                  |
|---|----------------------|-------------------------------------|----------------------------------|------------------------------------|--|--|--|----------------------------------|
|   | Emplois touristiques | Emplois professionnels touristiques | Emplois touristiques secondaires | Emplois professionnels secondaires | Emplois touristiques dans activités directes | Emplois touristiques dans activités indirectes | Site touristique en hébergement de plein air | Lits touristiques en hébergement |
| CA des Océans - de l'Azayance et de la Vertonne - Saint-Mathurin                                | 5 061                | 2 854                               | 3 179                            | 879                                | 1 632  | 4 431  | 15 691                                       | 1 573                            |
| CC de l'Île de Noirmoutier  | 1 280                | 503                                 | 1 806                            | 385                                | 795  | 1 485  | 9 975  | 1 004                            |
| CC de La Roche-sur-Yeu Agglomération  | 3 965                | 1 970                               | 2 395                            | 625                                | 2 136  | 1 729  | 544  | 2 241                            |
| CC de Sables-Mâts - Pays Maraisans  | 1 712                | 673                                 | 2 013                            | 624                                | 1 197  | 1 130  | 23 458                                       | 1 391                            |
| CC d'Oléron-Merluys du Monts  | 1 872                | 1 197                               | 2 675                            | 916                                | 1 448  | 2 424  | 42 289                                       | 1 307                            |
| CC du Pays de Challans - Pays de Gêres - Saint-Christophe-de-Laprazac                           | 1 507                | 450                                 | 877                              | 20                                 | 365  | 1 141  | 2 833  | 484                              |
| CC du Pays de Choletais   | 214                  | 130                                 | 94                               | ND                                 | 78   | 126  | 245  | 306                              |
| CC de Pays de Fontenay-le-Comte - Pays de l'Éclaircie   | 1 043                | 356                                 | 493                              | 29                                 | 357  | 692  | 954  | 503                              |
| CC du Pays de la Châtaigneraie  | 167                  | 95                                  | 72                               | ND                                 | ND   | 167  | 304  | 70                               |
| CC du Pays de Montaigu  | 442                  | 168                                 | 274                              | 5                                  | 234  | 208  | 1 182  | 423                              |
| CC du Pays de Poitouverts   | 341                  | 146                                 | 195                              | 30                                 | 217  | 124  | 333  | 150                              |
| CC du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie   | 1 207                | 1 727                               | 1 812                            | 2 218                              | 2 258  | 2 120  | 48 713                                       | 688                              |
| CC du Pays des Achards  | 423                  | 118                                 | 305                              | 101                                | 285  | 138  | 6 575  | 151                              |
| CC du Pays des Essarts - Canton de Saint-Fulgent  | 193                  | 120                                 | 209                              | 3                                  | 219  | 130  | 291  | 189                              |
| CC du Pays des Herbiers   | 2 263                | 765                                 | 1 488                            | 82                                 | 1 257  | 1 006  | 3 927  | 1 722                            |
| CC des Isles et Marais Poitevins - Pays de Sainte-Réparate - Pays Maraisans - Pays de la Vallée | 3 814                | 1 373                               | 2 441                            | 705                                | 1 460  | 2 374  | 23 488                                       | 794                              |
| CC des Terres de Montaigu - Canton de Rocheservière   | 860                  | 321                                 | 539                              | 66                                 | 647  | 413  | 699  | 407                              |
| CC de Vendée-Sèvre-Autais   | 264                  | 37                                  | 147                              | ND                                 | 138  | 88   | 976  | 40                               |
| CC de Vie et Montagne - Pays de Palluau   | 727                  | 315                                 | 412                              | 46                                 | 230  | 497  | 2 623  | 73                               |
| Commune de l'Île d'Yeu  | 473                  | 122                                 | 161                              | 80                                 | 18   | 430  | 470  | 286                              |

Sources : INSEE (DADS 2013), relevé des Offices de Tourisme de Vendée

PRÉCISION :

Emploi : Le nombre d'emplois est ici étudié à partir du fichier postes de la base DADS 2013 de l'INSEE qui comprend tous les postes occupés par les salariés au cours de l'année.

Emploi saisonnier : les saisonniers étant intégrés de manière plus large au fonctionnement des marchés locaux du travail, l'identification des emplois saisonniers dans le secteur du tourisme s'est faite à partir de la nature du contrat de travail (CDD, mission) et de sa durée (Avril à Septembre).

Méthodologie de l'étude

L'étude a été menée en 2016 en collaboration avec les pôles et offices de tourisme de Vendée. La méthode retenue est fondée sur l'analyse du chiffre d'affaires (données DGFiP 2014) et de l'emploi salarié (données DADS 2013) par secteurs d'activités agrégés auxquels sont appliqués des ratios de pondération en fonction du taux de touristicité de la zone géographique et de sa capacité d'accueil en nombre de lits touristiques.

Les 97 activités économiques répertoriées lors de la phase de conception de l'étude sont regroupées en 13 secteurs d'activités classés selon leur intensité touristique : Hébergements, Activités des sites et loisirs, Services liés au tourisme (agences de voyages, casinos, foires, ...), Cafés, bars, tabacs, Commerce de détail alimentaire, Commerce de détail non alimentaire, GMS Alimentaire (superettes, supermarchés, hypermarchés), Gestion de biens immobiliers, Restauration, Service à la personne (coiffure, soins de beauté, entretien corporel, ...), Secteur du sport, Secteur du transport et autres services (activités photographiques, assurances, ...).

Vendée Expansion - 33 rue de l'Atlantique - CS 80 206 - 85005 LA ROCHE SUR YEU - tél. : 02 51 44 99 09 - fax : 02 51 62 36 73 - E-mail : contact@vendee-expansion.fr  
Création, rédaction, édition : Vendée Expansion - Service d'Observation et d'Information économiques. Contact : Olivier PUJRIER-COUTANSAIS - Directeur de la publication : Eric GUILLOUX  
www.vendee-expansion.fr



■ Hébergement

En 2010, les hébergements marchands génèrent des retombées à hauteur de plus de 2,5 millions d'€, sur lesquels s'ajoutent près de 200.000 nuitées non marchandes en résidences secondaires (3.500 lits), dont les retombées économiques directes sont estimées à environ 4 millions d'euros.

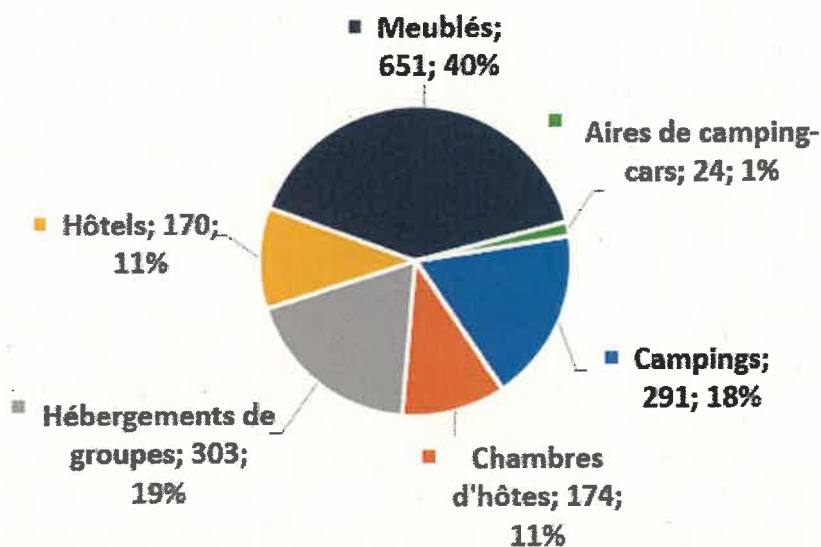


Il est à noter que les professionnels touristiques se sentent « dépendant » vis à vis du Puy du Fou, qui à lui seul attire un grand nombre de clients.

#### ○ Capacité

5 168 lits touristiques sont présents sur le territoire, dont :

- 1 613 lits touristiques marchands ;
- 3 555 lits touristiques non marchands.



En comparant ces données au Sud Vendée et à la Vendée, on constate que :

- Les meublés sont surreprésentés : 22 % en Sud Vendée et 14 % en Vendée.
- Les hébergements de groupes sont surreprésentés : 5 % en Sud Vendée et 6 % en Vendée.
- Les lits en campings sont sous-représentés : 61 % en sud Vendée et 64 % en Vendée.

Le territoire bénéficie d'une offre en hébergements marchands variée, plutôt bien répartie géographiquement et dont la capacité d'accueil s'est développée en 10 ans. Il ne semble pas opportun de tendre vers un complément de l'offre existante, mais plutôt une amélioration de qualité des prestations.

Les meublés et chambres d'hôtes sont plutôt bien équipés (notamment en piscine et wifi). L'hôtellerie 3\*\*\* propose une offre de qualité. Toutefois, plusieurs catégories d'hébergements touristiques sont presque inexistantes localement :

- Pas de véritable aire d'accueil adaptée aux attentes de la clientèle camping cariste (au niveau d'exigence de plus en plus élevé), malgré 3 sites pour les accueillir = un potentiel à exploiter ;
- Une hôtellerie moyenne gamme éco 2 inexistante localement (carence qui profite aux meublés et aux chambres d'hôtes) ;
- Absence d'offre moyenne à haut de gamme en camping (3/4/5\*) pour satisfaire des clientèles camping de plus en plus exigeantes.

#### ○ Classement

Globalement, et avec le nouvel hôtel 3\*\*\*, le territoire bénéficie d'une offre marchande de qualité moyenne (69 % d'offres ni classées, ni labellisées contre 17 % à l'échelle du Sud Vendée et 42 % pour Vendée Vallée).

En effet, le territoire a enregistré en 10 ans une forte progression des offres non classées, non labellisées (meublés : + 304 % / chambres d'hôtes : + 140 % / campings : + 185 %).

#### o Nuitées

Baisse des nuitées de 23 % entre 2016 et 2018, et ce malgré un développement de la capacité d'accueil marchande (+ 64 % de 2008 à 2018).

En 2018, et entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 octobre, les hébergements marchands du territoire ont enregistré 32 505 nuitées, réparties de la manière suivante :

|                        | Nombre de nuitées | % de nuitées | % d'occupation* |
|------------------------|-------------------|--------------|-----------------|
| Meublés                | 14 481            | 45           | 10              |
| Hébergements de groupe | 9 767             | 30           | 15              |
| Chambres d'hôtes       | 3 985             | 12           | 11              |
| Campings               | 2 577             | 8            | 4               |
| Hôtels                 | 1 695             | 5            | 27              |
| TOTAL                  | 32 505            | 100          | 11              |

\* : au regard des capacités d'accueil

Le produit annuel de la taxe de séjour est de plus de 20 000 € (part intercommunale).

#### ➤ Une lisibilité trop confidentielle

L'attractivité touristique locale reste sujette à la lisibilité de son offre, ainsi qu'à celle des territoires environnants.

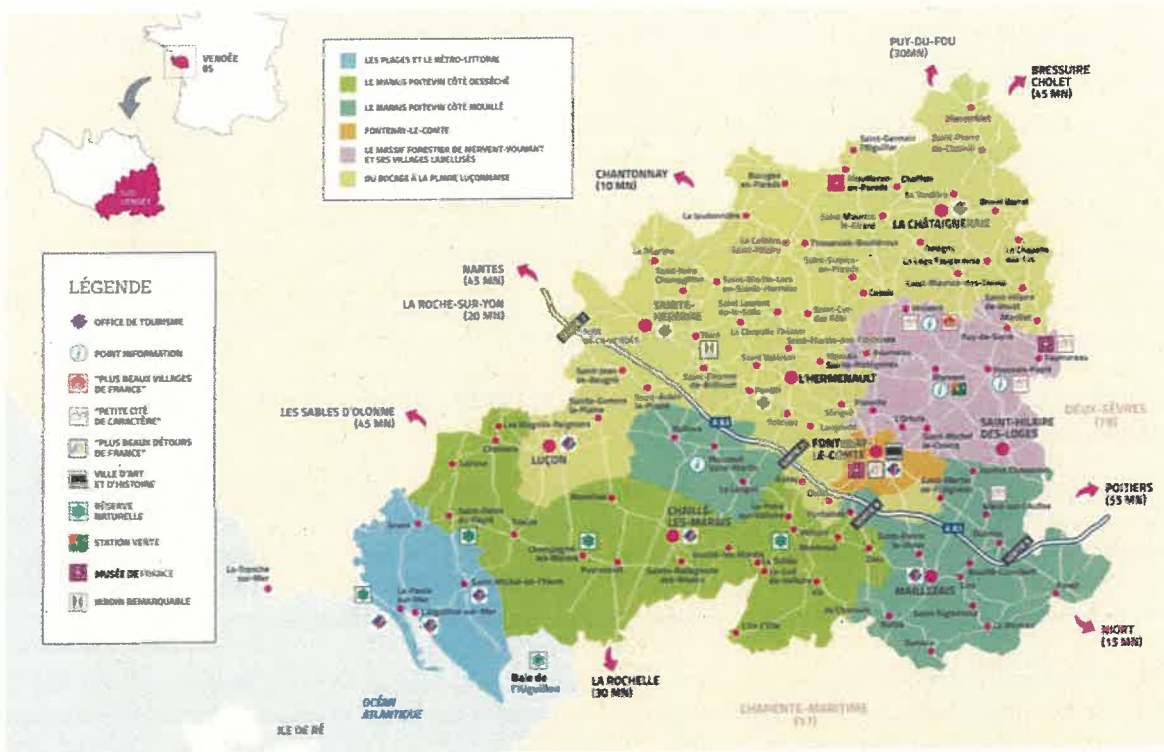
Les « envies » vendéennes de la clientèle (ce qui lui parle spontanément) ignorent en effet totalement les limites administratives, et s'intéressent plutôt aux attraits d'une aire faite de plages, de cités de caractère, d'activités détente, de sanctuaires naturels, de produits alimentaires ou artisanaux locaux...

Le développement

- d'une offre la plus variée possible,
- d'une marque correspondant à un vrai bassin touristique,
- d'une logique d'itinérance de journée,
- et d'une animation de proximité du réseau des acteurs,

serait bénéfique pour intégrer le Pays de La Châtaigneraie de façon plus dynamique dans les réalités de plus en plus concurrentielles du tourisme vert ou balnéaire.

Il s'agirait de **toujours mieux contribuer à la promotion collective de la marque « Sud Vendée », qui capitalise efficacement l'effet Vendée tout en valorisant de vrais atouts méridionaux, patrimoniaux, balnéaires et naturels...**



## E. Culture, loisirs, vie associative, sport, attractivité touristique : synthèse du diagnostic et enjeux

### ➤ Synthèse

- Des acteurs, équipements et évènements sportifs divers et variés sur le territoire
- Une piscine intercommunale avec une forte fréquentation ouverte en demi-saison seulement qui doit s'adapter aux conditions météorologiques
- Nécessité d'un diagnostic partagé de tous les équipements sportifs et les acteurs et évènements organisé sur le territoire
- Une position touristique centrale dans l'arrière pays vendéen et à proximité du Puy du Fou, ce qui permet au Pays de bénéficier de flux captifs. Toutefois, cette localisation est aussi source de handicap, car il est difficilement associable à une entité précise en termes de destination touristique, entre bocage Vendéen et pôle touristique Sud-Vendéen, et par conséquent souffre d'un déficit de positionnement (aucune image forte associée au territoire).
- Un territoire vécu comme un lieu de passage / transit, que le visiteur perçoit comme avant tout rural et économiquement vivant et doté d'animations locales. Ce visiteur peut d'ailleurs être amené à le traverser de part et d'autres, sans être accroché par des éléments d'attractivité visuelle forts (les pôles d'attractivités touristiques et les dimensions patrimoniales et culturelles n'apparaissant pas et le visiteur pouvant ainsi « passer à côté » de beaucoup de choses), auxquels s'ajoutent un urbanisme pas toujours qualitatif, qui peut nuire à l'envie spontanée d'aller plus loin dans la découverte du territoire.

### ➤ Enjeux :

Promouvoir l'activité physique et sportive à tous les âges en lien avec l'aménagement du territoire tout en soutenant le développement et le fonctionnement des associations et des structures sportives locales :

- Promouvoir l'activité physique adaptée à tous les publics dont les publics fragilisés ;
- Soutenir et valoriser le bénévolat ;
- Soutenir le sport de haut niveau ;
- Diversifier l'offre sportive du territoire ;
- Être porteur d'évènements sportifs d'envergure ;
- Engager un diagnostic des équipements et des pratiques ;
- Accompagner les pratiques sportives ;
- Poursuivre le soutien au sport de haut niveaux et l'aide aux emplois associatifs ;
- Contribuer au maintien et à la modernisation de nos équipements sportifs ;
- Affirmer un lieu de ressources pour les associations sportives.
- Valoriser le patrimoine local pour qu'il soit identifié comme une offre structurante du territoire.
- Capitaliser sur le côté nature et patrimonial du territoire.
- Accompagner la montée en gamme des hébergements.
- Capturer de nouvelles cibles de touristes et les maintenir sur le territoire.

## 9. Environnement, gestion des milieux, énergie ressources naturelles

Le Pays de La Châtaigneraie est situé au niveau d'une faille, située au sud du massif Armoricaïn. Le bocage de la terminaison méridionale du massif armoricaïn, finissant à La Châtaigneraie, est « le pays des herbages, de la haie et de l'habitat dispersé »<sup>1</sup>.

Trois unités paysagères sont présentes sur le territoire du Pays de La Châtaigneraie :

- au nord du territoire, « le haut bocage vendéen », caractérisé par des paysages montueux ;
- sur une petite partie au sud, « le bocage du Lay et de la Vendée », caractérisé par une alternance de forêts et cultures ;
- et sur la majeure partie du territoire, « les marches du Bas-Poitou », caractérisé par des plateaux bocagers.

Le bloc-diagramme suivant présente les caractéristiques de l'unité paysagère des marches du Bas-Poitou, auquel se rattache le Pays de La Châtaigneraie :

Bloc-diagramme de l'unité paysagère des marches du Bas-Poitou (45)

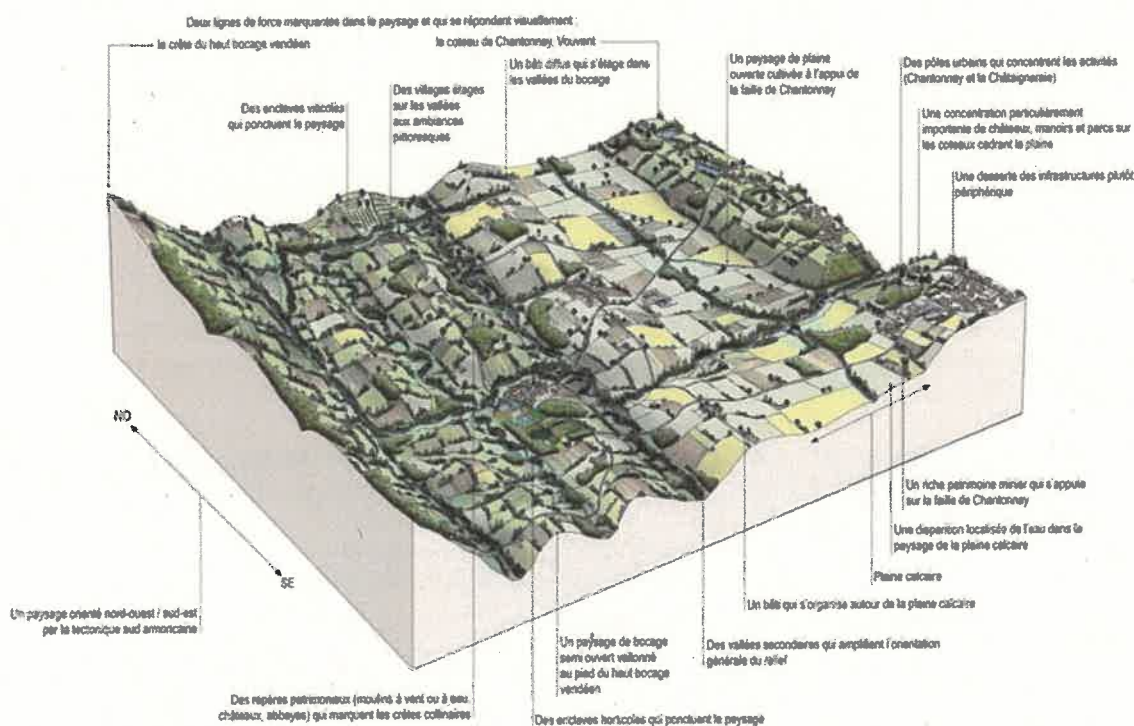


Figure 1 : bloc-diagramme de l'unité paysagère – source : Atlas de Paysages Pays de la Loire

Les sources de la présente partie de ce diagnostic proviennent de :

- L'atlas du patrimoine naturel, réalisé à l'échelle du Pays de La Châtaigneraie par le CPIE Sèvre et Bocage en 2018 ;

<sup>1</sup> « Au-delà d'une large unité et de frontières bien marquées avec les plaines du sud et de l'est, ces pays bocagers n'offrent pourtant pas une histoire paysagère linéaire : le bocage et les haies ne s'y sont que progressivement et inégalement implantés à partir de la fin du Moyen-Âge. Le cloisonnement bocager atteint son apogée au XVIII<sup>e</sup> siècle après une phase d'intense remembrement des fermes et des métairies, synonyme de profondes mutations du paysage rural et d'une orientation vers l'élevage bovin [...] A la fin du XX<sup>e</sup> siècle, le bocage et la haie retrouvent une nouvelle vie, dotés de vertus réinventées, paysage idéalisé source d'un nouveau bocage reconstruits sur d'autres fondements » : Jacques PERET – « Paysages du Centre-Ouest », in *L'actualité Poitou-Charentes* n° 100, printemps 2013, p. 35.

- l'État Initial de l'environnement (EIE) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Sud-Est Vendée, réalisé en 2017-2018 ;
- l'EIE du PLUi-h du Pays de La Châtaigneraie, réalisé en 2018.

## A. Géologie et artificialisation des sols

Les sols sont principalement constitués de schistes avec un peu de basaltes au nord du territoire, des rhyolites au centre et du calcaire à l'ouest. On retrouve également du granite sur quelques communes situées au nord du territoire.

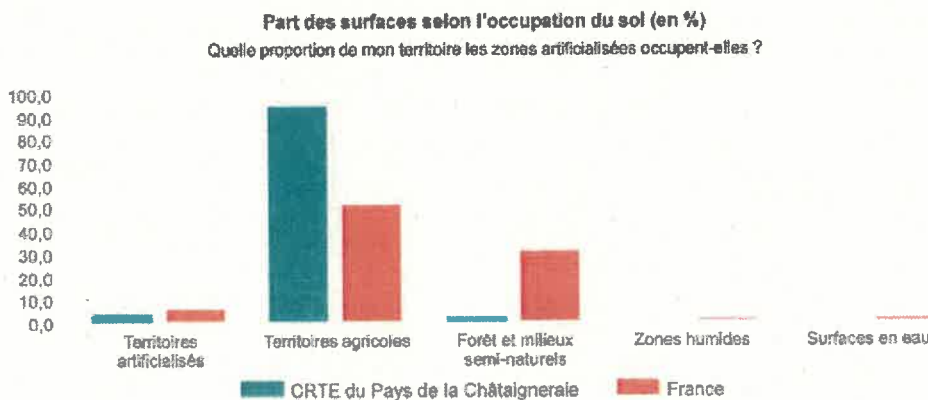
Le territoire ne dispose **pas de site d'extraction de ressources énergétiques non renouvelables** en fonctionnement. Les ressources souterraines énergétiques ont été exploitées entre 1831 et 1961, via l'extraction de houille, dans des sites miniers situés au sud du territoire (le site géologique remarquable « l'ancienne mine de charbon d'Épagne » sur la commune de Saint-Maurice-des-Noues est un témoin de cette exploitation).

**Le territoire dispose toutefois de carrières en activité** permettant d'extraire soit une roche dioritique qui permet la **production de granulats** (graves, sables, gravillons) pour les secteurs du BTP, soit de **l'argile**. Précédemment, des carrières permettaient d'extraire du quartz, du quartzite et des pierres Plochères.

Concernant **l'aléa annuel de l'érosion des sols, celui-ci est faible** d'après l'analyse réalisée par le Gis Sol. Cet aléa engendre un risque d'érosion, renforcé notamment par l'urbanisation (entraînant l'imperméabilisation des sols) ainsi que par certaines pratiques agricoles.

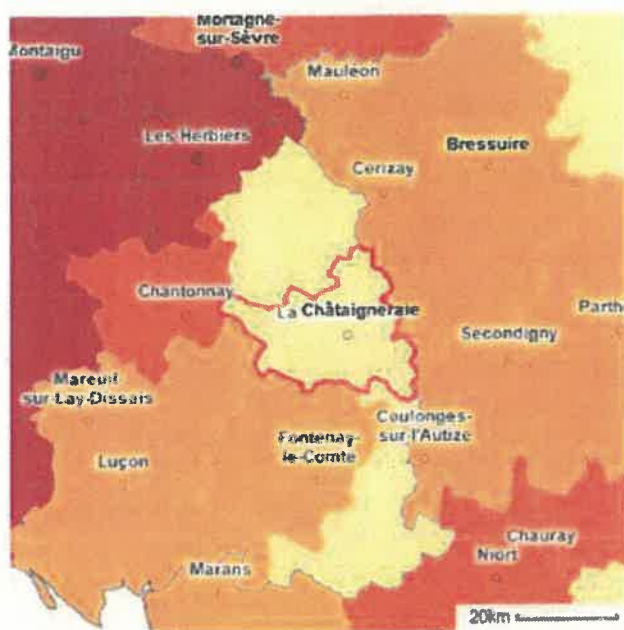
Les **sols sont depuis plusieurs décennies exposés aux pollutions industrielles et de services**. Les polluants peuvent être d'origine organique (hydrocarbures, solvants, etc.), minérale ou métallique (plomb, mercure, etc.). Le territoire compte deux sites pollués (BASOL), situés sur les communes de La Châtaigneraie et Saint-Sulpice-en-Pareds, et plusieurs dizaines de sites potentiellement pollués (BASIAS).

**Le territoire, majoritairement composé de surfaces agricoles (82 % de SAU), a eu 98 hectares artificialisés sur la période 2009-2018, soit 0.04 % des surfaces totales artificialisées en France.**



Source : CORINE Land Cover - CGDD-SDES, 2018

Part de la surface artificialisée entre 2009 et 2018 (en %)  
 Comme se positionne mon territoire en matière d'évolution de la surface  
 artificialisée ? - CRTE du Pays de la Châtaigneraie



Source : Observatoire de l'artificialisation des sols - Plan Biodiversité,  
 2009-2018 - 2009-2018

Les chiffres de l'artificialisation des sols  
 sur mon territoire

Quelle proportion de mon territoire a été  
 artificialisée ? Combien d'hectares cette  
 artificialisation représente-t-elle ?

| Indicateurs   | CRTE du Pays<br>de la<br>Châtaigneraie | France    |
|---|--|-----------|
| Nombre<br>d'hectares<br>artificialisés<br>entre 2009 et<br>2018<br>(hectares) | 97,9                                   | 255 606,2 |
| Part de la<br>surface<br>artificialisée<br>entre 2009 et<br>2018 (%)          | 0,3 ▼                                  | 0,4       |

Source : Observatoire de l'artificialisation des sols -  
 Plan Biodiversité, 2009-2018 - 2009-2018

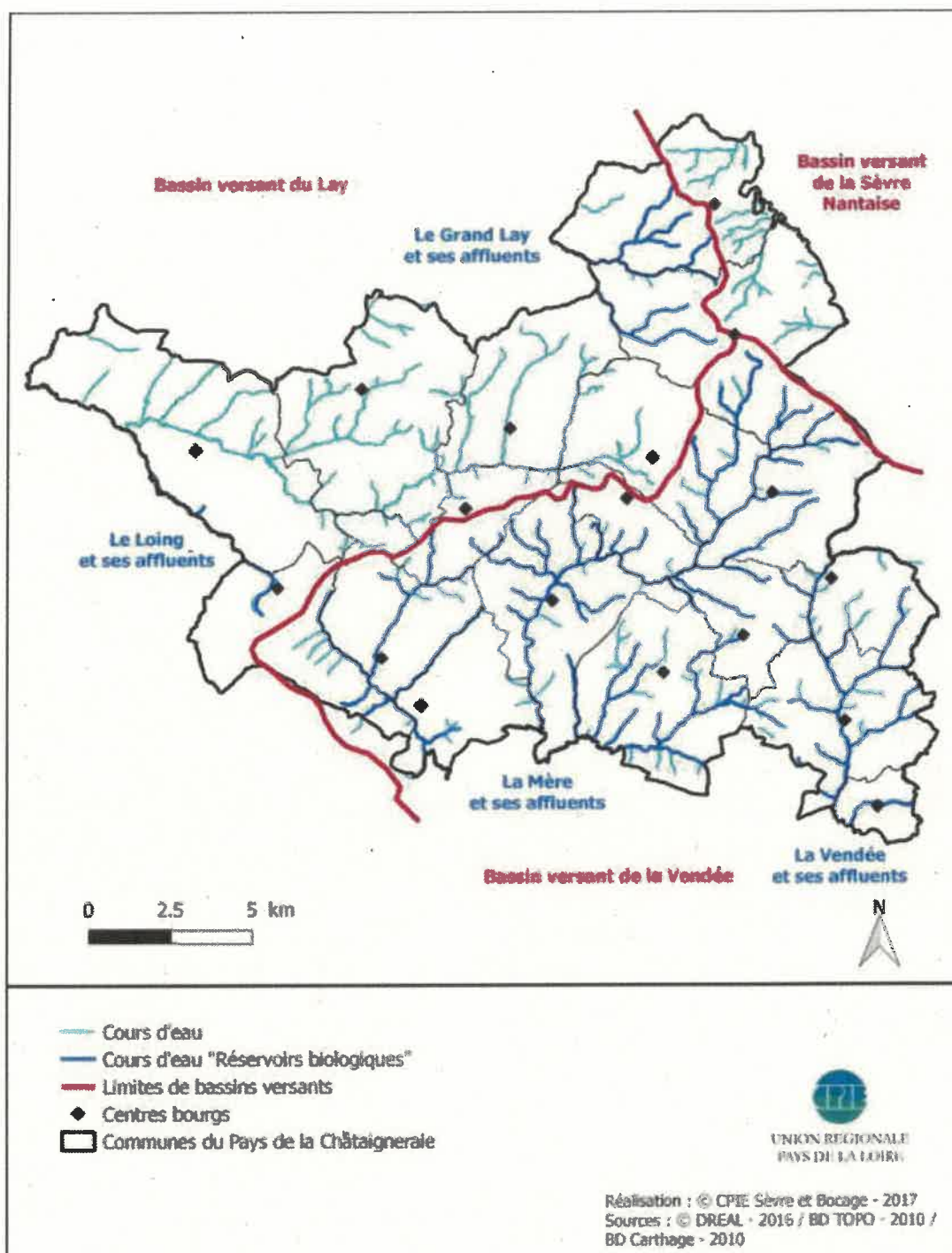
Les chiffres exposés mesurent l'artificialisation des  
 sols, qui constitue un type de consommation  
 d'espaces, c'est-à-dire le passage d'un sol d'une  
 occupation "naturelle, agricole ou forestière", à une  
 occupation "urbanisée".

## B. Ressource en eau

### ➤ Cartographie

Les eaux superficielles s'étendent sur un réseau de **379 km** et sont réparties sur **trois bassins versants** :

- Bassin versant de la Vendée (52% du territoire, soit 204 km) ;
- Bassin versant du Lay (42% du territoire, soit 144 km) ;
- Bassin versant de la Sèvre Nantaise (6% du territoire, soit 31 km).



Les inventaires des zones humides réalisés par le CPIE Sèvre et Bocage entre 2010 et 2016 mettent en avant 2 609 hectares de **zones humides, soit 8,2 % du territoire.**

Le territoire compte également 470 étangs qui représentent une superficie totale de 216 hectares, ainsi que plus de 1 000 mares, recensées également par le CPIE Sèvre et Bocage.

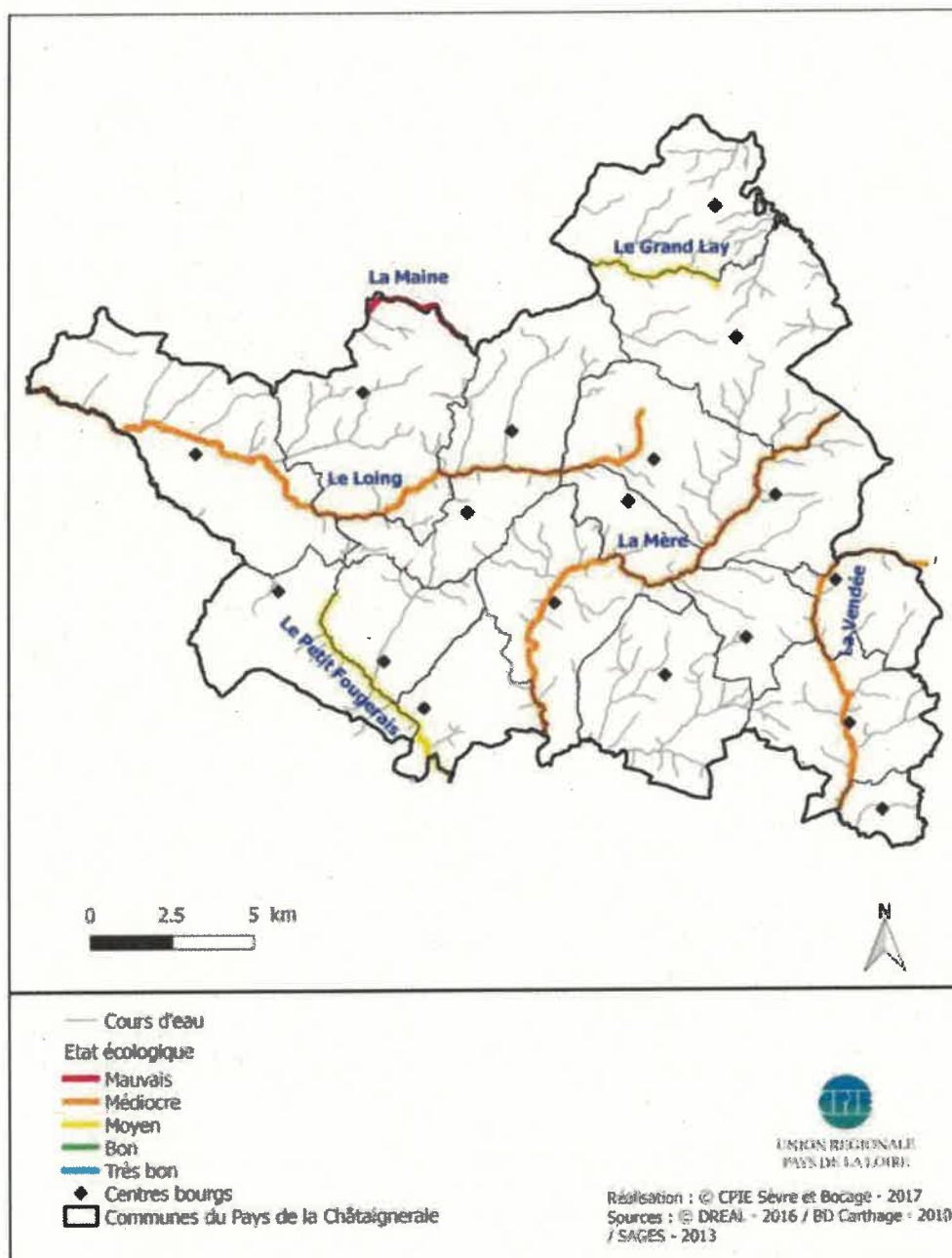
Cependant, ce réseau est de plus en plus impacté par les sécheresses et l'augmentation des températures de l'air et de l'eau, qui conduisent à des assèchs, des concentrations de polluants, une baisse de la disponibilité en eau pouvant entraîner des conflits d'usage. Ainsi, **le réseau d'eaux superficielles est fortement sensible aux impacts du changement climatique.**



À noter : Il n'y a pas de point d'eau de baignade aménagé sur le territoire.

### ➤ Qualité des cours d'eau

De multiples paramètres sont pris en compte : critères physico-chimiques, hydromorphologiques, biologiques, etc. Par exemple, des teneurs élevées de pesticides, nitrates et phosphore ont été identifiées dans les cours d'eau du territoire, entraînant des résultats médiocres en termes de qualité des cours d'eau du territoire.



## ➤ Eau potable

L'eau utilisée pour devenir potable est prélevée en milieu naturel, traitée et distribuée via le réseau public d'eau potable géré par Vendée Eau.

L'eau potable consommée sur le territoire du Pays de La Châtaigneraie provient :

- du réseau d'eaux superficielles :
  - Avec le captage de Fontdebert, situé sur la commune de La Tardière ;
  - Avec le captage de Thouarsais, situé sur la commune de Thouarsais-Bouldroux ;
- des eaux souterraines :
  - Avec la retenue de Rochereau, située sur la commune de Bazoges-en-Pareds ;
  - Avec la retenue de l'Angle Guignard, située à proximité du territoire ;
  - Avec la retenue de Mervent, située à proximité du territoire.



Figure 2 : ouvrages de production d'eau potable de Vendée Eau – source : Vendée Eau

Afin de préserver la qualité des eaux souterraines et de surface et ainsi faciliter le processus de potabilisation de l'eau, des périmètres de protection ont été mis en place autour des retenues et captages (conformément à la réglementation). De plus, des actions sont mises en place localement, en amont des retenues d'eau, via la réalisation de contrats territoriaux, réunissant une multitude de partenaires locaux.

La consommation totale du territoire s'élève à 1,4 millions de m<sup>3</sup> d'eau potable, ce qui représente près de **88 m<sup>3</sup> d'eau par habitant du territoire par an (contre 66 m<sup>3</sup> d'eau en moyenne par habitant à l'échelle de la Vendée : 40 270 milliers de m<sup>3</sup> pour plus de 600 000 habitants desservis d'après le rapport annuel 2018)**.

Les activités actuelles du territoire sont fortement dépendantes de l'eau : agriculture, consommation, industrie, etc. Une baisse de la disponibilité de la ressource pourrait avoir

d'importants impacts sanitaires et économiques. Le territoire ne connaît actuellement pas de conflits d'usages, mais la multiplication et l'intensification des sécheresses représentent un risque pour les années à venir. Des actions de réduction de la consommation d'eau sont menées par Vendée Eau, afin de préserver la ressource.

## ➤ Gestion des eaux usées

### ▪ Assainissement collectif

Le territoire compte **15 stations d'épuration collectives**. Ces équipements sont répartis **sur 12 communes** : Antigny, Bazoges-en-Pareds, Breuil-Barret, La Châtaigneraie, La Tardière, Loge-Fougereuse, Menomblet, Mouilleron-Saint-Germain, Saint-Pierre-du-Chemin, Saint-Hilaire-de-Voust, Saint-Maurice-le-Girard et Thouarsais-Bouildroux.

Quatre types de filières de traitement ont été identifiés sur le territoire :

- Boues activées, avec 2 stations qui utilisent cette technologie sur le territoire ;
- Lagunage naturel, avec 8 stations qui utilisent cette technologie sur le territoire ;
- Filtre planté de roseau, avec 4 stations qui utilisent cette technologie sur le territoire ;
- Lit bactérien, avec 1 seule station qui utilise cette technologie sur le territoire.

Le territoire présente **une réalité locale très différente**, en matière de :

- Gestion : 4 communes avec fermage, 2 marchés publics, 5 gérants en régie, (7 sans AC) ;
- Finance : situations d'endettement, assujettissement TVA, ... disparates (seules 2 Communes impactent toutes les charges du service sur le budget annexe / redevances parts fixes et variables différentes / ...) ;
- Personnel (sur le territoire, 12 agents pour 1.1 ETP – compris missions techniques et administratives) ;
- Qualité du patrimoine : réseaux et STEP, avec parfois un dépassement de la capacité des équipements, des équipements potentiellement défectueux, ... (certaines installations sont anciennes et peuvent avoir un fonctionnement perturbé, lors de pluies intenses par exemple) ;
- Coût pour les administrés : les tarifs de la part fixe varient de 0 à 90 € et ceux de la part variable de 1,07 € à 1,74 €.

Une particularité : la station d'épuration de La Châtaigneraie, privée, appartient au groupe Charal.

Suite au diagnostic et au schéma directeur finalisé en 2020 pour 7 Communes (Bazoges-en-Pareds, La Tardière, Loge-Fougereuse, Menomblet, Mouilleron-Saint-Germain, Saint Hilaire-de-Voust et Saint Pierre-du-Chemin), il a été constaté :

- qu'environ 4,5 km de réseaux sont à reprendre (hors Saint Hilaire-de-Voust qui dispose d'un bon état général des réseaux) ;
- que certaines STEP sont en surcharge hydraulique (La Tardière, Mouilleron-Saint-Germain, Menomblet) et devront par exemple faire l'objet de travaux d'extension pour répondre aux besoins des futures constructions.

### ▪ Assainissement non collectif

**4 000 habitations** sont concernées par l'ANC sur le territoire, dont **6 Communes qui ne disposent que de ce type d'assainissement** : Cezais, Cheffois, La Chapelle-aux-Lys, Marillet, Saint Maurice-des-Noues, Saint Sulpice-en-Pareds.

La forte dispersion de l'habitat sur le territoire, avec beaucoup de villages et de hameaux, induit une importante proportion d'habitats non connectés à un réseau de collecte des eaux usées.

L'accompagnement des usagers dans la mise en place de leur installation d'assainissement est géré par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de communes. Ce service est également chargé du contrôle de ces installations, afin de vérifier leur état, leur fonctionnement et leur entretien.

Sur les 3 999 installations du territoire (chiffres RPQS 2020) :

- **707 sont de classes 1, soit inexistante ou non conforme et présentant donc un danger environnemental (18 %) ;**
- 1 606 sont de classes 2, soit non conforme ne présentant aucun danger (40 %) ;
- 1 686 sont de classes 3, soit présentant une absence de non-conformité (42 %).

Quatre types de filières de traitement d'ANC ont été identifiés sur le territoire :

- Filière traditionnelle, la plus présente sur le territoire et se décline en plusieurs sous-filières (tranchées d'épandage, lit d'épandage, filtre à sable) ;
- Filtre compact ;
- Micro station ;
- Phytoépuration.

Bien que la filière traditionnelle soit la plus présente sur le territoire, les trois autres filières se développent de plus en plus, grâce à de nouveaux agréments ministériels depuis 2011. La répartition des filières sur le territoire et l'état des installations ne sont pas encore connus de manière exhaustive.

Les performances des installations ANC dépendent davantage de l'entretien effectué que de la technologie choisie. Leur bon fonctionnement est essentiel, afin de préserver la qualité des eaux souterraines et superficielles, ainsi que la salubrité publique. Cependant, les installations d'ANC ne sont pas toujours entretenues correctement, ce qui peut générer des rejets de polluants dans le milieu naturel.

## C. Biodiversité

### ➤ Flore

Les inventaires de plantes à fleurs et fougères ont permis d'identifier :

- 13 plantes patrimoniales (considérées comme menacées et/ou protégées), dont 5 sont protégées et 12 sont menacées ;
- 13 plantes messicoles (plantes sauvages, témoin de la diversité écologique de l'agro-système) ;
- 19 plantes invasives (13 invasives « potentielles et à surveiller », ainsi que 6 invasives « avérées »).

En comparaison des données recueillies à travers la Vendée, peu de plantes patrimoniales, messicoles et invasives ont été identifiées. Ceci est à relativiser vis-à-vis du faible nombre d'inventaires réalisés sur le territoire.

Les 5 plantes protégées présentes sur le territoire sont : l'Orchis grenouille (1), la Bruyère de Saint-Daboec (2), la Laïche à épis grêles (3) et les 2 sous-espèces *maritima* et *bastardi* de la Silène enfié (4).



Les plantes invasives avérées identifiées sur le Pays de la Châtaigneraie sont : la Jussie (1), la Renouée du Japon (2), l'Herbe de la Pampa (3), le Baccharis (4), la Lentille d'eau minuscule et le Robinier faux-acacia.



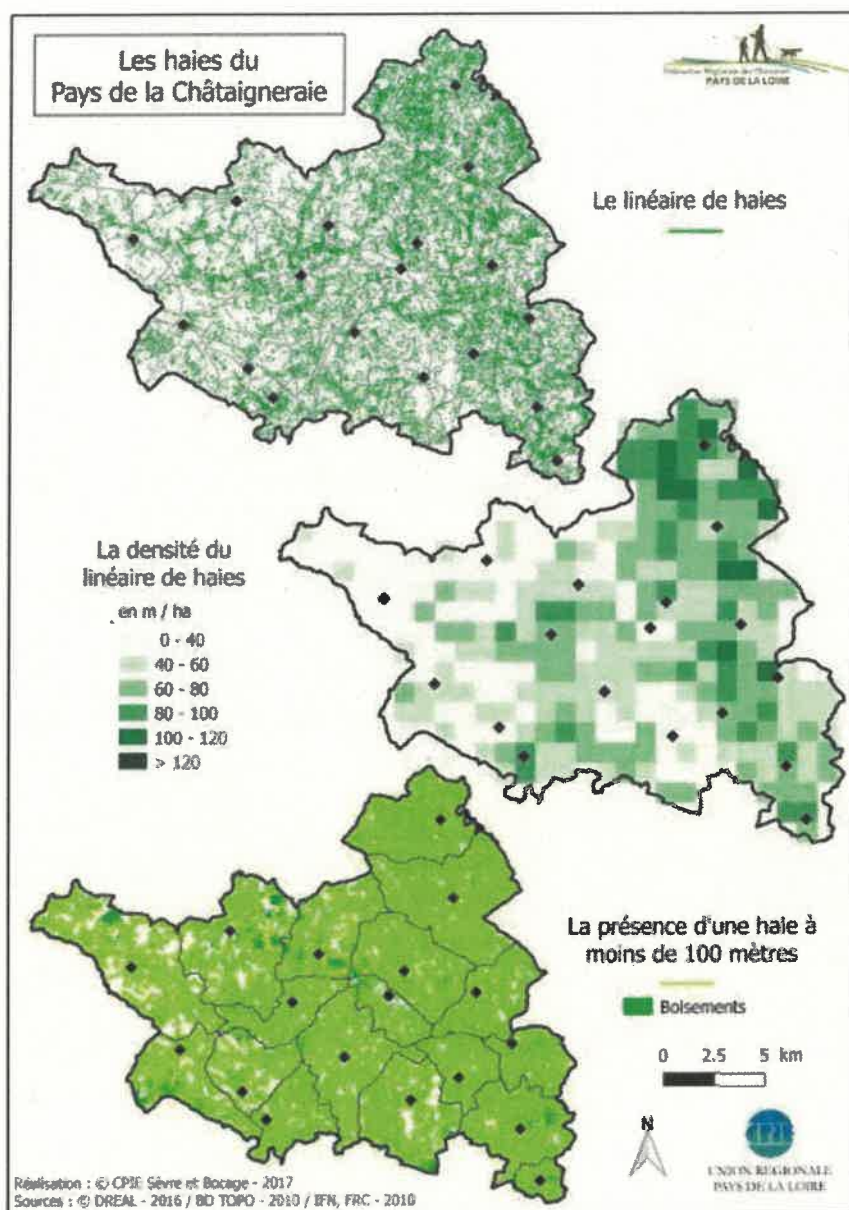
## → Faune

13 000 données concernant la faune vertébrée (oiseaux, mammifères, amphibiens et reptiles) et 1 000 données concernant la faune invertébrée ont été recensées sur le territoire, mais ne permettent pas d'avoir un niveau de connaissance satisfaisant.

### ➤ Haies et boisement

#### ▪ Haies

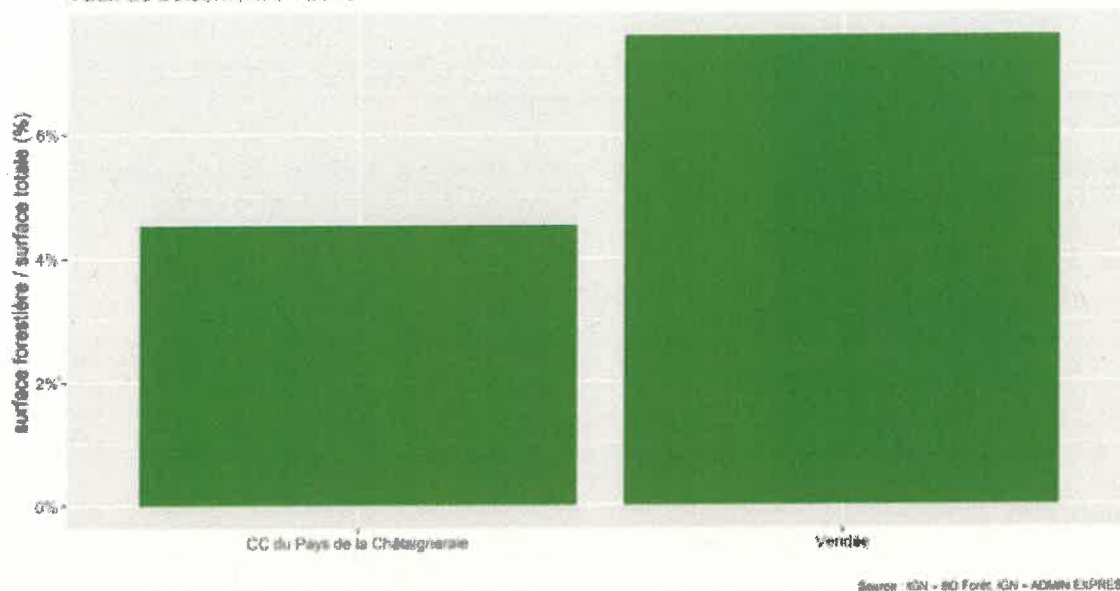
D'après les données de la Fédération Régionale des Chasseurs, **1 849 km de haies** sont présentes sur le territoire, ce qui représente une **densité de 58,4 ml / ha, légèrement supérieure à celle de la Vendée**, qui s'élève à 52,3 ml / ha.



### ▪ Boisements

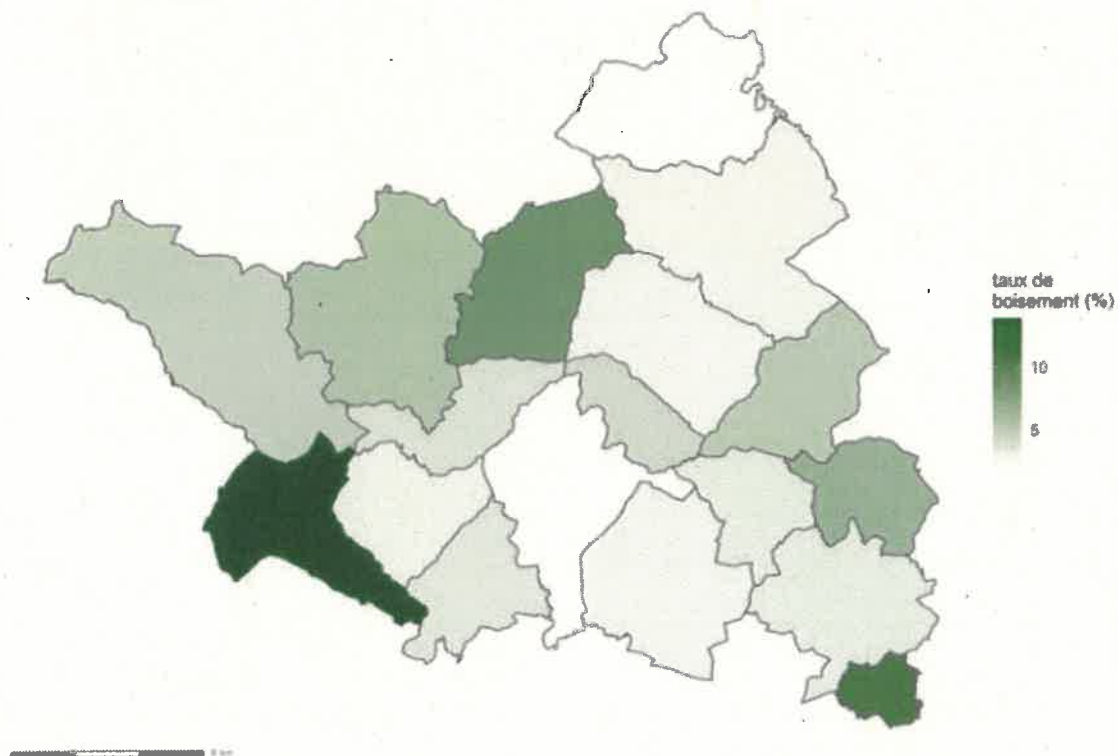
Les **boisements** (surfaces arborées supérieures à 1 000 m<sup>2</sup>) représentent 1 886 hectares sur le territoire et **recouvrent ainsi 6 % de la surface**. C'est légèrement moins élevé que la tendance départementale, qui s'élève à près de 9 %. Parmi ces boisements, le CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) dénombre 1 416 hectares de forêts.

### Taux de boisement en 2018



Ce sont principalement des forêts fermées de feuillus que l'on retrouve sur le territoire, mais il y a également des vergers, des bois, des forêts fermées de conifères, des peupleraies, etc.

### Taux de boisement par commune en 2018



### ➤ Continuité écologique

Le SRCE des Pays de La Loire a permis d'identifier **9 700 hectares de réservoirs de biodiversité, ce qui représente près de 31 % de la surface du territoire.**

D'après l'analyse de vulnérabilité au changement climatique réalisée dans le diagnostic du PCAET, la biodiversité et les milieux naturels seront de plus en plus impactés par les conséquences du changement climatique. Les principaux impacts (observés ou potentiels) identifiés sont les suivants :

- Développement de ravageurs, maladies et espèces invasives ;
- Perturbation des espèces et des milieux aquatiques ;
- Modification de la phénologie des espèces (calendrier naturel) et désynchronisation entre les espèces ;
- Dégradation des zones humides suite aux périodes de sécheresse ;
- Perte de service écosystémique liée à la sécheresse.

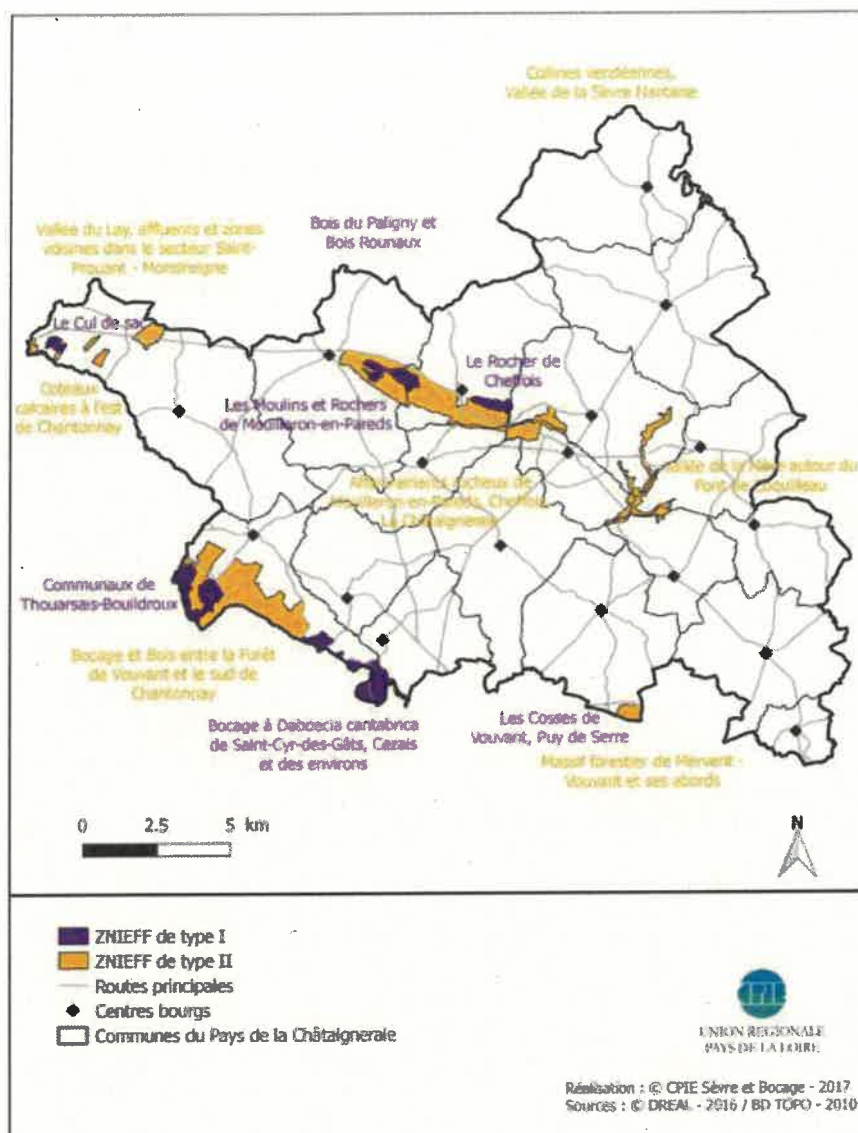
### ➤ ZIENFF, Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles

Le territoire du Pays de La Châtaigneraie comptabilise en matière de Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIIEFF) :

- 7 de type 1 (soit 442 hectares de secteurs de grand intérêt biologique ou écologique),
- 7 de type 2 (soit 1 816 hectares de grands ensembles naturels, riches et peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes),

Ce constat révèle un important patrimoine biologique sur le territoire.





Aucun périmètre Natura 2000 n'est présent sur le Pays de La Châtaigneraie (la zone la plus proche est la « Forêt de Mervent-Vouvant et ses abords »).

Il existe 33 hectares d'Espaces Naturels Sensibles sur le Pays de La Châtaigneraie, répartis sur cinq communes du territoire.

## **D. Une stratégie environnementale en cours de définition via le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)**

### **➤ Un engagement volontaire**

La Communauté de communes a fait le choix de s'engager volontairement dans la réalisation d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET, obligatoire pour les Communauté de communes de plus de 20 000 habitants) afin d'intégrer une dynamique d'ampleur départementale, sur les

thématiques Air-Énergie-Climat. La démarche a été officiellement lancée par la délibération n° C076/2019 du Conseil communautaire en date du 10 avril 2019.

## ➤ Climat

Le territoire est soumis au climat océanique, avec un flux à dominante ouest, qui apporte **douceur et humidité**.

Le positionnement géographique du territoire, en bordure du bocage, lui apporte **une pluviométrie annuelle (1000 mm / an.) légèrement plus importante que sur le reste du département**, mais fortement variable d'une année à l'autre. Certains phénomènes ont même provoqué des inondations d'habitations ainsi que des routes coupées.

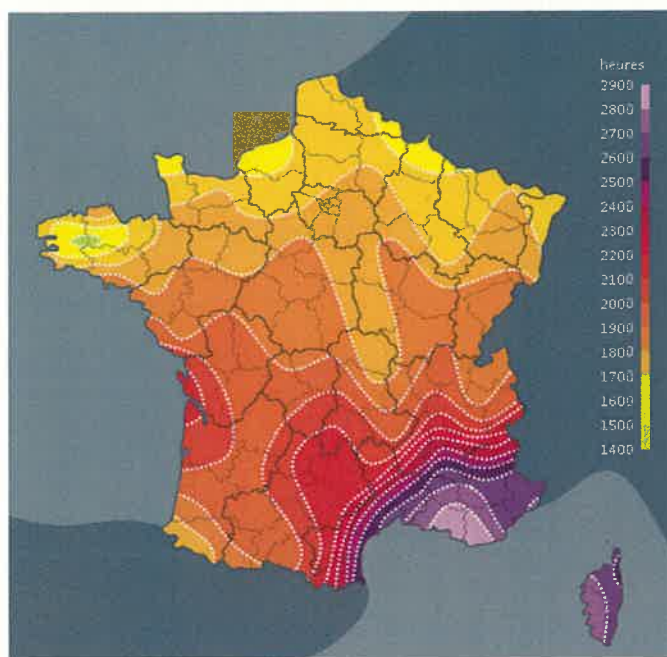
D'après les données de Météo France, la pluviométrie n'évoluera probablement pas à la hausse ou à la baisse d'ici les prochaines années, cependant, il y aura une légère augmentation des phénomènes de sécheresses et de précipitations soutenues. Les sols seront de plus en plus secs sur l'ensemble de l'année.

Les températures du territoire sont légèrement plus fraîches que celles observées à l'ouest du département. **La température annuelle moyenne sur le territoire est située autour de 12°C.**

D'après les données de Météo France, les températures augmenteront d'ici 2055 par rapport à 1990, avec :

- Une augmentation de +1,3°C à +1,7°C ;
- 27 à 39 journées chaudes supplémentaires par an (supérieures à 25°C), soit +50 % ;
- 10 à 14 jours de gel en moins par an, soit -35 %.

La Vendée est l'un des départements les plus ensoleillés. Ainsi, l'ensoleillement du territoire est estimé entre 1 900 et 2 000 heures par an sur le territoire (environ 2 000 h/an à Fontenay-le-Comte et 1 900 h/an à la Roche-sur-Yon).



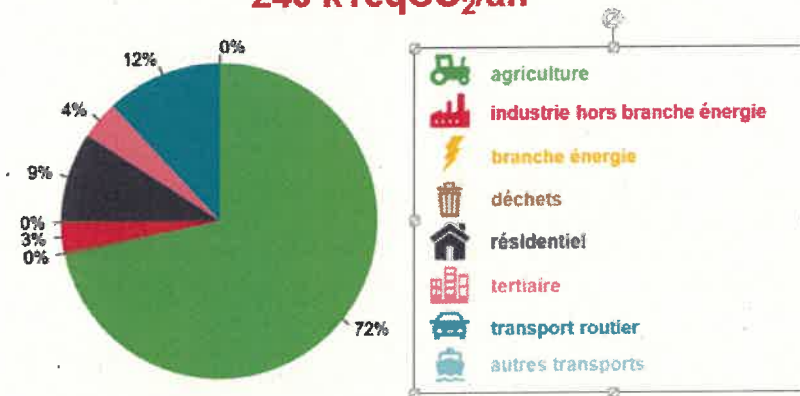
Carte de l'ensoleillement annuel (Météo France)

La vitesse moyenne relevée du vent est d'environ 15 km/h, ce qui est moins élevé que sur la côte. L'évolution des vents et tempêtes pour les prochaines années n'est pas connue.

➤ Air

L'ensemble des polluants réglementaires étudiés sur le territoire ont une tendance à la baisse, à l'exception de l'ammoniac (NH<sub>3</sub>) dont l'évolution est stable depuis 2008. Il faut être vigilant vis-à-vis de plusieurs polluants : l'ozone (O<sub>3</sub>), les particules fines et très fines (PM<sub>10</sub> et PM<sub>2,5</sub>), le radon et les pesticides.

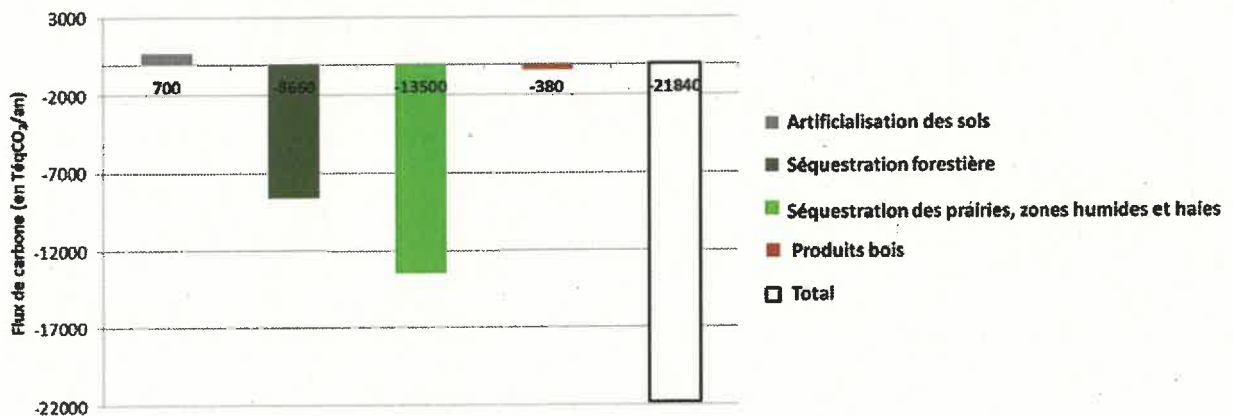
### Emissions de Gaz à Effet de Serre 240 kTéqCO<sub>2</sub>/an



➔ Soit 15 kTéqCO<sub>2</sub>/hab (2 fois plus élevé que le ratio de Vendée)

Le territoire permet une **captation carbone** qui s'élève à près de 22 kTéqCO<sub>2</sub> / an, soit environ **9 % des émissions totales de GES sur le territoire**. Un fort potentiel de développement de la séquestration carbone est d'ailleurs identifié, en lien avec les pratiques agricoles.

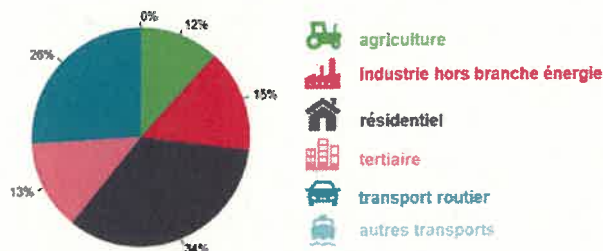
### Flux de carbone



## ➤ Énergie

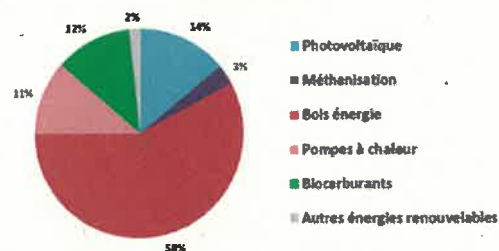
14 % d'énergies renouvelables sont produites sur le territoire.

### Consommation énergétique 428 GWh/an



- Dont 50% de produits pétroliers
- Facture énergétique : 40 millions d'€
- Potentiel de réduction : -50%

### Production d'énergie renouvelable 58 GWh/an



- Potentiel de production : 660 GWh/an (x 11)

## E. Environnement, gestion des milieux, énergies ressources naturelles : synthèse du diagnostic et enjeux

### ➤ Synthèse

→ Le territoire dispose d'un contexte topographique et géologique varié, avec une utilisation des ressources non-renouvelables maîtrisée, et un faible aléa d'érosion des sols.

→ Le réseau des eaux de surface est dense et riche et comprend des réservoirs de biodiversité. Toutefois, la qualité des eaux superficielles et des eaux souterraines est médiocre.

→ La captation carbone est importante par les sols et le territoire présente un fort potentiel de développement. Certains polluants nécessitent une vigilance (ozone, particules, radon, pesticides, ...);

### ➤ Enjeux

→ Géologie :

- Limiter le risque d'érosion grâce à une artificialisation modérée et par le recours à certaines méthodes de prévention, telles que les haies ou les bandes enherbées par exemple.
- Continuer la dynamique de réduction de l'exploitation des carrières qui entraînent des impacts sur l'environnement (consommation d'espace,

perturbation de la biodiversité, pollution des eaux, impact visuel, nuisances sonores, poussières, trafic de poids-lourds, etc.).

→ Ressources en eau :

- Continuer la dynamique d'amélioration de l'état chimique de la ressource en eau, notamment liée à l'évolution des pratiques agricoles.
- Préserver les eaux souterraines et de surface des impacts du changement climatique, en adaptant le territoire aux impacts identifiés.
- Préserver la ressource en eau potable et maîtriser les consommations.
- Encourager le développement de pratiques agricoles alternatives, utilisant moins d'intrants chimiques ou consommant moins d'eau.
- Améliorer la qualité des eaux rejetées en milieu naturel.

→ Biodiversité :

- Préserver les milieux aquatiques, réservoirs de biodiversité.
- Améliorer les connaissances concernant le patrimoine naturel.
- Adapter les activités humaines en fonction de la fragilité des espaces naturels.
- Continuer la dynamique de protection des espaces naturels face aux évolutions actuelles et futures (humaines et climatiques).

→ PCAET :

- Mieux connaître certains polluants et réduire les émissions de polluants et l'exposition des habitants.
- Protéger les espèces sensibles et les habitats naturels face aux impacts du changement climatique.
- Développer la captation carbone du territoire (prairies, cultures, forêts) afin de lutter contre le changement climatique.
- Réduire la consommation énergétique et les émissions de GES des activités humaines.
- Développer la production d'énergie renouvelable





## Annexe 2 – Orientations stratégiques

### 1 Stratégie de transition écologique

Orientations stratégiques n° 1 – 2 – 3 – 5.

### 2 Stratégie de développement économique

Orientations stratégiques n° 4 – 7 – 10.

### 3 Stratégie de cohésion du territoire

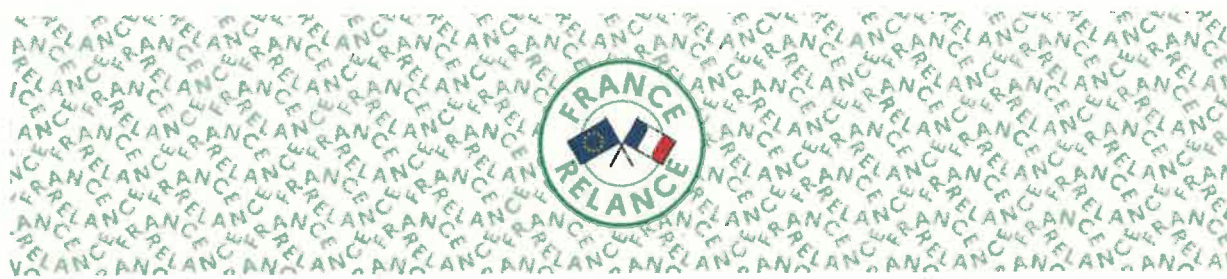
Orientations stratégiques n° 6 – 8 – 9 – 11 – 12

*Le ou les indicateurs qui permettront de mesurer les résultats obtenus seront ultérieurement définis, au stade de l'exécution du CRTE.*

*Table des fiche actions :*

|                                |  |
|--------------------------------|--|
| Orientations stratégiques n° 1 | Mobilité : Favoriser des mobilités durables                          |
| Action n° 1.1                  | Plan mobilité  |
| Action n° 1.2                  | Promouvoir une flotte "décarbonnée"                                  |
| Action n° 1.3                  | Développer les mobilités collaboratives et alternatives              |
| Action n° 1.4                  | Participer à l'émergence de lignes régulières de transport en commun |

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| Orientations stratégiques n° 2 | Aménager le territoire et soutenir sa revitalisation                                      |
| Action n° 2.1                  | Planification et mise en œuvre d'une politique environnementale et urbanistique cohérente |
| Action n° 2.2                  |   |



|               |  |
|---------------|--|
|               | Lutte contre l'artificialisation des sols et maîtrise de la « forme urbaine »  |
| Action n° 2.3 | Revitaliser les centre-bourgs par le maintien et le développement des services et commerces de proximité sur le territoire |
| Action n° 2.4 | Assurer une cohérence entre habitat et aménagement économique du territoire  |
| Action n° 2.5 | Promouvoir les cœurs de bourg par le renouvellement urbain   |

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Orientation stratégique n° 3 | Préserver l'environnement et la biodiversité                                       |
| Action n° 3.1                | Captation carbone  |
| Action n° 3.2                | Transition énergétique des bâtiments et des véhicules                              |
| Action n° 3.3                | Promotion de la production d'énergies renouvelables                                |
| Action n° 3.4                | Prévention des risques environnementaux et engagement en faveur de la biodiversité |
| Action n° 3.5                | Actions en faveur du recyclage et surcyclage                                       |

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Orientation stratégique n° 4 | Soutenir l'agriculture   |
| Action n° 4.1                | Encourager les initiatives et le développement durable agricoles |
| Action n° 4.2                | Développer les circuits courts agricoles                         |
|                              |  |



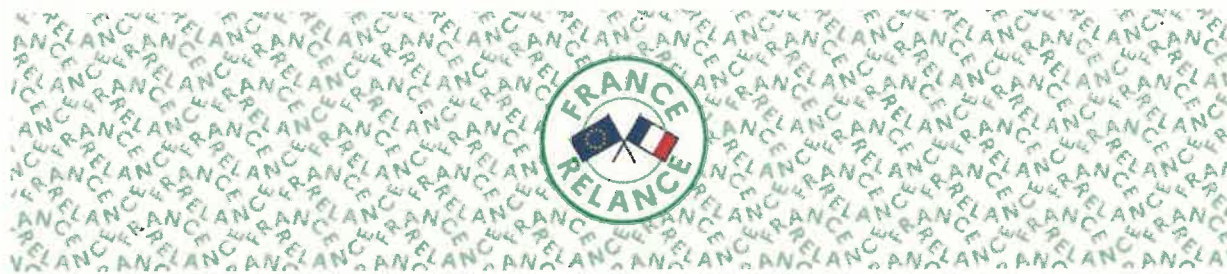


|               |  |
|---------------|--|
| Action n° 4.3 | Réduire l'impact environnemental de l'agriculture  |
| Action n° 4.4 | Développer la filière économique autour de la haie |

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Orientation stratégique n° 5 | Améliorer la qualité des eaux                         |
| Action n° 5.1                | Qualité et préservation des espaces naturels / GeMAPI |
| Action n° 5.2                | Assainissement (non) collectif et eaux pluviales      |
| Action n° 5.3                | Consommation en eau potable                           |

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Orientation stratégique n° 6 | Développer l'offre de logements                  |
| Action n° 6.1                | OPAH, volet H du PLUI et ORT                     |
| Action n° 6.2                | Réhabilitation et lutte contre la vacance        |
| Action n° 6.3                | Tendre à la satisfaction des besoins en logement |
| Action n° 6.4                | Mixité sociale                                   |

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Orientation stratégique n° 7 | Innover en matière d'économie et d'emploi            |
| Action n° 7.1                | Soutenir les initiatives et le marketing territorial |
| Action n° 7.2                | Coworking et tiers-lieux                             |



|               |   |
|---------------|---|
| Action n° 7.3 | Soutien du commerce, de l'artisanat et de l'industrie               |
| Action n° 7.4 | Développer la proximité entre la population et les commerces        |
| Action n° 7.5 | Développer l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire |
| Action n° 7.6 | Emploi et formation pour tous les publics                           |

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Orientation stratégique n° 8 | Accompagner les pratiques sportives et de loisirs          |
| Action n° 8.1                | Favoriser la performance de la pratique sportive           |
| Action n° 8.2                | Permettre l'accès de la population au sport et aux loisirs |
| Action n° 8.3                | Education sportive et bénévolat                            |

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Orientation stratégique n° 9 | Agir pour la culture  |
| Action n° 9.1                | Animer le réseau lecture publique et le développement intellectuel par le jeu |
| Action n° 9.2                | Favoriser le partage, l'apprentissage et l'animation autour de la musique     |
| Action n° 9.3                | Soutenir l'événementiel et la production artistique                           |
| Action n° 9.4                | Politiques artistiques et cinéma  |



|                               |  |
|-------------------------------|--|
| Orientation stratégique n° 10 | Se démarquer avec le patrimoine et le tourisme   |
| Action n° 10.1                | Soutenir la montée en gamme des hébergeurs et l'adaptation aux attentes des touristes                    |
| Action n° 10.2                | Favoriser l'attractivité touristique par la singularité et la communication                              |
| Action n° 10.3                | Encourager la visibilité par la labellisation et la création d'une identité culturelle et patrimoniale   |
| Action n° 10.4                | Encourager un tourisme en adéquation avec l'identité naturelle et économique du Pays de La Châtaigneraie |
| Action n° 10.5                | Préserver, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel et religieux                                  |
| Action n° 10.6                | Créer un observatoire touristique  |

|                               |   |
|-------------------------------|---|
| Orientation stratégique n° 11 | Promouvoir la santé et l'action sociale                             |
| Action n° 11.1                | Améliorer l'accès aux droits, aux informations relatives à la santé |
| Action n° 11.2                | Améliorer l'offre de soins et de services relatifs à la santé       |
| Action n° 11.3                | Prévention jeunesse-parentalité                                     |
| Action n° 11.4                | Prévention handicap et autonomie                                    |
| Action n° 11.5                | Promotion de la santé et prévention générale                        |



|                               |   |
|-------------------------------|---|
| Orientation stratégique n° 12 | Garantir les services aux publics   |
| Action n° 12.1                | Pérenniser une offre scolaire et périscolaire dans chaque commune                   |
| Action n° 12.2                | Promouvoir le très haut débit numérique   |
| Action n° 12.3                | Garantir un guichet de services à la population engagé dans la transition numérique |
| Action n° 12.4                | Soutenir l'organisation des services de secours à la population                     |
| Action n° 12.5                | Participer à la préservation de la sécurité sur le territoire                       |
| Action n° 12.6                | Garantir un service funéraire pluriel à la population                               |



## Fiche action CRTE 2021-2026

*Avertissement : les coûts prévisionnels, calendriers et indicateurs des fiches actions seront déterminés par voie d'avenant.*

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Orientation stratégique n° 1 | Mobilité : Favoriser des mobilités durables   |
| Action n° 1.1                | Plan mobilité   |
| Porteur                      | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie  |
| Description de l'action      | Mettre en œuvre la compétence mobilité en qualité d'AOM<br>Réaliser un plan de mobilité simplifié et se doter de l'ingénierie utile à l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation, en cohérence avec le schéma de mobilité élaboré au niveau du territoire du SCoT. |
| Partenaires                  | ANCT<br>DDTM<br>Syndicat mixte Fontenay Sud vendée Développement<br>ADEME   |
| Coût prévisionnel            |   |
| Calendrier                   |   |
| Indicateurs d'évaluation     | À préciser  |
| Action n° 1.2                | Promouvoir une flotte "décarbonnée"   |
| Porteur                      | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie  |
| Description de l'action      | Disposer d'un parc de véhicules écologiques, favoriser un maillage du territoire en matière de bornes de recharge de véhicules (électriques, hydrogènes et toutes autres sources d'énergie)   |
| Partenaires                  | SyDEV   |
| Coût prévisionnel            |   |
| Calendrier                   |   |
| Indicateurs d'évaluation     | À préciser  |
| Action n° 1.3                | Développer les mobilités collaboratives et alternatives   |
| Porteur                      | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie et communes  |
| Description de l'action      | Exploiter ou soutenir le covoiturage solidaire, l'auto-partage et toute nouvelle forme de mobilité (douce, active, ...)<br>Soutenir la création d'un garage solidaire   |
| Partenaires                  | Association Atelier Méca Sud-Vendée   |
| Coût prévisionnel            |   |
| Calendrier                   |   |
| Indicateurs d'évaluation     | À préciser  |

|                          |  |
|--------------------------|--|
| Porteur                  | Commune de Breuil-Barret   |
| Description de l'action  | Création d'un accueil vélo   |
| Partenaires              |  |
| Coût prévisionnel        |  |
| Calendrier               |  |
| Indicateurs d'évaluation | À préciser   |
| Porteur                  | Commune de Cezais  |
| Description de l'action  | Création de pistes cyclables   |
| Partenaires              |  |
| Coût prévisionnel        |  |
| Calendrier               |  |
| Indicateurs d'évaluation | À préciser   |
| Porteur                  | Commune de La Châtaigneraie  |
| Description de l'action  | Création de liaisons douces en lien avec le projet de mise en valeur de la machine à corder à La Châtaigneraie   |
| Partenaires              |  |
| Coût prévisionnel        |  |
| Calendrier               |  |
| Indicateurs d'évaluation | À préciser   |
| Porteur                  | Commune de Marillet, Saint Maurice-des-Noues, Saint Maurice-le-Girard  |
| Description de l'action  | Amélioration de l'offre en termes de sentiers pédestres  |
| Partenaires              |  |
| Coût prévisionnel        |  |
| Calendrier               |  |
| Indicateurs d'évaluation | À préciser   |
| Action n° 1.4            | Participer à l'émergence de lignes régulières de transport en commun   |
| Porteur                  | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie   |
| Description de l'action  | Coopération en vue de la création d'une ligne régulière de car La Châtaigneraie – Fontenay-le-Comte<br>Mise en rapport, connexion avec les différentes modalités de mobilité sur le territoire |
| Partenaires              |  |
| Coût prévisionnel        |  |
| Calendrier               |  |
| Indicateurs d'évaluation | À préciser   |
| Porteur                  | Commune de La Tardière   |
| Description de l'action  | Etude en vue d'une navette   |
| Partenaires              |  |
| Coût prévisionnel        |  |
| Calendrier               |  |
| Indicateurs d'évaluation | À préciser   |



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## Fiche action CRTE 2021-2026

*Avertissement : les coûts prévisionnels, calendriers et indicateurs des fiches actions seront déterminés par voie d'avenant.*

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Orientation stratégique n° 2 | Aménager le territoire et soutenir sa revitalisation   |
| Action n° 2.1                | Planification et mise en œuvre d'une politique environnementale et urbanistique cohérente  |
| Porteur                      | Syndicat mixte Fontenay-Sud Vendée Développement,<br>Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie  |
| Description de l'action      | SCoT : contribuer à son adoption. D'ici à 2024, un état des lieux sur l'atteinte des objectifs du SCoT sera envisagé notamment sur le niveau d'artificialisation des sols. Il s'agira de mener une réflexion sur l'adaptation de ses objectifs au regard des constats démographiques du territoire<br>PCAET : réaliser une étude environnementale et se doter de l'ingénierie utile à l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation<br>PLUIh : adopter le PLU intercommunal et son volet PLH ;<br>Rassembler les élus autour d'une vision partagée de l'aménagement du territoire<br>OAP : définir la stratégie du territoire par des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)<br>Etudier l'opportunité d'une entreprise publique en charge de la promotion de l'habitat |
| Partenaires                  | EPF de la Vendée<br>Syndicat mixte Fontenay Sud vendée Développement<br>DDTM<br>Département, Région<br>SyDEV<br>ADEME  |
| Coût prévisionnel            |  |
| Calendrier                   |  |
| Indicateurs                  |  |
| Porteur                      | Communes de La Châtaigneraie et de Mouilleron-Saint-Germain  |
| Description de l'action      | Opération de revitalisation de territoire (ORT) dans le cadre du dispositif « petites villes de demain » (PVD)<br>Établir une politique de revitalisation de centres-bourgs (ORT, ...)   |
| Partenaires                  | EPF de Vendée<br>Etat – France Relance<br>DDTM   |
| Coût prévisionnel            | Pour l'ORT : 18 mois à compter du 3 mai 2021 (fin 2022)  |
| Calendrier                   |  |
| Indicateurs                  |  |

|                          |  |
|--------------------------|--|
| Action n° 2.2            | Lutte contre l'artificialisation des sols et maîtrise de la « forme urbaine »  |
| Porteur                  | Communauté de communes et communes   |
| Description de l'action  | Friches : Requalifier et renaturer certains sites bâtis industriels, artisanaux, commerciaux ou agricoles pour préserver les espaces non bâtis<br>Densité : Sensibiliser les propriétaires sur les possibilités d'optimisation parcellaire<br>Optimiser l'aménagement des ZAE existantes, notamment avec le dispositif « sites industriels clés en main »<br>Prendre en compte la question de la « forme urbaine » (questions de sobriété foncière, densification, limitation des lotissements)                            |
| Partenaires              | EPF de la Vendée<br>DDTM<br>Entreprises du territoire<br>Département, Région   |
| Coût prévisionnel        |  |
| Calendrier               |  |
| Indicateurs d'évaluation | À préciser   |
| Action n° 2.3            | Revitaliser les centre-bourgs par le maintien et le développement des services et commerces de proximité sur le territoire   |
| Porteur                  | Communauté de communes et communes   |
| Description de l'action  | Anticiper et lutter contre la vacance commerciale<br>Anticiper et lutter contre la pénurie de locaux commerciaux propres à répondre aux nouveaux projets et aux besoins des usagers.<br>Œuvrer pour l'attractivité des centres-bourg<br>Disposer d'une offre locative pour accueillir de nouvelles enseignes<br>Établir un maillage local de commerces type multiservices couvrant l'ensemble des besoins de proximité des 18 communes<br>Promouvoir ou adhérer à une foncière pour le soutien du commerce de centre-bourg |
| Partenaires              | Chambres consulaires (CMA, CA, CCI)<br>EPF de la Vendée<br>DDTM<br>Entreprises du territoire<br>Département, Région<br>Foncière Metropolis   |
| Coût prévisionnel        |  |
| Calendrier               |  |
| Indicateurs d'évaluation |  |
| Action n° 2.4            | Assurer une cohérence entre habitat et aménagement économique du territoire  |
| Porteur                  | Communauté de communes et communes   |
| Description de l'action  | Proposer des solutions de logement orientées vers les entreprises créant de nouveaux emplois sur le territoire.  |



|                          |   |
|--------------------------|---|
|                          | Mettre en œuvre un parcours résidentiel en proposant notamment des solutions transitoires accompagnant les « moments » résidentiels du travailleur.   |
| Partenaires              | Département<br>Professionnels de l'immobilier<br>Région   |
| Coût prévisionnel        |   |
| Calendrier               |   |
| Indicateurs d'évaluation |   |
| <b>Action n° 2.5</b>     | <b>Promouvoir les cœurs de bourg par le renouvellement urbain</b>   |
| Porteur                  | Communes de Cezais, Cheffois, La Châtaigneraie, La Tardière, Marillet, Mouilleron-Saint-Germain, Saint Hilaire-de-Voust, Saint Maurice-le-Girard, Saint-Pierre-du-Chemin, Bazoges-en-Pareds, Breuil-Barret, Menomblet   |
| Description de l'action  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Embellissement du centre-bourg en partenariat avec le CAUE afin d'obtenir le "label paysage de ma commune" et respecter l'architecture du village à Cezais</li> <li>- Effacement des réseaux et aménagement de la rue du Moulin et place de la mairie à Cheffois</li> <li>- Aménagement de la place des Halles à La Châtaigneraie</li> <li>- Réaménagement et sécurisation du centre-bourg à La Tardière</li> <li>- Renforcement de l'espace partagé et réhabilitation de la rue du commerce à Marillet</li> <li>- Rénovation de la salle du chêne vert ou création d'une nouvelle salle à Mouilleron-Saint-Germain</li> <li>- Reconquête des espaces au cœur-de-bourg à St Hilaire-de-Voust</li> <li>- Aménagement piétonnier pour l'accès aux commerces en centre-bourg et sécurisation des rues (rue Bellevue et rue de la Croix-Blanche) à St Maurice le Girard</li> <li>- Renforcement de l'attractivité du cœur-de-bourg avec la création de liaisons entre les commerces et les services, et l'aménagement et l'ouverture au public du jardin du Presbytère à St Pierre du Chemin</li> <li>- Projet éco-quartier à Bazoges-en-Pareds</li> <li>- Etudes et réalisations de lieux publics (Breuil-Barret)</li> <li>- Réhabilitation de bâtiments publics (Menomblet)</li> </ul> |
| Partenaires              | EPF<br>Département, Région<br>France relance<br>CAUE  |
| Coût prévisionnel        |   |
| Calendrier               |   |
| Indicateurs d'évaluation |   |



## Fiche action CRTE 2021-2026

*Avertissement : les coûts prévisionnels, calendriers et indicateurs des fiches actions seront déterminés par voie d'avenant.*

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Orientation stratégique n° 3 | Préserver l'environnement et la biodiversité   |
| Action n° 3.1                | Captation carbone  |
| Porteur                      | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie   |
| Description de l'action      | <p>Développer des initiatives de captation carbone (système herbager, plantation d'arbres, ...)</p> <p>Développer la filière économique autour de l'arbre</p> <p>Développer l'agroforesterie et mettre en place des actions en faveur de la biodiversité</p> <p>Poursuivre le programme de plantation de haies initié en 2020</p> <p>Réaliser une "Études haies" permettant de les cartographier et d'établir des pistes pour leur préservation et leur réintroduction dans le paysage local</p> <p>Mettre en œuvre des actions de sensibilisation autour de la haie et sa gestion</p> |
| Partenaires                  | <p>Collectivités</p> <p>Entreprises</p> <p>Agriculteurs</p> <p>Associations</p> <p>ADEME</p>   |
| Coût                         |  |
| Calendrier                   |  |
| Indicateurs d'évaluation     | A définir  |
| Action n° 3.2                | Transition énergétique des bâtiments et des véhicules  |
| Porteur                      | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie et communes d'Antigny, Bazoges-en-Pareds, Cezais, Cheffois, La Chapelle-aux-Lys, Loge-Fougereuse, Marillet, Mouilleron-Saint-Germain, Saint-Hilaire-de-Voust, Saint-Maurice-le-Girard, Saint-Pierre-du-Chemin, Thouarsais-Bouildroux  |
| Description de l'action      | <p>Prendre un fournisseur "d'électricité verte"</p> <p>Renouveler le parc de véhicule par des voitures électriques ou hybrides</p> <p>Engager des actions en faveur de bâtiments producteurs d'énergie</p> <p>Favoriser l'utilisation de matériaux biosourcés et de revêtements perméables</p> <p>Mettre en œuvre le programme du PILE (SYDEV), avec notamment :</p>   |

|                          |  |
|--------------------------|--|
|                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux (réfection chauffage...) suite au diagnostic du SYDEV afin de faire des économies d'énergie à l'espace Ben Hur (Antigny) : 350 000 € HT (2022)</li> <li>- Extension, réhabilitation (isolation...) de l'atelier municipal (Antigny) : 100 000 € HT (sept. 2021)</li> <li>- Toiture photovoltaïque atelier municipal (Bazoges-en-Pareds)</li> <li>- Rénovation énergétique de la mairie, la salle municipale, du bâtiment locatif et des vestiaires du club de foot (Cezais)</li> <li>- Rénovation de la mairie (Cheffois)</li> <li>- Couverture photovoltaïque des gradins du terrain de football (Cheffois)</li> <li>- Poses de panneaux photovoltaïques sur le futur atelier communal (La Chapelle-aux-Lys)</li> <li>- Rénovation énergétique des bâtiments (Loge Fougereuse)</li> <li>- Pose de panneaux photovoltaïques sur bâtiment existant (Marillet)</li> <li>- Rénovation énergétique de l'école publique (Moulleron Saint Germain) 2022 (564 276 € HT)</li> <li>- Rénovation énergétique de la mairie (St Hilaire de Voust)</li> <li>- Réduction de la consommation énergétique des bâtiments publics (St Maurice le Girard)</li> <li>- Isolation des murs intérieurs et extérieurs et remplacement des menuiseries de la salle de judo (Saint Pierre du Chemin)</li> <li>- Rénovation énergétique de la salle polyvalente (huisseries, chauffage, isolation) (Thouarsais-Bouildroux)</li> <li>- Changement de zones imperméabilisées en espace vert en centre-bourg (Bazoges en Pareds)</li> <li>- Plantation de haies et/ou bosquets (St Hilaire-de-Voust)</li> </ul> |
| Partenaires              |  |
| Coût prévisionnel        |  |
| Calendrier               |  |
| Indicateurs d'évaluation |  |
| Action n° 3.3            | Promotion de la production d'énergies renouvelables  |
| Porteur                  | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie   |
| Description de l'action  | <p>Soutien à l'auto-consommation</p> <p>Étude de projets de production d'énergies renouvelables, notamment en partenariat avec Vendée Énergies : photovoltaïque, autoconsommation, chaufferie, méthanisation...</p> <p>Développement d'une filière bois afin de se rapprocher des objectifs d'un territoire à énergie positive soucieux de préserver les équilibres et la biodiversité</p> <p>Incitation et accompagnement des acteurs du territoire à la mise en place de projets de production d'énergie renouvelable.</p>   |
| Partenaires              | <p>SyDEV</p> <p>Vendée énergie</p> <p>ADEME</p> <p>Concessionnaires réseaux</p> <p>Les entreprises du territoire engagées dans une démarche RSE</p>  |

|                          |  |
|--------------------------|--|
|                          | et environnementale<br>France relance  |
| Coût prévisionnel        |  |
| Calendrier               |  |
| Indicateurs d'évaluation |  |
| <b>Action n° 3.4</b>     | <b>Prévention des risques environnementaux et engagement en faveur de la biodiversité</b>  |
| <b>Porteur</b>           | <b>Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie</b>  |
| Description de l'action  | Amélioration de la qualité de l'air (radon...)<br>Lutte contre les inondations (haies...)<br>Concilier les usages de l'eau (irrigation, protection contre l'incendie, activités de loisirs) en cohérence avec le PTGE de la Vendée<br>Participer à la concertation du PPRI<br>Actions de prévention ou de sensibilisation en faveur de la préservation des équilibres naturels et de la biodiversité |
| Partenaires              | CPIE Sèvres et Bocage<br>DDTM (Police de l'eau)  |
| Coût prévisionnel        |  |
| Calendrier               |  |
| Indicateurs d'évaluation |  |
| <b>Action n° 3.5</b>     | <b>Actions en faveur du recyclage et surcyclage</b>  |
| <b>Porteur</b>           | <b>Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie</b>  |
| Description de l'action  | Soutenir les initiatives de recyclage et surcyclage (seconde vie) d'objets, matériaux divers, denrées.   |
| Partenaires              | Agriculteurs<br>Entreprises<br>Ecoles<br>Associations...   |
| Coût prévisionnel        |  |
| Calendrier               |  |
| Indicateurs d'évaluation | A définir  |





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## Fiche action CRTE 2021-2026

*Avertissement : les coûts prévisionnels, calendriers et indicateurs des fiches actions seront déterminés par voie d'avenant.*

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Orientation stratégique n° 4 | Soutenir l'agriculture   |
| Action n° 4.1                | Encourager les initiatives et le développement durable agricoles   |
| Porteur                      | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie et communes   |
| Description de l'action      | Faciliter l'installation et les reprises d'exploitation<br>Définir une politique foncière agricole<br>Accompagner les démarches vertueuses (vers l'autosuffisance, agri-écologie et valoriser les cultures à forte teneur en protéines)<br>Encourager le développement de pratiques agricoles alternatives (technique culturale simplifiée, conservation des sols, ...)<br>Développer des partenariats avec les acteurs en charge de la prévention et de la gestion des risques professionnels agricoles (DUERP, ...)  |
| Partenaires                  | Chambre d'agriculture  |
| Coût prévisionnel            |  |
| Calendrier                   |  |
| Indicateurs d'évaluation     | A définir  |
| Action n° 4.2                | Développer les circuits courts agricoles   |
| Porteur                      | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie et communes   |
| Description de l'action      | Promotion d'une alimentation saine et équilibrée de la population en s'appuyant sur les agriculteurs locaux<br>Faciliter et encourager la production sous signe officiel de qualité (SOQ)<br>Accompagnement le marketing agricole et les reconversions en label gages de qualité (bio ...)<br>Inciter à la consommation locale, aux circuits courts. Accompagner les nouvelles pratiques agricoles et alimentaires :<br>- disposer d'un espace dédié pour les producteurs,<br>- réaliser un PAT (Plan Alimentaire Territorial),<br>- tendre vers un approvisionnement durable (en circuit court et respectueux de l'environnement et de l'écologie) des cantines |
| Partenaires                  | Chambre d'agriculture<br>ANCT<br>Syndicat mixte Fontenay Sud Vendée Développement<br>Collectivités (écoles)<br>Associations<br>Commerçants   |
| Coût prévisionnel            |  |
| Calendrier                   |  |
| Indicateurs d'évaluation     |  |

|                          |  |
|--------------------------|--|
| Action n° 4.3            | Réduire l'impact environnemental de l'agriculture  |
| Porteur                  | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie et communes   |
| Description de l'action  | Faire des diagnostics d'économie d'énergie dans chaque exploitation<br>Aider à la labélisation en bio/bleu/blanc cœur<br>Établir une concertation locale sur la méthanisation et accompagner la mise en œuvre de projets<br>Proposer des alternatives aux friches agricoles<br>entreprendre une réflexion sur la requalification des installations « hors sol » et la reconversion des bâtiments agricoles vacants |
| Partenaires              | Chambre d'agriculture<br>ANCT  |
| Coût prévisionnel        |  |
| Calendrier               |  |
| Indicateurs d'évaluation |  |
| Action n° 4.4            | Développer la filière économique autour de la haie   |
| Porteur                  | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie   |
| Description de l'action  | Organiser la filière (plantation, exploitation, promotion, coopération)<br>Soutenir la conversion des filières classiques en chaufferie bois   |
| Partenaires              | Agriculteurs, entreprises, associations...   |
| Coût prévisionnel        |  |
| Calendrier               |  |
| Indicateurs d'évaluation | A définir  |





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## Fiche action CRTE 2021-2026

*Avertissement : les coûts prévisionnels, calendriers et indicateurs des fiches actions seront déterminés par voie d'avenant.*

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Orientation stratégique n° 5 | Améliorer la qualité des eaux   |
| Action n° 5.1                | Qualité et préservation des espaces naturels / GeMAPI   |
| Porteur                      | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie  |
| Description de l'action      | <p>Préserver les espaces naturels et milieux aquatiques, et notamment de la pollution due aux activités humaines (nitrates, ...) et des aléas climatiques</p> <p>Lutter contre la prolifération de nuisibles (Renoué du Japon, jussie, écrevisses de Louisiane, ragondins, rats musqués, ...)</p> <p>Améliorer la communication entre les acteurs de l'eau et les milieux agricoles</p> <p>Encourager le développement de pratiques agricoles alternatives (technique culturale simplifiée, conservation des sols, ...)</p> <p>Soutenir les initiatives liées à la préservation des ressources (eaux superficielles : barrages de Rochereau, ...)</p> <p>Améliorer les connaissances concernant le patrimoine naturel</p> <p>Préserver les têtes de bassins versants</p> <p>Sur le bassin de la rivière Vendée : collaborer et soutenir la mise en œuvre des CTeau (anciens CTMA) conclu avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, et aux actions concernant le bassin versant de la Sèvre nantaise et du Lay.</p> |
| Partenaires                  | <p>Vendée eau</p> <p>Syndicats gestionnaires de la GEMAPI</p> <p>Département dans le cadre de l'expérimentation qui a été menée sur la qualité de l'eau et l'amélioration faunistique et floristique en vue de la continuité écologique de la rivière du Petit Fougeray</p>   |
| Coût prévisionnel            |   |
| Calendrier                   |   |
| Indicateurs d'évaluation     | A définir   |
| Action n° 5.2                | Assainissement (non) collectif et eaux pluviales  |
| Porteur                      | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie, commune de Marillet et communes   |
| Description de l'action      | <p>Gérer le transfert de la compétence assainissement collectif et, le cas échéant, de la compétence eaux pluviales (2023-2024)</p> <p>Poursuivre la gestion patrimoniale des systèmes d'assainissement (stations et réseaux), mise aux normes d'équipements d'autosurveillance</p>   |

|                          |  |
|--------------------------|--|
|                          | <p>Réflexion sur l'adhésion au projet d'assainissement collectif avec la Commune de Faymoreau (Marillet)</p> <p>Soutenir le traitement des eaux usées</p> <p>Concilier les usages de l'eau (irrigation – réserves de substitution, protection contre l'incendie, activités de loisirs) en cohérence avec le PTGE de la Vendée</p> <p>Gestion intégrée des eaux pluviales (imperméabilisation des sols, intégration de l'eau dans les documents d'urbanisme...)</p> |
| Partenaires              | <p>Vendée eau</p> <p>AELB</p> <p>DDTM</p>  |
| Coût prévisionnel        |  |
| Calendrier               |  |
| Indicateurs d'évaluation | A définir  |
|                          |  |
| <b>Action n° 5.3</b>     | <b>Consommation en eau potable</b>   |
| Porteur                  | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie et communes   |
| Description de l'action  | <p>Engager/poursuivre les diagnostics de consommation d'eau potable dans les bâtiments publics (écoles, complexes sportifs, centre technique, ...)</p> <p>Sensibiliser les usagers aux économies d'eau</p>   |
| Partenaires              | Vendée eau   |
| Coût prévisionnel        |  |
| Calendrier               |  |
| Indicateurs d'évaluation | A définir  |



## Fiche action CRTE 2021-2026

*Avertissement : les coûts prévisionnels, calendriers et indicateurs des fiches actions seront déterminés par voie d'avenant.*

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Orientation stratégique n° 6 | Développer l'offre de logements  |
| Action n° 6.1                | OPAH, volet H du PLUI et ORT   |
| Porteur                      | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie et communes de La Châtaigneraie, Mouilleron-Saint-Germain   |
| Description de l'action      | Mise en place d'une stratégie de l'habitat et du logement dans une logique de concertation entre les élus et les administrés : SCoT PLUI Démarche ORT, notamment dans les deux petites villes de demain (La Châtaigneraie et Mouilleron-Saint Germain)   |
| Partenaires                  |  |
| Coût prévisionnel            | Coût ingénierie  |
| Calendrier                   |  |
| Indicateurs d'évaluation     | A définir  |
| Action n° 6.2                | Réhabilitation et lutte contre la vacance  |
| Porteur                      | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie et communes   |
| Description de l'action      | Disposer d'un parc de logement attractif en valorisant l'actuel :<br>Rénover le parc ancien et dégradé des logements vacants pour les remettre sur le marché de l'immobilier<br>Rénover énergétiquement les logements les plus anciens<br>Lutter contre le parc d'habitat indigne<br>Informér, sensibiliser et accompagner les initiatives de rénovation énergétique sur le territoire (Soutenir les démarches volontaires des administrés (auto-rénovation, ...)<br>Créer des espaces d'information, de sensibilisation et de conseil pour les ménages (Maison de l'habitat, OPAH, ...)<br>Organiser de l'évènementiel autour de la thématique de la rénovation, construction, ... (salon de l'habitat, forum des ENR, ...)<br>Poursuivre l'accompagnement des primo-accédants, notamment via des dispositifs de location accession |
| Partenaires                  | Département<br>Prestataire OPAH<br>Vendée Habitat / Vendée logement<br>Plateforme (PTRE)<br>EPF de la Vendée<br>ADILE  |
| Coût prévisionnel            |  |
| Calendrier                   |  |
| Indicateurs d'évaluation     |  |

|                          |  |
|--------------------------|--|
| Action n° 6.3            | Tendre à la satisfaction des besoins en logement   |
| Porteur                  | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie et communes de Breuil-Barret, Cezais, Cheffois, Loge-Fougereuse, Marillet, Saint-Hilaire-de-Voust, Saint-Pierre-du-Chemin, Thouarsais-Bouildroux,   |
| Description de l'action  | <p>Faciliter l'émergence de petits logements, condition d'attractivité du territoire pour les nouveaux arrivants</p> <p>Promouvoir une entreprise publique en charge de la maîtrise foncière, la promotion, et la construction des logements</p> <p>Établir un maillage du territoire en petits logements, et notamment en logement social, pour les salariés et jeunes actifs</p> <p>Soutenir l'émergence d'un parc de logements « passifs » en matière énergétique</p> <p>Prendre acte du besoin en logements sociaux sur le territoire et compléter l'offre de logements locatifs sociaux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réhabilitation de lieux publics en logements locatifs (Breuil Barret)</li> <li>- Rénovation d'un bâtiment locatif insalubre en le scindant en plusieurs logements (Cezais)</li> <li>- Création d'un nouveau lotissement + Création de locatifs dans le cadre de l'acquisition d'une ancienne habitation avec terrain (Cheffois)</li> <li>- Réfection de la toiture du logement de l'école (commune de Cheffois)</li> <li>- Création de logements locatifs (Loge Fougereuse)</li> <li>- Réflexion avec des lotisseurs pour une accession à la propriété en location-vente (Marillet)</li> <li>- Lotissement de dents creuses en cœur-de-bourg + Partenariat avec SOLIHA et bailleurs sociaux pour 2ème tranche (St Hilaire de Voust)</li> <li>- Reprise d'une friche industrielle, dépollution pour terrains à construire (EPF) + Partenariat avec SOLIHA, réhabilitation d'un immeuble à l'abandon pour construction de logements sociaux (St Pierre du Chemin)</li> <li>- Achat d'un immeuble - création de locatifs sociaux (Thouarsais-Bouildroux)</li> </ul> |
| Partenaires              | <p>Département</p> <p>Bailleurs sociaux</p> <p>SOLIHA</p> <p>Prestataire OPAH</p> <p>Associations</p> <p>Département</p> <p>Prestataire OPAH</p> <p>Vendée Habitat / Vendée logement</p> <p>Plateforme (PTRE)</p> <p>EPF de la Vendée</p>  |
| Coût prévisionnel        |  |
| Calendrier               |  |
| Indicateurs d'évaluation |  |

|                          |  |
|--------------------------|--|
| Action n° 6.4            | Mixité sociale   |
| Porteur                  | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie et communes   |
| Description de l'action  | <p>Prendre acte du vieillissement de la population et proposer des solutions innovantes à l'image des résidences sénior, tout en honorant les besoins de l'ensemble des populations dans une logique intégrative et intergénérationnelle et de développement durable.</p> <p>Développer des quartiers durables de qualité à espaces partagés, avec une mixité sociale et intergénérationnelle</p> <p>Disposer d'une offre de qualité à destination des populations nécessitant des équipements et aménagements particuliers (handicap, gens du voyage, PMR, séniors...)</p> <p>Accompagner les parcours résidentiels de publics spécifiques (jeunes, séniors, porteur de handicap, gens du voyage, ...)</p> <p>Connaitre les besoins et favoriser la création d'une offre nouvelle pour la sédentarisation des gens du voyage</p> <p>Parer aux besoins d'hébergement d'urgence</p> |
| Partenaires              | Département<br>Associations<br>CAF   |
| Coût prévisionnel        |  |
| Calendrier               |  |
| Indicateurs d'évaluation |  |





## Fiche action CRTE 2021-2026

*Avertissement : les coûts prévisionnels, calendriers et indicateurs des fiches actions seront déterminés par voie d'avenant.*

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Orientation stratégique n° 7 | Innover en matière d'économie et d'emploi   |
| Action n° 7.1                | Soutenir les initiatives et le marketing territorial  |
| Porteur                      | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie et communes  |
| Description de l'action      | Favoriser l'installation artisanale et industrielle sur le territoire via une action foncière publique et une action de promotion économique du territoire.<br>Mettre en œuvre une stratégie de communication générale sur les ZAE et le service économique<br>Soutien aux initiatives du territoire et sur le territoire dans leur installation (créateurs, producteurs, associations locales...)<br>Soutien aux projets innovants (start'up). |
| Partenaires                  |   |
| Coût prévisionnel            |   |
| Calendrier                   |   |
| Indicateurs d'évaluation     |   |
| Action n° 7.2                | Coworking et tiers-lieux  |
| Porteur                      | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie et communes de Mouilleron-Saint-Germain et Bazoges-en-Pareds   |
| Description de l'action      | Mise en place de tiers-lieux et/ou espaces de coworking pouvant correspondre à la logique ANCT des « fabriques de territoire et fabriques numériques de territoire » et du programme « nouveau lieu nouveau lien »<br>Mise en place d'un espace de coworking (Mouilleron St Germain)<br>Etude de faisabilité pour tiers lieu (Bazoges)  |
| Partenaires                  |   |
| Coût prévisionnel            |   |
| Calendrier                   |   |
| Indicateurs d'évaluation     | A définir   |

|                          |  |
|--------------------------|--|
| Action n° 7.3            | Soutien du commerce, de l'artisanat et de l'industrie  |
| Porteur                  | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie et communes   |
| Description de l'action  | <p>Soutenir l'initiative des entrepreneurs, la promotion des entreprises et faire connaître l'économie locale (visibilité des savoirs faire locaux : facilité la communication de l'entreprise)</p> <p>Attirer des entreprises artisanales et industrielles (promotion économique du territoire – mettre en œuvre une stratégie de communication générale sur les ZAE et le service économique)</p> <p>Faciliter l'accueil et l'installation des entreprises industrielles et artisanales : mettre en œuvre de nouveaux modes d'accueil et disposer de foncier disponible, disposer d'une offre locative pour accueillir de nouveaux commerces</p> <p>Soutenir les associations locales et les créateurs</p> <p>Participer à la dynamique « Territoires d'industries »</p> |
| Partenaires              |  |
| Coût prévisionnel        |  |
| Calendrier               |  |
| Indicateurs d'évaluation | A définir  |
| Action n° 7.4            | Développer la proximité entre la population et les commerces   |
| Porteur                  | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie et communes   |
| Description de l'action  | <p>Inciter les administrés du territoire à consommer local</p> <p>Créer une attractivité commerciale en cœur de bourg en agissant des leviers tels que la concentration de l'offre, l'animation, l'ambiance, l'accessibilité, ...</p> <p>Attirer les établissements commerciaux sous-dotés sur le territoire et faciliter leur installation (prêt-à-porter, décoration &amp; art de la table, ...), afin de limiter l'évasion commerciale</p> <p>Acquisition d'un ancien commerce à Antigny en vue de sa rénovation 2021 (60 000 € HT) (commune d'Antigny)</p> <p>Rachat de bâtiments commerciaux et services (Mouilleron-Saint-Germain)</p>   |
| Partenaires              |  |
| Coût prévisionnel        |  |
| Calendrier               |  |
| Indicateurs d'évaluation | A définir  |



|                          |  |
|--------------------------|--|
| Action n° 7.5            | Développer l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire  |
| Porteur                  | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie   |
| Description de l'action  | Soutenir les initiatives éco-responsables en matière de conception, consommation, recyclage et surcyclage de produits (biens et services)<br>Développer l'économie sociale et solidaire (insertion sociale, insertion professionnelle...)  |
| Partenaires              | CCI, CMA<br>Entreprises<br>Organisme / chantiers d'insertion professionnelle<br>Association Atout linge<br>Association SEVE, entreprises adaptées  |
| Coût prévisionnel        |  |
| Calendrier               |  |
| Indicateurs d'évaluation | A définir  |
| Action n° 7.6            | Emploi et formation pour tous les publics  |
| Porteur                  | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie et communes   |
| Description de l'action  | Mieux cibler les demandeurs d'emploi<br>Développer la logique des services civiques / volontariat territorial en administration (VTA) et en entreprises (VTE) / stages / contrat de professionnalisation / contrat d'apprentissage<br>Promouvoir le dispositif : « #1jeune, 1solution »<br>S'appuyer sur les activités d'immersion artisanales des jeunes (association L'outil en main) pour innover au profit des demandeurs d'emplois<br>Soutenir les entreprises artisanales et industrielles face à leurs difficultés de recrutement de personnel qualifié en facilitant les besoins des entreprises en formation et en sensibilisant les jeunes du territoire sur les filières et spécificités entrepreneuriales locales<br>Créer une plateforme de formation professionnelle en partenariat avec les entreprises locales |
| Partenaires              | Association l'Outil en main<br>CCI<br>Région<br>CTEE<br>CLEFOP<br>ADCF   |
| Coût prévisionnel        |  |
| Calendrier               |  |
| Indicateurs d'évaluation | A définir  |





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## Fiche action CRTE 2021-2026

*Avertissement : les coûts prévisionnels, calendriers et indicateurs des fiches actions seront déterminés par voie d'avenant.*

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Orientation stratégique n° 8 | Accompagner les pratiques sportives et de loisirs  |
| Action n° 8.1                | Favoriser la performance de la pratique sportive   |
| Porteur                      | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie   |
| Description de l'action      | Soutenir le haut niveau<br>Faciliter l'accès au recrutement<br>Créer une émulation sportive<br>Inscrire le territoire dans la dynamique des JO 2024 (label terre de jeux...)   |
| Partenaires                  |  |
| Coût prévisionnel            |  |
| Calendrier                   |  |
| Indicateurs d'évaluation     | A définir  |
| Action n° 8.2                | Permettre l'accès de la population au sport et aux loisirs   |
| Porteur                      | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie et commune de Bazoges-en-Pareds   |
| Description de l'action      | Assurer le maintien aux normes du Domaine Saint-Sauveur et l'inscrire dans une orientation durable d'exploitation<br>Augmenter le nombre de participants<br>Promouvoir les équipements sportifs<br>Permettre le transport des usagers vers les équipements sportifs<br>Apporter une nouvelle offre sportive et de loisirs<br>Soutenir le développement d'initiatives ou d'équipements innovants en matière de sport-santé pour favoriser le bien-être physique et mental de tous les publics (salle de fitness à La Tardière)<br>Coordonner les usages des équipements dans une logique d'optimisation et de communication<br>Réaliser un état des lieux sur le sport<br>Aménagement d'espaces publics intégrant la salle de sport (Bazoges) |
| Partenaires                  | Associations<br>Département<br>France relance  |
| Coût prévisionnel            |  |
| Calendrier                   |  |
| Indicateurs d'évaluation     |  |

|                          |  |
|--------------------------|--|
| Action n° 8.3            | Education sportive et bénévolat  |
| Porteur                  | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie   |
| Description de l'action  | Promouvoir l'éducation civique par le sport<br>Soutenir les associations sportives et de loisirs<br>Répondre aux appels à projets du Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) qui pourraient correspondre aux attentes du territoire |
| Partenaires              | Associations, Département  |
| Coût prévisionnel        |  |
| Calendrier               |  |
| Indicateurs d'évaluation |  |

## Fiche action CRTE 2021-2026

*Avertissement : les coûts prévisionnels, calendriers et indicateurs des fiches actions seront déterminés par voie d'avenant.*

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Orientation stratégique n° 9 | Agir pour la culture   |
| Action n° 9.1                | Animer le réseau lecture publique et le développement intellectuel par le jeu  |
| Porteur                      | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie et commune de Saint-Pierre-du-Chemin  |
| Description de l'action      | Favoriser l'apprentissage et la pédagogie par la lecture<br>Transfert de la bibliothèque dans les locaux communaux du presbytère (Saint Pierre du Chemin)<br>Création d'une ludothèque   |
| Partenaires                  | Bénévoles<br>Département   |
| Coût prévisionnel            |  |
| Calendrier                   |  |
| Indicateurs d'évaluation     | A définir  |
| Action n° 9.2                | Favoriser le partage, l'apprentissage et l'animation autour de la musique  |
| Porteur                      | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie   |
| Description de l'action      | Préserver une offre de services pertinents dans le cadre de l'école de musique, consolider l'offre de l'école de musique<br>Organiser plusieurs masterclass thématiques par année, un festival de musique, une journée portes ouvertes de l'école de musique, des séances découverte gratuites (actions avec OVIA) |
| Partenaires                  | Associations<br>Département<br>DRAC  |
| Coût prévisionnel            |  |
| Calendrier                   |  |
| Indicateurs d'évaluation     |  |
| Action n° 9.3                | Soutenir l'événementiel et la production artistique  |
| Porteur                      | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie   |
| Description de l'action      | Favoriser des moments de partages enrichissant :<br>Accompagner l'organisation de festivals, de concerts dans des lieux insolites ou forts en termes d'identité de territoire<br>Accompagner l'aménagement ludique et culturel des circuits de   |

|                          |   |
|--------------------------|---|
|                          | <p>randonnée</p> <p>Accompagner l'animation sur le territoire des résidences d'artistes</p> <p>Déployer des « microfolies » dans des lieux culturels identifiés tels que la Vendéethèque notamment (espaces modulables d'accès à la culture tels que musées numériques, « fab lab », ...)</p>   |
| Partenaires              | Associations, Office de tourisme, Département, DRAC   |
| Coût prévisionnel        |   |
| Calendrier               |   |
| Indicateurs d'évaluation |   |
| Action n° 9.4            | Politiques artistiques et cinéma  |
| Porteur                  | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie, commune de Bazoges-en-Pareds  |
| Description de l'action  | <p>Soutenir l'éducation artistique (CLEA : Contrats Locaux d'Education Artistique)</p> <p>Accompagner les associations culturelles et artistiques dans leurs démarches, simplifier leur relation avec leurs partenaires en matière de déclarations administratives,</p> <p>Proposer des solutions d'écoute, d'appui et de formation aux bénévoles</p> <p>Agir en faveur du spectacle vivant : théâtre (soutien aux troupes amateurs), spectacles « hors les murs »</p> <p>Soutien l'activité cinéma</p> <p>Création d'une activité de cinéma extérieure (Bazoges-en-Pareds)</p> |
| Partenaires              | <p>Associations</p> <p>Office de tourisme</p> <p>Département</p> <p>DRAC</p>  |
| Coût prévisionnel        |   |
| Calendrier               |   |
| Indicateurs d'évaluation |   |



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## Fiche action CRTE 2021-2026

*Avertissement : les coûts prévisionnels, calendriers et indicateurs des fiches actions seront déterminés par voie d'avenant.*

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| Orientation stratégique n° 10 | Se démarquer avec le patrimoine et le tourisme   |
| Action n° 10.1                | Soutenir la montée en gamme des hébergeurs et l'adaptation aux attentes des touristes  |
| Porteur                       | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie   |
| Description de l'action       | <p>Inciter et accompagner les hébergeurs à obtenir des labels/classements/marques (Gîtes de France, étoiles, clés vacances, handicap, accueil vélo, ...)</p> <p>Transmettre les informations utiles à la professionnalisation de l'activité des hébergeurs</p> <p>Étudier le développement de l'accueil camping-cariste</p> <p>Durée des séjours :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- disposer d'un produit d'appel fort ;</li> <li>- Capitaliser sur les particularités du territoire en développant de nouveaux produits commerciaux (étoiles, donjon, patrimoine, histoire, ...)</li> </ul> |
| Partenaires                   | Acteurs du tourisme  |
| Coût prévisionnel             |  |
| Calendrier                    |  |
| Indicateurs d'évaluation      | A définir  |
| Action n° 10.2                | Favoriser l'attractivité touristique par la singularité et la communication  |
| Porteur                       | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie   |
| Description de l'action       | <p>Favoriser la création d'offres touristiques « insolites »</p> <p>Lier tourisme vert et nouveaux outils numériques : développer de nouveaux outils numériques</p> <p>Mettre en réseau les sites remarquables du territoire dans une logique de « circuit touristique » : mise en réseau des sites "culturels" et "emblématiques" du Sud Vendée : Centre minier de Faymoreau, Vouvant et son label plus beaux villages de France, ...</p> <p>Aménagement de l'auberge du Donjon pour des restaurateurs locataires à Bazoges en Pareds</p> <p>Aller au contact des zones à potentiel touristique</p>     |
| Partenaires                   |  |
| Coût prévisionnel             |  |
| Calendrier                    |  |
| Indicateurs d'évaluation      |  |

|                          |  |
|--------------------------|--|
| Action n° 10.3           | Encourager la visibilité par la labellisation et la création d'une identité culturelle et patrimoniale   |
| Porteur                  | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie et communes   |
| Description de l'action  | Prendre conscience des atouts du territoire, accompagner et s'engager dans des démarches de labellisation (villages de France, étoiles, Pays d'Art et d'Histoire, sites classés....)<br>Appuyer l'identité touristique du territoire sur son patrimoine historique et culturelle (musée national Clémenceau - de Lattre, villa Felix Lionnet, Colline des moulins, Bourg de Bazoges-en-Pareds...)<br>Valoriser une identité « pittoresque » assumée, notamment à partir du patrimoine immatériel (dariolage, astronomie, traditions culinaires...)   |
| Partenaires              |  |
| Coût prévisionnel        |  |
| Calendrier               |  |
| Indicateurs d'évaluation |  |
| Action n° 10.4           | Encourager un tourisme en adéquation avec l'identité naturelle et économique du Pays de La Châtaigneraie   |
| Porteur                  | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie   |
| Description de l'action  | Faire du Pays de La Châtaigneraie une destination nature en développant et structurant la randonnée :<br>Randonnée sous toutes ses formes :<br>Créer une offre équestre<br>Favoriser et encourager les déplacements doux : créer un maillage à vélo et maintenir une offre pédestre de qualité<br>Impliquer le tissu associatif et économique local<br>Impliquer le milieu agricole et industriel à la vie touristique dans une vocation pédagogique et économique (visites fermes et d'usine, ateliers et dégustations de productions locales, marchés et foires de producteurs...)<br>Faire bénéficier aux administrés du territoire de services orientés vers les touristes : diversifier l'offre de services proposée aux touristes afin de servir les intérêts des associations, entreprises, commerces et administrés locaux, pour répondre aux attentes |
| Partenaires              |  |
| Coût prévisionnel        |  |
| Calendrier               |  |
| Indicateurs d'évaluation |  |



|                          |   |
|--------------------------|---|
| Action n° 10.5           | Préserver, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel et religieux   |
| Porteur                  | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie et communes de Cezais, Cheffois, La Châtaigneraie, Marillet, Mouilleron-Saint-Germain, Saint-Hilaire-de-Voust  |
| Description de l'action  | <p>Accompagner les actions de développement, de protection et de mise en valeur des biens et sites patrimoniaux locaux (travaux, communication, exploitation, gestion...)</p> <p>Sauvegarder le patrimoine local :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rénovation de l'église (Cezais)</li> <li>- Rénovation de la sacristie et mise en accessibilité de l'église (Cheffois)</li> <li>- Restauration de l'église (La Châtaigneraie)</li> <li>- Couverture zinguerie de l'église et diagnostic sanitaire et traitement de fond de remontée d'humidité par capillarité (Marillet)</li> <li>- Rénovation de l'église (Mouilleron-Saint-Germain) études en 2022 : 1,2 M € HT</li> <li>- Acquisition et restauration du temple (Mouilleron-Saint-Germain)</li> <li>- Couverture de l'église (St Hilaire-de-Voust)</li> </ul> <p>Encourager les actions de restauration du petit patrimoine vernaculaire dans le cadre des politiques jeunesse<br/>S'appuyer sur le tissu associatif local<br/>Soutenir la communication</p> |
| Partenaires              | Associations<br>Département - DRAC  |
| Coût prévisionnel        |   |
| Calendrier               |   |
| Indicateurs d'évaluation |   |
| Action n° 10.6           | Créer un observatoire touristique   |
| Porteur                  | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie  |
| Description de l'action  | Mettre en place une action stratégique de tourisme via un observatoire touristique afin de maîtriser les tendances touristiques et développer un travail de veille touristique  |
| Partenaires              | Offices de tourisme, représentants des professions hôtelières, de la restauration, des loisirs<br>Syndicat mixte Sud Vendée Tourisme  |
| Coût prévisionnel        |   |
| Calendrier               |   |
| Indicateurs d'évaluation |   |





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## Fiche action CRTE 2021-2026

*Avertissement : les coûts prévisionnels, calendriers et indicateurs des fiches actions seront déterminés par voie d'avenant.*

|                               |   |
|-------------------------------|---|
| Orientation stratégique n° 11 | Promouvoir la santé et l'action sociale   |
| Action n° 11.1                | Améliorer l'accès aux droits, aux informations relatives à la santé   |
| Porteur                       | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie  |
| Description de l'action       | Mise en place d'un guichet unique d'accueil, d'information et d'orientation dans le domaine du social et de la santé pour tous les publics<br>Conduire une réflexion concernant la création d'un Espace de Vie Sociale<br>Garantir l'accès aux droits et plus particulièrement auprès des publics vulnérables (personnes fragiles, isolées, démunies, ...) :<br>Mise en place d'un dispositif de repérage des personnes en difficulté dans les démarches sociales et de santé<br>S'intégrer au schéma d'accès aux services et aux publics (SDASAP)  |
| Partenaires                   | ARS   |
| Coût prévisionnel             |   |
| Calendrier                    |   |
| Indicateurs d'évaluation      | A définir   |
| Action n° 11.2                | Améliorer l'offre de soins et de services relatifs à la santé   |
| Porteur                       | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie et commune de La Tardière  |
| Description de l'action       | Développement de la coordination d'acteurs (social, médico-social et santé) et actions en faveur de l'installation des professionnels de santé sur le territoire suivant une logique de proximité et de mobilité, en cohérence avec le plan gouvernemental « ma santé 2022 » : assistants médicaux, infirmiers en pratiques avancées, dispositif azalée...<br>Expérimenter de nouveaux projets de santé connectée<br>Soutenir la déclinaison locale du plan d'action du Projet Territorial de Santé Mentale sur le territoire du Pays de La Châtaigneraie<br>Réagencement et agrandissement du pôle santé communautaire de La Châtaigneraie en réponse aux évolutions de la pratique des acteurs de la santé (médecine de ville...)<br>Accompagner la reprise du cabinet médical en instance de fermeture à La Tardière (commune de La Tardière)<br>Promouvoir des installations (pôle kinésithérapie, dentistes...) pour susciter l'arrivée de nouveaux professionnels |

|                          |  |
|--------------------------|--|
| Partenaires              |  |
| Coût prévisionnel        |  |
| Calendrier               |  |
| Indicateurs d'évaluation | A définir  |
| Action n° 11.3           | Prévention jeunesse-parentalité  |
| Porteur                  | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie   |
| Description de l'action  | <p>Mise en place des actions de prévention dès le plus jeune âge en direction des enfants et des parents (parcours naissance : PANJO, TS CAF)</p> <p>Finalisation et mise en œuvre d'un Projet éducatif communautaire</p> <p>Mise en place du dispositif de Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)</p> <p>Renforcement du rôle du RAMIPE</p> <p>Promotion du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)</p> <p>Création de lieux d'accueil parents enfants (LAEP) pour les 0 - 3 ans et les 4 - 10 ans</p> <p>Développer la prévention auprès des adolescents et des jeunes pour favoriser leur autonomie et leurs parcours éducatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'actions de prévention auprès des adolescents, des jeunes et des jeunes adultes et de leurs parents</li> <li>- Formation et sensibilisation des acteurs de la jeunesse sur les stratégies de prévention des addictions et plus largement des conduites à risques, en lien avec le développement des compétences psychosociales.</li> </ul> |
| Partenaires              | ARS ; Département, Caf, Associations<br>RAMIPE<br>Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)  |
| Coût prévisionnel        |  |
| Calendrier               |  |
| Indicateurs d'évaluation | A définir  |
| Action n° 11.4           | Prévention handicap et autonomie   |
| Porteur                  | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie et commune d'Antigny, La Tardière   |
| Description de l'action  | <p>Développer la prévention de la perte d'autonomie et renforcer l'inclusion des personnes en situation de handicap et/ou âgées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement d'actions de prévention santé à destination des personnes en situation de handicap et/ou âgées</li> <li>- Ouverture des actions de prévention et des animations des EHPAD, etc. aux personnes non résidentes en structure ;</li> <li>- Développement de l'accès à l'information et de la communication sur la question du handicap en direction des familles concernées et du grand public (Parcours handicap, objectif SDSF 2016 2020)</li> <li>- Participer à la coordination des dispositifs (repérage et suivi de la fragilité des personnes à domicile, sensibilisation,</li> </ul>  |

|                          |   |
|--------------------------|---|
|                          | <p>accompagnement) et accompagner/soulager les aidants ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mieux accompagner les personnes handicapées adultes en sollicitant les interventions des équipes mobiles sur le territoire</li> </ul> <p>Contribuer à développer des solutions de vie (hébergement, logement, médicalisé ou partiellement) pertinentes et adaptées aux besoins</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer le maintien à domicile</li> </ul> <p>Mener une étude d'opportunité sur l'hébergement des publics seniors et des publics dépendants</p> <p>Création d'une résidence senior « Espace Eglantine » à Antigny (en partenariat avec Vendée Habitat 2022-2023 : 1 000 000 € HT)</p> <p>Construction de logements pour les aînés (La Tardière)</p>  |
| Partenaires              | <p>ARS<br/>Département, Caf, Associations,<br/>EHPAD et MARPA<br/>aides à domicile</p>  |
| Coût prévisionnel        |   |
| Calendrier               |   |
| Indicateurs d'évaluation |   |
| Action n° 11.5           | Promotion de la santé et prévention générale  |
| Porteur                  | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie et communes  |
| Description de l'action  | <p>Développer une culture commune sur les enjeux de santé publique, la promotion de la santé et la prévention auprès du grand public et des acteurs locaux du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite de la mise en place d'un forum santé / médicosocial/ social ;</li> <li>- Mise en place de formations pluri-professionnelles en prévention pour développer les compétences des professionnels locaux et leur pouvoir d'agir sur les thématiques santé – social.</li> </ul> <p>Mettre en œuvre des actions de prévention ciblées auprès de publics jugés prioritaires, pour favoriser les comportements favorables à la santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un Comité local de prévention ;</li> <li>- Mise en œuvre d'actions d'éducation pour la santé et d'éducation thérapeutique, via l'activité physique et sportive</li> </ul> <p>Création d'une base de loisirs et parcours santé (Cezais)</p> |
| Partenaires              | <p>ARS<br/>Département<br/>Caf<br/>Médecins et infirmiers du territoire</p>   |
| Coût prévisionnel        |   |
| Calendrier               |   |
| Indicateurs d'évaluation |   |





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## Fiche action CRTE 2021-2026

*Avertissement : les coûts prévisionnels, calendriers et indicateurs des fiches actions seront déterminés par voie d'avenant.*

|                               |   |
|-------------------------------|---|
| Orientation stratégique n° 12 | Garantir les services aux publics   |
| Action n° 12.1                | Consolider l'offre scolaire et périscolaire du territoire   |
| Porteur                       | Communes d'Antigny, de La Tardière, Saint-Hilaire-de-Voust, Saint-Maurice-le-Girard   |
| Description de l'action       | Accueil périscolaire (Antigny) 2022-2023 : 500 000 € HT<br>Maintien des effectifs (La Tardière)<br>Soutenir l'école, attirer de nouvelles familles, projet construction école (St Hilaire de Voust)<br>Garderie périscolaire (accueillir les enfants dans des locaux plus grands et plus adaptés) (St Maurice le Girard)  |
| Partenaires                   |   |
| Coût prévisionnel             |   |
| Calendrier                    |   |
| Indicateurs d'évaluation      | A définir   |
| Action n° 12.2                | Promouvoir le très haut débit numérique   |
| Porteur                       | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie et communes  |
| Description de l'action       | Accompagner le déploiement du réseau fibre sur le territoire (ex : élagage)<br>Développement de la 5G/Fibre (Loge Fougereuse)<br>Suivi des travaux élagage requis pour le passage de la fibre optique sur voirie communale (St Hilaire de Voust)<br>Mise en place du WIFI pour les salles (La Tardière)<br>Couverture numérique de tous les bâtiments publics (Menomblet) |
| Partenaires                   | Vendée numérique  |
| Coût prévisionnel             |   |
| Calendrier                    |   |
| Indicateurs d'évaluation      | A définir   |
| Action n° 12.3                | Garantir un guichet de services à la population engagé dans la transition numérique   |
| Porteur                       | Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie et communes de St-Maurice-des-Noues et La Châtaigneraie  |
| Description de l'action       | Etablir au cœur de la ville centre un centre de services place de la République à La Châtaigneraie  |

|                          |   |
|--------------------------|---|
|                          | Assurer la cohérence de ce service de guichet et de permanences avec les autres accueils du public (France services, Maison de pays, communes)<br>Doter le territoire d'outils et de services numériques communs<br>Favoriser l'accessibilité numérique aux services <ul style="list-style-type: none"> <li>- Confirmer et prolonger l'action de conseil (Conseiller numérique) par le dispositif Aidant-Connect</li> <li>- Faciliter l'accès au numérique pour les plus anciens ou les personnes en difficulté (Cezais)</li> <li>- Apporter un conseil numérique à la population, par l'intermédiaire de France services</li> </ul> Rénovation de la mairie (St Maurice-des-Noues)<br>Construction ou réhabilitation de l'atelier municipal (La Châtaigneraie) |
| Partenaires              | France relance - ANCT   |
| Coût prévisionnel        |   |
| Calendrier               |   |
| Indicateurs d'évaluation | A définir   |
| <b>Action n° 12.4</b>    | <b>Soutenir l'organisation des services de secours à la population</b>  |
| Porteur                  | Commune de Saint-Pierre-du-Chemin   |
| Description de l'action  | Mise à disposition d'un terrain pour la construction du centre de secours par le SDIS (Saint-Pierre-du-Chemin)  |
| Partenaires              |   |
| Coût prévisionnel        |   |
| Calendrier               |   |
| Indicateurs d'évaluation | A définir   |
| <b>Action n° 12.5</b>    | <b>Participer à la préservation de la sécurité sur le territoire</b>  |
| Porteur                  | Communauté de communes et La Tardière   |
| Description de l'action  | Conforter la présence de la gendarmerie sur le territoire en accompagnant la construction de la gendarmerie<br>Vidéo-surveillance (La Tardière)   |
| Partenaires              |   |
| Coût prévisionnel        |   |
| Calendrier               |   |
| Indicateurs d'évaluation | A définir   |
| <b>Action n° 12.6</b>    | <b>Garantir un service funéraire pluriel à la population</b>  |
| Porteur                  | Communauté de communes et Commune de St-Maurice-le-Girard   |
|                          | Agrandissement et aménagement intérieur du cimetière (St Maurice le Girard)<br>Crématorium communautaire  |
| Partenaires              |   |
| Coût prévisionnel        |   |
| Calendrier               |   |
| Indicateurs d'évaluation | A définir   |



## Protocole de préfiguration du contrat de relance et de transition écologique

Parce que la relance de l'activité du territoire est la priorité aujourd'hui, l'année 2021 marque le début d'une nouvelle ère de contractualisation entre l'État et les collectivités locales avec le lancement des nouveaux contrats de relance et de transition écologique partout sur le territoire national.

L'État et la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie partagent la volonté commune d'engager, au cours du premier semestre 2021, des réunions de travail avec l'ensemble des forces vives locales, notamment avec les communes, communautés de communes et communautés d'agglomération du département, afin de construire le projet du territoire intercommunal pour les six années à venir, axé sur des réflexions d'élaboration d'un système de développement résilient au service de la population et adapté aux besoins des citoyens.

L'objectif commun est de finaliser une première version de ce contrat à l'horizon du 30 juin 2021, qui pourra évoluer et s'enrichir par la suite, afin de bénéficier rapidement des effets de la relance.

Le contrat propose une approche globale et cohérente des politiques publiques notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture ou encore d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale.

En y inscrivant également l'ensemble des projets d'investissement portés par la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie ainsi que par les communes qui la composent, lesquelles poursuivront l'ambition de servir les orientations stratégiques du projet de territoire répondant aux quatre transitions écologique, sociétale, démographique et économique, et bénéficieront de manière privilégiée des concours financiers de l'État, ce contrat de relance et de transition écologique constituera le gage du renforcement du projet du territoire de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie et de sa cohésion, laquelle est essentielle à son développement.

Sans attendre la finalisation du CRTE, plusieurs projets pouvant être financés dans le cadre du plan de relance en 2021 ont d'ores et déjà été identifiés :

|                      |  |              |              |         |                     |
|----------------------|--|--------------|--------------|---------|---------------------|
| La Châtaigneraie     | Aménagement d'une voie douce au sud de l'espace de la Gare   | DSIL Relance | 174 300,00 € | 40,00 % | 69 720,00 €         |
| St Pierre du Chemin  | Renforcement de l'attractivité du cœur de bourg avec la création de liaisons douces entre les commerces et les services, et aménagement du jardin du presbytère pour l'ouverture au public | DSIL Relance | 347 385,65 € | 40,00 % | 138 954,26 €        |
| Thouarsais Bouffrôux | Travaux d'aménagement des cheminements doux - rue du Centre  | DSIL Relance | 227 200,00 € | 40,00 % | 90 880,00 €         |
|                      |  |              | <b>Total</b> |         | <b>300 554,26 €</b> |

Ces financements exceptionnels liés à la relance viendront en complément des projets ci-dessous pouvant être financés :

|                                |   |      |              |         |                     |
|--------------------------------|---|------|--------------|---------|---------------------|
| Antigny                        | Acquisition et réhabilitation d'un local commercial en centre bourg   | DETR | 60 000,00 €  | 30,00 % | 18 000,00 €         |
| Bazoges en Paroisse            | Mise en accessibilité du cimetière et démarche zéro phyto   | DETR | 53 412,70 €  | 30,00 % | 16 023,81 €         |
| Braul Barret                   | Rénovation de l'église  | DETR | 518 655,00 € | 30,00 % | 155 596,50 €        |
| CC DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE | Mise en sécurité du site Domaine St Sauveur à Moutieron-St-Germain  | DETR | 125 000,00 € | 30,00 % | 37 500,00 €         |
| Cezais                         | Aménagement d'une zone de loisirs avec city park et mise aux normes du bloc sanitaire (dossier déposé en septembre 2020 maintenu) | DETR | 38 200,00 €  | 30,00 % | 11 460,00 €         |
| Cheffols                       | Mise en accessibilité de l'église   | DETR | 74 358,00 €  | 30,00 % | 22 307,40 €         |
| La Tardière                    | Mise aux normes accessibilité et sécurité des vestiaires de foot  | DETR | 114 240,00 € | 30,00 % | 34 272,00 €         |
| Saint Maurice des Noux         | Réhabilitation du local technique   | DETR | 22 000,00 €  | 30,00 % | 6 600,00 €          |
|                                |   |      | <b>Total</b> |         | <b>361 230,71 €</b> |

Cette liste de projets n'est pas définitive et pourra être modifiée.

La participation financière de l'État et le logo France Relance devront apparaître sur tout document de communication externe, et notamment sur le panneau de chantier.

Pour mener à bien les différentes phases d'élaboration du contrat, en fonction de ses besoins et de ses capacités, la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie pourra solliciter un accompagnement de l'ANCT et de ses opérateurs partenaires.

Un suivi des opérations financées sera effectué dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique en cours d'élaboration entre la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie et l'État.

Fait en deux exemplaires à La Châtaigneraie, le ...03...MAI 2021

Le Préfet de la Vendée

Benoît BROCARD

Le président de la communauté de communes du  
Pays de La Châtaigneraie



Copie pour information aux maires des communes membres de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie





**Annexe 3 – Avenant de programmation**  
**Avenant de programmation (protocole de préfiguration) des opérations à financer**  
**au titre de l'année 2021**  
**dans le cadre de la mise en œuvre du contrat territorial de relance et de transition écologique**  
**passé entre l'État et la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie**

| Orientations stratégiques             | Axes | Collectivité ou établissement porteur du projet | Intitulé de l'opération | Date prévisionnelle de commencement d'exécution (signature des marchés ou devis) | Date prévisionnelle de fin d'opérations | Coût prévisionnel de l'opération | Taux | Subvention demandée |
|---------------------------------------|------|---|-------------------------|--|---|----------------------------------|------|---------------------|
| Stratégie de transition écologique    |      |   |                         |  |   |                                  |      | 0,00 €              |
|                                       |      |   |                         |  |   |                                  |      | 0,00 €              |
|                                       |      |   |                         |  |   |                                  |      | 0,00 €              |
|                                       |      |   |                         |  |   |                                  |      | 0,00 €              |
| Stratégie de développement économique |      |   |                         |  |   |                                  |      | 0,00 €              |
|                                       |      |   |                         |  |   |                                  |      | 0,00 €              |
|                                       |      |   |                         |  |   |                                  |      | 0,00 €              |
|                                       |      |   |                         |  |   |                                  |      | 0,00 €              |
| Stratégie de cohésion du territoire   |      |   |                         |  |   |                                  |      | 0,00 €              |
|                                       |      |   |                         |  |   |                                  |      | 0,00 €              |
|                                       |      |   |                         |  |   |                                  |      | 0,00 €              |
| <b>Total général</b>                  |      |   |                         |  |   |                                  |      | <b>0,00 €</b>       |





## **Annexe 4 – Annexe financière**

**Avenant de financement annuel**

**Contrat territorial de relance et de transition écologique**

**ANNEXE 20... (millésime)**

**ENTRE**

Le Préfet du département de la Vendée,

**ET**

La Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie  
représentée par son Président

d'une part,

dénommés les parties prenantes.

d'autre part,

### **Préambule**

Les contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) constituent une nouvelle génération de démarche de partenariat entre l'État et les collectivités locales. Ces contrats doivent traduire de manière opérationnelle les ambitions d'un territoire en matière de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale. Ces contrats doivent répondre à trois enjeux.

**Le contrat territorial de relance et de transition écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire tel que défini par la CC.**

**La présente annexe financière 202... liste les actions à engager pour l'année 202....**



**VU** le contrat de contrat territorial de relance et de transition écologique, signé le ..... 2021 avec la CC du Pays de La Châtaigneraie,

**VU** les financements prévus au titre de l'année budgétaire 202X sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de ruralité, conviennent :

**ARTICLE 1 : Objet**

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de relance et de transition écologique, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 202...

**ARTICLE 2 : Suivi**

Le comité de suivi et de programmation du contrat assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Le

Le préfet de la Vendée,

Le Président de l'EPCI





| Orientations stratégiques             | Actions | Intitulé des projets ou des opérations | Coût total du projet / de l'opération | Porteur de projet | Financements Etat sécurisés |        |              |                           |        |        |        |
|---------------------------------------|---------|--|---------------------------------------|-------------------|-----------------------------|--------|--------------|---------------------------|--------|--------|--------|
|                                       |         |  |                                       |                   | DETR                        | DSIL   | DSII relance | DSIL rénovation thermique | FNADT  | Autres |        |
| Stratégie de transition écologique    |         |  |                                       |                   |                             |        |              |                           |        |        |        |
|                                       |         |  |                                       |                   |                             |        |              |                           |        |        |        |
|                                       |         |  |                                       |                   |                             |        |              |                           |        |        |        |
| Stratégie de développement économique |         |  |                                       |                   |                             |        |              |                           |        |        |        |
|                                       |         |  |                                       |                   |                             |        |              |                           |        |        |        |
|                                       |         |  |                                       |                   |                             |        |              |                           |        |        |        |
| Stratégie de cohésion du territoire   |         |  |                                       |                   |                             |        |              |                           |        |        |        |
|                                       |         |  |                                       |                   |                             |        |              |                           |        |        |        |
|                                       |         |  |                                       |                   |                             |        |              |                           |        |        |        |
| <b>TOTAL</b>                          |         |  |                                       |                   | 0,00 €                      | 0,00 € | 0,00 €       | 0,00 €                    | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |





## Annexe 5 – Indicateurs de suivi du CRTE

| Orientations stratégiques             | Actions | Collectivité ou établissement porteur du projet | Intitulé de l'opération | Etat d'avancement de l'opération (programmée, en cours, réalisée) | Coût de l'opération | Délais demandés depuis l'accord de subvention | Indicateurs          |           |                      |           |
|---------------------------------------|---------|---|-------------------------|---|---------------------|---|----------------------|-----------|----------------------|-----------|
|                                       |         |   |                         |   |                     |   | Intitulé (à définir) | Résultats | Intitulé (à définir) | Résultats |
| Stratégie de transition écologique    |         |   |                         |   |                     |   |                      |           |                      |           |
|                                       |         |   |                         |   |                     |   |                      |           |                      |           |
|                                       |         |   |                         |   |                     |   |                      |           |                      |           |
|                                       |         |   |                         |   |                     |   |                      |           |                      |           |
|                                       |         |   |                         |   |                     |   |                      |           |                      |           |
| Stratégie de développement économique |         |   |                         |   |                     |   |                      |           |                      |           |
|                                       |         |   |                         |   |                     |   |                      |           |                      |           |
|                                       |         |   |                         |   |                     |   |                      |           |                      |           |
|                                       |         |   |                         |   |                     |   |                      |           |                      |           |
| Stratégie de cohésion du territoire   |         |   |                         |   |                     |   |                      |           |                      |           |
|                                       |         |   |                         |   |                     |   |                      |           |                      |           |
|                                       |         |   |                         |   |                     |   |                      |           |                      |           |

Un bureau d'étude en charge de la consolidation et l'animation du projet de territoire sur le Pays de La Châtaigneraie sera chargé de définir les indicateurs de suivi précisant pour chaque projet le délai écoulé (en nombre de mois) depuis l'accord d'une subvention de l'Etat + un ou plusieurs indicateurs permettant de mesurer en quoi le projet ou l'opération concourt à la mise en œuvre de l'action.

